Université du Québec- INRS-Urbanisation, Culture et Société
Université Bordeaux 3 - Michel de Montaigne

L'ETHNICITÉ COMME RESSOURCE POLITIQUE : PARTAGE DE L'ESPACE URBAIN ET GESTION DE LA DIVERSITÉ À MONTRÉAL ET BORDEAUX

Par
Cécile Poirier

Thèse présentée pour l'obtention du grade de Philosophiae doctor (Ph.D.) en Études urbaines de l'INRS-UCS et de l'UQAM (programme conjoint), et du doctorat en Aménagement de l'espace et urbanisme de l'Université Bordeaux-3

Jury d'évaluation

Président du jury et examinateur interne	Gilles Sénécal, INRS-UCS
Examinatrice externe	Caroline Andrew, Université d'Ottawa
Examinateur externe	Armel Huet, Université de Rennes 2
Examinateur interne (Bordeaux 3)	Singaravelou, Université de Bordeaux 3
Examinatrice programme conjoint	Sylvie Paré, UQAM
Directrice de recherche	Annick Germain, INRS-UCS
Directeur de recherche	Jean-Pierre Augustin, Université de Bordeaux 3

©droits réservés Cécile Poirier, 2005

RÉSUMÉ

Depuis une vingtaine d'années, les villes occidentales font face à des pressions en faveur d'une meilleure prise en compte des différences ethnoculturelles des populations résidant sur leur territoire, ou au contraire pour une limitation des adaptations. Bien que les contextes nationaux et locaux soient différents, en particulier les grands modèles de gestion du pluralisme, les débats qui entourent la gestion de la diversité portent généralement sur les limites à ne pas dépasser pour éviter l'expression de particularismes excessifs.

Alors que ces accommodements passent souvent par des interventions *ad hoc*, les recherches dans le domaine de la gestion de la diversité ont principalement porté sur les politiques publiques, leurs conditions d'émergence, leur contenu et leurs effets. Dans cette recherche, nous nous proposons donc d'examiner les pratiques concrètes de gestion de la diversité, en particulier dans les sports et loisirs généralement conçus comme des outils d'intégration. Nous nous sommes en effet demandée comment les municipalités prennent en compte les différences ethnoculturelles et les demandes d'accommodement. De plus, les domaines de la gestion de la diversité et des sports et loisirs comportent des ambiguïtés intrinsèques correspondant au double objectif qui leur est assigné, c'est-à-dire à la fois le respect des différences et du développement individuel, et la promotion de l'intégration. Nous nous sommes donc intéressée aux stratégies développées par les municipalités pour développer une offre de service adaptée à leurs clientèles dans le cadre de cette double mission. Cette question apparaît d'autant plus pertinente dans le contexte actuel de partenariats formels et informels avec les associations pour la fourniture de services publics.

Pour réaliser cette recherche exploratoire, nous avons adopté l'approche inductive de la théorisation ancrée. Dans cette perspective, la collecte des données et l'analyse sont des processus concomitants qui nous ont conduit à réaliser trois études de cas : le cas d'un projet de YMCA pour jeunes Haïtiens dans le quartier Saint-Michel à Montréal, le cas de la gestion d'un équipement sportif et récréatif dans le quartier Parc Extension, et

l'adaptation à la diversité dans le quartier Saint-Michel à Bordeaux. Chaque cas est conçu comme une réponse aux questions émanant du précédent. Ces cas ont été analysés à partir de trois catégories conceptuelles : les dynamiques locales, définies comme la combinaison de différents facteurs locaux tels que les effets de territoire, les configurations associatives et l'organisation des communautés ; le mode de gestion de la diversité, en particulier les représentations concernant le mode d'intervention ; les compétences interculturelles des acteurs.

Cette recherche démontre notamment que les pratiques de gestion de la diversité ne dépendent pas tant de l'existence d'une politique formelle que des enjeux locaux de gouvernance en loisirs, et de la capacité des acteurs à comprendre les codes culturels. Celle-ci concourt au développement de stratégies de mobilisation de l'ethnicité, vécue ou perçue, comme ressource politique, c'est-à-dire en vue d'influencer des relations de pouvoir. Cette recherche permet d'alimenter la réflexion scientifique et pratique sur la gestion de la diversité et conduit notamment à s'intéresser aux préférences en loisirs des minorités ethnoculturelles. Elle illustre également l'importance de développer des programmes de formation à l'interculturel et des pratiques réflexives.

Cécile Poirier

Étudiante

Annick Germain

Directrice de recherche

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement mes deux directeurs, Annick Germain et Jean-Pierre Augustin, qui m'ont apporté un soutien moral, financier et intellectuel exceptionnel me permettant de réaliser ce travail dans de bonnes conditions. J'exprime en particulier toute ma gratitude à Annick Germain pour son écoute et sa compréhension.

Outre le soutien des directeurs, ce travail a également bénéficié de financements de l'INRS-UCS, du CEETUM (bourse de fin de rédaction) et du gouvernement du Canada (bourse du CIEC pour les étudiants étrangers).

Mes sincères remerciements au personnel du Service des Sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc Extension sans lequel cette recherche n'aurait pas pu être réalisée.

Merci également à toutes les personnes qui ont accepté de me rencontrer et qui ont accepté ma présence comme observatrice, à Montréal comme à Bordeaux.

Merci aux membres du jury qui ont accepté d'évaluer ce travail.

Un grand merci au personnel de soutien de l'INRS-UCS, en particulier Jaël Mongeau, Julie Archambault et Michèle Riendeau, ainsi qu'au personnel des centres de documentation de l'INRS-UCS et de la MSHA.

Aux amis qui ont toujours été là dans les bons comme dans les pires moments : Hélène, Marie-Pierre, Carole, Sophie, Martin, Ariane, Laurence, Nadine, Marc, Mélanie. Un merci tout particulier à Florence pour son aide et son amitié si précieuses.

Les mots me manquent pour exprimer toute mon affection à ma famille, en particulier mes parents et ma sœur, pour leur soutien inconditionnel et leur affection.

Enfin, merci à Serge, mon compagnon, pour son amour, ses encouragements, son support moral, ses pitreries et surtout… sa patience.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ III

REMERCIEMENTS V

LISTE DES GRAPHIQUES ET CARTES XV

INTRODUCTION 1

CHAPITRE 1 - GESTION MUNICIPALE DE LA DIVERSITÉ : DES POLITIQUES AUX PRATIQUES 5

1.1. Les villes face à la diversité ethnoculturelle : politiques et enjeux 8

1.1.1. Le défi de la diversité dans les villes canadiennes 9

Contextes canadien et provinciaux concernant l'immigration et la reconnaissance des différences : le rôle des villes 10

Vancouver, Toronto, Montréal : des agglomérations diversifiées culturellement 12

1.1.2. La diversité ethnoculturelle en Europe : un éventail d'interventions locales 20

1.2. L'analyse des politiques municipales de gestion de la diversité : émergence d'un champ de recherche 30

1.2.1. L'émergence des politiques locales 31

Évolution de l'immigration internationale 32

Facteurs conjoncturels ayant influencé l'émergence de politiques locales 35

Mise sur agenda et répartition des compétences 38

1.2.2. Domaines et types d'interventions des villes en matière de gestion de la diversité 43

L'habitat, point de départ de l'analyse de la gestion de la diversité 44

Politiques urbaines et intégration 47

La lutte contre le racisme et les discriminations 48

Peut-on parler de politiques locales ? 49

1.2.3. Quel modèle de gestion du pluralisme ? 51

Citoyenneté et inclusion : les modèles de villes 51

Quelle autonomie ? 54

Aménagement pluraliste 58

1.3. Des politiques aux pratiques de gestion de la diversité : problématique et hypothèses de recherche 62

1.3.1. Pragmatisme et gestion de la diversité 63

Des politiques de nature ad-hocratique 63

Contexte de gouvernance 65

1.3.2. Dynamiques locales et représentations individuelles 66

Pratiques locales 67

Représentations individuelles 69

CHAPITRE 2 - LOISIRS ET INTÉGRATION **73**

2.1. Sports et loisirs dans la société : évolution et fonctions sociales 74

2.1.1. Les sports et loisirs dans les municipalités 75

Quelques précautions sémantiques 75

Évolution socio-historique du sport et des loisirs 78

Le rôle des pouvoirs publics 80

2.1.2. « L'idéologie sportive » au service de l'intégration 82

Sport et intégration : idéologie et instrumentalisation 83

Les ambiguïtés intrinsèques de la notion d'intégration par le sport 85

2.2. Quelques éléments critiques 89

2.2.1. Sport et sociologie : l'analyse des fonctions sociales du sport 89

Émancipation versus aliénation 90

Inégalités sociales et idéologie 92

2.2.2. Sport et ethnicité 95

Préférences en loisirs et regroupements ethniques 96

Inégalités et discrimination 100

CHAPITRE 3 - ITINÉRAIRE D'UNE RECHERCHE : MÉTHODOLOGIE ET OUTILS D'ANALYSE **107**

3.1 Étude de cas exploratoire et théorisation ancrée 107

3.1.1. Le terrain : point de départ de la recherche 108

Définition de l'objet de recherche 108

Premières constatations 111

3.1.2. Les apports de la comparaison 112

L'importance du contexte local 113

Mode de gestion du pluralisme : élément de comparaison internationale 115

3.1.3. La prise en compte du facteur individuel 118

3.2. La réalisation de la recherche 120

3.2.1. Les entretiens 120

Les entretiens au cœur de la démarche empirique 121

Déroulement des entretiens 124

3.2.2. L'observation directe 127

Les réunions du SSLDS 128

Le Forum sur les loisirs et la table Action Loisirs dans Saint-Michel 129

Les événements publics 130

3.2.3. Les sources documentaires 133

Les documents publics et privés 134

La revue de presse 136

Les données statistiques 138
3.3. Les catégories d'analyse 139
3.3.1. Modes de gestion de la diversité 141
Les dispositifs de gestion de la diversité 141
Perception et appropriation des acteurs 142
3.3.2. Dynamiques locales 143
Définition des concepts 144
Propriétés des dynamiques locales 147
3.3.3. Compétences interculturelles 148
Ethnicité et situation : deux concepts opératoires 148
Les compétences interculturelles 151
CHAPITRE 4 - LES SPORTS, LES LOISIRS ET LES RELATIONS INTERCULTURELLES : L'APPROCHE DE LA VILLE DE MONTRÉAL 153
4.1 La politique montréalaise du loisir : développement et orientations 153
4.1.1. Les loisirs organisés au Québec 153
L'intervention du Québec et du Canada dans le domaine du loisir 154
Municipalisation et laïcisation des loisirs 160
4.1.2. La politique municipale en matière de sports et de loisirs à Montréal 164
Des premiers comités de loisirs... 165
... à la politique de partenariat 167
4.2. Les relations interculturelles à la ville de Montréal 170
4.2.1. Gestion du pluralisme et reconnaissance des différences au Canada et au Québec 171
Les fondements des politiques canadienne et québécoise de gestion du pluralisme 171
L'accent sur la citoyenneté 175
4.2.2. La politique interculturelle de la ville de Montréal 179
Contexte d'émergence 179
Politique interculturelle 181
Bureau des affaires interculturelles et accommodement raisonnable 185
4.3. Le plan d'action du Service des Sports, Loisirs et du Développement Social de la ville de Montréal : mise en œuvre de la politique interculturelle 186
4.3.1. Orientations et principes d'action 187
4.3.2. Des propositions et des principes d'action antagonistes ? 189
Ambiguïtés intrinsèques 189
Les difficultés possibles dans la mise en œuvre des principes d'intervention 190

CHAPITRE 5 - LE PROJET DE YMCA POUR JEUNES HAÏTIENS DANS LE QUARTIER SAINT-MICHEL À MONTRÉAL 193

5.1 Du projet de centre sportif et communautaire pour jeunes Haïtiens à l'analyse des besoins en loisirs dans Saint-Michel 194

5.1.1. Les loisirs au service de la communauté : l'émergence du projet de YMCA pour jeunes Haïtiens 194

Une vision communautaire 197

Une vision communautaire et entrepreneuriale 198

5.1.2. Le détournement du projet 201

Une situation de crise 201

La réappropriation du projet par la ville de Montréal 203

Le Forum sur les loisirs 206

Épilogue 207

5.2. Interactions et représentations 210

5.2.1. Le quartier Saint-Michel à Montréal : un univers contrasté 211

Un paysage urbain déstructuré 212

Hétérogénéité des conditions de vie 216

Polarisation de la diversité 218

5.2.2. Configurations associatives et logiques d'acteurs 221

Les loisirs organisés ou les aléas du partenariat 221

Le YMCA de Montréal 227

L'enjeu des ressources : loisirs versus communautaire et choix de développement 232

5.2.3. La ou les communauté(s) haïtienne(s) ? 237

Caractéristiques sociodémographiques de la communauté haïtienne 238

Les jeunes Haïtiens 242

Mode d'organisation de la communauté haïtienne : configurations associatives et relations de pouvoir 253

5.3. Mode de gestion de la diversité 259

5.3.1. Une gestion interculturelle : universalisme dans le respect des différences, discours et pratiques 260

Une ouverture relative 261

Des pratiques limitées 264

5.3.2. L'importance du facteur individuel : représentations et connaissance de la diversité 266

Une méconnaissance des enjeux 267

Représentations 269

CHAPITRE 6 - GESTION DE LA DIVERSITÉ EN MILIEU MULTIETHNIQUE : COMPÉTENCES INTERCULTURELLES ET STRATÉGIES D'INTERACTION DANS PARC EXTENSION 273

6.1 Adaptation d'un centre de loisir à la diversité 274

6.1.1. Les différentes étapes du réaménagement du 415 Saint-Roch 274

La création du Centre des Loisirs du Parc 275

La mise en place du complexe multifonctionnel du 415-419 Saint-Roch 276

6.1.2. Adaptation des activités de sports et loisirs à la diversité ethnoculturelle du quartier 278

La programmation du Centre de loisirs 279

La gestion de la diversité dans les activités ou l'adaptation externe 282

Le reflet de la diversité dans le personnel ou l'adaptation interne 285

6.2. L'organisation locale et les relations interculturelles 287

6.2.1. Un quartier défavorisé en pleine transformation.....288

Diversité culturelle et religieuse en milieu défavorisé : permanences et changements 288

Le nouveau visage de Parc Extension 292

6.2.2. Un milieu associatif très actif 295

Des actions concertées pour une meilleure qualité de vie ? 296

Concentration et concertation en loisirs 299

6.2.3. Diversité et appropriation territoriale : évolution de l'organisation des communautés 304

Types d'organisations et relations interculturelles 305

Un nouveau quartier d'intégration ?..... 309

Le pouvoir politique, dernier bastion de la présence grecque 312

6.3. Mode de gestion de la diversité et mobilisation de l'ethnicité.....313

6.3.1. Universalisme et pluralisme : les deux facettes de la gestion de la diversité.....313

Modalités d'adaptation à la diversité : légitimité et pragmatisme 314

L'interculturel au service d'une gestion à vocation universaliste 317

6.3.2. Stratégies de mobilisation de l'ethnicité 320

Stratégies discursives..... 321

Mobilisations identitaires 322

Stratégies d'interaction..... 323

CHAPITRE 7 – LOISIRS ET IMMIGRATION À BORDEAUX.....327

7.1 Politiques et pratiques municipales à Bordeaux : sports, loisirs et diversité ethnoculturelle.....329

7.1.1. Les sports et loisirs à Bordeaux 329

Interventions municipales en matière de sports et de loisirs : gestion des équipements et soutien aux associations 330

Les activités de loisirs en milieu urbain : l'accent sur les jeunes 334

7.1.2. Politique municipale en direction des populations issues de l'immigration 337
Accueil et citoyenneté 338
Politiques sociales et politiques territorialisées à Bordeaux : l'intervention dans les quartiers d'immigration 339
Conseil des communautés étrangères 342
7.2. Le quartier Saint-Michel 346
7.2.1. Les différentes facettes du quartier Saint-Michel. 347
Caractéristiques d'un espace pluriel 347
Quartier ouvrier et d'immigration 349
7.2.2. Associations de sports et loisirs 351
Les clubs sportifs universalistes ou ethniques 352
Le centre social et culturel : une vocation pour l'interculturel 355
7.2.3. Les associations et la diversité culturelle 358
Des modes d'insertion différenciés 358
Les associations de solidarité 361
L'accent sur la citoyenneté et la lutte contre le racisme et les discriminations : le Boulevard des potes. 364
7.3. Gestion déléguée et politisation : la diversité comme enjeu 367
7.3.1. Politique à l'égard des populations issues de l'immigration : le faire-faire 367
Entre assimilationnisme et pluralisme 368
Délégation de service public dans des territoires cibles 371
7.3.2. Du militantisme à l'action politique : politisation de l'ethnicité 375
L'ethnicité comme ressort de l'action citoyenne et politique 375
Des compétences interculturelles au service de la République ? 379
CHAPITRE 8 - SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES PRATIQUES LOCALES DE GESTION DE LA DIVERSITÉ : L'ETHNICITÉ COMME RESSOURCE 383
8.1 Gestion de la diversité dans les sports et les loisirs 384
8.1.1. Des pratiques contextualisées 384
Concertation et enjeux locaux 384
Implication des communautés 386
8.1.2. Gestion de la diversité dans les sports et loisirs : exemple ou contre-exemple ? 388
Spécificités de la gestion de la diversité dans les loisirs 388
Les représentations et compétences interculturelles : des catégories-clés 390
8.2. L'ethnicité comme ressource 394
8.2.1. L'ethnicité comme ressource mobilisable pour l'action 394
8.2.2. L'ethnicité comme ressource politique : une perspective heuristique 397
Interactions 397

Adaptation à l'environnement local 400
Élites et leaderships ethniques 401

CONCLUSION 403

ANNEXES 409

APPENDICE A - L'IMMIGRATION DANS LES VILLES CANADIENNES 411

APPENDICE B - CONCENTRATION RELATIVE DES IMMIGRANTS DE LA RMR DE MONTRÉAL EN 1996 417

APPENDICE C - TYPOLOGIE DES POLITIQUES A L'EGARD DES MIGRANTS (M. ALEXANDER) 421

APPENDICE D – CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION DES QUARTIERS A L'ETUDE, RECENSEMENT DE 1996 425

APPENDICE E – CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION NOIRE DE SAINT-MICHEL 431

APPENDICE F – CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION DU QUARTIER PARC EXTENSION, RECENSEMENT DE 2001 435

APPENDICE G - CARTE DU QUARTIER SAINT-MICHEL A BORDEAUX 439

APPENDICE H – CARACTERISTIQUES DU QUARTIER SAINT-MICHEL A BORDEAUX 441

RÉFÉRENCES 453

LISTE DES GRAPHIQUES, CARTES ET SCHÉMAS

Carte 1 : Les quartiers de Montréal 116

Carte 2 : Équipements et lieux d'activités de loisirs du quartier Saint-Michel, 2000-2001 214

Carte 3 : Concentration des immigrants nés en Haïti dans l'agglomération montréalaise. 2423

Carte 4 : Équipements et lieux d'activités de loisirs du quartier Parc Extension, 2000-2001 294

Carte 5 : Concentration relative des immigrants nés en Inde, au Pakistan et au Sri Lanka 309

Graphique 1 : Principaux pays de naissance des nouveaux immigrants en 1996 et en 2001 290

Graphique 2 : Principales minorités visibles du quartier Parc Extension, 1996 et 2001 291

Graphique 3: Principales religions, Parc Extension, 2001 292

Schéma 1 : Synthèse du processus d'analyse des partiques locales de gestion de la diversité 399

INTRODUCTION

Depuis quelques années, des débats entourant la prise en compte des différences culturelles, incluant les différences religieuses, secouent régulièrement l'actualité dans les pays d'immigration occidentaux. Bien que les conceptions du vivre ensemble, les modèles généraux de gestion du pluralisme, diffèrent d'un pays à l'autre, les questions se posent sensiblement dans les mêmes termes : jusqu'où peuvent ou doivent aller les pouvoirs publics dans cette prise en compte des différences ? Que ce soit sur la question du port du voile ou du kirpan, sur la mixité dans les piscines, voire sur l'instauration d'un tribunal de la Charria, les pouvoirs publics sont en effet interpellés soit par ceux qui s'opposent à l'accommodement, soit par ceux qui le réclament, pour prendre les décisions qui, selon eux, s'imposent.

Si elles constituent de véritables débats de société, ces questions n'en sont pas moins très locales. En effet, certaines décisions relèvent de dispositions juridiques nationales, mais les aménagements possibles se négocient dans les espaces urbains, de façon formelle ou informelle. C'est également dans les villes que se vivent les conséquences directes de ces décisions.

Pour éclairer ces débats qui se résument trop souvent à l'alternative « multiculturalisme ou intégration républicaine à la française », nous nous proposons d'explorer les pratiques municipales de gestion de la diversité. Celle-ci fait référence à la façon dont les pouvoirs publics tiennent compte (ou non) de la présence de populations aux cultures différentes. Dans la littérature, les politiques locales d'intégration et les politiques à l'égard des migrants ont été généralement abordées sous l'angle de l'analyse des politiques publiques. Les pratiques ont plus rarement fait l'objet de recherches. Certaines études concernant Toronto et Vancouver ont porté sur les adaptations municipales à la diversité. À Montréal, il n'existe pas véritablement d'étude d'ensemble, si ce n'est le programme de recherche sur les pratiques municipales de gestion de la diversité dans l'agglomération montréalaise dirigé par Annick Germain et Francine Dansereau à l'INRS-UCS, ainsi que l'étude sur les « meilleures pratiques » de gestion de la diversité amorcée par Sylvie Paré

avec Calvin Veltman et Winnie Frohn dans le cadre du Groupe de recherche en affaires municipales (GRAM) de l'UQAM. Nous avons pu développer notre propre réflexion, qui porte plus spécifiquement sur le domaine des sports et loisirs, au sein du premier programme. Nous nous sommes en effet demandée comment étaient prises en compte les différences et les demandes d'accommodement véhiculées par les minorités auprès des municipalités. De même, nous nous sommes intéressée aux stratégies développées par les municipalités pour assurer une bonne adéquation entre l'offre et la demande de service en loisirs.

Nous avons adopté une démarche de recherche basée sur la théorisation ancrée. C'est dire que nous avons cherché à construire la réflexion au fur et à mesure de la conduite du terrain qui a été déployé sur trois sites : nous avons réalisé deux études de cas dans des quartiers montréalais, puis, comme en écho, une étude de cas à Bordeaux. Ce troisième cas n'est pas conçu dans une perspective de véritable comparaison internationale mais comme un moyen de poursuivre la réflexion qui émerge des deux premiers cas.

Cette démarche inductive, alimentée par notre propre parcours, nous a conduite à développer une approche pluridisciplinaire combinant les concepts de la science politique et des études urbaines. De plus, ce travail de recherche a été réalisé dans le cadre d'une cotutelle de thèse entre l'INRS et l'Université Bordeaux 3.

Nous avons choisi de structurer ce travail de telle sorte qu'il permette de rendre compte de la progression de la réflexion.

Les deux premiers chapitres survolent les écrits dans le domaine de recherche. Le chapitre 1 aborde la gestion municipale de la diversité et vise à en définir les contours et les enjeux. Après avoir décrit différents types d'interventions dans plusieurs villes européennes et nord-américaines, nous nous penchons sur les analyses faites par les auteurs en tenant compte de l'évolution des recherches. Celles-ci ont tout d'abord traité de l'émergence, puis de la nature des politiques locales, pour s'intéresser ensuite aux pratiques et aux acteurs. Cette revue de la littérature nous conduit à préciser notre recherche qui porte plus particulièrement sur les conditions de production des pratiques municipales de gestion de la diversité et sur les représentations des acteurs.

Le chapitre 2 découle du premier en raison du choix que nous effectuons d'examiner la question de l'offre municipale de services en loisirs. Les sports et loisirs sont généralement conçus comme des outils d'intégration, et à ce titre constituent un domaine privilégié de l'intervention publique. Nous examinerons les analyses des vertus socialisatrices et intégratives associées aux sports et loisirs. De même, nous accorderons une attention particulière aux recherches portant sur le rôle de l'ethnicité dans les pratiques sportives et récréatives.

Le chapitre 3 expose en détail la stratégie de recherche, basée sur la théorisation ancrée qui permet d'adopter une démarche inductive à visée exploratoire. Nous expliciterons tout d'abord l'évolution du sujet en fonction du terrain lui-même et la manière dont il nous a conduite à choisir les cas à étudier en profondeur. Puis nous aborderons l'enquête proprement dite en décrivant son déroulement et les sources utilisées, principalement les entretiens, les observations et les sources documentaires. Enfin, nous présenterons les principales catégories conceptuelles utilisées pour l'analyse, soient les modes de gestion et les représentations qui les entourent, les dynamiques locales et les compétences interculturelles.

Le chapitre 4 est une mise en contexte des cas de Montréal et vise à soulever les principaux enjeux et exposer les modalités de gestion de la diversité qui seront analysées dans le cadre de deux études de cas. Pour cela, nous présenterons les différentes orientations municipales en matière de relations interculturelles ainsi que dans les sports et loisirs, dans une perspective diachronique. Nous préciserons comment ces orientations s'inscrivent dans le contexte plus large des politiques nationales. Nous conclurons ce chapitre en examinant l'arrimage entre les sports et loisirs et les relations interculturelles.

Les études de cas de Montréal sont présentées dans les chapitres 5 et 6. La première porte sur un projet de construction d'un centre communautaire et de loisirs identifié à la communauté haïtienne dans le quartier Saint-Michel à Montréal. Nous y verrons que malgré les orientations municipales en faveur de l'adaptation, la mise en œuvre locale peut s'avérer difficile du fait de l'interaction entre différents enjeux (enjeux urbains, stratégies de pouvoir), combinée au mode d'organisation des communautés

ethnoculturelles. Ce cas nous permettra de poser les premiers constats relatifs aux pratiques de gestion de la diversité et sur l'importance des représentations.

Dans le chapitre 6, nous étudierons la gestion de la diversité dans un équipement de sports et loisirs dans un autre quartier montréalais, le quartier Parc Extension, situé dans le même arrondissement que Saint-Michel. Les gestionnaires en loisirs municipaux sont donc en partie les mêmes mais les configurations associatives, les caractéristiques socio-économiques de la population et l'organisation des communautés diffèrent. Nous verrons donc quel est l'impact de ces différences sur le mode de gestion de la diversité. Nous verrons également comment, contrairement au cas précédent, les spécificités culturelles sont prises en compte et comment les pratiques sont influencées par les représentations des acteurs et leurs compétences interculturelles.

Le chapitre 7 présente l'étude de cas réalisée à Bordeaux. Celle-ci a été conçue afin de permettre de répondre à certains questionnements relatifs à l'influence du contexte national de gestion du pluralisme. Nous tenterons d'identifier des pratiques de gestion de la diversité dans un contexte local où aucune politique formelle de gestion de la diversité n'a été adoptée. Nous avons surtout mis l'accent sur les discours des acteurs intervenant dans un quartier cosmopolite. Si les responsables associatifs, en particulier dans le domaine des sports et loisirs, et les gestionnaires et élus municipaux affichent une adhésion aux principes de l'universalisme républicain, les pratiques de délégation de service public et le mode d'organisation des loisirs permettent une certaine marge de manœuvre. Surtout, la diversité est principalement abordée sous l'angle de l'engagement politique et militant.

Dans le chapitre 8, nous proposons une synthèse analytique des résultats obtenus dans les trois cas. Nous verrons que les pratiques municipales et locales de gestion de la diversité sont fortement contextualisées. Nous questionnerons également la pertinence du choix du domaine des sports et loisirs en raison de la double vocation de développement personnel et d'intégration sociale qui y est engagée. Enfin, nous montrerons l'importance des notions de représentation et de compétence interculturelle pour l'analyse des pratiques de gestion de la diversité, ce qui nous conduira à définir une nouvelle catégorie, l'ethnicité comme ressource politique.

CHAPITRE 1 - GESTION MUNICIPALE DE LA DIVERSITÉ : DES POLITIQUES AUX PRATIQUES

La gestion de la diversité est une notion qui est apparue à la fin des années 1980 dans un certain nombre de textes politiques et académiques en Europe comme en Amérique du Nord. Elle désigne la prise en compte par les pouvoirs publics, par différentes institutions, des spécificités culturelles des populations qui composent les sociétés, en proposant dans certains cas des réponses spécifiques à des besoins particuliers [1]. Cette capacité à aménager, à accommoder la diversité a été particulièrement abordée en éducation (Ouellet, 2002 ; Jacquet, 2001), ainsi qu'en management, dans l'entreprise privée comme dans les institutions publiques. On retrouve de plus en plus de formations à la gestion de la diversité qui concernent tant la gestion des ressources humaines que la capacité, notamment dans l'entreprise privée, à interagir avec des interlocuteurs, des clients, qui ont une culture nationale ou d'entreprise différente.

Le terme diversité englobe différentes réalités telles que le genre, l'identité sexuelle, l'origine ethnique, la "race", la langue, etc. c'est-à-dire les attributs qui servent à distinguer les populations et les groupes, et qui peuvent les placer en situation minoritaire ou marginalisée. Pour notre part, nous nous intéressons plus particulièrement à la diversité ethnoculturelle[2] qui désigne les populations migrantes ou issues de l'immigration, ainsi que les populations issues des groupes ethniques minoritaires[3]. Dans les pays occidentaux, cette diversité est généralement la conséquence des migrations internationales qui ont eu lieu depuis la fin du 19ème siècle. En particulier, après la Deuxième Guerre mondiale, ces migrations ont constitué la source principale de diversité

---

1 Notons qu'en Europe, le terme de diversité culturelle est également souvent employé par opposition au mouvement d'uniformisation culturelle mondial.

2 Tout au long de cet exposé, nous emploierons le terme de diversité au sens de diversité ethnoculturelle.

3 Le terme de groupe ethnique minoritaire comprend à la fois les minorités ethnoculturelles issues de l'immigration, les minorités racisées, immigrantes ou non, les minorités régionales et autochtones (Simard, 2003).

dans les villes. Mais le terme ne se limite pas au phénomène migratoire puisqu'il concerne également d'autres catégories construites telles que les minorités régionales, principalement dans les pays européens, les minorités racisées présentes sur le territoire avant les grandes vagues d'immigration, principalement les Afro-américains, les minorités francophones au Canada et anglophones au Québec, ainsi que les minorités autochtones, les Amérindiens, les Inuits, les Aborigènes. Nous ne parlerons pas des minorités régionales et autochtones mais nous tiendrons compte des minorités racisées qui sont généralement issues de l'immigration au Canada.

De plus, nous nous intéressons plus particulièrement aux villes, qui sont à la fois les principaux lieux d'accueil et d'expression de la diversité, mais aussi, pour de nombreux auteurs, les principales entités encore susceptibles de soutenir la cohésion sociale dans un contexte de diversité ethnoculturelle et de creusement des inégalités sociales (Frisken et Wallace, 2002 ; Sandercock, 2003). Nous nous attacherons donc à saisir le rôle et l'implication des villes dans la prise en compte et la reconnaissance de la diversité des populations présentes sur leur territoire.

D'un point de vue académique, la gestion municipale de la diversité n'a fait l'objet d'aucune véritable conceptualisation mais elle fait référence autant à des pratiques qu'à des politiques, à des programmes ou des orientations, bref, à toutes les dispositions politiques et institutionnelles, formelles ou informelles, *ad hoc* ou planifiées, formulées par les pouvoirs publics, visant à prendre en compte de façon directe ou indirecte, c'est-à-dire par des politiques de droit commun, la diversité ethnoculturelle. Elle peut également faire référence à une absence d'action. Elle permet donc de désigner la manière dont les villes réagissent face à la présence accrue de populations culturellement diverses, face à des demandes, des problèmes, des besoins exprimés par ces populations ou en leur nom, ou encore contre elles.

Peu de chercheurs emploient directement ce terme qui regroupe un ensemble de politiques élaborées et mises en œuvre au niveau local. Dans les pays anglo-saxons, les mesures qui ont été prises dans ce domaine relèvent généralement de la lutte contre le racisme et les discriminations. C'est notamment le cas en Grande-Bretagne depuis le milieu des années 1970 avec la politique des relations raciales, et aux Pays-Bas avec la

politique des minorités, de même qu'au Canada dans le cadre de l'application du multiculturalisme. Dans le reste de l'Europe, où la notion d'intégration prédomine, ce sont principalement les politiques locales d'intégration qui ont suscité l'intérêt des chercheurs, politiques qui ont émergé durant les années 1980. Elles ont pour objectif l'amélioration de l'intégration sociale, économique et politique des populations issues de l'immigration.

Mais la gestion municipale de la diversité concerne des dispositifs plus larges que les politiques d'intégration. Le terme d'intégration sous-entend en effet un processus d'adaptation quasi linéaire et univoque correspondant à l'adhésion aux valeurs de la société d'accueil en même temps qu'une mise de côté des particularités culturelles qui doivent demeurer dans la sphère privée. Ainsi, au terme de politique locale d'intégration, Michael Alexander (2001 ; 2003) préfère celui de "politiques locales à l'égard des migrants" (*Local Migrant Policies*) :

> « All these may be termed 'local migrant policies' in that they are initiated or largely determined by the municipality, and have a significant impact on the local migrant population, whether through specific, migrant-targeted measures or general (population or area-based) measures. » (Alexander, 2001 : 3).

Cette formulation, moins connotée, permet alors d'inclure les politiques dites de droit commun, c'est-à-dire qui s'adressent à la population dans son ensemble, mais qui pourront avoir des effets spécifiques sur les populations issues de l'immigration.

Par contre, en faisant directement référence à l'immigration, le terme de *Local Migrant policy* restreint la population concernée par les dispositifs locaux, alors que dans les faits il englobe des dispositifs qui pourront toucher les minorités régionales comme les minorités racisées non immigrantes. Nous pensons notamment aux programmes d'accès à l'égalité et aux politiques de compensation, mis en œuvre pour lutter contre les inégalités de fait, historiques, et contre les discriminations.

L'intérêt principal de la notion de gestion municipale de la diversité est justement de ne présupposer ni le type d'intervention, ni la population ciblée ou concernée, même indirectement.

Par ailleurs, on peut identifier plusieurs types de réponses municipales. Les réponses « corporatives », correspondant au positionnement formel de la municipalité, et les

réponses « sectorielles », souvent plus informelles, correspondant aux différents moyens pris par les services municipaux pour gérer la diversité dans le cadre de leurs interventions auprès du public (Frisken et Wallace, 2002).

Pour mieux saisir les enjeux et l'ampleur de la recherche sur la gestion municipale de la diversité, nous commencerons par présenter le rôle croissant des villes dans ce domaine et les principales actions menées dans certaines d'entre elles. Nous nous concentrerons ensuite sur la littérature produite dans ce champ d'étude depuis les vingt dernières années, ce qui nous permettra de préciser nos axes de recherche et de définir notre problématique.

1.1. Les villes face à la diversité ethnoculturelle : politiques et enjeux

Traditionnellement liée aux conditions d'entrée et d'établissement de populations étrangères, l'action des pouvoirs publics en matière d'immigration a profondément été modifiée depuis les trente dernières années. La crise économique consécutive des deux chocs pétroliers a conduit les pays d'immigration à limiter les flux de nouveaux arrivants, et participé au désengagement de l'État d'un certain nombre de questions sociales. Ces phénomènes ont contribué à l'émergence des villes non plus seulement comme des lieux d'installation privilégiés des immigrants, mais également comme des lieux d'expression de demandes liées aux spécificités culturelles et des lieux de réponse pertinents. Dans les pays d'immigration, principalement depuis les années 1980, les gouvernements locaux ont été interpellés en général par ces questions, et en particulier pour jouer un rôle en matière de gestion de la diversité.

Dans ce domaine, le rôle des villes dépend bien sûr des répartitions de compétences entre les différents niveaux de gouvernement, répartitions qui sont le fruit des compromis et des arrangements institutionnels historiques. Mais les évolutions nationales, voire supranationales, en particulier le fait que les États délèguent de plus en plus certains programmes dont la gestion est confiée aux niveaux de gouvernement inférieurs (Donzelot et Estèbe, 1994) ont permis un accroissement de la pertinence et du rôle des villes dans les domaines de l'accueil des populations immigrantes, de leur reconnaissance et de leur intégration. Les villes sont donc soumises à une forte pression par le bas et par le haut. La pression par le bas s'exerce du fait de la présence d'une population immigrante de plus en plus diversifiée et hétérogène, et des réactions qu'elle peut

susciter, notamment les problèmes de cohabitation interethnique, dans un contexte de réduction des ressources et de questionnements autour de la fourniture de services. La pression par le haut s'exerce du fait de la redéfinition du rôle de l'État, en particulier sur les questions sociales, d'une part, et d'autre part du fait de l'affirmation explicite des villes comme partenaires de l'intégration.

Ainsi, durant toute la décennie 1980, on a pu voir se développer des politiques et des programmes municipaux en direction des populations issues de l'immigration et des minorités visant à gérer les conflits ou ayant pour vocation l'amélioration d'une situation jugée défavorable économiquement, socialement ou politiquement. Les municipalités ont été interpellées par la diversité dans le cadre du maintien de l'ordre public, de l'élaboration des politiques publiques, de la définition de l'offre de service et de l'embauche de leurs employés (Labelle *et al.*, 1996 ; Garbaye, 2000).

1.1.1. Le défi de la diversité dans les villes canadiennes

Au Canada, la population issue de l'immigration se concentre principalement dans trois villes, Vancouver, Toronto et Montréal ou plus exactement trois zones métropolitaines au sein desquelles les villes-centres sont souvent les destinations privilégiées. Les régions métropolitaines de recensement (RMR) de Toronto, Vancouver et Montréal ont en effet accueilli la grande majorité des immigrants admis au Canada depuis 1991, soit 73 % (43,3 % à Toronto, 17,7 % à Vancouver et 11,8 % à Montréal). Au sein de ces RMR, les villes centres demeurent les destinations privilégiées par les immigrants même si certains d'entre eux s'établissent dans des municipalités limitrophes. Par exemple, les principales municipalités des RMR de Vancouver, Toronto et Montréal qui ont accueilli la plus grande proportion d'immigrants récents en 2001 sont Richmond, Markham et Saint-Laurent (Statistique Canada, 2003).

De plus, un phénomène de suburbanisation, tant pour les anciennes communautés que pour les nouveaux arrivants, est à l'œuvre. Ainsi, si les villes centres ont une longue histoire d'accueil et d'intégration des groupes ethnoculturels, d'autres municipalités, notamment celles situées en périphérie, sont elles aussi de plus en plus concernées par la diversité croissante de leur population. Avant de présenter leurs initiatives en matière de

gestion de la diversité, nous rappellerons brièvement les contextes fédéral et provinciaux dans lesquels elles se situent.

Contextes canadien et provinciaux concernant l'immigration et la reconnaissance des différences : le rôle des villes

Dans l'acte constitutionnel de 1867, l'immigration est une compétence partagée entre l'État fédéral et les provinces qui s'y sont traditionnellement peu intéressées. Le Québec a commencé à manifester un intérêt pour la question pendant les années 1960, période de la Révolution Tranquille au cours de laquelle le gouvernement provincial a investi les compétences originellement dévolues aux provinces. À la suite d'un certain nombre d'ententes avec le gouvernement fédéral, le Québec obtient en 1991 la compétence exclusive en matière de sélection des immigrants indépendants et la définition et la gestion des programmes d'intégration économique et linguistique des immigrants[4]. La Colombie-Britannique a également signé un accord avec le gouvernement fédéral qui tente de transférer ses responsabilités en matière de services d'accueil aux immigrants au niveau des gouvernements provinciaux. Mais un tel accord n'a pas encore été signé avec l'Ontario (Frisken et Wallace, 2002).

Parallèlement à la question de l'accueil, celle de la place des minorités s'est d'abord posée au niveau fédéral à la fin des années 1960 avec l'instauration de la Commission Royale sur le bilinguisme et le biculturalisme qui conduira à l'adoption du multiculturalisme en 1971. Ce principe sera ensuite intégré dans la Charte des droits et libertés en 1982, puis promulgué dans une loi en 1988. Cette politique affirme la diversité des cultures comme constitutive de la nation canadienne et instaure des programmes visant l'apprentissage des langues et cultures ancestrales, l'amélioration des relations raciales et la promotion de la compréhension interculturelle, et le soutien aux associations mono et multiethniques ainsi que l'appui aux regroupements facilitant l'intégration des immigrés (Helly, 1996b). Durant les années 1990, une préoccupation plus grande pour la

---

[4] L'accueil des réfugiés et les parrainages demeurent de compétence fédérale (Emploi et Immigration Canada, 1991).

culture civique conduira à une redéfinition du multiculturalisme dans une acception plus sociale que culturelle (McAndrew, 2002).

Initialement, les municipalités ne sont pas destinées à gérer la diversité car elles sont sous la responsabilité des provinces. On dit traditionnellement qu'elles en sont les « créatures » puisqu'elles n'ont pas autorité pour définir des politiques sans leur accord. De plus, l'immigration est une compétence partagée entre les provinces et le gouvernement fédéral ce qui explique en partie que les villes ne s'y soient intéressées que tardivement.

La gestion de la diversité apparaît sur la scène municipale durant les années 1980. En 1986, la Fédération canadienne des municipalités adopte une *Déclaration sur l'amélioration des relations interraciales dans les municipalités canadiennes*, suivie, en 1993, d'un *Énoncé de politique sur les relations interraciales*, « axé sur l'égalité des citoyens, leurs droits à la participation à l'administration municipale, la lutte à la discrimination et au racisme dans l'emploi et les services » (Labelle *et al.*, 1996 : 262). Les législations provinciales accordent plus ou moins d'importance aux municipalités dans le domaine de l'accueil et l'intégration ainsi que dans la lutte contre les discriminations mais les évolutions récentes, notamment des restrictions budgétaires, les ont conduites à solliciter de plus en plus les municipalités (Frisken et Wallace, 2003).

Ainsi, en Colombie-Britannique où une loi sur le multiculturalisme est en vigueur depuis 1993, la nouvelle loi sur le gouvernement local datant de 2000 confère assez d'autonomie aux municipalités pour leur permettre de s'investir dans la plupart des domaines d'intervention, excepté ceux qui sont de compétence exclusivement provinciale ou fédérale (Edgington et Hutton, 2002).

En Ontario, la politique multiculturelle date de 1977. Différents programmes ont été mis en place au début des années 1990, et principalement à Toronto, sous le gouvernement néo-démocrate qui s'est engagé à promouvoir l'équité sociale. Dans la perspective de lutter contre la discrimination sur le lieu de travail et contre le harcèlement des minorités vulnérables, il a créé un secrétariat ontarien à l'anti-racisme puis, en 1993, une loi sur l'équité en emploi (Frisken et Wallace, 2002). Mais l'arrivée d'un gouvernement conservateur en 1995 a conduit à l'abandon d'un certain nombre de programmes et à la réduction des financements en matière d'accueil et d'intégration. Seul un programme

d'accueil des nouveaux arrivants est maintenu, mais avec un financement moindre (*Idem*).

Au Québec, en vertu des ententes signées avec le Gouvernement fédéral, des programmes ont été mis sur pied pour l'accueil et l'intégration des immigrants. Ces programmes comprennent notamment l'intégration linguistique, en français, et la régionalisation visant à favoriser une répartition plus égale des immigrants sur le territoire de la province. Les municipalités ont été associées à cette démarche d'accueil et d'intégration dans le *Plan d'action gouvernemental en matière d'immigration et d'intégration Au Québec pour bâtir ensemble* datant de 1991. Celui-ci réaffirme l'importance de maintenir des niveaux d'immigration importants et instaure le « contrat moral », nous en reparlerons. Certaines municipalités se sont mobilisées et ont adopté des politiques. De même, suivant une recommandation de la FCM, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a adopté une résolution contre la violence raciste. Depuis, les municipalités sont présentées comme des acteurs incontournables dans la mise en œuvre des objectifs d'adaptation des populations immigrantes (*voir infra chapitre 4*).

En définitive, l'immigration est une compétence provinciale, mais elle est directement liée à des enjeux locaux tels que l'accès au logement, à l'éducation et à l'emploi, qui sont des domaines sur lesquels les villes ont une part d'autorité. De plus, celles-ci sont intégrées dans un réseau hiérarchique, vertical, impliquant des financements et programmes du fédéral et des provinces en matière de politique multiculturelle qu'elles répercutent ensuite sur les organisations non gouvernementales (ONG) locales (Edgington et Hutton, 2002). Dans ce contexte, quelles stratégies les villes canadiennes ont-elles adopté pour répondre à la diversité ethnoculturelle des populations présentes sur leur territoire ?

Vancouver, Toronto, Montréal : des agglomérations diversifiées culturellement

Parmi les immigrants arrivés au Canada durant la décennie 1990, 18 % vivaient dans la région métropolitaine de Vancouver qui arrive deuxième après Toronto pour la part de nouveaux immigrants accueillis (Statistique Canada, 2003). Vancouver, où quatre résidents sur dix sont nés à l'extérieur du Canada, se distingue par la plus forte proportion

de minorités visibles au pays, principalement des Asiatiques (*voir Appendice A*). Ce sont également les villes qui ont jusqu'à présent accueilli en grand nombre les immigrants (Ray, Halseth et Johnson, 1997). Par exemple, dans la municipalité de Richmond, 59 % de la population s'est déclarée membre d'une minorité visible. Cette ville a aussi reçu la plus importante proportion de nouveaux arrivants entre 1991 et 2001 avec trois résidents sur dix arrivés au pays durant cette période (*Ibid*).

Malgré la très forte croissance de l'immigration, ces villes se sont encore peu intéressées à la question de la gestion de la diversité. Ce sont principalement les villes du centre de l'agglomération telles que Vancouver, Richmond et Burnaby qui ont développé des programmes de support au multiculturalisme et d'égalité d'accès aux services. Ces programmes sont variés, allant de l'énoncé de politique multiculturelle, aux services d'interprètes et de traduction, à la consultation des minorités allophones ou encore au ciblage de groupes ethniques particuliers pour des services spécifiques (Edgington et Hutton, 2002). Depuis 1992, la ville de Vancouver tente d'améliorer la participation des communautés ethnoculturelles en soutenant des initiatives telles que l'instauration d'une équipe de volontaires dans les différentes communautés locales pour agir comme intermédiaires, la traduction des informations municipales en différentes langues, ainsi que la mise en place d'une ligne téléphonique multilingue.

À Toronto, la situation diffère quelque peu non seulement du fait des caractéristiques de l'immigration et de la répartition des immigrants dans l'espace urbain, mais également en raison du type de réponses apportées par les municipalités de l'agglomération.

La région de Toronto a connu une croissance très rapide de sa diversité ethnoculturelle. Au recensement de 2001, 44 % de la population était d'origine immigrante, ce qui est une des proportions les plus élevées au monde. Les nouveaux immigrants du Canada, arrivés entre 1996 et 2001, se sont majoritairement (43 %) installés dans la région métropolitaine de Toronto où ils représentaient 17 % de la population[5]. Outre la ville de Toronto, les

---

[5] Rappelons que depuis le 1er janvier 1998, les six villes qui formaient la région métropolitaine de Toronto (Toronto, East York, York, Etobicoke, North York et Scarborough) et le conseil métropolitain de Toronto ont été fusionnés pour former la nouvelle ville de Toronto. L'ancienne ville de Toronto constitue désormais une des vingt-cinq municipalités du *Greater Toronto Area* (GTA) qui correspond à la région de la ville de Toronto telle que désignée par le gouvernement provincial. Quant à la Région

principales villes concernées par l'établissement des immigrants sont Markham, Richmond Hill, Mississauga et Brampton. Ces immigrants sont principalement originaires d'Asie (Hong-Kong, Chine, Inde) et des Caraïbes (Statistique Canada, *Ibid*). De plus, 38 % de la population de la RMR de Toronto appartient à une minorité visible. À Markham, les minorités visibles forment 56 % de la population, principalement des Chinois et des Sud-asiatiques. Contrairement à Vancouver et, comme nous le verrons, à Montréal, les immigrants de la région de Toronto, s'ils sont encore très présents au centre-ville, se concentrent de plus en plus dans les banlieues d'après-guerre comme à North York, Etobicoke et Scarborough, où on retrouve une forte proportion de Noirs, et dans les nouvelles villes de banlieue comme Mississauga et Markham, où se sont installés de nombreux immigrants originaires d'Asie. D'autres villes de banlieue, comme Vaughan, ont bénéficié d'un mouvement de suburbanisation des anciennes communautés, arrivées avant les années 1970, qui se sont déplacées du centre vers la périphérie (Ray, 1998 ; 1994).

Les autorités locales ne se sont pas toujours saisies de ces questions, même si la ville de Toronto se distingue non seulement des autres villes de la région, mais également des deux autres grands centres urbains du Canada, par la précocité de ses engagements en matière d'intégration. Depuis le milieu des années 1990, le gouvernement provincial s'est désengagé par rapport aux enjeux de l'immigration et les restrictions budgétaires ont peu incité les municipalités à s'en saisir, d'autant plus que celles-ci faisaient face à un gel des taxes foncières et à des contraintes d'harmonisation des structures et des programmes suite aux fusions municipales de 1998 (Frisken et Wallace, 2002). Certaines ont cependant maintenu leurs initiatives.

À Toronto, la gestion de la diversité est très développée puisque dès les années 1960 la Ville a mis en place des programmes et des politiques en réponse à l'immigration dans les différents services municipaux. En 1975, un bureau de services multilingues est créé, suivi d'une division d'accès à l'égalité en emploi et un programme d'obligation contractuelle en 1985. Le rapport d'une consultation publique permettra de faire des

---

Métropolitaine de recensement de Toronto (*Toronto's CMA*), il s'agit de la zone de recensement définie par le gouvernement fédéral qui correspond au GTA moins quelques villes (Siemiatycki, 1998).

recommandations sur l'accès aux services en 1984 mais c'est en 1987 que la ville de Toronto propose une politique multiculturelle qui est une politique globale de reconnaissance de la diversité. En 1988, le *Multicultural Access Program* (MAP) est mis en place pour développer l'accessibilité des services aux différents groupes ethnoculturels en luttant contre les barrières linguistiques et la discrimination.

> « In Toronto, MAP's four objectives centred largely on the administration : communication strategies, increasing the representation of ethnic and racial groups in Toronto's workforce, promoting multicultural awareness in administration and reviewing the city policies so that discriminatory barriers to access could be identified » (Tate et Quesnel, 1995 : 334).

Pour répondre à ces objectifs, le MAP est mis en œuvre par la division du personnel du département de gestion des services. Cette organisation témoigne de l'option choisie par la ville de Toronto qui est celle de l'adaptation des services, de l'administration (Tate et Quesnel, *Ibid*). Dans cette perspective, l'accent est mis sur la révision des politiques, et le lien avec la population et les groupes ethnoculturels est établi grâce à un groupe de référence composé de représentants des services et de leaders issus des groupes ethnoculturels. La ville de Toronto s'est en effet dotée d'une démarche proactive non seulement d'adaptation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services, mais également d'anticipation des problèmes que peuvent rencontrer les membres des groupes ethnoculturels. À cette politique globale se sont ajoutées des mesures prises au sein des services municipaux pour améliorer l'accès aux services.

Le conseil métropolitain de Toronto a également adopté le principe d'accès multiculturel aux services métropolitains dans un énoncé de politique datant de 1990 et impliquant la définition d'un plan d'action pour l'accès aux services dans chaque département. En 1995 sont créés le *Access and Equity Centre* et la *Multicultural and Race Relations Division.* Le centre est maintenu après la fusion de 1998, mais il est complété par la mise en place d'un groupe de travail, *Task Force on Community Access and Equity*, chargé de faire des recommandations à la nouvelle ville sur les enjeux de la diversité et de l'accès aux services, en rencontrant les groupes communautaires et en produisant des rapports. Ce processus de réorganisation s'avèrera long et difficile en raison des problèmes posés par l'harmonisation des politiques de gestion de la diversité, très développées à la ville de Toronto et au Conseil métropolitain, beaucoup moins dans les villes de banlieue

fusionnées. Le rapport du groupe de travail (*taskforce*), intitulé « *Diversity Our Strength, Access & Equity Our Goal* », adopté en décembre 1999 par le Conseil municipal propose des recommandations parmi lesquelles la création de cinq comités consultatifs, dont un portant sur les relations raciales et ethniques[6]. La nouvelle ville de Toronto poursuit donc son engagement en faveur de la diversité, de l'équité en emploi et la sensibilisation du personnel municipal malgré une réduction des budgets alloués à ces programmes. Elle a notamment développé quatre politiques importantes : *Multilingual Services Policy* (2002), *Hate Activity Policy* (1998), *Workplace Human Rights and Harassment Policy* (1998), *Employment Equity Policy* (2000). Plus récemment, le Conseil municipal a mis en place un groupe de référence chargé de mener une vaste consultation, qui s'est déroulée durant le mois de mai 2002, auprès de la population, en vue de l'élaboration du Plan d'action pour l'élimination du racisme et de la discrimination dont le rapport final a été déposé en novembre 2002[7].

Le foisonnement de rapports, d'études et de déclarations en faveur de la diversité et contre la discrimination ne doit pas cacher les difficultés rencontrées notamment auprès des hommes politiques pour faire avancer cette cause. Comme l'a montré l'étude de Frisken et Wallace (2002), les fonctionnaires municipaux sont parfois confrontés aux conservatisme voire à l'hostilité de leurs propres élus[8]. La ville de Toronto exerce également un travail de lobbying auprès des gouvernements fédéral et provincial pour solliciter un engagement de leur part (Frisken et Wallace, 2003).

Autre initiative importante, mais sans égale mesure avec l'ampleur et l'ancienneté des engagements pris dans la ville, ancienne et nouvelle, de Toronto, celle de la municipalité régionale de York qui a lancé un processus de planification pour développer les services

---

6 Il est important de noter que dans ce rapport la diversité est entendue au sens large et concerne autant les populations immigrantes et les communautés ethniques que les autochtones, les gais et lesbiennes, les femmes, les handicapés, comme en témoigne l'intitulé des cinq comités : *Disability Issues Community Advisory Committee, Community Advisory Committee on Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Issues, Race and Ethnic Relations Community Advisory Committe, Aboriginal Affairs Community Advisory Committee, Status of Women Community Advisory Committe.*

7 Ces informations sont disponibles sur le site de la ville de Toronto à l'adresse suivante : http://www.toronto.ca

8 Notons que la situation peut être en train de changer car le nouveau maire David Miller est un ardent défenseur de la diversité. Élu en novembre 2003, il est lui-même un immigrant anglais.

aux personnes. Cette démarche, dans laquelle la diversité ethnique représentait un indicateur-clé, a été présentée aux citoyens dans différentes langues (Frisken et Wallace, 2002). La plupart des autres villes du Grand Toronto, lorsqu'elles se sont intéressées à ces questions, se sont concentrées non pas sur l'adaptation de l'administration mais sur les relations raciales et la communication. La ville de Markham a par exemple mis sur pied un comité sur les relations raciales. Quels que soient les types de réponses des villes et des municipalités régionales de Toronto face aux enjeux de la diversité, les associations occupent une place de choix, soit comme seuls fournisseurs de services aux immigrants, soit comme partenaires locaux.

L'agglomération montréalaise est la troisième en importance après Toronto et Vancouver pour l'ampleur du phénomène migratoire et de la diversité ethnoculturelle. Elle reçoit en effet la grande majorité des immigrants qui arrivent dans la province du Québec, 18 % de la population de la région métropolitaine de recensement sont nés à l'étranger, et 6 % sont arrivés entre 1991 et 2001. Ces immigrants récents se sont principalement établis à Saint-Laurent (20 % de la population), Montréal (12 %), Saint-Léonard et Côte-Saint-Luc (11 %)[9]. Saint-Laurent est également la municipalité qui compte le plus de minorités visibles (38 % de sa population), principalement les communautés arabes, asiatiques occidentales, et sud-asiatiques (*voir Appendice A et B*). Ces derniers se retrouvent également à Dollard-des-Ormeaux où 38 % de la population appartient à une minorité visible, tandis qu'à Montréal Nord, LaSalle et Pierrefonds, les minorités visibles représentent respectivement 15 %, 9 % et 9 % de la population et sont majoritairement des Noirs. La diversité n'est cependant pas exclusivement concentrée sur l'île de Montréal et plusieurs municipalités des rives sud et nord accueillent une importante proportion d'immigrants et de membres de minorités visibles (Ray, 1998). Celles-ci composent 28 % de la population de Brossard (Statistique Canada, 2003).

Plusieurs villes de la RMR ont mis en place des programmes de gestion de la diversité qui se sont particulièrement développés durant la décennie 1990 (Germain, Dansereau *et al.*,

---

[9] Depuis 2002, ces municipalités sont incluses dans la nouvelle ville de Montréal en vertu de la Loi 170 qui consacre les fusions municipales votées par le Gouvernement péquiste en décembre 2000. En 2003, le Parti libéral est élu et forme un nouveau gouvernement qui autorise l'organisation de référendums locaux. Suite à ces référendums tenus en 2004, Côte-Saint-Luc est redevenue une municipalité.

2003). La ville de Montréal fait figure de précurseur puisque dès 1989 elle adopte la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale* qui s'accompagne de la mise en place d'un programme d'accès à l'égalité en emploi (PAEE) dont l'objectif est d'atteindre 25 % d'employés issus des groupes ethniques minoritaires dans la fonction publique municipale. Cette déclaration sera suivie par des énoncés de politique successifs et des plans d'action en matière de relations interculturelles. Contrairement à Toronto, il n'y a, à Montréal, qu'une politique principale.

En 1988, la création du Bureau Interculturel de Montréal (BIM), qui deviendra par la suite le Bureau des Affaires Interculturelles (BAI), marque le point de départ de l'adaptation de l'administration municipale à la diversité. Il est en charge de la définition des orientations municipales, et de la coordination des mesures. Il a également un rôle d'expert-conseil auprès des élus, du maire et des services municipaux. L'énoncé de politique *Construire ensemble-Orientations 2000-2001-2002* définit quatre cibles de gestion : l'accueil et l'établissement, l'application des principes d'équité, de non-discrimination et de non-exclusion, la prise en compte des besoins dans les orientations et l'offre de service, et enfin la consolidation du caractère cosmopolite de la ville (Ville de Montréal, BAI, 1999). La ville de Montréal se situe en effet dans une approche interculturaliste qui « prône le respect des différences et des cultures tout en valorisant le mélange à travers la participation » (Germain, Dansereau *et al.*, 2003 : 40). Le plan d'action qui accompagne cet énoncé définit des projets d'intervention placés sous la responsabilité d'un service municipal, comme les services de la Culture et des Sports, des loisirs et du développement social. Certains services ont même défini leur propre plan d'action en matière de relations interculturelles, nous y reviendrons.

Comme à Vancouver et Toronto, la mise en œuvre de ces orientations s'appuie sur un réseau d'organismes communautaires ethno-spécifiques ou multiethniques. S'il n'y a pas véritablement de service de traduction, la Ville a élaboré un guide sur l'accommodement raisonnable qui se veut un outil d'accompagnement des gestionnaires et des élus dans le cadre d'une procédure d'accommodement qui consiste à prévoir des aménagements et adaptations en évitant les contraintes excessives. L'obligation d'accommodement est une

disposition juridique inscrite dans les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés de la personne [10] (Ville de Montréal, BAI, 2000b).

De plus, en 1999, la ville de Montréal a signé une entente avec le ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration (MRCI) permettant à la ville de recevoir une contribution financière importante pour la mise en œuvre du *Plan d'action visant l'accueil et l'intégration en français des immigrants dans les quartiers de Montréal.* Ainsi, comme dans les autres provinces, la ville de Montréal élabore sa propre politique, mais elle est également en charge de la mise en œuvre d'orientations gouvernementales.

Enfin, des conseils consultatifs ont été mis en place par chaque niveau de gouvernement, soit le gouvernement provincial, la communauté urbaine de Montréal et la ville de Montréal. Le Comité aviseur sur les relations interculturelles de Montréal (CARIM)[11] est ainsi composé de quinze membres élus en fonction de leur « compétence en matière d'affaires interculturelles et leur rayonnement dans un des secteurs de la vie montréalaise » (CARIM, 2001 : 5), et non en fonction de leur appartenance à une communauté. Le CARIM a pour objectifs de conseiller le maire sur les politiques municipales visant à favoriser l'intégration et la participation, de proposer des mesures visant l'amélioration des relations interculturelles, d'aider les services municipaux et de porter à l'attention du maire les questions pertinentes dans ce domaine.

Nous venons de voir comment sont appréhendées les problématiques liées à la diversité au Canada dans les principales agglomérations d'accueil des immigrants à l'origine de cette diversité. En Europe, les initiatives reflètent également les enjeux globaux ainsi que les spécificités nationales.

---

[10] Nous expliquerons cette notion plus en détail dans le chapitre portant sur la politique montréalaise (*voir infra chapitre 4*).

[11] La nouvelle charte de la ville de Montréal datant de 2001 instaure le Conseil Interculturel de Montréal (CIM), qui est le nouveau conseil consultatif en matière de relations interculturelles. Quant au Bureau des Affaires Interculturelles, il est devenu le Bureau des Relations Interculturelles (BRI).

1.1.2. La diversité ethnoculturelle en Europe : un éventail d'interventions locales

La France et la Grande-Bretagne ont adopté des modèles de gestion du pluralisme qui sont généralement opposés : l'intégration républicaine et le multiculturalisme. Dans le premier modèle, l'État intervient auprès des citoyens qui forment la nation, tandis que dans le modèle britannique, les minorités, notamment les minorités des anciennes colonies, sont reconnues. Les autres pays européens se situent peu ou prou entre ces deux modèles. L'Allemagne a une vision restrictive de la gestion de la diversité tandis que les Pays-Bas se rapprochent de la Grande-Bretagne sur la question des droits des minorités. Quant à la Belgique, elle constitue un modèle hybride puisque les différents paliers de gouvernement ont adopté des modèles différents. Nous présenterons ici certains exemples de gestion de la diversité dans les villes. Nous parlerons peu des villes françaises et britanniques que nous aborderons plus en détail dans la prochaine section. Nous avons délibérément écarté les villes des nouveaux pays d'immigration tels que Madrid ou Barcelone qui n'ont été que très récemment confrontées aux questions relatives à la gestion de la diversité mais dont les politiques n'en sont pas moins intéressantes[12].

La gestion de la diversité est abordée différemment en France où dominent les principes républicains de laïcité et de non-différenciation selon l'origine. Elle fait donc principalement référence à des politiques d'intégration, s'inscrivant dans des dispositifs de droit commun. En effet, si l'évolution du rôle de l'État a contribué, comme au Canada, à une plus grande prise en charge des questions d'intégration par le niveau local, certaines villes refusent la mise en place de politiques d'intégration en tant que telles ou de gestion de la diversité. Un des principaux arguments en faveur de l'universalisme est qu'il permettrait d'éviter la stigmatisation des populations (Body-Gendrot et Martiniello, 2000). D'autres par contre se réfèrent explicitement à ce type de politiques (Gaxie *et al.*, 1999).

Mais dans la plupart des villes où les immigrés se sont installés en grand nombre, on retrouve des dispositifs spécifiques, en particulier dans le cadre des politiques urbaines et

---

[12] Pour une revue détaillée des villes européennes voir Rogers et Tillie, 2001 ; Roseman, Laux et Thieme, 1996 et Body-Gendrot et Martiniello, 2000.

des politiques de l'habitat (Kirszbaum, 1999), par l'intermédiaire de l'identification de territoires ciblés selon des critères de défavorisation. Les domaines du logement, de l'éducation, de l'emploi et de la prévention de la délinquance, mais également la culture et la participation associative sont les principaux domaines dans lesquels on retrouve des formes de gestion de la diversité. Dans bien des cas, l'intervention publique visant à contrer les déficits de l'intégration des populations issues de l'immigration ne mentionne pas le terme même d'intégration qui est généralement un objectif implicite de la politique de la ville (Moore, 2001a).

Plusieurs types d'actions ont pourtant permis de prendre en compte la diversité ethnoculturelle des populations étrangères, donc sans droits politiques, en favorisant leur participation et la communication interculturelle. Les commissions extra-municipales mises en place dans plusieurs villes de France témoignent d'un certain volontarisme des municipalités. De plus, dans le cadre de la politique de la ville et de l'action en direction des quartiers défavorisés, le plus souvent à dominante immigrée, de nouveaux métiers sont apparus, favorisant des formes de médiation sociale tenant compte des différences. Plusieurs jeunes d'origine maghrébine ont par exemple été embauchés pour exercer cette médiation (Moore, 2001b ; Augustin, 1996a). Des initiatives ponctuelles illustrent certaines stratégies locales d'accommodement, mais toujours pour répondre à des objectifs universalistes sur le long terme, par exemple dans le cadre de la résorption d'un bidonville (Hénu, 1998) ou dans le cadre de la gestion d'équipements publics (Rinaudo, 1999a).

L'appréhension des enjeux liés à l'immigration et aux minorités par l'intermédiaire de politiques urbaines et de l'habitat se retrouve dans d'autres pays européens où les réponses locales à la diversité ethnoculturelle sont d'autant plus variées que les philosophies de l'intégration, définies au niveau national, accordent plus ou moins d'importance aux gouvernements locaux.

En Grande-Bretagne, le troisième *Race Relations Act* datant de 1976 encourage les autorités locales à lutter contre les discriminations et à institutionnaliser les groupes ethniques. Trois types de politiques ont ainsi pu être mises en place par les autorités locales (Joly, 1992) : l'égalité des chances ou *Equal opportunity*, équivalent britannique

de l'accès à l'égalité au Canada ; prise en compte et reconnaissance des spécificités des communautés par la consultation et la négociation ; la lutte contre le racisme (formation du personnel, protection des droits...). Durant les années 1980, la ville de Birmingham a ainsi mis en place un service spécifique appelé *Race Relations Unit* chargé de promouvoir l'égalité raciale et de répondre aux demandes spécifiques émanant des minorités. Elle a institutionnalisé, dans le cadre de ses programmes de rénovation urbaine, des organismes de communautés ethnoculturelles fournissant des services sociaux. L'équipe municipale a également créé une structure de participation des groupes ethniques minoritaires aux travaux du conseil (Garbaye, 2001).

En Allemagne, qui ne se définit pas comme un pays d'immigration, les enjeux de la diversité sont apparus sous l'angle de l'intégration des travailleurs immigrés et de leurs familles durant les années 1970, notamment à Berlin qui fut un des pionniers dans la réflexion sur l'intégration. Peu de mesures spécifiques ont été prises par les villes si ce n'est quelques interventions ponctuelles. Plusieurs villes ont cependant mis en place des structures visant l'amélioration de la participation des populations étrangères exclues du droit de vote, comme les cercles de travail et de coordination (*Arbeits und Koordinierungskreise*) pour l'échange d'informations, les parlements d'étrangers (*Ausländerparlamente*) qui sont des organes élus et ont un rôle de représentation, les conseils consultatifs d'étrangers (*Ausländerbeiräte)* composés de représentants de la population étrangère élus ou nommés et les commissions municipales pour les questions des étrangers (*Rathausschüsse für Ausländerfragen*). Ces dernières ont la particularité de réunir à la fois des conseillers municipaux et des représentants des étrangers comme à Stuttgart où une telle commission a succédé, en 1983, au conseil consultatif datant de 1971 (Bougarel, 1992).

À la fin des années 1980, la notion de société multiculturelle s'est développée en opposition à celle d'intégration jugée trop assimilationniste, et plusieurs villes s'en sont réclamées. Un des exemples les plus connus est celui de la ville de Francfort qui a créé, en 1989, un département des affaires multiculturelles, l'AmkA (*Amt für multikulturelle Angelegenheiten*), visant à promouvoir cette notion, c'est-à-dire l'égalité des droits et l'acceptation de la diversité culturelle (Friedmann et Lehrer, 1997). Si son rôle s'est avéré

largement symbolique, des mesures plus concrètes comme la formation à l'interculturel, des audiences publiques, la mise en place d'un comité consultatif et un renforcement de la société civile par le biais du soutien aux associations et la traduction des informations sur les conditions de résidence ont permis de renforcer le travail de prise de conscience et de publicisation des questions liées à l'intégration.

D'autres villes, comme Cologne ou Stuttgart, se sont intéressées à ces questions, en encourageant les initiatives des groupes d'immigrés ainsi que l'accès aux services et aux infrastructures, en luttant contre les discriminations et en promouvant la participation des immigrants dans les affaires municipales (Babel, 1998). Mais ces modes de représentation sont aussi critiqués, d'autant plus que leur influence demeure limitée, notamment par ceux qui revendiquent le droit de vote aux élections municipales et qui rejettent ce qu'ils considèrent comme une mise à l'écart, les besoins des populations étrangères étant, sur plusieurs points, proches de ceux du reste de la population (Bougarel, 1992).

L'exemple des Pays-Bas, qui ont instauré le droit de vote des étrangers aux élections locales depuis les années 1980, apporte un nouvel éclairage sur les enjeux et les réponses municipales à la diversité culturelle. Comme d'autres pays européens, les Pays-Bas ont accueilli successivement une immigration en provenance des colonies, une immigration de main-d'œuvre pour répondre aux besoins suscités par la croissance économique, puis une immigration des anciennes colonies devenues indépendantes. La crise économique du début des années 1970 aura également comme conséquence l'arrêt de l'immigration de main-d'œuvre, la réunification familiale et les demandeurs d'asile devenant les principales sources de l'immigration.

Les Pays-Bas présentent des caractéristiques très proches de celles de l'Allemagne : même type de développement économique, cohabitation religieuse entre les Catholiques et les Protestants, État-providence chrétien démocrate, système partisan centre-droit/centre-gauche. Pourtant, ces deux pays ont développé des politiques en direction des immigrants très différentes (Thränhardt, 2000). Qui plus est, l'immigration liée à la décolonisation contribuera, comme en Grande-Bretagne, à l'émergence du problème des minorités avant les autres pays européens (Lapeyronnie, 1992a ; Mahnig, 1999). En effet, à la suite d'un rapport du Conseil scientifique sur les minorités en 1979, le gouvernement

hollandais adopte une politique dite des minorités en 1983. Celle-ci comporte une double stratégie : le soutien à l'auto-organisation et une politique d'intégration visant les individus, même si, dans la pratique, ce sont bien les minorités qui ont représenté les groupes-cibles de cette politique (Mahnig, 1999). Elle repose donc sur quatre éléments, la stabilité (sédentarisation), la participation (avec un processus de naturalisation facilité et le droit de vote aux élections locales), des programmes pour les minorités défavorisées et la lutte contre les discriminations (Thränhardt, 2000).

La démarche hollandaise de reconnaissance des différences ethnoculturelles sera remise en question durant les années 1990. En effet, si cette politique s'est avérée bénéfique pour l'intégration politique, grâce notamment à l'effet éducatif du droit de vote aux élections locales, les conditions socio-économiques des minorités, principalement les groupes issus de l'immigration de main-d'œuvre, demeurent difficiles. Un virage s'amorce donc, la politique évolue, passant du modèle des minorités à celui de l'intégration, les programmes gouvernementaux sont moins multiculturels, plus intégrateurs voire assimilationnistes (*Idem*).

Ces changements s'opèrent également dans la ville d'Amsterdam, dont 42 % de la population est d'origine étrangère en 1999. Cette ville a reconnu l'apport de l'immigration et de la diversité dès 1978 (Musterd, Ostendorf et Breebaart, 1998). Cet exemple est d'autant plus intéressant qu'il traduit à la fois la proximité des interventions des gouvernements locaux et nationaux mais également les différences locales. Durant les années 1980, une politique en direction des minorités est mise en place visant à la fois leur intégration et le maintien de l'identité culturelle. La participation des minorités dans la politique locale est privilégiée avec l'instauration de conseils consultatifs. Les minorités s'avèreront en effet très actives dans la vie politique et sociale grâce à la mise en place d'associations de migrants, reconnues par la ville.

En 1989, la politique des minorités d'Amsterdam est définie dans un document qui affirme la nécessité d'abolir la situation désavantageuse des immigrants et de combattre la discrimination et le racisme (Kraal, 2001). Les minorités doivent pouvoir accéder au processus de décision grâce à leur participation aux projets de quartier, aux organisations de soutien aux immigrés, aux conseils consultatifs et aux associations de migrants. La

représentation politique des étrangers a d'ailleurs augmenté puisque les conseillers étrangers élus sont passés de six à onze en 1998 (*Ibid*).

En 1999, un nouveau document traduit la volonté de changer de stratégie. La politique de 1989 est considérée comme obsolète : si elle a eu le mérite de porter la question des minorités sur l'agenda politique, des effets négatifs sont identifiés tels que la stigmatisation des individus et le manque de reconnaissance de la diversité des situations individuelles. L'administration municipale met donc l'accent sur les problèmes, sur les individus, plutôt que sur les groupes-cibles, même si des programmes spécifiques sont reconnus comme nécessaires. Cette politique vise une meilleure prise en compte de la diversité de la population dans la fourniture de service et une meilleure représentation de cette diversité au sein du personnel, ainsi qu'une valorisation de la diversité à Amsterdam.

Les objectifs de cette politique, dite de la diversité, rejoignent ceux identifiés par la ville de Montréal dans la définition de sa politique interculturelle. Onze mesures concrètes sont définies pour améliorer la participation politique, la participation aux conseils consultatifs et municipaux, et la participation aux processus de décision. Fait significatif de ce changement de cap, le conseil consultatif de la politique des minorités conserve un rôle important dans le processus de décision jusqu'à ce que les autres structures consultatives, plus générales, soient assez diversifiées dans leur composition, donc représentatives (Kraal, 2001). Plus récemment, une décentralisation à l'échelle de la ville accorde plus de pouvoir aux quartiers qui ont répondu différemment à la gestion de la diversité

En Belgique, plusieurs types de réponses ont été apportés à la diversité ethnoculturelle, selon les provinces et selon les villes, correspondant aux clivages linguistiques, religieux et culturels qui traversent ce pays. État unitaire jusqu'aux années 1970, la Belgique devient officiellement un État fédéral en 1993 à la suite de plusieurs réformes constitutionnelles qui ont vu la mise en place de plusieurs niveaux institutionnels dont l'adéquation avec le territoire n'est pas toujours évidente [13]. La politique d'intégration des

---

[13] Le pays est divisé en trois régions, les Flandres, la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale, une ville région, qui gèrent ce qui concerne le territoire (logement, agriculture, environnement, emploi, transports,...). Trois communautés linguistiques, qui s'occupent des affaires culturelles et sociales, de

immigrants est en principe une compétence des communautés linguistiques mais en pratique, tous les niveaux de gouvernement ont élaboré des politiques directement ou indirectement reliées à l'immigration et l'intégration (Jacobs, 2001). Durant les années 1980, à l'issue d'un processus similaire à ceux connus dans les autres pays européens, la Belgique exprime une volonté de définir une politique nationale d'immigration qui conduira à la création du Commissariat royal à la politique des immigrés en mars 1989. Il s'agit d'un corps de gouvernement semi-officiel, rattaché à l'administration du premier ministre, chargé de développer et gérer une politique liée à l'intégration des étrangers et des minorités et de lutter contre le racisme et les discriminations. La commune y apparaît comme « le lieu principal où devrait se créer une cohabitation harmonieuse » (Francq, 1992 : 59). En 1993, le commissariat est remplacé par un institut permanent, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

Depuis 1990, l'intégration est le concept central des politiques gouvernementales à l'égard des immigrés et des minorités, et repose sur un compromis entre les théories de l'assimilation et de la ségrégation. En 1991, un Fonds d'impulsion pour la politique de l'immigration (FIPI), alimenté par la loterie nationale, a été créé à l'initiative du gouvernement fédéral pour financer des projets visant l'intégration des jeunes d'origine étrangère. La volonté d'intégration passe également par une procédure de naturalisation facilitée. La loi de 1984 sur le code de la nationalité, amendée en 1991, a ainsi permis à de nombreux étrangers d'obtenir la citoyenneté belge.

Les autres niveaux de gouvernement ont mis l'accent sur l'une ou l'autre de ces dimensions. Le gouvernement flamand, dont les conceptions sont proches du multiculturalisme tel que pratiqué aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne, a mis en œuvre une politique de soutien aux organisations de migrants, de soutien financier aux initiatives locales pour le renouveau urbain et l'intégration des groupes défavorisés et de reconnaissance des groupes ethnoculturels, incluant les réfugiés et les nomades (Jacobs,

---

l'enseignement, du tourisme et de la santé, sont réparties entre ces trois régions : la communauté flamande en Flandres, les communautés francophone et germanophone en Wallonie, tandis que la région de Bruxelles-capitale est sous la compétence partagée des communautés francophone et flamande. Outre les communautés et les régions, la Belgique est également divisée en 10 provinces et 589 communes.

Ibid). Les gouvernements francophone et Wallon, plus proches du modèle républicain, ne définissent pas de groupes-cibles, même si certaines politiques concernent surtout les immigrés du fait de leur situation socio-économique défavorisée et de leur concentration dans certaines zones dégradées.

Au niveau local, des initiatives ont été prises pour lutter contre certains phénomènes touchant particulièrement les minorités. Dans l'éducation par exemple, compétence transférée aux communautés linguistiques en 1988, la communauté flamande a mis en place une politique d'enseignement de rencontre mutuelle visant à lutter contre la ségrégation scolaire en trois volets : l'interculturalisme, l'enseignement de la langue et de la culture d'origine, et l'enseignement du néerlandais comme seconde langue. De son côté, la communauté française, qui confie l'éducation interculturelle aux établissements, a tenté sans succès de mettre en place une politique de zones d'éducation prioritaire (ZEP). Mais certaines communes ont aussi mis l'accent sur ces questions par l'embauche d'enseignants étrangers ou la collaboration avec les écoles de devoirs qui sont des associations de soutien. Au chapitre de la participation politique, des conseils consultatifs communaux des immigrés (CCCI) ont été mis sur pied dès la fin des années 1960. Pour ceux qui ont perduré, leur action s'est avérée limitée : au mieux, ils permettent de faire écho aux demandes des minorités présentes dans la commune, mais ils peuvent aussi être instrumentalisés et constituer des lieux d'information pour le pouvoir local (Francq, 1992 ; Martiniello, 1994).

Si les approches des communautés flamande et française ressemblent respectivement à celles des pays anglo-saxons et des Pays-Bas, et de la France, le cas de Bruxelles-capitale présente quant à lui d'étranges similitudes avec la situation montréalaise, malgré sa situation de multigouvernance, du fait de sa double influence culturelle. Située en Flandres, elle est officiellement bilingue mais majoritairement francophone. Cette agglomération d'un million d'habitants est composée de dix-neuf communes autonomes, parmi lesquelles la ville de Bruxelles, d'environ 140 000 habitants, qui en constitue le centre historique. En 1998, 29,4 % des résidents ne sont pas Belges, la moitié étant des citoyens européens, l'autre moitié des ressortissants de pays tiers, principalement des Marocains. La population d'origine étrangère est estimée à 38 ou 40 % de la population de la région (Jacobs, 2001). L'agglomération bruxelloise connaît une forte ségrégation

des minorités concentrées dans certaines communes. Plusieurs mesures ne visent pas directement les populations issues de l'immigration et les minorités, mais leur importance numérique et l'acuité de certains problèmes ont conduit à développer une approche plus multiculturaliste. Le Parlement de Bruxelles, la Commission communautaire commune, la commission de la communauté flamande et la commission communautaire francophone ont adopté une Charte des droits et devoirs pour une cohabitation harmonieuse des populations bruxelloises, et en 1991, une commission consultative mixte sur les enjeux de l'immigration à Bruxelles a été instaurée. Comme en Allemagne, cette commission mixte est composée de politiciens élus et de représentants des groupes immigrés, mais en 1995, elle a été divisée en deux commissions mixtes, l'une francophone, l'autre flamande (Jacobs, 2001). Comme au niveau du gouvernement régional, les instances flamandes de Bruxelles financent les associations d'immigrés, tandis que du côté francophone prévaut une politique d'assimilation, l'intégration étant notamment abordée dans le cadre de programmes de renouveau urbain et relayée par le milieu associatif.

Ces différents exemples permettent d'illustrer la complexité et la multiplicité des enjeux relatifs à la gestion de la diversité. Entre les politiques éducatives, du logement, les politiques de rénovation urbaine qui englobent différents secteurs d'intervention, ou encore les dispositifs visant à favoriser la participation et les débats entourant le droit de vote des étrangers, nous voyons que les municipalités disposent d'outils, plus ou moins nombreux selon les pays et les dispositions législatives, pour développer des politiques de gestion de la diversité.

En 1991, à l'issue de la conférence internationale « Europe 1990-2000 : multiculture dans la cité – L'intégration des immigrés » tenue à Francfort, la conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux en Europe (CPLRE) affirmait que « les communes, et en particulier les villes à fort pourcentage de population immigrée, doivent avoir le droit de consultation et de participation au processus de décision aux niveaux national et européen pour la politique d'immigration et d'intégration » (Conseil de l'Europe, 1996).

Que ce soit par l'adaptation des services à la réalité immigrante (services de traduction, prise en compte des pratiques culturelles et religieuses), la lutte contre les discriminations (accès à l'égalité, mesures de droit commun qui touchent particulièrement les ménages

d'origine immigrante comme la rénovation et la construction de grands logements) ou la participation à la vie locale, les différentes interventions municipales en matière de gestion de la diversité se sont multipliées dans les trente dernières années. Ainsi, comme le décrit Micheline Labelle à propos du Québec, le processus de municipalisation de la gestion de la diversité traduit une prise en charge croissante de responsabilités en matière d'intégration des minorités ethniques et de lutte contre le racisme et les discriminations (Labelle *et al.*, 1996). Pourtant, les gouvernements locaux bénéficient rarement de compétences formelles en la matière (Berthet et Poirier, 2000), ce qui rend parfois difficile l'appréhension du phénomène de gestion de la diversité. Mais leur rôle a acquis une importance croissante soit en tant que partenaires de politiques nationales territorialisées, soit en tant qu'acteurs élaborant une intervention spécifique en la matière.

À la lecture des différents exemples, il est frappant de constater autant de similitudes qui montrent que les autorités locales sont interpellées quel que soit le contexte (Frisken et Wallace, 2002). Les municipalités se sont saisies de ces enjeux en proposant des mesures correspondant à leurs domaines d'intervention : la participation politique avec la création de conseils consultatifs ou autres ; le soutien aux associations de migrants ; le domaine socio-économique avec la prise en compte ou non de l'élément ethnique dans la fourniture de services ; opposition ou support à la culture, notamment les institutions religieuses ; le développement et le renouveau urbain qui, s'ils ne sont pas tournés spécifiquement vers les populations issues de l'immigration ont un impact considérable (Alexander, 2001). Mais les réponses des villes ne sont pas immuables et peuvent évoluer selon le contexte socio-économique, selon l'alternance politique, ou encore selon les changements de représentation de la place des immigrants dans la société et de la reconnaissance de la diversité.

L'éventail des mesures et les représentations qui les sous-tendent peuvent varier d'une ville à l'autre ou selon la période, ce qui ajoute un degré supplémentaire de complexité pour la compréhension des initiatives municipales. Selon le contexte spatial ou temporel, une même mesure peut en effet être perçue différemment. Par exemple, la mise en place du département des affaires multiculturelles de Francfort est une mesure considérée comme novatrice et progressiste en Allemagne, tandis que ce type de démarche est beaucoup plus développé au Canada ou en Australie. Cette observation soulève d'ailleurs

la question des comparaisons internationales et nous amène à nous demander comment les auteurs ont appréhendé ce champ d'étude de la gestion municipale de la diversité.

1.2. L'analyse des politiques municipales de gestion de la diversité : émergence d'un champ de recherche

La concentration urbaine de la diversité ethnoculturelle, l'évolution de la situation des populations issues de l'immigration et la redéfinition des modes d'intervention publique tant de l'État que des gouvernements locaux ont conduit les chercheurs à s'intéresser de plus près aux villes en tant qu'acteurs de la gestion de la diversité. Ainsi, durant les années 1990, plusieurs études portant sur des thèmes au premier abord différents (les politiques locales d'intégration, politiques des relations raciales, l'aménagement pluraliste, la participation...) mais qui combinaient, pour la plupart, l'analyse des politiques locales avec les enjeux de l'immigration ont été produites en Europe et en Amérique du Nord. Ces recherches ont contribué à l'émergence d'un véritable champ d'études qui regroupe les analyses des réponses, spécifiques ou générales, des gouvernements locaux aux enjeux liés à l'accroissement de la diversité, et à la volonté, ou la nécessité, d'en tenir compte.

En effet, jusqu'au milieu des années 1980, les questions d'immigration et d'intégration ont été abordées sous deux angles correspondant à deux grands champs d'étude. Le premier, que l'on pourrait qualifier de niveau macro, a privilégié l'analyse des politiques nationales et des conceptions de la citoyenneté et du pluralisme. Le deuxième, plus micro, était axé sur les pratiques culturelles, les relations interethniques et l'organisation des communautés dans certains espaces (Burstein et Grenier, 2000). Durant les années 1980, la politisation des questions liées à l'immigration, c'est-à-dire à la fois leur présence dans les débats politiques et leur prise en charge dans le cadre de politiques publiques, a contribué à la reconnaissance des enjeux de l'immigration et des conditions de vie des populations issues de l'immigration.

Le champ des études ethniques est généralement privilégié par les sociologues, en particulier les sociologues urbains, mais il a aussi été investi par les géographes, les démographes et les politologues. Les travaux menés dans les différents champs de recherche reflètent l'évolution des conceptions de la diversité : des questions touchant

spécifiquement à l'immigration, c'est-à-dire à l'arrivée des populations, les thèmes ont peu à peu été élargis aux questions relatives aux conditions de vie puis à la diversité proprement dite.

De plus, plusieurs recherches comparatives d'envergure ont été conduites grâce à des programmes de recherche financés ou coordonnés par des institutions telles que le Conseil de l'Europe, l'UNESCO (programme MOST), Metropolis ou l'OCDE, et ont permis de couvrir un large éventail de villes, de modèles et de politiques locales.

Pour mieux saisir l'ampleur et l'évolution des travaux, qui permettent aujourd'hui de considérer le thème de la gestion municipale de la diversité comme un véritable champ de recherche, nous pouvons distinguer trois temps correspondant aux perspectives de recherche adoptées par les chercheurs. Il s'agit tout d'abord de l'émergence des politiques locales de gestion de la diversité qui constitue parfois le thème principal, mais plus généralement une partie, introductive, des études. Le deuxième thème concerne les politiques municipales tant dans leur forme que dans leur contenu. Le troisième thème aborde la question du modèle de politique et de réponse à la diversité des gouvernements locaux.

1.2.1. L'émergence des politiques locales

Les sociologues et les politologues se sont intéressés à l'importance croissante prise par les villes dans le traitement des questions liées à l'immigration et l'intégration qui sont apparues à partir des années 1970 et 1980. Aux interprétations sociologiques se sont ajoutées des études dans le champ de l'analyse des politiques publiques. Les chercheurs ont donc étudié les différents facteurs et processus expliquant pourquoi, et comment, les villes ont réagi aux enjeux posés par la diversité. Tout d'abord, les facteurs de type sociologique que sont l'émergence des questions d'intégration, les processus de fragmentation et d'exclusion, et les événements socio-politiques, parfois violents, montrent que les processus de "localisation" des enjeux de la diversité se retrouvent dans la plupart des pays d'immigration. Des facteurs plus politiques, comme les demandes émanant de groupes de pression, structurés ou non sur une base ethnique, ont également joué un rôle dans la prise en compte des différences et de l'immigration par les gouvernements locaux. De même, la répartition territoriale des pouvoirs et son évolution

exercent une influence sur la manière dont les villes sont mobilisées. Enfin, l'analyse des politiques locales d'intégration sous l'angle des politiques publiques a permis de regrouper ces facteurs en proposant des interprétations de la mise sur agenda local de l'immigration, de l'intégration et de l'ethnicité.

Évolution de l'immigration internationale

Il existe un relatif consensus concernant le rôle qu'ont joué les transformations de l'immigration internationale durant la deuxième moitié du 20ème siècle dans l'émergence de la gestion municipale de la diversité par un glissement progressif des questions d'immigration vers les questions d'intégration. L'installation massive des populations immigrantes dans les villes, en particulier dans certaines zones urbaines, s'est accrue durant la période d'immigration de main-d'œuvre, puis avec le regroupement familial, augmentant ainsi leur visibilité. La croissance économique de l'après-guerre a engendré un besoin de main-d'œuvre provenant tout d'abord des pays européens (Espagne, Portugal, Italie entre autres), puis de pays de plus en plus lointains, ce mouvement étant accentué par la décolonisation pour les pays ayant une histoire coloniale tels que la Grande-Bretagne, la France, la Belgique et les Pays-Bas (Lapeyronnie, 1992a). La décolonisation a également contribué au développement de la réunification familiale qui s'accentue avec la fin de l'immigration de main-d'œuvre durant les années 1970.

Les populations issues de l'immigration se sont sédentarisées tandis que leurs taux d'activité diminuaient de plus en plus, ce qui illustre la dégradation de leur situation socioéconomique. La plupart des pays européens ont connu ce processus massif de sédentarisation des populations immigrés durant les années 1970, malgré certaines mesures d'incitations au retour, et la plupart des pays ont réagi en combinant la limitation des flux migratoires avec l'élaboration de politiques d'intégration (Lapeyronnie, *Ibid* ; Frybès, 1992). Ces transformations de l'immigration internationale ont également eu comme conséquence l'augmentation de la diversité non seulement ethnique mais aussi socio-économique de ces populations qui se trouvent dans des conditions différentes selon leur contexte d'arrivée et leurs conditions d'installation (Lapeyronnie, 1993). La diversité de situations provient également de l'apparition de nouvelles figures de l'immigré que sont les femmes, les réfugiés et les jeunes. Ces derniers en particulier, se

présentent comme une génération à part, identifiable, avec des demandes et des traits organisationnels différents de leurs aînés (Ireland, 1994). Cette présence immigrée, qui, de temporaire devient permanente, et les différences ethniques, raciales et religieuses qui en découlent, expliquent que l'intervention des villes devient une nécessité (Alexander, 2001; Frisken et Wallace, 2003).

Au Canada et aux États-Unis, où les processus d'immigration et d'intégration sont concomitants, les effets de la crise sur la redéfinition du rôle de l'État providence seront similaires à ceux vécus en Europe (Labelle *et al.*, 1996), en particulier du point de vue de la diversification des origines et des statuts socio-économiques. En effet, depuis la suppression des critères ethniques et l'instauration d'une grille de sélection et des différentes catégories d'immigrants, puis le développement d'une politique d'immigration économique et l'augmentation des coûts relatifs à la demande d'immigration, les situations des immigrants arrivant au Canada se sont fortement différenciées (Simmons, 1999). Les problèmes d'intégration, économique principalement, sont apparus au grand jour à la fin des années 1980 et au début des années 1990, suscitant l'inquiétude des gouvernements.

Pour Sako Musterd et Wim Ostendorf (1996), trois facteurs majeurs sous-tendent ces transformations de l'immigration : la fin des relations coloniales, le besoin de main-d'œuvre et les changements économiques globaux. Quels processus concrets relient les villes à ces changements qui concernent au départ les États-Nations, puisqu'ils sont le résultat de politiques d'immigration nationales ? Outre la pression exercée par les États sur les villes, dont nous parlerons plus loin, plusieurs processus sociaux et locaux expliquent, selon la plupart des auteurs, pourquoi les villes sont particulièrement concernées par la diversité et ce qui les a amenées à intervenir.

Mentionnons que les villes sont souvent interpellées en fonction de problèmes, de contraintes. Le passage des questions d'immigration aux questions d'intégration exerce une pression sur les villes du fait de la concentration de certains problèmes dans des territoires particuliers tels que les banlieues, les quartiers centraux, souvent dégradés (Frybès, 1992), mais aussi du fait de l'expression de demandes spécifiques.

Pour certains auteurs, ce sont surtout les modes de peuplement qui caractérisent l'impact de l'immigration sur les villes, plus que les profils des immigrants eux-mêmes (Lapeyronnie, 1993). Les populations issues de l'immigration prennent la place de populations en mobilité ascendante qui quittent les quartiers dégradés, cohabitant ainsi avec les populations les plus pauvres, les moins mobiles.

> « Dans les zones les plus déshéritées, ils s'y retrouvent avec les laissés pour compte du monde populaire, les nouveaux immigrés et les pauvres. Ils y sont enfermés et sont identifiés à ces quartiers. La relégation semble définitive car elle concerne une population installée qui a raté son insertion, et non plus des hommes en transit » (Dubet et Lapeyronnie, 1992 : 87).

La ségrégation s'effectue non seulement dans l'accès au logement social, dans le parc locatif, mais aussi dans l'accès à la propriété (Candappa et Joly, 1994). Si la tendance à la concentration des populations migrantes par le biais des regroupements familial et communautaire est une réalité, il faut aussi tenir compte de l'impact des politiques de logement et des systèmes d'attribution des logements sociaux qui contribuent au phénomène de ségrégation (Musterd et Ostendorf, 1996). Paradoxalement, ils en deviendront un instrument de lutte (*Ibid*). En effet, c'est souvent pour lutter contre les effets négatifs de la ségrégation, contre la formation de "ghettos", que les gouvernements locaux se sont intéressés de façon plus ou moins explicite à la question de l'immigration, en mettant en place des politiques d'intégration et des politiques du logement favorisant la dispersion spatiale (Musterd, Ostendorf et Breebaart, 1998).

Les effets de cette ségrégation sont d'autant plus problématiques qu'ils s'auto-alimentent et se répercutent dans d'autres secteurs, comme l'éducation, et nourrissent l'intolérance au sein même des quartiers, mais aussi entre les quartiers et le reste de la ville (Joly, 1992 ; Amin, 2002). Ils conduisent à une dualisation économique de la société, marquée par la distinction entre ceux du dedans et ceux du dehors, et une fragmentation culturelle (Lapeyronnie, 1993). Cette fragmentation est le résultat d'une double évolution de la culture, vers la culture de masse, qui absorbe les différences, et l'individualisme moral qui valorise ces différences. Et l'expression de ces différences s'effectue à l'échelle locale voire micro-locale.

Mais les causes de la ségrégation ne sont pas qu'économiques et l'on sait que les regroupements familiaux ont pu accélérer la constitution de réseaux communautaires d'entraide, voire d'une « économie ethnique ». Certains gouvernements, nationaux et locaux, ont reconnu les bénéfices que pouvaient apporter ces regroupements dans les processus d'intégration. D'autres ont considéré qu'ils avaient une influence néfaste. Quoiqu'il en soit, les problèmes d'intégration et les attitudes de rejet envers les immigrés ont suscité l'inquiétude. Les grandes institutions telles que l'école, les syndicats, etc., auxquelles on attribuait des vertus intégratives sont en crise, crise qui a pour conséquence la montée de l'individualisme et le renouveau des ethnicités et des communautés (Lapeyronnie, 1993).

> « La question immigrée renvoie à un double enjeu social et urbain : celui du refus de la cohabitation avec des groupes soumis à des logiques discriminatoires [...] ; celui d'une éventuelle appropriation communautaire de l'espace par ces mêmes groupes [...]. » (Kirszbaum, 1999 : 94)

Les chercheurs qui se sont intéressés à la gestion de la diversité et à l'émergence de politiques locales ont bien montré le lien avec l'arrêt de l'immigration de main-d'œuvre et les transformations des modes d'intégration dans les sociétés d'accueil. Conséquence de ces changements sociaux, structurels, des événements plus conjoncturels ont contribué à saisir les enjeux et l'urgence d'agir. En effet, outre la sédentarisation des populations immigrées et la dégradation de leur situation socio-économique, l'expression du malaise vécu par les jeunes de la deuxième génération et la montée de mouvements anti-immigrants, du racisme et de la xénophobie, sont également des facteurs qui ont incité les pouvoirs publics locaux à intervenir pour résoudre les problèmes (Ireland, 1994). Trois types d'événements, que connaîtront la plupart des pays d'immigration, ont été le plus souvent mentionnés par les chercheurs : les émeutes urbaines, les mouvements anti-immigrants et l'expression de demandes spécifiques aux niveaux politique, social et culturel (*Idem*). Ces trois enjeux socio-politiques amènent les villes à adopter des stratégies de gestion des conflits ethniques (Garbaye, 2000).

Facteurs conjoncturels ayant influencé l'émergence de politiques locales

La montée du racisme et de la xénophobie, marquée par des événements violents, et la politisation de l'immigration par l'émergence de mouvements politiques d'extrême-droite

et par la formulation de demandes émanant des groupes ethniques, ont contribué à exercer une pression sur les gouvernements locaux et nationaux (Frybès, 1992).

L'Allemagne, la Suisse, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la France (Mahnig, 1999) ont connu de tels événements, à des degrés divers. Lapeyronnie identifie deux types de rejet des minorités, l'un conservateur, au nom de principes universels identifiés à la culture nationale, l'autre, raciste et xénophobe, au nom de la particularité et de l'intégrité d'une identité culturelle (Lapeyronnie, 1993). Ceci dit, la xénophobie est une composante du discours des partis d'extrême droite qui ont fait leur apparition un peu partout en Europe de façon récurrente, certains ayant plus de succès électoraux que d'autres (Candappa et Joly, 1994). Mais il faut également mentionner le racisme parfois latent, vécu dans les milieux de travail, dans le logement, l'éducation auquel les groupes anti-racistes et pour l'égalité des droits se sont attaqués, soit dans le cadre d'une pression exercée par des groupes organisés, soit par des réactions violentes.

Les premières émeutes urbaines ont éclaté dans les ghettos de Noirs aux États-Unis durant les années 1960, mais en Europe ces manifestations violentes sont généralement apparues au début de la décennie 1980, à partir du milieu des années 1970 en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas, comme l'expression de problèmes raciaux, sociaux et intercommunautaires. L'affirmation de l'Islam de même que certains événements violents comme les émeutes de 1980 et 1981 en Grande-Bretagne et en France ont contribué à la reconnaissance de l'urgence d'agir (Lapeyronnie, 1992b ; Garbaye, 2000).

Les émeutes mettent en scène principalement les jeunes immigrants ou issus de la deuxième génération, et sont le résultat soit de manifestations qui dégénèrent, soit d'un mal-être et d'une colère exprimés contre les institutions, soit de la confrontation avec des mouvements d'extrême-droite. Ces jeunes, souvent des hommes, socialisés dans un pays et dans des familles aux cultures différentes, sont confrontés à des problèmes intergénérationnels et intercommunautaires, ainsi qu'au racisme et à la discrimination, combinant ainsi logiques d'exclusion et expérience du racisme (Potvin, 1997 ; Germain, Dansereau *et al.*, 2003). Les émeutes viennent rappeler à tous cette situation :

> « It questioned the ethnic assumptions of belonging in Britain. The Asian youths have challenged those who want to keep them in their own minority spaces, and they have unsettled the majority opinion that minorities should

> behave in a certain way in public (essentially by giving up all but their folkloristic cultural practices). It is this disruption of the racialised coding of British civic and public culture that has made these riots so politically significant » (Amin, 2002: 964-965).

La prise de conscience des pouvoirs publics a donc parfois été accélérée par ces événements, conduisant à la définition d'une intervention en matière d'intégration dans le cadre notamment des programmes de renouveau urbain et de la politique de la ville (Moore, 2001a).

Outre les mouvements xénophobes et les émeutes urbaines, des revendications issues des groupes de pression, ethniques ou non, accentuent la pression sur le local (Labelle *et* al, 1996 ; Berthet et Poirier, 2000). Ainsi, le conflit ou la proportion de population immigrante ne sont pas toujours des facteurs déterminants, (Lapeyronnie, 1993). Dans certains cas, c'est bien la participation des communautés et l'expression d'une citoyenneté locale qui permettent de demander aux élus d'intervenir. L'organisation des communautés s'est particulièrement développée dans les pays anglo-saxons où elles bénéficient d'une reconnaissance en tant qu'interlocuteurs légitimes. Dans la région montréalaise, plusieurs municipalités sont intervenues dans le domaine de la gestion de la diversité sans que le nombre d'immigrants sur leur territoire soit très important, mais la pression de certains groupes organisés formulant des demandes d'accommodement, conjuguée avec les opportunités des orientations gouvernementales en matière d'immigration et d'intégration, ont pu enclencher un processus de reconnaissance et la définition d'une politique municipale (Paré, Frohn et Laurin, 2002 ; Germain, Dansereau *et al.*, 2003). Les réponses des villes dépendent alors du rapport de force politique dominant et de la conception de la diversité et de l'intervention municipale qui en découle.

Pour résumer, trois facteurs déterminent le développement de stratégies d'action en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle : les crises, les valeurs, le rapport de forces politiques internes [influence des groupes de pression] (Labelle *et al.*, *Ibid*). Mais comme nous l'avons vu, ces facteurs interpellent tout autant les gouvernements locaux et nationaux. Par contre, la structure politico-administrative des pays d'immigration, c'est-à-

dire la répartition des compétences et les relations entre les gouvernements central et local, peut conduire à des réponses différentes.

Mise sur agenda et répartition des compétences

La plupart des auteurs ont souligné l'importance du contexte institutionnel dans l'émergence des politiques municipales de gestion de la diversité. Il faut bien comprendre en effet que les questions d'immigration et d'intégration se sont d'abord posées au niveau des États qui définissent les conditions d'entrée sur le territoire, les droits accordés aux populations étrangères et les modes d'acquisition de la nationalité, ce que Patrick Ireland (1994) appelle la structure d'opportunité politique, même si les processus qui les ont amenés à intervenir se manifestaient dans les villes. Certains auteurs ont utilisé la notion d'*agenda-building* pour circonscrire le contexte d'émergence, mais aussi le type de réponse aux enjeux de la diversité, combinant ainsi les facteurs sociaux et politiques.

La mise sur agenda politique correspond au moment où un problème est défini comme enjeu et identifié comme devant faire l'objet d'une intervention par le système politique.

> « Dans la majorité des cas ce n'est qu'à des moments d'exception que la question apparaît sur l'agenda politique. [...] Cette « attention particulière » se manifeste essentiellement selon deux modalités : ou bien à travers des événements perçus comme une menace pour l'ordre public [...] ; ou bien à travers des événements ressentis comme une entorse aux droits des individus[...]. » (Mahnig, 1999 : 34)

Cette observation formulée au sujet des États-nations peut aussi constituer une analyse valable pour les gouvernements locaux. L'inscription de l'intégration et de l'immigration sur les agendas locaux résulte pour une bonne part, mais pas seulement, des stratégies mises en œuvre pour gérer les conflits ethniques (Garbaye, 2000 ; Ireland, *Ibid*). Pour d'autres auteurs, l'apparition de la gestion de la diversité sur l'agenda politique local correspond à des réponses des pouvoirs locaux face à des pressions antagonistes émanant d'un côté de populations immigrées sédentarisées, et de l'autre côté de populations s'opposant à la cohabitation interethnique, voire de mouvements politiques xénophobes (Frybès, 1992 ; Alexander, 2001 ; Amin, 2002).

Thierry Berthet et Christian Poirier (2000) utilisent quant à eux la notion de fenêtre d'opportunité politique pour décrire les interactions à l'œuvre dans la construction des agendas :

> « La notion de fenêtre politique implique un espace temporel à l'intérieur duquel l'inscription au programme d'un objet politique est rendue possible grâce à une configuration favorable de l'environnement. » (Berthet et Poirier, 2000 : 189).

Pour ces auteurs, cette opportunité résulte moins des conflits que de l'évolution des représentations liées aux phénomènes migratoires et de la légitimité d'une action localisée en matière d'action sociale (Berthet, 1999). La gestion de la diversité apparaît donc comme un enjeu que les municipalités ont l'opportunité de saisir sans que cela soit une obligation ou une nécessité.

Cette explication de l'émergence de politiques locales de gestion de la diversité par la notion de mise sur agenda nécessite la prise en compte de la répartition des compétences puisque celles-ci déterminent, ou tout au moins conditionnent, la marge de manœuvre des différents paliers de gouvernement. Ainsi, les stratégies mises en œuvre par les gouvernements locaux et nationaux sont influencées par le cadre institutionnel. Constitué de trois éléments que sont les relations entre le central et le local, l'organisation des partis politiques et le système partisan, et l'organisation du gouvernement local, celui-ci fournit aux autorités locales les instruments nécessaires pour opérer différents modes de négociation et de résolution de conflit.

À partir de ce cadre d'analyse, Romain Garbaye (2000) explique notamment que la mise sur l'agenda local des thèmes de l'immigration, de l'intégration et de la reconnaissance des différences s'est effectuée par le haut en France, et par le bas en Grande-Bretagne, deux pays fortement centralisés mais avec des conceptions du gouvernement local différentes. En Grande-Bretagne, la tradition du *self governement* favorise le respect des traditions culturelles (Arnaud, 1999) et les autorités locales sont conçues comme des fournisseurs de services et des institutions de la démocratie locale dont les compétences (logement, éducation et services sociaux) sont clairement établies et indépendantes du gouvernement central (Garbaye, 2000 ; Candappa et Joly, 1994).

En France, l'État-nation favorise le droit commun, héritage du jacobinisme contre l'expression des particularismes identitaires régionaux (Arnaud, 1999) et les municipalités sont définies comme des moyens de représentation de la communauté locale devant le gouvernement central. Leurs compétences ne sont pas distinctes mais imbriquées (Garbaye, *Ibid*). Ces différences dans la répartition territoriale des pouvoirs expliquent notamment pourquoi ce sont d'abord les autorités locales britanniques qui se sont saisies des enjeux liés à l'immigration dans le cadre de l'exercice de leurs compétences alors que les municipalités françaises ont été associées dans le cadre du redéploiement des services de l'État et de la mise en place de programmes de renouveau urbain.

Dans certaines provinces canadiennes, les municipalités assument les responsabilités d'élaboration des politiques publiques et de fourniture de services dans les domaines tels que la sécurité publique, l'éducation, l'utilisation du sol, les services sociaux et de santé et le logement (Edgington, Bronwyn, Hutton et Thompson, 2001). L'immigration est, comme nous l'avons vu, une compétence prise en charge par le gouvernement fédéral jusqu'à ce que certaines provinces s'y intéressent. Au Québec, l'évolution des relations entre les gouvernements fédéral et provincial qui a permis le transfert de compétences en matière de sélection des immigrants et d'accueil et d'intégration, a contribué à l'émergence des villes comme acteurs de la gestion de la diversité, car celles-ci peuvent intervenir dans les domaines de compétence des provinces (Berthet et Poirier, 2000).

Un certain nombre d'évolutions, parmi lesquelles la redéfinition du rôle de l'État et la décentralisation, viendront accentuer le rôle des villes. Pour Lapeyronnie (1993), le rôle de l'État a évolué passant d'une conception sociale, l'État-providence, à une conception correspondant à une gestion économique et internationale. Ce changement idéologique lié au retrait progressif de l'État a contribué à l'émergence des villes dans le champ du social. Celles-ci ont en effet investi un espace politique laissé vacant, favorisant ainsi la municipalisation de la question de l'intégration (Labelle *et al.*, 1996 ; Berthet et Poirier, *Ibid*).

L'accroissement du rôle des villes résulte également d'un processus de décentralisation visant à leur confier plus de compétences, si ce n'est dans le domaine de l'élaboration des

politiques, du moins dans la gestion des programmes. Au Québec, plusieurs textes successifs, notamment le Livre blanc sur la décentralisation en 1977 et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme confèrent aux municipalités un rôle plus important et leurs permettent d'étendre leurs compétences dans le cadre de la concertation supra locale (Berthet et Poirier, 2000), mais la centralisation prévaut. Il s'agit donc surtout d'une mise en œuvre locale de programmes provinciaux, fédéraux ou élaborés en partenariat. En France, à partir des lois de décentralisation de 1981 et 1982, plusieurs décisions politiques seront à l'origine du transfert de compétences et de la régionalisation d'un certain nombre de programmes menés jusqu'alors à l'échelle nationale dans le cadre des contrats État-régions (Frybès, 1992). Que ce soit pour les quelques dispositifs spécifiques (régionalisation du Fonds d'action social (FAS), mise en place de commissions régionales pour l'intégration des immigrés) ou pour les politiques sociales de droit commun, l'accent est de plus en plus mis sur le niveau local, notamment pour mieux gérer les questions d'intégration (Frybès, 1992 ; Lapeyronnie, 1993).

Mais la pression sur les municipalités peut aussi s'effectuer de façon contradictoire puisqu'en Grande-Bretagne, le gouvernement Thatcher a tenté de limiter la décentralisation et l'autonomie des villes britanniques durant les années 1980 (Joly, 1992). En même temps, les villes britanniques se sont vues attribuer des compétences dans la gestion des relations raciales, ce que les auteurs interprètent comme la capacité du gouvernement national à « dépolitiser » l'enjeu de l'immigration et des relations raciales et les minorités sont reconnues comme des interlocuteurs légitimes pour défendre leurs intérêts dans les conseils municipaux (Garbaye, 2000 ; 2001).

Notons que la question des financements est également un facteur mentionné par certains chercheurs. La mise en œuvre locale de programmes de gestion de la diversité, élaborés localement ou nationalement, dépend fortement de la capacité budgétaire des municipalités. La territorialisation des politiques sociales s'est aussi accompagnée de transferts financiers importants qui ont rendu possible la prise en charge des questions liées à l'immigration et à l'intégration (Joly, 1992 ; Frybès, 1992 ; Labelle *et al.*, 1996 ; Berthet et Poirier, 2000).

Labelle *et al.* résument ainsi les thèmes dominants dans les recherches qui se sont intéressées à la gestion municipale de la diversité :

> « • La municipalisation des questions relatives à l'intégration des minorités comme conséquence potentielle ou réelle de la décentralisation ;
>
> • Les formes actuelles de la crise de l'État-nation qui posent les problèmes relatifs à la citoyenneté, qu'on l'envisage de manière juridique ou sociale et politique au sens large dans son rapport à la démocratie ;
>
> • les rapports entre l'État central et l'État municipal qui concernent le degré et le domaine où ce dernier est autonome du point de vue décisionnel ;
>
> • la capacité de l'État municipal de répondre aux revendications des groupes minoritaires et l'interprétation des relations entre l'État local et les groupes de pression ;
>
> • le poids des idéologies étatiques et leurs contradictions dans un même cadre national (multiculturalisme, anti-racisme, intégration,etc.) ;
>
> • le rôle des rapports informels de pouvoir entre la mairie et les groupes de pression (au sein de la mairie ou au sein des relations horizontales entre les groupes de pression) » (Labelle *et al.*, 1996 : 266).

Les différentes interprétations mentionnées ici apparaissent complémentaires et illustrent la variété des terrains couverts par les recherches empiriques. Les moments de tension et la capacité des municipalités à réagir face à des opportunités ou à des conflits varient d'une ville à l'autre. Mais les auteurs ont généralement bien montré le caractère réactif de la mise en place de politiques locales de gestion de la diversité, elle-même reliée aux réponses des gouvernements centraux. Si, en Europe, les villes se sont d'abord peu impliquées, à la fin des années 1980, « les institutions locales et les acteurs locaux apparaissent alors comme les seuls acteurs socio-politiques capables de fabriquer l'intégration » (Lapeyronnie, 1992 : 8).

À partir de ce constat, les chercheurs ont aussi mis l'accent sur le contenu des politiques elles-mêmes, en examinant les champs d'intervention couverts, les auteurs des politiques, les acteurs publics, parapublics et privés en charge de leur mise en œuvre.

1.2.2. Domaines et types d'interventions des villes en matière de gestion de la diversité

Outre les conditions d'émergence de politiques locales de gestion de la diversité, la manière dont les villes ont réagi aux problématiques spécifiques posées par la diversité croissante de leur population constitue un autre domaine de recherche investi par les chercheurs. Ils se sont en effet demandés quelle était la nature des politiques locales, c'est-à-dire quels champs de l'intervention municipale ont été concrètement mobilisés pour gérer la diversité, et quels types de politiques et de programmes ont été élaborés et mis en œuvre. Quelles sont ces politiques ? Dans quels domaines interviennent-elles ? Quel est le rôle exact des villes ? Les types d'interventions susceptibles d'influencer les conditions de vie des immigrants sont nombreux et bien que nous nous intéressions aux politiques municipales, l'influence des autres paliers de gouvernement est incontournable.

L'ouvrage dirigé par Didier Lapeyronnie (1992a) sur les politiques locales d'intégration en Europe fait figure de pionnier. Il présente en effet les principales mesures prises dans six pays européens, l'Allemagne, la France, la Belgique, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la Suède, pour favoriser l'intégration des immigrés. Les politiques locales d'intégration sont en fait les politiques élaborées dans les domaines du logement, de l'intégration scolaire, de l'insertion professionnelle, de la participation, par les autorités locales elles-mêmes, selon leurs champs de compétence, ou par l'État mais en partenariat avec les municipalités et les autres institutions locales (régions, communautés urbaines...). Les politiques urbaines y sont présentées comme des tentatives de développer une approche globale de l'intégration.

La question des politiques locales d'intégration a également été abordée sous l'angle des liens entre immigration, intégration et villes dans le cadre de rencontres sous l'égide de l'OCDE. Les auteurs, originaires de pays différents, se sont tour à tour penchés sur les politiques d'intégration étatiques, à destination des migrants, dans les zones urbaines et sur les stratégies développées pour l'intégration des migrants à l'échelle municipale (OECD, 1998). Là encore, les liens entre les villes et l'intégration sont analysés à partir des thèmes des politiques urbaines, du logement, de l'éducation, de la ségrégation urbaine, de l'emploi, et de la participation, mais aussi des relations interculturelles et de la lutte contre les discriminations.

Dès lors, on peut définir les politiques locales d'intégration comme des politiques dont l'objectif est de mettre en place des dispositifs, spécifiques ou de droit commun, élaborés par ou avec les villes, dans les villes, en vue de l'intégration des populations issues de l'immigration[14]. Les chercheurs ont mis l'accent sur trois thèmes principaux : les politiques de l'habitat, les politiques urbaines, qui englobent les questions de logement, d'éducation, d'emploi, et les politiques de lutte contre le racisme et les discriminations. Certains se sont également intéressés à la question de l'autonomie des villes après avoir constaté l'importance des paliers de gouvernement supérieurs.

L'habitat, point de départ de l'analyse de la gestion de la diversité

Les municipalités sont intervenues auprès des populations issues de l'immigration de différentes manières. Les thèmes liés à l'habitat tels que l'accès au logement, la mixité sociale, la construction de logements sociaux, occupent une place privilégiée dans la littérature sur les politiques locales d'intégration, non seulement parce qu'elles touchent de très près les populations immigrantes, mais aussi parce que ce sont les premières interventions menées par les pouvoirs publics auprès des travailleurs immigrés dans les années 1960 et 1970. Aujourd'hui, ce sont plutôt les questions de discrimination et d'ethnicisation des pratiques d'attribution de logement qui attirent l'attention des chercheurs, principalement les chercheurs français, tandis qu'en Grande-Bretagne, ces questions sont abordées depuis les années 1970.

La question du logement des immigrés a été largement étudiée par les géographes et les sociologues qui se sont penchés sur l'action des pouvoirs publics dans la lutte contre l'insalubrité des logements et la ségrégation socio-spatiale. Historiquement, c'est d'ailleurs à travers le problème de l'habitat et du logement qu'apparaissent les questions d'immigration et d'intégration (Mahnig, 1999), puis par extension, celles de quartiers et des relations interethniques. En effet, dans le contexte de sédentarisation des populations immigrées, la prise de conscience de leurs conditions de logement déplorables a amené les pouvoirs publics à intervenir pour permettre leur relogement. C'est ce qui donnera

---

[14] L'objectif d'intégration, implicite ou explicite, permet de distinguer les politiques d'intégration des autres types de dispositifs et de politiques qui constituent la gestion de la diversité.

lieu, en France, à la construction des cités de transit. Mais ce qui était au départ une amélioration des conditions de vie est devenu un véritable problème du fait de la dégradation des quartiers et des logements, de même que la concentration des populations défavorisées. Les auteurs se sont intéressés d'une part aux dispositifs mis en œuvre pour lutter contre la ségrégation socio-spatiale, et d'autre part aux effets de ces dispositifs.

Comme le mentionne Didier Lapeyronnie (1992a), la politique de répartition de la population immigrée et celle de rénovation et réhabilitation des quartiers défavorisés incarnent ce qu'il appelle la double ambiguïté de l'intégration, c'est-à-dire les orientations opposées que sont la reconnaissance des minorités d'un côté, et de l'autre la promotion de l'égalité par le « sacrifice des différences culturelles et ethniques ». Mais étant donné que les autorités locales contrôlent difficilement l'installation et la répartition des populations immigrées sur leur territoire, celles-ci ont plutôt mis l'accent sur les politiques de rénovation urbaine.

Dans une perspective similaire, Musterd, Ostendorf et Breebaart (1998) ont mené une recherche comparative sur les modèles de ségrégation ethnique dans les villes européennes ainsi qu'à Toronto, et les réactions politiques aux niveaux national et local. Ils ont identifié deux types de politiques formelles, les politiques de dispersion spatiale et les politiques de compensation territoriale qui correspondent à des interventions dans la zone de ségrégation. Le premier type de politique a été pratiqué dans un nombre restreint de villes, notamment en France. Les immigrés et leurs conditions de vie, s'ils sont explicitement à l'origine d'un certain nombre de lois, ne sont pas cités dans les lois elles-mêmes qui affichent plutôt des préoccupations sociales en mettant l'accent sur la nécessaire recomposition des équilibres ethniques dans l'habitat et sur la dispersion spatiale (Kirszbaum, 1999). Ces lois reposent en effet sur les normes nationales que sont la non discrimination et la dispersion.

Certains auteurs ont souligné les effets pervers de ces politiques du logement sur les processus d'intégration des immigrés dont la mobilité résidentielle est bloquée (Béhar, 2001). Les tentatives d'instaurer de la mixité sociale et ethnique en luttant contre les regroupements à caractère ethnique favorisent les pratiques de discrimination tandis que les populations n'ont pas accès à d'autres parties du parc locatif (Genest et Depriester,

2001 ; Maguer, 2002). Ainsi, certains organismes HLM mettent en œuvre des pratiques de peuplement qui vont à l'encontre des grands principes nationaux.

Comme l'explique Alain Battegay (1992) les recherches se sont orientées vers la production institutionnelle de l'ethnicité à travers l'étude des procédures d'attribution de logements sociaux dans un contexte de décentralisation qui permet cette gestion différenciée. Pour plusieurs auteurs, ces pratiques sont d'autant plus paradoxales et perverses que pour les populations elles-mêmes, la possibilité de faire reconnaître des pratiques discriminatoires à leur encontre est extrêmement difficile malgré l'implantation récente d'un numéro d'appel gratuit pour dénoncer ces pratiques[15]. Annick Tanter et Jean-Claude Toubon résument ainsi les effets pervers de cette politique :

> « L'examen de cette notion de mixité renvoie donc à l'analyse de la conceptualisation et de la mise en œuvre locale plus ou moins effective de stratégies de transformation sociale dans les quartiers considérés comme problématiques ; et plus généralement à la question de la place de groupes stigmatisés dans la ville et des moyens de réduire leur visibilité. On peut faire plus précisément l'hypothèse que la réactivation du discours sur la mixité (quels que soient les termes utilisés) est corrélatif à l'entrée des immigrés dans le parc social et qu'il est devenu une forme implicite de la gestion locale de l'immigration et de ses effets sociaux » (Tanter et Toubon, 1999 : 63).

En Grande-Bretagne, ce sont plutôt les politiques de lutte contre les discriminations dans le logement qui ont été privilégiées par les pouvoirs publics comme l'expliquent John Solomos et Gurharpal Singh (1990). Les recherches ont ainsi montré que ce type de politique dite de compensation avait été développé dans les pays où les États nationaux ont adopté une politique de reconnaissance des minorités tels que la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la Suède (Lapeyronnie, 1992a)[16]. Celle-ci constitue en effet un cadre favorable à la mise en place par les autorités locales de politiques « d'égalité raciale »

---

[15] Le numéro 114 ou plate-forme nationale d'appel 114 est un service d'appel destiné aux personnes victimes de discriminations mis en place en mai 2000. Les fiches de signalement sont transmises par la plate-forme d'appel aux Commissions départementales d'accès à la citoyenneté (CODAC), datant de janvier 1999, qui les analysent et en assurent le traitement individuellement (Gorgeon *et al.*, 2001).

[16] Notons que les politiques de reconnaissance des minorités des États nationaux ont pu être adoptées après les initiatives locales comme nous l'avons vu dans la section précédente (Musterd, Ostendorf et Breebaart, 1998)

dans le logement public en instaurant des services d'écoute, des formations à l'interculturel, en reconnaissant les besoins spécifiques (Solomos et Singh, *Ibid*).

Ces deux politiques que sont la compensation et la répartition, qui inclut à la fois la dispersion et la mixité, se retrouvent dans la plupart des pays européens où les municipalités ont généralement mis l'accent sur l'une ou l'autre de ces politiques. Surtout, depuis les années 1980, celles-ci s'inscrivent dans des dispositifs plus larges visant à traiter la question de l'intégration par une approche globale et territoriale. Les chercheurs ont d'ailleurs bien identifié les dispositifs mis en œuvre dans différents domaines pour développer cette approche globale.

Politiques urbaines et intégration

Les politiques urbaines regroupent différentes politiques telles que la rénovation urbaine, la politique de la ville, les quartiers sensibles, autant d'orientations qui ont mis l'accent sur les territoires en difficulté pour réactiver les processus d'intégration et le lien social considéré comme rompu. Dans le cadre de ces politiques, qui mettent l'accent sur les conditions de vie, les populations immigrées sont rarement visées en tant que telles. Mais un ciblage de fait a été opéré par l'intervention sur les zones d'établissement des populations immigrantes et des minorités. La plupart des chercheurs ont en effet montré que la rénovation urbaine, à travers les interventions sur le bâti, sur l'accès au logement ou l'amélioration de l'accès aux services et aux équipements, avait été privilégiée dans les territoires à forte concentration d'immigrants (Lapeyronnie, 1992a ; Solomos et Singh, 1990 ; Moore, 2001a).

Plus encore, les dispositifs mis en place dans le cadre des politiques urbaines recouvrent différents domaines d'intervention tels que l'économie, l'éducation, le logement et la participation civique et politique. Les recherches ont souvent privilégié l'approche comparative entre deux ou plusieurs pays. Nous avons mentionné la recherche de Sako Musterd, Wim Ostendorf et Matthijs Breebaart dans le paragraphe sur le logement, mais ces derniers ont également pris en compte les initiatives municipales en éducation ou en emploi, en conservant leur grille d'analyse qui distingue les politiques de dispersion et les politiques compensatoires dans six pays européens. Ils montrent ainsi que les politiques d'éducation prioritaire mises en place dans certaines villes des Pays-Bas ou à Bruxelles se

fondent sur une forme de compensation territoriale et non sur un ciblage de populations (Musterd, Ostendorf et Breebaart, 1998).

Plusieurs études ont privilégié la comparaison entre la France et la Grande-Bretagne présentées comme deux modèles d'intervention opposés, même si, dans les deux cas, les pouvoirs publics ont mis en œuvre des programmes de renouveau urbain. Patrick Le Galès, comme d'autres auteurs, a bien montré le caractère « bricolé » de la politique de la ville en France et de l'*Inner City Policy* en Grande-Bretagne, deux politiques mises en œuvre pour répondre à des situations de crise qui perdurent (Le Galès, 1995).

Plus récemment, Damian Moore a adopté une démarche qui témoigne de l'évolution de la recherche dans ce domaine en introduisant la notion d'ethnicité dans son analyse des politiques urbaines mises en place dans les villes de Marseille et Manchester. Il constate que les autorités locales britanniques tiennent compte explicitement des minorités ethniques. Dans le cas de la France, « si la gestion de l'ethnicité par les pouvoirs publics se fait essentiellement, comme en Grande-Bretagne, au niveau local, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de développement social urbain, elle semble en revanche présenter un caractère implicite, non avoué » (Moore, 2001a).

Partout, on constate des initiatives en faveur du pacte social dans les quartiers urbains dans des domaines aussi divers que l'éducation, la sécurité publique, le développement économique, la lutte contre le chômage, la participation. Les réactions locales et nationales aux phénomènes de ségrégation sont principalement des politiques générales avec, dans certains cas, dans certaines villes, des dispositifs spécifiques (Musterd, Ostendorf et Breebaart, 1998). Tous les pays européens ont, à des degrés divers, mis en œuvre des politiques compensatoires sur des territoires dits en crise. Plus rares ont été les initiatives spécifiques basées sur une reconnaissance des minorités et des inégalités de traitement.

La lutte contre le racisme et les discriminations

La question des discriminations a été abordée plus particulièrement dans les pays où des programmes de lutte contre les discriminations ont été mis en place. Dès les années 1970, des recherches sur ce thème ont été menées en Grande-Bretagne où des politiques

d'égalité raciale dans le logement public ont été développées dans certaines municipalités, principalement durant la décennie 1980 (Solomos et Singh, 1990). Au Québec également, plusieurs études, en particulier celle que Micheline Labelle a menée auprès de leaders de groupes ethnoculturels, ont permis de dresser un portrait des problématiques propres à la société québécoise (Labelle et Lévy, 1995).

Certains auteurs se sont demandés s'il existait véritablement des politiques municipales, car, comme nous le verrons, ce domaine d'intervention est profondément marqué à la fois par le pragmatisme et par le rôle de l'État.

Peut-on parler de politiques locales ?

Dès l'émergence de ce champ de recherche, l'accent a été mis sur le contexte national de production de politiques locales d'intégration (Lapeyronnie, 1992a). Le cadre législatif, la répartition des compétences, les politiques nationales, sont autant de thèmes qui ont été utilisés pour expliquer à la fois l'émergence et le contenu des politiques. Plus encore, les auteurs eux-mêmes présentent parfois leurs recherches comme des analyses de politiques propres à un pays, tout en ayant une démarche empirique axée sur des villes particulières (Moore, 2001a ; Ireland, 1994).

La capacité des villes à intervenir dans le domaine des relations interculturelles dépend fortement de leur autonomie par rapport aux niveaux de gouvernement supérieurs. Par exemple, les villes nord-américaines sont plus autonomes que les villes européennes (Rogers, 2000 ; Berthet et Poirier, 2000). En Europe, les villes britanniques sont considérées comme de véritables institutions de démocratie locale et comme des fournisseurs de services, tandis qu'en France, les villes sont vues plutôt comme des outils de représentation de la communauté locale face au gouvernement central (Garbaye, 2000), ce qui explique certaines différences observées entre les villes dans leurs réponses à la diversité. En France, la situation est différente car les minorités demeurent largement marginalisées et la localisation de la gestion de la question immigrée est majoritairement passée par la politique de la ville et des mesures contractuelles (Gaudin, 1999). En France comme en Grande-Bretagne, les politiques de la ville, ou tout au moins leur émergence, résultent bien plus de stratégies étatiques (Le Galès, 1995).

Certaines études se sont penchées spécifiquement sur les initiatives locales pour constater que celles-ci étaient fortement reliées aux dispositifs nationaux. Dans le cas de la France par exemple, l'inscription de la plupart des politiques mises en œuvre localement dans le cadre plus général de la politique de la ville, qui implique notamment des financements spécifiques, témoigne de la difficulté à mettre en œuvre des orientations inspirées par les enjeux proprement locaux. Selon Marcin Frybès, on ne peut donc véritablement parler de politiques locales :

> « Beaucoup d'actions menées au niveau local n'ont en fait aucune définition locale au sens propre du terme. Il s'agit bien plus d'une mise en œuvre ou d'une adaptation d'orientations nationales de façon quasi-automatique et souvent sans lien avec des problèmes locaux tels qu'ils se présentent réellement. » (Frybès, 1992 : 93)

L'implication des États dans la définition même des politiques, par exemple des dispositifs territorialisés, gérés en partenariat avec les villes qui en constituent des acteurs parmi d'autres (Kirszbaum, 1999), suggère donc que les villes disposent d'un faible degré d'autonomie. Pourtant, c'est bien dans les villes que surgit véritablement la question immigrée tandis qu'au niveau national, celle-ci est dissoute dans la question sociale et urbaine.

Les villes sont en effet amenées à répondre à des demandes en faveur de politiques spécifiques telles que la reconnaissance de besoins culturels ou la lutte contre les discriminations raciales (Garbaye, 2000). Ces demandes représentent des défis importants pour les gouvernements locaux, particulièrement dans les pays où les droits politiques des immigrés sont plus développés (naturalisation facilitées comme en Belgique et en Grande-Bretagne, droit de vote aux élections locales aux Pays-Bas), et les obligent à se positionner pour satisfaire une partie de leur électorat (*Idem*).

Mais la faiblesse des moyens mis en œuvre dans le cadre de l'application des politiques de gestion de la diversité s'exprime par un manque de budget, de personnel et de locaux qui montre à quel point la prise en compte des différences peut se réduire à un acte politique, un effet d'annonce (Labelle *et al.*, 1996 ; Hénu, 1998 ; Gaxie *et al.*, 1999). L'autonomisation des interventions locales est compromise par la dépendance financière vis-à-vis d'autres institutions ou niveaux de gouvernement aux intérêts parfois divergents,

et la mise en œuvre des principes de gestion demeure limitée par le manque de coordination.

En somme, nous pouvons répartir les recherches en deux grands thèmes, soit l'analyse des politiques qui interviennent sur les conditions de vie (rénovation urbaine, aide à la recherche d'emploi) et les études des politiques qui font la promotion des droits (lutte contre le racisme, programme d'accès à l'égalité). Les premières ne s'adressent généralement pas de façon spécifique aux populations immigrées. Dans les deux cas, les chercheurs ont montré l'imbrication des dispositifs locaux et nationaux. Les politiques mentionnées ici ont été mises en œuvre à partir des années 1980. Depuis les années 1990, une nouvelle réflexion a vu le jour à la fois dans le débat public et dans la recherche académique autour des notions de citoyenneté et d'inclusion. Les villes ont également fait l'objet d'une réflexion accrue suite aux constats d'échec des orientations précédentes, et notamment les orientations nationales, et apparaissent comme les principaux lieux et acteurs du renouvellement du lien social.

1.2.3. Quel modèle de gestion du pluralisme ?

Le dernier thème privilégié dans les recherches sur les politiques municipales de gestion de la diversité témoigne en fait d'orientations de recherche qui s'intéressent non plus à la question de la gestion de l'immigration et aux conditions d'intégration mais bien à la diversité elle-même, et aux conditions de production de politiques dites inclusives. Les chercheurs ont en effet étudié les types de réponses à la diversité adoptées dans les villes en essayant parfois de définir des types de villes. Dans ces recherches, les auteurs ont également abordé la question de l'autonomie des municipalités vis-à-vis des modèles privilégiés au niveau national. D'autres ont plutôt mis l'accent sur la prise en compte des besoins des minorités dans les politiques locales, en particulier les travaux portant sur l'aménagement pluraliste, multiculturel.

Citoyenneté et inclusion : les modèles de villes

À partir des années 1990, plusieurs constats relatifs au décalage entre les objectifs attendus de l'intégration et la situation réelle, notamment autour de la question de la représentation et de l'accès à l'égalité pour les minorités, mais aussi celle de la place des

jeunes issus des deuxième et troisième générations, ont contribué à alimenter une réflexion globale sur la notion de citoyenneté (Solomos et Back, 2000)[17]. Les villes n'ont pas échappé à ce mouvement notamment en raison du rôle qui leur est assigné dans la reconnaissance des différences. Alisdair Rogers identifie quatre principales raisons expliquant la pertinence de la transposition de la question de la citoyenneté à l'échelle des villes : la cité-État comme fondement même de la citoyenneté ; la recomposition territoriale et politique des États nationaux et supranationaux (affaiblissement de l'État-nation) ; les liens entre appartenance à une communauté (nationale, ethnique, sexuelle) et citoyenneté qui se matérialisent dans les villes ; l'existence de variations locales dans le contenu de la citoyenneté (Rogers, 1998).

En s'inspirant des trois modèles de politiques présentés par Christine Inglis (1996)[18] concernant la relation entre des groupes ethniques et une société, il distingue quatre modèles « idéologico-normatifs » de la bonne ville : la ville de l'exclusion ou la ville divisée, la ville de l'assimilation, la ville multiculturelle et la ville de la différence. Les deux premières correspondent à deux modèles extrêmes et opposés : la ville divisée est celle où la ségrégation ethnique est maximale, par opposition à la ville de l'assimilation où la ségrégation est quasi-nulle, où les différences sont dissoutes dans l'espace. Les villes multiculturelle et de la différence sont deux variantes du modèle différentialiste (Rogers, *Ibid).* La ville multiculturelle peut recouvrir deux acceptions du multiculturalisme soit un multiculturalisme institutionnalisé, qui fixe les identités collectives, les frontières sont imposées d'en haut, ou un multiculturalisme intégrationniste pour lequel l'identité sociale est relationnelle, ce qui laisse plus de place à la négociation et permet une appropriation des différences. Enfin, la ville de la différence, inspirée de la théorie d'Iris Marion Young (Young, 1990, citée par Rogers, *Ibid*), fait de la ville le lieu par excellence du vivre ensemble : c'est dans la ville que peut s'exprimer une différenciation sociale sans exclusion, une différenciation multifonctionnelle de

---

[17] Pour un tour d'horizon des différents concepts développés tels que citoyenneté transnationale, citoyenneté inclusive, etc. voir Kymlicka et Norman, 1994 ; Koopmans and Statham, 2000.

[18] Celle-ci propose une distinction entre le modèle assimilationniste, à l'autre extrême le modèle différentialiste et entre les deux le modèle multiculturaliste qui accepte les différences culturelles et sociales des minorités ethniques (Inglis, 1996).

l'espace, l'attrait de l'autre (ce qu'elle appelle l'érotisme de la ville), et l'action politique dans l'espace public. Alisdair Rogers termine en soulignant la difficulté à transcrire dans le concret ces « propositions idéologico-normatives », mais c'est justement ce qui rend un programme de recherche tel que le projet *Multicultural Policies in Multicultural Cities* du projet MOST-UNESCO lancé en 1997 aussi pertinent et intéressant.

Ce programme de recherche, qui a donné lieu à des études approfondies des villes européennes, est né de cette préoccupation de comprendre comment les autorités locales de différents pays européens ont favorisé la participation des minorités en analysant les types d'institutions, mises en place de façon spécifique ou non, en faveur des minorités. Le questionnement autour de la citoyenneté inclut ici différents modes d'exclusion tels que l'exclusion du marché du travail, l'accès à la protection sociale, etc., et pas seulement l'exclusion de la démocratie représentative. Pour chacune des villes à l'étude[19], la recherche portait sur l'identification des « canaux de mobilisation » c'est-à-dire les organisations, actions et institutions qui ont pu favoriser la participation des immigrés et des minorités. Les chercheurs ont pu observer d'importantes variations d'une ville à l'autre à la fois dans les philosophies véhiculées et dans les dispositifs concrets mis en place (Tillie, Rogers et Vertovec, 2001).

Outre la connaissance des actions menées dans ces villes, l'objectif du projet est également d'élaborer une typologie théorique des modes de citoyenneté ou de participation dans ces villes. Dans plusieurs villes étudiées, les chercheurs ont identifié une évolution des interventions locales d'un modèle de type *group-specific* à un modèle *issue-based* ou *problem-oriented*, c'est-à-dire qu'elles ciblent de moins en moins des groupes particuliers mais mettent plutôt l'accent sur des enjeux (*Idem*).

Michael Alexander interprète ces évolutions à partir de la notion de relations Hôte-Étranger (*Host-Stranger Relation* ou *HSR*), en montrant comment celles-ci conditionnent le type ou la phase de politique. En utilisant des données secondaires concernant une trentaine de villes, il a élaboré une typologie des politiques locales en direction des

---

[19] Il s'agit entre autres des villes d'Amsterdam, Marseille, Paris, Lisbonne, Zurich, Tel Aviv, Birmingham, Athènes, Barcelone et Bruxelles.

migrants (*Local Policies toward Migrants*). À chaque type de politique correspondent des interventions dans les domaines juridico-politique, socio-économique, culturel-religieux et spatial (*voir Appendice C*). Cette typologie lui permet ainsi d'expliquer les évolutions observées dans les villes comme le passage d'une conception pluraliste des politiques locales, modèle dans lequel l'immigration est considérée comme un phénomène permanent et les différences acceptées, à un modèle interculturel dans lequel les différences ne doivent pas être trop valorisées (Alexander, 2001).

Un des principaux apports de cet exercice de définition d'un cadre analytique est d'établir une matrice permettant de comparer un grand nombre de villes. Mais comme le souligne l'auteur, il demeure perfectible pour deux principales raisons : les sources secondaires sur lesquelles il est bâti proviennent d'une littérature sur les villes européennes datant des années 1990 et une actualisation des réponses des villes serait nécessaire ; de plus, l'absence de politique ne signifie pas absence d'intérêt pour la problématique de la prise en compte de la diversité.

Cependant, il demeure un outil intéressant pour approfondir la recherche dans une ville. Malgré son caractère quelque peu évolutionniste, ce modèle analytique soulève également des questions importantes. Les nouvelles villes de l'immigration telles que Barcelone ou Athènes vont-elles connaître les mêmes évolutions que les « vétérantes » telles que Birmingham ou Amsterdam ? Peut-on expliquer les trajectoires identiques par des caractéristiques communes des villes ou est-ce une coïncidence ? Enfin, quelle est l'importance du contexte national ? (Alexander, 2001 ; 2003). L'auteur considère que le contexte politico-institutionnel est une autre variable pertinente pour l'analyse des politiques locales en direction des migrants, au même titre que la variable relations Hôte-Étrangers qu'il utilise. Comme d'autres, il questionne l'autonomie des villes par rapport au modèle de gestion de la diversité qui prévaut dans le pays.

Quelle autonomie ?

Si le thème de l'autonomie des villes, non plus comme productrices de politiques mais par rapport à la philosophie de la différence qu'elles véhiculent, n'est pas un objectif premier des recherches portant sur la gestion locale de la diversité, plusieurs auteurs le mentionnent. Le contexte national, que ce soit la structure politico-administrative ou le

mode de reconnaissance des différences, demeure important du fait de l'influence qu'il exerce sur les villes.

Tout d'abord, les différents niveaux de gouvernement que ce soit les États-nations, les régions, les gouvernements supra-nationaux tels que la Communauté Européenne, sont producteurs de normes et de lois qui constituent un cadre contraignant pour les villes. Par exemple, ce sont les États nationaux qui fixent les conditions d'établissement et les critères d'attribution de la citoyenneté. Ainsi, la *Loi sur le multiculturalisme canadien* de 1988 et l'existence des chartes canadienne et québécoise des droits de la personne imposent des balises que les villes doivent respecter. De même, en comparant la France et la Grande-Bretagne, Romain Garbaye (2000) montre bien l'impact du régime de citoyenneté sur le local par le simple fait d'attribuer ou non le droit de vote aux minorités ethniques [20], tout en rappelant l'importance de ne pas surestimer ce facteur par rapport à d'autres. Comme le souligne Alisdair Rogers (1998), dans le contexte actuel, les villes sont inscrites dans des réseaux de relations verticales avec de fortes interactions d'une échelle à l'autre. Par exemple, le virage civique pris par le gouvernement du Québec en matière de relations interculturelles a trouvé un écho dans la politique de certaines villes, et parmi les organismes non gouvernementaux d'ailleurs, qui se sont calquées sur les orientations nationales de façon plus ou moins explicite (Germain, Dansereau *et al.*, 2003). Idem en France où de nombreuses villes s'inscrivent dans le modèle prédominant à l'échelon national (Berthet et Poirier, 2000).

Corrélativement, certaines contraintes budgétaires, parfois conditionnées à ces orientations idéologiques, peuvent également influencer les orientations prises localement. Cette influence peut s'expliquer par la dépendance financière des villes et de leurs partenaires pour la conduite de programmes sociaux, influence qui limite les initiatives proprement locales (Labelle *et al*, 1996). Comme le mentionne Anne-Laure

---

[20] Patrick Ireland a également démontré que les facteurs institutionnels tels que les politiques d'intégration, les lois sur la citoyenneté et l'action des gardiens (*gatekeepers*) institutionnels déterminent les formes que prend la mobilisation des immigrants au niveau local, comme en témoignent les différences observées d'un pays à l'autre entre les communautés immigrées de même origine (Ireland, 2000 ; 1994).

Ansellem, les politiques mises en œuvre par les municipalités ne peuvent être totalement détachée du national, ne serait-ce que pour des raisons financières (Ansellem, 1998).

Pour autant, on peut se demander si certaines villes ne se positionnent pas à l'encontre des principes nationaux ou ne se servent pas parfois de ce cadre pour limiter leurs interventions. Le foisonnement de recherches sur les villes permet en effet de saisir la complexité de ces questions.

Un exemple souvent mentionné est celui de la ville de Stuttgart dont les orientations multiculturelles sont en totale contradiction avec la politique de l'État fédéral qui ne considère pas l'Allemagne comme un pays d'immigration malgré l'importance et la pérennité du phénomène (Friedman et Lehrer, 1997)[21]. Plus généralement, d'importantes différences peuvent être identifiées d'une ville à l'autre d'un même pays. Ces différences peuvent être comprises comme l'adaptation des villes dans un contexte certes contraignant mais qui ne les dépossède pas de tout pouvoir de décision. L'exemple d'Amsterdam est à ce titre intéressant. Depuis la décentralisation en districts en 1999, ceux-ci ont obtenu des compétences incluant la plupart des politiques des minorités notamment en santé et en éducation. D'importantes variations entre les districts ont pu être observées dans les politiques mises en œuvre (Kraal, 2001). De leur côté, certaines municipalités françaises, tout en réaffirmant un attachement fort au modèle républicain qui vise à dépasser les différences ethnoculturelles afin de construire « une communauté de citoyens libres et égaux », ont pu développer des pratiques et des politiques d'accommodement ou de reconnaissance de la diversité dans le cadre de la politique urbaine (Ansellem, 1998).

Mano Candappa et Danièle Joly ont également réalisé une analyse comparative des expériences des minorités ethniques en relation avec le gouvernement local britannique dans cinq secteurs. Ils ont identifié les politiques et les pratiques locales relatives aux communautés ethniques dans différents domaines tels que le logement et l'éducation. Ils

---

[21] Notons cependant que les mesures prises par la municipalité peuvent aussi être considérées comme l'exception qui confirme la règle puisque les tentatives de la coalition au pouvoir d'influencer la politique nationale en faveur d'une plus grande ouverture et d'une reconnaissance des apports et de la permanence de l'immigration ont jusqu'à présent échoué (Friedman et Lehrer, *Ibid*).

ont montré que si la politique de l'égalité des chances adoptée par le gouvernement britannique était généralement bien acceptée, certaines autorités locales préféraient l'option multiculturelle, notamment en éducation, option considérée comme plus "douce". Ils ont également constaté que la généralisation s'avérait difficile mais que leur étude suggérait que l'aspect politique et électoral (politisation des communautés, oppositions entre conseillers municipaux) jouait un rôle important dans les choix opérés par les autorités locales (Candappa et Joly, 1994).

Alisdair Rogers (2000) se réfère ainsi au rôle croissant des villes en tant que nouvel agent politique, intermédiaire entre les processus locaux et globaux, même si l'absence d'un état central fort rend la tâche plus facile que dans un pays fortement centralisé, comme nous l'avons vu précédemment.

Dernier élément à mentionner, le sens des interventions pour les acteurs. En effet, une même politique, ou une absence de politique, peut revêtir des significations opposées. Par exemple, la mise en place de structures de représentation telles que les conseils consultatifs, peut témoigner tout autant d'un souci de reconnaissance vis-à-vis des minorités présentes sur le territoire que d'une volonté de mise à l'écart. Plus encore, elle peut correspondre dans un cas à une mesure avant-gardiste, comme l'AmkA à Stuttgart considérant le contexte allemand, et dans un autre à une infime partie de l'intervention réelle ou potentielle comme en témoignent les nombreuses critiques formulées à l'égard des conseils consultatifs. L'absence même de politique peut aussi correspondre à différentes façons d'appréhender la problématique.

> « De fait, certaines municipalités qui refusent toute politique d'intégration mettent en œuvre des dispositifs qui dans d'autres communes sont labellisés comme des dispositifs spécifiques d'intégration; comme l'aide aux devoirs dans des quartiers où la population d'origine étrangère est décrite comme importante. » (Gaxie, 1999 : 2)

Afin de mieux saisir ce qui se joue dans les villes, il apparaît donc important de dépasser l'identification des dispositifs locaux pour se tourner vers les pratiques concrètes[22].

---

[22] On peut ici faire une analogie avec la recherche sur la représentation politique des minorités : la progression du nombre d'élus issus des groupes ethniques minoritaires est certes un phénomène important, mais qui ne doit pas cacher les processus réellement à l'œuvre dans la sélection des

Plusieurs auteurs ont par exemple identifié des pratiques qui ne s'inscrivent pas totalement dans le modèle républicain français officiel comme l'ethnicisation des pratiques d'attribution de logements sociaux mentionnée précédemment (Kirszbaum, 1999 ; Ansellem, 1998).

Avant de développer cette question des pratiques dans la dernière section de ce chapitre, nous évoquerons dans les lignes qui suivent la notion d'aménagement pluraliste ou multiculturel qui a également fait l'objet de plusieurs études, ou plutôt plusieurs propositions puisque comme nous le verrons, les travaux sur le sujet sont généralement prescriptifs. Aussi, cette notion permet justement de dépasser la question de l'intervention formelle pour questionner la philosophie qui la sous-tend.

Aménagement pluraliste

Parallèlement au développement de la réflexion sur la citoyenneté, une nouvelle notion a fait son apparition depuis quelques années à partir de questionnements autour de l'inclusion, non plus dans une communauté politique, mais dans l'aménagement des espaces dans lesquels se déploie cette communauté. Pour résumer rapidement, on peut dire que l'aménagement pluraliste traite de la question de l'inclusion dans une perspective concrète, matérielle, d'intervention sur les conditions de vie, alors que la citoyenneté repose sur une réflexion plus philosophique et abstraite du vivre ensemble. Paradoxalement, cette notion d'aménagement pluraliste ou multiculturel[23] souffre d'imprécisions dès lors que l'on s'intéresse aux modalités concrètes de mise en œuvre.

Avant de tenter de définir cette notion, mentionnons que les auteurs ont interrogé l'impact de la diversité et des politiques qui en découlent sur les processus d'aménagement. Les politiques de multiculturalisme affectent ces processus de trois façons. Tout d'abord, la "race" et la culture sont considérées comme des catégories analytiques pertinentes pour

---

candidats et dans l'exercice de la démocratie. En d'autres termes, la représentation effective comprend des interactions et processus qui doivent être mis en perspective avec la représentation numérique.

[23] La distinction entre l'aménagement pluraliste et l'aménagement multiculturel n'a pas véritablement été définie. On peut cependant dire que l'aménagement pluraliste inclut d'autres sources de différenciation telles que l'orientation sexuelle, tandis que l'aménagement multiculturel fait directement référence aux distinctions ethnoculturelles.

gérer les besoins du public. Ensuite, ces politiques questionnent également la façon dont les aménageurs sont sensibles aux besoins des populations diverses, c'est-à-dire comment celles-ci sont reçues lorsqu'elles formulent une demande, est-ce que les procédures sont biaisées. Enfin, les procédures d'implication des citoyens dans le processus de planification doivent désormais tenir compte des politiques multiculturelles, les accommoder (Qadeer, 1997). De même, Huw Thomas et Vijay Krishnarayan (1994) identifient deux principales raisons pour lesquelles l'aménagement est concerné par le pluralisme : les groupes ethniques différents peuvent avoir des utilisations différentes de l'environnement naturel et construit, et véhiculer des demandes elles aussi différentes ; de plus, il est maintenant prouvé que les procédures administratives et les règlements peuvent placer les minorités en situation désavantageuse en l'absence d'action positive spécifique.

L'aménagement pluraliste ou multiculturel, concerne en effet la façon dont les aménageurs tiennent compte, ou plus exactement devraient tenir compte, du pluralisme des communautés auprès desquelles ils interviennent. Ce thème de recherche vise à comprendre comment le système de planification peut être modifié afin d'être plus juste vis-à-vis des différentes communautés et ce, non seulement en prenant en compte les besoins exprimés par les individus et les groupes, mais également en développant une ouverture à la diversité qui dépasse les domaines traditionnellement multiculturels comme la culture (Thomas et Krishnarayan, 1994). Certains auteurs ont décrit quelle forme l'aménagement pluraliste pouvait prendre dans différents domaines tels que le logement, les institutions, etc. (Qadeer, 1997).

On peut dire à la suite de Mohammad Qadeer que : « In urban planning, multiculturalism means creating urban forms, functions, and services that promote a plurality of lifestyles and sustain ways of satisfying common needs. » (Qadeer, 2000 : 16). En somme, l'aménagement pluraliste ou multiculturel s'inscrit dans le mouvement plus large du postmodernisme dans les villes (Filion, 2003). Il s'inscrit parfaitement dans les réflexions mentionnées plus haut sur la citoyenneté et dans la conception dominante, sinon dans les faits du moins dans les écrits, selon laquelle l'assimilation n'est plus la conséquence à long terme du cosmopolitisme mais que les différences doivent être accommodées non pas dans un esprit d'exclusion des groupes les uns par rapport aux autres, mais bien dans

une logique d'inclusion dans une communauté de citoyens. Toujours selon Mohammad Qadeer, « the concentration of one or another group in an area by choice is within the scope of public values as long as others are not systematically excluded. » (Qadeer, 1997 : 493).

Être sensible (*sensitive*) aux différences implique notamment d'intégrer dans les procédures elles-mêmes, des stratégies autonomes, proactives, de prise en compte des différences en adoptant une démarche compréhensive. Mais que veut dire au juste prendre en compte les différences ? Quelles formes concrètes d'aménagement cela induit-il ? Les travaux empiriques ont bien montré l'éventail des initiatives de certaines villes et leur capacité à développer des stratégies d'aménagement plus inclusives (Germain et Gagnon, 2003).

Les auteurs ont également démontré les difficultés rencontrées par plusieurs aménageurs à inclure véritablement la diversité ethnoculturelle dans leurs préoccupations quotidiennes (Wallace, 2000). Pour Filion, l'aménagement souffre justement d'un décalage croissant entre les discours souvent offensifs et progressistes, idéalistes, et les pratiques qui demeurent relativement conventionnelles (Filion, 2003). Ce regard posé sur l'aménagement en général est particulièrement valable pour l'aménagement multiculturel. Les propositions formulées dans ce champ de recherche demeurent largement abstraites voire normatives, d'autant plus qu'elles ne permettent pas de démontrer l'impact véritable que pourrait avoir la mise en œuvre de procédures d'aménagement telles que conçues par les auteurs. Comme le soulignent Annick Germain et Julie Gagnon (2003), l'aménagement pluraliste correspond plus à un plaidoyer pour un renouvellement des pratiques de planification urbaine.

D'autres limites s'ajoutent à cette critique. Plusieurs chercheurs ont ainsi fait mention du dilemme de l'aménagement pluraliste qui vise à créer des politiques différentes pour des groupes différents (Wallace, 2000). Il s'agit d'une critique souvent formulée à l'égard du postmodernisme qui, selon les auteurs, aurait tendance à favoriser la fragmentation. Filion décrit par exemple l'existence d'un risque de rupture dans la communication entre les groupes sociaux séparés par une distance culturelle croissante qui, sous la pression de phénomènes tels que le phénomène NIMBY, se traduit par une distance spatiale (Filion,

2003). De plus, ces gens différents, ou ces groupes, ont des pouvoirs différents selon leur situation sur la scène locale. Il importe donc de définir un code d'éthique et des procédures inclusives permettant l'expression et la prise en compte des intérêts quel que soit le degré de pouvoir des groupes qui portent ces demandes (Qadeer, 2000).

Cette capacité des aménageurs à influencer les comportements est principalement un vœu pieu car les processus à l'œuvre tant du point de vue des individus et des communautés que du point de vue du pouvoir, politique et économique, laissent parfois peu de chance à l'application de principes d'aménagement. Leur efficacité apparaît alors limitée (Qadeer, 1997 ; Filion, 2003).

« Multiculturalism in planning is preeminently a matter of awareness of race and culture among planners and public officials. » (Qadeer, *Ibid*: 493). Cette conscience passe non seulement par les dispositifs mis en place pour favoriser l'accès à l'égalité et la prise en compte de la diversité, mais également par les conditions de mise en œuvre de ces procédures, en particulier la capacité des individus à s'approprier l'idée d'inclusion et les principes d'aménagement. Bref, l'inclusion dans la gestion de la diversité n'est pas qu'une question de procédures, mais également une question de pratiques et de représentations.

Nous avons en effet pu constater tout au long de cette seconde section, que l'évolution de la réflexion autour de la gestion locale de la diversité permet de nuancer le rôle des modèles qui sont parfois érigés en dogmes dans les débats publics. Elle permet de plaider pour une prise en compte accrue des conditions locales de production et d'application des politiques de gestion de la diversité, sans toutefois négliger les forces globales et les interactions. Les recherches qui se sont intéressées aux modèles du pluralisme ont permis de dépasser la vision traditionnelle du vivre ensemble dans la diversité, qui vise une forme d'assimilation, ou tout au moins une atténuation des différences, en plaçant les différences non plus seulement à la marge mais au cœur des interventions locales. Cependant, un doute demeure sur l'existence de véritables alternatives. On peut en effet se demander s'il ne s'agit pas de nouveaux modèles abstraits difficiles à opérationnaliser.

Quoiqu'il en soit, l'examen des pratiques de gestion de la diversité devrait justement permettre d'atteindre un niveau supplémentaire de connaissance pour plusieurs raisons. Il

permet de documenter ce qui se fait dans différentes villes même en l'absence de politiques formelles qui, comme nous l'avons vu, ne peuvent constituer une garantie et peuvent demeurer très symboliques. De plus, la redéfinition des modes de gouvernance urbaine conduit à s'intéresser non plus aux procédures, c'est-à-dire aux politiques, mais aux acteurs et interactions qui sont au cœur des processus de décisions. Nous nous proposons donc dans une dernière section de développer cette approche sur laquelle se fonde notre recherche.

1.3. Des politiques aux pratiques de gestion de la diversité : problématique et hypothèses de recherche

Comme nous venons de le voir à travers le survol des politiques adoptées dans différentes villes européennes et canadiennes et en examinant la littérature portant sur la gestion de la diversité, la question du pluralisme constitue désormais un enjeu incontournable pour les autorités locales qui ont répondu de façons différentes en adoptant ou non des politiques formelles dans plusieurs domaines d'intervention ; politiques dans lesquelles l'intégration constitue un objectif sous-jacent. Plusieurs auteurs parmi ceux qui se sont intéressés aux conditions locales et globales qui ont conduit à l'adoption de ces politiques, à leur contenu et aux « idéologies » qu'elles véhiculent, ont également mentionné l'importance d'examiner plus en détails leur application concrète. Nous verrons en effet que malgré les différences entre les villes, les politiques de gestion de la diversité ont souvent en commun d'être peu rigides et de rassembler une multiplicité d'acteurs.

Dans ces conditions, comme le suggère Patrick Simon (1999), il apparaît important de s'intéresser à la « traduction empirique » de ces politiques, non seulement du fait de leur caractère intrinsèquement pragmatique, mais également en raison du développement de nouveaux modes de gouvernance urbaine à l'œuvre dans les villes. Cela amène aussi à considérer les différents acteurs puisque, comme nous le verrons, ils jouent un rôle croissant dans la prise de décision.

1.3.1. Pragmatisme et gestion de la diversité

Nous avons vu précédemment qu'il existait certaines différences entre les villes d'un pays à l'autre et au sein d'un même pays dans les réponses apportées par les autorités locales aux enjeux soulevés par la présence d'immigrants et de minorités ethnoculturelles sur leur territoire. De même, nous avons remarqué que la signification d'une même politique pouvait aussi varier. Nous pouvons également constater que la réflexion sur l'intégration et l'inclusion ainsi que l'impact réel ou présumé des dispositifs mis en œuvre contribuent à faire évoluer ces politiques, comme en témoigne le passage d'une politique multiculturelle à une politique interculturelle observé dans certaines villes tant canadiennes qu'européennes. Ces changements et ces variations sont l'expression de la nature même des politiques municipales de gestion de la diversité et des dispositifs qui les accompagnent. Ils sont profondément marqués par un certain pragmatisme qui résulte de la conjonction de leur caractère ad-hocratique et du contexte dans lequel ils émergent. Ils sont en effet le résultat d'une réaction à un certain nombre de pressions exercées sur les administrations locales qui répondent par des choix politiques (Labelle *et al.*, 1996), dans un contexte de transformation des modes de gouvernance urbaine.

Des politiques de nature ad-hocratique

Dans la littérature, les auteurs mentionnent souvent le caractère *ad hoc* des réponses à la diversité soit pour qualifier les conditions d'élaboration des politiques, soit pour définir la mise en place de dispositifs en dehors de politiques formelles (Germain, Dansereau *et al.*, 2003; Gaxie *et al.*, 1999; Qadeer, 1997). Ce fonctionnement ad-hocratique provient de l'émergence de politiques de fait, qui se distinguent des politiques officielles. Mark J. Miller (1986) a utilisé ce terme pour qualifier les modèles de formation et de mise en œuvre des politiques d'accueil de travailleurs étrangers en Allemagne, en Suisse et en France qui sont, selon lui, à la source du malaise entourant la question de l'immigration, bien plus que la cohabitation avec les immigrants eux-mêmes. Les incohérences et les contradictions fondamentales de ces politiques sont à l'origine d'un fonctionnement ad-hocratique qu'il considère inefficace.

> « Ambivalence over immigration goals and poor execution of plans and administrative structures conceived in the 1945-1947 period fostered the development of ad-hoc procedures that characterized French immigration policy until the 1970s. (Miller, 1986: 67).

Dans ce texte, l'ad-hocratie qualifie une certaine improvisation et une prise de décision inspirée par des considérations à court terme. Mais il s'agit d'un phénomène plus global et complexe.

Cette notion d'ad-hocratisme, qui, en un sens, préfigure celle de gouvernance, a en effet été définie en 1971 par Alvin Toffler pour qualifier l'émergence d'un nouveau système d'organisation qui concurrence la bureaucratie. Cette dernière est définie par trois caractéristiques principales : la permanence, la hiérarchie et la division du travail. Si l'industrialisation a contribué à l'avènement de la bureaucratie, les transformations à l'œuvre dans la société post-industrielle, caractérisées entre autres par la mondialisation, et les exigences nouvelles en termes de circulation de l'information, sont à l'origine de profonds changements dans les modes d'organisation. Le développement de la gestion de projet qui « consiste à former des équipes à court terme chargées de résoudre des problèmes précis » et l'effondrement de la hiérarchie avec la multiplication de ces équipes d'experts sont parmi les principales caractéristiques de l'ad-hocratie. Formés sur une base ponctuelle, ces regroupements sont destinés à être dissous une fois la solution trouvée. Alvin Toffler identifie le développement de l'ad-hocratie tant dans l'entreprise privée, notamment dans le secteur de l'aéronautique, qu'au niveau des gouvernements. « On y a recours quand la tâche à accomplir sort de la routine, quand il s'agit en fait d'un problème unique » (Toffler, 1971 : 136).

C'est justement le caractère unique de la problématique de l'immigration telle qu'elle apparaît au niveau local, dans ce contexte de transformation de la société, qui contribue au développement de réponses ad-hoc. Par nature transversales, les réponses des autorités locales ont aussi pour vocation de disparaître une fois que l'objectif d'intégration aura été atteint. En effet, leurs interventions doivent généralement palier les difficultés rencontrées par les populations issues de l'immigration, et visent un idéal de société dans lesquelles ces interventions seraient totalement inutiles. Ainsi, « l'immigration apparaît tout d'abord comme un « problème pratique » qu'il faut gérer » (Gaxie *et al.,* 1999 : 5), et cette gestion

passe le plus souvent par des réponses *ad hoc* dans le cadre de l'activité ordinaire (Toffler, 1971). Comme le souligne Daniel Gaxie (*Ibid*), aborder les questions d'immigration et d'intégration constitue un risque politique qui peut s'avérer lourd de conséquences. Cette sensibilité, voire cette dépendance, au changement est typique d'un fonctionnement ad-hocratique qui repose sur la coopération et l'ajustement mutuel dans le cadre de relations changeantes.

Cette nature ad-hocratique, qui apparaît parfois comme l'essence même des politiques de gestion de la diversité, est à l'origine du pragmatisme identifié dans les analyses portant sur la mise en œuvre de ces politiques. Elle est également souvent présentée comme un dysfonctionnement, comme un élément négatif qui pervertit la prise de décision et le mode d'intervention publique, par opposition à un mécanisme planifié et une stratégie compréhensive (Miller, 1986 ; Thomas et Krishnarayan, 1994).

Ceci étant dit, l'ad-hocratisme décrit surtout le processus d'élaboration des politiques et les conditions de leur mise en œuvre. Il constitue une composante du caractère pragmatique de la gestion de la diversité. Germain, Dansereau *et al.* (2003) ont ainsi bien montré la double dimension pratique des politiques mises en œuvre dans l'agglomération montréalaise. D'une part, ces politiques définissent généralement des projets très ciblés, malgré leur caractère parfois abstrait dans les principes qu'elles affichent. D'autre part, l'application des principes généraux s'effectue de façon différenciée en fonction des acteurs et des interactions qui sont influencés par les conditions locales (Germain, Dansereau *et al.*, 2003). Dans le cas de la France, Catherine Gorgeon et Renaud Epstein parlent également d'une « impression de forte contingence locale » des politiques locales d'intégration (Gorgeon et Epstein, 1999 : 6). Mais avant d'examiner plus avant cette question des pratiques, il faut également tenir compte du contexte plus général de redéfinition des modes de gouvernance urbaine.

Contexte de gouvernance

La notion de gouvernance sert à qualifier les transformations des modes d'action publique, mais aussi privée, caractéristiques du contexte de redéfinition du rôle de l'État, par opposition à ceux qui prédominaient durant l'avènement de l'État-Providence. Associée au contexte urbain, la gouvernance permet de décrire les différents facteurs

entrant dans la définition des politiques locales et les interactions qui influencent cette définition dans le cadre de la disparition de la relation verticale national-local. Elle est ainsi marquée à la fois par l'éclatement des vecteurs d'information et de formulation des normes et par la diversification des acteurs en présence.

> « Elle sert en effet à désigner une transformation des cadres et du contenu des politiques urbaines. Cette transformation s'opère sur fond de globalisation des sphères politiques, économiques et culturelles, de recomposition des relations entre les États et les collectivités locales, de recherche de « partenariats » entre institutions publiques et privées, de mouvements associatifs particulièrement actifs en milieu urbain et demandant un plus grand respect pour la démocratie locale » (Jouve, 2003 : 21)

Comme nous le verrons au cours de l'analyse, cette citation présente les principales composantes des observations réalisées durant la recherche empirique. Ainsi, favorisés par la globalisation et la décentralisation, les nouveaux modes de gouvernance urbaine sont marqués par le partenariat et la contractualisation, et mettent en scène des acteurs aux parcours et aux identités différents, pour des publics différents (Gaudin, 1999). Les pratiques municipales de gestion de la diversité constituent donc un champ d'investigation à développer pour qui s'intéresse aux interactions sociales et à l'expression quotidienne du pluralisme.

En effet, les pratiques de partenariat sont courantes dans le domaine de l'immigration et de l'intégration, où le milieu associatif joue un rôle de premier plan dans l'application des politiques, voire dans la prise en charge de ces questions au niveau local. Ces nouveaux modes de gouvernance urbaine accentuent le flou et l'imprécision des politiques de gestion de la diversité du fait de la multiplication des acteurs en présence.

1.3.2. Dynamiques locales et représentations individuelles

L'ad-hocratisme à l'origine des politiques de gestion de la diversité et le contexte de gouvernance dans lequel elles se déploient contribuent à la pérennisation d'un pragmatisme qui, tout en permettant une flexibilité utile, limite l'ampleur des interventions et leur portée à long terme. La multiplicité des acteurs accentue l'influence des contextes locaux et rend la mise en œuvre des objectifs qui sous-tendent les politiques et les dispositifs dépendante des représentations individuelles.

Pratiques locales

On observe un décalage entre les politiques et les pratiques de gestion de la diversité qui s'exprime différemment selon les municipalités. Dans certains cas, les autorités mettent en place une politique de reconnaissance des différences qui reste au stade de l'intention et qui ne se traduit pas par des dispositifs concrets. Dans d'autres cas, les municipalités préfèrent s'en tenir à une politique générale qui comportera des aspects spécifiques, correspondant, dans d'autres situations, à une véritable politique spécifique (Gaxie *et al.*, 1999).

En France, l'indifférenciation *de jure* et l'ethnicisation *de facto* (Simon, 1999) constituent le principal paradoxe de la mise en pratique des politiques de gestion de la diversité, et la question de l'ampleur des moyens et celle de la conception du pluralisme en sont des ambiguïtés fondamentales.

Ce constat soulève la question plus générale des conceptions du pluralisme et de la reconnaissance des différences dans le cadre des pratiques municipales. Les modes de gouvernance urbaine et l'aspect financier contribuent au développement d'une situation de *statu quo* entre une reconnaissance formelle et des pratiques informelles. Malgré les efforts faits dans certaines municipalités pour améliorer la participation des citoyens issus des groupes ethniques minoritaires, la reconnaissance de la diversité demeure souvent une reconnaissance de court terme qui témoigne de la pérennité de rapports de domination.

S'il n'existe pas toujours de politique proprement dite, certaines pratiques, informelles s'inscrivent bien dans ce que nous appelons la gestion de la diversité. Christian Rinaudo (1999a et b) a identifié les usages des catégories ethniques dans le quartier de l'Ariane à Nice et montré qu'il existait des pratiques de catégorisation et d'auto-imputation constituant autant de stratégies utilisées par les acteurs dans le cadre de la programmation d'un théâtre et dans l'encadrement de la vie scolaire. Construit en 1990, le théâtre Lino Ventura a comme objectif de proposer des activités à la population et de désenclaver le quartier. Sa programmation vise donc la satisfaction de différents publics, notamment les deux principales communautés du quartier, les Maghrébins et les Turcs. L'organisation de la sécurité repose sur ces stratégies de catégorisation puisque les équipes mobilisées pour chaque spectacle sont sélectionnées, selon leur origine, en fonction du public attendu. Des

stratégies similaires sont déployées par le personnel d'encadrement dans un collège qui mobilise ses connaissances des codes culturels pour faire régner l'ordre et éviter les conflits. Le personnel utilise ce que l'auteur appelle des stratagèmes interactionnels lui permettant de contrôler les situations d'interaction avec les élèves (Rinaudo, 1999b).

Le virage interculturel observé dans plusieurs villes telles que Montréal ou Amsterdam reflète la volonté de recréer du lien social non pas en améliorant le caractère inclusif de la prise en compte des différences, mais par une injonction à s'intégrer. Par exemple, le modèle interculturel fait la promotion de l'intégration et reconnaît en quelque sorte l'existence d'une culture dominante, celle du pays d'accueil qui, tout en maintenant son identité, doit s'enrichir des apports des cultures intégrées (Ansellem, 1998). Certes, l'existence d'une culture dominante ne signifie pas rapport de domination, mais on constate qu'en fait les autorités locales conservent une vision intégrative qui suggère le maintien d'une forme de domination sur un groupe qui a vocation à s'assimiler (Simon, *Ibid*).

Ces auteurs ont pu observer qu'il existait d'une part, des réseaux différenciés d'acteurs de l'intégration, et d'autre part des contraintes et des risques politiques liés à la sensibilité du thème de l'immigration, ainsi que des conflits institutionnels au sein des équipes politiques, entre les services municipaux et entre les villes et leurs partenaires. Ils ont notamment conclu que les politiques municipales d'intégration avaient des effets limités et que ces politiques étaient souvent très symboliques, marquant surtout un engagement anti-raciste d'une municipalité (Gaxie *et al*, 1999).

Ainsi, le décalage entre les politiques et les pratiques montre que les premières reposent sur des principes correspondant à des choix politiques. Par exemple, l'indifférenciation dans le cadre de l'intégration républicaine dont l'objectif est de dépasser la pluralité des cultures pour construire une communauté de citoyens libres et égaux, et la coexistence des cultures dans le modèle multiculturaliste apparaissent difficiles à mettre en œuvre.

C'est que, outre l'instabilité qui préside au développement de ces dispositifs, la présence d'un nombre croissant d'acteurs renforce la complexité du processus de définition de normes d'action en matière de gestion de la diversité.

> « Autrement dit, les politiques locales d'intégration n'existent pas en elles-mêmes mais se trouvent au croisement d'une part, du discours et des représentations des élus et d'autre part, des pratiques effectives conduites par les acteurs publics ou parapublics sur les communes » (Gorgeon, 2001 : 4)

Comment ces représentations influencent-elles la mise en œuvre de politiques et de dispositifs de gestion de la diversité au niveau local ?

Représentations individuelles

Anne-Laure Ansellem (1998) a bien expliqué que la communication interculturelle permet de nouvelles formes de gouvernance urbaine autour du projet urbain de cohésion sociale. La prise en compte des acteurs se révèle incontournable pour saisir comment, concrètement, les villes réagissent à la diversité qui les compose. D'une part, comme nous l'avons déjà mentionné, la multiplicité des acteurs conduit à des modes de gouvernance basés sur la négociation et les tentatives de conciliation des intérêts. D'autre part, les acteurs eux-mêmes sont porteurs d'identités et de représentations dont l'impact sur la mise en œuvre de politiques peut s'avérer déterminant.

La littérature sur les discours et les représentations des acteurs de l'intégration et de la gestion de la diversité exprime bien ces enjeux. À ce titre, la recherche dirigée par Micheline Labelle au début des années 1990 sur les discours et stratégies d'intervention des instances municipales en matière de lutte contre la discrimination, de gestion de la diversité ethnoculturelle et de relations ethniques est particulièrement éclairante (Labelle *et al.*, 1996; Labelle et Lévy, 1995). Cette recherche a tenu compte non seulement des discours des élus et des fonctionnaires, mais également des discours et revendications d'organismes à identité ethnique ou racisée. Si les principes de lutte contre la discrimination et l'accès à l'égalité sont généralement admis parmi tous les acteurs, les divergences de point de vue concernant les formes que doit prendre cette lutte divisent d'un côté les élus et les fonctionnaires qui doutent des moyens mis en œuvre et craignent une discrimination inversée, et de l'autre côté les dirigeants d'associations qui regrettent le laxisme des municipalités et le manque d'envergure des politiques en matière de lutte contre les discriminations (Labelle *et al.*, 1996).

Gaxie *et al.* (1999) émettent des constats similaires dans le cas de la France où ils ont réalisé une enquête portant sur la gestion municipale de l'immigration, un de leurs objectifs étant de comprendre la manière dont les élus et les fonctionnaires répondent aux difficultés rencontrées. Les réactions de méfiance voire de rejet des interlocuteurs à l'annonce du thème de l'étude, en disent long sur la difficulté des acteurs publics à évacuer les tabous qui entourent la gestion de la diversité et l'intégration dont la rhétorique oscille entre l'euphémisation et la dénégation (Gaxie *et al.*, 1999). Les représentations individuelles, surtout quand les acteurs sont nombreux, peuvent constituer de sérieux obstacles à la prise en compte des différences. La variabilité des discours sur la différence, selon les interlocuteurs, selon les circonstances, témoigne de cette forme de domination mentionnée plus haut. Les autorités locales mettent souvent de l'avant le risque de discrimination inverse qui serait contraire aux principes de l'intégration (Labelle *et al.*, 1996). De plus, les acteurs de l'intégration eux-mêmes deviennent des experts détenteurs d'une parole légitime de laquelle sont exclues les personnes concernées au premier chef (Gaxie et al., 1999).

Il apparaît donc intéressant de tenir compte des représentations des acteurs à trois niveaux : l'appréciation générale de la diversité, le positionnement identitaire des individus et la conception de la gestion de la diversité ethnoculturelle, c'est-à-dire le rôle et les limites de l'action publique. Nous pensons en effet que la réflexion sur le développement d'une société et d'une citoyenneté plus inclusives doit passer par la compréhension des processus de construction et d'évolution des représentations. En un mot, s'il est nécessaire de réfléchir aux conditions dans lesquelles l'égalité entre les groupes peut s'exprimer (Amin, 2002), il importe également de comprendre les mécanismes de reproduction des inégalités, même dans les situations où une politique formelle vise à prendre en compte la diversité ethnoculturelle.

C'est dans cette logique que doit s'inscrire la recherche sur les pratiques municipales de gestion de la diversité qui doit permettre d'améliorer la compréhension des dynamiques à l'œuvre en mettant en relation trois éléments : les acteurs, les pratiques concrètes, c'est-à-dire ce qui se fait réellement, et les interactions, c'est-à-dire dans quelles conditions.

*

* *

Les pratiques concrètes, que ce soit la mise en place de projets ponctuels, l'adaptation de l'administration et de l'offre de service à la diversité, les programmes de lutte contre la discrimination et le racisme, mettent en scène ces différents acteurs. Le contenu et la forme des politiques sont un aspect incontournable pour la connaissance sur la gestion de la diversité, et ont déjà fait l'objet d'un certain nombre d'études. Mais les interactions à l'œuvre dans le cadre de ces pratiques constituent un domaine de recherche à explorer plus avant. En effet, les auteurs ont surtout mis à jour l'importance de ces interactions, et des représentations, à travers l'étude des politiques mais n'en ont pas fait l'objet de leurs recherches. Pourtant, la prise en compte de ces interactions doit permettre de dépasser le simple constat du décalage entre les politiques et les pratiques, entre les principes et l'action.

Dès lors, plusieurs questions émergent : quelles sont les conditions de production des pratiques concrètes de gestion de la diversité, dans un contexte marqué par les différences culturelles et le partenariat ? Comment les acteurs négocient-ils leurs identités dans le cadre de ces interactions ? Quelle est la nature de ces pratiques ?

Dans leur étude sur les pratiques municipales de gestion de la diversité, Germain, Dansereau *et al.* ont analysé les pratiques quotidiennes des municipalités en essayant de dépasser les principes interculturels formels énoncés dans les politiques municipales et en essayant de voir comment les dynamiques locales influencent les pratiques (Germain, Dansereau *et a.l*, 2003). Si les chercheurs ont bien démontré le caractère ad-hocratique et pragmatique de la gestion de la diversité, les facteurs qui concourent à influencer la gestion quotidienne, soient les dynamiques locales et les représentations individuelles, restent à approfondir.

Nous faisons en effet l'hypothèse que les pratiques de gestion de la diversité sont influencées par les principes nationaux et locaux de gestion du pluralisme, dictés aux acteurs ou intériorisés par eux, et par les dynamiques locales qui combinent les caractéristiques des milieux et les configurations d'acteurs en présence.

L'objet de notre recherche est donc de voir comment s'expriment les représentations du monde, construites à partir des processus de catégorisation et d'auto-imputation dans le cadre d'interactions sociales mettant en relation des acteurs chargés d'appliquer une

politique qui doit tenir compte des différences culturelles, les auteurs de cette politique et le public visé, que ce soient les groupes ethniques ou les associations.

Plus précisément, nous nous demandons comment les acteurs négocient leur identité et leurs représentations en fonction des orientations municipales et en fonction des interactions dans le cadre de leurs activités professionnelles quotidiennes. Nous appliquerons ces questionnements au domaine de l'intervention municipale en sports et loisirs.

En effet, contrairement aux domaines du logement ou de l'emploi, le domaine des sports et loisirs fait peu intervenir la question de l'ethnicisation de fait des pratiques de gestion de la diversité. Les enjeux du contact interethnique sont peu conflictuels *a priori* parce que les activités se déroulent sur une base volontaire. Surtout, les activités de sports et de loisirs sont généralement mises de l'avant comme des activités pertinentes dans le cadre de l'intégration des populations issues de l'immigration.

Nous préciserons ces questions dans la présentation de la stratégie de recherche mais avant cela, nous examinerons plus en détail les spécificités des sports et loisirs comme domaines d'intervention.

Chapitre 2 - Loisirs et Intégration

Suite aux questionnements soulevés par l'examen de la littérature sur la gestion de la diversité, nous avons choisi d'orienter la recherche empirique vers un domaine particulier de l'intervention municipale, celui des sports et loisirs, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, contrairement aux études canadiennes qui se sont penchées sur l'accès aux services municipaux (Frisken et Wallace, 2002 ; Reitz, 1995 ; Tate et Quesnel, 1995), nous ne souhaitions pas aborder l'ensemble des secteurs de l'intervention municipale afin de nous concentrer sur les relations sociales et les interactions qui, parallèlement aux textes d'orientation et aux plans d'action, ont pu influencer la prise de décision et les pratiques quotidiennes. Ensuite, le lien entre les activités de sports et loisirs proposées par les municipalités et les immigrants et les minorités a été encore peu étudié.

Nous reviendrons sur ce point dans les paragraphes qui suivent mais nous mentionnerons simplement que, excepté certaines études sur les dispositifs d'animation socio-sportive mis en place dans le cadre de l'intervention publique dans les zones urbaines en crise en France et en Grande-Bretagne, les recherches reliant diversité ethnoculturelle et services municipaux ont principalement porté sur les secteurs d'intervention répondant à des besoins considérés comme primaires : le logement, l'emploi, l'éducation, la santé (Elling, 2001). Or, le domaine des loisirs est un des domaines les plus autonomes par rapport aux autres paliers de gouvernement, même s'il n'est pas totalement isolé des décisions prises aux échelons supérieurs, c'est-à-dire qu'il est régi par ses propres organisations et fédérations, qu'il produit ses propres règles et valeurs. Le dernier élément, mais pas le moindre, qui a présidé au choix d'étudier les pratiques municipales de gestion de la diversité dans le domaine des sports et loisirs, est né du constat que la plupart des autorités locales et nationales mettent de l'avant les sports et loisirs comme des outils d'intégration sociale, en particulier auprès des immigrants, d'autant plus que les relations sociales y sont en théorie non contraintes et non conflictuelles.

Dans ce chapitre, nous reviendrons sur le développement et les limites de cette conception du sport et des loisirs afin de mieux comprendre le rôle des pouvoirs publics locaux et de

questionner l'idée communément admise selon laquelle la participation aux activités récréatives et sportives est par essence bénéfique. En effet, les bienfaits de la participation aux activités de sport et de loisirs sont peu mis en doute. Pourtant, l'introduction de la question de l'ethnicité dans l'analyse permet de voir que « l'injonction à participer » (Helly, 1999) s'inscrit dans la logique de la société d'accueil et non dans la réciprocité, alors que les pratiques sportives des immigrants et des minorités reflètent des processus et des réalités complexes. Nous examinerons donc tout d'abord les fondements de ces conceptions intégratives puis, dans un deuxième temps, nous interrogerons ces conceptions en présentant d'une part, les analyses critiques formulées en sociologie du sport, et d'autre part les analyses qui ont privilégié la relation entre les minorités ethnoculturelles et les pratiques sportives. Dans un dernier temps, nous complèterons notre problématique de recherche à la lumière de ces développements.

2.1. Sports et loisirs dans la société : évolution et fonctions sociales

Les sports et loisirs occupent une place de choix dans les sociétés occidentales qui ont acquis tout au long du 20ème siècle ce droit social qu'est le droit au loisir. Considérées comme un progrès social, la démocratisation et l'amélioration de l'accessibilité, par la construction d'équipements et la réduction du temps de travail notamment, sont aujourd'hui questionnées à l'aune des changements profonds dans le domaine du travail tels que la précarisation croissante du travail et l'accroissement des inégalités sociales qui en résulte. Le lien organique entre travail et loisir s'en trouve mis à mal puisque l'exclusion du monde du travail s'accompagne souvent d'une exclusion sociale. De plus, la logique néolibérale qui marque le monde des loisirs depuis l'avènement de la « société du loisir » renforce ces processus d'exclusion lorsque l'accès aux loisirs est empêché par manque de ressources financières et humaines.

Nous mettrons l'accent sur les loisirs sportifs car ccomme le mentionnent Augustin et Sorbets (1996) dans la présentation de leur ouvrage sur la culture du sport au Québec, le sport a été érigé en valeur universelle et s'est développé dans les différentes sociétés sous des influences à la fois globales et locales. Nous retracerons donc ici de façon succincte l'histoire et l'évolution du sport et des loisirs dans les sociétés occidentales, en insistant

sur le rôle des pouvoirs publics et sur les conceptions du sport et de l'intégration qu'ils véhiculent.

2.1.1. Les sports et loisirs dans les municipalités

Depuis la fin du 19ème et tout au long du 20ème siècle, les sociétés occidentales ont toutes été marquées par de profonds changements dans le domaine du travail : amélioration des conditions de travail, diminution de la durée du travail, élimination du travail des enfants. Corrélativement, le temps de loisir s'est accru avec la mise en place de congés payés et l'augmentation des revenus (de Coster et Pichault, 1985). Travail et loisir sont donc traditionnellement profondément interreliés. Mais la donne a été considérablement modifiée à cause des effets de la crise. Avant de présenter les principales étapes du développement du sport et de l'activité physique ainsi que l'avènement des loisirs, nous reviendrons brièvement sur la question des définitions afin de préciser ce que nous entendons par loisir, par sport, par loisirs sportifs, etc.

Quelques précautions sémantiques

Il est très difficile de cerner ce qu'est le loisir car il met en jeu différentes dimensions de l'analyse sociologique, en particulier le temps, l'espace et les relations sociales, et il concerne autant l'individu que la société dans son ensemble. Quelles formes prend-il ? Que signifie-t-il ? Les chercheurs eux-mêmes hésitent à soumettre une conception trop figée et s'entourent de précautions qui permettent surtout de savoir ce que n'est pas le loisir. Plusieurs prennent soin de ne pas définir le loisir *a priori* mais de le construire au fur et à mesure de leur analyse (Dumazedier, 1974 ; Pronovost, 1993). Nous nous intéressons ici aux loisirs comme angle d'observation, comme prisme reflétant une réalité sociale particulière et en ce sens, nous devons non pas proposer une synthèse des différentes perspectives mais plutôt tenter d'en extraire une définition relativement consensuelle nous permettant de poursuivre l'exploration dans le domaine de la gestion de la diversité.

Les loisirs sont les activités pratiquées dans le cadre du temps « libre » telles que le sport, les promenades, le plein air, les médias, les spectacles, les passe-temps et jeux. Comme l'expliquent Michel de Coster et François Pichault (1985), le loisir comprend quatre

dimensions : il fait référence à la fois à un état, au temps, à des activités et comprend une dimension spatiale. Pour ce qui est de la dimension temporelle, on distingue généralement différents temps sociaux. Pour Joffre Dumazedier (1974), un pionnier de la sociologie des loisirs, les principaux temps sociaux sont reliés à des activités spécifiques soit le travail professionnel, les obligations familiales, les obligations socio-spirituelles et socio-politiques, et les activités extérieures aux obligations institutionnelles et orientées vers la réalisation personnelle (*Idem*). Ces dernières correspondent aux loisirs. On notera que le temps libre comprend toutes les activités hors travail qui ne relèvent pas toutes des loisirs. Guy Saez distingue quant à lui le temps de travail, le temps éducatif, le temps de transport[24], et le temps des loisirs (Saez, 2002).

Outre l'aspect temporel, le loisir présente quatre caractéristiques : il est libératoire, il a un caractère désintéressé, hédonistique (recherche d'un état de satisfaction), et personnel (Dumazedier, 1974). Les activités de loisirs peuvent être classées en cinq types d'intérêts soit les intérêts physiques, manuels, esthétiques, intellectuels et sociaux (*Idem*). L'auteur ajoute que le loisir le plus complet satisfait trois besoins : libération des fatigues physiques ou nerveuses, libération de l'ennui quotidien, et sortie des routines et des stéréotypes imposés par le fonctionnement des « organismes de base » (travail, famille, pratique religieuse, etc.) (*Idem*).

Cette définition, très axée sur l'individu, a été critiquée sur plusieurs points, notamment le caractère illusoire de la dimension libératoire et de l'opportunité de développement personnel du loisir (Brohm, 1976), nous y reviendrons, mais elle a le mérite d'englober différents types d'activités et leurs effets escomptés sans présumer de leur importance. Pour notre part, nous considérons les loisirs, au pluriel, comme les activités elles-mêmes, tandis que le loisir fait plutôt référence aux autres dimensions, à la notion (Augustin, 2001). Nous verrons plus loin que certains types de loisirs se sont développés de façon différente et ont bénéficié différemment de l'implication des pouvoirs publics. Là encore,

---

[24] Les transports constituent une dimension importante de la réflexion sur les loisirs puisque comme le mentionne Jean-Pierre Augustin, on a assisté dans la deuxième moitié du 20ème siècle au développement des transports qui ont contribué à l'éclatement des mobilités, et par là même des pratiques qui n'étaient plus contraintes par la proximité (Augustin, 2001).

la dimension historique prend toute son importance puisqu'elle permet de comprendre l'avènement des loisirs à la fois dans leur contenu et dans leur mode d'organisation.

Nous retiendrons quant à nous les deux dernières dimensions mentionnées par Michel de Coster et François Pichault (1985), c'est-à-dire les activités et la dimension spatiale. En effet, notre recherche ne consiste pas à analyser les pratiques de loisirs de tel ou tel groupe social mais bien à identifier l'influence éventuelle de la diversité ethnoculturelle auprès des producteurs de loisirs, principalement les producteurs publics. Nous nous intéressons donc aux activités qu'ils proposent et aux équipements qu'ils construisent et mettent à la disposition des usagers.

Le loisir est un domaine de l'intervention municipale qui répond à des codes, à des principes qui vont se superposer aux orientations prises dans le cadre de la gestion de la diversité. Notre recherche porte sur les loisirs tels que conçus dans le cadre de l'intervention publique, en particulier locale, c'est-à-dire les activités, formelles ou informelles, pratiquées dans l'espace public, dans les équipements. Il peut s'agir tout autant d'activités assujetties à des normes ou règlements comme certaines pratiques sportives, ou d'activités soumises uniquement à une organisation minimale comme la fixation d'un horaire et d'un lieu de rendez-vous sans que la pratique soit véritablement encadrée. C'est par exemple le cas des pratiques émergentes en milieu urbain et dans les quartiers défavorisés (Augustin, 1998 ; 1996b).

De plus, les loisirs municipaux s'inscrivent généralement dans des espaces particuliers, construits par les pouvoirs publics, qui prennent la forme d'équipements extérieurs ou intérieurs, tels que les parcs, les stades, les gymnases, les centres culturels[25], les piscines. Dans certains cas, les espaces mobilisés pour les loisirs auront été recyclés c'est-à-dire qu'ils sont originellement affectés à d'autres activités, ce qui est généralement le cas des locaux scolaires convertis en centres communautaires.

Le sport-participation (ou les loisirs sportifs) occupe une place privilégiée dans l'intervention municipale comme nous le verrons dans les études de cas. Nous laisserons

---

[25] Nous nous intéresserons peu aux pratiques et aux politiques culturelles locales mais nous mentionnons ces équipements qui comprennent le plus souvent des locaux utilisés dans le cadre d'activités de loisirs manuelles ou artistiques.

donc de côté les loisirs culturels et scientifiques pour mettre l'accent sur le sport et l'activité physique pratiqués dans le cadre d'installations et de programmes municipaux, principalement dans le domaine récréatif, même si celui-ci est étroitement lié aux domaines de la compétition et de l'éducation.

Évolution socio-historique du sport et des loisirs

Dans la plupart des sociétés occidentales, le sport, dans sa composante récréative, est considéré comme un vecteur de socialisation. Au départ centré sur les jeunes et leur éducation, ce raisonnement a été transposé à la problématique des minorités à partir des années 1980 dans le cadre de la mise en place des politiques d'intégration.

Apparu en Angleterre à la fin du 18ème et au début du 19ème siècles, le sport moderne s'est d'abord développé dans les écoles, les *public schools* de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie anglaises (Defrance, 1995). En Allemagne, en France et en Suède, cette époque est marquée par le développement de la gymnastique. Dès la fin du 19ème siècle, avec notamment la création du Comité international olympique en 1896, la question de la définition légitime du sport fait l'objet de débats (Laberge et Harvey, 1995). Cet enjeu a perduré, opposant les tenants de conceptions différentes du sport : sport de haut niveau, sport professionnel, compétition, activité physique, etc. Mais tout au long du 20ème siècle, plusieurs évolutions ont conduit d'une part à une autonomisation du champ sportif, et d'autre part à une plus grande prise en compte des loisirs sportifs par les pouvoirs publics.

Les conceptions du sport dans les sociétés industrielles ont en effet connu plusieurs étapes (Defrance, 1995). La pratique du sport a été investie par (ou imposée à ?) différentes classes sociales selon les fonctions attribuées à celui-ci. Comme l'a montré Pierre Bourdieu, les loisirs, et en particulier les loisirs sportifs, constituent des outils de différenciation des catégories sociales (Pierre Bourdieu cité par de Coster et Pichault, 1985). Au sein de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie, les pratiques de sociabilité liées au sport avaient parfois plus d'importance que les activités sportives elles-mêmes, tandis que le défoulement et la prévention de la délinquance dans les classes laborieuses étaient privilégiés (Defrance, *Ibid*). L'imaginaire populaire attribue encore aujourd'hui à telle ou telle classe sociale la pratique de tel ou tel sport. Certaines recherches confirment ces représentations, sans pour autant en fournir des explications, en montrant comment le

sport marque le statut (plein air pour la classe moyenne, sports individuels et de contact dans les classes populaires) (Donnelly, 1995).

La fonction éducative était également très présente dès les origines du sport. Par exemple en France, les activités physiques ont rapidement été intégrées à l'éducation scolaire conduisant à la définition du terme « éducation physique », processus auquel le Baron Pierre de Coubertin a largement contribué (Laberge et Harvey, *Ibid*). À cette époque, c'est-à-dire la fin du 19ème siècle et le début du 20ème siècle, le sport et l'activité physique, dotés de toutes les vertus, n'avaient de sens que par rapport aux fonctions qui leurs étaient attribuées : développement de l'esprit patriotique, discipline, etc..., tandis que les activités elles-mêmes pouvaient sembler secondaires. De plus, l'appropriation par les groupes sociaux, mus par des conceptions idéologiques, était alors très forte, conduisant à un cloisonnement très rigide entre les laïcs/les catholiques, les ouvriers, qui s'organisent sur des bases communautaires.

L'autonomisation du champ sportif, c'est-à-dire le processus d'indépendance vis-à-vis des liens communautaires, des contraintes sociales et des institutions, se réalise sous l'influence successive de groupes antagonistes. Le mouvement de l'amateurisme sportif sera le premier, à la toute fin du 19ème siècle, à revendiquer l'autonomie par rapport aux idéaux patriotiques et religieux, puis les partisans du professionnalisme, pourtant opposés aux amateurs, revendiquent eux aussi, au nom de la passion du sport, une certaine autonomie, c'est-à-dire de pouvoir vivre de cette passion (Defrance, 1995). Durant les années 1920 et 1930, deux pôles se dégagent entre ceux qui ne conçoivent le sport qu'en fonction de son caractère éducatif, utilitaire, et ceux qui se passionnent pour un sport et se définissent comme apolitiques. Le premier pôle se développe surtout en Europe, tandis que le second est plus caractéristique de l'Amérique du Nord (boxe, base-ball). C'est cette deuxième tendance qui deviendra prédominante durant les années 1960 avec le développement de la marchandisation du sport que ce soit par le sport spectacle ou par l'hégémonie du sport de compétition et de la bonne condition physique (Laberge, 1995).

De plus, le lien entre le développement de la pratique sportive et celui de l'État-providence, c'est-à-dire la prise en charge par l'État de secteurs jusque-là délaissés, dans le domaine du social notamment, a favorisé l'affirmation du sport comme un droit social

(Harvey, 2002 ; Harvey, Andrew et Dawson, 1990)[26]. Cependant, chaque pays a développé ses structures et ses programmes selon ses traditions et sa culture concernant la pratique sportive et le mode de gouvernement. Par exemple, la gestion des programmes sportifs et de la formation de l'encadrement a été fortement centralisée en France, tandis qu'en Angleterre, elle est largement restée entre les mains des sportifs qui ont travaillé en concertation avec les gouvernements (Defrance, 1995 ; Arnaud, 1998). Nous voyons d'ores et déjà se dessiner les différentes dimensions (organisation administrative et territoriale, associations) qui vont entrer en ligne de compte dans la problématique des sports et loisirs en relation avec la diversité culturelle.

Durant les années 1970, le sport de compétition est remis en cause non seulement par certaines critiques, notamment les critiques marxistes, mais aussi par certains mouvements issus de la société civile et des partis politiques qui rejettent à la fois le type de pratique, la compétition, et l'élitisme et l'exclusion qui le caractérisent (Laberge, 1995). Ces critiques participeront à l'émergence d'une nouvelle idéologie, celle de la démocratisation des loisirs, qui combine à la fois l'émancipation individuelle et la cohésion sociale (Huet et Saez, 2002).

Le rôle des pouvoirs publics

L'évolution des conceptions entourant la pratique sportive s'accompagne de changements dans le mode de gestion publique des loisirs. Nous les aborderons plus en détail dans les chapitres suivants puisqu'ils s'inscrivent dans des contextes nationaux particuliers mais on peut d'ores et déjà constater une évolution similaire, en Europe comme en Amérique du Nord, qui serait une sorte de déclinaison du mouvement global de passage de l'État-providence à l'État-animateur (Donzelot et Estèbe, 1994). Jusqu'au milieu des années 1970, les pouvoirs publics tant nationaux que locaux ont acquis une légitimité incontestée dans la prise en charge du droit au loisir, notamment dans le cadre de la planification et de l'aménagement des équipements. Mais l'intervention des pouvoirs publics s'est trouvée

---

[26] Comme le souligne Jacques Defrance (1995), l'intervention étatique aura contribué à l'autonomisation du sport grâce au développement de structures et à leur financement. Mais à certaines périodes de l'histoire, le sport aura aussi été au service de l'État, que ce soit par exemple en Allemagne sous le régime nazi ou en URSS sous le régime communiste.

contestée par l'avènement de la loi du marché dans le domaine des loisirs dont le marché devient concurrentiel.

Cette marchandisation, attribuable « aux conséquences de la pénétration de la logique néolibérale et à la rétractation des responsabilités publiques » (Huet et Saez, 2002), se répercute sur les services publics locaux et nationaux qui mettent en place de nouvelles pratiques de gestion basées sur « l'approche client », c'est-à-dire l'usager comme individu, et non par rapport au sens social de l'activité. Il en résulte une forte tendance à la privatisation et à la contractualisation qui repose sur le tissu associatif qui se trouve soumis à des pressions en faveur de la professionnalisation et pour plus d'efficacité (*Idem*). La généralisation du partenariat témoigne de l'évolution du mode de gestion marquée par une crise de la légitimité de l'action publique durant les années 1980 en raison de son manque d'efficacité sociale. Le niveau local est particulièrement touché par ces changements profonds : le rattrapage en matière d'équipements collectifs réalisé depuis la fin des années 1970 est déjà insuffisant pour répondre aux besoins nouveaux qui émergent de la fragmentation des pratiques et de l'augmentation des mobilités (Augustin, 2001).

Les conséquences pour la fourniture de services peuvent être dramatiques puisque ceux qui ne peuvent entrer dans la logique commerciale sont condamnés à l'obsolescence, en même temps qu'une pression plus forte s'exerce sur les professionnels du loisirs désormais en charge d'un territoire plus que d'une population, comme c'est souvent le cas dans les quartiers en crise (Huet et Saez, 2002). Les individus se trouvent également soumis à une pression pour plus de consommation qui remet en question les vertus émancipatrices des loisirs par rapport au travail.

> « Le loisir appartient-il à chacun ? [...] On est loin d'une libre disposition de son emploi du temps. Loin de la gratuité et de l'inutilité. Le loisir impose ses temporalités, devient parfois une contrainte – il a aussi ses horaires- et coûte cher. » (Paquot, 2001 : 52)

Cette évolution est particulièrement significative dans le domaine du sport. Pourtant, si le soutien de l'État a considérablement diminué durant les années 1980 à la suite de la crise, et malgré les dérives du sport telles que le dopage, la surenchère financière et la médiatisation qui sont régulièrement condamnées, les vertus du sport et de l'activité

physique pour l'individu, voire pour la société si on considère les avantages qu'ils procurent pour la santé publique, demeurent communément admises (Haumont, 2001 ; Arnaud, 1998). Désormais autonomisé, à défaut d'être totalement autonome, le champ sportif est régi par ses propres règles de fonctionnement et de protection contre les influences externes (Defrance, 1995), il est ainsi devenu une « culture légitime » (Arnaud, *Ibid*). Évidemment, il n'est pas totalement indépendant, déconnecté des autres champs sociaux, politiques et économiques, mais il a une existence en soi et peut servir d'outil dans des buts bien précis. L'exemple des relations entre le sport et l'école est à ce sujet particulièrement éclairant puisque si, à l'origine, le sport était défini dans le cadre du système scolaire, il est aujourd'hui un outil, doté de caractéristiques propres (règles du jeu, équipements, codes vestimentaires etc...), auquel l'école fait appel.

> « Aujourd'hui, totalement immergé dans la société, il [le sport] s'impose à la fois comme une sorte d'universel et comme un moyen d'identité individuelle dont chacun peut user selon ses libres dispositions. En jouant sur le triple registre de l'autonomisation, de l'institutionnalisation et de l'universalisation, il progresse et apparaît comme un élément de la culture contemporaine. » (Augustin, 1996a : 471)

Plus encore, aujourd'hui, c'est dans cette logique, marquée par les vertus socioéducatives du sport, que s'inscrit la notion d'intégration par le sport qui, tout comme les nouveaux modes de gestion, doit favoriser l'efficacité sociale (Huet et Saez, 2003).

2.1.2. « L'idéologie sportive » au service de l'intégration

Dans la plupart des sociétés occidentales, le sport, dans sa composante récréative, est considéré comme un vecteur de socialisation. L'application dans le domaine de l'intégration des populations issues de l'immigration et des minorités repose sur l'idée que la participation aux activités de sports et de loisirs peut contribuer favorablement à l'insertion sociale des immigrants en rompant leur isolement, en leur permettant de se familiariser, dans un cadre ludique, avec les pratiques sociales et culturelles de la société d'accueil (Augustin, 1996a). Cet intérêt pour le sport dans les questions d'immigration et d'intégration a d'ailleurs donné lieu depuis 1979 à l'organisation, par le Conseil de l'Europe, de séminaires sur ce thème (*Ibid*), et plus récemment, à l'organisation d'un

atelier intitulé *Sport, a way to integrate in the community* lors de la 6ème Conférence Internationale Metropolis à Rotterdam en 2001.

Sport et intégration : idéologie et instrumentalisation

Le lien entre le sport et l'intégration sociale des groupes ethnoculturels est plus récent en Europe qu'en Amérique du Nord où les centres sportifs communautaires contribuent depuis longtemps au développement des communautés locales, favorisant ainsi l'assimilation des populations culturellement différentes (*Idem*). En Europe, l'intérêt pour la participation sportive dans le cadre de l'intégration a émergé durant les années 1980 et repose sur la mise en place de dispositifs visant à contrer, provisoirement du moins, les effets de la crise économique. En effet, l'intégration reposait jusqu'alors presque exclusivement sur le travail. La question de l'intégration des populations issues de l'immigration a émergé de façon spécifique en même temps que la conception du loisir par rapport au travail était remise en question de façon durable. Il est alors apparu nécessaire de trouver d'autres moyens de promouvoir le lien social.

De part et d'autre de l'Atlantique, la conception dominante du sport et de l'activité physique est qu'ils permettent de renforcer l'image de soi, de partager des valeurs et de créer du lien social (Augustin, 1996a ; Wacquant, 1995). Ces vertus éducatives du sport et des activités de loisirs sont questionnées par l'augmentation des demandes en faveur d'organisations ethniques spécifiques ou de pratiques d'accommodement conformes aux valeurs non plus spécifiquement de la société d'accueil mais des minorités elles-mêmes (Arnaud, 2003). Plusieurs significations ont été données à ces demandes. Noel Dyck (2001) s'est intéressé à la question du sport comme moyen d'augmenter l'intégration sociale et interpersonnelle dans la société d'accueil, non pas en la prenant comme une évidence mais en la laissant ouverte. Il a identifié plusieurs scénarios dans la relation entre sport et immigration :

- Dans le premier scénario, les immigrants et leurs enfants s'impliquent dans les structures et activités de sport et de loisirs existantes au niveau local. Cet encouragement à participer est une invitation ouverte et sincère à devenir des membres actifs de la communauté locale et des membres culturellement compétents de la société en général.

- Le second scénario correspond au constat émis par plusieurs associations sportives générales qui attirent moins d'immigrants que prévu, ce qui est en général perçu de façon négative. Les conceptions à la fois de l'éducation des enfants et de l'intégration des immigrants sont remises en question par ce manque de participation. Le modèle d'intégration sous-jacent suppose en effet que dans la relation hôte/invité, la générosité de l'"hôte" devrait être appréhendée avec enthousiasme et gratitude par l'"invité".
- Un troisième scénario met en scène l'organisation d'activités formelles ou informelles de sports et de loisirs sur la base de particularités ethniques, linguistiques, nationales et/ou religieuses. La participation exclusive au sein de ces formes d'organisations sur la base d'intérêts particuliers s'oppose aux conceptions et pratiques universalistes des associations traditionnelles de sport et de loisirs (Dyck, *Ibid*).

Ces trois types de relations entre sport et immigration apparaissent dans les pays qui ont accueilli un grand nombre d'immigrants, mais le premier scénario est généralement considéré comme le scénario idéal. Les deux autres sont considérés comme des remises en question des valeurs de la société d'accueil auxquelles les immigrants devraient adhérer. Pourtant, les choses apparaissent plus complexes : en considérant le deuxième type de relations, on s'aperçoit que les facteur culturels, conçus comme des obstacles à l'intégration, sont généralement mis de l'avant. Pourtant, comme le mentionne Noel Dyck, une proportion plus ou moins importante de parents et d'enfants immigrants peuvent avoir ceci de commun avec d'autres parents et enfants de la société d'accueil qu'ils ne disposent pas toujours des ressources nécessaires et qu'ils manquent de motivation et d'information pour la pratique d'activités sportives locales. C'est là que peuvent intervenir les gouvernements locaux en travaillant sur les conditions d'accès à ces activités. Il peut aussi exister plusieurs raisons telles que l'inconfort culturel relié à la pudeur, à la violence, ou encore les expériences de racisme et de discrimination et la préservation de l'héritage culturel, qui incitent certains immigrants, comme dans le troisième scénario, à favoriser les associations ethniques pour pratiquer des activités sportives, nous y reviendrons. Cette fois ce n'est plus la participation qui est en cause, puisque participation il y a, mais le mode d'organisation.

Mettre l'accent sur le sport soulève pourtant de nombreuses questions : ses effets intégrateurs ne sont pas systématiques, comme nous le verrons plus loin ; il existe d'autres vecteurs de socialisation tels que l'école, notamment pour les filles qui y réussissent mieux que les garçons alors qu'elles pratiquent moins d'activités sportives et de loisirs (Elling, 2001). Comme nous l'avons vu, le sport a été érigé en véritable idéologie qui insiste sur son caractère neutre et apolitique, universaliste et intégrateur (Arnaud, 1998). Mobilisé dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques d'intégration, le référentiel sportif permet de rassembler les différents acteurs qui, s'ils se distinguent par des positions différentes dans le système, se rejoignent dans une acceptation univoque des vertus du sport pour l'intégration. La notion d'intégration par le sport correspond à une vision du sport comme un modèle naturel, donc légitime, donc efficace (*Idem*).

Plusieurs pays ont adopté des politiques mises en œuvre au niveau local, souvent à l'échelle des quartiers, qui sont nées de cette conception intégrative et qui l'entretiennent. Le sport comme outil d'intégration apparaît d'autant plus légitime aux acteurs à la fois politiques et sociaux qu'il présente l'avantage, par rapport aux autres cultures urbaines, de s'inscrire dans des pratiques « codifiables et maîtrisables » (*Idem*). Il est aussi considéré comme « colour-blind » c'est-à-dire comme indifférent aux différenciations, et par là même aux phénomènes d'exclusion, sur une base ethnique ou raciale, les seules différences acceptées étant celles, considérées comme plus justes, des performances et des capacités individuelles (Janssens, 2001). Pourtant, non seulement les vertus du sport sont peu questionnées, mais les moyens à mettre en oeuvre ne font pas l'unanimité parce que le sport, tout comme les loisirs en général, ont une double dimension de développement personnel et de consolidation de la cohésion sociale.

Les ambiguïtés intrinsèques de la notion d'intégration par le sport

Les pouvoirs publics et leurs partenaires hésitent souvent entre une intervention visant à améliorer l'accès des minorités à des politiques de droit commun ou une intervention mettant l'accent sur leurs spécificités. Les auteurs n'ont pas manqué de remarquer ces hésitations qui, si elles s'inscrivent dans un cadre normatif particulier émanant des paliers de gouvernement supérieurs, notamment pour ce qui est du mode de reconnaissance des

différences, n'en sont pas moins un enjeu de l'intervention publique locale en matière de fourniture de services de sports et de loisirs (Augustin, 1996a ; Arnaud, 1998 ; Laberge, 1995).

Mentionnons tout d'abord que la généralisation du phénomène sportif ne doit pas masquer son caractère situé, culturellement et historiquement (Pronovost, 1993 ; Arnaud, *Ibid*). Forgées par des facteurs sociaux et culturels, les activités et les pratiques de loisirs sont en effet largement représentatives des traditions et valeurs d'une société et constituent ainsi une des bases de la culture (Karlis et Dawson, 1995). De plus, elles se caractérisent par une grande variété, que ce soit dans le mode de participation (compétitif, récréatif etc.) ou dans les significations qui y sont associées (santé, loisir en soi). Les modes d'identification varient également selon la classe sociale et selon le genre (Dyck, 2001). La compréhension par les immigrés de toutes les facettes du sport dans leur société d'accueil peut certes les aider à se sentir à leur place et à ressentir un certain confort culturel, mais elle ne doit pas être imposée (*Idem*).

Les pouvoirs publics ont en effet un rôle important à jouer dans le message qu'ils envoient aux différentes composantes de la société. Généralement, la question qui se pose est de savoir par quels moyens la participation aux activités de sports et de loisirs peut être améliorée. Mais la pertinence de cette valorisation du sport dans les activités de loisirs n'est pas questionnée par les acteurs.

Les modes de gestion privilégiés par les pouvoirs publics mettent souvent l'accent sur le pragmatisme plutôt que sur l'application d'un modèle idéologique (Germain, Dansereau *et al.*, 2003 ; Arnaud, 1998). Ces bricolages ou modes de gestion *ad hoc* reflètent les ambiguïtés conceptuelles de l'intégration par le sport en même temps qu'ils nuisent à la revalorisation du lien social en raison du flou qu'ils véhiculent.

Ces ambiguïtés résultent du double enjeu, de la double fonction des loisirs qui jouent un rôle à la fois auprès de l'individu et dans la société dans son ensemble. Parlant du rôle de l'espace du loisir, Joffre Dumazedier écrit :

> « [*Celui-ci*] devrait à la fois respecter, développer les diversités culturelles de ceux-ci [*différents milieux sociaux*] pour échapper à l'uniformisation, à la standardisation, à l'ennui social. Il devra aussi réduire les écarts, les disparités, les déséquilibres culturels qui privent certaines couches sociales de

> tout ce que la culture urbaine pourrait leur apporter. » (Dumazedier, 1974 : 178)

Ce qui fait la force de la notion d'intégration par le sport, c'est la considération implicite que cette intégration s'effectue au sein d'équipes mixtes et ne repose pas uniquement sur la dimension « participation » des minorités (Elling, 2001). Si le sport s'est imposé comme une sorte d'universel qui va être particulièrement mobilisé dans le cadre des questionnements sur la place des populations issues des groupes ethniques minoritaires dans la société et sur la cohésion sociale et la citoyenneté, les limites de la conception fonctionnaliste du sport constatées dans les sociétés occidentales semblent pourtant ignorées dès qu'il s'agit d'immigration et d'ethnicité (*Ibid*) : si le nivellement des inégalités par le sport n'est plus affirmé, en raison notamment des constats d'échec dans ce domaine, la vision univoque du sport intégrateur demeure. Il en est de même avec l'approche-client qui ne semble pas respectée dans le cas des minorités qui sont enjointes à participer et à s'intégrer. Alors même que l'idéologie sportive repose sur les valeurs démocratiques et de méritocratie, les minorités sont exclues de la parole légitime, même si, dans certains cas, elles sont consultées.

Pourtant, le lien qui peut être établi entre la participation aux activités de sports et de loisirs et l'intégration sociale des immigrants est loin d'être évident, contrairement à ce qu'affirment les défenseurs de la mixité ethnique, nous y reviendrons dans les pages qui suivent. Érigé en véritable idéologie de l'intégration dans plusieurs pays européens et nord-américains, le sport répond ainsi à une logique spécifique de la société d'accueil à la fois inclusive et différenciatrice : inclusive parce qu'elle vise à ré-intégrer les populations issues de l'immigration et des minorités ; différenciatrice parce qu'en les ciblant, elle entretient les différences comme des déviances et non comme des particularités culturelles légitimes (Arnaud, 1999).

Si le sport peut permettre de renforcer l'image de soi, il comporte aussi un risque de dérives lorsque l'accent est mis sur des pratiques spécifiques à certaines populations ou certains territoires. Ces pratiques spécifiques peuvent être bénéfiques lorsque choisies, comme nous le verrons plus loin, mais lorsqu'elles sont imposées, elles peuvent avoir des effets négatifs en cantonnant les minorités dans des traitements inégalitaires qui ne favorisent pas l'égalité, contrairement aux objectifs initiaux.

> "The point is that choosing to seek some form of physical or personal transformation for oneself through sport participation is one thing ; seeking to alter the behaviour of others by insisting that they join in particular sports in specified ways is quite another" (Dyck, 2001 : 10).

L'absence de débat autour du "référentiel sportif" comporte un risque potentiel d'acculturation des minorités et de dépolitisation (Arnaud, 1998), alors que le discours qui justifie l'intégration par le sport repose justement sur la liberté de choix et la citoyenneté.

> « Le sport peut-il alors vraiment contribuer à l'apprentissage d'une citoyenneté pleine et entière qui ne se réduise pas au simple respect des règles, mais comporte une véritable implication des individus dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces mêmes règles ? » (Arnaud, *Ibid* : 141).

L'enjeu est particulièrement important pour les jeunes, car les dispositifs d'animation peuvent induire une sorte d'homogénéisation culturelle qui risque d'accentuer les frustrations liées aux inégalités (Augustin, 1996a), dans un contexte de surintégration culturelle et de sous-intégration socio-économique (Villechaise-Dupont, 2000). Il est d'ailleurs significatif de voir que l'accent est souvent mis sur les jeunes pour promouvoir cette intégration par le sport, alors que la problématique des adultes, et notamment des femmes, est souvent passée sous silence. C'est là un témoignage que la dimension éducative du sport et les tendances à l'homogénéisation qui l'accompagnent parfois sont encore très présentes malgré les critiques formulées dans les travaux de sociologie du sport et des loisirs et dans les études sur le sport et l'ethnicité. Ces travaux ont montré que les activités sportives et de loisirs répondaient à des logiques de différenciation sociale et que les regroupements ethniques n'étaient pas aussi problématiques.

2.2. Quelques éléments critiques

Comme nous l'avons vu, les loisirs sont désormais considérés comme un droit social, même si cette conception est aujourd'hui remise en cause par le courant néolibéral qui touche toutes les sociétés occidentales avec des effets plus ou moins lourds, en particulier dans un contexte où la crise sociale et économique a induit des phénomènes d'exclusion qui accentuent l'écart social et culturel entre les différentes franges de la société.

Les changements démographiques, particulièrement observables dans les villes, tels que l'augmentation de la diversité ethnoculturelle, et la persistance de phénomènes d'exclusion et de racisme conduisent les pouvoirs locaux à mobiliser l'institution sportive pour répondre à un double enjeu : celui de l'intégration proprement dite, mais aussi celui de la prise en compte des goûts et des préférences en matière de sports et de loisirs que nous aborderons ici. Ce deuxième enjeu nécessite en effet de développer des outils de connaissance et d'intervention parfois nouveaux, en particulier dans les quartiers à forte présence immigrée.

2.2.1. Sport et sociologie : l'analyse des fonctions sociales du sport

La vision idyllique du sport[27] comme vecteur d'intégration et comme source de développement de l'individu, que résume bien l'expression « un esprit sain dans un corps sain », a fait l'objet de critiques dans de nombreux travaux de sociologie du sport. Nous présenterons ici quelles ont été les perspectives adoptées par les chercheurs pour l'analyse des fonctions sociales du sport.

Notons tout d'abord, avec Jean Harvey et Suzanne Laberge (1995), que la sociologie du sport a ceci de particulier qu'elle s'est développée en premier lieu en dehors du champ de la sociologie qui s'intéressait peu à l'activité physique et au corps[28]. Les questions

---

[27] Nous nous référons toujours ici au sport participation, au sport récréatif, tel qu'il a été développé dans les municipalités. Nous n'entrerons pas dans le débat autour du caractère délétère du sport de haut niveau et du sport professionnel ou encore de l'image obsessionnelle du corps véhiculée dans la promotion du sport. Pour une critique du sport et du rôle de l'État voir Brohm, J-M. 1976. *Critiques du sport et* Baillette, F. et Brohm, J-M. éd. 1995. *Critique de la modernité sportive.*

[28] Certains auteurs mettent en doute l'existence d'une sociologie du sport. Pour une évocation de ces débats, voir Parisot, 1992 : 27-47.

sociales reliées au sport ont donc d'abord été abordées par des chercheurs en éducation physique, discipline qui a émergé durant les années 1960. Au départ dominée par les modèles quantitatifs, elle a peu à peu investi le champ des sciences sociales grâce aux travaux critiques des pionniers de la sociologie du sport qui remettaient en question le discours dominant sur les vertus du sport. Après une période marquée par les approches quantitatives, l'influence du marxisme durant les années 1970 favorise donc une nouvelle approche critique qui voit dans le sport un instrument étatique de domination des masses (Brohm, 1976 ; Jamet, 1980).

Le sport devient un objet central de recherches qui s'inspirent des différentes théories sociologiques, que ce soit les approches de Bourdieu ou d'Élias, les *Cultural Studies*, les études féministes, etc... (Laberge et Harvey, 1995). « Les sports sont alors conçus comme des pratiques culturelles ayant un rôle actif dans les processus par lesquels les formations sociales se reproduisent et se transforment » (Laberge, 1995 : 54). Selon les auteurs, et selon les acteurs sociaux, les loisirs, et en particulier le sport, revêtent différentes significations : mode d'inculcation de normes culturelles, processus de résistance au contrôle et à la domination, lieu de construction des identités sociales ou de support aux idéologies (Laberge et Harvey, *Ibid*). Mais deux grandes tendances se dégagent, celles qui mettent de l'avant le potentiel d'émancipation et de démocratisation des activités sportives et celles qui montrent leur potentiel d'aliénation et s'attachent aux inégalités sociales et aux idéologies. Ces analyses ont en fait abordé le rôle social du sport et de l'activité physique dans les différents groupes sociaux et entre ces groupes, en considérant la société comme le produit de l'affrontement des intérêts (Laberge, 1996).

Émancipation versus aliénation

Il est très difficile de proposer une vision linéaire des fonctions sociales du sport, ce qui exprime bien la tension entre émancipation et aliénation. Selon les époques, selon les classes sociales et selon la personne qui analyse ces fonctions, les relations sociales qui s'y déroulent prendront en effet un sens particulier. Suzanne Laberge (1995), qui se situe dans le courant des *Cultural Studies,* nous rappelle que le potentiel d'aliénation du sport dans la période contemporaine réside dans la pression exercée sur l'individu par la prédominance de la compétition. Celle-ci est caractérisée par la rationalisation de la

pratique sportive et l'imposition de règles et par la médiatisation à outrance. Elle passe par une « réification corporelle » dans le domaine du conditionnement physique voire l'idéologie de la bonne santé par la pratique d'activités physiques, nous y reviendrons. Produit de la domination d'un groupe sur un autre dans la construction et la reproduction du social, la compétition sportive a des effets aliénants.

Mais en même temps, le domaine des sports présente un fort potentiel d'émancipation en mettant en relation des groupes sociaux en concurrence. Les pratiques sportives émancipatoires naissent des ruptures et des contradictions, des projets, de l'innovation et de la créativité (*Idem*). Le mouvement de démocratisation du sport de même que l'affirmation identitaire de certains groupes sociaux, tels que les gais et lesbiennes, les femmes, etc... dans le champ sportif montrent à quel point le sport peut aussi être investi dans le cadre de la lutte contre l'oppression sociale. Le sport et les activités physiques représentent donc pour les groupes dominants un moyen de reproduction de l'ordre social et pour les groupes dominés, un espace de transformation des rapports sociaux (*Idem*).

Le potentiel d'émancipation est particulièrement bien illustré par l'analyse de Loïc Wacquant (1995) qui a identifié trois fonctions sociales de la salle de boxe dans un ghetto noir aux Etats-Unis : elle confère à ses membres un sentiment de sécurité en protégeant leur vie privée et surtout en les protégeant de la rue, elle leur enseigne la discipline et le respect de soi dans un environnement où règne une certaine mixité sociale, enfin elle permet une « débanalisation de la vie », par laquelle les sportifs peuvent retrouver une certaine « valeur sociale ». Alors que la vie dans le ghetto est souvent marquée par le déterminisme, par le manque d'alternatives, le sport procure une bouffée d'air frais et une protection permettant de se réaliser. Il aurait été intéressant de connaître les stratégies des femmes dans le ghetto et la place du sport dans ces stratégies, car celles-ci sont souvent délaissées dans ce type de travaux. Néanmoins, cette étude montre bien les processus par lesquels des modèles culturels se construisent et se reproduisent, et le pouvoir du sport dans la résistance contre la domination et la lutte contre les inégalités sociales, dans ce cas-ci les inégalités fondées sur la race (Laberge et Harvey, 1995). Ces enjeux autour des fonctions sociales de la salle de gym associée à un groupe ethnoculturel, et notamment sur la structuration de l'espace social local, nous les retrouverons dans le cadre de notre

étude empirique. Ils soulèvent des questions cruciales concernant les inégalités et la cohésion sociales et la citoyenneté.

Inégalités sociales et idéologie

Cette tension incarnée par le couple émancipation/aliénation s'exprime également dans la question de la reproduction des inégalités sociales et dans l'idéologie. Au départ conçu comme une sphère indépendante du social, le sport a peu à peu été considéré comme un construit social, un produit de la société et des relations sociales. Cependant, plusieurs théories explicatives des inégalités sociales et de leur relation avec le sport ont été mises de l'avant successivement, tandis que parallèlement, plusieurs niveaux d'analyse ont été développés (Donnelly, 1995).

La première théorie reliant le sport au social conçoit le sport comme un reflet du social, donc des inégalités et des séparations caractéristiques de la société industrielle. Durant les années 1970, la thèse de la reproduction, c'est-à-dire le sport comme vecteur de reproduction des inégalités, comme contribution au *statu quo* de l'ordre social, prédomine. À partir des années 1980, une nouvelle théorie, complémentaire, tente de combler les lacunes de la thèse de la reproduction développée par la théorie critique et le structuro-fonctionnalisme. La thèse de la résistance réintègre donc le rôle des acteurs qui interagissent dans le sport et luttent en faveur d'une pratique sportive plus démocratique et égalitaire. Cette progression des idées s'accompagne d'une progression des niveaux d'analyse.

À l'analyse catégorielle qui prend en compte les différences de caractéristiques ou de comportements entre des groupes de personnes, succède l'analyse distributive qui identifie les chances d'accéder à telle ou telle activité selon la catégorie sociale. Mais l'augmentation des chances d'accéder à un sport ou une activité n'entraîne pas automatiquement une augmentation de la participation effective. C'est pourquoi les relations sociales et le contexte de ces relations doivent également être pris en compte. L'analyse relationnelle permet alors de replacer les pratiques sportives dans leur contexte historique, social et culturel en partant du principe que ces pratiques servent les intérêts et les groupes sociaux détenteurs de pouvoir. L'examen des théories et des types d'analyse sur les inégalités sociales montre que si le discours dominant présente le sport comme un

moyen de promouvoir l'égalité entre les classes sociales, les sexes, les races et les ethnies, force est de constater que cette égalité est loin d'être atteinte, bien au contraire. Le sport agirait même comme un « agent actif » dans la production et la reproduction des inégalités sociales, en particulier les inégalités raciales et ethniques et les inégalités de genre, car les inégalités selon la classe sociale ont été quelque peu atténuées par le mouvement de démocratisation (Donnelly, 1995).

Toujours selon Donnelly, deux types d'interprétations plus complémentaires qu'antagonistes expliquent ce constat. Le premier type, culturaliste, met l'accent sur les cultures et les valeurs qui induisent des choix différents influencés par l'habitus de classe, de race, de genre, mais ne tient pas compte des structures sociales dans lesquelles se développent ces cultures. Le second type d'interprétation, plutôt structuraliste, explique comment les structures sociales, en particulier la discrimination, peuvent diminuer les chances d'un individu ou d'un groupe dominé d'accéder à certaines activités. Mais si les activités sportives contribuent à la reproduction des inégalités, elles peuvent aussi, comme nous l'avons vu avec la notion d'émancipation, constituer un terrain de contestation des inégalités et contribuer à la transformation du social, comme en témoignent les différentes analyses portant sur les pratiques émergentes et les innovations urbaines (Latouche, 2003 ; Urbanisme, 2001). De même, les pratiques sportives sont le résultat d'un processus de différenciation entre les groupes sociaux, influencé par la famille et la position sociale, au cours duquel l'individu est amené à s'identifier à un groupe social d'appartenance (Parisot, 1992).

Dans cette perspective, comment promouvoir la cohésion sociale et la citoyenneté par la pratique sportive ? Non seulement l'égalisation sociale n'a pas eu lieu, mais plus encore on assiste à des replis communautaires, des cloisonnements et à la contestation, au niveau politique, de droits supposément acquis. La tendance à la reproduction des inégalités s'accentue sous la pression conjointe du marché et du désengagement de l'État.

> « Aussi le mythe du sport investi d'une « mission » unificatrice, et égalitariste, trahit-il une réalité sociale beaucoup plus contrastée et complexe. Il masque les conséquences d'une société ultra-hiérarchisée. Certes tout confère au sport une apparente dimension démocratique. Tout, à commencer par le formidable développement des infrastructures sportives et la médiatisation du sport à outrance. » (Parisot, 1992 : 33)

Pourtant, le potentiel social du sport demeure, principalement à l'échelle des villes où les activités de sport et de loisir sont considérées comme créatrices de lien social. Le sport contribue en effet à plusieurs dimensions de la citoyenneté sociale : promotion de l'identité nationale et des identités locales, droits sociaux et culturels, participation, développement des qualités morales (Harvey, 2002), autant de dimensions généralement mobilisées dans le cadre des politiques sportives. Mais ces propriétés du sport, que l'on pourrait qualifier de positives, ne reflètent qu'une partie de la réalité, non seulement en raison des propriétés aliénantes mais aussi, corrélativement, en raison du potentiel idéologique de l'institution sportive.

En effet, plusieurs auteurs insistent sur les fonctions et usages politiques du sport en raison de ses propriétés métaphoriques et symboliques (Laberge, 1995 ; Harvey, 2002 ; Augustin, 1996a ; Arnaud, 1999). Nous avons déjà évoqué le rôle de l'idéologie sportive dans le développement de la notion d'intégration par le sport. Lorsqu'un groupe social est en position de domination, le sport peut alors devenir un appareil d'hégémonie, basé sur une idéologie sportive (Jamet, 1980). Celle-ci repose sur l'identification à un ensemble de symboles et sur la mise en exergue de sa nature neutre et apolitique. Le sport devient alors un imaginaire social rassurant, avec des valeurs et des principes unanimement reconnus comme légitimes (Arnaud, 1998). Une des forces de cette idéologie est d'arriver à promouvoir une vision à la fois naturelle et universelle du sport qui devient un modèle légitime et indiscutable, et qui peut servir des intérêts politiques bien moins désintéressés. Par exemple, l'idéologie (ou fausse conscience) de la santé par la pratique d'activités physiques met l'accent sur les individus et leur capacité, ou leur incapacité, à se prendre en main. Pourtant, les déterminants sociaux et environnementaux sont nombreux, les études montrent que la santé relève plus des conditions sociales d'existence que de la sédentarité qui apparaît comme un facteur secondaire (Laberge, 1995). Cette idéologie permet ainsi de justifier le désengagement de l'État en insistant sur la « responsabilité de la victime ».

L'institution sportive en général, composée du sport-participation, du sport d'élite (de compétition), du sport spectacle et du sport-éducation, assure ainsi la diffusion d'une certaine vision des vertus du sport par l'État dont l'intervention se situe à deux niveaux : assurer les conditions générales de la reproduction sociale et contribuer à la réforme de

groupes sociaux (Jamet, 1980). « Performance sportive et performance sociale s'en trouvent assimilées l'une à l'autre. Les contre-performants sociaux, les exclus et les déviants pourraient se trouver (ré)éduqués par la "mise en sport". » (Parisot, 1992 : 39-40). C'est en effet dans cette perspective qu'ont été mises en place des politiques sportives en direction des jeunes des quartiers difficiles en France (Augustin, 1996a). Mais elle reflète principalement la culture et les intérêts des dominants (Elling, 2001).

Les vertus éducatives, intégratives et universalisantes (culturellement et socialement) du sport et des loisirs sont donc fortement remises en question si l'on considère leur capacité à promouvoir l'égalité des chances et le développement de l'individu, en particulier lorsque l'on fait intervenir la dimension ethnique dans l'analyse.

2.2.2. Sport et ethnicité

L'objectif est ici de répondre à un double questionnement qui découle des limites soulevées concernant le lien établi entre loisirs et intégration : est-ce que la participation aux activités de sports et de loisirs contribuent réellement à l'intégration des immigrants ? Est-ce que la participation à des activités sur une base ethnique est réellement un frein à l'intégration ? Les réponses à ces questions, apportées notamment par certaines recherches sur les loisirs, traduisent une complexité que renforce l'absence de consensus sur l'impact de l'ethnicité dans les sports et loisirs, et illustrent l'ambiguïté même de l'intervention publique souvent univoque dans ce domaine. De plus, certaines difficultés conceptuelles accentuent le flou entourant la relation entre loisirs et ethnicité[29]. La notion même d'ethnicité fait notamment l'objet d'une confusion fréquente avec l'origine nationale et la culture, et la distinction entre individu et groupe est peu analysée. Comment présumer en effet que les réponses d'un individu sur ses loisirs, son identité et son rapport au groupe définissent le groupe ethnique lui-même (Karlis et Dawson, 1995) ? Le principal enjeu, comme le montre la littérature sur les loisirs et l'ethnicité, est en fait celui des regroupements ethniques qui contreviennent au mythe du sport et des loisirs intégrateurs.

---

[29] Nous employons ici le terme d'ethnicité en tant que catégorie sociale qui se distingue de la classe sociale, du genre, de l'âge.

Préférences en loisirs et regroupements ethniques

Les études qui se sont penchées sur le lien entre ethnicité et activités sportives et de loisirs ont principalement porté sur la description des types de comportements récréatifs de différents groupes ethniques et à l'identification du sens de l'identité ethnique dans le sport et les loisirs. Cette question relative au lien qui peut être établi entre d'une part, les pratiques sportives et de loisirs, et d'autre part les identités ethniques individuelles et collectives, conduit directement à l'analyse des regroupements ethniques.

Les travaux abordant le thème des préférences s'inscrivent dans trois principales approches théoriques (Frisken et Wallace, 2002) : ceux qui s'intéressent à l'influence des pratiques et des valeurs culturelles sur les préférences et les choix en matière de loisirs ; ceux qui considèrent que l'ethnicité a peu d'importance par rapport aux autres facteurs socio-démographiques tels que l'âge ou le genre ; et enfin, ceux qui considèrent les préférences comme une combinaison de facteurs culturels et économiques. Les recherches actuelles privilégient la troisième approche mais leur principale lacune, que traduisent des propositions contradictoires, réside dans la difficulté à identifier le lien entre l'ethnicité et le loisir : les activités aident à construire ou à renforcer des distinctions ethniques et l'identité culturelle ; elles sont un moyen d'acculturation, un moyen pour les élites dominantes d'imposer des normes de comportement aux minorités opprimées ; elles fournissent aux groupes ethniques souvent défavorisés des opportunités de mobilité sociale (Frisken et Wallace, *Ibid* ; Karlis et Dawson, 1995). Ces différences d'opinion traduisent également la difficulté à évaluer le sens que revêtent les politiques municipales de loisir par rapport à l'immigration.

Winston Husbands et Paul Idahosa (1995) mentionnent deux types d'explications courantes concernant la relation entre ethnicité et loisirs. La première s'intéresse aux conséquences des systèmes de valeurs et la seconde met l'accent sur les facteurs démographiques et la marginalisation économique à partir des données socio-démographiques, plutôt que sur les valeurs ethnospécifiques. Après avoir examiné différentes études, ces auteurs concluent également qu'il n'existe pas de consensus à savoir si l'existence de clubs de sport ethniques renforce l'identité ethnique ou promeut l'assimilation. Et selon eux, si les loisirs ont peu d'incidence sur l'identité ethnique, alors

la position en faveur de politiques de loisirs plus sensibles ethniquement perd de sa valeur.

On ne peut donc présumer *a priori* du sens que revêt le regroupement dans des clubs ethniques, et encore moins de ses effets sur l'intégration des immigrants. S'il est vrai que l'identité ethnique peut être favorisée par la pratique de certains sports et le regroupement dans certains clubs (McKay, 1980), cela est somme toute caractéristique des phénomènes migratoires. Ainsi, les Anglais immigrés aux États-Unis au 19ème siècle pratiquaient le cricket considéré comme un moyen d'identification et de différenciation. L'exemple de Montréal est également significatif de cette pluralité de pratiques. Sénécal (1996) y a constaté chez les immigrants un double rapport d'intégration et de spécification, la première passant par l'adhésion aux pratiques culturelles liées au sport professionnel comme le hockey ou le base-ball, la seconde s'inscrivant dans les pratiques de quartier.

Gorges Karlis et Don Dawson (1995) identifient quant à eux différentes approches théoriques analysant le lien entre l'ethnicité et des loisirs. Selon l'approche de l'ethnicité, les modèles de loisirs ethniques sont le produit des sous-cultures distinctes, la participation ethnique est le résultat des intérêts des différents groupes et elle est dirigée vers la satisfaction des besoins. C'est notamment la perspective de Tina Walter, Barbara Brown et Edward Grabb (1991) qui constatent qu'il est très difficile de comprendre le lien entre l'identité ethnique et ce qu'ils appellent "l'identité ethnique sportive". Dans une recherche sur les clubs de soccer italiens et indiens de la région de Toronto basée sur une analyse de régression de différents déterminants de l'identité ethnique, leur principale variable dépendante, ils ont identifié un lien fort entre l'identité et la participation à des clubs de sport ethnique sans toutefois pouvoir déterminer la nature de cette relation.

Dans la théorie de la compensation, les modèles de loisirs ethniques sont insuffisants pour combler les besoins en loisirs, contrairement à la participation aux activités de loisirs plus générales, tandis que l'approche socio-démographique reflète l'affirmation selon laquelle les différences de classe sociale, en plus des distinctions ethniques, déterminent les différences dans la participation en loisirs, et affirme l'importance de la capacité économique pour améliorer les opportunités en loisirs.

La théorie de l'identité, à laquelle souscrivent les auteurs, stipule que les membres des groupes ethniques participent sciemment aux activités de leur propre communauté pour construire collectivement leur identité ethnique. Dans cette approche, les activités de loisirs organisées sur une base ethnique permettent de préserver l'héritage ethnique. Enfin, l'approche complémentaire explique l'organisation de loisirs ethniques par les manques constatés dans la culture d'accueil en matière d'activités de loisirs. Les membres des groupes ethniques conçoivent alors leurs propres organisations pour combler ces inadéquations et comme moyen pour chaque individu de s'identifier à son héritage culturel tout en étant actif dans la culture dominante (Karlis et Dawson, 1995).

Ces différentes approches ne s'excluent pas et ne sont pas non plus exhaustives, d'autant plus que s'il existe des modèles de comportements en loisirs selon les groupes ethniques, les individus peuvent choisir d'occuper leur temps libre différemment. Certes, les études montrent que l'origine ethnique joue dans le comportement en loisirs des individus, mais elles ne permettent pas d'expliquer comment l'ethnicité est concrètement impliquée dans les pratiques récréatives. Winston Husbands et Paul Idahosa (1995) en concluent que compte tenu des difficultés à établir le sens des loisirs ethniques en terme d'identité, les services municipaux devraient tenir compte de la diversité dans l'offre de service, mais ne pas programmer d'activités spécifiques.

Le problème est en effet qu'il n'existe aucune explication simple et univoque de la participation aux activités de sport sur une base ethnique qui peut résulter d'une combinaison de facteurs tant positifs que négatifs. Dans une recherche menée aux Pays-Bas sur les divisions ethniques auprès de différents clubs de sports représentatifs de disciplines variées (sports individuels/d'équipe, avec contact et sans contact), Jan Janssens (2001) a identifié cinq formes de concentration ethnique :

- les immigrants qui se concentrent dans des sports spécifiques, ce qui fait qu'ils se retrouvent en nombre relativement important dans certains types de sports et en nombre relativement faible dans certains autres ;
- Les immigrants pratiquant des sports se concentrent dans certains clubs largement "indigènes" au sein de municipalités et de certains types de sports, avec comme

conséquence une modification relativement rapide de la composition ethnique de ces clubs ;

- Les immigrants pratiquant des sports forment leurs propres équipes au sein des clubs de sport de la société d'accueil ;
- Les immigrants établissent leurs propres clubs de sport ;
- Les immigrants organisent leurs propres compétitions.

On voit bien ici les différents degrés de concentration, les trois derniers types étant qualifiés par Jan Janssens de séparation. Mais sa recherche va plus loin et montre l'influence de différents facteurs explicatifs de ces concentrations. Si on peut considérer que les contraintes dans les loisirs sont moindres que pour le marché du travail ou l'accès à l'éducation, qu'en principe les immigrants ont la liberté de choisir n'importe quel club de sport et que les barrières formelles sont rares, il existe cependant un certain nombre d'obstacles informels contribuant à développer un sentiment d'isolement dans les clubs de la société d'accueil et suscitant un exode de ces clubs vers des clubs ethniques. Cet auteur a lui aussi constaté que dans le mouvement vers des clubs ethniques, les facteurs répulsifs (expériences négatives ailleurs) sont plus importants que les facteurs attractifs (présence d'amis, partage de la même langue, de la même culture). Plus encore, lorsque la composition ethnique d'un club généraliste, ou "indigène", change, on observe un mouvement des membres de la majorité, de la société d'accueil, vers des clubs plus homogènes. Plusieurs autres constats appellent à nuancer la dichotomie traditionnelle entre "repli-club ethnique" et "intégration-club non ethnique" : tout d'abord, même si on observe une concentration ethnique croissante dans certains sports, le nombre de clubs spécifiquement identifiés à un groupe ethnique est relativement faible, les pratiques mixtes sont plus généralisées, et rares sont les compétitions organisées sur une base ethnique ($5^{ème}$ forme de concentration) ; ensuite la concentration dans certains sports peut s'expliquer par différents facteurs tels que la concentration géographique des immigrants ou les préférences sportives dans le pays d'origine (par exemple le cricket) ; enfin, les clubs ethniques recrutent parfois des joueurs de différentes origines.

Selon les auteurs, le manque de participation est la conséquence de mécanismes d'exclusion correspondant à différentes barrières telles que la langue, la localisation du service etc., barrières dont il est nécessaire de comprendre la portée.

Inégalités et discrimination

Nous venons en effet de décrire les différentes interprétations possibles des logiques qui sous-tendent les regroupements ethniques dans les sports et loisirs. Ces analyses démontrent que la concentration ethnique est loin d'être un phénomène unidimensionnel et doit plutôt être appréhendée comme le résultat de la conjonction de différents processus, de la rencontre entre les préférences, qui s'inscrivent parfois dans une culture nationale particulière, et certains phénomènes d'exclusion. Il est en effet important de noter, en évitant tout misérabilisme, que le regroupement répond à une stratégie de l'entre-soi guidée à la fois par des affinités et des facteurs répulsifs dans un contexte de reproduction des inégalités sociales.

Parmi les approches mentionnées par George Karlis et Don Dawson (1995), celle de la marginalité considère que les loisirs ethniques sont contraints par la discrimination et les inégalités sociales, contraintes qui ont pour conséquence un manque de participation dû à des facteurs répulsifs qui empêchent une participation égale aux activités de loisirs de la société dominante. Jan Janssens (2001) pose le même constat en mentionnant le poids du rejet par rapport au pouvoir d'attraction de l'identité.

L'approche de l'opportunité présume que le manque de participation des membres des groupes ethniques dans le loisir en général s'explique par un manque d'accessibilité et d'opportunité pour les membres des groupes ethniques qui subissent un certain nombre de contraintes et n'ont pas les mêmes opportunités que les membres de la culture dominante (Karlis et Dawson, 1995).

Certaines pratiques discriminatoires peuvent expliquer ce différentiel d'opportunités. Il est probable que les groupes victimes de racisme utilisent le sport comme canal de mobilité sociale, comme l'a bien montré Loïc Wacquant (1995). En même temps, il existe de réelles barrières qui empêchent la participation aux loisirs de certains groupes particulièrement défavorisés.

La plupart des recherches mentionnent en effet la diversité des facteurs qui peuvent expliquer la participation aux sports ethniques et les effets de ces facteurs. Plus que la simple explication culturelle, les auteurs appellent à une meilleure prise en compte de facteurs tels que la durée de résidence et la période d'immigration, l'âge, le genre, la classe sociale (Janssens, 2001 ; Husbands et Idahosa, 1995 ; Elling, 2001 ; Frisken et Wallace, 2002), la "complétude institutionnelle" (Karlis et Dawson, 1995 ; McKay, 1980), ainsi que la discrimination et le racisme (Elling, 2001 ; Dyck, 2001). Ce dernier point est très important car l'examen des rapports de domination à l'œuvre dans l'accès et la pratique d'activités de sports et de loisirs, et dans la société en général, montre que l'on se situe rarement du point de vue des minorités elles-mêmes mais plutôt du côté de la société d'accueil et des pouvoirs publics qui déterminent quelles sont les meilleures formes de participation.

> « Exclusion also takes place because municipal parks and recreation agencies and other local recreation associations often design programs and facilities with only the needs of the mainstream population in mind. » (Karlis et Dawson, 1995 : 172).

Dans sa synthèse des théories sociologiques sur les inégalités sociales dans le sport, Peter Donnelly (1995) mentionne les différents types d'analyses interprétant les inégalités liées à la race et à l'ethnicité. L'analyse catégorielle montre comment la subordination raciale a été fondée sur la biologie : l'aptitude naturelle des Noirs a été opposée aux efforts et à l'intelligence des Blancs comme moyen de préserver une forme de domination qui explique *a posteriori* les succès des Noirs tout en les dépréciant. L'analyse distributive montre que les Noirs sont surreprésentés dans certains sports, principalement les sports individuels, et dans des positions non centrales des sports d'équipe. Mais elles n'ont pas été approfondies pour montrer la situation des Noirs dans tous les sports, et elles sont très centrées sur les distinctions Noirs/Blancs. Par contre, il a été démontré que même dans les sports où ils sont surreprésentés, les Noirs ont peu de chances d'atteindre un poste d'entraîneur ou de dirigeant, ce qui correspond *grosso modo* à l'approche de l'opportunité présentée par George Karlis et Don Dawson (1995).

L'analyse distributive est complétée par l'analyse relationnelle qui montre l'influence des structures et qui doit permettre de mieux comprendre les obstacles à la participation,

comment la domination est contestée, mais il existe encore peu d'études ayant privilégié cette approche. Au Canada par exemple, la plupart des recherches portant sur les sports, les loisirs et l'ethnicité ont mis l'accent sur la distinction entre anglophones et francophones, notamment dans les inégalités entre les différents joueurs de hockey professionnels selon leur origine. La question soulevée par ces recherches est la suivante : est-ce que le sport a une moins grande importance dans la culture francophone ou est-ce que cette différence est une conséquence des discriminations qu'ils subissent ?

Comme le souligne Peter Donnelly (1995), l'explication la plus plausible serait un mélange des deux. De plus, les stratégies d'émancipation mises en œuvre par certains groupes en faveur de leur mobilité sociale sont souvent récupérées, et institutionnalisées par les dominants (Laberge, 1995).

Corrélativement à ce rapport de domination, l'auto-organisation et l'auto-détermination des minorités apparaissent fondamentales dans la perspective d'une intégration par le sport réussie, quitte à ce que certains particularismes s'expriment (Harvey, 2002). L'auto-organisation est d'autant plus importante qu'elle favorise une identification nécessaire. Par exemple, en s'identifiant au basket-ball, les jeunes Noirs américains ont développé une identité propre, hybride, qui peut avoir des effets bénéfiques si tant est qu'on ne les y enferme pas, c'est-à-dire que les mécanismes d'émancipation ne soient pas bloqués et récupérés par les dominants (Laberge, 1995). Jean-Pierre Augustin (1996a) soulève une observation similaire concernant les dispositifs d'animation mis en place dans les banlieues françaises qui, tout en refusant les particularismes ethniques, instituent des particularismes qui peuvent aussi exclure les populations des quartiers.

Pourtant, la participation à des activités sportives organisées sur une base universaliste n'implique pas systématiquement une meilleure intégration des immigrants, ni une meilleure acceptation de la société d'accueil, comme en témoignent à la fois la faible implication des immigrants dans les activités sociales d'un club sportif et la persistance de tensions interethniques. Une des justifications traditionnelles du caractère négatif des regroupements ethniques en sport repose sur le constat d'un plus grand nombre d'infractions et de sanctions, de violence dans les équipes ethniques qui rencontrent des équipes de la société d'accueil et qui s'expliqueraient par des traits culturels. Cependant,

ces constats ne tiennent pas compte d'une éventuelle violence verbale, non sanctionnée, de la part de certains joueurs, qui précèderait certaines de ces infractions, ni de l'attitude des arbitres durant les matchs. Certains empêchent en effet les immigrants de se parler dans leur langue maternelle, ce qui ne figure dans aucun règlement et peut contribuer au développement d'un sentiment d'injustice (Janssens, 2001). D'ailleurs, cette recherche permet de lancer plusieurs pistes d'interprétation et montre qu'en fait, la participation peut avoir des effets positifs sur l'intégration des immigrants, quelle que soit sa forme (regroupement ou mélange), bref, qu'il n'existe pas de solution miracle.

Elle montre également, comme les autres travaux mentionnés, que d'une part, il existe une combinaison de facteurs influençant de façon négative ou positive la participation aux activités sportives et l'intégration, et que d'autre part, les rapports de domination doivent être pris en compte pour mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre et faire des choix éclairés en matière d'offre de service.

*

* *

Les recherches mentionnées ci-dessus apportent un éclairage intéressant sur les enjeux et les différentes dimensions de la relation entre sports et loisirs, ethnicité et intégration. Plusieurs auteurs vont même plus loin en suggérant différentes avenues possibles pour les interventions municipales.

> « In research and policy initiatives one should be more specific about which segments of which ethnic groups are the focus and be aware that ethnicity always interacts with other social (power) relation like gender, age and social class. » (Elling, 2001).

La présence de communautés ethniques différentes place les fournisseurs de services de loisirs face à des pressions contradictoires qui suscitent plusieurs attitudes : certains considèrent qu'il est de leur responsabilité d'assurer une égalité d'accès mais aussi de chercher à répondre aux préférences des groupes ethniques ; d'autres ont une vision limitée de la reconnaissance des variations des préférences et des contraintes selon les communautés ; d'autres encore attendent des programmes municipaux qu'ils jouent un rôle de socialisation universaliste (Frisken et Wallace, 2002).

Le rôle des municipalités dans la fourniture de services en loisirs qui rejoignent adéquatement les populations issues de l'immigration s'avère donc fondamental et implique que soient développées une connaissance et une définition des principes qui les guident. Plusieurs options s'offrent aux autorités locales :

- mettre en œuvre une politique multiculturelle dans les centres de loisirs communautaires ;
- intégrer les groupes ethniques dans des activités universalistes en considérant que les loisirs sont un moyen d'accéder à la participation, à la vie de la société dominante, même s'il est nécessaire de fournir aux immigrants l'opportunité de participer à une variété d'activités de loisirs ethnospécifiques ;
- répondre aux besoins particuliers des groupes ethniques en mettant l'accent sur la fourniture de services de loisirs spécifiques en raison du manque de moyens et d'opportunités de répondre par eux-mêmes à ces besoins ;
- adopter une programmation en loisirs qui met l'accent sur le développement communautaire en aidant les groupes à préserver leur héritage ;
- valoriser les attributs multiculturels de la société et autoriser les groupes à participer aux activités de loisirs de leur choix pour assurer l'harmonie, sous-entendant ainsi que la participation à des activités spécifiques sur une base ethnique devrait non seulement améliorer la qualité de vie des membres des communautés, mais également contribuer à l'enrichissement de la société dans son ensemble (Karlis et Dawson, 1995).

En effet, comme l'explique Noel Dyck (2001), dans une société démocratique caractérisée par le pluralisme et le respect des différences, les divergences en matière de goûts et de préférences devraient pouvoir être accommodées. Les minorités ethnoculturelles ont des préférences et des besoins en loisirs, que ce soit en termes d'activités ou en termes de conditions d'accès et de pratiques. Elles méritent d'être appréhendées par les pouvoirs publics de la même manière que les préférences d'autres groupes sociaux, conformément à l'approche-client qui caractérise les nouveaux modes de gestion en loisirs et qui doit s'appliquer également aux minorités.

En même temps, il ne faut pas surestimer le rôle des perceptions de la diversité, car le contexte global et local exerce d'autres contraintes dont il faut tenir compte, notamment les contraintes financières. Si les perceptions qu'ont les acteurs du loisir de la socialisation et de l'égalité influencent leur programmation en loisirs, le contexte politique et financier est également une question majeure (Frisken et Wallace, 2002).

Ceci dit, il faut aussi éviter ce que Jan Janssens (2001) appelle "l'impatience démocratique", c'est-à-dire d'imposer aux immigrants une adaptation rapide et univoque aux activités de sports et de loisirs telles que pratiquées par les membres de la société d'accueil. Il prône ainsi une stratégie en trois dimensions pour l'intervention municipale : accepter les regroupements, travailler sur les barrières informelles pour rendre les activités accessibles et travailler sur le contact interethnique et la coopération.

Considérant, à la suite de ces auteurs, que la programmation en loisirs dans les villes multiculturelles découle pour une large part des conceptions dominantes au sein des équipes politiques et administratives municipales concernant la diversité et ses modes de gestion, considérant également qu'une certaine ouverture a pu être constatée dans différentes villes, nous nous demandons quelles options les villes de Montréal et Bordeaux ont choisi dans cette mise en relation des loisirs et de l'immigration. Quel(s) type(s) de pratiques municipales de gestion de la diversité dans le domaine des sports et loisirs ont-t-elles adopté ? Et, comment les acteurs en loisirs se sont positionnés sur ces questions ? Nous examinerons maintenant plus en détail ces questionnements en décrivant la stratégie de recherche adoptée.

Chapitre 3 - Itinéraire d'une recherche : méthodologie et outils d'analyse

Les deux chapitres précédents exposent les grands courants de la littérature qui traitent de la gestion de la diversité et de la diversité dans les sports et loisirs. La gestion de la diversité a été abordée par les chercheurs plus particulièrement sous l'angle des politiques publiques et les études les plus récentes conduisent à soulever la question des pratiques concrètes et du rôle des acteurs dans les processus de définition et de mise en œuvre de l'adaptation à la diversité, en particulier dans le domaine des services urbains. Nous avons choisi d'étudier les sports et loisirs qui constituent un champ de recherche pertinent pour qui s'intéresse aux services municipaux et à la diversité ethnoculturelle en raison des vertus traditionnellement attribuées aux sports et loisirs, mais aussi en raison de leur fort potentiel idéologique.

Dans ce troisième chapitre, nous expliciterons la méthodologie adoptée pour cette recherche conçue principalement selon les principes de la théorisation ancrée. Dans cette perspective, le présent chapitre a été construit non pas comme un chapitre de méthodologie traditionnel mais en cherchant à montrer l'évolution de la réflexion qui résulte d'un va-et-vient entre les études de cas et l'analyse. Il s'agit donc à la fois d'un exposé méthodologique et d'une réflexion sur la recherche empirique. Nous exposerons tout d'abord les différentes étapes de cette recherche, puis les techniques utilisées pour la collecte des données et enfin le cadre analytique qui en a découlé.

3.1 Étude de cas exploratoire et théorisation ancrée

La stratégie de recherche adoptée dans ce travail est inspirée par les principes de la théorisation ancrée (*Grounded Theory*) définie par Barney Glaser et Anselm Strauss (1967). Le choix de cette approche se justifie à plusieurs égards. Tout d'abord, il s'agit d'une approche qualitative proche de l'induction analytique et de l'interactionnisme symbolique. En ce sens, elle permet d'appréhender des processus sociaux et de prendre en compte les perspectives des acteurs sociaux. De plus, elle vise l'élaboration d'une théorie grâce à des va-et-vient constants entre le processus de collecte des données et le processus

d'analyse (Laperrière, 1997). Le manque d'études empiriques et de définition théorique sur le phénomène concret de la gestion de la diversité justifie donc l'utilisation de cette méthode à des fins d'exploration.

« The grounded theory approach is a qualitative research **method** that uses a **systematic** set of **procedures** to **develop** an inductively derived grounded **theory** about a **phenomenon**. » (Strauss et Corbin, 1990 : 24)

Au fur et à mesure de la recherche, incluant les lectures, les observations empiriques et l'analyse, le chercheur acquiert une sensibilité théorique (*Idem*). Grâce à son expérience professionnelle, son expérience personnelle et grâce au processus d'analyse, il développe une plus grande sensibilité face aux phénomènes qu'il étudie et il améliore sa capacité de théorisation (Mucchielli, 1996).

Plus précisément, la théorisation ancrée repose sur la comparaison et l'étude de cas qui en constituent les « outils empiriques » (Laperrière, 1997). Dans cette première section, nous présenterons ces outils en retraçant l'itinéraire de la recherche, c'est-à-dire les principales étapes qui nous ont conduite à définir nos questions de recherche.

3.1.1. Le terrain : point de départ de la recherche

L'une des particularités de la théorisation ancrée est l'importance accordée au terrain dès le début du processus de définition des questions de recherche. Celui-ci doit en effet permettre, par une démarche inductive, de spécifier le phénomène à l'étude en recherchant ses manifestations dans la réalité concrète.

Définition de l'objet de recherche

Nous avons établi un peu plus tôt que les sports et loisirs sont un domaine d'intervention qui est plutôt favorable à la prise en compte des différences en raison de l'importance accordée au bien-être de l'individu. En même temps, ils ont une vocation d'intégration à la société en général, ils sont un outil mis de l'avant pour favoriser le vivre ensemble. Il s'agit donc d'un domaine éventuellement idéologiquement orienté qui n'est pas dénué d'ambiguïtés : comment, en effet, concilier les objectifs de développement individuel et

d'intégration sociale, en particulier dans un contexte pluriethnique potentiellement inégalitaire[30] ?

De plus, il s'agit d'un thème de recherche encore peu pris en compte sous l'angle de la définition de l'offre de service et nous voulions nous limiter à un seul domaine d'intervention pour nous permettre d'examiner en profondeur les pratiques concrètes.

Nous n'avions au départ aucune hypothèse prédéfinie sur les pratiques de gestion de la diversité. Alors que l'induction analytique vise la vérification d'hypothèses par la comparaison systématique de cas, dans la théorisation ancrée la comparaison permet de définir des hypothèses provisoires (Laperrière, 1997).

> « **The research question in a grounded theory study is a statement that identifies the phenomenon to be studied.** It tells you what you specifically want to focus on and what you want to know about this subject. Grounded theory questions also tend to be oriented toward **action** and **process.** » (Strauss et Corbin, 1990: 38)

Pour cela, il nous était nécessaire de trouver un moyen de nous familiariser avec la gestion de la diversité telle que pratiquée au quotidien dans les services municipaux. De plus, nous nous intéressions non pas aux interactions dans le cadre de pratiques de loisirs entre usagers ayant des origines ethnoculturelles différentes, mais plutôt à la capacité et à la volonté d'adaptation d'une municipalité à la diversité de sa population. Enfin, notre principal questionnement à cette étape de la recherche était de savoir s'il pouvait exister des décalages entre une politique de gestion de la diversité et sa mise en œuvre concrète.

Nous avons donc choisi de porter notre attention sur la ville de Montréal qui s'est dotée, nous l'avons évoqué, d'une politique interculturelle affirmant la nécessité non seulement de prendre en compte la diversité dans le cadre de l'offre de service en loisirs, mais également de refléter au mieux la diversité de la population au sein de son personnel. Nous aurions pu choisir d'étudier les différentes interventions du Bureau des Affaires Interculturelles qui nous auraient fourni un large échantillon à la fois dans les types d'interventions et dans les types de réponses municipales. Mais nous voulions d'une part

---

[30] Nous mentionnons le potentiel d'inégalité des situations de gestion de la diversité pour attirer l'attention sur le fait que ceux qui déterminent les normes de gestion sont généralement issus d'un groupe majoritaire.

étudier spécifiquement le domaine des loisirs, et d'autre part circonscrire les processus conduisant à telle ou telle pratique, l'intervention éventuelle du BAI n'étant alors qu'une partie de ce processus. Notre choix s'est donc porté sur le Service des Sports, des loisirs et du développement social (SSLDS) de la ville de Montréal. En 1997, ce service a adopté un plan d'action en matière d'affaires interculturelles qui présente des projets d'intervention en loisirs auprès des communautés culturelles dans certains quartiers.

Comme nous le verrons plus en détail dans le chapitre suivant, ce service est décentralisé dans les arrondissements de la Ville. Au nombre de neuf au moment de l'étude, ces arrondissements sont dotés d'un bureau régional[31] du SSLDS chargé de la mise en œuvre de la politique de la Ville dans ce domaine. Nous avons sélectionné l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc Extension qui, selon les sources statistiques utilisées, accueille chaque année une forte proportion d'immigrants s'installant à Montréal. La diversité n'étant pas un phénomène récent dans ces territoires d'intervention, nous avions toutes les chances d'y observer des pratiques de gestion de la diversité.

La partie montréalaise de cette recherche doctorale s'inscrit dans le projet plus large dirigé par Annick Germain et Francine Dansereau sur les pratiques municipales de gestion de la diversité. Dans ce cadre, nous avons tout d'abord contacté le bureau du SSLDS de l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc Extension. Les membres du bureau régional ont accepté de nous ouvrir leurs portes et nous ont permis d'assister à leurs réunions hebdomadaires, régulières, ainsi qu'à certaines réunions et événements *ad hoc*. Nous avons également rencontré individuellement certains d'entre eux. Ces entretiens et observations avaient deux objectifs : 1) identifier la place de la diversité dans la gestion quotidienne en loisir ; 2) définir les types de réponses aux demandes spécifiques et les types d'adaptation de l'offre de service. Ils devaient également nous

---

[31] Durant le mandat du RCM élu en 1986 et en 1990 à la tête de la municipalité, neufs Comités Consultatifs d'Arrondissement ont été mis en place : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est, Rosemont–La Petite- Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Le parti Vision Montréal, qui gagne les élections en 1994, remplace les CCA par les conseils de quartier mais le terme d'arrondissement est demeuré. À ce découpage politique correspond un découpage administratif. Depuis 1998, la ville est divisée en régions administratives correspondant aux arrondissements, d'où le terme de bureau régional. Pour faciliter la compréhension tout au long de ce travail, nous emploierons uniquement le terme d'arrondissement.

permettre d'identifier des cas pour une étude en profondeur et pour effectuer une comparaison.

> « Un des avantages de l'étude de cas est de fournir une situation où l'on peut observer le jeu d'un grand nombre de facteurs interagissant ensemble, permettant ainsi de rendre justice à la complexité et la richesse des situations sociales. » (Mucchielli, 1996 : 77)

En effet, l'étude de cas permet, grâce à l'analyse et la comparaison, d'appréhender des processus en replaçant les phénomènes étudiés dans leur contexte de production et d'en expliquer les liens causaux.

Premières constatations

Durant cette première étape, notre attention a été attirée par plusieurs faits qui ont été déterminants pour la suite de la collecte de données et pour l'analyse. Tout d'abord, nous avons pu remarquer que la diversité était relativement peu présente dans les dossiers quotidiens et que la composition du personnel du service reflétait peu la diversité de la population. Ensuite, il est apparu que les gestionnaires municipaux en loisirs étaient eux-mêmes peu en contact avec le terrain en raison de la mise en place d'une politique de partenariat en loisirs, très controversée, qui confie la gestion des centres de loisirs au milieu associatif en échange d'un soutien financier et logistique de la Ville par le biais du bureau régional (*voir infra chapitre 4*). Cette politique, mise en place en 1998, transfère donc l'élaboration des programmes et la conduite des activités de sports et loisirs aux organismes de loisirs. Dès lors, ce sont ces organismes qui, dans les faits, gèrent la diversité au quotidien.

Dans le cadre des réunions du bureau régional du SSLD, lorsque la diversité était abordée, elle l'était principalement sous l'angle de l'importance démographique des communautés ethnoculturelles dans l'arrondissement et sous l'angle du manque de participation des membres des communautés, conduisant les gestionnaires à considérer la prise en compte de la diversité comme une nécessité. Cela nous a encouragée dans notre choix de procéder par l'étude de cas concrets, afin de bien saisir les principales dimensions du processus de gestion de la diversité. Nous avions déjà pu remarquer que certains facteurs sans lien direct avec la diversité pouvaient avoir un certain poids comme

la gouvernance[32] en loisirs. Nous nous sommes également demandée quels étaient les autres facteurs à prendre en considération.

À partir de ces constats, nous avons pu formuler une première série de questions de recherche. Les organismes qui gèrent les centres de loisirs sont-ils sensibilisés à la présence d'une population ethniquement diversifiée sur leur territoire d'intervention ? Est-ce qu'ils prennent en compte d'une manière ou d'une autre cette diversité dans leur programmation et dans la conduite des activités ? Quel est le rôle des gestionnaires municipaux et quelle est leur marge de manœuvre pour appliquer les principes de la politique interculturelle de la ville de Montréal et ceux du plan d'action en matière d'affaires interculturelles du SSLDS ?

Nous avions été conviée à ce qui nous a été présenté comme un événement majeur dans Saint-Michel, un des trois quartiers de l'arrondissement. Il s'agissait d'un forum présentant les résultats d'une étude sur les besoins en loisirs dans le quartier. Les organismes communautaires et les citoyens étaient invités à venir discuter des conclusions de cette étude et à formuler des propositions pour améliorer l'offre de service. À cette occasion, nous avons appris que cette démarche de consultation était née d'un questionnement sur les équipements de loisirs dans le quartier. Un projet de construction d'un YMCA qui aurait été identifié à la communauté haïtienne avait suscité ce questionnement. Constatant le décalage entre la vocation « identitaire » du projet initial et l'exercice de consultation qu'il nous était donné d'observer, nous avons décidé de pousser plus loin l'investigation et sélectionné le projet de YMCA pour jeunes Haïtiens dans Saint-Michel comme notre premier cas.

3.1.2. Les apports de la comparaison

Une fois notre premier cas déterminé, nous avons poursuivi la démarche empirique en continuant d'assister aux réunions et en menant de nouveaux entretiens qui nous ont confirmé l'importance de la gouvernance en loisirs. Nous avons en effet remarqué que les organismes de loisirs du quartier et le bureau régional du SSLDS avaient été en conflit

---

[32] Nous entendons ici le terme de gouvernance au sens de processus de décision.

ouvert et qu'ils étaient alors engagés dans un processus de redéfinition de leur intervention.

Nous avons donc pu formuler d'autres questions de recherche qui nous ont conduite à choisir deux autres cas à étudier : peut-on parler d'effet de territoire ou d'effet quartier dans le processus d'adaptation à la diversité ? Dans quelle mesure les modèles nationaux et municipaux de gestion du pluralisme influencent-ils les pratiques de gestion ? L'analyse comparative telle que pratiquée dans la théorisation ancrée est continue et vise à faire ressortir les similitudes et les contrastes entre les cas (Laperrière, 1997). De plus, la constitution de l'échantillon est intentionnelle, c'est-à-dire qu'elle répond à des choix délibérés d'événements reliés au phénomène étudié.

Plus précisément, Anselm Strauss et Juliet Corbin parlent d'échantillonnage théorique qui est constitué à partir de concepts dont on a identifié la pertinence théorique (Strauss et Corbin, 1990). Il vise à comparer des situations « analogues mais contrastantes » en fonction de leur portée théorique (Laperrière, 1997). Nous avons donc entrepris de faire varier les contextes de deux manières en fonction des catégories conceptuelles que nous présenterons dans la dernière section de ce chapitre : tout d'abord en choisissant un autre quartier de Montréal, c'est-à-dire en faisant varier le territoire d'intervention mais en conservant la même politique ; ensuite en faisant varier le modèle de gestion du pluralisme, c'est-à-dire en choisissant une ville d'un autre pays.

L'importance du contexte local

Comme nous le verrons dans le chapitre portant spécifiquement sur le cas du YMCA dans Saint-Michel, il s'agit de notre point de vue d'un cas « négatif » puisque le processus d'adaptation à la diversité n'aboutit pas, du moins tel qu'initié. En examinant ce cas de plus près, il est apparu que les différents types d'organismes présents dans le quartier jouent un rôle différent. Nous distinguerons en effet les organismes de loisirs, les organismes à vocation sociale, que nous appellerons les organismes communautaires[33], et

---

[33] Au Québec, le terme de communautaire sert à désigner, dans la dynamique associative, les « regroupements de personnes s'identifiant à une « communauté d'intérêt » qui s'organisent collectivement pour se donner des services » (Germain, Morin et Sénécal, à paraître).

les organismes des minorités ethnoculturelles. Ces différents types d'organismes sont plus ou moins bien intégrés au processus de concertation en loisirs que nous avons observé. En particulier, les organismes de loisirs sont au cœur du processus tandis que les organismes des minorités sont quasiment absents.

Par contre, les différents interlocuteurs se rejoignent dans la description qu'ils font du quartier et mettent l'accent sur des caractéristiques récurrentes : la pauvreté, le problème du transport lié notamment à la taille du quartier, et la diversité croissante de la population. De nouvelles questions ont alors émergé dans notre recherche : est-ce que ce cas « négatif » est représentatif des fonctionnements qui existent dans d'autres quartiers ? Est-on sur la bonne voie en considérant ce cas comme un échec ? Peut-on identifier des cas où, à l'inverse de celui-ci, la diversité est prise en compte délibérément et si oui, comment ?

Comme nous nous intéressons aux effets éventuels du contexte local, il nous a semblé intéressant de changer de quartier mais de conserver les mêmes acteurs municipaux et les mêmes objectifs locaux. Notre choix s'est donc naturellement porté sur le quartier Parc Extension, situé dans le même arrondissement, mais qui contraste fortement avec Saint-Michel de par la taille, la composition ethnique, le nombre d'organismes de loisirs et d'équipements. Parc Extension est en effet un très petit quartier, un des plus multiethniques de Montréal, très faiblement doté en équipements de loisirs mais qui bénéficie depuis le début des années 2000 d'importants investissements de la ville de Montréal. En particulier, une ancienne polyvalente a été réaménagée en centre d'activités éducatives, scolaires et récréatives. Nous avons étudié les stratégies d'adaptation à la diversité dans le centre de loisirs géré par un organisme partenaire de la Ville.

Plusieurs difficultés inhérentes à la comparaison ont semé le doute dans notre exploration. Nous avons remarqué que la diversité de la population était considérée comme faisant partie intégrante du processus de gestion des activités de loisirs mais nous nous sommes alors demandée quels étaient les principaux facteurs parmi les éléments que nous avions fait varier pouvant expliquer cette différence : la diversité ethnoculturelle plus prononcée que dans le quartier précédent, les organismes de loisirs moins nombreux, ou encore un

mode de gestion de la diversité différent ? Avions-nous modifié trop d'éléments au point de nuire à la comparaison ?

Nous avons finalement poursuivi dans cette voie après avoir admis que les choix étaient limités. Une des options pour réaliser une comparaison aurait été de choisir un autre cas dans Saint-Michel, voire de réaliser des observations dans tous les centres de loisirs. Mais comme nous l'avons déjà dit, ce ne sont pas tant les interactions qui nous intéressent que les discours sur la diversité et les processus de décision qui sont en quelque sorte en amont de la conduite des activités. De plus, comme nous l'avons mentionné plus haut, les pratiques de gestion de la diversité, par exemple les réponses des gestionnaires à des demandes spécifiques formulées par certains groupes, ne sont pas légion et nous risquions de manquer de données.

Par ailleurs, en approfondissant le cas de Parc Extension, nous avons commencé à entrevoir certaines similitudes inattendues dans les discours sur la gestion de la diversité en constatant notamment que les acteurs se référaient à la politique interculturelle de la Ville quel que soit leur mode de gestion. Ce constat a eu deux conséquences. Tout d'abord il nous a confortée dans l'idée d'effectuer une comparaison avec un autre pays. Ensuite, il a attiré notre attention sur l'importance de considérer les acteurs.

Mode de gestion du pluralisme : élément de comparaison internationale

Dans la littérature portant sur la gestion de la diversité dans les villes, il est fait mention d'une adéquation entre les modèles de gestion du pluralisme ou les philosophies du vivre ensemble, et les types de politiques élaborées au niveau municipal. En même temps, certains travaux évoquent une forme d'autonomie des municipalités qui ont pu, à l'occasion prendre certaines initiatives ne s'inscrivant pas dans les principes nationaux. Dans les deux cas montréalais, nous avons pu constater que la prise de décision se faisait plus ou moins au cas par cas mais qu'elle s'inscrivait la plupart du temps dans un cadre présenté comme interculturel qui comprend à la fois l'ouverture à la diversité et l'intégration à la société d'accueil. Ces cas semblaient donc confirmer l'idée que la philosophie de la différence influençait les pratiques.

Carte 1 : Les quartiers de Montréal



L'examen de la littérature nous a pourtant permis de prendre connaissance de pratiques de catégorisation ethnique en France contraires aux principes d'universalisme républicain (Rinaudo, 1999a). Pour essayer d'appréhender une éventuelle autonomie des intervenants locaux, nous avons donc choisi d'explorer la question dans une ville française. La France est en effet traditionnellement présentée comme un pays assimilationniste où l'application des principes républicains implique une non-différenciation des individus en fonction de l'origine. Pourtant, depuis le milieu des années 1970, plusieurs politiques successives destinées à lutter contre la crise urbaine qui touche particulièrement les populations issues de l'immigration ont été mises en œuvre en utilisant notamment les activités sportives et de loisirs dans la lutte contre la délinquance et la lutte contre l'exclusion sociale, et en pratiquant une différenciation officiellement territoriale, voire, officieusement, ethnique (Rinaudo, 1999a ; Augustin, 1996a).

Nous nous sommes plus particulièrement intéressée à la ville de Bordeaux, que nous connaissions bien pour y avoir étudié, parce que cette municipalité n'a adopté aucune politique spécifique de gestion de la diversité. Il est bien évident que notre origine française a également orienté ce choix. Mentionnons que pour mener à bien cette étude, nous avons entrepris une cotutelle de thèse signée entre l'INRS et l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3. Pourtant, une présence relativement ancienne d'immigrants européens, noir-africains et maghrébins aurait pu conduire à développer des programmes spécifiques. Ces immigrants se retrouvent principalement à la périphérie, dans des quartiers d'habitat social, mais aussi dans un quartier central, historique, le quartier Saint-Michel, très prisé pour son caractère cosmopolite. Celui-ci a rapidement suscité notre intérêt pour tenter de répondre à certaines questions : existe-t-il dans ce quartier des pratiques de gestion de la diversité dans un contexte municipal et national où dominent des politiques de type universalistes ? Existe-t-il à Bordeaux des pratiques de catégorisation ethnique telles qu'observées par Christian Rinaudo (1999a et b) à Nice ?

Les premières observations réalisées durant une étude exploratoire de trois semaines en avril 2001 ont confirmé l'intérêt de prendre un cas « miroir » pour reprendre l'expression de Jacques Donzelot (2003). Celui-ci explique que la démarche comparative permet à la fois d'éviter la complaisance du cas unique et de mieux comprendre ce qui peut en faire la spécificité (*Idem*). Le cas de Bordeaux a une logique propre mais permet également de regarder les cas initiaux à travers un nouveau prisme. Tout d'abord, nous avons remarqué certains points communs avec les cas montréalais comme le partenariat en loisirs, la présence de l'immigration bien sûr, mais aussi l'importance des organismes locaux.

Par contre, nous avons adopté une démarche de recherche un peu différente à la fois pour des questions de temps, puisque nous ne disposions pas d'une période d'enquête aussi importante qu'à Montréal, et pour des raisons propres au terrain de la recherche. Il n'existe en effet aucune politique ni aucun texte d'orientation sur la gestion de la diversité à Bordeaux, et il n'y a pas de centres de loisirs tels qu'on en trouve à Montréal. Il existe un centre d'animation, qui propose des activités récréatives, et des équipements sportifs (dojo, salle de gymnastique). De plus, le service municipal en charge des loisirs n'est pas décentralisé dans les quartiers et ne définit pas de programmes. Plutôt, il gère des équipements et des projets. Par contre, le partenariat avec le milieu associatif prévaut.

Surtout, les premiers interlocuteurs rencontrés tant parmi les membres du personnel municipal que parmi les responsables associatifs affirment intervenir sur le terrain dans le respect des principes républicains et ne pratiquer aucune distinction entre différents groupes de populations.

Nous n'avons donc pas ciblé de cas concret de gestion comme la programmation d'un équipement particulier. Durant un séjour de trois mois, de janvier à mars 2002, nous nous sommes plutôt attachée à recueillir le point de vue des différentes personnes s'occupant de loisirs dans le quartier ou à la municipalité. Dans cette perspective, nous avons également dû nous intéresser aux autres organismes impliqués dans le quartier (*voir infra chapitre 7*).

Les cas de Saint-Michel et de Parc Extension semblaient montrer que les discours, sinon les actions, reflètent la philosophie d'intervention adoptée par la ville de Montréal, elle-même influencée par les modes de gestion du pluralisme des paliers supérieurs de gouvernement. Dans ces deux cas, dont nous verrons les différences dans les chapitres suivants, les interlocuteurs rencontrés associaient leur action à une démarche interculturelle. Quel est alors l'impact du modèle de reconnaissance des différences ? Avions-nous raison de supposer que les politiques et les pratiques pouvaient différer ? Oui et non, pourrions-nous dire : nous venons de voir ce qui distingue les différents cas choisis, mais en les faisant converger, on s'aperçoit que le principal élément qui ressort des trois cas étudiés, c'est l'importance de la dimension individuelle, tant dans les pratiques que dans les discours.

3.1.3. La prise en compte du facteur individuel

Après avoir fait varier les contextes locaux et nationaux, une autre dimension à prendre en compte s'est imposée à nous. Nous le verrons plus en détail dans la description des entretiens réalisés, nous avons rencontré différents acteurs, membres du personnel municipal, représentants associatifs, élus, etc. Nous nous attendions à identifier des différences dans la description des événements en fonction des types d'acteurs puisqu'ils ont des intérêts variables qui s'expriment dans le cadre de la gouvernance locale et peuvent influencer le processus de gestion de la diversité tel qu'il se développe dans le contexte local.

Par contre, si nous nous attendions à rencontrer des différences entre les types d'acteurs (associatifs, municipaux, etc.), nous nous attendions moins à en rencontrer au sein même des différents types d'acteur. Quelle que soit leur affiliation, les acteurs se distinguent par le degré d'appropriation de la philosophie d'intervention privilégiée au niveau municipal, et par les différences de représentations et de connaissance de la diversité en général et dans le cadre de l'action locale. Par exemple, les intervenants municipaux semblent plus ou moins à l'aise face à des clientèles diversifiées. Nous nous sommes alors intéressée à la notion d'ethnicité conçue comme un construit social, le résultat d'un processus de catégorisation et d'auto-imputation, comme nous le verrons dans la description du cadre d'analyse. Ce qui pourrait expliquer par exemple qu'on ne constate que peu d'interventions qui s'éloignent des modèles. Nous avons également constaté que nous avions dès le départ introduit un biais : lorsque nous pensions identifier des différences entre les pratiques et les politiques de gestion de la diversité, nous pensions généralement à des pratiques plus volontaristes que les politiques, et non l'inverse. Pourtant, certains acteurs pouvaient avoir une vision très universaliste de leur action auprès des minorités et c'était effectivement dans les discours que les différences étaient les plus significatives.

> « Ainsi, la théorisation ancrée insistera sur l'importance des perspectives des acteurs sociaux dans la définition de leur univers social, sans toutefois négliger le contexte, micro et macrosocial, dans lequel s'inscrivent leurs actions. » (Laperrière, 1997 : 312).

Dès lors, la question pertinente n'est plus tant celle des différences entre les politiques et les pratiques que celle de l'influence des représentations des acteurs face à la philosophie d'intervention et face à la place qu'ils accordent à la diversité. L'origine des acteurs, leurs connaissances linguistiques, leur expérience professionnelle, etc. sont donc des éléments qui nous sont apparus intéressants pour appréhender les pratiques de gestion de la diversité, incluant la question de la représentation des différences parmi le personnel. Ainsi, on peut se demander si les principes du modèle d'intervention guident véritablement les acteurs, comme nous pouvions le penser, ou si ce sont les acteurs eux-mêmes qui utilisent le modèle pour justifier leur action ? Est-ce que l'ethnicité peut être conçue comme une ressource ? Comment les acteurs définissent-ils la gestion de la diversité d'un point de vue concret ? Autant de questions auxquelles nous avons tenté de répondre en utilisant plusieurs techniques.

3.2. La réalisation de la recherche

La description des principales étapes de la démarche de recherche a déjà permis d'entrevoir les outils empiriques utilisés pour la collecte des données : données statistiques, observations, entretiens, etc. Ces outils ou techniques sont caractéristiques des méthodes de recherche qualitatives, car ils permettent d'appréhender des processus (Laperrière, 1997 ; Strauss et Corbin, 1990).

La démarche inductive propre à la théorisation ancrée nécessite en effet de combiner les techniques de recherche afin de bien cerner les faits qui composent le phénomène à l'étude, soit les pratiques de gestion de la diversité dans ce cas-ci. Si les entretiens permettent d'aller à l'essentiel, ils font aussi ressortir un discours reconstruit par les interlocuteurs. Il est donc intéressant de les compléter par l'observation directe, pour cerner les interactions, et par les sources documentaires, telles que revues de presse et documents officiels, pour compléter la connaissance des faits mentionnés lors des entretiens.

3.2.1. Les entretiens

L'entretien est une technique très utilisée en recherche qualitative car il donne accès rapidement à des informations capitales pour l'étude de cas par rapport aux sources documentaires ou à l'observation. De plus, l'objectif de l'entretien est généralement d'appréhender l'expérience des acteurs (Silverman, 2000). L'entretien peut être défini comme un « instrument d'exploration des faits concernant les systèmes de représentation (pensées construites) et les pratiques sociales (faits expériencés) » (Blanchet et Gotman, 1992).

Les informations transmises à l'enquêteur ont en effet un caractère construit d'une part parce qu'elles sont postérieures aux faits énoncés, et d'autre part parce qu'elles sont formulées dans le cadre d'une relation sociale (May, 1993). Pour minimiser les biais induits par cet aspect construit, nous avons tout d'abord choisi de multiplier et de diversifier les informateurs-clés afin d'obtenir un portrait de la réalité sociale à partir de plusieurs perspectives. Il est donc apparu nécessaire non seulement de varier les points de vue mais aussi les sources (Poupart, 1997).

Nous présenterons tout d'abord la façon dont nous avons conçu les entretiens dans cette recherche, puis nous décrirons les entretiens réalisés en distinguant les cas montréalais du cas bordelais.

Les entretiens au cœur de la démarche empirique

L'entretien présente un double avantage qui nous est apparu bien plus important comparativement aux biais et aux désavantages de cette technique, puisque, comme nous l'avons évoqué, il permet d'appréhender non seulement des faits, qu'il est par ailleurs possible de vérifier en partie grâce aux sources documentaires ou aux observations, mais aussi les représentations que se font les acteurs de leur univers social.

> « Il existe finalement une opinion largement répandue dans la plupart des traditions sociologiques selon laquelle le recours aux entretiens demeure, en dépit de leurs limites, l'un des meilleurs moyens pour saisir le sens que les acteurs donnent à leurs conduites (les comportements ne parlant pas d'eux mêmes), la façon dont ils se représentent le monde et la façon dont ils vivent leur situation, les acteurs étant vus comme les mieux placés pour en parler. » (Poupart, 1997 : 175).

Dans cette recherche, nous souhaitions en effet savoir quelles étaient les interventions relevant de la gestion de la diversité en loisirs tout en essayant de saisir le point de vue des acteurs sur ces pratiques.

Nous avons privilégié l'entretien semi-directif afin de nous permettre d'aborder plusieurs thèmes. D'une durée moyenne d'une heure, les entretiens étaient généralement enregistrés, sauf cas particuliers, et se déroulaient sur le lieu de travail ou le lieu d'activités dans le cas des bénévoles d'organismes de loisirs. Dans deux cas, l'entretien s'est déroulé dans un lieu autre, l'un dans un restaurant proche de l'association et un autre à l'INRS-UCS.

Au total, nous avons réalisé une trentaine d'entretiens auprès d'interlocuteurs issus de différents milieux, principalement le milieu des gestionnaires municipaux en loisirs, le milieu associatif et le milieu politique local. Lorsque cela s'est avéré pertinent, nous avons rencontré des personnes intervenant dans d'autres institutions. Les interlocuteurs ont été choisis en fonction de leur implication dans le cas spécifique à l'étude et/ou dans la gestion de la diversité au niveau local, ou encore en fonction de leur implication

générale dans le quartier. Nos informateurs-clés étaient sélectionnés soit à partir des suggestions des interlocuteurs précédents, soit à partir des informations recueillies dans les journaux et les documents de travail. Ils étaient contactés soit par courrier, soit en personne durant des événements particuliers auxquels nous assistions pour faire des observations tels que les conseils de quartier. L'échantillon a donc été constitué au fur et à mesure. Le nombre d'entretiens a été déterminé selon le principe de la saturation c'est-à-dire que la démarche d'enquête a été arrêtée à partir du moment où nous n'obtenions plus d'informations supplémentaires par rapport aux entretiens précédents.

Cependant, nous avons identifié deux lacunes importantes dans notre recherche. Tout d'abord, les personnes impliquées dans les dossiers à l'étude sont en nombre restreint et il aurait probablement été pertinent d'élargir l'échantillon à des personnes moins impliquées qui auraient pu nous fournir une autre perspective. Ensuite, certaines personnes contactées n'ont pu être rencontrées pour des questions « d'emploi du temps ».

Nous nous présentions comme une étudiante de doctorat (cas français) ou comme assistante de recherche du projet Hospitalité (cas montréalais) s'intéressant à l'évolution des activités de loisirs dans un contexte de croissance de la diversité ethnoculturelle de la population. Nous expliquions que la recherche était financée par le Ministère français de l'Équipement et par le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH). Si nous mentionnions la diversité, nous n'insistions pas trop sur cet aspect car nous voulions avoir une vision d'ensemble de la gestion des loisirs et tenter d'évaluer la place de la diversité la plus proche possible de la réalité.

C'est également cette préoccupation qui a orienté la structuration des guides d'entretien qui contenaient les principaux thèmes qu'il nous semblait important d'aborder, en commençant par ceux qui étaient les moins susceptibles de susciter l'embarras des informateurs. Nous avons donc abordé les activités de l'organisme ou la description du projet étudié. Comme le mentionne Jean-Pierre Deslauriers (1991), l'ordre des questions est très important : il est préférable de commencer l'entretien par les thèmes qui ne prêtent pas à controverse, poursuivre par les opinions, les interprétations et les sentiments, et terminer par le profil de l'interviewé. Nous avons donc cherché à conduire les entretiens en essayant de formuler des questions simples, en essayant de ne pas orienter

les réponses et en laissant le plus possible s'exprimer nos interlocuteurs. Éventuellement, lorsque le sujet déviait trop, nous revenions à nos thématiques en posant une nouvelle question ou en demandant une précision sur un point abordé par l'interlocuteur.

Si nous voulions éviter de mettre l'accent sur la diversité pour ne pas risquer d'orienter les informateurs-clés, celle-ci a par contre été au cœur du processus d'analyse. Parmi les limites généralement reprochées à l'entretien, il est important de mentionner la relation même entre l'interviewé et l'interviewer : l'entretien est une situation d'interaction durant laquelle les individus jouent une sorte de rôle qui ne permet pas d'obtenir complètement le point de vue de l'acteur qui sera influencé, d'une manière ou d'une autre, par la présence de l'enquêteur ; dans cette interaction interviennent les caractéristiques individuelles propres à chaque individu (Poupart, 1997). Par exemple, nous avons rapidement eu conscience de l'influence de notre situation d'étudiante française dans une université québécoise dans les entretiens menés tant à Bordeaux qu'à Montréal, nous y reviendrons.

Les entretiens ont été analysés à partir de la constitution d'une grille thématique nous permettant d'identifier à la fois des pratiques et des représentations (Blanchet et Gotman, 1992). Nous avons donc tout d'abord examiné chaque retranscription d'entretien en faisant ressortir les thèmes abordés par chaque interlocuteur. Ensuite, nous avons hiérarchisé ces thèmes en construisant une grille d'analyse distinguant les faits des significations (*Idem*). Cette analyse de contenu nous a permis de répondre à notre objectif de théorisation.

Mentionnons que d'autres biais ont pu être ressentis durant les entretiens et durant l'analyse. Nous avons parfois eu connaissance d'autres faits ou d'autres interprétations qui suscitaient de nouvelles questions mais nous n'avons pas pu réaliser plusieurs entretiens avec les mêmes interlocuteurs. En ce sens, notre recherche a véritablement été orientée par le terrain, mais il aurait été parfois pertinent de revenir sur certaines informations. Par ailleurs, il ne faut pas surestimer cette technique et notamment considérer les informations recueillies non pas comme des certitudes, mais comme des points de vue ayant un aspect factuel et un aspect subjectif.

Déroulement des entretiens

À Montréal, l'enquête de terrain a été réalisée entre avril 2000 et décembre 2001. Nous avons procédé en deux temps et réalisé tout d'abord quelques entretiens très ciblés, non enregistrés, portant sur la gestion municipale de la diversité auprès de fonctionnaires municipaux en charge des loisirs dans l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc Extension. Au nombre de trois, ces premières rencontres nous ont ensuite permis de sélectionner les cas à étudier en profondeur. L'objectif était en effet d'entrer dans l'univers de la gestion municipale des loisirs et de nous faire accepter par les gestionnaires municipaux qui étaient les experts de la réalité que nous cherchions à appréhender. Les entretiens portaient donc principalement sur l'action quotidienne de l'interlocuteur, sur l'impact éventuel de la diversité de la population sur cette action. Nous leur demandions également s'ils avaient une idée de cas particuliers à étudier.

Puis, nous avons mené des entretiens reliés aux cas sélectionnés à Montréal, soit l'échec d'un projet de construction d'un YMCA dans le quartier Saint-Michel et l'adaptation de la programmation d'un centre de loisirs dans Parc Extension. Nous nous étions fixée deux exigences : rencontrer des personnes liées directement aux cas, mais aussi, dans la mesure du possible, varier les types d'interlocuteurs. Pour Montréal, nous avions identifié six types d'interlocuteurs : gestionnaires municipaux, représentants d'organismes de loisirs, représentants d'organismes communautaires, représentants d'organismes des minorités, représentants d'institutions, élus.

Pour le cas de Saint-Michel, nous avons rencontré neuf personnes. Quatre de ces entretiens ont été réalisés en « duo » avec un des chercheurs dirigeant le projet Hospitalité. Le guide d'entretien présentait tout d'abord la démarche comme étant une recherche sur le projet de YMCA. Les principaux thèmes abordés étaient les suivants : l'origine du projet, les perceptions de l'interlocuteur concernant le projet, la philosophie d'intervention de l'organisme ou institution par rapport aux quartiers et à la diversité culturelle, le rôle de l'interlocuteur dans son organisme ou institution et son parcours personnel, et enfin, le bilan du projet et l'implication souhaitée dans la suite des événements. À la suite de l'analyse, nous avons également rencontré une personne du

Bureau des Relations Interculturelles[34] afin de compléter notre compréhension des enjeux propres à la communauté haïtienne.

Pour Parc Extension, le guide d'entretien était un peu différent puisqu'il ne s'agissait pas d'un projet d'équipement mais de la gestion concrète d'un équipement existant, le Centre des loisirs du Parc. Nous avons réalisé huit entretiens, dont six en « duo ». Les principaux thèmes du guide d'entretien portaient sur les équipements de loisirs et la gestion des activités, ainsi que sur la question de la diversité dans le quartier et sur la participation des minorités. Conformément à notre stratégie générale de recherche, le processus de collecte des données a en effet été orienté en fonction du cas lui-même, mais aussi en fonction des premières observations concernant les enjeux propres au terrain à l'étude.

Les entretiens pour ces deux cas ont été majoritairement enregistrés excepté pour quatre d'entre eux. Nous avons préféré prendre des notes lors de deux entretiens avec des représentants d'organismes des minorités afin de faciliter l'établissement d'un lien de confiance. Les entretiens avec les conseillers en relations interculturelles ont généralement servi de complément aux informations recueillies et ont été réalisés de façon informelle. Un des entretiens enregistrés n'a pu être retranscrit à cause de la mauvaise qualité de la bande.

Concernant le déroulement des entretiens, nous avons pu remarquer que nous étions généralement identifiée comme une étrangère, ce qui semblait être un avantage lorsque nous abordions les aspects institutionnels de la gestion de la diversité et les questions de racisme dans la société québécoise, notamment avec les organismes des minorités. Plus encore que la nationalité, c'était parfois l'extériorité au quartier qui semblait jouer en notre faveur et nos interlocuteurs prenaient soin de nous expliquer, de leur point de vue, les tenants et les aboutissants de la gouvernance en loisirs et de la gestion de la diversité. Cependant, cela a également pu nuire à la qualité des informations recueillies qui pouvaient rester superficielles. En effet, notre démarche exploratoire nécessitait d'aborder

---

[34] Rappelons que depuis janvier 2002, l'ancien Bureau des Affaires Interculturelles est devenu le Bureau des Relations Interculturelles.

plusieurs thèmes et il nous était difficile de mettre l'accent sur certains points tels que les conceptions de la diversité dans le temps qui nous était imparti.

La recherche menée à Bordeaux ne faisait pas partie du projet Hospitalité, donc les entretiens ont été réalisés seule. Elle s'est déroulée en deux temps. Un premier voyage d'étude exploratoire en avril 2001 nous a permis de cerner la problématique de la gestion de la diversité à Bordeaux et d'évaluer les difficultés auxquelles nous serions confrontée, principalement l'absence de politique de gestion de la diversité. Durant cette première phase, nous avons rencontré quatre personnes : deux gestionnaires des villes de Cenon et Floirac en périphérie de Bordeaux, une personne du service Jeunesse et Sport de la ville de Bordeaux, et un responsable associatif dans le quartier Saint-Michel. Ces entretiens devaient nous permettre d'appréhender la problématique de la diversité telle qu'abordée à l'échelon municipal et de choisir le terrain d'étude. À cette étape, nous hésitions encore entre l'analyse d'un quartier périphérique et l'analyse d'un quartier central. Nous voulions cependant éviter la problématique des banlieues qui nous semblait trop spécifique tant dans les faits (politiques, projets) que dans les représentations (territoires stigmatisés). Après avoir constaté l'existence d'équipes sportives ethniques et de certaines activités de type interculturel à Bordeaux même, notre choix s'est porté sur le quartier Saint-Michel.

L'enquête de terrain proprement dite s'est déroulée de janvier à mars 2002. Les types d'interlocuteurs étaient similaires, avec quelques nuances liées au contexte local et national. Parmi les associations rencontrées, nous distinguons les clubs sportifs, les organismes socio-culturels et de loisirs[35], les organismes des minorités, les organismes culturels et artistiques, et les organismes d'entraide. Du côté institutionnel, nous avons rencontré des fonctionnaires municipaux, un élu et un employé du Conseil général de Gironde.

Parmi les principaux thèmes abordés dans les entretiens à Bordeaux, on retrouve les activités des organismes et institutions, ainsi que la question de l'adaptation de l'offre de service à la diversité de la population, principalement pour les gestionnaires municipaux

---

[35] Il s'agit en fait d'un centre d'animation qui propose des activités récréatives.

et le Centre social et culturel, et la prise en compte de la diversité des clientèles. De façon générale, nos interlocuteurs rejetaient la perspective d'une quelconque différenciation et valorisaient l'égalité. Malgré nos explications tant sur nos origines françaises que sur notre démarche, nous sentions qu'ils nous considéraient également comme une étrangère et nous faisaient comprendre qu'il n'était pas possible de transposer les principes du multiculturalisme à la situation française. Ce qui était intéressant dans l'analyse, c'était de confronter ce discours « officiel » avec certaines opinions qui émergeaient d'autres réflexions.

3.2.2. L'observation directe

L'observation a constitué une autre partie importante de la recherche de terrain puisqu'elle nous a permis de situer la place de la diversité dans la gestion quotidienne et de tenter d'appréhender les relations entre les différents acteurs[36]. L'observation directe est une méthode qui s'avère utile dans une recherche exploratoire.

Conformément à notre démarche empirique fondée sur la théorisation ancrée, nous avons procédé à des observations en situation dès le début du processus grâce à l'accueil de l'équipe de direction du bureau du SSLDS de l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc Extension. Les gestionnaires municipaux ont en effet accepté notre présence durant leurs réunions afin de nous permettre d'appréhender le processus de gestion en loisirs et d'identifier la place de la diversité dans la gestion quotidienne. Ce sont eux également qui nous ont invitée à assister à certains événements. À ces occasions, nous étions présentée comme une chercheure menant une étude sur les loisirs et la diversité.

En d'autres occasions, généralement des événements ouverts au public tels que des réunions d'information, des soirées ou des conseils de quartier, nous assistions sans nous présenter. Par contre, si une personne nous posait la question, nous lui présentions notre recherche. Dans toutes les observations, nous avons choisi la passivité, c'est-à-dire que

---

[36] Nous concevons ici l'observation directe comme une technique parmi d'autres de la recherche de terrain, comme un instrument de collecte des données. Sur la place de l'observation dans la démarche empirique, voir Jaccoud et Mayer dans Poupart, Deslauriers *et al.*, 1997 : 242-243 ; ainsi que Laperrière, dans Gauthier, 1984.

même dans les situations où nous étions présentée, nous nous asseyions en retrait, en essayant de perturber le moins possible les échanges (Jaccoud et Mayer, 1997). Dans de rares cas, notre avis a été sollicité mais nous avons réitéré notre souhait de ne pas intervenir.

Les observations ont été retranscrites en mentionnant la date et le lieu de l'événement, les participants, les objectifs de la rencontre, le déroulement (actions, gestes et interactions), ainsi que la particularité de l'événement dans l'ensemble du phénomène à l'étude (notamment la question de la fréquence des actions observées). Les transcriptions comprenaient également des commentaires reflétant la subjectivité du chercheur et permettant de répondre à l'exigence de relier la collecte des données à l'analyse (*Idem*).

Nous n'avons pu réaliser autant d'observations que nous l'aurions souhaité, soit parce que nous n'avons pas pu accéder à temps à l'information annonçant un événement, soit parce que notre présence n'était pas souhaitée (notamment dans le cas de Parc Extension), soit par manque de temps, en particulier à Bordeaux. Nous avons privilégié trois types de situations : les réunions du bureau régional du SSLDS, les rencontres autour du Forum sur les loisirs dans Saint-Michel, les événements publics.

Les réunions du SSLDS

Nous avons assisté à six réunions régulières du service soit les réunions de direction (4), qui regroupent les agents de développement, les surintendants, ainsi que, selon les thèmes abordés, des membres du service central du SSLDS ou des membres du Bureau des Affaires Interculturelles, et les réunions des agents de développement (2).

Deux des réunions de direction étaient directement liées à notre recherche, l'une comprenant la présentation de l'équipe et les objectifs de la recherche sur les pratiques municipales de gestion de la diversité, l'autre, quelques semaines plus tard, visant à transmettre aux membres du service un compte-rendu de l'évolution de la recherche. Les autres réunions comprenaient la gestion des affaires courantes. Nous avons pu remarquer que la diversité était régulièrement mentionnée mais de façon peu concrète, c'est-à-dire que nous n'avons pas été témoin de discussions entourant notamment la réponse à une demande spécifique.

Par contre, nous avons pu assister à une session de formation à l'interculturel donnée par une consultante auprès du personnel des piscines de l'arrondissement. Cette session avait pour objectif, entre autres, de familiariser les intervenants avec les procédures de l'accommodement. Nous avons aussi rencontré une conseillère du Bureau des Affaires Interculturelles qui nous a présenté certains outils élaborés au BAI, notamment une vidéo décrivant des situations relevant de l'accommodement.

Nous avons poursuivi nos observations lors d'une journée de réflexion sur les priorités de l'arrondissement en matière d'activités sportives qui réunissait les membres du service de l'arrondissement, des experts du service central (différentes disciplines sportives, développement social, femmes) et des représentants du BAI.

Le premier objectif de ces observations était essentiellement de se familiariser avec l'environnement des gestionnaires municipaux en loisirs et de saisir les principaux enjeux relatifs au fonctionnement des loisirs dans l'arrondissement. Nous portions une attention particulière à la place de la diversité parmi ces enjeux, c'est-à-dire la fréquence de cette question dans l'ensemble des problématiques de la gestion des loisirs. Ainsi, nous avons pu remarquer qu'elle demeurait secondaire par rapport aux enjeux de gouvernance (relations entre la Ville et ses partenaires, relations avec les autres institutions telles que les écoles, équipements). Ensuite seulement, nous cherchions à saisir de quelle manière les gestionnaires y étaient confrontés : demandes particulières émanant de groupes ethniques, conflits de nature culturelle, etc.

Le Forum sur les loisirs et la Table Action Loisirs dans Saint-Michel

Outre les réunions du service, qui concernaient les deux cas montréalais, nous avons été invitée à assister à l'exercice de concertation sur les loisirs dans le quartier Saint-Michel. La première observation a eu lieu lors d'une réunion au sein du bureau régional du SSLDS concernant les résultats de l'étude sur les besoins en loisirs réalisée par une étudiante de l'UQTR. Elle se déroulait avant la validation par le comité de pilotage de l'étude, composé de membres du service, des initiateurs du projet de YMCA et de responsables de centres de loisirs. Après la validation, à laquelle nous n'avons pas assisté, un forum public a été organisé pour discuter des résultats, mais surtout pour définir des priorités pour l'avenir. Suite à cet événement, une table de concertation a été mise sur

pied, la Table Action Loisirs, réunissant des responsables municipaux, des organismes de loisirs, des organismes communautaires et des écoles du quartier afin de poursuivre la mise en commun des ressources. Nous avons assisté aux trois premières réunions[37].

Les objectifs généraux de ces observations étaient les mêmes que pour les réunions du service mais s'y ajoutait une préoccupation pour le projet spécifique du YMCA. Nous cherchions à identifier les éléments factuels nous permettant de comprendre le processus de définition et de redéfinition du projet, en mettant l'accent sur les relations entre les acteurs, sur leurs logiques propres et sur la place des minorités, en particulier les Haïtiens qui constituaient la population cible du projet initial.

Nous sommes consciente que notre présence a pu susciter quelques biais, notamment une préoccupation accrue concernant la diversité. Celle-ci était souvent mentionnée comme un élément incontournable devant être pris en compte dans la gestion des loisirs. Par contre, il n'y a eu aucun projet spécifique mis sur pied en notre présence et le fait que la diversité soit généralement présentée comme une caractéristique du quartier sans pour autant faire l'objet de véritables interventions nous a plutôt confortée dans nos observations. Par ailleurs, il était important de saisir l'action des autres acteurs du loisir c'est-à-dire les associations. Pour cela, nous avons assisté à quelques événements publics, en plus des entretiens réalisés auprès des responsables de ces organismes

Les événements publics

Nous nous sommes intéressée aux réunions publiques pour essayer d'appréhender une autre perspective que celle que nous avions par le biais du service. Le choix des événements à observer a été déterminé par les informations auxquelles nous pouvions avoir accès en rencontrant nos interlocuteurs et en lisant les journaux locaux. Malheureusement, nous n'avions pas toujours pu consulter les journaux à temps, et certains événements n'étaient pas considérés comme pertinents par nos informateurs-clés. Nous avons cependant pu réaliser quelques observations complémentaires.

---

[37] Mentionnons que le processus de concertation a été suspendu après cette troisième ce qui explique que nous n'ayons pu approfondir les observations. La concertation devait reprendre quelques mois plus tard avec le retour d'une intervenante.

Dans le cas de Saint-Michel, nos interlocuteurs avaient mentionné le manque de participation des communautés et la difficulté à les rejoindre. De plus, le projet initial de YMCA visait particulièrement les jeunes Haïtiens. Nous avons donc mené des observations dans trois événements de Saint-Michel, le Gala Ado-Star durant lequel les jeunes impliqués dans les *Jeunesse 2000* sont récompensés pour leur participation (*voir infra chapitre 5*), une soirée danse organisée par un organisme de loisirs et une rencontre d'information sur la réfection d'un parc, ces trois événements ayant eu lieu dans le secteur Jean Rivard situé au Nord-Est du quartier Saint-Michel où résident plusieurs familles immigrantes, haïtiennes entre autres, logées notamment dans les HLM alentour.

Nous voulions principalement voir si les résidents du quartier issus des minorités fréquentaient ces réunions. Nous avons pu constater que les jeunes d'origine haïtienne étaient majoritaires à la soirée des *Jeunesse 2000*, que certaines jeunes familles d'origine haïtienne et latino-américaine étaient présentes lors de la soirée d'information mais que la soirée danse n'avait attiré aucun membre des minorités.

Dans Parc Extension, nous avons assisté à une fête organisée à l'occasion de la Saint-Jean et à une réunion d'un organisme de concertation durant laquelle la recherche a été présentée. Dans les deux cas, les membres des minorités étaient présents en nombre important, notamment les Sud-Asiatiques qui sont souvent difficiles à rejoindre selon les gestionnaires associatifs et municipaux en loisirs. Ces derniers ont cependant souligné le travail réalisé auprès de ces communautés pour établir un contact et lien de confiance.

À Bordeaux, des observations ont été menées sur la place centrale du quartier Saint-Michel. Celle-ci est fréquentée quotidiennement et les jours de marché, le samedi notamment, par une population diversifiée ethniquement et socio-économiquement. De plus, nous avons assisté à une réunion du conseil des communautés étrangères mis en place à la fin de l'année 2001 afin de permettre à la municipalité d'obtenir des avis sur les mesures spécifiques pouvant être mises en œuvre pour améliorer les conditions de vie des résidents d'origine étrangère. Durant cette réunion, les représentants des communautés étaient invités à choisir des comités de travail. Ce conseil étant très récent, nous n'avons pas pu mesurer son impact éventuel sur les interventions de la municipalité mais nous avons pu entrevoir les enjeux et les limites d'un tel exercice.

Nous avons également assisté à une rencontre organisée par une association multiculturelle très impliquée au niveau politique et à une réunion, dans une association d'entraide, sur le droit de vote des étrangers. Au cours de ces observations, nous avons pu constater les différentes conceptions du vivre ensemble, ce qui a confirmé l'idée qu'une recherche sur les pratiques municipales de gestion de la diversité pouvait s'avérer pertinente, mais qu'elle nécessitait une grille de lecture adaptée, qui tienne compte notamment de la dimension politique de la problématique de la diversité en France. Cette préoccupation pour le politique était d'ailleurs présente dès le début du processus de recherche empirique à Montréal.

En effet, nous avions choisi, en plus des réunions du SSLDS, de nous intéresser aux conseils de quartier mis en place par l'administration municipale montréalaise. Il s'agissait[38] principalement de réunions d'information de l'administration municipale présidées par les élus du quartier en présence des responsables des services municipaux décentralisés[39]. Nous avons assisté à douze conseils de quartier durant toute la durée de la recherche, quatre à Parc Extension, cinq à Saint-Michel et trois à Villeray. Ces événements publics ont suscité notre intérêt pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ils étaient susceptibles de rassembler, dans un autre contexte, la plupart des acteurs que nous rencontrions dans le cadre des entretiens. De plus, les citoyens étaient invités à y participer et ils étaient généralement présents en grand nombre. Nous voulions donc voir quelle était la participation des minorités. La présence d'élus issus eux-mêmes de minorités immigrantes, grecque et italienne, nous semblait être un fait intéressant tant pour les relations avec les citoyens que pour les relations avec les services municipaux. Certains représentants de ces services étaient également des immigrants.

Nous voulions voir quelle était la place des enjeux concernant les loisirs (équipements, financement des organismes) et la diversité (demandes spécifiques d'organismes

---

[38] Depuis l'instauration de la nouvelle ville de Montréal, les conseils de quartier sont devenus des conseils d'arrondissement.

[39] Les conseils de quartier ont été mis sur pied durant le premier mandat du Maire Bourque élu en 1994. Il s'agissait plus de séances d'information de l'administration municipale que d'instances de démocratie participative. Les séances du conseil rassemblaient les élus et les représentants des services des travaux publics, des sports, loisirs et du développement social, du transport, de la police et des parcs, ou de façon plus ponctuelle tout autre service pertinent selon le thème abordé.

ethniques pour accéder à des locaux associatifs ou à des lieux de culte par exemple). Enfin, nous cherchions plus spécifiquement à savoir si les cas étudiés (gestion d'un équipement et projet d'équipement) étaient présentés et faisaient l'objet de discussions dans ces conseils de quartier.

Nous aurions aimé réaliser plus d'observations directes dans les trois quartiers étudiés notamment pour essayer d'appréhender les interactions et la fréquentation, et nous faire une idée de la diversité durant les activités. Mais nous avons mis l'accent sur les conseils de quartier pour voir les interactions entre acteurs. Si le thème des loisirs était peu abordé durant ces séances, nous avons cependant pu en retirer des éléments d'analyse pertinents sur lesquels nous reviendrons principalement dans le dernier chapitre.

Les entretiens et les observations sont assujettis à la subjectivité du chercheur comme à celle des individus qu'il étudie, sans compter l'impact de l'interaction entre ces individus et l'observateur. Il est donc intéressant, voire indispensable, de prendre en compte les sources documentaires qui, tout en étant elles-mêmes contextualisées, ont l'avantage de présenter des faits de façon formelle et moins soumis à l'interprétation.

3.2.3. Les sources documentaires

Plusieurs types de sources documentaires ont été utilisés pour compléter les éléments de contexte et les informations recueillies durant les entretiens, et pour mieux comprendre les observations. L'utilisation de ces sources devait en effet permettre de corroborer, d'infirmer ou de nuancer certaines informations afin d'éviter de nous orienter dans de mauvaises directions, en particulier lorsque des faits antérieurs à l'étude étaient portés à notre attention. Par exemple, l'examen des articles de journaux relatifs à l'évolution du fonctionnement administratif en loisir nous a permis de saisir l'importance du conflit entre la ville de Montréal et les organismes de loisirs lors de la mise en place du partenariat.

Nous avons entrepris la recherche de données issues de documents afin de recueillir le plus d'informations possibles concernant la gestion municipale de la diversité et la gestion municipale en loisirs, l'offre de service en loisirs et les activités dans les quartiers

étudiés, et les faits qui avaient été exposés durant les entretiens ou au cours des observations.

André Cellard (1997) distingue quatre types de documents : les documents publics, archivés ou non archivés, et les documents privés, archivés ou non. Les documents publics correspondent aux archives gouvernementales et aux journaux, revues, périodiques, publicités, etc., tandis que les documents privés sont notamment ceux des partis politiques, des syndicats, des organismes communautaires et des institutions. La collecte des données a donc été complétée par des sources documentaires tels que les documents de travail et les documents officiels, les documents produits par les organismes (bulletins, brochures), les journaux et les données statistiques.

Les documents publics et privés

La recherche de documents pertinents a commencé dès le début de la démarche empirique même si nous avons privilégié les rencontres avec les acteurs du milieu. Nous avons tout d'abord mis l'accent sur les documents publics, c'est-à-dire les énoncés de politique et les plans d'action de la ville de Montréal en matière de relations interculturelles et de gestion des loisirs. Ils nous ont permis de cerner les orientations prises par la municipalité et les outils proposés pour leur mise en œuvre.

Nous les avons complétés par les documents produits par le gouvernement provincial lorsque cela s'avérait nécessaire pour comprendre le contexte et le contenu des documents municipaux. Nous nous sommes également concentrée sur les documents relatifs aux quartiers tels que les programmes de soutien aux quartiers sensibles pour identifier les interventions spécifiques à ces territoires, sans oublier les documents destinés à informer le public tels que les brochures (Guide de l'accommodement raisonnable), les cartes (Carte Zoom Loisirs) et le répertoire d'activités de l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc Extension. Nos interlocuteurs nous ont aussi transmis des documents de travail, des projets de politique, ainsi que des mémoires de maîtrise portant sur les loisirs dans le quartier Saint-Michel.

Ensuite, nous nous sommes intéressée aux documents dits privés tels que les brochures d'information des organismes communautaires et de loisirs, les programmes d'activités ainsi que les rapports d'activités produits pour les assemblées générales annuelles.

La fréquentation des quartiers nous a permis d'accéder aux documents mis à la disposition du public dans certains endroits stratégiques (métro, CLSC, centres de loisirs, bureaux municipaux). Ces documents devaient nous permettre de nous familiariser avec les programmes d'activités en loisirs et les supports de diffusion. Par contre, nous avons privilégié leur contenu et nous n'avons pas analysé de façon rigoureuse leur accessibilité. Dans la même perspective, nous avons recueilli les journaux de quartier dont nous parlerons plus loin.

Dans le cas de Bordeaux, la démarche était similaire bien que la municipalité ne dispose pas de politique formelle. La grande difficulté dans le cas de Bordeaux aura été de comprendre l'imbrication des différents paliers de gouvernement dans la définition et la gestion des programmes en matière d'éducation, de sports et loisirs, notamment dans le cadre de la Politique de la ville. Il n'est pas toujours aisé de saisir les subtilités de ce mode de gestion puisque certaines actions municipales s'inscrivent directement dans ces programmes mais n'y font pas toujours référence. Cependant, cela nous a permis de voir que les modes d'intervention publique pouvaient différer grandement, et de mesurer l'absence de politique en matière de relations interculturelles comme nous l'ont confirmé nos interlocuteurs. Nous avons donc privilégié les documents produits par le service des Communications destinés à l'information du public au sujet des activités et services accessibles dans la municipalité.

Nous avons également obtenu des listes d'associations et d'équipements établies par le service Jeunesse et sport de la municipalité et par le Conseil général qui subventionne certaines associations locales. Plusieurs travaux d'équipes de recherche, notamment ceux de l'Observatoire de la Jeunesse de Bordeaux[40] et des rapports de stage d'étudiants nous

---

[40] L'Observatoire de la Jeunesse de Bordeaux regroupe deux équipes de recherche, le Laboratoire d'analyse des problèmes sociaux et de l'action collective (LAPSAC) du département de sociologie de l'Université Victor Segalen-Bordeaux 2 et le Centre d'études et de recherche sur la vie locale (CERVL) à l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux.

ont été transmis ou ont été consultés dans les bibliothèques universitaires. Tout comme à Montréal, nous recherchions les rapports d'activités et les brochures d'information des organismes du quartier étudié.

La revue de presse

Nous distinguons les journaux des autres documents publics et privés parce qu'ils constituent une source d'information particulière impliquant une lecture des faits énoncés. Ils permettent aussi de circonscrire une plus large période de temps, surtout depuis l'avènement de l'informatique. Ainsi, nous avons pu effectuer une revue de presse systématique sur une période de onze ans, de 1990 à 2001, pour les cas montréalais, grâce au moteur de recherche EUREKA. Nous avons recherché les articles concernant les quartiers étudiés, la politique interculturelle de la Ville de Montréal, la politique en loisirs, ainsi que les principaux acteurs identifiés dans la collecte des données, que ce soit les organismes ou les individus. Nous avons également privilégié les informations relatives aux jeunes Haïtiens et à la communauté haïtienne de Montréal du fait du rôle prépondérant joué par la définition des enjeux concernant cette communauté, en particulier au début du processus de définition du projet de YMCA. Nous avons accordé une attention particulière aux équipements étudiés soit le Centre des loisirs du Parc et le projet de YMCA dans Saint-Michel. Malheureusement, le moteur de recherche utilisé ne comprend que les journaux à diffusion nationale qui ne traitaient ces dossiers que de façon très succincte.

Nous avons donc complété cette revue de presse par l'examen des journaux de quartier, principalement les *Nouvelles de Parc Extension/Parc Extension News*, le journal de l'arrondissement *Le Monde* et le *Journal de Saint-Michel* que nous pouvions nous procurer sur place. Ils nous ont permis en quelque sorte de « tâter le pouls » des quartiers. Si nous n'avons pas pu examiner l'ensemble des numéros publiés durant toute la période de recherche, nous avons cependant recueilli des articles significatifs pour notre étude. À la fin de cette période, nous avons entrepris d'effectuer une revue de presse plus complète de ces journaux qui sont archivés à la Bibliothèque Nationale du Québec.

En raison de la complexité des faits entourant le projet de YMCA, nous nous sommes d'abord attachée à retracer l'évolution des loisirs, notamment l'impact de la mise en place

du partenariat, et du projet en question dans Saint-Michel. Nous avons donc procédé à une revue de presse systématique du *Journal de Saint-Michel* depuis 1990 en essayant également de voir quelle place était réservée aux communautés ethnoculturelles dans la publication. Cette revue de presse nous a grandement aidée dans la compréhension du cas de Saint-Michel, mais aussi dans celle de Parc Extension. Il faut dire que le journal de Saint-Michel est d'une certaine façon très engagé dans la communauté locale et les prises de position parfois virulentes permettent de saisir non seulement les faits mais aussi les effets de certaines actions qui, si elles ont peu d'impact à l'échelle municipale, n'en sont pas moins importantes pour les acteurs et les résidents du quartier.

Le journal de Parc Extension n'est pas ancré de la même manière dans le quartier dont il reflète pourtant bien certaines caractéristiques, notamment parce qu'il s'agit d'une publication bilingue. Bien qu'une étude approfondie de ce journal aurait probablement été pertinente pour renforcer notre étude de cas, nous n'avons pas pu réaliser une revue de presse systématique pour deux raisons. D'une part, nous avions beaucoup moins de questions restées en suspend que dans le cas de Saint-Michel où certains faits nous apparaissaient contradictoires. Dans Parc Extension au contraire, les enjeux semblaient plus clairs et les questions que nous nous posions encore portaient sur des points trop spécifiques pour les inclure dans notre étude exploratoire. Nous pensons par exemple aux organismes et aux communautés non impliqués dans le processus de concertation locale et de définition de la programmation en loisirs. Nous aurions aimé les rencontrer pour connaître leur point de vue sur le quartier. Par contre, le passage au partenariat, par exemple, n'a pas suscité autant de polémique que dans Saint-Michel, probablement du fait du nombre réduit d'organismes, mais aussi du fait que le mandat de gestion du centre de loisirs a fait l'objet d'une concertation dont les acteurs ont pu nous parler. Nous ne ressentions donc pas autant le besoin d'explorer les faits et de nous plonger dans l'ambiance du quartier. D'autre part, nous manquions de temps pour réaliser cette revue de presse systématique puisque nous étions déjà dans la phase finale de l'analyse.

Ce sont des considérations de cet ordre qui nous ont empêchée de procéder à une revue de presse à Bordeaux, en plus de difficultés financières d'accès aux archives puisque nous n'avions pas accès à l'abonnement aux archives informatisées du journal *Sud-Ouest*. De plus, n'ayant pas de cas aussi précis qu'à Montréal, procéder à l'examen des micro-fiches

accessibles dans les bibliothèques universitaires risquait de nous faire perdre un temps précieux, même si cela aurait été pertinent pour aborder la façon dont le quartier Saint-Michel était présenté. Nous avons pu en partie combler cette lacune grâce aux nombreux travaux universitaires réalisés dans ce quartier très prisé des étudiants en sociologie, en anthropologie et en science politique. Nous avons également pu recueillir des informations sur la mise en place du conseil des communautés étrangères qui s'est déroulée en grande partie durant notre séjour, auxquelles se sont ajoutés des articles ciblés.

Les données statistiques

Le décalage dans la collecte des données entre les cas montréalais et le cas bordelais est encore plus marqué pour ce dernier type de document en raison de la nature même de l'information disponible et de l'accessibilité aux données.

Au Canada, les recensements comprennent des questions portant sur l'origine ethnique, le pays de naissance, la religion, l'appartenance à une minorité visible[41], la langue maternelle, etc. Les données qui en découlent sont particulièrement utiles pour les études sur la diversité. En France par contre, la seule information disponible par l'intermédiaire du recensement est la nationalité puisque seule la distinction entre Français, de naissance ou par acquisition, et étrangers est possible. Cette question fait d'ailleurs l'objet de nombreux débats qui divisent la communauté scientifique[42].

---

41 Rappelons que la notion de minorité visible est une catégorie statistique introduite dans le recensement de Statistique Canada de 1996. Elle désigne les personnes autres que des Autochtones qui, selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, ne sont pas de « race blanche » ou n'ont pas la peau blanche. Les catégories employées sont : Chinois, Sud-Asiatiques, Noirs, Arabes, Asiatiques occidentaux, Philippins, Asiatiques du Sud-Est, Latino-Américains, Japonais, Coréens et autres groupes de minorités visibles comme les personnes originaires des îles du Pacifique. Pour la définition de Statistique Canada voir le site à l'adresse suivante : http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/defdemo50a_f.htm

42 Depuis la fin des années 1980, es chercheurs français s'interrogent quant à la pertinence d'utiliser des données ethniques. En 1993, Patrick Simon de l'INED exposait les principaux enjeux dans un article intitulé « Nommer pour agir » publié par le journal Le Monde. À partir de 1997, une virulente polémique a opposé des démographes de l'INED avec d'un côté Michèle Tribalat, partisane de l'utilisation des catégories ethniques dans les enquêtes sur l'immigration, et de l'autre Hervé Le Bras qui l'accusait de dérives racistes (*Population* numéro 52, 1997).

De plus, l'accès aux données existantes diffère. À l'INRS, nous avons bénéficié des services de Jaël Mongeau, agente de recherche et contact de l'IDD (Initiative de démocratisation des données de Statistique Canada) pour l'INRS. Grâce à son aide précieuse, nous avons pu obtenir des données spécifiques sur la population noire dans l'agglomération montréalaise. Pour les données générales sur les quartiers, nous avons utilisé la base de données E-Stat disponible en ligne sur le site de Statistique Canada. Nous avons choisi d'utiliser les données du recensement de 1996 qui correspond à la période couverte par les études de cas. Dans le cas de Parc Extension, nous avons ajouté des données du recensement de 2001 pour illustrer certains changements qui semblent se dessiner dans le quartier. De plus, l'INRS a réalisé des portraits statistiques en collaboration avec la ville de Montréal qui ont servi de point de départ pour saisir les principales dimensions statistiques de la diversité. Enfin, nous avons utilisé les cartes produites par l'INRS en collaboration avec le centre interuniversitaire Immigration et Métropoles dans le cadre du projet d'Atlas de l'immigration[43].

Pour Bordeaux, nous n'avons pas pu obtenir des données aussi précises. Nous avons principalement consulté l'Atlas social de l'agglomération réalisé par l'INSEE Aquitaine. Nous nous sommes également servie des statistiques présentées dans d'autres travaux de recherche. Bien que ce décalage entre l'accès aux données soit important, nous n'avons pas cherché outre mesure à le combler car la comparaison reposait sur d'autres éléments théoriques.

3.3. Les catégories d'analyse

Nous présentons ici le résultat des procédures de codage des données qui ont été effectuées durant la recherche. Nous avons tout d'abord effectué un codage dit ouvert qui consiste à examiner chaque document (transcription d'entretiens, d'observations, énoncés de politique, articles de journaux) afin d'extraire les principaux concepts qui émergent des données et permettre la construction de catégories provisoires (Laperrière, 1997). Les données sont ensuite réexaminées en procédant à un autre codage, le codage axial, qui

---

[43] Les cartes de l'Atlas sont disponibles sur le site de l'Observatoire statistique de l'immigration de Montréal (OSIM) à l'adresse suivante : http://osim.inrs-ucs.uquebec.ca/

consiste en une analyse transversale permettant d'établir des connexions entre les catégories (Strauss et Corbin, 1990).

Plusieurs techniques sont à la disposition des chercheurs pour réaliser ces codages et nous avons particulièrement mis l'accent sur la formulation de questions, sur la comparaison et sur ce que Anselm Strauss et Juliet Corbin appellent la technique du « drapeau rouge ». La formulation de questions permet d'interroger les données avec rigueur en demandant systématiquement qui, quoi, où, comment etc. Elles peuvent porter sur des interactions, sur des modes d'organisation et sur des biographies. Nous avons déjà mentionné l'importance de la comparaison qui demeure une technique de prédilection dans la théorisation ancrée. Quant à la technique du « drapeau rouge », elle consiste à accorder une attention particulière à certains mots et à certaines phrases en les considérant comme des signaux. Il s'agit par exemple d'identifier des mots tels que « jamais » ou « toujours », ou des phrases qui témoignent de ce que les interlocuteurs prennent pour acquis (Strauss et Corbin, 1990).

Nous avons conservé les trois types de questions de la théorisation ancrée : interactionnelle, organisationnelle et biographique. Nous aurions pu en choisir un, par exemple les questions biographiques, construire des catégories conceptuelles plus précises sur les profils individuels des acteurs et approfondir encore plus l'analyse d'un type de phénomène. Nous avons choisi de tenir compte des trois dimensions à cause du caractère exploratoire de cette recherche. Des enquêtes plus poussées sur chacune de ces dimensions de la gestion de la diversité seraient intéressantes à réaliser. Pour notre part, nous avons choisi d'essayer d'établir les relations entre les catégories, malgré les limites que cela comporte parfois pour la profondeur de l'analyse.

Voyons maintenant quelles sont les catégories conceptuelles qui ont émergé de l'analyse des données. Nous avons regroupé les concepts en trois catégories principales, les modes de gestion de la diversité, les dynamiques locales et les compétences interculturelles, dont nous décrirons ici les propriétés.

3.3.1. Modes de gestion de la diversité

Dès le début de la recherche, nous nous sommes intéressée aux politiques municipales de gestion de la diversité dans le domaine des relations interculturelles et dans le domaine des loisirs. Nous pouvons considérer que ces politiques peuvent constituer un cadre pour l'action, mais nous ne présumons pas de l'impact de ce cadre sur les pratiques locales.

Au contraire, nous cherchons à identifier ce lien en partant des pratiques locales et en les comparant avec les politiques municipales, sans oublier le rôle des acteurs. Disposent-ils d'une marge de manœuvre dans l'application concrète des orientations municipales ?

Les dispositifs de gestion de la diversité

Conformément à la démarche inductive adoptée pour cette recherche, nous nous sommes demandé si, et comment, les différentes politiques concernant les immigrants et les minorités influençaient les pratiques concrètes, plutôt que de postuler une relation *a priori*. Pour cela, nous nous sommes intéressée à trois aspects des modes de gestion.

Tout d'abord, nous avons regardé **l'existence et la nature des politiques de reconnaissance de la diversité et la prise en compte de la diversité dans les politiques sectorielles**. Il s'agit des politiques que Michael Alexander qualifie de « Policy towards migrants », mises en œuvre dans différents domaines (logement, emploi, culture, etc.) qui s'adressent spécifiquement, voire indirectement, aux populations issues de l'immigration (Alexander, 2003). Nous nous sommes inspirée de la typologie des relations Hôte-Étranger établie par cet auteur en fonction des politiques à l'égard des migrants. Comme nous l'avons mentionné précédemment (*voir infra Chapitre 1*), cet auteur a identifié quatre types (ou cinq si l'on considère les types pluraliste et interculturel séparément) d'attitudes des autorités locales concernant les migrants (transitoire, travailleurs invités, assimilationniste et pluraliste), qui sont reliés à quatre phases de politique générale (pas de politique, travailleurs invités, assimilationniste, pluraliste). Ces phases s'expriment à travers des politiques spécifiques dans différents domaines (*Idem*). À visée comparative, cette typologie fournit un cadre analytique intéressant qui nous a guidée dans l'analyse des politiques et des pratiques que nous avons examinées pour chaque cas à l'étude (*Voir Appendice C*).

Comme l'explique Michael Alexander, si on cherche à déterminer le type d'attitude municipale dans la relation Hôte-Étranger, il est important de considérer tous les domaines d'intervention. Par exemple, une politique pluraliste dans le domaine du logement peut tout à fait correspondre à une initiative isolée dans un cadre général plutôt assimilationniste. Pour notre part, nous n'avons pas considéré tous les domaines de politique mentionnés (juridico-politique, socioéconomique, culturel-religieux, spatial) car nous nous sommes concentrée sur deux enjeux, les relations interculturelles et les loisirs. En effet, notre propos n'est pas d'appliquer la typologie aux cas à l'étude mais plutôt de l'utiliser comme support pour poser les bonnes questions et faciliter l'analyse.

De plus, si les loisirs n'apparaissent pas spécifiquement dans cette typologie, ils pourraient être intégrés dans l'enjeu des services sociaux, tandis que les relations interculturelles recouvrent plusieurs domaines puisqu'elles font référence tant à la relation aux associations de migrants, aux conseils consultatifs, qu'à la sensibilisation du public ou à l'utilisation symbolique de l'espace.

Après avoir établi le cadre général de l'action en nous aidant de la typologie, nous avons cherché à savoir ce qui, dans les données, permettait d'établir un **lien entre les politiques et les pratiques** et quelle était la nature de ce lien. Nous voulions en effet savoir s'il était possible d'établir une correspondance entre politiques et pratiques, ou au contraire s'il existait un décalage entre les deux. Pour cela, nous avons accordé une attention particulière aux pratiques municipales décentralisées (dans les quartiers) et aux orientations de la Ville en matière de loisirs.

Pour cerner au mieux l'ensemble des pratiques, nous avons également tenu compte des différents acteurs puisque les activités de loisirs sont généralement gérées en partenariat avec le milieu associatif. Nous nous sommes donc intéressée à la fois aux **gestionnaires municipaux** et aux **gestionnaires associatifs**.

Grâce aux entretiens réalisés auprès de ces deux types d'acteurs pour identifier les pratiques, il nous est rapidement apparu important de prendre en considération le discours de ces acteurs sur leurs propres actions et sur les politiques municipales.

Perceptions et appropriation des acteurs

> « [Second,] the local authority is not a monolithic body. Attitudes and assumptions will differ between the political and professional levels of the municipality, between different municipal departments, and between municipal councillors representing differing ideological views." (Alexander, 2003 : 426)

Cette citation reflète bien l'intérêt de tenir compte des perceptions. Non seulement elles peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre locale de politiques, mais elles peuvent également expliquer les correspondances et les décalages, et décrire à la fois la marge de manœuvre dont disposent les acteurs et la façon dont ils utilisent cette marge de manœuvre.

Nous avons donc mis l'accent sur les discours justificateurs des actions (ou non-actions) en matière d'adaptation de l'offre de service en loisirs en essayant de voir à quels modèles les acteurs font appel et de quelle manière. Nous pensons notamment aux modèles nationaux de reconnaissance des différences et aux politiques locales, dont l'esprit peut être différent du modèle national. Par exemple, dans le cas montréalais, les acteurs font-ils plutôt référence au multiculturalisme canadien, à la politique interculturelle de la ville de Montréal pour justifier une éventuelle prise en compte de la diversité ? Bref, quel est l'univers de sens des acteurs concernant la gestion de la diversité ?

Nous distinguons les perceptions des actions parce que nous avons remarqué durant les observations préliminaires qu'à une même pratique peuvent correspondre plusieurs discours justificateurs. Nous tenterons d'expliquer ces différences en examinant d'autres facteurs de nature interactionnelle et individuelle. Pour cela, nous avons utilisé deux autres catégories conceptuelles, les dynamiques locales et les compétences interculturelles.

3.3.2. Dynamiques locales

Trois concepts importants ont émergé de l'examen des données : l'effet de quartier, les configurations associatives et l'organisation des communautés ethnoculturelles. Ces trois concepts auraient pu chacun constituer une catégorie d'analyse en soi mais ils ne figuraient pas au cœur de notre recherche. Ils nous permettaient plutôt de comprendre ce qui peut influencer les modes de gestion de la diversité dans un sens ou dans un autre. Ils

représentent en effet les autres dimensions entrant en ligne de compte dans les pratiques identifiées sur le terrain. Nous les avons donc regroupés dans la catégorie conceptuelle des **dynamiques locales**. Avant d'en présenter les propriétés, nous reviendrons plus en détail sur les concepts qui la composent. Nous y avons accordé une attention particulière car s'ils complexifient la réalité à l'étude, ils permettent en même temps de contrôler, dans la mesure du possible, les éléments qui émergent de l'analyse des modes de gestion de la diversité.

Définition des concepts

Le quartier est un construit social multidimensionnel dont la pertinence sociale et sociologique fait l'objet de nombreux débats (Dansereau et Germain, 2002). Ces débats portent notamment sur l'affaiblissement du rôle du quartier comme espace de relations sociales et de sociabilité dans un contexte de grande mobilité. Pourtant, les quartiers sont depuis quelques années les territoires privilégiés pour le déploiement des politiques publiques de lutte contre l'exclusion et la crise urbaine ainsi que du milieu associatif à vocation sociale (*Idem*). Nous considérons que le quartier demeure un outil d'analyse intéressant qui n'est pas donné, mais qui doit être construit par l'analyse. Nous avons donc considéré parmi les composantes des dynamiques locales **l'effet de quartier** que nous définissons comme les **effets réciproques des dimensions morphologique, sociale, économique, spatiale, symbolique, politique et du quartier comme territoire social**[44]. En effet, les différentes dimensions interagissent et leur combinaison contribue à la définition du territoire qui va lui-même influencer chaque dimension. L'exemple du « *white flight* » permet de comprendre cette interaction : la venue de populations d'origines différentes peut contribuer à définir le quartier comme un territoire « ethnique » qui va éventuellement provoquer le départ des « Blancs » (Dansereau et Germain, *Ibid*), ou à l'inverse attirer une population recherchant le cosmopolitisme. Le quartier est donc le résultat de la combinaison de dimensions qui peuvent être positives ou négatives, et la conjonction de ces dimensions peut définir le quartier autant comme une contrainte que comme un atout (Alain, 2002).

---

[44] Nous ne considérons pas l'effet de quartier au sens statistique.

Dès les premières entrevues, nous avons remarqué l'importance accordée au quartier par les acteurs : celui-ci est présenté comme un facteur explicatif en soi, caractérisé par des images fortes. Nous avons donc cherché à saisir comment ces images sont construites, tout d'abord en prenant en compte les caractéristiques morphologiques, socioéconomiques et ethnoculturelles des quartiers, puis en essayant d'appréhender les dimensions symboliques et politiques des quartiers à l'étude.

> « L'histoire des quartiers urbains a toujours été le résultat de l'interaction entre un cadre plus ou moins contraignant (matériel et symbolique) et le travail d'imposition et d'appropriation d'acteurs sociaux et économiques. » (Bidou-Zachariasen, 1997 : 105)

Comme le suggère cette citation, l'effet de quartier se combine aux actions et interactions des acteurs sociaux. Notre propos n'était pas d'en saisir toutes les dynamiques pour dresser un portrait complet des interactions dans le quartier. Cependant, nous avons rapidement été confrontée à la nécessité de tenir compte non seulement des organismes gestionnaires en loisirs, mais aussi d'autres types d'organismes, principalement les organismes communautaires, en particulier ceux qui sont impliqués dans les mécanismes de concertation, qui jouent un rôle important dans le quartier. Nous avons qualifié de **configurations associatives** les caractéristiques et les interactions entre les organismes de loisirs, les principaux organismes communautaires et la municipalité. En adoptant une telle approche, nous avons pu nous laisser guider par les observations sur le terrain et considérer les organismes et les relations les plus pertinents pour notre étude, plutôt que de fonctionner à partir d'un cadre rigide définissant *a priori* le nombre et le type d'organismes à considérer.

Ce concept de configurations associatives s'inspire de la notion de configuration développée par Norbert Elias qui met l'accent sur les contraintes spécifiques que les formations sociales reliant les hommes exercent sur ces derniers, et vise à rompre avec la distinction traditionnelle entre individu et société [45] (Élias, 1993). Nous concevons ces configurations à un double niveau : celui des associations entre elles, c'est-à-dire au sein de la société locale, et celui des individus.

---

[45] Pour une analyse critique du concept de configuration d'Élias, voir Déchaux, J.-H. 1995.

> « Ce qu'il faut entendre par configuration, c'est la figure globale toujours changeante que forment les joueurs ; elle inclut non seulement leur intellect, mais toute leur personne, les actions et les relations réciproques. » (Élias, 1993 : 157).

Outre cette idée de jeu, la configuration fait appel à la notion de pouvoir et à l'équilibre des tensions qui s'établissent dans le cadre de ce jeu. En adoptant cette perspective, nous avons notamment introduit l'idée du conflit.

Nous avons également pu voir dans l'examen de la littérature que les communautés ethnoculturelles avaient pu influencer la prise en compte de la diversité aux niveaux local et national en exprimant des revendications. De plus, elles jouent un rôle important dans la constitution de réseaux d'entraide, dans l'insertion socio-économique et dans l'organisation d'activités de nature politique ou récréative. En nous intéressant aux quartiers où la diversité est une caractéristique importante, il nous est apparu incontournable d'examiner plus spécifiquement le **mode d'organisation locale des communautés ethnoculturelles** qui peut varier selon la période d'établissement, selon l'importance numérique de ses membres, ou encore selon la nature des leaderships qui s'y expriment.

Nous avons prioritairement considéré les quartiers où se déroulaient les cas et au sein de ces quartiers, les principales communautés concernées par les pratiques de gestion de la diversité. Non pas que l'adaptation de l'offre de service en loisir concerne plus l'une ou l'autre des communautés présentes sur le territoire mais dans certains cas, des programmes spécifiques ont pu être mis sur pied à destination de groupes particuliers. De plus, certaines problématiques correspondent plus à certains groupes, comme en témoignent les constats émis par les gestionnaires en loisirs, notamment sur la question du manque de participation.

Au cours de la recherche, nous avons dû élargir notre perspective car les communautés ethniques ne sont pas toujours ancrées dans un territoire particulier : elles peuvent certes se développer à partir d'un territoire d'établissement, mais aussi privilégier une action a-territoriale ou investir d'autres territoires. Nous avons en quelque sorte suivi les communautés qui nous intéressaient en dehors des quartiers étudiés lorsque cela s'avérait nécessaire.

Nous avons été amenée à tenir compte de deux dimensions importantes des communautés soit les dimensions socioéconomique et politique. La première nous a permis de nous familiariser avec la situation des communautés dans le quartier mais aussi à l'échelle de l'agglomération. Ensuite, nous nous sommes intéressée à leurs institutions et aux associations qui les représentent en essayant d'appréhender leur dimension politique.

Les travaux de Raymond Breton permettent de saisir l'importance de concevoir l'action des communautés sous l'angle politique. Celui-ci présente quatre aspects de la capacité d'une communauté à effectuer des choix et à réaliser des projets collectifs : la définition de l'identité collective, l'organisation socio-politique, les conflits et leur régulation, les ressources (Breton, 1983). Cette approche nous est rapidement apparue pertinente pour notre recherche parce que nous cherchions à appréhender la capacité ou l'incapacité à formuler des projets et à les faire aboutir, même si ce n'est pas l'objet de la recherche comme tel.

Cette capacité dépend également de l'importance du leadership au sein de la communauté et à l'extérieur.

> « [Effectivement], le concept positionnel d'élites ethniques renvoie à l'ensemble des individus d'une catégorie ethnique qui ont atteint un succès significatif dans la vie sociale [...]. Quant au concept de leader ethnique, [...] il désigne un membre d'une communauté ethnique appartenant aussi à la catégorie ethnique correspondante qui a la capacité d'exercer intentionnellement un degré variable d'influence sur les comportements et/ou les préférences des membres de la communauté ethnique, dans le sens de la satisfaction de leurs intérêts objectifs tels qu'il les perçoit. » (Martiniello, 1994 : 107).

À partir de cette définition, nous pouvons nous demander s'il est possible d'identifier des élites et des leaders ethniques dans les cas étudiés et quel peut être leur rôle dans le processus de définition de l'offre de service en loisirs.

Propriétés des dynamiques locales

Les trois concepts définis ci-dessus ont été regroupés dans la catégorie conceptuelle des **dynamiques locales**. En examinant les points communs et les différences d'un cas à l'autre, nous pouvons identifier le contenu de cette catégorie ainsi que son impact sur la gestion de la diversité. Les dynamiques locales correspondent à plusieurs caractéristiques.

La concertation entre les organismes de loisirs en constitue une des principales dimensions. Nous avons notamment cherché à déterminer si la concertation était forte ou faible. Corrélativement, nous nous sommes demandée quelles étaient les stratégies de développement local et si l'organisation de la communauté locale était importante ou non dans le domaine des loisirs. De même, nous avons questionné le rapport au quartier des différents acteurs en essayant d'identifier le degré d'appartenance au quartier.

Ensuite, nous avons approfondi l'examen en fonction de la participation des communautés en essayant de voir si elle était forte ou faible.

3.3.3. Compétences interculturelles

La dernière catégorie conceptuelle que nous avons construite au fur et à mesure de la recherche empirique émerge des deux précédentes. Il s'agit de la compétence interculturelle. Ce terme est généralement employé pour désigner la capacité des individus à agir et interagir dans un univers social culturellement diversifié. Les données empiriques, principalement les transcriptions d'entretiens et d'observations nous ont amenée à considérer deux concepts, l'ethnicité et la situation, qui ont ensuite été regroupés dans cette catégorie.

Ethnicité et situation : deux concepts opératoires

Nous avons déjà évoqué les différences observées d'un entretien à l'autre dans la capacité à verbaliser et à appréhender les phénomènes reliés aux différences culturelles. De plus, les acteurs rencontrés au cours des entretiens et des observations étaient eux-mêmes d'origines différentes et nous nous sommes demandée quel impact ces différences pouvaient avoir dans la gestion quotidienne. Nous avons donc rassemblé ces observations en retenant le concept d'ethnicité.

L'ethnicité est en effet un outil pertinent pour comprendre à la fois les interactions et les représentations qui les sous-tendent. Dans notre recherche, c'est le caractère relationnel plutôt qu'essentiel, et dynamique plutôt que statique, de l'identité ethnique qui nous intéresse (Poutignat et Streiff-Fénart, 1995). L'ethnicité peut être définie comme un construit social et analysée dans une perspective interactionniste qui met l'accent sur les

relations entre les groupes et les individus. Ces relations conduisent à la définition de frontières en constante redéfinition par des processus de catégorisation (Barth, 1995 [1969]).

Le concept d'ethnicité désigne donc :

> « L'étude des processus variables et jamais finis par lesquels les acteurs *s'identifient et sont identifiés par les autres* sur la base de *dichotomisations Nous/Eux*, établies à partir de traits culturels supposés dériver d'une *origine commune* et *mis en relief* dans les interactions sociales (Poutignat et Streiff-Fénart, 1995 : 154)

Cette mise en relief correspond à ce que William Douglas et Stanford Lyman appellent la « saillance ethnique » (*ethnic saliency*) qui désigne l'utilisation des identités ethniques, mobilisables par les individus et les groupes et par ceux qui veulent leur assigner un rôle (Douglas et Lyman, 1976). Les identités ethniques permettent donc aux acteurs de définir le monde qui les entoure. Elles structurent leur compréhension de leur propre rôle en fonction à la fois de l'identité vécue et de l'identité supposée de leurs interlocuteurs et de leur propre identité. Mary Waters (1990) parle également des « options ethniques » (*ethnic options*) pour désigner la résurgence des identités ethniques chez les descendants d'immigrants, contrairement à ce que prévoyait l'idéologie assimilationniste du *melting pot*.

Cette notion de saillance ethnique renvoie à l'analyse des « rites d'interaction » proposée par Erving Goffman, qui inspira l'approche de Frederic Barth sur les frontières ethniques. Il identifie les différents rôles qu'incarne un individu selon l'interaction et montre comment ces rôles servent des stratégies individuelles, conscientes ou inconscientes, permettant à chacun d'accroître ou de maintenir son pouvoir d'influence. Les différents attributs de l'identité ethnique assignée ou assumée, tels que l'accent, la couleur de peau, etc., sont autant de stigmates qui influencent le type d'interaction, selon qu'ils sont perçus positivement ou négativement, tant par l'individu qui les porte que par son interlocuteur (Goffman, 1993).

De même, les groupes organisés peuvent revendiquer ou non le caractère ethnique de leur demande ou de leur mobilisation en fonction de la perception qu'ils ont de l'opinion de leur(s) interlocuteur(s) en matière de diversité culturelle. Ainsi, les différents acteurs

impliqués dans la gestion de la diversité culturelle, que ce soient les fonctionnaires chargés de l'application des politiques et de l'adaptation des services, les élus, les membres des groupes ethniques minoritaires, les associations, mais aussi les bénéficiaires, interagissent en négociant leurs identités, mettant l'accent sur l'un ou l'autre de ses aspects en fonction de la situation et des individus en présence.

Plus encore, nous nous sommes demandée s'il était possible d'identifier des phénomènes d'ethnicisation, c'est-à-dire des catégorisations, dans le cadre de la gestion de la diversité.

> « C'est ce processus de construction de frontières et de désignation que nous nommons *ethnicisation*. Il y est moins question de « reconnaissance » de différences réelles ou supposées que de classement social et de positionnement sur une échelle qui ordonne des statuts sociaux, économiques, politiques... Au cours de l'ethnicisation, l'imputation ou la revendication d'appartenance ethnique devient un référent déterminant (fondamental, englobant, dominant, voire exclusif) de l'action et dans l'interaction. » (De Rudder, Poiret et Vourc'h, 2000 : 31)

Quels usages sont faits des catégories ethniques ? Quelles stratégies ou stratagèmes sont développés par les acteurs ?

Pour aborder ce concept d'ethnicité, nous avons dû examiner la littérature théorique tout en essayant de conserver l'ancrage par rapport aux données. Un second concept, complémentaire, a alors été porté à notre attention. Il s'agit du concept de situation.

Outre les identités ethniques, les causes possibles des différences mentionnées plus haut peuvent également être liées à la **situation** des acteurs qui peut être définie comme la combinaison de la position dans l'univers social et de la disposition conçue comme le produit de la socialisation ou l'histoire personnelle. En effet, les acteurs en situation d'interaction sont influencés par leur lecture de la situation sociale (Thomas, 2000). Comme nous venons de le voir, l'identité ethnique peut influencer cette perception. Mais le statut social et l'expérience acquise jouent également un rôle important. Deux personnes de même origine, mais socialisées dans deux contextes différents (par exemple une école multiethnique et une école très homogène) peuvent avoir des perceptions différentes d'une situation.

Mentionnons que nous n'avons pas procédé à une analyse situationnelle comme telle mais que nous avons plutôt rassemblé sous le vocable de situation certaines observations,

parfois très intuitives. Cependant, ce concept de situation, combiné à celui d'ethnicité, nous a conduite à définir la catégorie conceptuelle de compétence interculturelle.

Les compétences interculturelles

La notion de compétence interculturelle nous permet d'analyser les éléments empiriques qui relèvent de la capacité des individus à se positionner dans un univers social marqué par la diversité, à négocier leur propre identité et à comprendre la situation sociale dans ses dimensions culturelles. Cette notion est d'ailleurs de plus en plus utilisée en psychologie sociale et dans les organisations dans des contextes de confrontation culturelle (Thomas, 2000). La compétence interculturelle nécessite, outre l'expérience individuelle, un apprentissage.

Altay Manço apporte une définition plus spécifiquement reliée à l'aspect psychologique.

> « Les compétences interculturelles sont ainsi des compétences psychosociologiques particulières : elles permettent aux personnes (et pas uniquement aux jeunes issus de l'immigration) de faire face, de manière plus ou moins efficiente, à des situations complexes et difficiles engendrées par la multiplicité des référents dans des contextes psychologiques, sociologiques, économiques et politiques inégalitaires. » (Manço, 2002 :18).

Elles correspondent par exemple à des capacités de négociation, à une hétéropraxie ou une « construction d'expressions culturelles syncrétiques », et à l'accès à la paradoxalité ou la « résolution positive des conflits » (*Idem*). De plus, ces compétences sont mises à contribution dans le cadre de comportements stratégiques.

Cette définition synthétise parfaitement les questions qui émanent de nos données. Nous avons notamment identifié plusieurs caractéristiques de cette catégorie. La première correspond à la connaissance des caractéristiques objectives et la deuxième aux connaissances subjectives de la diversité. Nous entendons par caractéristiques objectives les données statistiques sur la diversité dans le territoire d'intervention des acteurs ou dans leur communauté, tandis que la connaissance subjective fait référence à la compréhension des codes culturels.

En bout de piste, nous verrons que nous avons cherché à identifier quelles étaient les connaissances, importantes ou moindres, des différents acteurs et leurs représentations, fortes ou faibles.

Ces trois catégories conceptuelles ont été élaborées grâce à la réalisation simultanée de la collecte des données et de l'analyse. Nous aurons l'occasion de revenir sur l'appréciation des résultats obtenus mais mentionnons d'ores et déjà que nous n'avons pas pu saturer les catégories comme le préconise la méthode de la théorisation ancrée. Nous avons déjà évoqué notre choix d'examiner les trois types de questions qui découlent de la première analyse des données soit les dimensions interactionnelle, biographique et organisationnelle. Ce choix a considérablement alourdi la tâche et ne nous a pas permis de revenir sur le terrain aussi souvent que nous l'aurions souhaité. Corrélativement, nous pouvons sentir un certain déséquilibre dans la qualité et la quantité des données entre les terrains français et québécois.

Nous présenterons les résultats de cette recherche empirique à caractère exploratoire dans les chapitres en présentant tout d'abord les cas étudiés. La richesse des données recueillies pour le terrain montréalais nous amène à présenter en préambule aux deux cas un chapitre de mise en contexte. Ceci étant dit, chaque chapitre de présentation d'une étude de cas débute par la description la plus simple possible du cas ou le cas tel qu'il nous est apparu au début de la recherche. Ensuite, nous présentons l'analyse en fonction des différentes catégories conceptuelles. Le chapitre portant sur Bordeaux est un peu différent car nous n'avons pas examiné de dossier particulier. Enfin, le dernier chapitre permet de faire un retour sur les catégories et d'analyser leurs connexions.

CHAPITRE 4 - LES SPORTS, LES LOISIRS ET LES RELATIONS INTERCULTURELLES : L'APPROCHE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Avant d'aborder les études de cas dans deux quartiers de Montréal, il nous est apparu nécessaire de présenter le contexte général dans lequel ils s'inscrivent. Nous avons vu dans les chapitres précédents comment se sont développées les politiques locales de gestion de la diversité et le lien établi entre la participation aux activités de sports et loisirs et la diversité ethnoculturelle. Dans ce chapitre, nous ferons le point sur les orientations de la ville de Montréal en matière de sports et loisirs et de relations interculturelles. Plus particulièrement, nous nous demanderons quelles sont les conditions actuelles de gestion des loisirs et quelles orientations les sous-tendent. Nous mettrons également l'accent sur les acteurs, sur le contexte national et sur les évolutions historiques. Dans le domaine des relations interculturelles, nous présenterons la philosophie d'intervention de la ville de Montréal, en la situant par rapport aux modèles canadien et québécois, et les modalités de mise en œuvre. Cette mise en contexte nous permettra de situer nos analyses de cas.

4.1 La politique montréalaise du loisir : développement et orientations

À Montréal, comme dans de nombreuses métropoles occidentales, l'organisation des loisirs a considérablement évolué tout au long du 20ème siècle, principalement après la Deuxième Guerre mondiale. Tout d'abord très marquée par le rôle de l'Église, cette organisation a ensuite été prise en charge par l'État, puis par les municipalités, qui ont tout d'abord développé des services de proximité, pour réorienter leurs interventions vers le partenariat.

4.1.1. Les loisirs organisés au Québec

Le Québec présente de grandes similitudes avec la plupart des pays industrialisés dans l'évolution de l'organisation des sports et loisirs. Rappelons que les chercheurs ont montré que le développement du sport s'inscrit dans une triple logique d'autonomisation,

d'étatisation et d'universalisation (Augustin, 1996a). Cette triple logique relève de processus plus larges qui trouvent leur fondement dans les évolutions contemporaines à l'échelle des États et de la société civile. Le Québec n'échappe pas à cette évolution générale même s'il s'en distingue parfois. Plusieurs facteurs permettent de saisir ce rapport d'universalité et de spécificité : l'évolution de l'État-providence au Québec, l'organisation socio-politique de la province, ainsi que l'impact de ses relations avec l'État fédéral. De plus, l'influence de l'Église jusqu'aux années 1960 touchait particulièrement le secteur des loisirs qui s'est d'abord organisé sur la base des paroisses (clergé et bénévoles étant jusqu'alors les principaux acteurs du loisir), avant de laisser la place aux professionnels de l'éducation physique et aux comités de loisirs municipaux.

L'intervention du Québec et du Canada dans le domaine du loisir

Les chercheurs ont identifié deux éléments historiques et institutionnels qui ont contribué à façonner l'organisation des loisirs au Québec : le développement de l'État-providence et les relations fédérales provinciales (Harvey, Andrew et Dawson ; Jamet, 1980 ; Frisken et Wallace, 2002). L'intervention étatique a eu lieu assez tardivement dans le domaine du loisir organisé, qui passe principalement par le développement de la pratique sportive, dominé par l'Église depuis le début du 20ème siècle. Malgré quelques interventions visant à contrer les effets sociaux de la crise de 1929, l'intervention de l'État canadien a lieu principalement après la Deuxième Guerre mondiale, durant laquelle les autorités avaient pu constater la mauvaise condition physique des jeunes Canadiens (Harvey, 2002). Dans le prolongement de la logique du droit à la santé et à l'éducation, le développement de l'État providence conduit donc les différents paliers de gouvernement à se saisir de la question des sports et loisirs (Harvey et Thibault, 1996). Ces interventions ont évolué en même temps que l'État-providence marqué par trois périodes, l'émergence, la consolidation et la restructuration, auxquelles correspondent trois logiques d'interventions dans le domaine des loisirs, la charité, les droits et le contribuable-client (Harvey, Andrew et Dawson, 1990).

Au Canada, la *Loi sur la santé et le sport amateur* constitue la première intervention étatique et conduit à la mise en place de structures de promotion à la fois du sport de haut niveau et du sport pour tous, ainsi qu'au lancement de programmes de soutien financier.

La législation canadienne visant à favoriser l'accès pour tous à la participation aux sports comprend notamment l'octroi de subventions aux provinces qui développent à leur tour des interventions en loisirs. Celles-ci constituent, avec les municipalités, les principaux fournisseurs de programmes d'accès au sport (Harvey, 2002).

En 1964, le congrès de la Fédération des œuvres de loisirs du Québec se prononce en faveur du développement d'une politique du loisir en lien avec la politique d'éducation[46]. L'État québécois intervient d'abord dans le sport éducatif en rendant l'éducation physique obligatoire à l'école et en créant une division de l'éducation physique au sein du ministère de l'Éducation en 1965. Il s'agit de la mise en application de recommandations du Rapport Bélisle paru en 1964. Celui-ci met de l'avant la nécessité d'une intervention plus marquée de l'État en matière de coordination et de planification, et insiste sur le développement de la professionnalisation, de la laïcisation, ainsi que sur le rôle des municipalités. Ces orientations se concrétisent avec la création du Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et au sport en 1968, première intervention étatique dans le sport fédératif, et par l'augmentation considérable des budgets consacrés au sport. Outre la planification, l'intervention de l'État passe également par le soutien au fonctionnement des organismes de loisirs ou par la contribution au financement des équipements ou à la formation (Jamet, 1980), notamment en ce qui concerne la formation des animateurs.

L'organisation des Jeux Olympiques qui se tiennent à Montréal en 1976 va accélérer le développement de la pratique sportive au Québec et accentuer l'intervention de l'État. En 1979, le Livre Blanc sur le loisir favorise une certaine rationalisation, dans un contexte où le mouvement de rationalisation administrative, en réponse à la crise, est déjà enclenché. Dans le domaine du sport-participation, comme nous le verrons plus loin, le Livre Blanc confie la maîtrise d'œuvre aux municipalités, permettant ainsi la « création d'un pôle dominant dans la continuelle concertation/confrontation entre le système scolaire et la municipalité » (Jamet, 1980 : 111). Le ministère du Loisir, de la chasse et de la pêche, qui

---

[46] Mentionnons que la politique d'éducation, de par son caractère prioritaire dans le cadre de la modernisation de l'État québécois, se développe plus vite que celle des loisirs alors pris en charge par des organismes locaux.

apporte notamment un soutien financier aux associations de sport et de loisir, est créé en 1980.

Durant les années 1980, la crise de l'État-providence touchera fortement un certain nombre de droits sociaux parmi lesquels le droit au sport, avec le retrait de l'État fédéral des programmes de services en loisir et l'affirmation d'une logique néo-libérale (Harvey, 2002).

Les restructurations de l'État conduisent non seulement à son retrait financier, mais aussi à la modification des rapports avec la société civile puisque de nouveaux modèles de gestion de nature néo-corporatiste sont mis en place, consacrant l'influence des professionnels, comme en témoigne l'insistance sur la notion de partenariat (Harvey et Thibault, 1996). De plus, la rationalisation dans la gestion des programmes par la concertation centralisée, et la restructuration de l'administration publique, en particulier la réduction du nombre de ministères, sont d'autres conséquences de la remise en cause de l'intervention étatique. L'omniprésence de l'État dans l'organisation du loisir aura duré une décennie, de 1975 à 1985.

La baisse des transferts fédéraux dans le sport comme dans d'autres domaines marque le déclin du soutien des gouvernements provinciaux aux associations de sport et de loisirs, en insistant sur l'autofinancement, et limitent leurs orientations à des publics-cibles tels que les jeunes (Frisken et Wallace, 2002).

Au Québec, au milieu des années 1980, les priorités du ministère du Loisir, de la chasse et de la pêche, qui subit des restrictions budgétaires, sont le désengagement de l'État et la privatisation, mouvement qui s'accélère au début des années 1990 et qui a pour conséquence la fermeture d'un certain nombre de fédérations de loisirs (Harvey, Andrew et Dawson, 1990). On assiste alors à une certaine centralisation des décisions. Le Ministère identifie également des clientèles cibles : les personnes handicapées, les personnes âgées et les jeunes (Samson, 1992). Le phénomène de gestion néo-corporatiste, s'il est moins nouveau au Québec qu'au niveau du gouvernement fédéral[47], influence les

---

[47] Pour une histoire du corporatisme au Québec, depuis le corporatisme social de l'Église catholique au corporatisme politique, voir Clinton Archibald, 1984.

relations avec la société civile et en premier lieu les organismes de loisirs et les fédérations sportives. Le partenariat des années 1960 et 1970 reposait sur l'initiative privée avec un financement public et l'État reconnaissait et subventionnait des organismes de loisir. Avec le retrait financier de l'État, un nouveau partenariat est mis de l'avant, privilégiant le critère d'utilité publique des organismes à celui d'universalité (Département des sciences du loisir et de la communication sociale de l'UQTR, 1995)

Tout comme au niveau fédéral, la remise en cause de l'intervention de l'État ne se limite pas aux questions financières. Les restructurations de l'administration publique québécoise touchent aussi le sport puisque le ministère des Loisirs, de la chasse et de la pêche est supprimé en 1994 et remplacé par un secrétariat au Loisir et au sport rattaché au ministère des Affaires municipales, dont nous décrirons le cadre d'intervention un peu plus loin. Si le sport de masse demeure une préoccupation, la gestion en est confiée aux municipalités et aux organismes de loisirs, tandis que l'État intervient dans le sport d'élite.

Les répercussions de l'évolution de l'État-providence sur les deux paliers de gouvernement sont donc similaires mais les options choisies diffèrent que ce soit dans le choix des structures ministérielles qui chapeautent les sports et loisirs ou dans les principes qui guident ces politiques (Harvey et Thibault, 1996). Avant d'aller plus loin, il faut rappeler que notre intérêt pour l'intervention publique ne doit pas masquer d'autres facteurs qui ont pu contribuer au développement des activités sportives et à leur prise en charge par l'État. Le développement des moyens de communication et des moyens de transport, l'augmentation du pouvoir d'achat et la réduction du temps de travail (Jamet, 1980), de même que le boom démographique et l'émergence d'une jeunesse urbaine nombreuse (Boileau et Guay, 1996) complètent le contexte général du développement des loisirs organisés au Québec et au Canada.

Si la plupart des pays occidentaux ont connu des processus similaires de développement/désengagement de l'État en général, et en particulier dans le domaine des sports et loisirs, ils se distinguent selon le type de sport privilégié et les orientations idéologiques qui sous-tendent les politiques. Une des spécificités du Québec réside dans l'influence des relations du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral, et

notamment les revendications constitutionnelles du Québec, dans le développement d'une politique du sport. Comme nous l'avons vu précédemment, le domaine des sports et loisirs, contrairement à l'idée couramment répandue, n'est pas de nature apolitique, et il n'échappe pas aux pressions idéologiques liées à l'opposition entre le gouvernement fédéral et le gouvernement québécois, que ce soit dans la compétition pour les prérogatives en santé et en éducation, ou dans la promotion du nationalisme.

> « Pour Québec, le conditionnement physique, le loisir et le sport sont des éléments de la santé et de la culture, donc de responsabilité provinciale ; le fédéral met l'accent sur la fonction internationale des délégations sportives d'élite et utilise son simple pouvoir général de dépenser [...] pour s'impliquer dans différents secteurs de l'activité physique. » (Boileau et Guay, 1996 : 127)

Ces pressions, accentuées par la pénurie financière qui impose la nécessité de faire des choix, vont forger le type de soutien étatique. Le gouvernement du Québec s'oriente tout d'abord vers le sport-participation qui répond au projet collectif du Parti québécois (Jamet, 1980). Pour ralentir le développement du sport d'élite jugé trop favorisé, le Livre blanc accorde la priorité à l'amélioration de la condition physique de tous les citoyens, à l'accessibilité, puis au sport d'élite. Cette orientation constitue une réponse à des revendications exprimées dans la société civile ainsi que par certains intérêts économiques et certains professionnels de l'activité physique et économique qui y voient des perspectives de débouchés à la fois financiers et professionnels. Le sport-participation est aussi le secteur que le Gouvernement québécois peut le mieux contrôler, notamment par le financement des organismes communautaires en charge de sa mise en œuvre, alors que le gouvernement fédéral contrôle le sport d'élite [48] (*Idem*). D'ailleurs, la participation au sport, à tous les niveaux d'excellence, a beaucoup augmenté dans la société québécoise francophone qui affiche une implication accrue en sport amateur (Boileau et Guay, *Ibid*).

Mais c'est au niveau du sport d'élite, perçu comme permettant de stimuler le sentiment national que les relations politiques fédérales-provinciales vont le plus influencer les orientations. Dans cette perspective, le gouvernement fédéral a fortement soutenu la présence et les performances des athlètes canadiens sur la scène internationale par

---

[48] Au Québec, les disciplines sportives sont gérées par des fédérations unisports divisées en associations régionales ou en ligues, et relevant de la fédération nationale puis de la fédération internationale.

l'intermédiaire des fédérations nationales, mais le gouvernement conservateur élu en 1979 à la tête de l'État canadien atténue la propagande de l'unité nationale en vue de préparer les négociations constitutionnelles avec le Québec. Le transfert de Sport Canada dans le « superministère » du Patrimoine canadien en 1993 est un autre exemple de la conception « utilitariste » du sport et de l'activité physique comme outils de promotion de l'unité nationale (Harvey et Thibault, 1996).

Le gouvernement du Québec quant à lui visait une présence accrue des athlètes québécois dans les équipes nationales (Jamet, 1980), en particulier dans le cadre des Jeux Olympiques de Montréal. En effet, le soutien au sport d'élite accordé par le Parti québécois s'inscrit dans la perspective du nationalisme québécois qui associe les performances des athlètes de haut niveau sur la scène internationale à la promotion du Québec (Harvey et Thibault, 1996 ; Jamet, *Ibid*).

Comme nous avons pu le constater, de façon générale, l'État est intervenu à la fois pour « s'assurer du bon fonctionnement de l'institution sportive » et pour « orienter le développement de ce secteur en fonction de ses propres priorités » (*Idem*). En particulier, l'État fédéral comme l'État provincial ont plus fortement investi les domaines du sport-éducation et du sport d'élite en raison de leur fort potentiel idéologique, tandis que le sport-participation s'est plutôt développé sur une base communautaire et commerciale.

À l'heure actuelle, la perspective adoptée par l'État québécois se situe dans la continuité de cet héritage. En 1997, le ministère des Affaires municipales lance un processus de consultation qui conduit à la définition des orientations gouvernementales en matière de loisir et de sport. Le cadre d'intervention défini dans le document *Un partenariat à renouveler* distingue le loisir, qui comprend le temps libre, les activités et la liberté de choix, le sport récréatif ou sport de masse, présenté comme une composante du loisir, et le sport d'élite. Le loisir constitue un élément déterminant du bien-être collectif car il peut contribuer à contrer les problèmes liés à la pauvreté, à l'exclusion et à la violence, tandis que dans le sport d'élite, les dimensions de détente et de divertissement sont secondaires (MAM, 1997).

Le mouvement de restructuration conduit le Ministère à cibler les populations les plus démunies, celles qui n'ont pas accès aux activités de loisirs pour des raisons socio-

économiques. Les jeunes, les personnes handicapées, les nouveaux Québécois et les Autochtones sont les populations identifiées dans l'énoncé de politique qui définit ses principes d'interventions comme suit : le loisir et le sport comme voies d'intégration sociale ; la primauté du citoyen (c'est-à-dire la prise en compte des besoins et des goûts) ; le milieu associatif ; la municipalité, présentée comme le premier corps public de référence ; la contribution du milieu de l'éducation ; l'engagement de l'État ; le partenariat comme mode d'intervention (MAM, *Ibid*). L'intervention de l'État s'effectue sur la base d'unités régionales qui doivent offrir des services, élaborer et appliquer des plans d'action pluri-annuels, etc. Il existe également plusieurs organismes nationaux pluridisciplinaires chargés de fournir différents services (Sport Québec pour les Jeux du Québec et la formation d'entraîneurs et d'entraîneuses ; le Conseil québécois du loisir qui a un rôle de concertation et de représentation des organismes de loisir, etc.). Ces principes soulignent encore l'importance de l'échelon local mis de l'avant par l'appel à l'implication des citoyens et par le rôle prépondérant accordé aux municipalités et aux organismes de la communauté locale. Ils sont également le résultat d'un processus interne à la société québécoise qui conduit à la municipalisation et à la laïcisation de l'organisation des loisirs.

Municipalisation et laïcisation des loisirs

De façon générale, les municipalités commencent à intervenir dans le domaine des loisirs principalement après la Deuxième Guerre mondiale sous l'effet de deux mouvements, la laïcisation de la société québécoise et le transfert de compétences au niveau local.

Comme nous l'avons évoqué un peu plus haut, la période des années 1960 marque une rupture dans l'organisation des loisirs et des activités culturelles. Jusqu'alors, ces domaines d'intervention étaient pris en charge par des associations confessionnelles regroupées sur la base des paroisses mais l'arrivée de professionnels de l'éducation physique et le mouvement en faveur de la municipalisation changeront le mode d'organisation locale. Si l'intervention de l'État a pu contribuer à l'accès à des loisirs laïcs, les changements locaux ont également favorisé cette laïcisation.

L'emprise de l'Église, qui passe notamment par l'augmentation du clergé, s'est véritablement ancrée dans la société québécoise après l'échec de la Révolte des

Patriotes [49] qui va en quelque sorte supprimer la concurrence de la « petite bourgeoisie laïque » (Augustin, 1981). L'Église va permettre de maintenir la société francophone et, rétrospectivement, on peut même dire que « la valorisation des loisirs correspond ici à une volonté de préserver une vie culturelle qui s'est longtemps manifestée dans le cadre communautaire paroissial » (Augustin, 1981 : 67). Les œuvres de loisirs vont se développer grâce au clergé, et à la fin du 19ème siècle, les activités de loisirs sont principalement organisées par des organisations confessionnelles. Contrairement à la France, les patronages nés à la fin du 19ème siècle se développent au Québec sans la concurrence de mouvements laïcs, ce qui a probablement permis à l'organisation des loisirs sur la base des paroisses de perdurer.

En 1929, l'Œuvre des Terrains de Jeux (OTJ) se développe et prend en charge les loisirs. Elle caractérise le corporatisme social préconisé par l'église catholique tandis que le rôle de l'État n'est que subsidiaire (Harvey, Andrew et Dawson, 1990). Le rôle de l'OTJ auprès des jeunes est de leur inculquer la discipline et les valeurs morales (Boileau et Guay, 1996). Après la Deuxième Guerre mondiale, les OTJ se rassemblent sur la base du diocèse et la confédération otéjiste provinciale est créée en 1946. Ces regroupements traduisent à la fois un besoin d'organisation et un mouvement de défense de l'organisation confessionnelle face au début de l'intervention de l'État (Augustin, *Ibid*). Les loisirs paroissiaux auront notamment permis la diffusion des activités sportives dans les classes populaires (Jamet, 1980).

Avec la Révolution tranquille, les loisirs passent d'un cadre confessionnel, avec la paroisse comme cellule de base, à un cadre étatique où la municipalité prend une grande importance (Augustin, 1981). Ce mouvement provient non seulement des changements institutionnels liés à la modernisation de l'État québécois mentionnés précédemment, mais également aux évolutions de l'Église catholique elle-même, en particulier le Concile

---

[49] La Révolte des Patriotes est un mouvement insurrectionnel qui démarre suite au rejet des résolutions du Parti patriote de Louis-Joseph-Papineau proposées en 1836 et à l'abrogation du droit de l'assemblée du Bas-Canada qui empêche le gouverneur d'utiliser le budget sans l'accord de la Chambre des représentants. Des assemblées de contestations sont organisées. À la fin de l'automne 1837, des soulèvements armés opposent les Patriotes à l'armée britannique et se solderont par l'emprisonnement et l'exécution des principaux opposants.

Vatican II, qui conduiront à l'abandon de l'enseignement et des loisirs (*Idem*), et à celle des œuvres de loisirs qui appellent à une modernisation (Harvey, Andrew et Dawson, 1990). Cette évolution s'effectuera somme toute en douceur mais pas sans tensions, puisque si l'intervention de l'État est parfois souhaitée, la peur d'une trop forte présence de celui-ci perdure. D'ailleurs, l'influence locale de l'Église ne disparaît pas totalement avec la modernisation de l'État.

Le rôle des municipalités dans le domaine des loisirs n'est pas complètement nouveau lorsqu'un certain nombre de textes officiels parus dans les années 1960 mettent de l'avant l'importance de l'échelon local. Dès les années 1930 en effet, les municipalités interviennent en soutenant les œuvres de charité et en créant des parcs, même si les loisirs demeurent encore une sorte de service social qui doit être sous le contrôle du clergé (*Idem*).

Mais la situation change à partir des années 1960. Durant cette période d'expansion de l'État-providence, les municipalités se dotent de services municipaux. Outre le Rapport Bélisle mentionné plus haut, plusieurs textes se prononcent en faveur du rôle des municipalités. La refonte de la loi des Cités et Villes de 1964 accorde juridiquement aux municipalités la maîtrise d'œuvre du service public en loisir sur leur territoire (Département des sciences du loisir et de la communication sociale de l'UQTR, 1995). À partir de 1967, en vertu du Bill 76 appelé aussi *Loi des fabriques* et publié en 1966, les fabriques, qui gèrent les biens et immeubles des paroisses, doivent transférer aux municipalités ceux qui servent aux activités de loisirs (Augustin, 1981). Si le transfert ne se fait pas totalement, ce mouvement aura cependant contribué à la laïcisation des comités de loisirs paroissiaux et à la municipalisation des loisirs, quelques années avant que l'État provincial ne mette lui-même en place le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux loisirs et au sport.

Le processus de municipalisation des services de loisirs passe donc par une centralisation, avec la prise en charge des activités de loisirs par les municipalités, et par la professionnalisation, conduisant à une forme de gestion corporatiste des sports et loisirs à travers l'alliance des élus et des professionnels qui s'approprient l'offre de service (Harvey et Thibault, 1996). Mais cette municipalisation ne se fera pas dans tous les

secteurs. Par souci d'économie, les municipalités s'associent en effet avec les commissions scolaires pour bénéficier de leurs installations et avec certains organismes communautaires pour la conduite de certaines activités par des bénévoles (*Idem*). Ce mode d'organisation constitue le fondement du système que l'on retrouve à Montréal trente ans plus tard.

Cette évolution s'inscrit dans le contexte plus global d'institutionnalisation du social. Les services municipaux bénéficient de subventions provinciales jusqu'alors dévolues aux organismes sans but lucratif, de même que les associations nationales (provinciales) et régionales. De plus, l'intervention de l'État est revue et la notion de décentralisation est mise de l'avant dans différents rapports, conduisant à deux changements majeurs durant les années 1980 : l'affirmation de la municipalité comme maître d'œuvre du loisir et l'adoption du modèle participationniste ou de développement communautaire (Samson, 1992). En 1979, le Livre Blanc sur les loisirs met ainsi l'accent sur la municipalité comme maître d'œuvre du développement et de l'organisation du loisir.

Mais la décentralisation ne s'accompagne pas d'un accroissement de l'autonomie des municipalités. En particulier, avec l'adoption d'une politique d'assistance financière en 1973, les municipalités deviennent de plus en plus dépendantes du gouvernement provincial. En période de restrictions budgétaires, cette dépendance financière a des répercussions importantes sur la fourniture de services au niveau local et sur les organismes de loisirs eux-mêmes financés par les municipalités (Harvey, Andrew et Dawson, 1990). Cette dépendance conduit ainsi à une centralisation provinciale *de facto* de l'organisation des loisirs dans un contexte qui prône la décentralisation, ce qui en fait le paradoxe de l'organisation des sports et loisirs.

Si la décentralisation apparaît en principe comme un acquis depuis le Livre Blanc de 1979, la forme de cette décentralisation varie dans le temps. Le rôle des municipalités est rappelé en 1997 par le MAM qui affirme que le milieu de vie conditionne la diversité, l'intensité et la qualité des activités récréatives et sportives, que la proximité avec les citoyens permet aux intervenants locaux de démocratiser l'accès au loisir et au sport. Dans ce plan gouvernemental, les municipalités ont comme responsabilité de déterminer les orientations et les budgets affectés au loisir et au sport, de consulter et d'informer la

population, de veiller à la concertation des acteurs, de développer et de gérer des équipements. Mais elles ont le choix d'entreprendre elles-mêmes des interventions, ou de faciliter et accompagner les associations locales dans cette démarche.

Il est à noter que les services municipaux ont tendance à privilégier le faire-faire et à abandonner progressivement l'offre directe de service en confiant cette tâche aux organismes qui se doivent de respecter certaines règles de conduite pour bénéficier des subventions municipales, en échange d'animateurs, de matériel ou de locaux. Cette situation rend la tâche des organismes de loisirs plus difficile en leur imposant des contraintes de gestion et des contraintes financières. La décentralisation opérée au niveau municipal par souci de rationalisation est aussi limitée que celle qui a eu lieu une décennie plus tôt au niveau provincial : le municipal garde la mainmise sur les orientations et sur certains financements, les décisions demeurent relativement centralisées, mais il se décharge de la conduite des activités et de certains coûts.

Dans leur analyse des programmes municipaux de loisirs dans la région de Toronto, Frances Frisken et Marcia Wallace (2002) identifient trois modèles d'intervention, sorte d'écho aux trois évolutions majeures de l'État providence. Ces modèles évoluent selon les contextes et les circonstances et présentent des objectifs différents : le modèle paternaliste conçoit les programmes de loisirs comme une forme de charité, le modèle interventionniste voit le loisir comme un droit, et vise à corriger les inégalités de la loi du marché, tandis que dans le modèle corporatiste, le gouvernement local est une organisation de service comme une autre, et les programmes sont soumis au choix du consommateur plus qu'à la participation du citoyen. Pour ces auteures comme pour d'autres, c'est le modèle qui prévaut aujourd'hui, même si les autres fonctions n'ont pas disparu, comme en témoigne l'évolution de la politique montréalaise.

4.1.2. La politique municipale en matière de sports et de loisirs à Montréal

Malgré le manque d'analyses du contenu des politiques locales de sports et loisirs (Tate et Quesnel, 1995 ; Frisken et Wallace, 2002 ; Harvey, Andrew et Dawson, 1990), on retrouve dans différentes villes des tendances correspondant aux évolutions nationales et locales décrites plus haut. À Montréal notamment, le processus de municipalisation permet aux loisirs municipaux de succéder aux organisations paroissiales, en même temps

que se maintient une certaine influence des paroisses, que ce soit dans l'organisation elle-même ou dans les représentations territoriales des organismes et des participants, ce qui en fait une des spécificités de Montréal. Comme dans d'autres villes par contre, le processus de décentralisation de la gestion quotidienne des activités a modifié quelque peu le rôle de la municipalité qui conserve malgré tout un certain pouvoir avec l'octroi de subventions et continue à définir certaines orientations.

Des premiers comités de loisirs...

À Montréal, l'organisation des loisirs sur la base des paroisses a fortement marqué le développement des activités et des organismes, en particulier dans les quartiers résidentiels où se concentre la classe moyenne, principale bénéficiaire du développement des loisirs (Augustin, 1981). D'ailleurs, dans certains cas, la référence à la paroisse est toujours présente soit de façon symbolique, par exemple dans le nom du centre ou de l'organisme, soit pour désigner la zone desservie par l'organisme. Cette organisation paroissiale est plus développée chez les francophones.

En effet, les clivages culturels (religieux) et linguistique sont deux traits caractéristiques de Montréal et se matérialisent dans l'espace physique (Levine, 1990 ; McNicoll, 1993). Ils imprègnent également l'organisation des loisirs et la participation aux activités puisque d'un côté les francophones se regroupent autour de la paroisse ou dans des organismes d'éducation populaire, mais aussi dans des organismes privés à forte imprégnation religieuse comme le Centre Immaculée Conception (Augustin, 1981), tandis que du côté anglophone, l'organisation des loisirs des jeunes est principalement prise en charge par un mouvement protestant, le *Young Men's Christian Association* (YMCA). Cette organisation centenaire s'est développée à la fois grâce à son ancrage local et grâce à son *entrepreneurship*, nous y reviendrons.

Le premier regroupement municipal au Québec sera celui de Montréal et donnera naissance au service des Loisirs de Montréal en 1946. Le processus de modernisation et de laïcisation de la société québécoise et des institutions atteint l'organisation paroissiale montréalaise mais le transfert des équipements de loisirs suite à l'adoption de la *Loi des fabriques* ne se fera pas totalement. Cependant, le service des loisirs est réorganisé en un service beaucoup plus important grâce au rachat d'un certain nombre de centres

paroissiaux. En 1977, il reste douze centres considérés comme privés, parmi lesquels neuf sont des centres paroissiaux et trois sont des centres "commerciaux" qui ne sont alors pas gérés par le service des loisirs (*Idem*)[50]. L'animateur municipal constitue donc une sorte de relais entre le loisir municipal et le loisir paroissial dont le pouvoir local demeure important, contrairement à d'autres villes où les organismes communautaires sont plus importants (*Idem*). Aujourd'hui encore, dans certains quartiers montréalais, le milieu associatif en charge des loisirs est fortement marqué par ces évolutions, selon l'influence exercée par les organismes paroissiaux et les organismes communautaires, notamment les organismes d'éducation populaire.

Suite à la création du service des Sports et loisirs de la ville de Montréal en 1971, organisé en deux divisions distinctes qui œuvrent sur tout le territoire, celle des sports et celle des loisirs, la maîtrise d'œuvre en loisirs nouvellement acquise conduit à une décentralisation administrative avec la décentralisation des services dans les quartiers. Au tout début des années 1980, une nouvelle structure organisationnelle consacre la fusion des structures de loisir et de sport de l'ancien service au sein d'une division des activités, ainsi qu'une décentralisation de la gestion dans les régions administratives.

En 1986, l'équipe du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), qui obtient son premier mandat, est composée de personnes pour lesquelles l'offre de service en loisirs est importante, soit parce qu'ils sont professionnellement issus de ce milieu, soit parce que leur parcours militant dans la défense du cadre de vie les a conduits à considérer le loisir (Samson, 1992). Ils sont donc favorables non seulement à la notion de maîtrise d'œuvre mais aussi au modèle de développement communautaire, deux principes de gestion adoptés par l'État. L'intervention municipale repose elle aussi sur deux principes, la décentralisation et l'accessibilité. La mise en place du service des Loisirs et du développement communautaire traduit ainsi la conception du loisir qui prévaut à Montréal, celle du développement social. *L'Énoncé d'orientation* du service des Loisirs et du développement communautaire (SLDC) déposé le 19 juin 1989 met de l'avant quatre

---

[50] Bien que nous ne disposions d'aucune donnée actuelle sur le sujet, il est raisonnable de penser que la situation a considérablement évolué avec le développement des centres de remise en forme depuis les années 1980.

grands principes d'intervention : la maîtrise d'œuvre, le partenariat, le droit du citoyen au loisir ainsi que l'accessibilité, la diversité et la qualité (Commission permanente du développement communautaire, 1989). Le partenariat n'est plus une simple mise en commun des ressources comme c'était le cas lors du processus de municipalisation des loisirs, il devient un outil de gestion synonyme pour plusieurs intervenants de privatisation.

... à la politique de partenariat

Le désengagement de l'État et la dégradation socio-économique qui se poursuit dans certains quartiers menacent l'intervention municipale, et par là même celle des organismes de loisirs chargés de mettre en œuvre la politique du loisir, tandis que de nouveaux enjeux apparaissent, conséquemment aux changements socio-démographiques. En effet, le phénomène de suburbanisation des ménages productifs et l'accroissement du nombre d'immigrants qui se concentrent dans certains quartiers rendent la situation plus complexe et appellent à une redéfinition des priorités. Ainsi, pour Marcel Samson (1992 : 46) :

> « Dans la dynamique urbaine actuelle, le loisir pourrait sans doute avoir un effet positif sur les nouveaux défis qui nous sont posés, que ce soit l'environnement ou l'intégration des nouveaux arrivants. »

Ce constat posé il y a dix ans est-il toujours d'actualité ? L'accentuation des problèmes socio-économiques dans certains quartiers de la ville, combinée à la raréfaction des ressources, rend d'autant plus nécessaire le rôle de la municipalité et de ses partenaires. En 1994, l'équipe du RCM est défaite aux élections municipales et remplacée par celle du nouveau maire Pierre Bourque, fondateur du parti Vision Montréal. En 1995, la Ville de Montréal amorce une réorganisation des services et décide de mettre en place de nouveaux partenariats. Elle souhaite notamment que les organismes communautaires administrent les budgets et les employés dans leur quartier. Ils se voient également confier la gestion et la programmation de l'offre de service en loisirs, tandis que la Ville octroie des subventions tout en veillant au respect des principes définis dans l'énoncé de politique. Ce mode d'intervention, pratiqué dans d'autres villes telles que Québec, permet

en fait à la municipalité de garder la mainmise sur les loisirs (Harvey, Andrew et Dawson, 1990).

Ce projet provoque une opposition parfois farouche de la part des organismes de loisirs, en particulier les plus petits qui fonctionnent avec peu de moyens financiers et humains, et qui estiment que la Ville se décharge de ses responsabilités. Les syndicats de cols blancs craignent quant à eux que leurs conventions collectives ne puissent être respectées. Le projet sera donc reporté en février 1996, mais malgré les protestations du milieu, l'administration Bourque met peu à peu en place, durant l'été 1996, un mode de gestion partenariale des loisirs afin, explique-t-elle, de renforcer la vocation de proximité caractéristique de ce secteur d'intervention où l'ancrage local est fondamental. La politique administrative d'organisation qui sous-tend ce passage au partenariat en loisir a été adoptée en juin 1995, puis révisée en juin 1997 et en janvier 1998. Le service est renommé et devient le service des Sports, des loisirs et du développement social (SSLDS). La mise en place du partenariat y est présentée comme un moyen d'assurer rationalisation et efficacité. Le modèle de gestion retenu est guidé par trois principes (unité, solidarité, imputabilité), et doit permettre un ajustement rapide aux demandes de la clientèle selon les besoins et les territoires (SSLDS, 1998).

Outre le partenariat avec les organismes de loisirs, la spécificité de cette politique réside dans l'importance accordée au niveau local. La direction du service et les surintendants des arrondissements bénéficient d'une importante délégation d'autorité décisionnelle concernant l'offre de service et la gestion des ressources dans leur région administrative. Ce sont les gestionnaires des unités locales qui négocient les ententes de partenariat avec le milieu. Ils sont les garants de la qualité et de la diversité de l'offre de service sur leur territoire.

Mais ce passage au partenariat modifie considérablement la donne dans les organismes de loisirs, certains fonctionnant encore majoritairement sur la base du bénévolat, qui se voient confier des responsabilités accrues, voire nouvelles, en matière de planification, de gestion des ressources (humaines, matérielles et financières) et de mise en œuvre de

l'offre de service[51]. Malgré le soutien du SSLDS, par l'intermédiaire du programme *SOSBL* lancé en 1988 et par l'expertise des agents de développement du service chargés de les assister, les organismes continuent à faire face à de nombreuses difficultés, notamment dans les quartiers les plus défavorisés. Surcharge de travail, manque de bénévoles, problèmes financiers, engagements multiples sont parmi les principaux problèmes rencontrés par ces organismes qui se retrouvent bien souvent en compétition les uns avec les autres pour l'obtention de ressources de plus en plus rares (Dusseault et Marcotte, 2001). La deuxième moitié de la décennie 1990 est donc fortement marquée par des décisions administratives qui provoquent le mécontentement des acteurs du milieu, en particulier les organismes de loisirs.

Dans le contexte de mise en place de nouveaux modes de gouvernance urbaine auquel n'échappe pas le domaine des loisirs, deux éléments plus spécifiquement liés à la gestion des activités s'ajoutent aux enjeux de l'offre de service : la question des équipements et infrastructures, et celle des relations avec les citoyens (information, adaptation, accessibilité). Comme nous l'avons vu, les équipements appartiennent souvent aux commissions scolaires. Il s'agit soit de gymnases et autres équipements sportifs qui servent après l'école, soit d'écoles non utilisées, louées à la Ville et permettant ainsi l'accès à des locaux. Si l'enjeu des équipements est moins dramatique que durant les années 1970 à partir desquelles a été réalisé un rattrapage certain, leur petit nombre et leur désuétude accentuent le problème de l'offre de service en contexte d'augmentation de la demande (entretien, SSLDS).

De plus, le mode de gestion des loisirs caractérisé par l'approche-client nécessite une bonne connaissance des besoins des clientèles, une capacité à identifier ces besoins et une capacité à les mettre en œuvre. Qu'en est-il des clientèles issues de l'immigration ? Les organismes sont-ils outillés pour saisir et gérer les enjeux ? Durant les années 1990 émerge notamment une plus grande préoccupation vis-à-vis des différentes clientèles en

---

[51] Dans une étude récente réalisée par la direction des Sports et des loisirs de la ville de Montréal, il apparaît que dans 19 arrondissements sur les 25 que compte la nouvelle ville de Montréal, les activités de loisirs sont majoritairement réalisées par le secteur associatif (Pontbriand, 2003). Dans les sept arrondissements les plus populeux, parmi lesquels figure l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc Extension, le secteur associatif gère 70 % et plus des activités (*Idem*).

loisir, en particulier les personnes issues de l'immigration et des communautés culturelles. Cette préoccupation correspond à la fois à des constats émis sur le terrain et à la mise en place d'un cadre institutionnel interculturel élaboré à la ville de Montréal. Avant de traiter spécifiquement de la question des relations interculturelles dans les sports et loisirs, nous verrons quelle approche de gestion de la diversité la ville de Montréal a privilégié.

4.2. Les relations interculturelles à la ville de Montréal

Comme dans la plupart des pays occidentaux qui ont reçu une forte proportion d'immigrants, la problématique de la diversité ethnoculturelle au Canada est principalement urbaine. Dans le cas du Québec, une autre spécificité réside dans la concentration quasi exclusive des immigrants dans la grande région montréalaise, consacrant l'image de « deux Québec en un » (Germain, 2003), en particulier dans la ville de Montréal. Lorsqu'elle met sur pied le Bureau Interculturel de Montréal (BIM) en 1988la ville de Montréal fait figure de pionnière par rapport aux autres municipalités québécoises, mais accuse un certain retard par rapport aux autres grandes métropoles canadiennes et nord-américaines. Depuis, la situation a quelque peu évolué. Constatant un accroissement de la diversité ethnoculturelle au sein de leur population, plusieurs municipalités québécoises se sont demandées comment en tenir compte de façon adéquate. Les options choisies ne sont pas toutes de même nature, certaines privilégiant une approche de type universaliste, d'autres s'intéressant à la problématique de l'accès à l'égalité et à l'adaptation et l'amélioration de l'accès aux services urbains (Germain, Dansereau *et al.*, 2003).

Avant d'examiner en détail les politiques et dispositifs montréalais de gestion de la diversité, nous reviendrons sur les contextes canadien et québécois de gestion du pluralisme qui, avec les lois et dispositions juridiques qui s'y rattachent, constituent des cadres normatifs. Ce sont aussi des modèles généraux de reconnaissance de la diversité par rapport auxquels la Ville se distingue parfois. Ainsi, nous verrons comment se définit ce qu'on pourrait appeler l'alternative montréalaise et quels sont les dispositifs qui l'accompagnent.

4.2.1. Gestion du pluralisme et reconnaissance des différences au Canada et au Québec

Les conceptions canadienne et québécoise du pluralisme culturel diffèrent sur plusieurs points qui relèvent de choix politiques correspondant au mode de reconnaissance de la diversité proposé dans un contexte politico-culturel particulier. Comme dans tous les pays occidentaux, la période de la fin des années 1980 et du début des années 1990 est celle des questionnements sur la citoyenneté et la cohésion sociale, questionnements qui conduiront à une redéfinition des politiques de reconnaissance de la diversité désormais basées sur des conceptions plus civiques que culturelles du pluralisme.

Les fondements des politiques canadienne et québécoise de gestion du pluralisme

Le multiculturalisme est le mode de gestion du pluralisme adopté par le Canada. Fondé sociologiquement et politiquement sur un dualisme culturel qui accorde le statut de peuple fondateur aux canadiens-français et aux canadiens-anglais, le Canada moderne est pourtant constitué de vagues successives d'immigration regroupées dans la mosaïque canadienne, notion qui reflète le pluralisme de la société. Mais, la reconnaissance de l'apport de l'immigration n'implique pas automatiquement une reconnaissance du pluralisme. En effet, jusqu'aux années 1960, l'immigration était sélectionnée sur une base ethnique. Cette période est caractérisée par une vision assimilationniste de l'immigration et une conception ethnique de l'intégration : il s'agissait de sélectionner une immigration « blanche » et idéalement anglophone afin de répondre aux exigences de « l'*anglo-conformity* » et du nativisme et permettre la constitution d'un Canada blanc (Juteau, McAndrew et Pietrantonio, 1998). Dès lors, « s'est forgée une vision de la société canadienne non pas comme une nation de culture et histoire communes, mais comme une hiérarchie de populations aux histoires particulières » (Helly, 1996b : 25). C'est notamment la thèse de John Porter qui le premier a montré l'existence d'une conjonction des variables ethniques et socio-économiques de différenciation de la société canadienne en parlant de « mosaïque verticale » (Porter, 1965).

En rupture avec cette vision de l'immigration, la politique du multiculturalisme définie en 1971 vise à assurer les conditions d'une intégration égalitaire des immigrants. Mais elle

sert aussi de base à la promotion de l'unité canadienne face aux velléités du nationalisme québécois et aux pressions des groupes ethniques qui ont conduit le gouvernement à mettre sur pied une *Commission Royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* en 1963. Adopté à la suite du rapport de cette commission paru en 1970, le multiculturalisme a en effet pour objectif d'instaurer une « représentation de la société canadienne composée d'individus d'histoires différentes mais de statut égal » (Helly, 2001a). Seuls les Autochtones et les Québécois se voient reconnaître des droits collectifs.

En 1982, l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés*, enchâssée dans la constitution rapatriée de Londres, renforce le dispositif de lutte contre le racisme et les discriminations lié au multiculturalisme. Elle sera complétée en 1986 par l'adoption de programmes d'accès à l'égalité. Il s'agit de programmes de discrimination dite positive[52] visant à favoriser l'accroissement de la présence des membres des communautés culturelles dans l'emploi, notamment la fonction publique (*Idem*). En 1988, le multiculturalisme est inscrit dans une loi jetant les bases d'une nouvelle politique autour de trois principes : le multiculturalisme est une caractéristique de la citoyenneté canadienne ; chaque Canadien est libre de choisir de jouir, de favoriser et de partager son héritage ; le gouvernement fédéral a la responsabilité de promouvoir le multiculturalisme dans ses ministères et agences (Juteau, McAndrew et Pietrantonio, 1998). Cette politique reconnaît aussi le rôle des institutions ethniques dans le processus d'adaptation des immigrants et soutient les organismes qui œuvrent dans le domaine de l'accueil et de l'intégration.

Malgré le caractère positif des valeurs qui semblent se dégager de cette politique, telles que le respect des cultures ancestrales et la promotion de l'ouverture aux différentes cultures, celle-ci a fait l'objet de virulents débats portant notamment sur les effets pervers constatés ou présumés. Dès le départ, le gouvernement du Québec rejette la politique qui relègue selon lui les Québécois au rang de minorité comme une autre. Dans la période des années 1970, le multiculturalisme se situe dans une phase culturelle et sera accusé de

---

[52] Il existe différentes conceptions et terminologies des mesures correctives prises afin de modifier une situation inégalitaire. Pour une synthèse des débats sur la question voir De Rudder, Vourc'h, Poiret et Fardouet, 2001 et De Rudder, Poiret et Vourc'h 2000.

folkloriser les différentes cultures et de favoriser le repli communautaire en occultant les problèmes de participation (McAndrew, 1997). Les années 1980 correspondent à une phase plus sociale du multiculturalisme qui vise alors à répondre aux problèmes de participation économique, sociale et institutionnelle des minorités, phase qui sera également critiquée parce qu'elle nuirait à la cohésion sociale canadienne en légitimant les revendications des groupes minoritaires.

La politique québécoise se distingue de l'approche fédérale par une conception interculturelle de gestion du pluralisme. Mentionnons tout d'abord que le Québec est la première, et une des seules, province canadienne à avoir revendiqué des compétences, pourtant dévolues aux provinces dans l'acte constitutionnel de 1867, en matière d'immigration et d'intégration. Les premières négociations entre le gouvernement fédéral et le gouvernement québécois ont eu lieu durant les années 1960 et en 1968, la création du ministère de l'Immigration du Québec consacre l'investissement de la province dans ce champ d'intervention. À la suite du Rapport Gendron de 1972 qui cite, entre autres moyens pour favoriser l'intégration, l'accentuation des négociations avec le fédéral, plusieurs ententes successives permettront au Québec d'acquérir de plus en plus de compétences, jusqu'à obtenir la maîtrise d'œuvre de l'intégration et de la sélection des indépendants avec l'entente Gagnon-Tremblay/McDougall entrée en vigueur en 1991.

Il faut dire que l'implication en immigration et dans les services d'intégration constitue un enjeu de taille pour le Québec qui, comme dans le cas du Canada, en fera un usage politique. Depuis la création du ministère de l'Immigration jusqu'à aujourd'hui, le Québec prône une conception de la gestion du pluralisme qui se veut une troisième voie, à mi-chemin entre d'un côté, le multiculturalisme, et de l'autre, le jacobinisme français et le melting pot américain, tous deux fortement assimilationnistes. Cette troisième voie est celle du rapprochement interculturel au sein d'une société francophone (McAndrew, 2002 ; Juteau, McAndrew et Pietrantonio, 1998).

Jusqu'en 1977, année de l'entrée en vigueur de la *Loi 101*, le Québec était plus préoccupé par le problème des transferts linguistiques chez les immigrants, transferts plus favorables à l'anglais qu'au français, que par la question des différences culturelles. Mais la *Loi 101* apporte ceci de nouveau qu'elle prône la dissociation de la langue et de la culture pour

favoriser l'inclusion des immigrés : une langue commune, le français, mais une pluralité de cultures (Helly, 1994). Dans la même perspective, le gouvernement péquiste affirme le pluralisme de la société québécoise en 1981 dans son plan d'action à l'intention des communautés culturelles *Autant de façons d'être Québécois* qui vise entre autres à favoriser l'accès des immigrés à la fonction publique et la diffusion de l'information sur les services destinés aux immigrés. Les principales mesures développées sont des séances d'information des clientèles et du personnel, et des mesures de sensibilisation au pluralisme. Par ce plan d'action, le Québec prône également le respect de la différence culturelle, le droit au maintien des cultures et la recherche de l'égalité, et reconnaît la richesse de l'apport de ces cultures.

Le ministère de l'Immigration devient le ministère des Communautés culturelles et de l'immigration (MCCI) en 1981. Cette politique du développement culturel sera critiquée pour son ouverture inconditionnelle à la diversité et pour les risques d'effets pervers qu'elle sous-tend : enfermement identitaire et « polarisation dichotomisante » entre Québécois et communautés culturelles (Helly, Lavallée et McAndrew, 2000). De plus, elle aborde peu les questions d'égalité et de lutte contre le racisme en privilégiant les mesures en faveur de la reproduction des cultures. La situation s'inverse à partir du milieu des années 1980.

En 1986, le gouvernement libéral élu en 1985 prend en effet position en faveur du respect des droits individuels et sociaux des immigrés en adoptant la *Déclaration sur les relations interethniques et interraciales*. En 1989 et 1990, il met sur pied des programmes d'accès à l'égalité. De tels programmes sont mis en place dans les domaines de la santé et dans la fonction publique ainsi que dans certaines instances municipales. À la fin des années 1980 émerge une nouvelle tendance, plus libérale, celle de l'intégration pluraliste, qui met l'accent sur la liberté de choix des individus. Cependant, le Québec suivra une évolution similaire à celle du Canada, en opérant un virage progressif du culturel au civique, mais toujours en se positionnant dans un mode de reconnaissance intermédiaire.

L'accent sur les relations civiques

Comme nous l'avons évoqué précédemment, les années 1990 marquent un tournant dans la politique canadienne de gestion du pluralisme. Le virage civique, que l'on observera également au Québec, exprime une volonté de revaloriser la citoyenneté commune plutôt que de favoriser la préservation et la promotion des cultures ancestrales (Labelle et Salée, 1999) et traduit la crainte de revendications des groupes ethniques en faveur d'un plus grand contrôle des institutions (Juteau, McAndrew et Pietrantonio, 1998). La formulation de la nouvelle politique du multiculturalisme consacre le passage du soutien aux organismes des groupes ethniques au soutien à l'adaptation des institutions communes au pluralisme. Le ministère du Multiculturalisme et de la citoyenneté créé en 1991 réaffirme la volonté de susciter un sentiment d'appartenance commune. En 1993, cette vocation est rendue encore plus explicite avec la création, par le gouvernement libéral nouvellement élu, de deux ministères séparés, Patrimoine canadien et Citoyenneté et immigration Canada (Helly, 1996b). Le multiculturalisme devient un programme parmi d'autres du ministère Patrimoine canadien. Renouvelé en 1997, il met l'accent sur l'identité et la participation civiques. Mais il ne résout pas une certaine ambiguïté dans la conception même de la citoyenneté dont il fait la promotion : si la diversité ethnoculturelle du Canada n'est plus remise en cause, il n'en demeure pas moins que la conception de la citoyenneté qui prévaut correspond à une définition proposée par les groupes dominants :

> « La citoyenneté canadienne est présentement l'enjeu d'un bras-de-fer continu portant sur le sens et le contenu du vivre ensemble au Canada, entre, d'une part, les individus et les groupes minoritaires qui réclament que l'aménagement de la sphère publique reflète plus fidèlement leurs préoccupations économiques, politiques et identitaires et leur permette de jouir plus équitablement des ressources disponibles, et, d'autre part, tous ceux qui bénéficient d'une position de force dans la dynamique du pouvoir social, mais qui se sentent assaillis et ennuyés de ce que l'image qu'ils se font du Canada – image dans laquelle ils figurent en bonne place – soit prise à partie. » (Labelle et Salée, 1999 : 140)

Cette conception canadienne de la citoyenneté repose également sur une vision quasi essentialiste des cultures puisqu'elle évacue totalement le caractère construit des catégories ethniques et des discriminations qui en découlent et qui reproduisent les hiérarchies (Helly, 1996b ; Laperrière et Deschamps, 1978).

À partir de la deuxième moitié des années 1990, la politique de citoyenneté met l'accent sur la responsabilité. Le discours dominant rend en effet l'individu responsable de son intégration à la société[53], justifiant ainsi le délestage opéré par l'État concernant ses obligations envers la société civile (Labelle et Salée, 1999).

Pour Denise Helly (1996b, 2000), le modèle canadien du multiculturalisme est de type critique c'est-à-dire qu'il vise le renversement d'un rapport de forces favorable à certaines cultures majoritaires. Mais ces objectifs de réduction des inégalités et de redistribution des ressources sont loin d'être atteints. Elle considère également que lui attribuer une vocation d'unification nationale[54], vocation originelle réactivée en 1988 est une erreur qui contribue à rendre flou l'objectif de réduction des inégalités au profit d'une réification des cultures qui alimente les critiques et accentue le risque de division.

En 1990, l'Énoncé de politique *Au Québec pour bâtir ensemble* du gouvernement libéral réélu un an plus tôt traduit l'engagement du Québec en faveur de l'égalité et de la participation de tous les Québécois et légitime le traitement compensatoire des minorités (Helly, Lavallée et McAndrew, 2000). Il correspond également à une redéfinition plus inclusive des frontières de la nation québécoise. Le principe de base de cette politique est celui du « contrat moral » qui implique que les immigrés acceptent de s'intégrer en français en respectant les valeurs fondamentales de la société québécoise, celle-ci devant également s'adapter à la réalité pluraliste.

Cette perspective, accentuée par l'acquisition des compétences exclusives en matière d'intégration avec l'entente Gagnon-Tremblay/McDougall, s'accompagne de mesures destinées à soutenir l'intégration socio-économique, l'usage du français et les relations interculturelles (Gagné et Chamberland, 1999). Le terme de communautés culturelles est peu à peu abandonné au profit de l'expression plus inclusive de "Québécois d'origines

---

[53] Rappelons qu'une évolution similaire a été observée dans le domaine des sports et loisirs. Le désengagement de l'État est accompagné d'un discours de responsabilisation de l'individu (*voir infra Chapitre 2*). Sur la notion de citoyenneté responsable voir Helly, 2000 et 1999.

[54] Il faut en effet remarquer que dans une étude récente le financement des organismes dans le cadre du multiculturalisme, Denise Helly et Mary McAndrew démontre que la vocation civique et d'unification nationale du multiculturalisme est présente dès l'origine. Les premiers organismes financés ne sont pas tous des organismes ethniques contrairement à ce qu'affirment les critiques qui parlent du repli communautaire que provoquerait la politique du multiculturalisme (Helly, 2004).

variées". Si le Parti libéral au pouvoir réitère la politique de réparation historique et systémique mise en place par le Parti québécois, il se distingue de son prédécesseur en ne visant plus la reproduction des communautés ethniques, conformément à la volonté d'éviter la fragmentation ethnique et de « cimenter l'unité nationale » (Helly, 1994).

Cet énoncé de politique, qui place la participation au cœur du processus d'intégration constitue le point de départ de l'évolution de la politique québécoise de gestion du pluralisme vers une conception civique. Deux types de critiques contradictoires seront formulées à l'endroit de cette politique : l'une affirmant une volonté de développer une conception plus substantive de la culture civique et des valeurs communes, l'autre voulant au contraire accorder plus d'importance à l'identification communautaire (Helly, Lavallée et McAndrew, 2000). Mais l'abandon du terme de communautés culturelles permet de défaire le lien automatique entre origine ethnique et identité ethnique (Juteau, McAndrew et Pietrantonio, 1998).

Durant la deuxième moitié des années 1990, le virage civique s'accentue avec la création du ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration en 1996 qui ne s'adresse plus seulement aux groupes ethniques minoritaires, mais également à d'autres groupes cibles qui connaissent des obstacles à leur participation. Conséquence notable de cette évolution, le soutien à l'adaptation des institutions communes est privilégié au détriment du soutien aux organismes des groupes ethniques pratiqué précédemment. La thématique de la citoyenneté devient prédominante (Gagné et Chamberland, 1999).

Ce changement est généralement bien accueilli mais plusieurs observations soulèvent l'ambiguïté de cette approche qui combine l'engagement en faveur d'une citoyenneté pluraliste et la nécessité de socialiser les nouveaux arrivants en fonction de valeurs communes : tout d'abord, le fait de mélanger différentes clientèles suscite des inquiétudes quant à la prise en compte des problèmes spécifiques des minorités ethnoculturelles ; ensuite, le virage citoyen incarné par la création du MRCI ne comprend ni les femmes, ni les Autochtones, ni les Anglophones qui relèvent d'autres ministères ; enfin, les fonctions traditionnelles d'intégration des immigrés à la société québécoise demeurent (Juteau, McAndrew et Pietrantonio, 1998).

Si elles sont volontairement et stratégiquement distinctes, les conceptions canadienne et québécoise, le multiculturalisme et l'interculturalisme, présentent un certain nombre de caractéristiques communes, tant dans leur évolution que dans leur contenu, que ce soit dans le rejet de l'assimilationnisme et la valorisation du pluralisme, que ce soit dans l'accent mis sur les enjeux sociaux et culturels, la lutte contre le racisme ou encore la participation et le rapprochement, et enfin dans la reconnaissance de la nécessité de dépasser l'égalité formelle (*Idem*). Tout en connaissant une évolution similaire vers la redéfinition de la citoyenneté, elles se distinguent aussi sur plusieurs points. En effet, le Québec s'intéresse moins à la lutte contre le racisme, est plus libéral dans sa relation à l'individu et à la communauté (liberté de choix) et traite plus explicitement de la question des contradictions possibles entre pluralisme et droits humains. De plus, il met l'accent sur le pluralisme de la société québécoise, affirmant ainsi l'existence de celle-ci, alors que la politique du multiculturalisme ne reconnaît pas de culture officielle (*Idem*).

Dans les deux cas présentés ici, durant les années 1990, l'appartenance et la loyauté sont privilégiées par rapport à l'identité. Ce passage du culturel au civique peut refléter une prise en compte des critiques émises à l'endroit du multiculturalisme. Mais il peut également traduire :

> « une réaction essentiellement politicienne au courant d'intolérance et de néolibéralisme social et économique actuel, qui, au nom de la neutralité culturelle de l'État, délégitime les programmes d'intervention spécifiques à certains groupes cibles désavantagés dans un contexte où l'invocation des valeurs communes signifie un retour en force des préoccupations du groupe majoritaire et de son contrôle sur les institutions publiques. » (Helly, Lavallée et McAndrew, 2000 : 273-274)

Il apparaît bien difficile de trancher entre ces deux interprétations de l'évolution des politiques de gestion du pluralisme mais ces interrogations soulignent sans conteste l'ampleur des défis à relever. En effet, l'évolution des orientations des États canadien et québécois n'est pas sans conséquences pour l'action quotidienne auprès des populations immigrées et sur l'adaptation de la société, comme des institutions, à un pluralisme qui pourrait ne rester que symbolique. En effet, même si les critiques formulées à l'égard des orientations précédentes des gouvernements n'étaient pas sans fondement, il n'en demeure pas moins que les vecteurs de l'intégration que constituent les quartiers

d'immigration, les écoles ethniques, les enclaves économiques et l'auto-organisation communautaire de le fourniture de services demeurent pertinents dans la recherche de l'adaptation mutuelle et de l'amélioration de l'accès à l'égalité (Juteau, McAndrew et Pietrantonio, 1998). Dans un contexte comme celui de Montréal où s'installe la grande majorité des immigrants à destination du Québec, comment laisser de côté la question de l'adaptation des services et celle de l'intégration socio-économique des immigrants ? C'est autour de ce questionnement que nous présenterons maintenant l'approche proposée par la ville de Montréal en matière de gestion du pluralisme.

4.2.2. La politique interculturelle de la ville de Montréal

La démarche interculturelle et réactive adoptée par la ville de Montréal, qui met l'accent sur la résolution des conflits et la réponse aux demandes formulées par les groupes ethnoculturels, diffère de celle de la ville de Toronto, multiculturelle et proactive. Pourtant, comparée aux autres villes du Québec, et en particulier celles de l'agglomération montréalaise qui reçoit la quasi-totalité des immigrants à destination du Québec, cette approche est des plus novatrices que ce soit dans les principes d'intervention municipale en matière de relations interculturelles mis de l'avant depuis la fin des années 1980, ou dans les dispositifs et programmes qui participent à leur mise en œuvre. Nous examinerons donc ici la politique interculturelle montréalaise en essayant de voir comment elle se situe dans le continuum multiculturalisme-interculturalisme-intégration républicaine, en théorie comme en pratique.

Contexte d'émergence

Parmi les principaux facteurs qui ont contribué à l'émergence d'une politique municipale de gestion de la diversité, mentionnons le contexte national d'ouverture au pluralisme et la mise en œuvre de politiques de reconnaissance au Canada et au Québec. Nous pouvons en effet raisonnablement penser, à la suite de Christian Poirier, que le développement de telles politiques a pu constituer un environnement favorable à une prise en compte accrue des problématiques reliées à la diversité (Poirier, 2003). Mais des facteurs plus locaux tels que le changement d'administration municipale, certains événements de type raciste dans des quartiers montréalais et les changements de l'immigration internationale, en terme de

nombre comme en terme de diversification des origines, ont sans aucun doute joué un rôle important.

L'élection du Rassemblement des citoyens de Montréal en novembre 1986 marque en effet un profond changement dans les pratiques de la Ville et dans les enjeux abordés. L'ère Drapeau qui précède cette élection est caractérisée par le règne, de 1960 à 1986, d'un maire autocratique associé à la réalisation de grands projets, sans consultation et sans véritable opposition. Cette période consacre également un système de représentation exclusivement politique et l'assainissement de la vie politique montréalaise. À partir des années 1970, l'opposition au Parti civique de Jean Drapeau investit la scène électorale. L'élection de Jean Doré en 1986 marque un tournant, celui de la réforme de l'administration municipale et de la planification de l'espace urbain, le tout dans le cadre d'une série de réformes sur la participation, l'accès à l'information et la consultation (Linteau, 1992 ; Léveillée, 1988). Cette alternance politique aura un effet déterminant sur la prise en compte de la diversité dans l'action publique municipale.

Autre facteur important, relié plus directement à la présence immigrante dans les quartiers montréalais, celui de la violence liée au racisme et aux gangs de rue. Plusieurs événements qui se sont déroulés à la fin des années 1980 traduisent en effet les tensions interethniques et interraciales qui mettent en scène des jeunes, pour la plupart, qui s'opposent aux forces de police ou sont victimes de préjugés de la part des policiers. Outre l'émergence du phénomène des gangs de rue alors perçu comme un problème à venir (Chapdelaine, 2 février 1989), plusieurs bavures policières témoignent des tensions de l'époque. L'événement le plus connu est l'assassinat d'un jeune homme noir de 19 ans, Anthony Griffin, en novembre 1987, par un policier qui avait déjà été condamné pour avoir tenu des propos racistes. Cette mort aura un effet dévastateur dans la société civile et dans les pouvoirs public. Une autre agression, survenue en février 1988 souligne le caractère parfois gratuit de ces violences (Napier et Bernard, 1988). D'autres suivront.

De leur côté, les policiers sont fortement ébranlés par les accusations qui pèsent sur eux et dénoncent la sévérité des sanctions à leur endroit. Outre les sanctions à l'égard des policiers impliqués, ces événements donneront lieu à la mise sur pied d'un *Comité d'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités ethniques et visibles*

dit Comité Bellemare dont le rapport final paraîtra en 1988. Des colloques et des rencontres seront également organisés pour évoquer la question du racisme et de la violence, qui ont notamment fait ressortir les problèmes auxquels font face quotidiennement les membres des minorités, en particulier sur leur lieu de travail.

Mais ce sont surtout les changements démographiques dus à l'arrivée massive d'immigrants et à l'exode de la population plus favorisée vers les banlieues dans un contexte où le gouvernement provincial prône une ouverture importante à l'immigration, qui transforment de façon durable le visage de la métropole et suscitent l'intervention des pouvoirs publics pour reconnaître cette diversité croissante. Ces changements démographiques sont à l'origine de l'émergence de nouveaux besoins dans différents territoires de la ville de Montréal, en termes d'adaptation des services, de communications, de participation et d'intégration, ainsi qu'en termes d'équité et d'accessibilité des services municipaux (Dumas, 2000).

Politique interculturelle

Ainsi, durant le premier mandat du RCM, la ville de Montréal crée, en 1988, le Bureau Interculturel de Montréal (BIM), un centre de consultation et de référence à l'usage des membres des communautés culturelles et du personnel de la Ville. La création du BIM, qui deviendra la division des Affaires Interculturelles en 1992, puis le bureau des Affaires interculturelles (BAI), marque le début de l'intervention systématique de la municipalité en matière de gestion de la diversité. La même année est menée une consultation publique sur les aspects pluriethniques d'une politique municipale de développement culturel et un Bureau d'accueil des nouveaux arrivants est créé au sein du Module de la sécurité du revenu.

Outre cet engagement en faveur de l'adaptation de l'administration municipale, la Ville s'implique dans le domaine de la lutte contre le racisme et les discriminations en adoptant la *Déclaration de Montréal contre le racisme et la discrimination* en 1989. Elle est accompagnée d'un plan de communications adapté, et surtout d'un *Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les communautés culturelles*, l'objectif étant d'atteindre 25 % du personnel de la Ville issu des communautés culturelles et de l'immigration, proportion correspondant au poids démographique de cette frange de la population (CARIM, 2001).

En 1990, un comité consultatif sur les relations interculturelles et interraciales de Montréal est mis sur pied[55] et en 1991, un programme de formation des gestionnaires et du personnel de première ligne est instauré. Depuis 1988, la ville de Montréal est donc intervenue dans différents domaines depuis l'amélioration de la prise en compte du pluralisme dans la toponymie à l'accès à l'égalité en emploi.

En 1994, une nouvelle alternance politique, avec l'élection du parti Vision Montréal, marque une nouvelle évolution dans l'implication de la Ville, ne serait-ce qu'en terme de visibilité. En effet, le maire Pierre Bourque s'est positionné à plusieurs reprises en faveur de la diversité ethnoculturelle et de ses apports. Il faut dire que cet engagement était souvent de nature politique, avec notamment un nombre important de candidats et d'élus issus des communautés culturelles et de l'immigration, principalement dans des quartiers très marqués par la présence immigrante. En 1995, la Ville se dote d'un *Plan d'Action institutionnel en affaires interculturelles* qui touche l'ensemble des services municipaux.

L'approche privilégiée par la ville de Montréal en matière de gestion du pluralisme diffère peu de l'approche du gouvernement du Québec avant le « virage civique ». En effet, elle prône une approche inclusive qui met l'accent tant sur la reconnaissance de la diversité que sur la participation de tous. Comme l'explique Raymonde Folco (1992), les principales variables de l'intégration sont : le sentiment d'appartenance et la valorisation des apports des différentes communautés, c'est-à-dire l'acceptation de la société d'accueil ; l'autonomie, c'est-à-dire la possibilité de se faire valoir comme citoyen ; ainsi que l'accessibilité et l'adéquation des services d'accueil et des supports d'entraide. Dans cette perspective, les communautés et les quartiers d'immigration sont reconnus comme des agents d'intégration, au même titre que l'adaptation et l'adéquation des services et des équipements urbains qui témoignent de cette reconnaissance de la diversité.

À la fin des années 1990, le Bureau des Affaires interculturelles élabore un énoncé de politique intitulé *Construire ensemble – Orientations 2000-2001-2002* qui réaffirme le mandat d'orientation et de coordination du BAI dont nous verrons plus loin le détail des

---

[55] En 1995, il changera de nom et deviendra le Comité aviseur sur les relations interculturelles de Montréal (CARIM).

interventions. Cet énoncé est présenté comme un outil de gestion autour de quatre cibles : « l'accueil et l'établissement ; l'application des principes d'équité, de non discrimination et de non exclusion ; la prise en compte des besoins dans les orientations et l'offre de service ; la consolidation du caractère cosmopolite de la métropole » (Ville de Montréal, BAI, 2000a).

Inclusion et réciprocité sont donc les principes de base de la politique municipale qui propose ainsi une approche résolument interculturelle en valorisant le rapprochement des individus et des groupes culturellement différents plutôt que la constitution de réseaux parallèles et valorise la prise en compte des milieux. Ces orientations sont opérationnalisées dans un plan d'action triennal d'interventions en matière de relations interculturelles qui seront réalisées par les différents services municipaux, par le Fonds des équipements scientifiques et par l'Office Municipal d'Habitation de Montréal (OMHM), « suivant leur champ d'expertise et les ressources dont ils disposent » (Ville de Montréal, BAI, 2000a). Chaque projet d'intervention est sous la responsabilité d'un service municipal, la plupart des projets étant chapeautés par le BAI.

Parmi les principaux services mobilisés figurent le service de la Culture, qui dirige le plus grand nombre de projets, le service des Sports, des loisirs et du développement social, le service du Développement économique et urbain, le service du Personnel, le service des Communications et le service des Relations avec les citoyens, conformément aux objectifs définis dans l'énoncé, à savoir « favoriser la participation pleine et entière des citoyens et des citoyennes de toutes origines au dynamisme social, culturel et économique de Montréal et aux différentes sphères de la vie municipale » (Ville de Montréal, BAI, 1999). Les interventions recouvrent différentes dimensions de la gestion de la diversité, allant du développement d'outils d'information au travail auprès des réfugiés en collaboration avec les ONG et les gouvernements, en passant par les programmes d'accès à l'égalité et des projets de recherche. Dans le domaine des loisirs, l'accent est mis sur la participation et le rapprochement interculturel, sur l'amélioration des connaissances sur les besoins spécifiques en vue d'adapter la programmation.

Comme mentionné précédemment, plusieurs services ont été décentralisés dans les différents quartiers, ou plus exactement les arrondissements qui regroupent plusieurs

quartiers. La mise en œuvre des orientations dépend donc de l'organisation territoriale de l'administration municipale et des problématiques spécifiques à chaque milieu. Tous les arrondissements et tous les quartiers ne sont donc pas appréhendés de la même façon quand il s'agit relations interculturelles : les quartiers à forte présence immigrante sont ciblés de façon prioritaire, même si un des objectifs de la politique de la Ville est d'augmenter, de façon générale, le caractère cosmopolite de la métropole.

Dans la même perspective, le 31 mars 1999 la ville de Montréal a signé une entente avec le ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un *Plan d'action visant l'accueil et l'intégration en français des immigrants dans les quartiers de Montréal.* L'objectif principal est de favoriser, à travers l'offre de service municipale, l'accueil et l'intégration en français des immigrants à la communauté montréalaise. La première version du plan d'action comprend cinq axes d'intervention : la connaissance de Montréal, la participation et la vie communautaire, les sports et loisirs, la culture, la lecture et les bibliothèques, auxquels sera ajouté un sixième axe, celui de l'environnement et de la propreté, dans les plans suivants puisque cette entente sera reconduite en 2000, 2001 et 2002.

Ce plan d'action repose sur la définition de projets précis dans des secteurs ciblés comme prioritaires en fonction de certaines caractéristiques (la population immigrante totale et le nombre de nouveaux arrivants) et en fonction des besoins spécifiques (marginalisation dans les habitations à loyer modique, problèmes d'accès aux services municipaux, etc.) (Ville de Montréal, BRI, 2002). Les quartiers retenus sont les quartiers Saint-Michel, Parc Extension, Villeray, Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâce, Ahuntsic, Cartierville, Sud-Ouest, Mile End, Ville-Marie, Sainte-Marie, Hochelaga-Maisonneuve, auxquels seront ajoutés Rivière-des-Prairies et Petite Patrie[56]. La coordination des activités confiées aux différents services et aux organismes communautaires œuvrant dans les quartiers est assurée par le BAI qui est également l'instigateur de cette entente en vertu de laquelle le MRCI accorde 500 000 $ de subventions à la ville de Montréal pour la mise en œuvre du plan d'action.

---

[56] Nous nous référons ici aux quartiers sélectionnés avant la fusion municipale de 2002.

Ces dispositifs institutionnels montrent le rôle central que joue le BAI dans l'adaptation de l'administration municipale à la diversité, qui constitue le principal outil de mise en œuvre de la politique de gestion du pluralisme. Il incarne la vision transversale prônée par la Ville en matière de relations interculturelles qui sont, en quelque sorte, l'affaire de tous. Unité d'expertise et de soutien, le BAI a, depuis le début, plusieurs missions et modes d'intervention. Concernant l'adaptation de l'administration municipale, il intervient pour répondre aux difficultés rencontrées par les gestionnaires en étant sollicité par un individu ou un groupe, en organisant des sessions de formation à l'interculturel, de médiation dans les cas de conflits.

Dans cette optique, et conformément à sa mission de soutien des services de la Ville, il a élaboré un outil d'intervention intitulé *L'accommodement raisonnable, guide à l'intention des gestionnaires de la Ville de Montréal*, qui permet de définir un certain nombre de balises et d'étapes dans la gestion d'un conflit lié aux relations interculturelles et interethniques, et dans la lutte contre les discrimination dans le respect des droits inscrits dans les lois et les chartes (Ville de Montréal, BAI, 2000b). Il présente donc de façon très pragmatique les grands principes de l'accommodement raisonnable. Comme nous l'avons déjà mentionné, ce principe juridique est inscrit dans les chartes canadienne et québécoise des droits de la personne. Le document présente des exemples d'accommodements adoptés à la suite de telles procédures : aménagement de locaux pour l'accès de personnes ayant un handicap physique, conformité des normes vestimentaires d'un emploi avec celles des croyances religieuses, accès adapté dans une piscine municipale pour les personnes ayant des contraintes religieuses particulières (*Idem*). Les principales étapes du processus permettent d'analyser la recevabilité d'une demande et les solutions possibles dans le respect des principes de réciprocité (effort des deux parties), d'équité (éviter que des règles ne portent préjudice à des minorités mais sans créer de passe-droit), et de réalité[57] (tenir compte notamment des contraintes de l'organisation).

---

[57] Le principe de réalité repose sur la notion de contrainte excessive. Doivent donc être évalués le coût, les problèmes de sécurité, la taille de l'organisation, le nombre de demandes et de demandeurs, l'atteinte au bien-être général, etc. (Ville de Montréal, BAI, 2000b).

Les interventions municipales en matière de relations interculturelles visent donc à assurer un intérêt réciproque pour les différentes cultures, et à favoriser l'accessibilité des services et la participation des membres des communautés culturelles à la fois dans les activités de la société d'accueil et dans des activités qui leurs sont propres.

Plus que par sa philosophie d'intervention, la ville de Montréal se distingue des autres municipalités québécoises par l'ampleur des dispositifs mis en œuvre, ce qui a permis le développement d'une certaine expertise. L'approche montréalaise vise en effet à dépasser l'enjeu culturel en proposant une acceptation réciproque. Mais ses interventions restent relativement modestes par rapport à celles de Toronto, quoique témoignant d'un volontarisme certain. De plus, certains objectifs de la politique interculturelle de Montréal sont encore loin d'être atteints, notamment celui d'une meilleure représentation des communautés culturelles au sein de l'administration municipale. En 1999 en effet, 7,4 % des effectifs municipaux permanents sont membres des communautés culturelles contre 5,7 % en 1994, l'objectif étant, rappelons-le, d'atteindre 25 % (CARIM, 2001). Leur présence à des postes supérieurs, en politique, dans les instances consultatives et décisionnelles est encore limitée. Ce constat nous amène à questionner les objectifs définis par la Ville et leurs modalités de mise en œuvre.

4.3. Le plan d'action du Service des Sports, loisirs et du développement social de la ville de Montréal : mise en œuvre de la politique interculturelle

La mise en œuvre de la politique interculturelle de la ville de Montréal soulève un certain nombre de questions que nous tenterons d'appréhender à partir du cas de l'adaptation de l'offre de service en loisirs. Nous avons vu que les sports et loisirs sont mis de l'avant comme des domaines de l'intervention publique susceptibles de favoriser l'intégration des immigrants en leur permettant à la fois d'exprimer leurs préférences et de rencontrer d'autres Montréalais. Mais il semble évident que la mise en pratique de ces principes peut s'avérer plus complexe pour plusieurs raisons : les réalités immigrantes varient d'un quartier à l'autre du territoire montréalais et les services sont déconcentrés, la politique elle-même recèle des ambiguïtés intrinsèques et dépend de la capacité et de la volonté des services municipaux de gérer ces enjeux. Pour mieux saisir la problématique montréalaise des pratiques de gestion de la diversité, nous nous intéresserons donc ici aux relations

interculturelles telles que définies dans un plan d'action du service des Sports, des loisirs et du développement social visant à assurer la prise en compte de la diversité dans l'offre de service, pour voir ensuite comment s'effectue la mise en œuvre de ce plan d'action. Nous pourrons ainsi aborder les principaux enjeux montréalais de la gestion de la diversité dans les sports et loisirs.

4.3.1. Orientations et principes d'actions

Le service des Sports, des loisirs et du développement social (SSLDS) se trouve en première ligne en ce qui a trait aux questions interculturelles et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la problématique de la diversité est centrale dans les domaines des loisirs et du développement social parce que ce sont des secteurs d'interventions qui nécessitent une recherche d'adéquation entre les interventions et les clientèles. Les sports et loisirs peuvent par exemple s'inscrire dans des pratiques cultuelles et culturelles particulières. De plus, le loisir est considéré comme un moyen d'intégration des populations immigrantes et comme un lieu privilégié de participation et de connaissance mutuelle. Enfin, la décentralisation de ce service a permis de rapprocher les gestionnaires en loisirs de leurs clientèles effectives.

Pour répondre aux objectifs d'adaptation du service à la diversité, le SSLDS se dote en 1997 d'un *Plan d'action en matière d'affaires interculturelles* qui identifie un certain nombre de clientèles cibles, comme les jeunes, les femmes immigrantes, les minorités visibles, dans des territoires cibles. Les projets spécifiques retenus dans le cadre de ce plan d'action sont généralement adaptés au territoire de mise en œuvre. Mais comme dans le cas des plans d'action présentés plus haut, certaines activités peuvent concerner plusieurs territoires ciblés en fonction de l'importance de l'immigration[58].

Conformément au mode de gestion en partenariat, ce plan soutient des organismes communautaires dans le cadre de leurs actions territorialisées et ciblées sur des clientèles.

---

[58] Les territoires identifiés dans le cadre de ce plan d'action sont sensiblement les mêmes que ceux des quartiers sensibles. Il s'agit des arrondissements Rosemont/Petite-Patrie, Villeray/Saint-Michel-Parc Extension, Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles, Notre-Dame de Grâce/Côte-des-Neiges, Sud-Ouest, Mercier/Hochelaga-Maisonneuve.

Différents types de soutiens peuvent être apportés : soutien logistique dans les parcs et installations lors des activités culturelles et sportives organisées par les organismes ethnoculturels (tous les secteurs ciblés), soutien à la communauté noire dans différentes activités (événements annuels, revitalisation du centre communautaire des Noirs dans l'arrondissement Sud-Ouest), accroître la participation de groupes ethnoculturels à la concertation en sollicitant leur participation dans la planification des activités et dans les structures de coordination, organiser des journées d'accueil pour les nouveaux résidants (Villeray/Saint-Michel/Parc Extension et Pointe-aux-Trembles/Rivière-des-Prairies), analyser les besoins des clientèles, etc. Regroupées en deux grands thèmes, le partenariat socio-communautaire ou adaptation externe, et l'accès des communautés culturelles aux emplois de la fonction publique ou adaptation interne, les quarante-deux interventions recouvrent donc à la fois la planification et la connaissance des clientèles, la formation en relations interculturelles pour le personnel du service (par exemple les sauveteurs dans les piscines) et l'application concrète de projets mis en œuvre par des organismes communautaires locaux, dans des centres communautaires.

Ces interventions recouvrent une petite partie de l'action des gestionnaires municipaux en loisirs. Au cours des observations que nous avons menées dans l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc Extension durant la phase exploratoire de la recherche, nous avons pu en effet remarquer que la problématique de la diversité était peu abordée au quotidien et qu'il s'agissait bien plus d'une préoccupation à long terme.

Ainsi, le service fait preuve de volontarisme en se dotant d'un plan d'action visant à mettre en œuvre les principes de la politique interculturelle de la ville de Montréal. En vertu des objectifs d'équité et d'universalité qui sous-tendent son action, il contribue à l'adaptation de l'administration et de l'offre de service. Cependant, ces deux objectifs sont parfois difficiles à opérationnaliser dans des activités concrètes et soulèvent ainsi des questions fondamentales quant à la gestion de la diversité.

4.3.2. Des propositions et des principes d'action antagonistes ?

Le *Plan d'action en matière de relations interculturelles* est l'outil dont s'est doté le service pour répondre aux objectifs qui lui sont assignés par la politique interculturelle de la ville de Montréal. Ce plan d'action doit ensuite être mis en œuvre dans les arrondissements concernés. Nous verrons dans les chapitres suivant comment s'effectue l'adaptation quotidienne à la diversité ethnoculturelle mais avant cela, nous reviendrons sur certaines questions que soulève d'ores et déjà l'examen des principes d'intervention : comment concilier équité et universalisme ? Quelles sont les modalités concrètes de mise en œuvre ?

Ambiguïtés intrinsèques

Les problèmes conceptuels mentionnés au sujet du multiculturalisme et de l'interculturalisme se retrouvent au niveau local où sont associés les principes de reconnaissance de la diversité en même temps que ceux de participation. Si la société d'accueil est invitée à faire preuve d'ouverture et à reconnaître les apports de la diversité, il n'est fait aucunement mention de la nature de ces apports. De plus, ce qui est présenté comme une relation réciproque ressemble plutôt à une relation déséquilibrée dans laquelle la participation apparaît comme une obligation. Si l'adaptation interne de l'administration et la nécessité d'adapter l'offre de service en loisirs sont mises de l'avant, la lutte contre le racisme et les discriminations, si ce n'est par la sensibilisation du personnel, n'est pratiquement pas mentionnée.

L'approche interculturelle en sports et loisirs reflète cette conception car elle reconnaît la nécessité d'intervenir dans le cadre d'actions spécifiques auprès de populations désavantagées et en même temps elle cherche à contrôler les regroupements. Nous retrouvons ici les critiques formulées à l'encontre de la notion d'intégration par le sport : d'une part elle agit comme une injonction lancée aux minorités sans tenir compte de leurs choix et de leurs préférences, et d'autre part elle reste muette quant aux apports des pratiques sportives des minorités pour la société d'accueil. À Montréal, l'ampleur de l'adaptation de l'offre de service à la diversité ethnoculturelle n'est pas définie. En effet, les types d'adaptation et la marge de manœuvre des gestionnaires ne sont pas précisés.

Doivent-ils réaliser des études de besoins en loisirs pour permettre une adéquation entre l'offre et la demande ? Jusqu'où peuvent-ils aller lorsqu'une demande est formulée par un groupe. Par exemple, des terrains de base-ball de moins en moins utilisés ont été réaménagés en terrains de soccer. Mais ce développement des terrains de soccer est dans certains cas déjà obsolète face à l'accroissement de la demande en faveur de l'aménagement de terrains de cricket dans certains quartiers. Quels sont les critères utilisés par les fonctionnaires pour répondre à de telles demandes ? Idem pour les pratiques qui sont souvent assujetties à des contraintes religieuses (pratique du ramadan, port du kirpan) et des pratiques culturelles. De plus, l'adaptation ne vise pas l'ensemble du territoire montréalais ce qui laisse croire que l'objectif principal est bien l'adaptation des minorités et non la prise en compte de leurs préférences. Ces ambiguïtés qui émanent des principes d'intervention se retrouvent dans les modalités de mise en œuvre.

Les difficultés possibles dans la mise en œuvre des principes d'intervention

On aura pu en effet remarquer qu'une fois définis les principes de base, l'action de la ville de Montréal en matière de gestion de la diversité est caractérisée par un certain pragmatisme, non seulement parce qu'elle cible des projets concrets, mais également parce qu'elle développe des outils de gestion mobilisables dans la gestion quotidienne tels que le Guide de l'accommodement raisonnable. Nous venons de mentionner le manque de directives auxquelles les gestionnaires municipaux peuvent se référer. Le principal outil d'aide à la décision est finalement le Guide de l'accommodement qui a comme avantage de ne pas postuler *a priori* dans quel sens doit s'orienter la décision. Ce n'est qu'à l'issue d'une analyse par étape qu'il est possible de décider si les gestionnaires peuvent répondre favorablement à une demande. L'existence de cet outil permet de limiter les risques de décisions arbitraires qu'induit le mode de gestion pragmatiste. Mais en même temps, le rôle dévolu aux acteurs locaux et leur nombre croissant dû à la politique de partenariat peuvent augmenter ce risque.

Différents acteurs aux représentations et aux parcours souvent variés se côtoient dans le cadre de la gestion quotidienne en loisirs ce qui soulève deux questions importantes : les gestionnaires municipaux et associatifs adhèrent-ils aux principes définis par la Ville ? Comment les gestionnaires municipaux transmettent-ils ces principes et comment les

font-ils appliquer par leurs partenaires ? La collaboration du milieu apparaît indispensable pour faire progresser l'adaptation et améliorer la prise en compte des besoins, puisque ce sont les partenaires qui sont en contact le plus souvent avec les populations visées par ces orientations, d'autant plus que le pouvoir des gestionnaires municipaux s'avère extrêmement limité.

L'enjeu fondamental des deux politiques est en effet l'accessibilité des services qui, conformément à l'approche-client développée ces dernières années, doivent favoriser la participation de tous. Pour cela, ils doivent avoir une bonne connaissance des besoins de leur milieu d'intervention. Mais comment les gestionnaires, tant municipaux que communautaires prennent-ils en compte cette diversité ? C'est ce que nous chercherons à comprendre avec les études de cas.

CHAPITRE 5 - LE PROJET DE YMCA POUR JEUNES HAÏTIENS DANS LE QUARTIER SAINT-MICHEL À MONTRÉAL

Le chapitre précédent nous a permis d'identifier les types de réponses à la diversité ethnoculturelle proposées par la Ville de Montréal, ainsi que les modes de gestion, caractérisés par la mise en place de partenariats, dans le domaine des sports et loisirs. Nous avons également vu que les activités de sports et de loisirs, contrairement à la conception univoque d'intégration par le sport, peuvent avoir des effets différenciés, aliénants ou émancipatoires, selon les populations et les contextes de pratiques (*voir infra, chapitre 2*). Plus encore, les regroupements ethniques dans le domaine des sports et loisirs peuvent être perçus comme des attitudes de repli de la part des communautés, ou à l'inverse comme des moyens de favoriser une intégration sociale.

Dans ce domaine, les représentations des acteurs jouent, selon nous, un rôle de premier plan dans la capacité à organiser et gérer les activités en tenant compte de la diversité ethnoculturelle. Comme nous l'avons déjà mentionné, nous nous intéressons à la manière dont ces représentations, fondées sur des processus de catégorisation et d'auto-imputation, orientent les décisions et les interactions des différents acteurs. Nous pensons en effet que dans un contexte de gouvernance tel que celui qui caractérise la fourniture de services municipaux de sport et de loisirs, et dans un contexte de gestion du pluralisme qui prône la prise en compte de la diversité, les représentations des acteurs et leur degré d'adhésion à la politique de gestion de la diversité doit faire l'objet d'une certaine attention pour permettre une analyse des pratiques municipales de gestion de la diversité qui tienne compte des modalités concrètes de mise en œuvre.

De plus, nous avons déjà pu voir que différents éléments pouvaient entrer en ligne de compte dans ces pratiques de gestion tels que des contraintes budgétaires, les différents acteurs et leurs priorités, les identités, le territoire, bref, autant d'éléments qu'il nous importe de saisir pour mieux comprendre les pratiques de gestion en essayant d'éviter les explications trop simplistes. L'étude de cas nous apparaît comme un bon moyen de

circonscrire les différentes dimensions d'un phénomène complexe et de l'analyser en profondeur.

Nous aborderons ici l'étude d'un projet d'équipement sportif et communautaire dans le quartier Saint-Michel à Montréal qui se solde par un échec, du moins en ce qui concerne ses objectifs initiaux de lutte contre la délinquance juvénile chez les jeunes Haïtiens. Cette « chronique d'un échec » nous permettra principalement d'identifier les principales dimensions de la mise en œuvre d'une politique de gestion de la diversité, dimensions que nous analyserons dans les deux chapitres suivants en étudiant les deux autres cas.

Après avoir exposé les grandes lignes du dossier étudié, nous analyserons les différents éléments qui constituent le cas pour revenir ensuite sur le(s) mode(s) de gestion de la diversité qui s'en dégage.

5.1 Du projet de centre sportif et communautaire pour jeunes Haïtiens à l'analyse des besoins en loisirs dans Saint-Michel

Dans le cadre de la recherche de terrain réalisée pour le projet Hospitalité, nous avons été invitée par les responsables du service des Sports, des loisirs et du développement social (SSLDS) de l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc Extension à assister à un Forum sur les loisirs devant permettre d'identifier les besoins en loisirs dans le quartier Saint-Michel. Cet événement a été présenté comme l'aboutissement d'un processus de négociation entre les organismes communautaires et de loisirs et la ville de Montréal au sujet d'un projet d'équipement qui, paradoxalement, ne se ferait pas. Le projet en question, qui concernait plus particulièrement les jeunes Haïtiens et devait prendre la forme d'un centre sportif et communautaire, a finalement été transformé en exercice de planification en loisirs pour toute la population.

5.1.1. Les loisirs au service de la communauté : l'émergence du projet de YMCA pour jeunes Haïtiens

À la fin des années 1980 et surtout au début des années 1990, émerge à Montréal une problématique relativement nouvelle, celle des gangs de rue. Formés au début de la décennie 1980, ils sévissent principalement dans le nord de Montréal, en particulier chez

les jeunes d'origines haïtienne et jamaïcaine mais aussi dans les communautés d'origines latino-américaines et asiatique, ainsi que chez certains « blancs skin-heads » (Perreault et Bibeau, 2003). Ces gangs sont spécialisés dans le trafic de drogue, la protection et la prostitution. Des bagarres et des règlements de compte parfois mortels éclatent régulièrement dans les quartiers Saint-Michel et Villeray et dans la municipalité de Montréal-Nord. Plusieurs émeutes suscitent également l'inquiétude de la population et la mobilisation de la police qui met sur pied une escouade « Gangs de rue » à la fin de l'année 1989. Rarement à caractère racial proprement dit, ces émeutes opposent malgré tout jeunes d'origine haïtienne et forces de police, et mettent en lumière une situation particulière de jeunes aux prises avec différents problèmes de type identitaire, familial ou socio-économique, et qui trouvent dans la violence et les gangs de rue un moyen de s'identifier et de se valoriser (*Idem* ; Potvin, 1997).

Si la médiatisation de ce phénomène place les jeunes Haïtiens sous la lumière des projecteurs, d'autres constats émis par différentes institutions et membres de la communauté haïtienne suscitent des réflexions sur leur situation particulière. Dans le domaine de la justice notamment, plusieurs études et rapports soulignent la situation inégalitaire des jeunes Noirs et les tendances potentiellement discriminatoires du système judiciaire, en se basant sur la proportion de jeunes de ces communautés qui font l'objet de signalements à la Direction de la Protection de la jeunesse (DPJ)[59], le plus souvent pour des actes criminels mais aussi comme victimes de violence familiale. La famille et la culture haïtienne sont stigmatisées du fait de ces signalements et beaucoup d'observateurs et d'intervenants considèrent que les jeunes Haïtiens sont envoyés trop rapidement devant la protection de la jeunesse où ils sont surreprésentés (Marissal, 17 juin 1993).

---

[59] Comme son nom l'indique, la Direction de la Protection de la jeunesse est chargée, en vertu de la loi du même nom, de veiller à la sécurité et au développement des mineurs. Les signalements, qui sont généralement le fait du milieu scolaire, de la police en majorité, mais aussi des parents, visent à alerter la DPJ concernant des situations qui semblent compromettre la sécurité et le développement : négligence (la moitié des signalements), troubles de comportements, abus physiques, abus sexuels, abandon (Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2003). Les adolescents de 12 à 17 ans font généralement l'objet de signalements pour troubles de comportement (alcoolisme, toxicomanie, fugue, délinquance juvénile, décrochage scolaire). Ce sont parfois les parents eux-mêmes qui font appel à la DPJ pour régler des situations de plus en plus violentes (*Idem*).

C'est le constat que pose l'un des principaux protagonistes du cas que nous avons étudié, employé à la DPJ. Celui-ci avait remarqué le décalage entre le poids démographique de la communauté haïtienne à Montréal et la présence des jeunes d'origine haïtienne dans les dossiers de la DPJ.

Certains considèrent également que la police fait preuve d'un peu trop de zèle dans le démantèlement de certains gangs de jeunes Noirs et serait beaucoup plus complaisante vis-à-vis de certains autres groupes, notamment les groupes racistes italiens et francophones (Hétu, 13 mars 1991). De plus, il existerait une certaine forme de racisme institutionnel dans la manière de traiter les cas. La faible présence des membres de ces communautés dans les institutions, et notamment au sein de la police, malgré l'existence de programmes d'accès à l'égalité, risquerait d'entretenir, voire d'accentuer la polarisation ethnique et communautaire entre les Blancs, qui incarneraient l'autorité et la justice, et les jeunes Noirs qui "incarneraient" la délinquance.

Ces événements ont suscité des réactions officielles, non seulement de la part de la ville de Montréal dans le cadre de son programme d'accès à l'égalité, mais aussi d'autres institutions aux niveaux local et provincial, avec notamment la mise en place de commissions d'enquête et des commandes d'études[60]. Les rapports produits ont généralement conclu à l'existence d'un traitement différentiel défavorable aux minorités noires et nécessitant un réaménagement de l'intervention publique à leur égard.

La société civile s'organise également, et plusieurs organismes se saisissent de la problématique des jeunes d'origine haïtienne. En 1990, un organisme sans but lucratif (OSBL), l'Alliance haïtianno-québécoise d'aide à la jeunesse, est créé pour répondre aux

---

[60] Au début des années 1990, le service de Police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) lance lui aussi un programme d'accès à l'égalité et commande toute une série de rapports, tandis que du côté provincial, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a mis sur pied un Forum pour étudier la situation des jeunes Haïtiens au Québec dont le rapport synthèse paraît en 1991 (CCCI, 1991). Dans le domaine de la justice, le comité d'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités visibles et ethniques de la commission des droits de la personne rend son rapport dit « Rapport Bellemare » en 1988 (Bellemarre et al., 1988). Il sera suivi en 1992 du rapport du groupe de travail du ministre de la sécurité publique du Québec sur les relations entre les communautés noires et le service de Police de la Communauté urbaine de Montréal dit « Rapport Corbo » (Corbo, 1992). Rappelons enfin les travaux des criminologues Emerson Douyon et André Normandeau (Normandeau et Douyon, 1995).

constats émis quant à la situation des jeunes Haïtiens. Cet organisme rassemble des Montréalais d'origine haïtienne provenant de différents horizons professionnels (étudiants, fonctionnaires, chercheurs). Pour contrer le phénomène de la délinquance juvénile et le désœuvrement, l'organisme se donne comme objectif de mettre sur pied un centre communautaire et de loisirs pour les jeunes d'origine haïtienne.

> « Je regardais les jeunes qui étaient en centre d'accueil, très souvent c'étaient des familles déstructurées ; mère seule, très souvent pauvreté. [...] Quand on regarde de quelle façon les Haïtiens rentrent à la protection de la jeunesse, on étudie les canaux, on s'aperçoit que ce sont des signalements qui sont faits par l'école et la police surtout. Alors que par exemple chez les Québécois de vieille souche, c'est très souvent les voisins et les grand-mères, qui sont au courant des mauvais traitements de la part de leurs gendres et brus, et puis qui font un signalement. Donc les canaux ne sont pas les mêmes, il y a quelque chose d'institutionnel, et nous voulons palier cette situation-là. » (Entretien, Alliance haïtianno-québécoise d'aide à la jeunesse)

Une vision communautaire

Les instigateurs du projet définissent leur démarche comme un moyen de travailler en amont d'un phénomène dont il est souvent difficile de se sortir une fois pris dans l'engrenage. Elle repose sur des observations faites dans certaines communautés ethnoculturelles montréalaises elles-mêmes dotées d'organismes, d'institutions et d'équipements collectifs comme les centres communautaires qui sont autant de lieux de rassemblement que fréquentent les jeunes. C'est notamment le cas de la communauté juive qui possède des centres dans lesquels les jeunes peuvent accéder à un certain nombre d'activités. Pour les fondateurs de l'Alliance, le "repli communautaire" qu'un tel projet pourrait susciter, s'il est peu souhaitable à long terme, peut être un outil de prévention de la délinquance en occupant les jeunes et en permettant de dépister un certain nombre de cas susceptibles de devenir problématiques, tout en proposant des activités de loisirs recherchées par les jeunes.

> « Je me disais : si la communauté haïtienne pouvait s'offrir, au risque d'une certaine ghettoïsation, une infrastructure qui permettrait de recueillir ces jeunes le vendredi soir, de leur permettre de s'éclater plutôt que de se retrouver par exemple dans les stations de métro, à ne pas savoir quoi faire de leur corps. Alors ce serait déjà quelque chose, ce serait un palier en vue de l'intégration sociale. » (Entretien, Alliance haïtianno-québécoise d'aide à la jeunesse)

Les effets structurants de la communauté sont donc mis de l'avant dans le cadre d'une approche sociale des loisirs.

Au départ, le projet n'avait pas de localisation particulière et une fois l'objectif défini, il s'agissait surtout de trouver les fonds pour le réaliser. Les membres de l'organisme, souvent instruits, voire influents, ont alors adopté une démarche d'envergure en mobilisant leurs compétences et leurs connaissances. Après une première tentative auprès de la Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux de Montréal-centre qui échouera à cause des lourdeurs administratives, le projet est ensuite présenté à la Secrétaire d'État au Multiculturalisme et au Statut de la Femme. Celle-ci conseille à l'organisme de demander une subvention dans le cadre du programme tripartite d'infrastructures nouvellement institué[61].

En 1995, une autre rencontre, celle d'un membre de l'Alliance avec le président du conseil d'administration du YMCA de Montréal, contribuera à faire évoluer le projet de façon déterminante en permettant de lui donner une forme concrète. Le président de la fondation propose en effet à l'organisme de rencontrer le directeur de l'expansion et du développement du YMCA de Montréal. À l'issue de ces premiers contacts, un partenariat est mis en place entre les deux organismes.

Une vision communautaire et entrepreneuriale

La fondation YMCA de Montréal, qui est en charge des stratégies de développement, s'intéresse d'autant plus au projet de l'Alliance qu'elle cherche à construire de nouveaux centres dans les milieux francophones. L'Alliance lui fournit donc l'opportunité de se pencher sur la question, tandis que la vocation communautaire (épanouissement personnel, développement des communautés) du YMCA correspond parfaitement aux

---

[61] Le programme tripartite d'infrastructures a été lancé en 1994, prolongé en 1997 et renouvelé en 2000, par le Gouvernement canadien. Il s'agit d'une « initiative fédérale temporaire à coûts partagés visant à faciliter le développement et l'entretien de l'infrastructure locale ainsi que la création d'emploi. » (Extrait du rapport 1999 du vérificateur général, chapitre 17 « Le programme travaux d'infrastructure Canada : Phase II et suivi de la vérification de la Phase I », disponible à l'adresse suivante http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/99menu_f.html). En vertu de cette entente de collaboration, les municipalités transmettent leurs priorités au Gouvernement provincial qui communique les projets retenus au Gouvernement fédéral qui doit les appuyer.

objectifs de l'Alliance haïtianno-québécoise d'aide à la jeunesse. Mais cette vocation se combine à une approche entrepreneuriale de développement qui nécessite un certain équilibre budgétaire, nous y reviendrons dans les pages qui suivent.

Avec son nouveau partenaire, le YMCA mobilise son expertise pour soumettre des demandes de subvention et réaliser les études de faisabilité nécessaires à la définition du projet. Après une première étude de faisabilité financée par le Gouvernement fédéral visant à identifier les principaux secteurs où se concentrent les jeunes Haïtiens qui éprouvent des difficultés socio-économiques et scolaires, le quartier Saint-Michel est pressenti pour accueillir le nouveau centre. Si la préoccupation pour la communauté d'accueil permet de cibler un quartier en particulier, les exigences de rentabilité vont quant à elles déterminer la localisation exacte de l'équipement qui devra être aussi accessible que possible pour permettre un niveau de fréquentation important.

En effet, les nouveaux centres construits ou rénovés par le YMCA de Montréal doivent impérativement présenter un budget financier annuel équilibré, c'est pourquoi les études de faisabilité insistent sur le potentiel de rentabilité qui dépend pour une large part de l'emplacement de l'équipement. La proximité des axes de transport routier et l'accès au transport en commun sont notamment privilégiés. Ainsi, une étude de faisabilité réalisée par une firme privée en janvier 1996 définit les sites potentiels dans un rayon de 1 Km autour de la station de métro Saint-Michel, elle-même proche de plusieurs axes routiers importants. Le nombre de terrains disponibles dans ce secteur ainsi que leur prix abordable et la concentration démographique, permettant de prévoir des niveaux de fréquentation intéressants, sont également pris en compte pour déterminer l'emplacement du centre.

Puis, une recherche qualitative est menée en juin 1996 auprès de jeunes et d'adultes du quartier, majoritairement d'origine haïtienne, et auprès de quatre intervenants travaillant dans différents organismes et institutions, soit le Centre local de services communautaires (CLSC), le service de police (SPCUM) et la Maison d'Haïti. Cette dernière, implantée depuis 1972 dans Saint-Michel, s'occupe notamment de prévention de la délinquance.

Dans le rapport paru en juillet 1996, il ressort de cette recherche que la clientèle-cible d'un nouveau centre serait principalement les jeunes de 18 à 25 ans (Faddoul et

Desautels, 1996). Ce centre serait un lieu de référence et de rassemblement pour toute la communauté locale mais une attention particulière devrait être accordée à l'accessibilité des jeunes Haïtiens. Durant les entretiens, ces derniers ont en effet exprimé un intérêt marqué pour un tel centre tout en craignant de ne pas y être à leur place, qualifiant les YMCA « d'organisation élitiste » (*Idem*). Il est également mentionné qu'il serait important de faire attention aux tarifs appliqués aux utilisateurs du quartier qui sont à la fois ceux qui auraient le plus besoin du centre pour des activités et du soutien à l'insertion socio-économique, et ceux qui ont le moins de moyens.

À l'issue de cette première étape de définition, les initiateurs du projet enclenchent un nouveau processus préalable à la réalisation, celui de l'information auprès des acteurs du milieu, et en premier lieu, la ville de Montréal. Jusqu'alors, les acteurs rencontrés s'étaient montrés très favorables au projet, en particulier le directeur du CLSC, qui a participé à la recherche qualitative et qui s'engage aux côtés de l'Alliance et du YMCA pour faire accepter le projet.

Mais le « monde des loisirs », que ce soit la ville de Montréal par l'intermédiaire du SSLDS de l'arrondissement, ou les organismes de loisirs, réagit très négativement au projet, reprochant au YMCA et à l'Alliance de ne pas les avoir consultés durant l'étude. Cette opposition de fond va contribuer à détourner le projet initial qui, d'un centre communautaire et sportif pour jeunes Haïtiens, sera transformé en consultation sur les loisirs dans le quartier.

Avant de décrire en détail ce changement de vocation, mentionnons que la problématique des jeunes Haïtiens est déjà quelque peu diluée dans le projet de centre proposé par le YMCA qui, à toutes fins pratiques, a pris le leadership en mobilisant son expertise. En s'adressant à un si gros joueur, les membres de l'Alliance ont dû accepter de mettre de côté l'idée d'un centre exclusivement dédié aux jeunes Haïtiens pour s'orienter vers quelque chose de plus universel tout en préservant certaines références explicites à la communauté haïtienne pour permettre aux jeunes de s'identifier à l'équipement.

> « Dans le temps, ça se voulait quelque chose d'Haïtien. Mais les esprits changent, la mentalité des gens change. Ce qui est acceptable à un certain moment ne l'est plus, [...]. Et nous, on a dû s'ajuster aussi. De l'idée d'un projet entièrement haïtien, on est passés à une succursale qui serait d'une

> certaine façon identifiée aux Haïtiens, mais qui s'adresserait à toute la communauté. Et par exemple, on avait convenu avec le YMCA, que ce YMCA porterait le nom d'un héros haïtien. Ça pourrait être aussi bien, Toussaint Louverture, [...]. Un endroit où les jeunes Haïtiens se sentiraient plus chez eux, parce qu'identifié, même si ce projet s'adresse à toute la population. » (Entretien, Alliance haïtianno-québécoise d'aide à la jeunesse)

Mais pour pouvoir construire ce nouveau YMCA, la participation de la ville de Montréal est indispensable. En effet, l'expérience de la rénovation du YMCA du Parc, réouvert en 1994 après plusieurs années de travaux, et le succès du partenariat financier entre la Ville et le YMCA instauré à cette occasion ont créé un précédent et permis l'émergence d'un nouveau mode de gestion, partenariale, dans lequel la Ville se porte garante en cas de déficit. À l'étape de la réalisation, l'implication de la Ville s'avère donc incontournable.

5.1.2. Le détournement du projet

Pour mettre en œuvre le projet de centre dans Saint-Michel, le YMCA de Montréal a déployé une stratégie de développement "offensive", qui a fonctionné dans d'autres situations, mais qui se déroule alors dans un contexte de tensions entre les organismes de loisirs et la ville de Montréal à cause de la mise en place de la politique de partenariat. De plus, si un responsable du SSLDS avait bien été contacté lors de l'élaboration de la première étude, la collaboration ne s'est pas concrétisée. La Ville n'a donc pas été associée au processus de définition du projet mais elle s'investit de plus en plus au point de le réorienter.

Une situation de crise

Si la Ville ne participe pas au projet du YMCA, le milieu communautaire qui a été approché, et en premier lieu le CLSC, non seulement y adhère mais en devient le principal partenaire issu du quartier. À la fin de l'année 1996, lors d'une conférence de presse, les directeurs de la fondation du YMCA de Montréal et du CLSC, ainsi que le président de l'Alliance, annoncent officiellement la construction d'un YMCA dans le quartier. Les habitants et organismes sont invités à assister à une assemblée d'information qui se déroule le 20 janvier 1997. Le projet de YMCA y est présenté, plans à l'appui, comme un centre multifonctionnel avec des locaux polyvalents et un gymnase, où seront

pratiquées des activités sportives et artistiques. Les organismes de loisirs et la Ville, s'ils reconnaissent un certain nombre de lacunes dans l'offre de service en loisirs dans le quartier, rejettent à la fois le contenu du projet et la manière dont il a été élaboré, c'est-à-dire sans consultation préalable des principaux intéressés. Ils contestent également le fait que la construction d'un nouvel équipement, plutôt que le réaménagement d'un équipement existant, ait été privilégiée.

> « [Les gens] faisaient fi totalement qu'il y avait déjà un centre de loisirs qui existait, qu'il y avait déjà un autre centre qui existait, qu'il y avait l'aréna Desmarteaux, plateau double avec gymnase qui existait. [...] Pas besoin de vous dire que les gens qui ont réagi dans la salle ont dit : « il y a des choses qui existent déjà, il y a des institutions qui sont là. » [...] C'était clair que leur idée était faite puis qu'ils s'alignaient par là. » (Entretien, SSLDS)

Pour le reste de la population, et pour les organismes communautaires, la venue d'un YMCA serait au contraire un atout pour ce quartier souvent laissé pour compte, même s'il est difficile de présumer des chances de succès de cet équipement et des activités, compte tenu des échecs déjà rencontrés par les organismes du quartier qui se sont à un moment ou à un autre eux aussi intéressés à la clientèle des jeunes adultes d'origines diverses.

Suite au tollé suscité par le projet dans le monde des loisirs, les intervenants associatifs et municipaux en loisirs sont associés au processus d'élaboration finale du projet. Entre février et mars 1997, ils participent à une consultation et, pour certains, au comité de pilotage mis sur pied pour le suivi de la démarche. Ces consultations portent principalement sur la programmation, sur l'aspect physique du centre et sa gestion, mais la pertinence même de sa construction n'est pas questionnée, ce que critiquent plusieurs intervenants. Le rapport des consultations diffusé en 1997 et repris dans l'étude finale en 1998 (YMCA, 1998), est lui aussi contesté en raison du manque de participation des utilisateurs potentiels à la consultation et du risque de chevauchement de la programmation avec les activités déjà proposées dans le quartier, qui n'ont pas été prises en compte. À la fin de l'année, un nouveau surintendant du SSLDS est nommé en remplacement du précédent parti à la retraite. Le responsable du développement au YMCA change également et l'arrivée de ces nouveaux acteurs va permettre de faire avancer le projet, mais aussi de le modifier.

La réappropriation du projet par la ville de Montréal

L'étude finale du projet est déposée en mars 1998 et se base sur les conclusions de la recherche qualitative pour proposer un plan du centre à venir ainsi que des suggestions de programmation. Elle comprend également les autres études de marché ainsi que les résultats de la consultation, et une description des principales caractéristiques socio-démographiques du quartier Saint-Michel (YMCA de Montréal, 1998). Cette étude est critiquée par la Ville qui considère que les équipements déjà utilisés ainsi que les activités qui y sont pratiquées auraient dû être recensés au préalable comme le veulent les procédures de planification en loisirs généralement employées[62], alors que l'étude du YMCA aborde principalement les activités qui pourraient être proposées par un YMCA sans dresser un état des lieux concernant les activités. Il est cependant mentionné que le quartier manque d'équipements récréatifs sans que cette question soit abordée en détail (*Idem* ; Faddoul et Desautels, *Ibid*).

À cette époque, la situation des organismes de loisirs est difficile non seulement en raison des nouveaux partenariats, mais également en raison de certains constats d'obsolescence et de décalage entre l'offre de service et les besoins réels de la population. Certains organismes sont en effet considérés comme archaïques que ce soit dans leurs façons de faire ou dans les activités qu'ils proposent. Il s'avère parfois difficile de varier les activités en dehors des sports traditionnellement proposés soit le base-ball l'été et le hockey l'hiver. Ces constats sont émis par les membres du SSLDS, mais aussi par certains intervenants associatifs formant en quelque sorte une nouvelle génération.

De plus, la localisation du nouveau centre est fortement contestée, car les intervenants municipaux estiment qu'elle ne remplit pas ses objectifs. En effet, le centre aurait pour vocation de desservir, de façon implicite, la clientèle particulière des jeunes Haïtiens. De plus, comme le démontrent les études, il existe certains manques en équipements de

---

[62] Certains experts privilégient un processus de planification en neuf phases : émergence, c'est-à-dire les facteurs à l'origine du processus; élaboration des objectifs culturels, sociaux, économiques et politiques; élaboration de la méthode; recherche sur le milieu physique, les éléments humains, les facteurs organisationnels et les dimensions politiques en jeu; synthèse; élaboration d'un concept; élaboration des recommandations; réalisation; évaluation (Soubrier, 1988 : 96-100).

sports et de loisirs dans le quartier. Mais l'implantation d'un YMCA aux alentours du métro Saint-Michel, c'est-à-dire au sud du quartier, ne répondrait pas à ces objectifs puisque la communauté haïtienne réside principalement au nord et à l'est, et les problèmes d'équipements sont au nord.

Le projet est donc rejeté dans sa forme initiale mais pas abandonné. La marge de manœuvre s'avère étroite pour le YMCA de Montréal et l'Alliance qui ne peuvent se permettre de perdre le soutien de la Ville. Une nouvelle étude est mise sur pied pour combler les lacunes des précédentes, sur la forme et sur le fonds, afin d'obtenir un consensus entre les différents acteurs du milieu. Une demande de subvention est déposée auprès de Patrimoine canadien en mars 1998, mais les fonds ne sont alloués qu'au printemps 1999. Le bureau régional du SSLDS prend le leadership de la démarche et confie l'étude à une étudiante de maîtrise du département des Sciences du loisir et de la communication sociale de l'Université de Trois-Rivières.

Le travail, intitulé *Étude de besoins en loisirs des citoyens du quartier Saint-Michel,* recense les activités et les niveaux de fréquentation des programmes de loisirs offerts par le SSLDS, présenté comme l'acteur principal du loisir dans le quartier, et ses partenaires qui gèrent les centres et les OSBL qui proposent certaines activités. Il présente les caractéristiques du quartier et souligne l'importance de favoriser l'accès des membres des communautés culturelles aux activités et aux équipements, mais se donne comme principal objectif d'identifier les besoins en loisirs et les besoins en équipements qui en découlent[63] (Juneau, 2000). Les informateurs-clés ont été répartis en cinq groupes de discussion. Un groupe était composé des intervenants professionnels issus de différentes institutions (CLSC, SSLDS de l'arrondissement et de l'expertise centrale, Bibliothèque Saint-Michel, Division des Affaires Interculturelles). Trois autres groupes, répartis en fonction des différents secteurs du quartier, étaient composés de représentants de comités

---

[63] La méthode utilisée s'appuie sur la notion de besoin définie comme l'écart entre un état optimal et l'état réel (Juneau, 2000). La méthode de détermination du besoin utilisée dans cette étude repose sur trois étapes principales : la détermination de la situation désirée à partir de sources documentaires et de rencontres avec des informateurs-clés ; la détermination de la situation réelle, identifiée à partir d'une collecte de données réalisée dans les différents organismes pourvoyeurs d'activités de loisirs ; et enfin la validation des besoins déterminés dans des groupes de discussion composés d'informateurs-clés (*Idem*).

de loisirs, d'organismes œuvrant auprès des jeunes, de responsables de centres de loisirs, d'agents socio-communautaires de la police de quartier, de travailleurs de rue et d'organismes communautaires. Un dernier groupe de discussion rassemblait les intervenants en sport du quartier, que ce soient des présidents de clubs ou d'associations sportives et le vice-président de la fédération de loisirs.

Les principaux éléments qui ressortent de ces discussions diffèrent selon les groupes, certains ayant mis l'accent sur le loisir comme outil d'intervention sociale, notamment dans le cadre de l'intégration et de la prévention de la délinquance, d'autres ont plutôt insisté sur la collaboration défaillante entre les différents organismes de loisirs dans le quartier et le problème du partenariat avec la Ville. Certains se sont montrés peu préoccupés par les « réalités multiculturelles de la population » (*Idem*). Les problèmes identifiés dans cette étude relèvent à la fois des différentes réalités familiales et du manque d'installations mais surtout de la sous-utilisation des équipements existants. Les ressources des familles du quartier, que ce soit en argent ou en temps, varient beaucoup, du fait notamment d'une proportion importante de familles monoparentales ce qui a des répercussions sur la tarification, sur les horaires et sur la proximité des services.

Le loisir est généralement présenté comme un outil d'intégration sociale. Les communautés culturelles sont présentées comme devant faire face à des problèmes générationnels et à des problèmes d'isolement, notamment chez les femmes et les personnes âgées. Elles peuvent également être aux prises avec des conflits de valeurs qui nuisent à leur participation. L'étude mentionne par ailleurs la difficulté rencontrée durant l'enquête de terrain pour recueillir des informations sur les habitudes de loisirs des membres des communautés culturelles (*Idem*).

Pour l'auteure, l'importance de ces problématiques ne justifie pas pour autant la construction d'un nouvel équipement puisque l'examen approfondi des trois secteurs du quartier indique que les besoins en loisirs et en installations sont très variés : le sud du quartier (secteur François-Perrault) est plutôt bien desservi, tandis que le nord du quartier connaît un manque d'équipements (principalement le secteur Saint-Michel) et des problèmes d'accessibilité (*voir carte 2, p. 214*). Toujours selon cette étude, il s'agit plutôt d'optimiser les ressources humaines, matérielles et financières en s'intéressant aux

problèmes spécifiques du bénévolat, de la concertation et du partenariat. En particulier, les « mentalités de clocher » sont dénoncées parce qu'elles découragent les tentatives de collaboration entre les différents organismes de loisirs.

Si la préoccupation pour l'adaptation de l'offre de service aux clientèles issues des communautés culturelles figure en bonne place dans l'identification des besoins, aucune mesure concrète n'est proposée pour intervenir spécifiquement sur cet enjeu. L'étude conclut que le projet de YMCA dans Saint-Michel témoigne d'une « perception erronée d'un besoin en équipement » et qu'il est plus urgent d'améliorer la situation existante (*Idem*). Conformément au souhait émis par la Ville d'associer étroitement les associations du quartier, les principales conclusions de l'étude apparaissent dans un document synthèse distribué aux organismes et discuté lors d'un vaste forum.

Le Forum sur les loisirs

Pour opérer un suivi de la démarche, un comité de pilotage de dix personnes a été mis sur pied avec des intervenants du SSLDS, du YMCA de Montréal, du CLSC Saint-Michel, de l'Alliance haïtianno-québécoise d'aide à la jeunesse, de l'Association des ingénieurs haïtianno-canadiens, installée dans le quartier, des Loisirs Saint-Damase et de l'UQTR. Le comité valide les conclusions de l'étude qui sont ensuite présentées, avec des pistes d'action, aux participants lors du forum intitulé *Forum Saint-Michel, Votre quartier... vos loisirs*, organisé en mars 2001. Un rapport synthèse de l'étude des besoins y est distribué. Piloté par le SSLDS et le YMCA de Montréal, l'exercice vise à définir les priorités de loisirs dans le quartier en termes d'activités, de ressources, d'acteurs et d'organisations. À cette occasion, plusieurs participants reviennent sur les problèmes causés par l'instauration du partenariat entre la ville de Montréal et les organismes de loisirs, d'autres souhaitent ouvertement aller de l'avant et considèrent que ce débat est clos.

Si la question de la participation des communautés culturelles est abordée dans certains ateliers, elle ne ressort pas comme une préoccupation majeure des acteurs du loisir. Certains intervenants municipaux et communautaires, dont les préoccupations sont de nature plus sociale, ont mentionné les différents problèmes rencontrés par la population du quartier en général, et en particulier pour l'accès aux loisirs, problèmes liés à la pauvreté et aux obstacles culturels et linguistiques.

Les conclusions du forum énoncées en séance plénière mentionnent comme priorités la connaissance des services et des clientèles, la diversification de l'offre, ainsi que l'instauration d'un processus de concertation. Plusieurs projets sont également évoqués, dont celui de récupérer l'église Sainte-Yvette située dans le secteur Saint-Michel pour en faire un centre communautaire, et celui de mettre sur pied un centre d'action bénévole et un comité d'accueil pour les nouveaux arrivants afin de favoriser le recrutement des bénévoles. Enfin, il est proposé de travailler au développement d'un véritable sens d'appartenance au quartier dans son ensemble, et non plus seulement aux paroisses qui sont les secteurs d'intervention des premiers comités de loisirs. En guise de conclusion, les organisateurs s'engagent à faire rapport de ces débats auprès du Conseil de quartier.

Les actes du Forum sont préparés par le SSLDS et envoyés aux participants. Ils rappellent les principales recommandations : « implanter une table de concertation en loisir où siègerait (*sic*) les principaux acteurs travaillant dans le domaine du loisir, communautaire, institutionnel public, etc. dans le quartier Saint-Michel ; travailler en partenariat avec tous les intervenants du quartier Saint-Michel ; développer des moyens de diffusion de l'information, tant pour les citoyens que pour les organismes ; maximiser l'utilisation de nos installations ; favoriser l'action bénévole au sein du quartier » (SSLDS, bureau régional Villeray/Saint-Michel/Parc Extension, 2001). Concrètement, le Forum sur les loisirs aura principalement conduit à la mise sur pied d'une table de concertation en loisirs visant à rassembler les acteurs du quartier qu'ils soient intervenants associatifs, scolaires ou municipaux, en loisir ou dans le communautaire.

Épilogue

Le projet initial soumis par l'Alliance haïtianno-québécoise d'aide à la jeunesse au YMCA, puis au CLSC Saint-Michel, proposait d'intervenir spécifiquement auprès des jeunes Haïtiens afin de contrer la délinquance juvénile par le biais des loisirs. Pour cela, un centre communautaire était nécessaire, et grâce à l'association avec le YMCA de Montréal, le projet a pris la forme d'un centre YMCA. Après avoir consulté les organismes communautaires du quartier, puis les organismes de loisirs et le SSLDS de l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc Extension, il est apparu aux instigateurs du projet que la situation décrite dans les études de marché semblait plus complexe et

nécessitait non seulement une prise en compte plus large de la situation de la population du quartier, mais également une prise en compte de l'offre de loisirs. Le Forum sur les loisirs avait pour vocation de rassembler les différents acteurs du quartier pour définir les priorités et améliorer l'offre de service en loisirs. S'il y a eu quelques changements dans le domaine des organisations, la question des équipements demeure en suspend tandis que la problématique haïtienne a disparu.

Suite au forum, une table d'action pilotée « en tandem » par un représentant du SSLDS et une représentante du principal organisme de concertation dans le quartier, Vivre Saint-Michel en Santé (VSMS), également directrice d'un centre de loisirs, est mise sur pied afin de mettre en œuvre les conclusions de l'étude et du forum. Les organismes communautaires et de loisirs, ainsi que les institutions pertinentes comme les écoles sont invités à y participer. Après trois réunions qui ont eu lieu entre juin 2001 et novembre 2001, une certaine impatience se fait sentir de la part de certains représentants d'organismes qui souhaitent aller de l'avant. Mais aucune mesure concrète n'est prise au moment où entre en vigueur la Loi 170 qui consacre la fusion forcée des municipalités de l'île et fonde la nouvelle ville de Montréal[64].

Par contre, des changements ont lieu dans l'organisation des loisirs. À l'hiver 2001, un comité de parents est créé pour coordonner le tae kwon do dans l'arrondissement. Huit centres de loisirs sont concernés par cette activité. Soutenu par le SSLDS, le Comité est invité à se constituer en OSBL. Celui-ci s'adresse alors aux Loisirs Saint-Damase qui est en pourparlers avec les Loisirs Saint-Grégoire-le-Grand. Cet organisme a proposé une fusion des conseils d'administration afin d'assurer sa survie. Saint-Damase prend le Comité de parents sous sa coupe et en janvier 2002 est créée la Corporation de gestion des loisirs communautaires centre-nord avec la fusion des Loisirs Saint-Damase et Saint-Grégoire-le-Grand. Cet organisme à vocation régionale se donne comme mandat de coordonner et gérer les activités des sports et loisirs dans l'arrondissement. Outre le tae kwon do, l'organisme s'occupe d'un club de vacances, des activités Cirque du monde,

---

[64] Rappelons que cette loi a été adoptée par le gouvernement du Québec en décembre 2000.

avec le Cirque du soleil dont le siège social est situé dans le quartier, et s'implique dans la concertation locale (Barbe, 13 mai 2001, 17 février 2002, 24 février 2002).

Aucune mention n'est faite de la problématique des jeunes et des communautés culturelles, ni du projet initial dans les travaux de la Table Action Loisirs. Si les différentes communautés du quartier sont invitées à s'impliquer, elles seront peu présentes dans la concertation en loisirs. Notamment, les principaux organismes identifiés à la communauté haïtienne qui s'étaient proposés pour participer à la table de concertation n'assistent pas aux réunions. De même, le représentant du YMCA ne s'implique pas. Si certains représentants d'organismes de loisirs, intervenants en loisirs, sont eux-mêmes issus des communautés haïtienne et latino-américaine, ils ne représentent pas formellement les intérêts de ces communautés. La question spécifique des jeunes Haïtiens est donc absente des discussions qui portent principalement sur les propositions de fonctionnement et la mise sur pied de comités de travail. La problématique haïtienne réapparaît cependant dans le cadre d'un autre dossier, celui de la transformation de l'Église Sainte-Yvette.

Du côté des infrastructures en effet, la situation change peu. L'étude de besoins en loisirs avait conclu à une carence en équipements de loisirs dans le secteur Saint-Michel soit au nord-ouest du quartier. C'est là qu'est située l'église Sainte-Yvette qui faisait l'objet de rumeurs depuis plusieurs années à l'effet qu'elle serait rachetée pour être transformée en centre communautaire. Les choses se précisent à partir de l'année 2000 durant laquelle les paroisses Sainte-Lucie et Sainte-Yvette fusionnent pour n'en former qu'une seule, la paroisse Saint-Michel. L'église est donc disponible. Le Projet d'Aménagement Résidentiel et Industriel (PARI) Saint-Michel, soutenu par l'élu du secteur, dépose une offre d'achat qui doit prendre fin le 30 octobre 2001. À la mi-octobre, le journal local, dont le propriétaire est membre du PARI, annonce que le service des Immeubles a été mandaté par le Comité exécutif pour examiner le dossier et faire une offre d'achat. Mais en décembre, revirement de situation, le journal titre : « l'Église Sainte-Yvette vendue à des intérêts étrangers » (Bricault, 2 décembre 2001). L'archevêché de Montréal a en effet vendu le bâtiment à une communauté religieuse, l'ironie de la chose étant que cette communauté est en fait une église pentecôtiste haïtienne.

Cette vente provoque un tollé parmi les intervenants du milieu bien décidés à faire de cette église un centre de loisirs communautaires multiethnique qui répondrait aux besoins des Michelois. Pour défendre ce projet est créé le comité *SOS Sainte-Yvette* qui rassemble des représentants d'organismes bien connus dans le quartier (CLSC, VSMS, PARI, etc.). Plusieurs organismes les soutiennent publiquement et en mars 2002, un responsable de l'Alliance théâtrale haïtienne, un organisme qui intervient dans le quartier en montant des pièces de "théâtre intégrateur", prend position en faveur du comité en expliquant que le nombre d'églises haïtiennes est suffisant[65], que celles-ci limitent trop leurs actions à leurs fidèles tandis que le nouveau centre multiethnique devrait permettre d'offrir un nouveau lieu d'activités aux jeunes de la communauté haïtienne (Barbe, 3 mars 2002) !

5.2. Interactions et représentations

Le récit que nous venons de présenter nous amène à soulever plusieurs questions concernant la gouvernance locale et la prise en compte de la diversité dans la gestion en loisirs, ou plus exactement, dans le cas qui nous préoccupe, la prise en compte de la diversité dans le processus de planification en loisirs. Quels sont les facteurs qui ont conduit au changement de vocation du projet qui, de centre communautaire pour jeunes Haïtiens est devenu une table de concertation en loisirs en passant par un projet de YMCA ? Pourquoi ce virage ? S'agit-il du résultat d'une confrontation entre différentes conceptions de la gestion de la diversité, c'est-à-dire la gestion communautaire versus la mixité dans des espaces à vocation universaliste ? Est-ce une question de pouvoir, de maîtrise du processus de décision, ou tout simplement une question de maladresse dans les relations entre des acteurs aux intérêts divergents lors des différentes étapes de définition du projet ? Quelle est l'influence respective des facteurs endogènes, c'est-à-dire propres au quartier, et des facteurs exogènes ? Quel est le rôle de la communauté haïtienne ?

Autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre en travaillant à chaque extrémité du processus de la consultation en loisirs dans Saint-Michel. En effet, à partir

---

[65] Depuis quelques années, le nombre d'églises pentecôtistes s'est multiplié. Certaines organisent des activités de loisirs pour les jeunes (hip-hop chrétien).

du Forum sur les loisirs qui s'est tenu en mars 2001, nous avons pu assister aux différentes réunions et rencontres, publiques ou non, entre les acteurs impliqués. Pour les événements qui précèdent, nous avons pu obtenir des informations lors des entrevues avec des informateurs-clés et en nous référant au journal local et aux documents officiels pertinents concernant à la fois le projet initial de centre communautaire pour jeunes Haïtiens et le Forum et ses retombées.

L'utilisation de différentes sources d'information (observations, entretiens et revue de presse) nous a permis d'entrevoir la complexité des enjeux et des interactions à l'œuvre dans le cas étudié. Nous pensons notamment que la décision, voire l'absence de décision, ne dépend pas seulement des orientations formelles en matière de gestion de la diversité et de l'existence d'une politique interculturelle servant de cadre à l'action, mais qu'elle est également le résultat des négociations et s'inscrit dans un contexte spatial et institutionnel particulier, dans lequel se rencontrent, voire se confrontent, des représentations et des préoccupations différentes.

Nous nous demandons en particulier quel peut être le rôle de l'environnement local dans l'évolution d'un tel dossier, c'est-à-dire l'influence du quartier lui-même. Existe-t-il un effet de quartier ? Ensuite, nous supposons que les interactions entre les différents acteurs impliqués directement dans le dossier, soit la Ville, le YMCA, les acteurs du loisir, l'Alliance haïtianno-québécoise d'aide à la jeunesse et les organismes communautaires, ont également orienté le dossier. Enfin, nous examinerons le mode d'organisation de la communauté haïtienne. Ainsi, avant d'exposer le mode de gestion de la diversité qui se dégage du cas de Saint-Michel, nous présenterons ici les trois variables explicatives retenues, soit le territoire, les configurations associatives et l'organisation communautaire.

5.2.1. Le quartier Saint-Michel à Montréal : un univers contrasté

Nous accordons une attention particulière aux espaces urbains dans lesquels se déploient les cas que nous étudions, c'est-à-dire les quartiers, pour trois principales raisons. Tout d'abord, nous croyons en la pertinence des quartiers pour l'analyse sociologique tout en reconnaissant la variabilité des espaces de relations sociales selon les individus et les groupes. En effet, nous considérons que le territoire peut influencer considérablement à la

fois les pratiques et les discours, et inversement (*voir infra, chapitre 3*). Les descriptions qu'en font les acteurs en disent long sur les représentations qui sous-tendent leur action. Ensuite, cette subjectivité sert souvent de point d'appui à la constitution du quartier comme espace politique, le mot politique étant pris ici dans le double sens de politique publique (*policies*) et de pouvoir (*politics*). La mise en œuvre des politiques de rénovation, réhabilitation, revitalisation, etc. a souvent comme base territoriale le quartier (Dansereau et Germain, 2002). De plus, le quartier se constitue comme espace politique dans le cadre du processus politique à l'œuvre dans les stratégies déployées pour influencer les enjeux locaux (Alain, 2002). Les ressources de la société civile tels que les leaders, les réseaux, les associations, peuvent contrebalancer les effets plus négatifs d'une situation territoriale et socio-économique défavorable (*Idem*).

Avant d'examiner le rôle des acteurs locaux dans l'évolution du dossier de YMCA pour jeunes Haïtiens, il convient donc d'explorer le quartier Saint-Michel sous l'angle de ses caractéristiques morphologiques, socio-économiques et ethnoculturelles. Nous pourrons ensuite mieux saisir le sens des débats et les arguments parfois mis de l'avant concernant le quartier Saint-Michel, présenté comme un quartier pauvre et délaissé mais non dénué de ressources, en particulier dans l'enjeu des équipements de loisirs.

Un paysage urbain déstructuré

Saint-Michel est un grand quartier (environ 10 km^2) enclavé et hétérogène tant du point de vue physique que du point de vue démographique. Il est divisé en trois districts électoraux[66], les districts (ou secteurs) François-Perrault, Saint-Michel et Jean Rivard qui reflètent ces différences[67]. S'il occupe une place relativement centrale dans la ville, il en est séparé par la présence de la carrière Miron à son extrémité Est, la municipalité de

---

[66] Il est à noter que dans le cadre de la mise en place de la nouvelle ville de Montréal, la carte électorale a été modifiée. Depuis novembre 2001, le quartier Saint-Michel ne comprend plus que deux districts séparés au centre par le boulevard Saint-Michel, le district de Saint-Michel et le district de Jean Rivard.

[67] Nous avons privilégié la division par districts électoraux plutôt que les quartiers de planification, au nombre de quatre : Sainte-Lucie, qui correspond au district électoral Saint-Michel, René-Goupil, qui correspond au district Jean Rivard de sa limite nord à l'autoroute métropolitaine, et les quartiers de planification Gabriel-Sagard et François-Perrault qui constituent le district électoral François-Perrault (Moreau, 2002).

Saint-Léonard à l'Ouest et le boulevard industriel au Nord. De plus, il est transpercé de part en part par le boulevard métropolitain, le boulevard Saint-Michel et le boulevard Pie IX. Enfin, les deux anciennes carrières, la carrière Saint-Michel dite carrière Francon, qui sert notamment au stockage de la neige, et l'ancienne carrière Miron transformée en Complexe Environnemental Saint-Michel, créent une rupture supplémentaire dans le paysage urbain déstructuré (*voir carte 2 p. 214*).

L'histoire du quartier est marquée par le développement des deux carrières au début du 20ème siècle, carrières qui, jusqu'à la fin des années 1960, ont constitué la principale activité économique de ce territoire de cette municipalité créée en 1912. En particulier, la prospérité de l'après-guerre a contribué à l'explosion démographique et urbanistique de la Cité de Saint-Michel. Rappelons en effet que la population est passée de 6 000 à 68 000 personnes entre 1912 et 1968 (Moreau, *Ibid*). Mais le développement du quartier s'est fait sans véritable planification ce qui n'est pas sans poser problème aujourd'hui (*Idem*; Alain, *Ibid*).

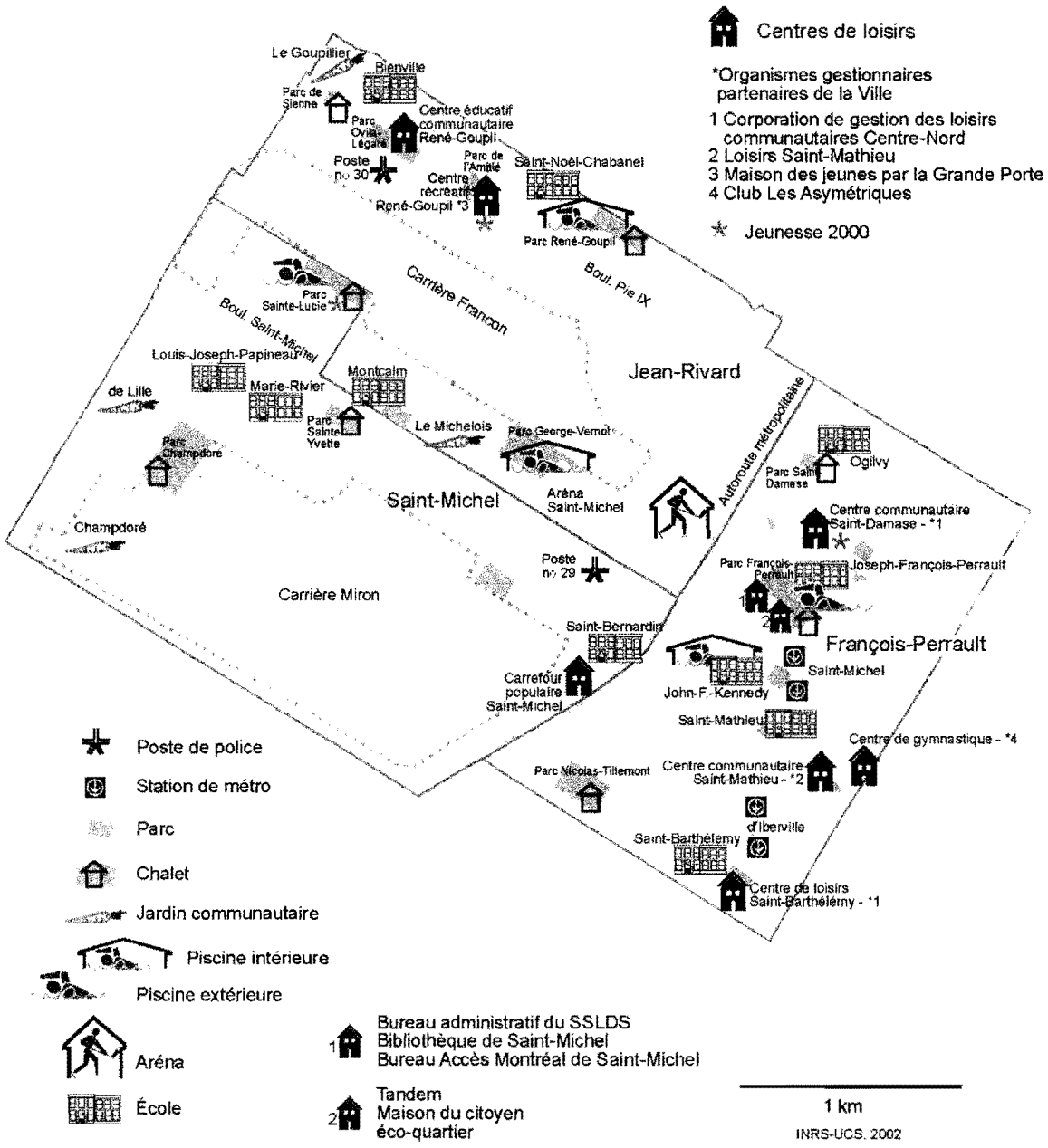
Chaque district a ses particularités physiques. Le district François-Perrault, qui couvre toute la partie sud, bénéficie d'un tissu urbain relativement dense et continu, qui se prolonge au Sud-Ouest par le quartier Villeray et au Sud-Est par le quartier Rosemont avec lesquels il partage des caractéristiques communes, à la fois physiques (espaces résidentiels et artères commerciales) et démographiques. Il est accessible en transports en commun, que ce soit en autobus ou en métro. Il est aussi relativement bien doté en équipements et en services puisqu'on y retrouve plusieurs écoles, une piscine intérieure et une piscine extérieure, plusieurs parcs et centres de loisirs, ainsi que les services municipaux.



Au Nord-Ouest, le district Saint-Michel constitue une bande résidentielle relativement homogène mais enclavée entre la carrière Miron, le boulevard Saint-Michel et les autoroutes, peu accessible en transport en commun. Il est également peu doté en équipements avec seulement deux écoles, une piscine extérieure à l'extrémité nord-ouest et un centre communautaire à l'extrémité sud.

Carte 2 : Équipements et lieux d'activités de loisirs du quartier Saint-Michel, 2000-2001

(Source : Carte Zoom Loisirs, SSLDS)



Enfin, le district Jean-Rivard est situé au Centre-Est du quartier Saint-Michel. C'est le district le plus éclaté avec une bande résidentielle à l'Ouest isolée du reste du quartier par le boulevard Pie-IX et qui fait face à une zone industrielle qui borde la carrière Francon au-delà de laquelle se prolonge une autre bande résidentielle le long du boulevard Saint-Michel. Ce district accueille également plusieurs HLM, principalement dans la partie est. Si la partie sud-est du district est relativement enclavée et dépourvue en équipements, la partie nord-est bénéficie de deux centres communautaires, deux écoles, d'une piscine intérieure et de quelques parcs, tandis qu'à l'Ouest on retrouve une piscine intérieure, une école, un jardin communautaire et l'aréna du quartier. Comme dans le district Saint-Michel, les déplacements d'Est en Ouest sont difficiles à cause des carrières qui imposent une rupture du tissu urbain, et la desserte n'est possible qu'aux extrémités Nord et Sud des territoires, alors que dans le district François-Perrault, plusieurs lignes d'autobus desservent les rues transversales.

Ces caractéristiques accentuent la diversité des rapports aux territoires qui peuvent exister parmi les différents acteurs du cas à l'étude. Si les gestionnaires municipaux situent leurs interventions à l'échelle du quartier lui-même, voire de l'arrondissement, les intervenants communautaires et de loisirs ont des représentations plus variées pouvant aller de la paroisse, à partir de laquelle se sont structurés les premiers comités de loisirs, à l'arrondissement en passant par le quartier ou le secteur d'intervention qui correspond généralement au district électoral.

L'existence même de ce quartier dans sa configuration actuelle est en effet très récente puisqu'il est né en 1968 de l'annexion à la ville de Montréal de la Cité de Saint-Michel, qui avait été mise sous tutelle par le Gouvernement québécois suite à des scandales administratifs, puis soumise à un référendum (Alain, 2002). Le vote en faveur de l'annexion n'était pas au goût de tous. Certains opposants et certains partisans de l'annexion sont d'ailleurs encore très actifs dans le quartier. Lors de cette annexion, un certain nombre de "privilèges", notamment dans les sports et loisirs, avaient été négociés. Nous verrons plus loin quelles en sont les conséquences.

De plus, la Cité était alors divisée en paroisses, véritables milieux de vie qui servent encore aujourd'hui de cadre de référence réel ou symbolique. Par exemple, les centres de

loisirs du quartier sont nommés en fonction de la paroisse à laquelle ils sont rattachés, tels les loisirs Saint-Bernardin, Sainte-Yvette ou Sainte-Lucie. Surtout, le journal local propose chaque année, au mois de septembre, un numéro spécial pour les nouveaux résidants du quartier en présentant les différentes paroisses, leur localisation et les services qui y sont accessibles. Cet attachement encore fort aux micro-territoires des paroisses rend la tâche des gestionnaires municipaux et des nouveaux intervenants quelque peu difficile dans leurs tentatives de développer la concertation et la complémentarité à l'échelle du quartier et de favoriser l'émergence d'un sentiment d'appartenance.

Ce rapport différentiel aux territoires résulte à la fois de l'histoire et de la morphologie du quartier : les différents espaces de vie sont habités par différentes générations de populations, certaines présentes lors de l'annexion, certaines qui se sont installées plus tard, tandis que les ruptures dans le tissu urbains influencent la mobilité et la perception de l'espace du quartier. Dans un quartier où 42 % de la population ne possède pas de voiture, ces ruptures ont un effet de cloisonnement (Moreau, *Ibid*).

Par ailleurs, d'autres enjeux urbanistiques propres au quartier ou à l'échelle de l'arrondissement ont pu influencer de façon indirecte l'évolution du dossier et les interactions entre acteurs, nous y reviendrons. Mais de façon générale, le quartier Saint-Michel est donc présenté comme un territoire désavantagé d'un point de vue urbanistique en raison des ruptures très marquées et contraignantes dans le tissus urbain. À cette hétérogénéité urbanistique du paysage s'ajoute une hétérogénéité des niveaux de vie.

Hétérogénéité des conditions de vie

De façon générale, Saint-Michel est considéré comme un quartier défavorisé avec des taux de pauvreté et de monoparentalité au-dessus de la moyenne montréalaise, ainsi que des revenus moyens inférieurs au revenu moyen de la population montréalaise dans son ensemble. Sur une population d'environ 58 000 personnes en 1996, la proportion de familles monoparentales, principalement à chef féminin, s'élève en effet à 28,5 % des familles du recensement (22,8 % pour la moyenne montréalaise) et le taux de chômage atteint 18,2 %, 21 % chez les jeunes de 15 à 24 ans. La proportion de la population n'ayant aucun revenu est de 10,3 %, et la moitié a un revenu inférieur à 15 000 $. Le

niveau de scolarité est généralement peu élevé[68] (*voir Appendice D*). Mais on observe aussi des disparités relativement importantes d'un secteur à l'autre.

Le district François-Perrault est le secteur le moins défavorisé des trois, même si le chômage des jeunes (14,9 %) et surtout le décrochage scolaire y sont élevés (36 % des jeunes de 15 à 24 ans ne fréquentent pas l'école) (Ville de Montréal, Profil socio-économique du district électoral 09, septembre 1998). Juste au Nord, dans le district de Saint-Michel, ces proportions sont moindres mais 10,1 % de la population vivent sans revenu (8,2 % dans François-Perrault) et 37,1 % ont un revenu inférieur à 10 000 $ (35,8 % dans François-Perrault).

Le dernier district, celui de Jean-Rivard, est le plus contrasté, le plus pauvre et le plus enclavé. La proportion de familles monoparentales atteint 31,4 %, le taux de chômage s'élève à 22 %, 23,1 % chez les jeunes de 15 à 24 ans et 34,4 % de cette population ne fréquentent pas l'école. Parmi la population de 15 ans et plus, 70,5 % ont un niveau scolaire inférieur à la 13ème année, 13,3 % de la population vivent sans revenu et 39 % ont un revenu inférieur à 10 000 $. Le contraste est d'autant plus fort que le territoire se situe à la limite de la municipalité de Saint-Léonard, où se sont installées en grand nombre des familles plus aisées, certaines d'origine italienne.

Cependant, depuis quelques années, les interventions municipales et provinciales de lutte contre la pauvreté et de rénovation urbaine se multiplient et viennent renforcer le travail accompli par les organismes communautaires particulièrement dynamiques dans ce secteur. Après le programme de revitalisation des quartiers centraux lancé en 1996 et permettant de subventionner les propriétaires investissant dans des travaux de rénovation, le programme de soutien aux quartiers sensibles est annoncé en décembre 1999 (*voir infra, chapitre 4*). Le secteur nord-est du quartier, associé à la paroisse Saint-René-Goupil (district de Jean-Rivard), est inclus dans ces programmes.

---

[68] Ces données sont tirées du recensement de la population de 1996 de Statistiques Canada et ont été traitées par nous. Nous avons privilégié le recensement de 1996 qui correspond à la période couverte par notre étude, plutôt que celui de 2001.

Malgré les améliorations en cours[69], Saint-Michel demeure un quartier à faible enracinement. La population à faible revenu s'y installe parce que les loyers sont peu élevés, mais quitte dès que sa situation le lui permet (Moreau, 2002). La piètre qualité de l'environnement urbain et le cloisonnement des différents milieux de vie contribuent à cette grande mobilité, qui rend difficile le développement d'un sentiment d'appartenance au quartier et risque de nuire à la pérennisation des mobilisations collectives (Alain, 2002). Mais cette situation est accentuée par la présence croissante de populations issues de l'immigration, les plus récemment arrivées étant souvent dans des situations socio-économiques précaires.

Polarisation de la diversité

Le quartier Saint-Michel n'est pas à proprement parler un quartier multiethnique car les origines des immigrants sont encore peu variées par rapport à Côte-des-Neiges ou Parc Extension par exemple, même si 40 % de sa population est née à l'étranger. L'immigration est déjà ancienne dans la cité de Saint-Michel où les Italiens se sont installés massivement durant la période d'expansion. Ils venaient en effet travailler dans les carrières. Un tiers des immigrants est donc arrivé avant 1961, généralement en provenance de pays européens. À partir des années 1970, d'autres immigrants sont arrivés, tout aussi démunis que leurs prédécesseurs mais la conjoncture économique était alors beaucoup moins favorable et leur mobilité ascendante en a été bloquée (Labelle, Salée et Frenette, 2001). Aujourd'hui encore, le quartier accueille chaque année des nouveaux arrivants puisque le quart des immigrants est arrivé depuis 1991. Ce sont majoritairement des Haïtiens, quelques Vietnamiens et Salvadoriens.

Corrélativement, le nombre de personnes ayant comme langue maternelle une autre langue que le français ou l'anglais a considérablement augmenté puisque plus de la moitié de la population s'est déclarée dans cette situation. Les principales langues maternelles déclarées sont l'italien, les langues créoles et l'espagnol. Comme le nombre d'immigrants

---

[69] Notons que depuis 2004 Saint-Michel est le terrain d'un vaste chantier de revitalisation urbaine et sociale géré par VSMS en partenariat avec la ville de Montréal, le Cirque du Soleil, Centraide du Grand Montréal et Collectivités Dynamiques (*Vibrant communities*). Pour plus d'informations voir le site de l'Institut Tamarack : http://www.vibrantcommunities.ca/

récents est encore très important, on peut supposer que certains d'entre eux font face à des obstacles linguistiques importants qui peuvent poser des problèmes d'accessibilité à l'emploi et aux services publics.

Autre phénomène important à mentionner : l'accroissement de la population appartenant à une minorité visible. Les deux tiers de la population se sont déclarés d'origine ethnique autre que française, britannique et autochtone, principalement d'origine italienne et haïtienne. Outre l'augmentation significative de la population se déclarant d'origine noire, le nombre de personnes déclarant appartenir à d'autres minorités visibles principalement sud-asiatiques et latino-américaines, est également en croissance.

Ainsi, si Saint-Michel n'est pas encore véritablement un quartier multiethnique, il accueille une immigration de plus en plus diversifiée par rapport aux périodes précédentes. Il s'agit principalement des Haïtiens qui constituent la troisième communauté du quartier après les Québécois francophones non immigrants et les Italiens. Mais là encore, on retrouve des différences selon les secteurs du quartier. Chaque district est en effet caractérisé par la présence de deux communautés importantes : les Italiens et les Québécois francophones non immigrants dans François-Perrault, les Haïtiens et les Italiens dans Saint-Michel, et les Haïtiens et les Québécois francophones non immigrants dans Jean-Rivard, ce qui nous incite à parler de polarisation de la diversité.

Dans François-Perrault, où un peu plus de la moitié de la population s'est déclarée d'origine autre que française, britannique ou autochtone, principalement d'origine italienne, les caractéristiques de l'immigration sont assez proches de celles observées à l'échelle du quartier. La communauté italienne forme la deuxième communauté en importance avec les Québécois francophones non immigrants, suivie de la communauté haïtienne et de la communauté portugaise. Le tiers de la population du district est immigrante et provient de l'Italie bien sûr, mais aussi d'Haïti, du Vietnam, du Portugal et du Salvador. Parmi ces immigrants, un quart sont des immigrants récents, arrivés depuis 1991 en provenance principalement d'Haïti, du Vietnam et du Salvador.

Par contre, le district de Saint-Michel a accueilli successivement les Italiens, puis les Haïtiens, qui représentent chacun un tiers du nombre d'immigrants. 57 % de la population se sont déclarés de langue maternelle autre que le français ou l'anglais (principalement

l'italien). Enfin, la principale origine ethnique déclarée en 1996 est l'origine italienne (29 %) suivie de l'origine haïtienne (21,3 %), et un peu plus du tiers de la population est issue d'une minorité visible, principalement celle des Noirs.

Dans le district Jean-Rivard, un peu plus de la moitié de la population est de langue maternelle autre que le français ou l'anglais, principalement le créole, l'italien, et l'espagnol. Presque la moitié de la population est d'origine immigrante, principalement d'Haïti et dans une moindre mesure d'Italie et du Cambodge. Un quart de la population s'est déclarée d'origine ethnique haïtienne et les populations des minorités visibles constituent 47 % de la population, principalement les Noirs, mais aussi les Latinos et les Asiatiques.

Cette diversité est parfois présentée comme une richesse. Mais c'est surtout une caractéristique incontournable du quartier, qui justifie l'importance de l'intervention locale et en même temps explique les difficultés reliées à ces interventions provenant du milieu local ou de la Ville (Moreau, 2002; VSMS, 2000). Il faut dire que la polarisation de cette diversité rend difficile l'appréhension et la connaissance des enjeux qui concernent des communautés qui sont encore pour certains quasiment « invisibles », d'autant plus que, comme nous le verrons dans les paragraphes qui suivent, tous les acteurs n'ont pas adopté une démarche de recherche d'adéquation entre la population et l'offre de service.

Dans le cas que nous avons étudié, le district le plus favorisé, François-Perrault, devait accueillir le YMCA de Saint-Michel, alors que les besoins les plus prégnants en termes d'équipements de loisir sont situés dans le district de Saint-Michel où l'on retrouve une forte proportion d'Haïtiens, même si, dans les dernières années, les Haïtiens se sont surtout installés dans le secteur Jean Rivard (57,1 % des nouveaux arrivants contre 40 % dans Saint-Michel), notamment du fait de l'attribution de logements de type HLM.

5.2.2. Configurations associatives et logiques d'acteurs

Comme l'ont laissé entrevoir la définition et l'évolution du projet de YMCA dans Saint-Michel, l'enjeu de la réalisation de cet équipement ne se limite pas à la lutte contre la délinquance auprès d'un groupe particulier de jeunes. Ses implications sont beaucoup plus étendues, notamment du fait de l'envergure de l'équipement. Nous venons de voir ce que celui-ci pourrait représenter dans un quartier comme Saint-Michel où une population largement défavorisée se concentre dans un espace dévalorisé. Mais il pourrait aussi avoir des répercussions sur l'action du mouvement associatif, voire sur l'existence même des organismes qui œuvrent dans le quartier. C'est du moins l'opinion que défendent plusieurs acteurs.

La perspective de la venue du YMCA a un impact sur les relations entre cinq types d'acteurs : les organismes de loisirs, les organismes communautaires du quartier (y compris les organismes de la communauté haïtienne), le YMCA de Montréal, les conseillers municipaux et les fonctionnaires municipaux. Ces relations ont d'autant plus évolué que le dossier se déroule sur dix ans et que certains acteurs ont changé. De plus, elles ne sont pas toujours reliées à la problématique de la diversité ethnoculturelle, c'est pourquoi il nous semble important d'examiner ces relations telles qu'elles nous apparaissent sans insister *a priori* sur la gestion de la diversité. Nous mettrons ici l'accent sur les relations entre la Ville et les organismes de loisirs, sur celles du YMCA de Montréal par rapport aux acteurs locaux et enfin sur les relations entre les organismes de loisirs et les organismes communautaires.

Les loisirs organisés ou les aléas du partenariat

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la mise en place du partenariat en loisirs en 1996 suscite de vives réactions parmi les organismes de loisirs qui acceptent mal la réorganisation que leur impose la Ville, à cause de la surcharge de travail qu'elle va causer dans un contexte de réduction des ressources financières et humaines. Cette politique du partenariat soulève également un tollé dans le quartier Saint-Michel mais tous les organismes ne semblent pas outillés de la même manière pour mettre en œuvre cette politique. Certains, notamment les plus anciens, proposent des activités peu

diversifiées, tandis que d'autres, les plus récents ou ceux qui emploient une relève mieux formée, semblent mieux à même de répondre aux nouvelles contraintes. Par contre, tous entretiennent avec la Ville des relations quelque peu tendues, ou du moins font preuve d'une certaine méfiance. C'est pourquoi l'annonce du YMCA de Montréal qui, rappelons-le, mentionne que la Ville sera partenaire dans la gestion du nouveau centre, agit comme la réplique d'un séisme qui a eu lieu un an plus tôt avec l'instauration du partenariat. La Ville est au cœur des récriminations de ses partenaires et la situation est instable.

La mise en place de la politique municipale de partenariat en loisirs implique en effet une réorganisation majeure du bureau régional du SSLDS et de nouvelles manières de faire dans la gestion quotidienne des activités de loisirs. Ces activités ne sont plus organisées en régie, avec du personnel municipal au service des organismes de loisirs pour l'accès aux locaux et au matériel, mais avec des organismes gestionnaires d'activités et d'équipements, et des agents municipaux qui jouent un rôle de soutien. Il s'agit en fait de la fin de la période de la municipalisation des loisirs[70]. Cette nouvelle politique doit permettre de réduire les dépenses municipales tout en assurant le service, démarche que contestent les organismes qui se sentent lésés.

Ces changements dans la politique de la Ville ont provoqué de vives protestations de la part de ces organismes.

> « Mais encore, là aussi c'était plus facile parce qu'on était pas encore des partenaires comme actuellement, parce que toute la structure administrative elle est retournée dans les organismes mais à ce moment-là, les organismes faisaient pas toute cette gestion-là, c'étaient vraiment des bénévoles plus de terrain, ils allaient chercher leurs spécialistes, il y avait pas autant de contraintes au niveau administratif. [...] C'est sûr qu'avec les enveloppes après, il semblerait qu'ils aient mis cet argent-là entre les mains des organismes, j'imagine à peu près la même chose qu'ils investissaient, moi je suis un petit peu sceptique parce qu'il y avait comme, il y avait d'autres employés à l'intérieur des centres, il y avait des employés de Ville, des animateurs qui étaient des employés de Ville, donc ça change un petit peu la dynamique à ce niveau-là. » (Entretien, Loisirs Saint-Damase)

---

[70] Notons cependant qu'au moins un organisme de loisir du quartier Saint-Michel, situé dans la partie nord-ouest du quartier, fonctionne encore en régie.

Les agents de développement auparavant responsables de la gestion directe d'un équipement précis comme une piscine ou une aréna ont vu leurs tâches changer de nature, se complexifier et exiger davantage d'autonomie. Cette révision des tâches s'accompagnait d'ailleurs d'une exigence de formation universitaire qui a profondément perturbé certains membres du personnel : le fardeau de l'efficacité ne pèse pas seulement sur les organismes à but non lucratif mais touche également le personnel municipal (entretien avec un fonctionnaire municipal). Cette réorganisation a comme conséquence que les gestionnaires sont de moins en moins sur le terrain. Il leur est donc difficile d'avoir une vision globale de la fréquentation des centres tant qu'aucun dispositif n'est mis en place pour recueillir des données précises et dépendent ainsi des organismes partenaires. C'est entre autres pour corriger cette situation qu'est proposée l'étude de besoin en loisirs.

Paradoxalement à cette exigence d'efficacité, ces partenaires n'ont pas fait l'objet d'une quelconque sélection. On a plutôt confié aux organismes de loisirs du quartier la gestion du centre de loisirs dans lequel ils opèrent : les premières ententes de partenariat signées à partir de 1996 reconnaissaient ainsi des organismes parfois anciens qui avaient fait leurs preuves à la grande époque des loisirs municipaux avec le développement des activités de hockey et de base-ball, mais qui font preuve de réticence face aux changements organisationnels et à l'évolution des préférences en loisirs[71]. C'est pourquoi ce passage au partenariat a pu s'avérer aussi problématique dans le quartier Saint-Michel. En effet, à l'opposition entre les organismes et la Ville à cause de cette nouvelle politique s'ajoutent les dissensions entre différents intervenants issus de plusieurs générations qui ont des conceptions divergentes du loisir, des activités à proposer et de la manière de les gérer.

Ainsi, la réorganisation et la concertation se heurtent à des conflits de générations entre organismes et responsables d'organismes qui fonctionnent différemment. Les plus anciens ont un esprit d'initiative et de coopération moins développé que les plus jeunes

---

[71] Certains organismes ont plus de 30 ans d'existence. Ils remontent à la création d'organismes par l'État, tandis que d'autres sont nés de la mobilisation de la communauté locale. Certains datent même du début du siècle.

formés dans le cadre du partenariat et de la concertation, et dans un contexte de rareté des ressources.

> « Je te dirais que c'est les organismes [*les loisirs traditionnels*] qui sont un peu les centres de loisirs de paroisses. [...] c'est des organismes qui ont tous à peu près une trentaine d'années, [...], puis qui ont fonctionné dans le temps où le loisir était très différent, c'était organiser le hockey sur les glaces extérieures, c'étaient les parties de base-ball, tout ça, mais c'est quand même des organismes qui sont encore là, qui ont vécu aussi le changement quand la Ville a décidé de remettre aux partenaires la gestion des centres [...]. C'est pas des gens qui sont habitués de travailler en concertation, ils ont une autre façon de faire le loisir, qui a fonctionné, qui fonctionnait bien au début mais là c'est difficile pour ces organismes-là de prendre le dessus puis de comprendre toute la structure puis que le loisir est un petit peu plus large qu'organiser une partie de bingo. [...] En travaillant de façon isolée en loisir, en se consultant pas, on a fait du chevauchement d'activités, bien involontairement. » (Entretien, Loisirs Saint-Damase)

Les agents de développement sont assez critiques et ont leur propre vision des avantages et inconvénients du partenariat. Certains rejettent la démarche simpliste qui vise à « partenariser » pour permettre les coupures budgétaires et mettent en avant la nécessité d'évaluer les organismes. Pour d'autres, le partenariat permet néanmoins d'offrir un service complet en sports. Il y a également différents points de vue sur le degré d'implication des organismes dans la définition de la programmation et des priorités d'action. Mais malgré le flou qui a entouré les premières ententes, et qui entourent encore les ententes les plus récentes en raison du manque d'uniformité, certaines corrections ont été apportées. Un cahier des charges a été mis en place, définissant les devoirs des organismes sélectionnés pour la gestion d'un centre, ainsi que la nature du soutien, en particulier les subventions, dont bénéficiera l'organisme qui doit désormais définir des objectifs précis pour devenir un partenaire.

> « On s'est rendu compte ici, pour différentes raisons, que la prestation de services avait été de beaucoup diminuée, que les critères de qualité, etc., etc., n'étaient pas respectés. [...] et on est tombés dans un processus de trouver un nouveau partenaire, et là, ce qui a été nouveau, c'est le fameux cahier de charges qu'on a fait ici. Moi j'ai dit : « on recommencera pas, [...] avec un loisir traditionnel qui a peut-être pas tous les critères pour s'occuper d'un centre comme ici, on signe à l'aveugle, puis on refait encore une convention dans deux ans. » Donc ce qu'on a fait, c'est qu'on a fait un genre d'appel aux organismes intéressés, [...] des critères d'admissibilité, des conditions, des

> règles d'enracinement dans la communauté, tout ça c'était clair [...] » (Entretien, SSLDS)

D'ailleurs, la mise en place de ce cahier des charges a conduit en 2001 à un changement de partenaire dans un centre de loisirs du quartier, changement qui ne s'est pas effectué sans animosité.

Ainsi, lorsque le projet de YMCA est annoncé à la fin de l'année 1996, les tensions déjà importantes se cristallisent autour de cette « nouvelle menace », accentuant un peu plus le fossé entre la Ville et ses partenaires. La Ville se présentant comme le maître d'œuvre en loisirs dans le quartier, il était évident pour les organismes de loisirs qu'elle était impliquée dans le projet, ce qui n'était pas tout à fait le cas. Avec l'arrivée du nouveau surintendant du SSLDS à la fin de l'année 1997, la Ville reprend l'initiative et propose non pas de refaire une étude de marché mais bien une étude de besoins en loisirs à partir d'outils développés en sciences du loisir.

L'étude de besoins témoigne donc de la volonté de la Ville de soutenir ses partenaires. Mais elle n'en est pas moins l'occasion de constats sévères à l'égard de certains organismes, notamment les organismes les plus anciens, qui fonctionnent en vase clos, et ne sont pas soumis aux balises de la Ville. Selon *l'Étude de besoin en loisirs*, le principal problème des loisirs dans le quartier résulte d'une mauvaise utilisation des équipements existants et d'une mauvaise organisation des activités, et non d'un manque d'équipements. Il n'est en effet pas rare de constater des chevauchements et des redondances d'un centre à l'autre comme cela a été le cas dans le base-ball, activité pour laquelle se sont opposés deux organismes de loisirs voisins, chacun refusant de laisser à l'autre le privilège de l'organiser (Morasse, 9 juillet 1995, 13 août 1995, 27 août 1995 ; Latendresse, 3 septembre 1995)[72]. Or ces organismes de loisirs se sont peu préoccupés des changements démographiques.

> « Je pense que ça a fait, les gens ont tiqué sur les chiffres, sur les résultats, c'était particulier parce que souvent les gens disaient : « non ça se peut pas, c'est pas comme ça dans mon centre, [...] ils ne sont pas venus la bonne

---

[72] La polémique a éclaté lorsqu'un organisme a proposé de confier la gestion du base-ball à la Fédération des loisirs Saint-Michel pour contrer les effets de la réduction des inscriptions, tandis que le second organisme refusait cette option, le base-ball étant sa principale activité et raison d'être.

> journée. » Mais après une, deux, trois rencontres... C'était juste la frustration, les gens se sont sentis un peu attaqués, tu te fais questionner sur une vingtaine d'années de travail, c'est comme ça que les gens l'ont perçu, je pense. Mais, non, l'étude, c'est la meilleure chose qui pouvait arriver dans le quartier. J'y crois vraiment. » (Entretien, Loisirs Saint-Damase)

Comme l'illustre cet extrait d'entretien, les résultats de l'étude, présentés lors du Forum sur les loisirs, permettent d'identifier les points faibles dans l'organisation du loisir dans le quartier Saint-Michel. Cette étude arrive à point nommé dans un contexte où les remises en question doivent s'accompagner de nouvelles façons de faire. En effet, l'instauration du partenariat et le problème du financement des organismes obligent à changer le mode de fonctionnement autour du centre, autour des anciennes paroisses, et à se coordonner pour la conduite d'activités. Les centres de loisirs se doivent de partager les activités pour pouvoir offrir, à l'échelle du quartier, un éventail d'activités plus représentatif des besoins de la population. C'est la démarche qu'ont entreprise plusieurs organismes de loisirs du quartier, voire de l'arrondissement, comme nous l'avons vu précédemment.

Pour cela, le développement d'outils de connaissance constitue un enjeu de taille dans un contexte de « partenarisation » et de réduction des budgets, puisqu'il s'agit de cibler au mieux les équipements et activités nécessaires pour une bonne adéquation avec les besoins des clientèles.

Mais d'autres constats viennent également toucher certains intervenants en loisir du quartier : ce sont les problèmes de pauvreté, de précarité, la monoparentalité, tous ces obstacles socio-économiques à la participation aux activités de loisir qui leur font prendre conscience d'une réalité parfois insoupçonnée. Certains se disent donc intéressés à poursuivre l'exercice de mise en commun des compétences et des connaissances dans le cadre d'une table de concertation, la Table Action Loisir, pilotée par l'organisme de concertation du quartier, Vivre Saint-Michel en Santé, et le SSLDS. Cette table répond au besoin de concertation formulé par certains organismes qui souhaitent également que la Ville occupe une place prépondérante dans le processus (SSLDS, Bureau de la région Villeray-Saint-Michel-Parc Extension, 2001).

On peut donc penser que l'arrivée imminente de ce qui a été perçu comme une menace a permis de resserrer les rangs autour du leadership de la Ville qui fait ainsi d'une pierre deux coups : elle pilote une analyse de l'offre de services en loisirs et se réconcilie avec ses partenaires. L'enjeu de gouvernance des loisirs dans le quartier qui opposait la Ville aux organismes de loisirs se règle donc par l'arrivée d'un joueur extérieur. Mais cela est rendu possible par le ralliement du YMCA de Montréal.

Le YMCA de Montréal

Si la Ville a pu ainsi « se réconcilier » avec ses partenaires et reprendre le leadership des loisirs dans le quartier malgré un contexte de tension, voire de conflit, c'est aussi que l'annonce de l'arrivée d'un YMCA est apparue aux intervenants du quartier comme une menace sérieuse nécessitant une certaine coopération. Cette opposition radicale s'explique par le décalage culturel entre le YMCA et les organismes de loisirs locaux. Ce décalage culturel repose à la fois sur la différence de milieu d'intervention, le YMCA ayant été plus présents dans les milieux anglo-saxons, et sur la différence de type de gestion. En effet, le YMCA est une structure méconnue dans les milieux francophones qui vient concurrencer directement les organismes de loisirs à but non lucratif nés du mouvement de démocratisation et de municipalisation des loisirs (Augustin, 1981) en mettant en œuvre des stratégies de développement « offensives » telles que conçues dans l'entreprise privée (Entretien, YMCA). Pourtant, le YMCA ne peut opérer en totale autonomie et le succès de ses centres dépend de l'adhésion du milieu local et, de plus en plus, du partenariat avec la Ville.

De par son histoire et son mode d'organisation communautaire, le YMCA est en effet identifié à la culture anglo-saxonne, tandis que l'approche des loisirs en milieu francophone repose plutôt sur l'héritage catholique et l'éducation populaire. De ce fait, l'ampleur de cette organisation et la variété de ses programmes contribuent à rendre son image un peu floue auprès de ceux qui n'en sont pas des usagers.

> « Il y a eu des occasions, dans certains quartiers, pas juste à Montréal mais d'autres municipalités. On s'est aperçus que d'abord les gens ne connaissent pas le "Y" donc ils nous perçoivent comme la multinationale du loisir, en gros. [...] Il y a beaucoup d'endroits, beaucoup de gens qui ne nous connaissent pas, enfin, ils connaissent le Y, il y a des gymnases, il y a des

> piscines, mais à part ça, ils ne connaissent pas disons le volet social ou la mission sociale du Y. Et on vient justement de s'associer avec une firme de relations publiques, et c'est surtout en milieu francophone qu'on a de la difficulté. » (Entretien, YMCA de Montréal).

Créé en 1851, le YMCA de Montréal, le premier à voir le jour en Amérique du Nord, se présente comme un organisme caritatif à vocation communautaire qui favorise l'épanouissement corporel et intellectuel des individus. Les onze centres YMCA proposent des activités à caractère social, éducatif, récréatif et sportif dans les milieux de vie où ils sont implantés. Ils sont répartis sur toute l'île de Montréal, principalement dans des secteurs anglophones comme Pointe-Claire et Westmount. Le secteur le plus francophone desservi par un centre est celui d'Hochelaga-Maisonneuve où la venue du YMCA a permis de sauvegarder un édifice patrimonial.

Outre le respect de cette vocation sociale et éducative, le YMCA s'appuie sur d'autres critères pour mettre sur pied des projets. Parmi ces critères, la densité de la population et ses caractéristiques socio-économiques entrent en ligne de compte. Ainsi, pour qu'un centre puisse avoir un soutien financier suffisant de la population, la densité estimée est de 40 000 personnes dans un rayon d'à peu près 3 Km. Ces estimations reposent sur des études de marché visant notamment à déterminer le type de centre, et l'impact de son environnement sur la fréquentation et la rentabilité, c'est-à-dire sur la capacité du centre à s'autofinancer. De façon générale, les centres situés dans des quartiers plus favorisés présentent moins de risques financiers que ceux situés dans des quartiers défavorisés. Le YMCA évalue donc son implication en fonction des estimations de rentabilité basées sur ces critères.

Dans le cas de Saint-Michel, conformément aux critères de développement, les études produites dans le cadre de l'élaboration du projet ont conduit à la détermination d'une localisation particulière : dans une zone densément peuplée et où le passage des populations est important, c'est-à-dire aux alentours du métro Saint-Michel. Mais il fallait également obtenir une association avec la Ville pour que celle-ci assume d'éventuels déficits.

> « On a eu une période, je dirais noire, on en est sortis heureusement, puis grâce à des bénévoles qui nous ont représentés de façon remarquable. Il y a eu une époque où on avait une dette élevée. Alors je peux vous dire que le

> conseil d'administration est très à l'affût, [...]. Tout ça pour dire que maintenant ça va bien, mais on ne pourrait pas s'embarquer dans une opération déficitaire, ça c'est exclu. On va le faire, par exemple le projet de Saint-Michel, c'est une opération qui aurait été probablement déficitaire, prise isolément, c'est pour ça que le soutien de la Ville devenait incontournable. » (Entretien, YMCA de Montréal)

Le projet de Saint-Michel ne correspond pas au "sauvetage" d'un édifice vétuste ou à la menace de disparition d'un organisme par manque de moyens, situations auxquelles le YMCA pourrait remédier en investissant. Ce projet repose plutôt sur un constat, établi par des personnes extérieures au quartier, pour intervenir auprès d'une population spécifique tout en construisant un équipement d'envergure accessible à l'ensemble de la population du quartier mais aussi de la ville. Cette extériorité, malgré le soutien des intervenants sociaux du quartier et malgré toute la pertinence sociale du projet, va contribuer à entretenir l'opposition du monde des loisirs, et en premier lieu de la Ville.

La méconnaissance du YMCA s'est d'abord traduite par une inquiétude, voire un rejet lorsque la venue d'un tel centre dans le quartier Saint-Michel est annoncée.

> « C'est sûr que, moi je me rappelle très bien quand les gens du Y nous ont dit qu'est-ce que vous penseriez de la venue d'un Y. Comme petit organisme, moi un Y, ça me fait peur [...], ça arrive avec ses millions, sa structure, son paquet d'employés, moi je pourrais jamais rivaliser avec ça, mais j'ai réalisé par la suite que c'est pas la mentalité des Y non plus, ils veulent vraiment être représentatifs du milieu où ils sont, ils arrivent pas comme des défonceurs, ça, ça a été clair, mais c'était intéressant de se le faire dire. Parce que c'était quand même inquiétant, comme je disais, on est des petits organismes, souvent il y a un, deux, trois, quatre employés maximum. Quand tu vois arriver une structure comme ça, qui est bien établie, bien organisée, qui a vraiment beaucoup de projets, qui a vraiment une grande expertise. » (Entretien, Loisirs Saint-Damase).

Les gestionnaires municipaux sont également sur le qui-vive non seulement parce que la Ville a été annoncée comme partenaire, mais également parce que les projets de partenariat antérieurs n'ont pas tous fait l'unanimité.

> « Je pense qu'il y a eu un temps, parce que quand on a ouvert le "Y" du Parc, il y a des gens, au niveau du loisir à Montréal, qui n'étaient pas d'accord que la Ville s'implique de cette façon-là avec le Y, pour toutes sortes de raisons. Et donc le Y du Parc venait d'ouvrir à l'automne 94, et là arrive la question du centre à Saint-Michel, à peu près deux ans plus tard, et là on était encore assez agressifs [...]. Alors je dirais qu'il y a eu, parce qu'il y a des ponts qui se sont

> brisés à ce moment-là, il y avait des liens plutôt fragiles. » (Entretien, YMCA de Montréal)

Pourtant, la communauté locale, le milieu, joue un rôle fondamental dans la philosophie du YMCA et son implication est, elle aussi, incontournable en termes de ressources humaines (bénévoles) et financières (abonnements). Il est donc important, pour les responsables du dossier au sein de la Fondation du YMCA de Montréal de faire accepter le projet par les intervenants-clés du quartier. Et si, comme nous l'avons vu, le milieu communautaire a plutôt bien accueilli la démarche, le « monde des loisirs » a quant à lui, plutôt mal réagi.

> « Donc il a fallu à travers ça que nous on dise, écoutez, on ne sera pas là si on n'est pas souhaités, et ça c'est une donnée de base pour une organisation comme le Y. [...] On ne peut pas faire l'unanimité, mais il faut au moins avoir le soutien de la majorité des acteurs concernés. [...], je dis ça parce qu'on a fait des erreurs aussi, on a déjà vu ce que ça a donné un peu de se parachuter nous-mêmes. » (Entretien, YMCA de Montréal)

Si les relations entre la Ville et le YMCA de Montréal se sont régularisées depuis la fin des années 1990 (la ville de Montréal soutient non seulement le YMCA du Parc mais aussi celui de Pointe-Saint-Charles), cette évolution des rapports apporte un éclairage sur les raisons de l'absence de la Ville lors de l'élaboration du projet de YMCA dans le quartier Saint-Michel. Au début de l'année 1997, à la suite de l'annonce de l'arrivée du YMCA, la Ville se doit de réagir, ne serait-ce que pour rassurer les organismes de loisirs.

Mais ce ne sont pas seulement les relations avec le milieu des loisirs de Saint-Michel qui hypothèquent le projet initial. Des changements et des projets internes au YMCA de Montréal ont également joué un rôle dans l'échec du projet de YMCA de Saint-Michel. Tout d'abord, le responsable du développement au YMCA change en 1996. Le porteur du projet n'est donc plus celui qui a commencé à s'associer avec l'Alliance haïtianno-québécoise d'aide à la jeunesse et le degré d'implication n'est plus le même.

De plus, financièrement le projet de Saint-Michel faisait d'autant moins le poids au sein du YMCA de Montréal qu'il se trouvait en concurrence avec un autre gros projet, celui du siège social du YMCA situé au centre-ville, comprenant une rénovation majeure. Non seulement le projet de Saint-Michel risquait d'être peu rentable en raison de sa localisation dans un secteur défavorisé, mais également, le financement nécessaire à sa

construction passait après celui du centre-ville. Les chances de voir ce projet aboutir devenaient de plus en plus minces.

> « J'avais deux fers au feu à l'époque, il y avait ces travaux d'infrastructures du gouvernement fédéral, dont on parlait, dont il fallait profiter, mais il y avait aussi, ce que le YMCA m'avait dit, ils m'avaient parlé par exemple de la succursale du YMCA qui est sur Parc, qui a été créée sur la base d'un montage financier avec la ville de Montréal [...]. Et moi, je vivais à ce moment-là dans l'espoir que ça va finir par avoir des résultats de ce côté. Ce que j'ignorais, c'est que le YMCA avait un autre projet dans sa manche, un projet d'envergure, qui est le propre financement, du nouveau, du centre-ville. Et ça, je l'ignorais. J'ignorais que mon vis-à-vis, [...] avec qui je parlais justement de montage financier et de travaux d'infrastructures, voulait profiter des mêmes travaux d'infrastructures pour le financement justement du siège social du YMCA. Et ça je l'ai appris en conversant avec, au cabinet d'un ministre du gouvernement provincial. Alors là, quand je l'ai su, il était trop tard pour me retourner. Je me souviens, j'ai rencontré le maire Bourque pour ce projet-là, et puis je suis passé après le YMCA, voyez. Alors que le YMCA était le porteur du projet, c'est-à-dire nous leur avons fait confiance dès le début parce qu'en fait, c'est le YMCA. » (Entretien, Alliance haïtianno-québécoise d'aide à la jeunesse)

Au YMCA de Montréal, la multiplicité des enjeux et des projets internes, et l'importance des relations avec la ville de Montréal sont prédominantes :

> « J'ai l'impression, d'abord il y a plusieurs enjeux qu'on a avec la Ville, on est dans d'autres dossiers avec la Ville aussi, la Ville en général nous supporte très bien. Pour cet édifice-ci [il s'agit du siège social situé sur la rue Drummond au centre-ville de Montréal] qui a coûté 20 millions, on a fait une campagne de financement mais on a eu 9 millions des trois paliers de gouvernement, 3 de Montréal, 3 de Québec, 3 du fédéral dans les éditions antérieures. C'est pas rien. » (Entretien, YMCA de Montréal)

Donc le financement tripartite du programme d'infrastructures a bénéficié au projet du centre-ville, et non à celui de Saint-Michel, alors même que les instigateurs du projet avaient été orientés vers ce programme par leurs partenaires du YMCA. L'avenir du centre de loisirs s'en trouve compromis, à moins que la Ville ne s'y implique.

> « L'alternative serait qu'on dise, voilà, on va construire un YMCA à telle place, qu'on ait le soutien de la Ville ou non, mais on n'a pas d'argent pour faire ça, et même si on avait les crédits ou l'argent pour le construire, on sait d'avance que l'opération de ce centre-là va être déficitaire. Alors on ne peut pas vraiment faire, dans ce domaine-là, abstraction de la Ville, c'est un acteur majeur. » (*Idem*)

Pour rester impliqué dans le projet et éviter que celui-ci ne tombe à l'eau définitivement, le YMCA de Montréal se devait donc de prendre en compte les réactions et les propositions faites par le milieu. Si la vocation du YMCA haïtien était intéressante, elle n'était pas viable financièrement et ce sont en grande partie ces exigences financières qui expliquent l'évolution de l'implication du YMCA, et l'abandon progressif du projet initial. Le SSLDS de l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc Extension a ensuite repris le leadership du dossier. Les intervenants municipaux auraient pu reprendre ce dossier en y apportant les modifications nécessaires à sa bonne marche, l'acceptation par le milieu permettant finalement de justifier la « passation de pouvoir ». Mais dans le contexte de l'époque, les priorités étaient ailleurs et la secousse ressentie par le "monde des loisirs" dans Saint-Michel à l'annonce de l'arrivée d'un YMCA a mené à un rejet du projet tel que proposé.

Mais plutôt que de rejeter le projet catégoriquement, la Ville entreprend d'expliquer les lacunes qui ont été identifiées à la lecture de l'étude de marché. Le YMCA de Montréal est resté impliqué mais non plus comme porteur du projet. La Ville s'est donc réapproprié le dossier qui a abouti à un exercice de remise en question des pratiques de loisirs dans le quartier.

L'enjeu des ressources : loisirs versus communautaire et choix de développement

Après avoir vu quelles étaient les relations entre la Ville et les organismes de loisirs, puis entre les intervenants en loisirs, associatifs et municipaux, et le YMCA de Montréal, il convient d'explorer les relations entre les organismes du milieu local. Nous ne parlerons pas ici des organismes de la communauté haïtienne dont nous évoquerons le mode d'organisation un peu plus loin, d'une part parce que nous avons obtenu peu d'informations sur les relations entre ces organismes et les organismes de loisirs ou à vocation sociale[73], et d'autre part parce que nous pensons qu'ils sont dans des créneaux

---

[73] Mentionnons cependant l'implication locale de l'association des ingénieurs haïtianno-canadiens qui a ses locaux dans un centre communautaire et met ses ordinateurs à la disposition d'organismes pour les jeunes, entre autres.

bien précis de l'intervention sociale, nous y reviendrons. Ce qui attire notre attention ici c'est l'existence de différences dans l'appréhension de l'enjeu autour de la venue éventuelle d'un YMCA.

En effet, face à l'arrivée prochaine de ce gros joueur qu'est le YMCA, les associations du quartier Saint-Michel réagissent différemment selon leur champ d'intervention. Les organismes dits « communautaires », qui ont une vocation plus sociale d'aide et de soutien aux populations défavorisées sont plutôt favorables à la construction d'un équipement qui revaloriserait l'image du quartier, tout en s'adressant à la clientèle particulière que sont les jeunes adultes. Les organismes de loisirs, comme nous venons de le voir, se sentent quant à eux menacés. Pourquoi observe-t-on des différences si marquées à une époque où le loisir n'est plus seulement un but en soi mais aussi un outil de développement social ? C'est que cette conception du loisir qui semble prévaloir, notamment chez les universitaires et les intervenants municipaux, n'est pas vraiment relayée sur le terrain en raison de la présence encore forte de la génération des animateurs en loisirs issus de la période de la municipalisation, donc souvent des bénévoles qui ne sont pas formés, et en raison de la méconnaissance des problématiques sociales du quartier.

Les intervenants sociaux, notamment ceux qui œuvrent auprès des jeunes considèrent que les loisirs peuvent jouer un rôle important dans une démarche de lutte contre la pauvreté, contre le décrochage scolaire, la délinquance juvénile, etc. En effet, les intervenants mettent l'accent sur ces caractéristiques particulières de la population du quartier qui, selon eux, nuisent à l'épanouissement et à la participation de tous. La pauvreté occupe une place prépondérante dans la description du quartier, même si celle-ci est très localisée dans certains secteurs. D'ailleurs, l'hétérogénéité des conditions de vie décrite plus haut a comme effet négatif de masquer des situations extrêmement précaires si on ne considère que des chiffres du quartier dans son ensemble (Moreau, 2002).

Cette hétérogénéité explique également que certains acteurs peu impliqués dans les questions sociales tiennent peu compte de ces problématiques dans la programmation de leurs activités alors que ceux qui interviennent quotidiennement dans ce domaine se disent très préoccupés par la situation. Par exemple, certains intervenants en loisir

considèrent que c'est aux individus de se manifester et de participer aux activités de loisirs. Combinée à une attitude relativement passive dans la recherche de participants, cette méconnaissance accentue le cloisonnement entre le social et le récréatif.

Plusieurs organismes de loisirs ont été créés durant les années 1960 et 1970 à une époque où l'immigration était encore très limitée d'un point de vue démographique, et surtout très peu diversifiée. Ce n'est qu'après la mise en place de ces organismes que sont arrivés les Haïtiens, les Latino-américains et les Asiatiques. Peu d'intervenants se sont préoccupés de connaître les goûts et les pratiques de loisirs de ces nouvelles communautés. Ces organismes fonctionnent souvent grâce au bénévolat et à l'implication des parents dans les activités de leurs enfants, ce qui explique leur manque d'initiatives auprès des nouveaux arrivants.

Certains intervenants, plus jeunes, mieux formés, peuvent avoir une meilleure connaissance des problématiques sociales et des techniques permettant de répondre à une recherche d'adéquation entre les besoins de la population et l'offre d'activités. Quant aux organismes communautaires, ils ont généralement pour vocation de répondre à des problèmes identifiés dans la communauté locale, problèmes qui sont parfois à l'origine de la création même d'un organisme. Que ce soit la ressource alimentaire, la lutte contre la violence conjugale, etc., les domaines d'intervention de ces organismes les conduisent à être plus au courant des situations des populations issues de l'immigration, en particulier s'ils parviennent à intervenir auprès d'elles. Parfois, ils sont mieux à même de percevoir certains enjeux en raison par exemple des difficultés qu'ils éprouvent à rejoindre tel ou tel groupe.

La coopération entre ces deux univers d'intervention que sont les loisirs et le social demeure difficile car ils fonctionnent souvent de façon cloisonnée, la vocation récréative des premiers étant peu mobilisée dans le cadre de l'action sociale des seconds, alors que dans les orientations municipales, ainsi que dans l'esprit des intervenants, la vocation sociale du loisir est une évidence. Il est probable que la diminution des ressources attribuées à ces organismes est une des raisons pour lesquelles la coopération demeure difficile.

Cette question des ressources est somme toute le point commun à tous les acteurs du dossier dont les préférences changent au fil du temps en fonction des nouvelles priorités et des nouveaux modes de financement. Pour clore cette question des configurations associatives et des interactions, nous mentionnerons quelques enjeux urbanistiques propres au quartier qui ont également pu influencer les relations entre les acteurs et le déroulement du dossier.

Dans un contexte de rareté des ressources, il est difficile de mettre en œuvre plusieurs projets d'envergure et chaque acteur est porteur d'un projet particulier qui ne rejoint pas toujours les préoccupations d'autres acteurs. C'est particulièrement le cas du projet de YMCA dans Saint-Michel car mis à part le problème de la concertation avec le SSLDS et les organismes de loisirs, le principal problème de ce projet est son manque de soutien de la part d'acteurs influents dans le quartier. Durant la décennie 1990, la mise en place du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), avec la construction d'une centrale électrique fonctionnant au biogaz et la fin de l'enfouissement des déchets putrescibles aura mobilisé beaucoup d'énergies dans le quartier, en particulier les élus, le PARI-Saint-Michel et Vivre Saint-Michel en Santé (Alain, 2002). Cette table de concertation créée par la ville de Montréal en 1991 s'est peu à peu autonomisée et est devenue un acteur phare du quartier dans plusieurs domaines : différents comités ont en effet été mis sur pied en santé mentale, en développement économique, alimentation, rapprochement interculturel, concertation enfance-famille, mesures d'urgence.

Jusqu'à la mise en place de la Table Action Loisirs, les sports et loisirs n'étaient pas pris en charge par VSMS qui a joué un grand rôle dans l'évolution du dossier du CESM. Il a d'ailleurs été désigné comme interlocuteur privilégié par la ville de Montréal. Le milieu a finalement obtenu gain de cause et les derniers déchets putrescibles ont été déposés en 2001. Une fois le dossier du CESM réglé, un nouveau projet mobilise le PARI-Saint-Michel qui semble monopoliser la définition des enjeux urbanistiques dans le quartier, tandis que d'importants espoirs se fondent sur l'implantation du Cirque du Soleil. Ce projet est un camping de luxe aménagé dans l'ancienne carrière Francon (Entretien, Journal de Saint-Michel).

Mis à part le directeur du CLSC au début de la définition du projet de YMCA, peu d'acteurs influents ont pris fait et cause pour le projet de centre communautaire pour jeunes Haïtiens. Une différence majeure entre le dossier Miron et celui du YMCA, c'est justement cette solidarité qui, dans le premier cas, a permis au milieu de faire bloc et de transformer la situation défavorable du quartier en ressource politique[74] (Alain, 2002). À l'inverse, dans le dossier du Y, deux visions s'opposent, celle du communautaire et celle des loisirs, même si tous reconnaissent que l'équipement proposé pourrait représenter une plus-value pour le quartier. La Ville, par le biais du SSLDS, intervient alors pour orienter le dossier.

Par contre, le rôle des élus municipaux est relativement flou. Il est en effet très difficile de savoir quelle était leur position dans le dossier. Une chose est sûre cependant c'est qu'à la même période, un autre dossier de centre communautaire, dans Parc Extension cette fois, sera fortement soutenu par les élus. Il s'agit du réaménagement de l'ancienne polyvalente William-Hingston qui fera l'objet de notre seconde étude de cas. Or comme l'explique Robert Soubrier (1988), l'implication du politique est d'une importance capitale à la fin d'un processus de planification en loisir, car ce sont les élus qui décident en dernier ressort.

Les choses auraient peut-être été différentes si l'église Sainte-Yvette avait pu être rachetée. Outre cette question des équipements laissée en suspend, celle des communautés culturelles et de leur participation aux loisirs a également été mise de côté, même si l'amélioration de l'accès aux loisirs pour les populations aux cultures différentes demeure un objectif à long terme. Mais peu de communautés étaient représentées au Forum sur les loisirs. Quant aux jeunes Haïtiens, ils sont absents des préoccupations. Après avoir reconstitué et contextualisé les logiques d'acteurs, nous allons maintenant essayer de comprendre ce qui, dans le fonctionnement et le mode d'organisation de la communauté haïtienne, peut nous éclairer sur le déroulement du dossier.

---

[74] Cette solidarité à laquelle nous faisons allusion ne doit pas cacher les dissensions qui ont pu exister quant aux stratégies à adopter. Celles-ci ont pu être contenues grâce au leadership du PARI (Alain, 2002).

En effet, le moyen proposé, celui de construire un YMCA, a peu à peu pris le dessus par rapport aux objectifs du projet, c'est-à-dire lutter contre la délinquance juvénile dans un quartier pauvre où les jeunes d'origine haïtienne sont particulièrement touchés par différentes problématiques socio-économiques et identitaires. Le fait que le projet de centre communautaire soit devenu un projet de YMCA, donc un équipement d'envergure, a contribué à provoquer une vive réaction des organismes de loisirs. L'ampleur du projet par rapport à l'objectif initial de centre communautaire, combinée à une situation déjà très tendue dans le monde des loisirs, permet d'expliquer la réaction fortement négative de la part des intervenants municipaux et associatifs en loisirs. Comme le « milieu » et la Ville étaient indispensables à la réalisation du projet et à sa viabilité, le mieux était alors de repartir sur de bonnes bases en tenant compte de leurs observations, voire, comme cela s'est avéré être le cas, leur laisser le leadership du projet.

Mais ceci n'explique pas pourquoi la problématique initiale de lutte contre la délinquance juvénile auprès des jeunes Haïtiens n'est pas prise en compte dans la nouvelle démarche ? Comment se fait-il que l'organisme haïtien à l'origine du projet ne semble plus impliqué ? Qu'en est-il du rôle des Haïtiens de Saint-Michel, et de Montréal en général, et de leurs organismes ?

5.2.3. La ou les communauté(s) haïtienne(s) ?

Une fois examinées les interactions entre les principaux acteurs du cas étudié, il convient de revenir à la question de la disparition progressive de la problématique haïtienne dans le projet de YMCA à Saint-Michel, puis dans le travail de concertation en loisirs à l'échelle du quartier. En effet, si les acteurs du quartier ont trouvé le projet pour jeunes Haïtiens pertinent, ils n'en ont pas fait une véritable priorité. Ce qui a retenu l'attention, c'est la forme que prenait le projet et c'est sur ce point qu'ont porté les débats et les interactions pour aboutir à la mise en place d'une structure de concertation et de coopération dans le domaine des loisirs. Pourtant, il existe un nombre significatif d'organismes œuvrant dans le quartier Saint-Michel auprès de la communauté haïtienne et/ou auprès des jeunes. Dès lors, quel rôle ces organismes, de même que les membres influents de la communauté et les initiateurs du projet ont-ils joué ?

L'hétérogénéité des communautés, les conflits et les relations de pouvoirs sont des éléments incontournables, bien que souvent négligés, pour comprendre les communautés ethniques et leur fonctionnement tant à l'interne qu'avec l'extérieur (Breton, 1983 ; Douglas et Lyman, 1976). Dans le cas qui nous intéresse, le mode d'organisation de la communauté haïtienne de Montréal et la façon dont elle se mobilise pour faire valoir ses intérêts ont pu influencer l'évolution du dossier du « Y » pour jeunes Haïtiens. Nous nous intéresserons donc tout d'abord à l'histoire et aux principales caractéristiques de la communauté haïtienne de Montréal, puis à la problématique spécifique des jeunes, et enfin aux configurations associatives.

Caractéristiques sociodémographiques de la communauté haïtienne

La communauté haïtienne présente des caractéristiques bien particulières par rapport à d'autres communautés ethno-culturelles montréalaises[75]. Ces caractéristiques se rapportent à la fois à la spécificité des vagues d'immigration haïtienne et à leur impact sur l'intégration, ainsi qu'au mode d'insertion urbaine des Haïtiens.

Mentionnons tout d'abord que la présence haïtienne sur le sol québécois est relativement récente par rapport à d'autres communautés qui se sont établies au début du siècle. Les Haïtiens ont commencé à s'installer au Québec principalement durant les années 1950. En petit nombre, il s'agissait surtout d'universitaires et de membres des professions libérales. À partir de 1957, l'arrivée au pouvoir de François Duvalier et l'instauration d'une véritable dictature font fuir des milliers de personnes : plus de 50 000 Haïtiens quittent le pays pour la seule année 1969 (Dejean, 1978). Cette première vague d'immigration fut celle de l'élite, de la bourgeoisie haïtienne, ou tout au moins de personnes ayant un niveau de scolarité relativement élevé, dont l'insertion sur le marché du travail pose peu de problème en cette période de développement des hôpitaux, du réseau de l'éducation et de la fonction publique québécoise (*Idem*). Ces immigrants,

---

[75] Nous insisterons plus loin, à l'instar d'autres auteurs, sur la nécessité de considérer les communautés ethniques comme des groupes distincts les uns des autres et non comme un bloc monolithique par opposition à la société majoritaire et/ou non immigrante.

étudiants ou médecins, infirmières, enseignants et ingénieurs arrivés avec le statut d'indépendants, étaient majoritairement francophones.

À partir des années 1970, trois facteurs principaux contribuent aux changements observés dans les flux d'immigration haïtienne : l'oppression du régime duvaliériste, le durcissement des lois dans d'autres pays d'accueil traditionnels (Zaïre et États-Unis notamment), et l'image idyllique de l'immigration au Canada liée à la conjonction de lois tolérantes et de la réussite des premiers immigrants Haïtiens (*Idem*). En 1965, le Québec a reçu 79 immigrants haïtiens, leur nombre s'élevait à 3 422 en 1975. En effet, l'accession au pouvoir de Jean-Claude Duvalier après la mort de son père en 1971, ne met pas fin à la répression. Dès 1972, une nouvelle vague d'immigration débute, tristement rendue célèbre par l'épisode des "*boat people*". L'immigration haïtienne atteint un sommet en 1974[76] et représente 14,5 % de l'immigration à destination du Québec (Labelle, Larose et Piché, 1983). Ces immigrants sont des paysans, moins instruits, et parlant moins bien le français, qui travaillent comme main-d'œuvre, notamment dans l'industrie du textile. La période des années 1970 est donc fortement marquée par l'arrivée de revendicateurs du statut de réfugiés, voire des immigrants illégaux dont certains bénéficieront de procédures de régularisation en 1981 (Perreault et Bibeau, 2003).

Ainsi, si la situation politique a souvent été à l'origine de l'émigration haïtienne, les deux principales vagues d'immigration se distinguent sur plusieurs points. Depuis le milieu des années 1970, l'immigration haïtienne change de visage. Les nouveaux arrivants sont souvent jeunes, peu scolarisés, parlant surtout le créole et issus des couches les moins favorisées de la société (*Idem*). Le taux de chômage très élevé en Haïti oblige en effet cette main-d'œuvre à trouver du travail ailleurs. Alors que les immigrants étaient majoritairement (96 %) des cols blancs en 1965, la situation s'inverse dans la décennie suivante et les cols blancs ne représentent plus que 32 % des immigrants indépendants (Dejean, *Ibid*). De plus, la catégorie des indépendants est alors en forte baisse et depuis

---

[76] Remarquons avec Paul Dejean (1978) que le pic observé en 1974 correspond en fait à la régularisation de plusieurs immigrants illégaux suite aux programmes Projet 80 de 1972 et Projet 97 en 1973. Ce dernier est également connu sous le nom de *Opération Mon Pays*.

les années 1980, un nombre important d'immigrants haïtiens sont admis au Québec en vertu de la réunification familiale (Perreault et Bibeau, *Ibid*). Ce sont généralement les parents et les enfants des premiers immigrants, très peu scolarisés et connaissant mal le français. Différence importante par rapport à leurs prédécesseurs, l'économie du pays d'accueil est en crise et leur insertion socio-économique est plus difficile (Labelle, Salée et Frenette, 2001).

Jusqu'en 1969, Haïti ne figurait pas parmi les quinze pays de provenance de l'immigration à destination du Québec. À partir de 1969, Haïti apparaît au dixième rang et devient en 1974, 1975 et 1976 le premier pays d'origine des immigrants. Trente ans plus tard, Haïti figure encore parmi les six premiers pays de naissance des immigrants (MRCI, Direction de la population et de la recherche, 2004).

Le niveau socio-économique constitue une des principales différences entre la première et la seconde vague d'immigration, différence qui se matérialise dans l'espace. La ville de Montréal est la municipalité de la CUM qui accueille le plus grand nombre d'immigrants haïtiens (*voir carte 3, p. 242*). Mais les plus nantis, issus principalement de la première vague d'immigration, résident dans des quartiers favorisés, en particulier en banlieue, tandis que ceux de la deuxième vague affichent des taux de pauvreté et de monoparentalité élevés, et vivent dans des quartiers défavorisés (entre autres Saint-Michel, Parc Extension, Côtes-des-Neiges, Rivière-des-Prairies).

> « La communauté haïtienne ne vit pas en ghetto, vous en trouvez un peu partout, dans l'Ouest, etc. Cependant, il y a des poches comme par exemple Montréal-Nord, comme par exemple Saint-Michel, et comme par hasard, ça correspond peut-être à la partie la plus vulnérable, la frange de la population est plus vulnérable à tous égards » (Entretien, Alliance haïtianno-québécoise d'aide à la jeunesse)

Si la communauté haïtienne ne vit pas en ghetto comme le mentionne cet interlocuteur, les immigrants ont connu deux modes d'insertion selon la période à laquelle ils sont arrivés et selon leur statut socio-économique. Par exemple, si les médecins arrivés dans les années 1960 ont trouvé du travail relativement facilement, ceux qui sont arrivés après 1974 ont rencontré beaucoup plus de difficultés, ne serait-ce que pour la reconnaissance de leurs diplômes. Ce double visage de l'immigration haïtienne se retrouve non seulement dans l'espace et dans les profils socio-économiques, mais également dans le

mode d'intégration (structuration identitaire) et dans le mode d'organisation (structuration communautaire). Cela explique, en plus des clivages politiques, la difficulté à identifier une communauté avec ses institutions et un mode de représentation, nous y reviendrons.

Dans Saint-Michel, la population est plutôt défavorisée et on y retrouve d'ailleurs principalement des organismes haïtiens d'entraide, des organismes d'accueil des immigrants et d'adaptation à la société d'accueil. Parmi la population noire de Saint-Michel, 66,6 % sont des immigrants, principalement originaires des Caraïbes et francophones[77] (*voir Appendice E*). Ces immigrants sont arrivés surtout entre 1981 et 1990 (40 %) mais aussi entre 1991 et 1996 (31,8 %), tandis que pour la région métropolitaine, ces proportions sont respectivement de 30,2 % et 26 %. Le taux de chômage est très élevé (31,8 % contre 25,8 pour la RMR), surtout chez les femmes et chez les jeunes. La proportion de personnes ayant un revenu inférieur à 15 000 $ s'élève à 33 % chez les femmes et 22,8 % chez les hommes (respectivement 30 % et 21,6 % chez les femmes et les hommes noirs de la RMR). Le nombre de familles monoparentales atteint un niveau record de 48,4 %.

Pour beaucoup d'intervenants, cette situation de pauvreté est un aspect fondamental permettant d'expliquer la difficulté à rejoindre les familles haïtiennes pour la participation aux activités de loisirs, que ce soit à cause des problèmes financiers, des contraintes de temps ou de la prégnance d'une forme d'exclusion et l'intériorisation d'un rapport de domination qui leur interdiraient l'accès aux activités.

> « [...] mais c'est sûr que la clientèle qu'on voudrait aussi toucher, c'est les Haïtiens. [...] le problème avec ma nationalité, les parents ont de la difficulté à sortir de chez eux, on a de la difficulté à aller chercher ces parents-là et les faire impliquer. Par exemple, on sait que lorsqu'ils sortent du travail, la première chose qu'ils font c'est de rentrer à la maison puis *that's it*, ils ont leurs enfants à s'occuper, donc ils ont une lourdeur de tâches qui se fait, bien souvent ces parents-là sont des monoparentales, donc on peut les comprendre aussi. » (Entretien, Maison des jeunes par la Grand'Porte)

---

[77] Nous ne disposons pas de chiffres par pays de naissance mais par zone géographique. Nous pouvons cependant en déduire qu'il s'agit principalement d'immigrants en provenance d'Haïti.

Les Haïtiens qui vivent dans le quartier Saint-Michel sont donc particulièrement défavorisés, mais ils ont accès à un certain nombre de ressources communautaires. Pourtant, la situation des jeunes issus de cette communauté demeure précaire car même si certains organismes s'occupent particulièrement de cette clientèle dans une perspective de lutte contre l'échec scolaire, d'insertion professionnelle et de fourniture d'activités de loisirs, les problèmes liés à leur situation socio-économique sont accentués par des problèmes identitaires et générationnels.

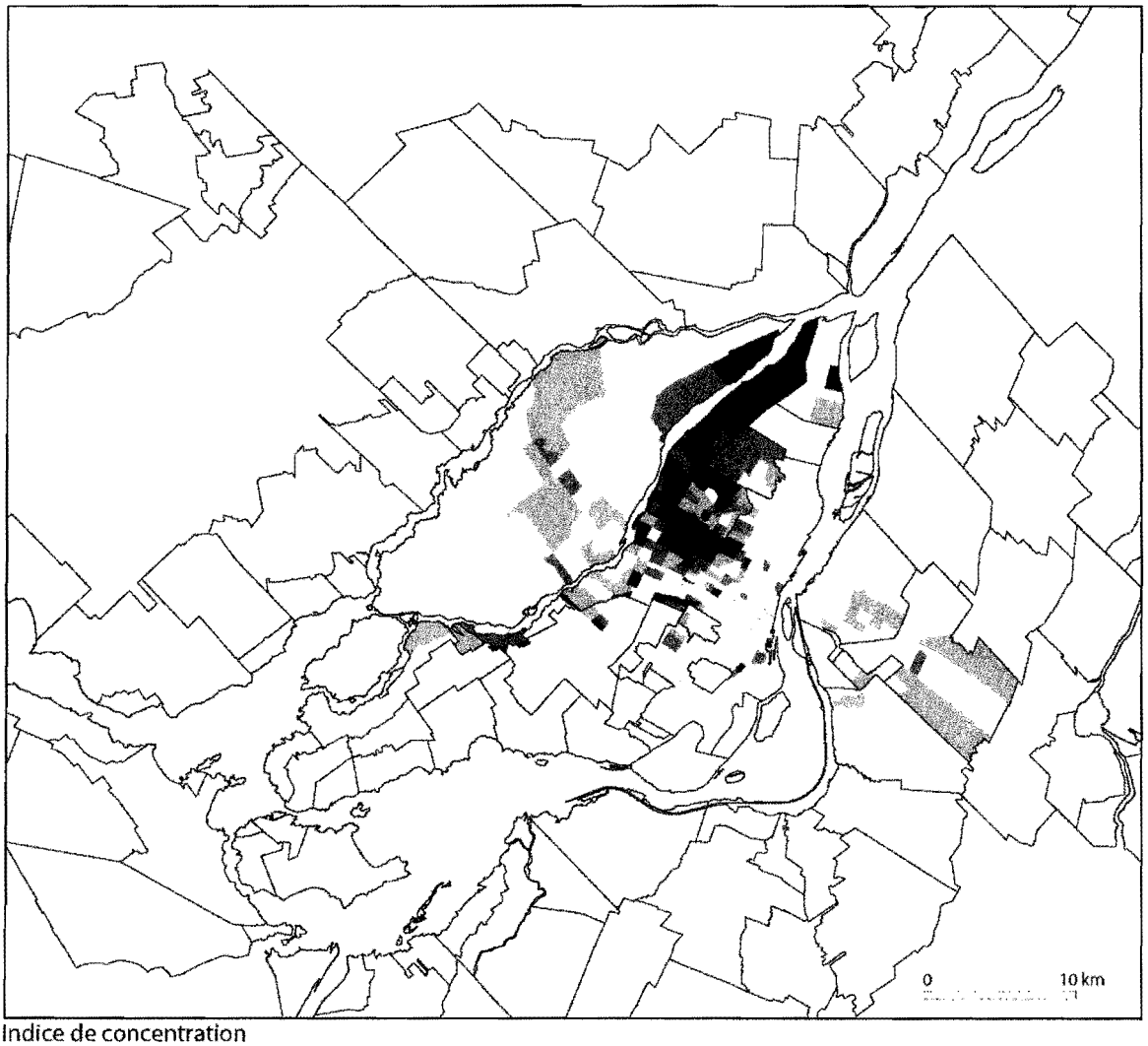
Les jeunes Haïtiens

Les jeunes Haïtiens (18,6 % de la population noire du quartier) résident principalement dans le Nord-Ouest et dans le Nord-Est du quartier où se concentrent les HLM. Les études qui se sont penchées sur le groupe spécifique que constituent les jeunes d'origine haïtienne dans une perspective soit d'analyse des problèmes de délinquance (Consulat général de la République d'Haïti, 1997), soit d'analyse du rapport à la société (Labelle, Salée et Frenette, 2001) ou à la communauté ethnique (Potvin, 1997), voire aux deux (Laperrière, 1996 ; D'Khissy, Compère, Laperrière, 1993) mentionnent toutes d'importants problèmes générationnels et identitaires intimement liés. Ces problèmes, qui ne sont pas propres à la communauté haïtienne et caractérisent plutôt tous les groupes en situation post-migratoire, sont au cœur de la problématique des jeunes d'origine haïtienne dans Saint-Michel.

Qui sont ces jeunes ? Qu'est-ce qui les distingue des autres jeunes et des autres groupes ethnoculturels ? Plusieurs éléments peuvent être mis de l'avant pour comprendre leur spécificité, éléments qui ont trait à la fois à leur propre culture, à leur expérience migratoire et à leur expérience dans le pays d'accueil. Il s'agit notamment des relations familiales et des problèmes générationnels, les problèmes identitaires que connaissent la plupart des enfants d'immigrants mais qui ont un impact différent selon l'individu et le groupe d'appartenance et les expériences du racisme et de la discrimination.

Carte 3 : Concentration des immigrants nés en Haïti dans l'agglomération montréalaise.

(Source : Atlas Immigration et Métropoles phase 1
http://www.im.metropolis.net/frameset_f.html)



Concentrations relatives des immigrants nés en Haïti, 1996

Pourcentage de la RMR = 1,31%
Médiane de l'Indice = 0,35

En effet, on observe souvent un décalage important entre les parents, qui ont tendance à préserver la culture et la langue d'origine dans le cercle familial, et les enfants, qui sont socialisés à l'école[78] (Dejean, *Ibid*), y découvrent d'autres cultures et rejettent parfois les modèles que tentent de leur imposer leurs parents. Ce décalage est d'autant plus important lorsque les enfants ne sont pas nés dans le pays d'origine de leurs parents ou l'ont quitté très jeunes. Il en résulte des situations de conflits intergénérationnels difficiles qui peuvent accentuer les conflits parents/enfants propres à la période de l'adolescence. Dans son étude sur les relations interethniques des jeunes, Anne Laperrière[79] identifie deux types de familles haïtiennes : celles qui prônent une éducation libérale axée sur la communication et le dialogue, par opposition à celles qui privilégient des méthodes éducatives autoritaires marquées par la sévérité et la surprotection (D'Khissy, Compère, Laperrière, 1993). Les châtiments corporels sont parfois des outils éducatifs préférés à la communication, ce qui conduit à entretenir certains stéréotypes autour de la famille haïtienne[80] (Perreault et Bibeau, 2003). Certains parents sont eux-mêmes très critiques vis-à-vis des méthodes d'éducation de la société québécoise en général et de ce qu'ils considèrent comme le laxisme de l'école (Dejean, 1978). Pris entre deux modèles éducatifs opposés, les jeunes se tournent parfois vers la violence (Perreault et Bibeau, *Ibid*).

Dans tous les cas, la migration peut avoir un effet déstabilisateur sur la famille qui ne bénéficie plus des médiateurs traditionnels de la famille élargie (*Idem*). La situation peut

---

78 Ce type de décalage s'observe également entre les hommes et les femmes qui s'adaptent plus vite soit parce qu'elles se mettent à travailler ou parce qu'elles fréquentent des organismes et des centres de loisirs qui leurs permettent de s'intégrer à la société d'accueil, tandis que les hommes, en particulier lorsqu'ils sont au chômage, se referment et acceptent moins bien les conséquences de la migration (Lomomba, à paraître, cité par Perreault et Bibeau, 2003).

79 Bien que cette étude n'ait pas été réalisée dans le quartier Saint-Michel, nous pensons que les résultats sont proches de la réalité des jeunes de ce quartier. La population de la municipalité de Montréal-Nord où se situe l'école secondaire de l'enquête présente en effet des caractéristiques similaires à celles de Saint-Michel tant au niveau socio-économique qu'au niveau ethnoculturel avec la prédominance des trois communautés : québécoise francophone, haïtienne et italienne.

80 D'ailleurs, pour contrer certains de ces problèmes, plusieurs organismes montréalais, dont la Maison d'Haïti, proposent un programme de compétences parentales permettant aux enfants et aux parents d'aborder la question de la discipline et de l'obéissance sans utiliser les châtiments corporels. Cela ne règle pas bien entendu tous les conflits entre parents et enfants et les conflits d'ordre culturel mais cela permet à tout le moins d'essayer de les désamorcer.

s'avérer encore plus difficile lorsque les enfants rejoignent leurs parents après parfois dix ans de séparation. En effet, il n'est pas rare de voir des familles reconstituées, les enfants ayant été confiés à des proches parents ou à des amis restés en Haïti. Ils doivent alors faire face à un double processus d'adaptation : l'adaptation au pays d'accueil et la réadaptation par rapport à leurs propres parents (Dejean, *Ibid*).

> « Si l'immigration a le pouvoir d'améliorer les conditions socioéconomiques de la famille, elle a aussi la capacité de déstabiliser les structures traditionnelles sur lesquelles repose son organisation. » (Perreault et Bibeau, 2003 : 304).

La question de la langue est également un important facteur de dissension car certains parents, pour favoriser l'intégration de leurs enfants, ne leur ont pas appris le créole et finissent parfois par perdre le contact avec eux (Bisson, 27 juin 1989 ; Hétu, 10 août 1991 ; Rioux, 15 décembre 1992 ; Marissal, 17 juin 1993 ; Labelle et Therrien, 1992).

Il n'est alors pas rare de voir les jeunes Haïtiens rejeter les valeurs parentales tout en exprimant une fierté d'être Haïtiens. Ils se créent un espace identitaire propre avec trois influences culturelles, celle d'Haïti, incarnée par leurs parents, celle de la société québécoise dans laquelle ils sont socialisés mais ne se reconnaissent pas totalement, et celle des Noirs américains (Potvin, *Ibid*). La première est souvent rejetée parce que peu valorisée ou valorisante, mais permet en même temps de se distinguer des Québécois. Les jeunes sont victimes d'un processus de "double créolisation" (Perreault et Bibeau, *Ibid*) : par rapport à l'identité créole d'Haïti et par rapport à leur vie au Québec. Ce phénomène était déjà dénoncé par Paul Dejean (1978) qui critiquait les effets pervers de la "francofolie"[81] en Haïti : parlant majoritairement créole, les immigrants qui ont été scolarisés connaissent principalement le français écrit. Ils sont considérés comme francophones par le Gouvernement québécois. Les jeunes immigrants ne bénéficient donc pas des classes d'accueil et se trouvent souvent dans des situations scolaires difficiles, d'autant plus qu'au Québec, l'accent est mis sur la participation orale alors qu'ils parlent peu le français.

---

[81] Ce terme a été employé par Yves Dejean pour critiquer l'obsession du français dans les institutions haïtiennes et notamment à l'école (Dejean, 1978).

Cette situation ne décrit pas tout à fait la réalité des jeunes nés au Québec, même si ces derniers éprouvent également des sentiments de dévalorisation car les images d'Haïti sont généralement négatives, ce qui pose la question des modèles d'identification.

> « Nous autres, l'image que nous véhiculons, importée de notre métropole est tellement négative que par exemple mes enfants, je ne peux pas demander à mes enfants, et je pense qu'ils ne s'identifient pas non plus, à des gens par exemple qui sont restés en Haïti. [...] les modèles, ils vont les chercher très souvent sur la côte ouest américaine [...]. Alors il y a un problème de modèles. » (Entretien, Alliance haïtianno-québécoise d'aide à la jeunesse)

Le besoin de valorisation des jeunes trouve principalement une réponse dans l'identification aux Noirs américains, qui les rapproche alors des jeunes noirs anglophones, principalement d'origine jamaïcaine, même si la constitution d'une identité noire ne fait pas l'unanimité (Labelle, Salée, Frenette, 2001 ; Labelle et Therrien, 1992). Ils s'identifient également aux Haïtiens de la diaspora mais pas à ceux qui vivent en Haïti. Deux types de modèles ont leurs faveurs : les sportifs ou les stars (cinéma, musique) ou encore les "ganster-héros" (Perreault et Bibeau, 2003).

Cette recherche identitaire passe par la définition d'un ensemble de codes vestimentaires, langagiers, culturels qui contribuent à forger une identité commune, mais aussi à isoler les jeunes qui ont tendance à se regrouper et à rester entre eux. Par exemple, ils parlent un langage hybride qui comprend des mots français, anglais et créoles qui les distingue des autres jeunes. Cette tendance au regroupement résulte pour partie des expériences du racisme vécues notamment à l'école plus que de la volonté de repli communautaire (Laperrière, 1998 ; D'Khissy, Compère, Laperrière, 1993)

Leur expérience du racisme, qui peut parfois sembler institutionnalisé, notamment en milieu scolaire, accentue cet isolement (Labelle, Salée et Frenette, *Ibid* ; Laperrière, *Ibid*). D'ailleurs, ils peuvent être doublement discriminés. Comme nous l'avons évoqué plus haut, la barrière linguistique s'avère problématique tant auprès de la société québécoise francophone qu'auprès de certains Haïtiens, le français étant la langue de l'élite. C'est pourquoi il n'est pas rare de voir des parents qui interdisent à leurs enfants de parler créole (Perreault et Bibeau, 2003). La couleur de la peau est une autre source de racisme et de discrimination qui conduit les jeunes à adopter des stratégies de protection en se regroupant. S'ils sont généralement favorables aux contacts interethniques, les

jeunes qui ont tous, d'une façon ou d'une autre, vécu l'expérience du racisme vont parfois privilégier les relations à l'intérieur de la communauté (D'Khissy, Compère, Laperrière, *Ibid*).

Parfois, ces regroupements se transforment parfois en gangs qui constituent des espaces de "résolution de conflit" face à une menace extérieure, aux parents, au système, pour obtenir de l'argent, etc.

> « Le besoin de reconstruire quelque chose et celui d'être reconnu par ses pairs et par les autres, peu importe la façon, sont au cœur de la dynamique de l'affirmation identitaire sur laquelle se fonde l'appartenance à la gang. Dans les mots des jeunes, l'importance accordée à l'identité socio-personnelle se traduit souvent par le "respect" de sa personne. » (Perreault et Bibeau, *Ibid* : 103)

La situation des jeunes Haïtiens est donc complexe, relevant autant des parcours d'intégration que des relations familiales, de l'expérience du racisme et de la structuration communautaire. Aux problèmes familiaux et sociaux s'ajoutent des difficultés scolaires menant à l'échec, voire au décrochage. Cette quête d'identification et de repères culturels les amène parfois dans la rue où la bande, le gang, répond à leurs attentes en leur donnant une nouvelle famille qui les comprend et parle le même langage qu'eux (Potvin, 1997). Cette combinaison des logiques d'exclusion et du racisme explique en partie le succès des gangs de rue qui exploitent allègrement le besoin de reconnaissance de ces jeunes dans leurs stratégies de recrutement. Ce phénomène, qui a particulièrement touché les communautés noires de Montréal, a émergé au début des années 1980, passant de la petite délinquance au crime organisé. D'autant plus que, outre le problème de mésadaptation sociale et scolaire des jeunes haïtiens, leur représentation dans le monde associatif haïtien est elle aussi problématique (*Idem*).

Qu'en est-il alors des activités de loisirs des jeunes Haïtiens ? Quelles activités pratiquent-ils ? Quels équipements fréquentent-ils ? Les organismes de loisirs doivent répondre à deux principaux enjeux : faire en sorte que les jeunes participent et essayer de promouvoir une certaine mixité pour limiter l'emprise du groupe. Certains jeunes fréquentent les installations de loisirs mais il leur est parfois difficile de trouver leur place dans les loisirs traditionnels, notamment parce que les activités ne correspondent pas à leurs goûts.

Depuis 1998, un club de basket-ball, les Monarques, a été mis sur pied conjointement par les Loisirs Sainte-Lucie et le SSLDS. Constitué de cinq équipes masculines (mais en 1999 la constitution d'équipes féminines est en projet), ce club s'entraîne dans les écoles Louis-Joseph-Papineau et Montcalm (Barbe, 28 novembre 1999). Jusqu'alors, aucune équipe de basket-ball n'était proposée dans le quartier alors que ce sport est particulièrement prisé par les jeunes Haïtiens qui constituent d'ailleurs la grande majorité des joueurs des Monarques. La création de ce club répond à une véritable lacune identifiée par les intervenants locaux et qui explique la faible fréquentation des organismes de loisirs dits traditionnels.

> « Le problème est qu'ils n'ont pas de loisirs, parce que le type de loisirs qu'on leur offre à la ville de Montréal ne leur convient pas nécessairement. À la ville de Montréal, on va trouver des loisirs tels que Hockey-cosom, hockey de salle, etc. c'est des trucs que eux ils n'aiment pas. Eux ce qu'ils aiment c'est le soccer, ce qu'ils aiment c'est le chant, la danse etc., etc. Du côté des Sud-américains, eux aussi ils adorent le soccer, et ils ont d'autres activités aussi qui ne sont pas nécessairement des activités typiquement comme le propose la Ville pour l'instant. Ça veut dire que c'est complètement différent. Donc à ce niveau-là c'est sûr que ces jeunes ne sont pas intéressés à aller dans, à joindre ces activités, donc ils traînent dans les rues, ils essayent de se trouver autre chose à faire. Et en quelque sorte ils s'inventent d'autres jeux, et s'inventent aussi des problèmes, au niveau des rues. » (Entretien, Maison d'Haïti)

Cependant, certains fréquentent les centres de loisirs existants lorsque les activités leurs conviennent, notamment les *Jeunesse 2000*. Créé en 1990 par le SLDC[82], le programme *Jeunesse 2000* doit permettre aux jeunes d'être impliqués dans la planification et l'organisation de leurs activités de loisirs (Boilard, 2001). Chaque secteur de Saint-Michel est doté d'un local : Jeunesse 2000 Sainte-Lucie dans Saint-Michel, la Maison des Jeunes par la Grand'Porte dans Jean-Rivard et Jeunesse 2000 Saint-Damase dans François-Perrault. Depuis 1992, le programme, qui s'adresse aux jeunes de 13 à 17 ans, est géré par les organismes partenaires. En contrepartie, la Ville leur octroie une subvention qui permet notamment d'engager des animateurs-jeunesse. La participation aux Jeunesse 2000 est assez inégale. En particulier, à la fin des années 1990, les jeunes

---

[82] Le programme *Jeunesse 2000* vise à mettre en œuvre certains constats émis dans une étude sur les besoins des adolescents réalisée en 1989 par la firme Cogestult Inc. à la demande de la ville de Montréal.

fréquentent peu le Jeunesse 2000 de Saint-Damase, constat qui donnera lieu à une étude sur les besoins en loisirs des jeunes du secteur François-Perrault (Boilard, *Ibid*). Comme nous l'avons mentionné précédemment, les résultats de cette étude permettent d'identifier d'importantes lacunes dans les activités proposées et surtout dans le mode de fonctionnement (*Idem*).

Outre l'engouement pour le basket-ball, il est aussi important de noter que certaines activités particulièrement prisées par les jeunes Haïtiens, sont proposées dans les Jeunesse 2000, notamment les activités de chant et de danse hip-hop. D'ailleurs, un Gala « Ado-Star », qui regroupe les jeunes fréquentant les Jeunesse 2000 est proposé depuis plusieurs années. Au cours de cet événement, les jeunes proposent des numéros artistiques et reçoivent des récompenses pour leur implication durant l'année.

Certains intervenants considèrent d'ailleurs important de proposer aux jeunes un éventail plus large d'activités.

> « Ce que je trouve dommage présentement, c'est que on a associé vraiment les jeunes Haïtiens au basket. J'ai l'impression que c'est la seule activité que les Haïtiens connaissent. Moi, à prime abord, il me semble qu'il y aurait d'autres choses à faire, et c'est ça que je reproche aussi à certains organismes. On a tendance à tomber dans la facilité. On n'essaie pas d'aller un peu plus loin : les Italiens on va les associer au soccer, les Haïtiens parce qu'il y a beaucoup de Noirs, c'est le basket. Si je commence à développer des activités, par exemple au niveau culturel, comme le théâtre, le jeune peut-être qu'il va grandir, ça va l'aider à découvrir une nouvelle passion qui est le théâtre. » (Entretien, Maison des jeunes par la Grand'Porte)

Pour d'autres intervenants, les programmes et activités ne correspondent pas toujours à leurs motivations ou ils ne s'y sentent pas à leur place, comme l'a montré l'expérience de consultation réalisée dans le cadre du projet d'implantation du YMCA.

> « [...] et puis beaucoup d'entre eux sont pauvres, ils ne se sentent pas, par exemple je me souviens lorsque nous avons fait une petite enquête pour savoir comment les jeunes Haïtiens se percevaient par rapport à un YMCA, beaucoup d'entre eux disaient jamais, c'est pas pour nous le YMCA, jamais on pensait aller dans un YMCA, c'est comme si leur condition sociale, leur pauvreté faisait que ils ne pensaient même pas à ce service. Alors donc il faut que ça soit identifié d'une certaine façon, et c'est pour cette raison que on dit même si ça s'adresse à tout le monde de la communauté, essayons de trouver une porte par laquelle nous allons pouvoir les inviter à entrer d'une façon spécifique. Mais remarquez si nous avions de l'argent, moi je, aujourd'hui

> encore, moi ça me ferait rien de partir par la ghettoïsation, si au bout du compte on peut parvenir à une certaine intégration sociale. » (Entretien, Alliance haïtianno-québécoise d'aide à la jeunesse)

Ainsi, contrairement à l'image véhiculée par certains intervenants, le portrait de la participation des jeunes d'origine haïtienne aux activités de loisirs est plus complexe et plus varié qu'il n'y paraît.

> « Ce qui me frappe c'est qu'on retrouve beaucoup de jeunes Haïtiens, beaucoup de jeunes Latino-américains, c'est eux surtout que l'on voit quand on se promène dans les rues. Si vous vous promenez du côté, si vous passez vers 3h, vous verrez la sortie de l'école à Louis-Jo, vous allez voir un pourcentage très élevé de personnes des jeunes ethnies qui sont là. Donc ça veut dire que tous ces jeunes-là ne sont pas vraiment insérés dans les différents programmes qu'offre en général la ville de Montréal comme pour les loisirs. » (Entretien, Maison d'Haïti)

Mais il n'y a pas que les activités proposées dans le cadre de l'offre de service municipale. L'Alliance théâtrale haïtienne, également située dans le quartier depuis 1986, a développé une formule novatrice de théâtre intégrateur qui permet à des jeunes à la fois d'acquérir une expérience professionnelle, et de transmettre leurs réflexions et leurs préoccupations à un public. L'organisme bénéficie de subventions du programme fédéral Service Jeunesse Canada grâce auxquelles neuf jeunes sont engagés chaque année pour une durée de six mois. Durant cette période, ils sont formés pour écrire et interpréter une pièce de théâtre. Plusieurs thèmes ont pu être abordés tels que l'identité, les différences entre riches et pauvres, la violence, etc. L'action de cet organisme est caractéristique des interventions qui existent auprès des jeunes dans le quartier c'est-à-dire un mode d'intervention qui combine le loisir et le social.

D'autres organismes sont particulièrement actifs auprès des jeunes Haïtiens, en particulier la Maison d'Haïti qui intervient principalement dans le secteur nord-est du quartier. Elle est située près de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau qui accueille une forte proportion d'élèves d'origine haïtienne. Son action auprès des jeunes occupe une place centrale avec des programmes de prévention du décrochage scolaire et d'étude après l'école, l'organisation d'un camp de jours pour les jeunes de 4 à 13 ans avec des activités de loisirs et des sorties éducatives, et le programme de jeunes patrouilleurs de rue.

Ce programme a été implanté en 1993 et vise à la fois l'insertion sociale des jeunes du quartier, formés comme patrouilleurs, et l'éducation et la sécurité des jeunes et des habitants du quartier. Les jeunes patrouilleurs interviennent de façon préventive ou lors de bagarres, ils réfèrent les jeunes aux différentes institutions, les accompagnent lors de procédures judiciaires et organisent des activités éducatives et culturelles. En effet, pour mieux lutter contre la délinquance et les gangs de rue, la Maison d'Haïti a mis sur pied des équipes sportives, des ateliers d'écriture et de théâtre dans lesquels se rencontrent des jeunes de différentes origines. Plusieurs organismes et institutions, tels que les CLSC, les écoles ou le service de Police, sont partenaires de ces programmes. Certains organismes sont rattachés à la communauté haïtienne tels que le Bureau de la Communauté Chrétienne des Haïtiens de Montréal (BCCHM) ou le Centre Haïtien d'Intervention sociale (CHAIS), d'autres sont des organismes communautaires de quartier Saint-Michel comme 1, 2, 3 Go de Saint-Michel ou la Joujouthèque. En 2002, les jeunes patrouilleurs de rue de la Maison d'Haïti ont d'ailleurs participé au film *Jeunesse dans l'ombre*, un film réalisé par Germain Gervais, tiré de la pièce du même nom de l'Alliance théâtrale haïtienne. Cependant, aucun centre de loisirs n'est partenaire de la Maison d'Haïti comme tel, même si celle-ci travaille en collaboration avec le programme *Jeunesse 2000* en orientant les jeunes rencontrés dans la rue vers ces centres pour participer à leurs activités de loisirs.

Nous avons déjà mentionné l'organisme la Maison des Jeunes par la Grand'Porte qui gère les Jeunesse 2000 de Sainte-Lucie et de Saint-René-Goupil depuis le milieu des années 1990. Située dans les HLM Saint-Michel Nord dans le secteur Jean-Rivard, elle a ouvert ses portes en 1983. Depuis 2001, elle est devenue le partenaire de la Ville pour la gestion du centre communautaire Saint-René-Goupil situé sur la 42ème rue où sont également proposées des activités de loisirs. Elle s'adresse principalement aux jeunes de 13 à 16 ans, mais aussi aux 17- 25 ans, dans le cadre entre autres de ses programmes de réinsertion, et elle est largement fréquentée par des jeunes Haïtiens, notamment ceux qui vivent dans les HLM. Cependant, contrairement aux centres de loisirs et aux organismes dits traditionnels qui les gèrent, les organismes mentionnés ici ont tous une vision sociale du loisir qui est conçu comme un outil d'intervention sociale.

Ces différents exemples montrent qu'il existe de nombreuses activités auxquelles peuvent participer les jeunes d'origine haïtienne dans le quartier Saint-Michel, activités ciblées ou activités généralistes proposées dans les centres de loisirs, même s'il y a encore un travail important à faire pour développer une offre de service qui réponde aux besoins (Juneau, 2000 ; Boilard, 2001). Mais il est important de noter que les activités et programmes spécifiques, ainsi que certains organismes, ont tous été mis sur pied durant la décennie 1990. Au moment où l'Alliance haïtianno-québécoise d'aide à la jeunesse et le YMCA de Montréal élaborent leur projet de YMCA, ces nouvelles activités ne sont donc encore qu'embryonnaires[83].

Le contexte dans lequel émerge le projet de YMCA haïtien, marqué par un certain nombre d'événements violents mettant en cause les jeunes Haïtiens, les gangs de rue et la police, reflète donc les problématiques vécues par ces jeunes et la société québécoise au début de la décennie 90. Ces événements ont contribué à l'émergence d'un changement de stratégie du mouvement associatif haïtien dont les leaders se préoccupent désormais de la question des jeunes en créant notamment le Bureau d'appui à la jeunesse québécoise d'origine haïtienne (BAJQOH). Ce constat nous amène à nous interroger sur le rôle de la communauté haïtienne.

On peut en effet se demander pourquoi l'Alliance haïtianno-québécoise d'aide à la jeunesse, fondée dans les mêmes années que le BAJQOH, ne s'associe pas aux organismes existants, tels que la Maison d'Haïti, pour mener à bien son projet. Si, comme nous l'avons dit, certains programmes ont été mis sur pied alors que le projet était déjà défini, certains organismes étaient déjà actifs dans le quartier Saint-Michel durant les années 1980[84]. Est-ce que la stratégie d'association avec le YMCA de Montréal, au regard des résultats, était la bonne ? Est-ce que le manque de liens entre les initiateurs du projet et les organismes de la communauté haïtienne a contribué à l'échec du projet ?

---

[83] On peut même se demander si les premières rencontres réalisées dans le cadre du projet de YMCA n'ont pas influencé certaines initiatives locales, bien que cette question soit purement hypothétique.

[84] Il en est de même pour Montréal-Nord où se concentrent de nombreux jeunes d'origine haïtienne issus de milieux défavorisés et où des organismes tels que la Maison des jeunes l'Ouverture, interviennent depuis plusieurs années.

Mode d'organisation de la communauté haïtienne : configurations associatives et relations de pouvoir

Les communautés ethniques constituent rarement des groupes homogènes et sont plutôt composées de populations aux profils et aux opinions diversifiés qui recomposent leur identité en fonction non seulement de traits culturels "importés" mais aussi en fonction de leur situation dans la société d'accueil (Douglas et Lyman, 1979 ; Barth, 1969). Cette recomposition identitaire fait l'objet de négociations à la fois au sein du groupe et entre le groupe et les autres groupes de la société, d'où la nature profondément politique des communautés ethniques (Breton, 1983). La communauté ethnique est le résultat de la combinaison d'un sentiment d'appartenance et d'une organisation au sein de laquelle des sous-groupes sont en lutte pour le pouvoir (Martiniello, 1994). Rappelons que Raymond Breton (1983) identifie quatre aspects de la capacité d'une communauté à effectuer des choix : la définition de l'identité collective, l'organisation socio-politique, la régulation des conflits, les ressources (*voir infra Chapitre 3*). Les organisations ethniques servent souvent de support à la constitution et à l'évolution des communautés (Labelle et Therrien, 1992), c'est pourquoi nous tenterons modestement de dresser un portrait de la communauté haïtienne de Montréal en tenant compte des organismes qui lui sont rattachés et du leadership communautaire, tout en mettant l'accent sur le quartier Saint-Michel.

La communauté haïtienne est, peut-être plus que toute autre communauté ethnique montréalaise, marquée par une forte hétérogénéité, au point que certains hésitent même à parler d'une seule communauté (Dejean, 1978). Contrairement à certaines communautés bien établies au Québec telles que les communautés juive et italienne, la communauté haïtienne ne dispose pas d'instance fédérative qui regroupe les différents organismes qui la composent. Elle est plutôt marquée par l'éclatement organisationnel et la multiplicité des leaderships, les deux phénomènes étant profondément reliés.

Deux organismes sont créés en 1972 pour venir en aide à certains immigrants haïtiens en situation difficile, notamment les immigrants illégaux : le Bureau de la Communauté Chrétienne des Haïtiens de Montréal (BCCHM) et la Maison d'Haïti. Cette implication originelle en faveur de l'entraide est d'ailleurs caractéristique du mouvement associatif

haïtien. Ainsi, parmi les leaders associatifs rencontrés par Micheline Labelle et Marthe Therrien (1992), 43 % sont issus d'organismes d'entraide, 27 % d'organismes de consultation, concertation et information, 23 % d'organismes à caractère politique ou de défense des droits humains, et enfin 7 % d'organismes à caractère culturel, éducatif ou religieux. Parmi ces répondants, 42 % œuvrent dans des organismes de l'ensemble de la société, 35 % dans des associations haïtiennes et 12 % dans des organismes pluriethniques fondés sur l'identité noire ou dans des associations pluriethniques (*Idem*).

De plus en plus, des organismes de jeunes issus de la deuxième génération, nés au Québec, se développent. Sans se dissocier d'Haïti, ils cherchent à faire leur place dans leur propre société en essayant notamment de promouvoir des images positives et éviter la tendance à parler en terme de problèmes (Entretien, BRI).

La plupart sont localisés dans les quartiers Saint-Michel et Villeray, ainsi que dans les municipalités de Montréal-Nord et Saint-Léonard[85]. Beaucoup d'organismes n'ont pas de territoire précis d'intervention et ont plutôt un rayonnement à l'échelle régionale comme le BCCHM. D'autres, à vocation régionale ou non, jouent un rôle prépondérant dans le quartier Saint-Michel du fait de leur vocation plus sociale d'entraide.

Ainsi, la Maison d'Haïti intervient auprès de personnes d'origines de plus en plus variées en leur proposant des services d'accueil et de référence, des activités d'éducation et des activités culturelles. Les services d'accueil s'adressent principalement aux nouveaux arrivants et comprennent des services individuels de première ligne, des services collectifs d'animation et d'information, des jumelages, et de la francisation. Mais c'est surtout le volet éducation qui fait la force de la Maison d'Haïti avec des programmes d'éducation populaire et d'alphabétisation, d'insertion en emploi, de prévention contre la violence, d'insertion des jeunes mères de la communauté noire, de compétences parentales. L'association Entraide Kouzen Kouzin est également très présente dans le quartier. D'autres encore ont un double rapport territorial : pas d'échelle précise

---

[85] Nous nous servons ici à titre indicatif de la liste non exhaustive diffusée sur le site du consulat d'Haïti à Montréal disponible à l'adresse suivante : http://www.haiti-montreal.org/consulat/communauté/repertoire/sociocult.html , ainsi que de la thèse d'Alix Boucart (2001) sur les associations haïtiennes de Montréal.

d'intervention mais un ancrage local important en raison de leurs activités. C'est par exemple le cas de l'Association des ingénieurs haïtianno-canadiens qui propose des activités d'initiation à l'informatique et dont les locaux sont situés au Centre René-Goupil dans le secteur Jean-Rivard.

L'existence de ces organismes bien implantés dans le quartier, en plus des organismes de loisirs mentionnés précédemment, montre qu'il existe dans Saint-Michel des ressources humaines et organisationnelles, ainsi que des réseaux sur lesquels auraient pu s'appuyer les instigateurs du projet de centre pour jeunes Haïtiens, d'autant plus que certains intervenants du quartier ont été interviewés dans le cadre de l'étude de marché du YMCA de Montréal. Nous avons déjà mentionné le fait que l'association avec le YMCA de Montréal a pu donner l'illusion que le projet pourrait s'auto-suffire en raison de l'expertise et des moyens dont dispose cet organisme. Nous avons également évoqué le facteur temps puisque ces ressources du quartier se sont consolidées au moment même où le projet de centre amorçait son déclin. Pour terminer, certains traits caractéristiques de la communauté ont pu, directement ou indirectement, jouer un rôle dans le dossier en orientant les relations entre les acteurs.

Comme le mentionne Marco Martiniello (1994), la prise en compte des élites et des leaders ethniques[86] permet non seulement de rendre compte des conflits internes aux communautés ethniques mais aussi de comprendre la dimension individuelle des relations avec l'extérieur. Or chez les Haïtiens de Montréal, ce leadership est très fragmenté en raison de l'histoire et des conditions de la migration, ainsi que des conditions d'établissement et du rapport à la société d'accueil auxquels s'ajoutent des dissensions politiques et religieuses qui nuisent à la structuration d'une communauté homogène (Hétu, 10 août 1991).

---

[86] Micheline Labelle et Marthe Therrien soulignent à juste titre que les leaders d'organismes ne constituent qu'une partie de « l'intelligentsia organique de chaque communauté » (Labelle et Therrien, 1992 : 69). Pour notre part, nous avons tout d'abord parlé des organismes pour montrer les possibilités de ponts entre le quartier et le reste de la ville. Pour ce qui est du leadership proprement dit, nous ne nous limitons pas aux organismes mais présentons les caractéristiques telles qu'analysées dans la littérature.

Nous avons déjà parlé des différences entre les différentes vagues d'immigration et les oppositions, notamment linguistiques, entre une certaine élite et une population plus défavorisée. Ces oppositions concernent à la fois le capital culturel, le niveau de vie et les conditions de la migration puisque les premiers sont généralement ceux qui ont quitté Haïti, parfois à contrecœur, pour des questions politiques, tandis que les seconds ont plutôt été motivés par des considérations économiques. Les Haïtiens de Montréal connaissent donc des expériences différentes dans leurs interactions avec les membres de la société d'accueil, qui relèvent bien sûr des interactions individuelles mais aussi de l'évolution des représentations de la société québécoise vis-à-vis de l'immigration haïtienne.

À ces différences de statut socioéconomique, voire de culture, s'ajoutent des dissensions politiques et religieuses liées notamment au pays d'origine, mais également au pays d'accueil (Dejean, 1978).

> « Parce que je me suis rendu compte aussi, qu'il y a quand même des Haïtiens, beaucoup de gens pensent que la communauté haïtienne c'est une communauté univoque, uniforme, tout le monde sait ce qui se passe dans la communauté, il y a des fractions de la communauté qui ne sait absolument pas, qui ne se mêle pas de ce qui se passe non plus, qui n'est pas au courant, et je pense que ça favoriserait la communauté de savoir que dans tel secteur, il y a tel type qui fait bien son travail et qui pourrait, et ça, ça nous manque parce que nous n'avons pas de lieu. Il faut dire que la politique a tout gâché aussi, la donne politique, les divisions... Oui alors on voulait quand même un espace où on puisse proposer des modèles, des modèles qui puissent valoriser. » (Entretien, Alliance haïtianno-québécoise d'aide à la jeunesse)

Par exemple, les deux référendums sur la souveraineté du Québec ont profondément divisé la communauté. Ces divisions sont également liées aux différentes conceptions entourant le mode d'insertion, à la « polarisation entre l'idéologie de la différence culturelle et l'idéologie de l'intégration à la société québécoise et/ou canadienne. » (Labelle et Therrien, 1992 : 69).

En effet, pour mieux comprendre à la fois ce mode d'organisation fragmentaire et les dissensions internes politiques et religieuses, il faut aussi prendre en compte le rapport à la société d'accueil et le mode d'insertion des Haïtiens. Il ne s'agit pas en effet que de dissensions importées. Aux caractéristiques socio-démographiques de la population

s'ajoutent des conceptions différentes de l'intégration qui transcendent les différences liées au statut socio-économique et à la période d'immigration. Une partie de la communauté haïtienne se considère comme en exil et entretient un lien fort avec le pays d'origine, tandis qu'une autre partie de la communauté se situe plutôt dans une logique d'immigration et prône le développement d'un sentiment d'appartenance au Québec. On retrouve deux visions de l'intégration, l'une mettant l'accent sur une "stratégie d'intégration particulariste" qui passe notamment par le maintien de l'identité ethnique nationale et haïtienne, l'autre insistant sur une "stratégie universaliste" basée sur la "participation à la société globale" (Labelle et Therrien, 1992). Le mythe du retour, encore très présent chez une partie de la population, constitue un obstacle à l'implication politique et à la structuration de la communauté en groupe de pression efficace, en « communauté politique ».

Cette fragmentation rend difficile le développement de solidarités en vue de l'action collective (Boucart, 2001), comme en témoigne la polémique autour de la création du Conseil des Élus par des Haïtiens de Montréal (CEPHAM) en 2000. Ce conseil, qui vise à défendre la cause des Haïtiens auprès des gouvernements et de la classe politique est vertement critiqué pour son manque de représentativité (Barbe, 24 septembre 2000 ; Sevunts, 3 août 2000 ; Van Praet, 2000). Si l'organisation est différente parce que fonctionnant avec des individus, le CEPHAM entre tout de même en concurrence avec le Conseil National des Citoyens et Citoyennes d'origine haïtienne (CONACOH) créé en 1992 et qui regroupe différentes associations[87].

Dans certains cas extrêmes, ce mode d'organisation communautaire fragmenté se traduit par une difficulté à mobiliser des appuis extérieurs à la communauté, notamment auprès de la classe politique locale.

> « Puis elle [*une intervenante*] se veut, et c'est peut-être ça son talon d'Achille, elle se veut apolitique, elle ne veut pas du tout cogner aux portes des politiciens, peu importe. Et malheureusement, souvent les politiciens ont des sommes, des budgets discrétionnaires, ils ont des sommes, ils ont des

---

[87] Nous n'avons malheureusement pas pu dénouer tous les fils qui tissent la communauté haïtienne et les différents réseaux qui la traversent. Cet exposé nous permet cependant d'en soulever la complexité.

> enveloppes, puis ils attendent juste ça, mais elle veut pas s'associer avec ces organismes-là. » (Entretien, SSLDS)

Pour terminer, nous nous demanderons comment ces caractéristiques spécifiques ont pu influencer le cas étudié. Comme nous l'avons vu, les caractéristiques socio-démogaphiques de la population noire du quartier Saint-Michel montrent que celle-ci est plutôt pauvre et provient d'une immigration récente, alors qu'une frange importante de la population d'origine haïtienne vivant à Montréal se trouve dans une situation socio-économique plus favorable. C'est notamment le cas des membres de l'Alliance haïtianno-québécoise d'aide à la jeunesse qui sont instruits, voire influents de par leur statut de fonctionnaires provinciaux ou d'universitaires entre autres. Ils sont bien intégrés à la société québécoise et vivent à l'extérieur du quartier Saint-Michel alors que la population d'origine haïtienne vivant dans ce quartier connaît des modes d'insertion non linéaires, marqués entre autres par des taux de chômage importants.

Nous considérons que ce décalage entre la population cible et les initiateurs du projet est important dans l'analyse du cas étudié, de même que le mode d'organisation de la communauté haïtienne, une communauté fragmentée et manquant de solidarité interne. En effet, les initiateurs du projet peuvent ne pas être au fait des réalités vécues par les Haïtiens dans le quartier Saint-Michel, lacunes qui ont pu être renforcées par le manque de coopération entre l'organisme extérieur au quartier et les organismes ou intervenants du quartier. Le projet de YMCA, qui avait pour vocation d'offrir des activités de loisirs dans une optique de prévention, devait répondre à un besoin d'identification des jeunes Haïtiens à des modèles valorisants.

Mais les relais communautaires n'ont pas fonctionné : ce projet avait été monté par des Haïtiens issus d'une certaine élite, extérieurs au quartier, pour des Haïtiens issus de milieux très défavorisés vivant dans le quartier. N'étant pas dans les mêmes réseaux, les organismes haïtiens et leurs leaders ne se connaissaient pas, ou ne cherchaient pas à se connaître (Boucart, 2001). Comme il n'y avait pas de ponts entre les membres de la communauté du quartier Saint-Michel et ceux de l'extérieur, les liens ne se sont pas tissés pour porter le projet dans le quartier, le diffuser.

On peut même se demander si les fondateurs de l'Alliance se seraient spontanément adressés aux organismes de Saint-Michel pour mettre en œuvre leur projet de centre communautaire pour jeunes Haïtiens si le YMCA de Montréal ne s'était pas associé au projet. Plus encore, est-ce que les démarches entreprises par l'Alliance haïtianno-québécoise d'aide à la jeunesse, qui a sollicité les institutions plutôt que les réseaux communautaires et obtenu des appuis politiques aux niveaux fédéral et provincial plutôt qu'au niveau local, ne témoigne pas de la fragmentation de la communauté haïtienne de Montréal et d'une différence de culture politique ?

Sans que cette question ait été directement abordée dans les entretiens, il nous semble probable que le caractère fragmenté de la communauté haïtienne de Montréal a joué un rôle dans la disparition progressive de la problématique des jeunes Haïtiens dans le dossier du YMCA car elle n'a pas pu faire contrepoids aux enjeux propres au YMCA de Montréal et à la ville de Montréal.

C'est là tout le paradoxe de la communauté haïtienne car d'un côté elle n'est pas repliée sur elle-même, sur ses réseaux à la fois familiaux, d'entraide, économiques, etc., mais en même temps, en tant que minorité racisée, ses membres ne sont pas totalement acceptés dans la société québécoise. Dans le projet de centre communautaire pour jeunes Haïtiens, elle s'est montrée assez influente et organisée pour attirer de gros joueurs, mais pas assez pour garder le leadership du projet au plan local.

Ce détour par la question de l'organisation communautaire haïtienne nous a permis de compléter l'analyse du cas étudié en fonction des principales variables retenues pour l'analyse. Il nous reste à examiner ce qu'il en est du mode de gestion de la diversité qui a prédominé dans ce dossier.

5.3. Mode de gestion de la diversité

Que dire à présent de la gestion de la diversité à la lumière du cas étudié ? Les variables utilisées jusqu'ici, c'est-à-dire le territoire, les configurations associatives et les logiques d'acteurs ainsi que l'organisation communautaire nous ont permis de comprendre comment et pourquoi le projet de YMCA dans Saint-Michel avait évolué. Nous cherchons maintenant de façon plus spécifique d'une part, à appréhender les pratiques

quotidiennes de gestion de la diversité au sein du bureau régional du SSLDS, et d'autre part à saisir l'évolution des interactions et des discours entourant ce projet ainsi que la question plus générale de la prise en compte des différences ethoculturelles.

À ce sujet, on pourrait dire d'entrée de jeu que cette question est rarement soulevée en tant que telle dans le travail quotidien du personnel du service. Ceci ne veut pas dire que le service est inactif sur cette question, bien au contraire. Mais la réalité est, comme toujours, complexe et multidimensionnelle. D'autres enjeux que la diversité proprement dite, ou la problématique spécifique des jeunes Haïtiens prédominent. Ces enjeux, dont nous venons de voir la teneur et la portée, sont notamment la gouvernance en loisirs, les formes d'opposition du quartier à la venue de projets formulés à l'extérieur, les relations entre la ville de Montréal et ces partenaires, ou encore le mode d'organisation communautaire. Nous estimons cependant que le mode de gestion de la diversité contribue lui aussi à influencer les interactions et les décisions dans un sens ou dans un autre. Nous tenterons donc pour conclure ce premier cas d'esquisser une première analyse des pratiques de gestion de la diversité en distinguant les pratiques et les discours d'un point de vue général, ainsi que les représentations des différents acteurs impliqués.

5.3.1. Une gestion interculturelle : universalisme dans le respect des différences, discours et pratiques

La démarche de recherche adoptée visait à trouver un juste équilibre entre l'étude de la problématique de la diversité dans la gestion des loisirs, et donc la nécessité de choisir des cas où celle-ci entre en ligne de compte d'une manière ou d'une autre, et la volonté d'éviter une surethnicisation. Pour cela, il était important d'essayer d'étudier des cas "représentatifs" de la réalité des gestionnaires en loisirs.

Que peut-on déduire des entretiens et des observations concernant le mode de gestion de la diversité ? Y a-t-il une ou plusieurs façons de faire ? Comment les gestionnaires répondent-ils à ce double enjeu d'intégration et de prise en compte des différences ? Quelle est leur marge de manœuvre et quelles sont les limites ? Dans le cas du dossier du projet de YMCA, la question de la diversité est omniprésente mais de façon presque latente. Nous reprendrons ici la typologie de Michael Alexander (2001 ; 2003) pour qualifier les principes de gestion en nous demandant également s'il y a des différences

entre les politiques présentées dans le chapitre précédent et les pratiques concrètes. Nous distinguerons les discours, qui émanent principalement des documents de travail et des études sur les loisirs réalisées dans le quartier, et les pratiques observées.

Une ouverture relative

Avec la pauvreté et les ruptures dans le tissu urbain, la diversité ethnoculturelle de la population de Saint-Michel est souvent une des principales caractéristiques présentées dans la description du quartier. En effet, dans la plupart des événements relatifs aux loisirs tels que le Forum sur les loisirs ou la journée de définition des priorités du quartier auxquels nous avons pu assister, la diversité ethnoculturelle était systématiquement mentionnée comme support justifiant une stratégie d'intervention adaptée aux réalités du quartier. Cette préoccupation est renforcée par les constats de décalage entre les profils de la population du quartier et ceux de la clientèle des centres de loisir encore peu diversifiée. Si quelques jeunes, Haïtiens notamment, fréquentent les centres de loisirs, la fréquentation des adultes issus des communautés culturelles est très limitée. Nos interlocuteurs ont seulement mentionné la présence d'adultes d'origine asiatique, en particulier des retraités, aux cours de taï-chi. De même, les organismes des communautés sont peu présents dans la concertation et le partenariat, ce qui illustre les difficultés déjà mentionnées précédemment à tisser des liens durables entre les loisirs et le milieu communautaire.

Pour les gestionnaires municipaux et associatifs, les causes de ce manque de participation sont principalement les conditions de vie des immigrants et des outils inadéquats de communication de l'offre de service. En effet, les obstacles linguistiques, la méconnaissance des services de la Ville, les problèmes d'adaptation socio-économique des immigrants, le racisme, sont autant de dimensions reliées à la diversité pouvant nuire à la participation aux activités de loisirs et qui justifient une préoccupation particulière pour cette question dans le cadre de la définition de l'offre de service. Par contre, la question des préférences en loisir des groupes ethniques minoritaires n'est pas véritablement mentionnée, si ce n'est l'engouement pour le basket chez les jeunes Haïtiens.

La diversité sert donc à justifier le travail à accomplir de façon générale pour améliorer l'offre de service, diffuser l'information la concernant et identifier les besoins en loisirs dans le quartier. Mais une fois son importance affirmée, elle est diluée dans la problématique générale des loisirs. Par exemple, elle n'apparaît dans aucun des sept thèmes prioritaires définis en juin 2000 dans le cadre de l'élaboration du plan d'action pour la région. Ces thèmes sont les suivants : les 0-5 ans, les filles, les familles, l'accessibilité, la continuité, la communication, la sensibilisation des organismes. La diversité culturelle n'est évoquée qu'à l'occasion du manque de participation des filles. Lors du Forum sur les loisirs, la question des loisirs chez les jeunes Haïtiens était présentée comme étant à l'origine de la démarche mais les conclusions du Forum ne mentionnent qu'une vague préoccupation pour un travail en faveur d'une meilleure adéquation entre l'offre de service et les besoins des citoyens. De plus, malgré les invitations envoyées par les organisateurs, la participation de citoyens et d'organismes issus des groupes ethniques minoritaires était très restreinte, ce qui a d'ailleurs été critiqué par certains participants. Au final, aucun objectif et aucun outil spécifiques ne sont proposés pour aborder de façon ciblée la gestion de la diversité.

Il faut dire que les discours à une échelle plus large que le quartier ont considérablement évolué durant la décennie 1990. Lorsque le projet de centre communautaire et de loisirs pour jeunes Haïtiens démarre, les idées dominantes sont celles de la reconnaissance des communautés culturelles. Ceci place un tel projet dans un contexte plutôt favorable, et sa portée sociale le rend séduisant du point de vue des valeurs morales individuelles. Mais les YMCA sont ouverts sur la communauté locale et ne peuvent être réservés à une population particulière, ne serait-ce que pour des questions financières. Les objectifs de l'Alliance haïtianno-québécoise d'aide à la jeunesse ont donc été revus lors de l'association avec le "Y". De plus, les changements de politique de reconnaissance au niveau provincial et les limites de la reconnaissance institutionnelle au niveau municipal ont pu renforcer le changement de vocation du YMCA de Saint-Michel et conduire à la légitimation de la modification du projet.

> « C'est-à-dire que au tout début, je ne sentais pas beaucoup de réticences vis-à-vis de ce projet-là. Mais remarquez que nous n'avons pas fait beaucoup de millage non plus avec cette idée. Très vite on a compris que c'était une mauvaise voie, d'autant plus que moi-même je participais dans mon travail,

> disons à des situations du même genre, à montrer aux gens qu'on ne peut pas faire en sorte que chaque groupe puisse avoir leurs propres institutions. J'ai très bien saisi ça, c'est pour ça qu'on s'est demandé ce qu'on pouvait faire pour ce groupe-là, qui risque davantage peut-être que les Italiens ou les Roumains ou n'importe qui, d'être marginalisé du fait justement de sa couleur,[...]. (Entretien, Alliance haïtianno-québécoise d'aide à la jeunesse)

En modifiant sa politique de convergence culturelle et en abandonnant la notion de communautés au profit d'une conception de la reconnaissance basée sur la citoyenneté et la participation, le Gouvernement du Québec a non seulement opéré un changement de direction, mais il a également modifié l'action locale des organismes intervenant auprès de clientèles immigrantes et culturellement diverses. En effet, ces organismes adaptent leur action en fonction des paramètres des programmes de financement qui, dans ce cas précis, mettaient l'accent sur les organismes multiethniques et non monoethniques. Ce changement de cap a modifié la manière dont ce projet de YMCA, conçu pour répondre aux besoins de la communauté haïtienne, était perçu au plan institutionnel. Il a également eu des répercussions sur la gestion municipale de la diversité puisque certains programmes sont financés par, ou conduits en association avec, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration (MRCI).

Si la démarche initiale de proposer un centre en référence directe avec l'origine haïtienne se justifie du point de vue des obstacles vécus par les membres de cette communauté, en particulier les jeunes, la mise en œuvre d'un tel projet devient vite inconciliable avec les modes de gestion de la diversité prônés par le Gouvernement provincial et par la ville de Montréal. Mais en principe, cela n'empêche pas la définition de projets plus spécifiques, très ciblés, par exemple dans le cadre du programme de soutien aux quartiers sensibles. D'ailleurs, dans le *Plan d'action en matière d'affaires interculturelles* du SSLDS, la communauté noire est explicitement ciblée dans les projets de l'arrondissement Sud-Ouest.

Ce n'est pas le cas dans Saint-Michel et en cela, on peut dire que le bureau régional du SSLDS se situe dans la ligne de conduite définie par la Ville qui prône le développement d'une certaine sensibilité aux réalités des populations issues des groupes ethniques minoritaires dans un souci d'intégration. Qu'en est-il maintenant des décisions et des actions concrètes mises en œuvre par les intervenants en loisirs ?

Des pratiques limitées

Pour comprendre comment s'effectue la prise en compte de la diversité dans les pratiques concrètes nous distinguons les initiatives relevant de l'adaptation interne, c'est-à-dire l'adaptation de l'administration municipale et des organismes partenaires, et celles qui correspondent à l'adaptation externe, c'est-à-dire l'offre de service proprement dite.

Au chapitre de l'adaptation interne, le bureau régional du SSLDS a piloté des actions visant l'amélioration des outils de communication et des compétences en gestion de conflit.

Par exemple, en 2000, le bureau régional a élaboré une « Carte Zoom Loisirs » qui présente les installations de l'arrondissement et certaines des activités à l'aide de pictogrammes. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du *Plan d'action visant l'accueil et l'intégration en français des immigrants dans les quartiers de Montréal.* Conçue comme un outil de communication, elle vise à « favoriser une plus grande fréquentation des installations municipales et une meilleure connaissance des services et des activités » (Ville de Montréal, BAI, 1999 : 27) en ciblant directement les personnes qui ont de la difficulté à lire le français, en particulier les nouveaux arrivants et les communautés culturelles, et.

De plus, le personnel des piscines du quartier a bénéficié d'une formation à l'interculturel durant laquelle les intervenants ont pu discuter du mode de gestion des conflits ethniques à partir de mises en situation. Cette formation leur a permis de se familiariser avec les démarches basées sur les principes de l'accommodement raisonnable, et dans certains cas, d'exprimer certaines frustrations liées aux situations conflictuelles qu'ils ont pu vivre par le passé. Cette formation avait notamment pour but de leur donner les outils nécessaires pour désamorcer les conflits potentiels liés aux différences culturelles et répondait à un besoin exprimé par eux.

Par contre, la sous-représentation, pour ne pas dire l'absence de représentation des communautés culturelles parmi le personnel du service peut être vue comme une limite à l'adaptation interne. Mais la question se pose également pour les organismes de loisirs dont le personnel est en contact quotidien avec les clientèles. Dans ce domaine, les

organismes de loisirs de quartier sont encore peu diversifiés, surtout les organismes liés aux paroisses.

Concernant l'adaptation externe, peu d'initiatives ont été prises pour prendre en compte la diversité que ce soit dans les activités proposées ou dans les manières de faire. Ce sont les organismes de loisirs qui sont les principaux acteurs dans ce domaine puisque conformément à la politique de partenariat, la Ville se cantonne à un rôle de soutien. Les fonctionnaires ne sont plus aussi présents durant les activités et ils éprouvent parfois de la difficulté à transmettre une sensibilité pour la diversité qu'ils ne maîtrisent eux-mêmes pas toujours, nous y reviendrons. Dans les organismes proprement dits, nous n'avons pas identifié de démarche spécifique auprès de groupes ethnoculturels ciblés.

Par contre, les groupes et individus qui ont des préférences en loisirs que les activités existantes ne reflètent pas sont invités à formuler des demandes qui seront évaluées selon les besoins et les possibilités en termes d'équipements et de locaux. La prise en compte des besoins et des spécificités des populations issues de l'immigration fait en effet l'objet de décisions guidées par le pragmatisme plutôt que par un mode de gestion préétabli. Mais, d'une part, les demandes émanant des communautés ethnoculturelles sont plutôt rares, et d'autre part les demandes trop particularistes sont peu encouragées.

> « Je n'ai pas entendu ça de la part des gens de la Ville mais c'est sûr que de faire un centre par exemple pour la communauté haïtienne, pour eux il n'en est pas question, ils ne se seraient pas impliqués là-dedans. Puis je pense que les gens de la communauté haïtienne étaient aussi, c'est pour ça qu'ils réclamaient un centre communautaire qui soit davantage dans leur communauté parce que de toute évidence les autres équipements, les jeunes, il y en a peut-être quelques-uns qui y vont mais il y a des barrières qui font qu'ils n'y vont pas. » (Entretien, YMCA de Montréal)

Dans quelques rares cas, les gestionnaires font appel aux élus selon leur origine ethnique afin de faire passer des messages, ou pour faire respecter des règlements, auprès des usagers des centres de loisirs de même origine que les élus. Les organismes partenaires quant à eux affirment ne pas avoir de telles stratégies de différenciation. Ainsi, l'utilisation des catégories ethniques dans la gestion quotidienne demeure limitée, contrairement à ce qui peut se faire dans d'autres quartiers, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

Aux discours d'ouverture correspondent donc des pratiques elles aussi relatives ou limitées qui traduisent une attitude réactive, attentiste. Elles illustrent également l'ambivalence des énoncés d'orientation de la Ville en général, et du service en particulier. En ce sens, le mode de gestion de la diversité mis en œuvre dans le quartier Saint-Michel s'inscrit tout à fait dans le type de politique que Michael Alexander (2001) qualifie d'interculturel c'est-à-dire dans lequel s'exprime une certaine sensibilité aux besoins des minorités mais qui minimise les aménagements séparés. Ces pratiques correspondent donc à la politique interculturelle de la ville de Montréal qui prône en effet des principes universalistes de participation de tous les citoyens et d'intégration, mais les obstacles institutionnels et socio-économiques à cette participation ne sont pas abordés à grande échelle. Si l'absence de définition d'un cadre d'intervention précis peut expliquer ces limites, les opinions individuelles sur l'immigration et la reconnaissance de la diversité culturelle jouent un rôle non négligeable.

5.3.2. L'importance du facteur individuel : représentations et connaissance de la diversité

Les spécificités culturelles revêtent plusieurs dimensions qui relèvent autant de la culture que de la socialisation. Dans le domaine des loisirs, celles-ci vont influencer les comportements et les goûts des usagers, ainsi que leurs interactions avec autrui. Que veut dire alors prendre en compte les spécificités culturelles pour les gestionnaires en loisirs ? Cela nécessite tout d'abord de connaître à la fois ces préférences en loisirs mais aussi le sens que les usagers donnent aux activités, aux relations et leurs valeurs. De plus, lorsqu'ils sont placés en situation d'interaction, comment les gestionnaires en loisirs négocient-ils leurs propres valeurs et représentations et comment interagissent-ils avec les valeurs des groupes minoritaires ? Quelle est leur attitude ?

Dans cette dernière section, nous nous intéresserons donc aux individus en essayant de les dissocier des discours institutionnels. Nous aborderons tout d'abord leur connaissance de la diversité pour nous pencher ensuite sur leurs représentations, c'est-à-dire les deux dimensions de ce que nous avons défini comme constitutives des compétences interculturelles.

Une méconnaissance des enjeux

Connaître les enjeux qui entourent la diversité implique une capacité à comprendre, sans que les opinions individuelles n'interfèrent dans un sens ou dans un autre, ce que les individus issus des minorités peuvent avoir comme préférences en loisirs et comme valeurs compte tenu de leur origine, en sachant que celles-ci peuvent expliquer leurs comportements et attitudes en matière de loisirs. Mais il est également important d'éviter le relativisme culturel qui incite parfois à associer les comportements à une culture particulière et comprend un jugement de valeur implicite. Ceci étant dit, ce qui nous intéresse ici c'est plutôt la connaissance des codes culturels que peuvent avoir les gestionnaires en loisirs. Nous avons vu dans les paragraphes précédents que ces gestionnaires, associatifs et municipaux, semblaient peu utiliser les catégories ethniques. Nous voulons voir maintenant sur quels éléments ils pourraient se baser s'ils les utilisaient. Nous avons identifié trois éléments de connaissance de la diversité : la connaissance des caractéristiques socio-démographiques de la population de leur territoire d'intervention, la connaissance des préférences en loisirs de cette population, et enfin la connaissance des codes culturels.

De façon générale, il nous a semblé que les connaissances relatives à la diversité ethnoculturelles étaient assez imprécises. Concernant le profil des communautés de Saint-Michel, nous avons remarqué à l'occasion du processus de définition des priorités d'action que le personnel du service ne dispose pas de toutes les informations requises pour mener à bien cette opération de planification. Ainsi, les informations sur la participation aux activités sont-elles rares ou incomplètes. Plus encore, l'analyse de l'offre dans le domaine du sport a été réalisée à partir des intentions d'inscriptions aux Jeux de Montréal, événement s'adressant aux 6-12 ans. Les clientèles adolescentes ne sont donc pas prises en compte ou leur participation aux activités est sous-estimée. Par contre, l'étude de besoins en loisirs présentait des chiffres importants relatifs à la population du quartier, mais ils n'ont pas fait l'objet d'une analyse particulière compte tenu de l'ampleur de la réflexion amorcée dans le cadre de cette étude et de la démarche de consultation. La méconnaissance de la diversité est alors renforcée par le manque d'initiatives spécifiques.

Parallèlement, à cette connaissance des données objectives, les gestionnaires utilisent un langage imprécis pour parler de ces problématiques en parlant par exemple de communautés "multiculturelles". Paradoxalement, la méconnaissance de la diversité est inversement proportionnelle à la proximité des clientèles. En effet, les intervenants des organismes de loisirs n'ont qu'une vision partielle des caractéristiques de la population et connaissent principalement les profils des usagers de leur propre centre de loisir, ce qui peut s'expliquer à la fois par leur tendance au repli sur leur territoire d'intervention, par le manque de concertation et par le manque de fréquentation des centres par les membres des communautés culturelles. Par contre, les gestionnaires municipaux sont mieux informés sur la population du quartier, mais nous avons vu la difficulté à lier cette connaissance abstraite aux pratiques concrètes.

Corrélativement, la connaissance des préférences en loisirs est très limitée car on peut penser que celle-ci s'acquiert avec la pratique. L'engouement des immigrants européens et latino-américain pour le soccer et les préférences des jeunes Haïtiens pour le basket-ball sont les principales connaissances des gestionnaires. Les manières de pratiquer les sports peuvent également être particulières. Certaines communautés ont l'habitude de pratiquer certains sports en famille, dans les parcs, comme les gestionnaires municipaux ont pu l'observer dans d'autres quartiers ou d'autres arrondissements. Mais une des grandes difficultés de la gestion de la diversité dans le domaine des loisirs est justement d'identifier toutes ces pratiques et activités, d'évaluer le degré de participation et les besoins en nouvelles activités, ainsi que l'adaptation des conditions dans lesquelles ces activités doivent être pratiquées.

Pour ce qui est de la question des codes culturels, certains gestionnaires peuvent être plus sensibilisés que d'autres, mais il nous est apparu que de façon générale, ceux-ci étaient plutôt démunis lors des interactions faisant intervenir ces codes. La notion de pudeur est à ce sujet très intéressante puisque pour la plupart des Occidentaux, la pudeur s'exprime par le besoin de cacher les formes de son corps tandis que dans d'autres cultures, au Moyen-Orient notamment, c'est le fait de découvrir sa peau qui peut poser problème, et la pudeur est érigée en valeur. Le personnel des piscines est donc d'autant plus réticent à considérer la possibilité que des usagers se baignent habillés que cette contrainte ne revêt aucun sens dans leurs propres schèmes de valeurs, et qu'elle peut mettre en péril la sécurité des

sauveteurs comme des usagers lorsque les vêtements portés sont amples. Il leur est alors proposé d'établir un compromis : autoriser le port d'habits moulants, idée qu'ils doivent eux-mêmes apprivoiser puisque selon leurs propres codes culturels, les vêtements moulants ne conviennent pas à une personne pudique.

Un autre thème fréquemment abordé est celui de la relation à l'autorité qui diffère selon l'expérience des individus et selon leur socialisation ce qui peut conduire à des situations de conflit lorsque s'établit un rapport de forces.

Nous concluons de ces observations que les gestionnaires en loisirs ne maîtrisent pas véritablement le discours sur la diversité mais sont plutôt dans une logique de reproduction de normes imposées d'en haut qui se fondent sur une ouverture discursive à la diversité sans toujours se donner les outils pour mettre en pratique cette ouverture.

A fortiori, et même si le service s'est doté d'un plan d'action en matière de relations interculturelles, la question de la gestion de la diversité apparaît comme une démarche récente. Aussi ne faut-il pas s'étonner du peu de ressources et d'outils dont dispose le personnel du service, et encore moins les organismes de loisirs, pour relever les nombreux défis liés à la gestion de la diversité dans un arrondissement où la population issue des communautés culturelles est à la fois aussi importante et variée selon les quartiers. Sans compter que dans ce domaine, les représentations des individus, leurs jugements de valeurs, peuvent influencer grandement leur volonté d'améliorer leur connaissance et de s'engager dans la prise en compte des différences.

Représentations

Que la prise en compte de la diversité soit affirmée comme un principe de gestion est une chose, que les gestionnaires en loisirs se l'approprient en est une autre. Leur propre mode de gestion sera influencé à la fois par leurs représentations concernant la diversité elle-même, et leurs représentations sur la gestion de la diversité, sa pertinence, ses limites etc. En effet, refuser de mettre sur pied un projet ciblant une clientèle d'une origine particulière n'implique pas nécessairement un rejet de la diversité mais exprime plutôt une conception de l'action publique qui privilégie la non différenciation et légitime plutôt une action de type universaliste.

Cette nuance étant établie, nous pouvons dire que les entrevues que nous avons menées ne nous ont pas permis d'identifier les représentations individuelles concernant la diversité, l'immigration, le racisme, etc. Tout ce que nous avons pu entrevoir, ce sont les méconnaissances que nous venons de décrire. Par contre, les représentations concernant la gestion de la diversité penchent généralement vers la défense des valeurs universalistes et vers la promotion de l'intégration, avec différents degrés selon l'aisance des individus en situation d'interaction avec des individus et des groupes culturellement différents et selon leurs connaissances. Par exemple, certains gestionnaires estiment que les clientèles immigrantes sont bien desservies parce qu'on dénombre beaucoup de participants issus des communautés culturelles pour les activités, bien que les données sur la question sont pratiquement inexistantes. D'autres se disent préoccupés par la question de la participation des jeunes filles, de même que par celle de la représentation de la diversité culturelle au niveau des conseils d'administration des organismes.

Dans un autre ordre d'idée, certains trouvent que les relations interculturelles représentent parfois une charge lourde à porter et considèrent que leur travail est rendu plus difficile lorsque les membres des organismes parlent entre eux dans leur langue d'origine et lorsque les codes langagiers et gestuels sont différents (Entretien, SSLDS). D'autres, au contraire, considèrent que les agents ont généralement dépassé le problème de la connaissance du mode de fonctionnement relationnel avec les groupes et les communautés et qu'ils sont donc à même de faire leur travail sans subir ces différences, mais plutôt en connaissance de cause.

Les gestionnaires municipaux ne sont pas exempts de sentiments ambivalents par rapport à la gestion de la diversité culturelle, c'est-à-dire qu'ils reconnaissent une légitimité des demandes et en même temps, cherchent à préserver un cadre universel. Cet inconfort reflète également les ambiguïtés de la politique municipale.

> « L'idée des perceptions, c'est toujours très vague parce que ce qu'il y a certaines personnes, au niveau de la Ville, qui des fois veulent faire l'effort pour pouvoir améliorer le sort ou améliorer les relations entre les différents groupes et puis entre les différents centres aussi. Mais outre ça, c'est que au-dessus de ces individus il y a quand même d'autres gens qui eux ont des décisions aussi à prendre et qui ne sont pas nécessairement sensibilisés par la situation en tant que telle. Ils en entendent peut-être parler, mais si ils ne sont pas sur le terrain, ils ne peuvent pas connaître vraiment toute cette réalité.

> Donc on a toujours de très bonnes intentions, il y a longtemps que l'on dit quand même au niveau de la Ville qu'il faut que ça change, il faut qu'on fasse quelque chose. Mais pour l'instant, je n'ai pas encore vu le changement. Mais ce que je peux dire c'est qu'il y a quand même une ouverture puisque maintenant de plus en plus on se prête des locaux, la Ville nous prête des locaux, on essaye de mettre des choses en place, en partenariat, mais tout ceci à travers des agents, parce que quand on change d'agent, on change aussi de mentalité, puis la dynamique change automatiquement. Il faut reconstruire. » (Entretien, Maison d'Haïti)

Par ailleurs, la volonté d'éviter la constitution de ghettos, qu'ils définissent de façon très vague, sert d'argument principal pour justifier un mode de gestion relativement universaliste qui reconnaît que l'existence de groupes culturellement différents a des implications sur l'offre de services en loisirs. Les gestionnaires ne proposent toutefois pas de plan d'action volontariste pour comprendre et mettre en œuvre des mécanismes plus inclusifs qui satisferaient aux objectifs de participation tout en rejoignant les besoins des clientèles différentes.

> « Non, personnellement, cibler une clientèle en particulier, dans la vocation qu'on veut lui donner, [...] je trouve c'est ghettoïser, pour moi, et c'est faire exactement ce qu'on veut pas faire, c'est de dire voici, c'est un centre pour les Noirs. Je suis cru mais moi j'ai grandi dans le quartier, à l'époque, les Jeunesse 2000, qui ont pignon sur rue, qui étaient les anciens clubs ados, au départ, il y avait la mixité ethnique et féminin et masculin étaient là, mais au fil des années, c'est devenu, et ça sans aucun racisme aucun, c'est devenu des ghettos de Noirs, dans Sainte-Lucie et dans Saint-René. Ah oui, c'est définitif. » (Entretien, SSLDS)

Ces extraits d'entretien illustrent les difficultés de la gestion locale de la diversité et montrent l'influence à la fois importante et délicate des relations interpersonnelles. Dans le cas que nous venons d'étudier, l'ethnicité n'apparaît pas véritablement comme une ressource, ni pour les gestionnaires, ni pour les groupes ethnoculturels puisque nous avons vu que petit à petit la demande en faveur d'un équipement pour une clientèle particulière apparaît de moins en moins recevable. Cependant, il ne faut pas non plus exagérer l'échec du YMCA de Saint-Michel en fonction de la prise en compte de la diversité car l'étude de ce cas démontre bien que le contexte général est un aspect pertinent pour comprendre les enjeux et les interactions qui entrent en ligne de compte. Pour approfondir dans cette voie, nous allons maintenant faire varier ce contexte en nous demandant s'il est possible d'identifier d'autres modes de gestion de la diversité.

CHAPITRE 6 - GESTION DE LA DIVERSITÉ EN MILIEU MULTIETHNIQUE : COMPÉTENCES INTERCULTURELLES ET STRATÉGIES D'INTERACTION DANS PARC EXTENSION

Après avoir analysé l'échec du projet de YMCA pour jeunes Haïtiens et sa transformation en exercice de concertation, nous aborderons ici le cas de l'adaptation de la programmation d'un centre de loisirs à la diversité ethnoculturelle dans le quartier multiethnique de Parc Extension. Situé dans le même arrondissement que Saint-Michel, ce cas se distingue du précédent à la fois par les caractéristiques physiques du territoire d'implantation, par les caractéristiques de sa population, ou encore par le mode d'organisation des loisirs. Si les gestionnaires municipaux sont les mêmes que dans le cas précédent, nous avons pu observer des modes de gestion quelque peu différents au sein des organismes de loisirs. Quels sont ces modes de gestion ? Quelles sont les conditions qui président à leur mise en œuvre ? Qui en est à l'origine ? Le cas étudié ici concerne plus précisément la gestion d'un centre de loisirs qui s'inscrit dans le cadre du réaménagement d'une ancienne polyvalente en complexe multifonctionnel. La prise en compte de la diversité dans la programmation, dans l'embauche du personnel et dans les interactions quotidiennes y est une pratique courante de la gestion des loisirs.

Nous décrirons tout d'abord la mise sur pied de ce centre de loisirs, son organisation et comment s'effectue l'adaptation à la diversité. Puis nous réexaminerons les faits présentés à la lumière des catégories conceptuelles établies dans le cadre de l'analyse en nous intéressant tout d'abord aux variables que sont le quartier, la population, le milieu associatif, l'organisation des loisirs et celle des communautés, variables susceptibles d'expliquer les variations observées par rapport au cas précédent. Enfin, nous discuterons plus spécifiquement du mode de gestion de la diversité adopté dans ce quartier en matière de sports et loisirs et de la question des compétences interculturelles.

6.1 Adaptation d'un centre de loisir à la diversité

Le dossier abordé dans le chapitre précédent correspondait à un projet de construction d'un équipement porté par deux organismes extérieurs au quartier Saint-Michel. Le dossier que nous présentons ici émerge lui aussi durant toute la décennie 1990 à la suite de l'échec d'un autre projet, le réaménagement de la gare Jean Talon [88], et connaît un dénouement heureux au début des années 2000. Il correspond cette fois au réaménagement d'un équipement scolaire dans un quartier très défavorisé socio-économiquement et peu équipé en infrastructures urbaines. Par contre, la grande diversité ethnoculturelle de la population résidante a conduit les intervenants en loisirs, les organismes utilisateurs et les gestionnaires du nouveau centre de loisirs, à se donner comme objectif la prise en compte de ces spécificités dans la programmation et la conduite des activités.

6.1.1. Les différentes étapes du réaménagement du 415 Saint-Roch

Au début des années 1990, Parc Extension est un quartier stigmatisé à cause de problèmes de délinquance, de la pauvreté et du délabrement du cadre bâti (Hétu, 23 octobre 1990). Il souffre d'un manque flagrant d'équipements communautaires, culturels et de loisirs. En plus de l'aréna, quelques centres de loisirs installés dans des écoles ou dans des bâtiments privés accueillent les organismes du quartier mais il n'y a ni centre sportif, ni piscine, ni bibliothèque. Il faut dire que ce quartier au tissu urbain très dense dispose de peu d'espaces pour la construction de nouveaux équipements. Suite à la mobilisation d'organismes de concertation qui travaillent en faveur du développement du quartier et grâce aux investissements de la ville de Montréal et du Gouvernement du Québec, un

---

[88] Le réaménagement de la gare Jean Talon à des fins communautaires était un des projets importants mis sur pied par les organismes de concertation du quartier. Au départ soutenu par la ville de Montréal, propriétaire du bâtiment et des terrains adjacents depuis 1984, le projet connaît un revirement lorsque la municipalité annonce la vente de l'édifice à la compagnie ontarienne Loblaws en 1996, suscitant un tollé dans la communauté locale mais également à l'échelle de la ville en raison du caractère patrimonial de la gare. Suite à des négociations entre la Ville, la compagnie et les organismes communautaires, il est prévu d'accorder des locaux à ces organismes au sein de la gare. Mais lorsque le projet du 415, Saint-Roch prend forme, ces locaux ne sont toujours pas disponibles. Pour un exposé de la controverse, voir Laperrière et Dansereau, 1997 et Beaudet, 2000.

projet de réaménagement d'un bâtiment scolaire conduira à la mise en place d'un vaste complexe multifonctionnel incluant des locaux communautaires et sportifs permettant aux organismes de développer leurs activités.

La création du Centre des Loisirs du Parc

Une première étape dans ce processus de réaménagement sera la rénovation des plateaux sportifs de l'ancienne polyvalente William-Hingston[89], qui appartient à la Commission scolaire de l'île de Montréal (CSDM)[90]. Après sa fermeture en 1989, les locaux sont utilisés par la direction régionale de Montréal du ministère des Affaires internationales et de l'immigration (MAIICC), qui devient le MRCI en 1996, et un Centre d'orientation et de formation des immigrants (COFI) (Dansereau, 1995). Les nouveaux arrivants peuvent y accéder à des services d'accueil et d'intégration et à des cours de français.

Dès la fermeture de l'école, les organismes du quartier, notamment le Regroupement en Aménagement de Parc Extension (RAMPE), réclament l'accès aux plateaux sportifs pour les résidants du quartier. Il faudra cependant attendre la rénovation du bloc sportif en 1995, rénovation qui coûtera presque un million de dollars, pour que ces locaux soient accessibles (Montpetit, 24 mai 1995). Le MRCI, qui demeure le principal locataire du bâtiment, loue ces locaux sportifs à la ville de Montréal jusqu'au 30 juin 2000, date d'échéance de son propre bail. Grâce à cette entente, la population du quartier, ainsi que les employés de la direction régionale du Ministère et la clientèle des COFI, ont accès à un centre de loisirs avec deux gymnases doubles (pour la pratique du basket-ball, du badminton, du volleyball, du handball et du tennis), une palestre, une salle polyvalente et une salle de musculation (Montpetit, 24 mai 1995). La réouverture est d'autant plus importante qu'il s'agit du seul équipement de sport du quartier.

---

89 Il s'agit d'une ancienne polyvalente anglaise pouvant accueillir 2120 élèves. Lors de la décision de fermer cette école, elle n'accueillait plus que 848 élèves (Pratte, 27 octobre 1988).

90 En fait, il s'agissait encore à l'époque de la commission des écoles catholiques de Montréal (CECM). Suite à la déconfessionnalisation des réseaux d'enseignement instaurée en 1998, les découpages territoriaux des commissions scolaires, effectués jusqu'alors sur une base religieuse (catholiques et protestants) sont désormais linguistiques, donnant naissance entre autres à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et à la Commission scolaire english Montreal (CSEM).

Suite à cette rénovation, la ville de Montréal confie la gestion du centre à un organisme partenaire auquel elle accorde un soutien financier (*La Presse*, 24 mai 1995 : A5). Créé pour l'occasion, ce nouveau centre ouvre au moment même où la Ville entreprend l'instauration du partenariat en loisir. Le SSLDS a alors proposé la création de la Corporation de gestion des loisirs du Parc, un organisme sans but lucratif, en adoptant la formule des collèges électoraux afin d'assurer une certaine représentation des organismes du quartier.

La Corporation de gestion des loisirs du Parc a un double mandat de gestion des infrastructures de loisirs, qui sont prêtées à différents organismes pour la conduite de leurs activités, et de fourniture de services en loisirs (activités culturelles, scientifiques et sportives). Mais malgré la réouverture du bloc sportif, les espaces pour pratiquer des activités de sport et de loisirs demeurent restreints. Les locaux communautaires proprement dits, dans lesquels les organismes communautaires offrent parfois des activités de loisirs tels que les arts plastiques, font encore défaut.

La mise en place du complexe multifonctionnel du 415-419 Saint-Roch

Depuis la fin des années 1990, le quartier connaît de nombreux changements démographiques et urbains. Conséquence de l'immigration, le nombre d'enfants a considérablement augmenté car les familles immigrantes sont généralement plus nombreuses. À tel point que les écoles du quartier manquent de place pour accueillir tous les enfants. Le bail du MRCI arrivant à échéance en juin 2000, la CSDM songe à récupérer certains locaux du bâtiment du 415, Saint-Roch pour y installer une école primaire et alléger les effectifs des autres écoles du quartier. Parallèlement, le RAMPE s'intéresse à ce bâtiment et propose un réaménagement incluant des locaux communautaires et l'agrandissement des plateaux sportifs suite à l'échec du projet d'aménagement de la gare Jean Talon à des fins communautaires et culturelles en 1997. Selon les protagonistes, le projet de réaménagement du 415, Saint-Roch est très soutenu par l'élue locale. D'ailleurs, il est inscrit dans le programme de soutien aux quartiers sensibles, ce qui constitue une importante garantie.

Les conditions d'accès au bâtiment ainsi que les montants de location devaient faire l'objet de négociations entre la ville de Montréal, locataire, et la CSDM, propriétaire. Au

centre des négociations se trouvaient la répartition des locaux entre les différentes vocations (scolaire, sportive, récréative) et les modes de financement. Le RAMPE, qui souhaitait prendre part aux négociations, obtint la constitution d'un comité tripartite Ville/CSDM/RAMPE afin de permettre aux organismes locaux de soumettre directement leurs propositions. Un comité de suivi constitué en 1999, puis un comité technique durant l'année 2000, ont permis aux différents acteurs de travailler en concertation à la conception du nouveau complexe multifonctionnel du 415-419 Saint-Roch.

Ce réaménagement comporte plusieurs volets : un centre d'éducation des adultes, une école primaire, un centre communautaire, un centre de loisirs et une bibliothèque. Le centre communautaire comprend des locaux permanents et des salles d'activités mis à la disposition des différents organismes du quartier. En mai 2001, un organisme est créé, mettant ainsi fin au Comité du 415 qui avait mené une réflexion sur la « philosophie de cohabitation » des différents organismes. Le mandat du centre communautaire est de gérer les équipements sans intervenir dans la programmation des organismes (Entretien, CLSC).

Inaugurée en février 2003, la bibliothèque de Parc Extension comprend 60 000 documents et accueille des activités culturelles grâce à l'aménagement d'une salle de diffusion. Elle a bénéficié d'une aide financière de 2,2 M$ en vertu de deux ententes entre le Gouvernement du Québec et la Ville, l'une avec le ministère de la Culture et des communications pour le développement culturel de Montréal, l'autre avec le ministère des Affaires municipales et de la métropole. Sa programmation est résolument multiculturelle et vise à refléter la présence et l'apport des différentes communautés du quartier. Sa proximité avec le centre d'éducation aux adultes où se donnent des cours de francisation en fait un lieu privilégié dans le processus d'adaptation linguistique des nouveaux arrivants en même temps qu'un support pour les activités des organismes communautaires, dans le cadre par exemple de l'aide aux devoirs (Entretien, Corporation de gestion des Loisirs du Parc)

Le centre de loisirs se voit quant à lui doté d'une dizaine de nouvelles salles spécialisées qui seront consacrées majoritairement aux activités culturelles et scientifiques. Le centre sera également doté d'une salle de combat et d'une salle de conditionnement physique,

tandis que des salles plus polyvalentes ou à vocation plus culturelle, comme l'auditorium, seront également à la disposition des usagers (*Idem*). Ces réaménagements doivent permettre de combler certaines lacunes dans l'offre de service en loisirs, identifiées notamment par Parc Extension Quartier en Santé (PEQS). Cette table de concertation a réalisé une étude sur les besoins en loisirs qui montre que l'offre de services aux adultes et l'offre d'activités culturelles sont des secteurs à développer (*Idem*). La construction d'une piscine familiale est également en projet.

Le réaménagement du 415 Saint-Roch en grand complexe multifonctionnel est considéré par les acteurs du quartier comme un grand pas en avant, à la fois qualitatif et quantitatif, dans la fourniture de services à la population du quartier. Grâce à ce développement, le centre de loisirs est devenu un équipement d'envergure, et la Corporation de gestion des Loisirs du Parc est devenue, en moins de dix ans, le principal pourvoyeur de services en sports et loisirs, avec l'organisme PEYO. Celui-ci travaille par ailleurs sur des problématiques plus sociales. La Corporation comprend deux départements distincts, le département des opérations, c'est-à-dire la sécurité, l'entretien et la location des plateaux, et la direction des programmes d'animation qui s'occupe des activités proprement dites (*Idem*). Voyons maintenant comment est prise en compte la diversité caractéristique du quartier dans le cadre de ces deux mandats.

6.1.2. Adaptation des activités de sports et loisirs à la diversité ethnoculturelle du quartier

Plus de 75 communautés sont représentées dans ce quartier dont la tradition d'accueil de l'immigration est déjà ancienne et dont la population est majoritairement (plus de 60 %) née à l'extérieur du Canada. Cette présence de l'immigration, à la fois ancienne et massive, est une dimension importante que les intervenants en loisirs disent ne pouvoir ignorer dans le cadre de leur mandat d'améliorer la qualité de vie des résidants. D'ailleurs, la Corporation de gestion des Loisirs du Parc s'est donné comme objectif de « favoriser des relations harmonieuses entre les différents groupes culturels et ethniques » (Corporation de gestion des Loisirs du Parc, Rapport d'activité 2001-2002). Afin de rencontrer les besoins de la population du quartier et d'assurer l'accès aux activités de loisirs, les intervenants doivent également identifier des modes de communication et des

modes de fonctionnement qui tiennent compte des obstacles à la participation. Ces obstacles peuvent être de nature culturelle ou linguistique, ou encore financiers.

Les activités de loisirs et de sport dans le quartier sont proposées par deux principaux organismes, la Corporation de gestion des Loisirs du Parc et *Parc Extension Youth Organization* (PEYO). Nous mettrons donc ici l'accent sur les pratiques de ces deux organismes en matière d'adaptation à la diversité dans la programmation, dans la conduite des activités et dans l'embauche du personnel.

La programmation du Centre de loisirs

La programmation du Centre est à la charge de la Corporation de gestion des Loisirs du Parc qui, conformément à son double mandat, propose des activités et attribue des locaux à d'autres organismes. C'est à ce double titre que la Corporation tient compte de la diversité.

La programmation des activités proposées par la Corporation elle-même s'effectue dans un souci d'adaptation aux besoins de la population. Les principales clientèles touchées sont les enfants et les adolescents de 6 à 18 ans mais l'organisme souhaite développer l'offre de service aux adultes et aux jeunes adultes (Entretien, Corporation de gestion des Loisirs du Parc). Les activités proposées par la Corporation sont surtout le basket, le soccer, le judo et le badminton, mais aussi la gymnastique rythmique, les arts plastiques, le hockey cosom et les loisirs scientifiques. Outre ces activités régulières, elle s'occupe également d'un camp de jour pendant les congés scolaires, qui est géré en partenariat avec PEYO. Les adultes sont moins nombreux que les enfants et les adolescents à fréquenter la Corporation mais ils en constituent une clientèle cible. Plusieurs activités leurs sont proposées : le badminton, la danse aérobique et le judo. De plus, depuis quelques années a été instaurée une activité « Sports de minuit » qui permet l'accès aux plateaux de 23h à 2h du matin les mercredi, jeudi et vendredi soirs.

Ces activités ne sont pas spécifiques à certaines communautés, même si certaines tendances peuvent être identifiées. Par exemple, l'activité « Sports de minuit » attire beaucoup de jeunes adultes d'origine haïtienne qui viennent jouer au basket, et le badminton est très prisé par les Sud-Asiatiques, notamment en raison de la présence d'un

enseignant du Bangladesh qui a été un grand joueur dans son pays d'origine (Entretien, Corporation de gestion des Loisirs du Parc). S'ils sont conscients de cette réalité, les responsables de la programmation comptent sur la progression de l'intérêt pour cette discipline dans d'autres communautés.

La prise en compte de la diversité dans la programmation s'effectue aussi dans le cadre de l'organisation d'événements spéciaux. Les intervenants indiquent par exemple qu'ils prennent soin de vérifier dans le calendrier les principales fêtes des différents groupes ethnoreligieux lorsqu'ils organisent un tournoi ou une fête.

> « On ne va pas organiser un tournoi de basket un dimanche. Le dimanche, c'est l'église. Le basket, c'est à 75% des gens de la communauté haïtienne qui viennent jouer au basket. Le dimanche, dans la communauté haïtienne, c'est l'église. Donc je vais pas m'amuser à organiser un tournoi de basket un dimanche matin, parce qu'il va falloir que je travaille fort avec les parents la veille pour les convaincre de laisser venir leurs enfants au match de basket au lieu d'aller à l'église. [...] Le samedi matin, les jeunes vont aller à la mosquée pour faire leur cours d'arabe ou leur cours sur la religion. [...] le samedi, c'est consacré souvent aux familles pour apprendre la langue maternelle, soit le chinois, soit le grec. Donc le samedi matin, on a testé, on a fait des activités, on avait vu qu'il était difficile de rejoindre le monde le samedi matin. » (Entretien, Corporation de gestion des Loisirs du Parc)

De même, pour la sortie « cabane à sucre », les responsables choisiront l'établissement qui acceptera de ne pas mélanger les plats contenant du porc avec ceux qui n'en contiennent pas pour répondre aux exigences des Musulmans pratiquants (*Idem*).

Par contre, il est parfois difficile de mettre en place de nouvelles activités ou de procéder à des aménagements à cause du manque de moyens, de créneaux horaires et d'espaces. La Corporation dispose en effet d'une marge de manœuvre très limitée pour proposer de nouvelles activités telles que le cricket. Malgré tout, les responsables se disent à l'écoute en permanence des nouveaux besoins exprimés par les jeunes, ce qui a conduit par exemple à mettre sur pied la ligue de soccer pour adolescents. La Corporation a en effet pour mission de gérer des activités en assurant une meilleure qualité, diversité et accessibilité possibles. Le prêt de locaux à d'autres organismes peut alors contribuer indirectement à cette diversité, surtout s'il s'agit de répondre à une demande d'activités que la Corporation ne peut programmer elle-même.

La Corporation de gestion des Loisirs du Parc et les organismes à but non lucratif dotés d'une charte, d'une assemblée générale et de lettres patentes, sont prioritaires et bénéficient de la gratuité des locaux. Il s'agit principalement, rappelons-le, de plateaux sportifs à usage récréatif. Outre le statut d'OSBL, un des principaux critères pour obtenir des locaux est que les activités soient ouvertes à tous (Entretien, Corporation de gestion des Loisirs du Parc), quel que soit le groupe d'appartenance. Dans les faits, aucun contrôle formel n'est effectué sur la diversité des participants et sur l'accueil réservé par les membres de l'organisme vis-à-vis d'éventuels pratiquants issus d'une autre communauté (*Idem*). Les responsables du Centre disent en effet faire preuve d'une certaine souplesse, en particulier dans le cas des adultes.

À PEYO, qui est l'un des principaux utilisateurs du Centre avec la Corporation, l'arrivée croissante de clientèles originaires d'Asie du Sud dans le quartier a conduit les responsables de l'organisme à proposer de développer le cricket qui permet de rejoindre une nouvelle clientèle d'adultes et d'enfants, principalement des hommes (Entretien, PEYO). À l'inverse, en 2001, le base-ball a dû être retiré de la programmation pour la première fois depuis la création de l'organisme en 1967. L'été, l'activité est pratiquée dans les parcs mais l'hiver, des terrains couverts sont nécessaires.

> « Les programmes changent en conséquence, c'est sûr qu'au niveau de la programmation globale, nous on s'adapte évidemment à la nouvelle réalité. Entre autres, on est plus axés maintenant à développer davantage le cricket, parce que ça n'existait pas il y a deux ans. Maintenant ça devient très, très important pour le quartier parce que les gens, je dis les gens, surtout les hommes. Donc avec les jeunes gars, on va surtout chercher le cricket comme une façon de chercher les hommes et les adolescents. Le soccer aussi, le soccer ils jouent aussi, donc on a beaucoup, beaucoup développé l'aspect soccer. Dans le fond, c'est intéressant parce que c'est le lien entre les Grecs, les Algériens, les Sud-Asiatiques, parce que c'est beaucoup les Grecs qui ont monté les ligues de soccer et là, c'est rendu que c'est plus multiculturel qu'auparavant. » (Entretien, PEYO)

L'engouement pour le hockey est également en forte diminution à la fois pour des raisons de préférences et parce que l'acquisition d'un équipement de hockey est souvent trop coûteuse. Le hockey, le hockey-ball, plus récemment le soccer, le cricket, et le patinage familial sont donc les activités gérées par PEYO, en complémentarité de celles proposées par la Corporation. Mentionnons que le hockey n'est pas pratiqué au Centre des loisirs

mais à l'aréna Howie-Morenz qui est louée à la ville de Montréal. Des clientèles très diversifiées y pratiquent le patinage en famille le samedi soir. L'organisme s'occupe aussi de loisirs non sportifs, tels que arts de la scène, chorale, hip-hop et arts plastiques. Ces activités s'adressent principalement aux jeunes mais aussi aux adultes.

Dans certains cas, comme le soccer ou les arts plastiques, les deux principaux organismes, PEYO et la Corporation de gestion des Loisirs du Parc offrent la même activité mais pour des clientèles d'âges différents (Entretien, Corporation de gestion des Loisirs du Parc). Ces deux organismes ont donc des objectifs similaires et cherchent, dans la mesure du possible, à s'adapter aux nouvelles réalités.

De plus, d'autres organismes moins formels, composés de groupes de résidants ou qui se présentent comme des équipes sportives, ont la possibilité de louer des locaux durant les plages horaires ouvertes à la location et de pratiquer leur activité comme ils le veulent[91].

Dans le cadre de la programmation des activités, ce sont donc surtout les organismes bénéficiant de prêt de locaux, ou les groupes qui louent ces locaux, qui vont organiser des activités en fonction de la diversité soit en s'adaptant aux nouvelles réalités, soit parce qu'ils sont eux-mêmes très liés à certaines communautés. Par exemple, il existe dans le quartier des équipes de cricket, nées du regroupement de certaines communautés, indiennes et antillaises notamment. La Corporation de gestion des Loisirs du Parc propose quant à elle des activités prisées par les jeunes et les adultes d'origines diverses, telles que le basket-ball chez les jeunes Haïtiens, le badminton chez les Sud-Asiatiques, mais les membres de ces communautés spécifiques ne sont pas les seuls pratiquants.

La prise en compte de la diversité s'effectue également dans la conduite même des activités et dans le choix du personnel.

La gestion de la diversité dans les activités ou l'adaptation externe

---

[91] Mentionnons que la location à des groupes privés est une source de revenu pour l'organisme gestionnaire mais demeure secondaire. Les individus et les groupes qui souhaitent louer des plateaux sportifs peuvent le faire à partir de 21h les soirs de semaine, et la fin de semaine lorsque aucune activité n'est programmée.

La grande diversité ethnoculturelle du quartier se reflète principalement dans la participation des enfants et des adolescents. Les intervenants, qui présentent cette diversité comme une richesse, y sont confrontés de plusieurs façons, ce qui les oblige à adapter leur mode de fonctionnement pour répondre à des problématiques spécifiques (Entretien, Corporation de gestion des Loisirs du Parc). Que ce soit par les regroupements de jeunes de même origine, les exigences culturelles ou religieuses, ou les obstacles linguistiques, la diversité ethnoculturelle de la population impose aussi un certain nombre de contraintes auxquelles les intervenants réagissent avec plus ou moins d'ouverture.

Mentionnons au passage que la diversité n'est pas l'unique enjeu d'adaptation pour les gestionnaires en loisirs qui doivent également composer avec les problèmes de moyens financiers, nous y reviendrons. Conformément à la politique menée par le SSLDS, la mixité ethnoculturelle est favorisée. Les intervenants en loisirs de la Corporation incitent donc les jeunes à se mélanger, dans le cadre par exemple de la ligue de soccer, car les participants préfèrent souvent constituer leur équipe entre amis, ce qui se traduit par une homogénéité ethnique.

> « [...] ça va bientôt être la troisième année qu'on a lancé notre ligue de soccer, et je peux vous dire que ça marche pas mal. On a une cinquantaine de jeune. Ce qu'on leur demande : « Viens-moi pas avec quinze Grecs ou quinze Turcs ou quinze Haïtiens pour faire ton équipe, non, non, ça marche pas de même. Nous, c'est des équipes mélangées. Je fais l'équipe et tu vas jouer dans des équipes multiethniques. » [Les regroupements] C'est normal, au début c'est normal. [...] Et je peux vous dire que ça marche pas mal. On a commencé avec un créneau, là on est rendu à trois créneaux. Trois fois deux heures durant la semaine. » (Entretien, Corporation de gestion des Loisirs du Parc).

Rappelons à ce sujet que la Corporation de gestion des Loisirs du Parc est partenaire de la Ville pour la gestion du Centre et en tant que pourvoyeur de service, elle souscrit au principe de la participation de tous dans le respect des différences qui est au cœur de l'intervention municipale en matière de relations interculturelles.

Parallèlement à cette exigence d'ouverture à tous se posent surtout des questions d'adaptation mutuelle, que ce soit de la part de l'organisme qui prend en compte certaines exigences religieuses, ou de la part des parents et des enfants auxquels les intervenants en loisirs demandent également une forme d'adaptation. Le principe de l'accommodement

est au cœur des interventions en loisirs et mis à part le principe général de mélange, les ajustements se font au cas par cas. Par exemple, le port du foulard par des jeunes filles musulmanes durant les activités peut être toléré. Par contre il est demandé aux enfants de retirer le Kâra, bracelet de métal porté par les Sikhs baptisés[92], durant une partie de basket-ball pour respecter les règlements en matière de sécurité. De même, pour les sorties à la piscine du parc Jarry, le port du maillot de bain est exigé (Entretien, Corporation de gestion des Loisirs du Parc).

L'adaptation à la diversité se fait par ajustements successifs et nécessite une certaine vigilance par rapport aux changements en cours dans le quartier.

> « Au niveau de notre menu qu'on prépare pour la mesure alimentaire, on a à faire des changements parce qu'on ne sert pas de porc du tout, en rapport à la culture musulmane, mais en même temps, on n'a pas un menu végétarien. Fait que ça veut dire que là, on a exclu, c'est-à-dire, on exclut, par le fait même, certaines personnes. Il y a de plus en plus de gens qui sont végétariens dans le quartier, donc nous, on a à s'adapter cette année pour pouvoir offrir un menu végétarien, à 100 %. Ou bien de la viande halal. » (Entretien, PEYO).

La question de la communication est également un point central de l'adaptation. Il s'agit à la fois des questions de langue et des questions de valeurs. Les personnes interrogées dans les deux principaux organismes de loisirs mentionnent toutes l'importance d'établir un lien de confiance avec les parents et les bénévoles issus des groupes ethniques minoritaires que ce soit dans les manières de faire ou dans le contenu de l'activité.

> « [...] en fin de semaine, je faisais une activité pour Centraide puis S. avait été me chercher sept ou huit bénévoles. Il y en avait une qui était Sud-Asiatique. J'ai appelé les gens avant, pour leur dire je viens les chercher pour faire du bénévolat, puis c'est le mari qui avait répondu. J'aurais dû savoir mieux, j'aurais pas dû appeler, demander à B. [*une femme*] d'appeler. Je sais qu'on lui avait fait la morale, que c'était un homme blanc qui venait la chercher pour faire du bénévolat, c'était pas acceptable. Il y a quand même des règles culturelles, des règles auxquelles nous on doit peut-être s'adapter. On apprend, malheureusement, il faut apprendre. » (Entretien, PEYO.

---

[92] Les Sikhs baptisés forment le « Khalsa », qui signifie « la communauté des purs » qui constitue une branche orthodoxe de la communauté sikhe. « Ce sont ces élus qui se doivent de respecter les cinq K, soit Kesh (cheveux non coupés [...]), Kirpan (poignard symbolique), Kanghâ (peigne), Kâra (bracelet en métal) et Kacch (sous-vêtement) ». (Allard, mai 2002).

Les intervenants en loisirs sont en effet confrontés à des manières de faire différentes ou à des cultures différentes sur la question du bénévolat et sur la place de la femme. À ces questions proprement culturelles s'ajoutent des problèmes linguistiques puisque la population du quartier en général, et la clientèle du Centre en particulier, a une connaissance variable des langues officielles (*voir Appendices D et F).* La question est moins flagrante pour les jeunes qui fréquentent généralement l'école française. Une proportion importante des élèves de l'école anglaise est originaire d'Asie du Sud. Pour mieux communiquer avec les adultes et établir ce lien de confiance qui leur permet d'augmenter la participation des enfants, les intervenants, dans la mesure de leurs connaissances, n'hésitent pas à utiliser les langues maternelles de leurs interlocuteurs.

Les intervenants sont en contact quotidien avec une population très diversifiée qui suscite dans un premier temps une prise de conscience, puis des aménagements visant à répondre aux besoins de la population, besoins qui ne sont pas toujours spécifiques à une communauté. L'aménagement des horaires des activités pour les jeunes filles et l'amélioration de l'éclairage font partie des interventions entreprises pour améliorer la sécurité. L'adaptation à la diversité passe donc par le développement d'une certaine sensibilité aux besoins des communautés (Entretien, SSLDS). La prise en compte de ces besoins peut d'ailleurs rejoindre toute la population, notamment en ce qui concerne la sécurité. Mais là encore, l'adaptation à la diversité s'inscrit dans le cadre général de l'accommodement "raisonnable" pour l'organisme, c'est-à-dire une adaptation à la mesure de ses moyens. Outre la programmation et la conduite des activités, l'embauche de personnel issu des minorités constitue un troisième domaine d'adaptation.

Le reflet de la diversité dans le personnel ou l'adaptation interne

La sensibilité vis-à-vis de la diversité passe également par l'embauche de personnel reflétant cette diversité. Que ce soit dans la Corporation de gestion des Loisirs du Parc ou dans PEYO, les membres du personnel, souvent originaires du quartier pour ce qui est des jeunes, sont eux-mêmes issus de différentes communautés.

> « D'abord on veut refléter le quartier. Deux, exemples : dans mon camp de vacances, je suis obligé d'avoir, enfin je suis obligé, le souhait du conseil d'administration et de la direction du camp, c'est d'avoir un staff assez multiethnique parce qu'on doit répondre à une clientèle multiethnique. Donc

> on essaye de travailler comme ça. On cherche des étudiants de différents bords. À compétence égale, on essaie de prendre celui qui répond le mieux et qui s'adaptera le mieux à la réalité du quartier. Mais effectivement, on est vraiment assez multiethnique. » (Entretien, Corporation de gestion des Loisirs du Parc)

La représentation des communautés au sein du personnel est un principe de gestion qui est valorisé par les intervenants non seulement pour des raisons pratiques, mais aussi pour sa portée symbolique.

Le principal atout de cette diversité d'un point de vue pratique est la possibilité d'intervenir auprès de la clientèle dans sa langue d'origine, même si les activités sont menées le plus souvent en français, voire en anglais. La langue maternelle est surtout un outil de communication informelle.

> « Non honnêtement, la richesse, qu'on a dans notre camp, c'est qu'on a un groupe très multiethnique. Moi je parle trois ou quatre langues, il y a d'autres moniteurs qui parlent deux ou trois langues, quatre langues parfois, on a une monitrice qui parle sept langues. De parler avec la langue maternelle des enfants et avec les parents, on peut se permettre de négocier avec un peu plus de souplesse. On peut leur dire : ben viens avec moi, me fais-tu confiance ou pas ? » (Idem).

Cette volonté de représentation dans les organismes nécessite également un ajustement dans le temps puisque l'origine des immigrants installés dans le quartier a beaucoup changé.

> « Historiquement, ça a été plus, des gens qui travaillaient dans PEYO, c'était des gens d'origine européenne, donc ça c'est un autre défi qu'on a, c'est d'aller chercher des gens, surtout des cultures sud-asiatiques, pour peut-être mieux servir la clientèle, des gens qui parlent leur langue. Donc ça c'est un autre défi qu'on a, on l'a pas encore, on a une personne qui peut parler plusieurs langues sud-asiatiques mais à part ça, on est vingt ou vingt-deux employés à temps plein, il y en a une qui peut se débrouiller dans plus que le français ou l'anglais, au niveau des langues sud-asiatiques. Donc ça, c'est vraiment à développer, c'est absolument certain, gros, gros défi. » (Entretien, PEYO).

Outre le personnel, les bénévoles doivent aussi permettre de faire le lien entre les organismes et les réalités toujours changeantes du quartier.

> « Donc, on s'adapte, au niveau des programmes de bénévoles vraiment c'est, je dirais à quasi 60 % c'est des bénévoles d'origine sud-asiatique.

> Ce qui a beaucoup changé parce que si on regarde nos listes de bénévoles il y a 5 ans c'étaient tous des Grecs [rires].
>
> Ah oui, ça a vraiment changé. » (Entretien, PEYO).

L'adaptation à la diversité ethnoculturelle, caractéristique de la population du quartier Parc Extension, des activités de sports et de loisirs proposées dans le Centre des Loisirs du Parc apparaît donc comme une réalité importante des modes de gestion mis en œuvre par les intervenants en loisirs. Les pratiques de prise en compte de la diversité contrastent fortement avec ce qui a été observé dans le quartier Saint-Michel. Si les intervenants en loisirs du quartier Parc Extension semblent considérer comme une évidence le fait de tenir compte d'un certain nombre de spécificités culturelles, certains principes de base tels que la participation de tous et l'universalisme semblent préservés.

Comment expliquer ces différences entre les deux quartiers ? Est-ce que la prise en compte de la diversité dans Parc Extension est simplement une conséquence de l'ampleur de la diversité ? Quels éléments ont pu contribuer au développement d'une sensibilité de la part des intervenants en loisirs ?

Avant d'identifier plus précisément le mode de gestion de la diversité pratiqué dans Parc Extension et la place de l'ethnicité dans les interventions en loisirs, nous reprendrons les mêmes catégories d'analyse que celles qui ont permis de comprendre les pratiques dans Saint-Michel, c'est-à-dire la taille, l'histoire et la morphologie du quartier ainsi que les principales caractéristiques de sa population, le milieu associatif et l'organisation des loisirs, et enfin l'organisation des communautés ethnoculturelles.

6.2. L'organisation locale et les relations interculturelles

Alors qu'il est peu pourvu en organismes de loisirs et en équipements, Parc Extension connaît depuis quelques années des transformations positives d'un point de vue urbanistique, transformations dans lesquelles les organismes locaux jouent un rôle important de définition des enjeux et de prise en compte des besoins de la population très diversifiée. La fourniture de services en sports et loisirs a elle-même évolué, en fonction à la fois de la permanence de la diversité et des changements observés dans le quartier.

6.2.1. Un quartier défavorisé en pleine transformation

Les principales caractéristiques du quartier Parc Extension sont sans conteste sa grande diversité ethnoculturelle, une grande pauvreté et une forte mobilité dans un environnement urbain défavorisé (Dansereau, 1995). Mais depuis quelques années, plusieurs changements à la fois urbanistiques et démographiques se sont conjugués pour amorcer une transformation en profondeur, ce que nous essaierons de transcrire ici en décrivant les caractéristiques sociales et culturelles de la population et l'histoire et la morphologie du quartier.

Diversité culturelle et religieuse en milieu défavorisé : permanences et changements

Ancien quartier d'intégration de la communauté grecque devenu plaque tournante de la nouvelle immigration à Montréal, Parc Extension accueille depuis une dizaine d'années un nombre important d'immigrants en provenance d'Asie du Sud qui constituent les communautés récentes les plus importantes numériquement. Mais ce quartier s'inscrit aussi dans la continuité avec une vocation incontestée de territoire d'accueil de populations très diversifiées culturellement mais qui se trouvent dans des situations sociales similaires de grande pauvreté. Les chiffres du dernier recensement de Statistique Canada illustrent bien cette évolution.

L'immigration est en effet la principale caractéristique de Parc Extension où 60,6% de la population est née à l'extérieur du Canada. Historiquement, les Grecs ont été les plus nombreux à venir s'installer dans ce petit quartier dans les années 1950 et 1960 (Dansereau, *Ibid*). Si le grec demeure la principale langue maternelle des résidants du quartier, la population immigrante originaire de Grèce est en forte diminution, les plus jeunes ménages ayant quitté pour s'installer ailleurs dans l'agglomération. Ainsi, en 2001, 22,4 % des immigrants sont nés en Grèce contre 26,4 % en 1996 (*voir Appendices D et F*).

À partir des années 1970, de nouvelles vagues d'immigration ont contribué à diversifier de plus en plus la population du quartier. Soixante-quinze communautés ethnoculturelles ont aujourd'hui été recensées (PEQS, 2000), au point que la moitié de la population

appartient à une minorité visible en 1996 (57,5 % en 2001). Il s'agit principalement d'immigrants originaires d'Haïti, d'Amérique centrale, d'Asie du Sud et du Sud-Est, ce qui fait du quartier Parc Extension un carrefour de langues, de cultures et de religions à nul autre pareil (*Ibid*).

Dans les années récentes, en particulier entre les deux recensements de 1996 et 2001, l'immigration a augmenté de 7,6 %. Ce sont surtout les Sud-Asiatiques qui s'installent de plus en plus dans le quartier, passant de 19 % du nombre total d'immigrants en 1996 à 37 % en 2001. Ainsi, 59 % des nouveaux immigrants, c'est-à-dire ceux qui sont arrivés entre 1996 et 2000 sont nés dans un pays d'Asie du Sud[93] (*voir graphiques 1, 2, et 3*). On constate une évolution similaire concernant la progression des langues sud-asiatiques puisque parmi les 80 % de la population du quartier ayant déclaré comme langue maternelle une langue autre que le français ou l'anglais, 30 % ont déclaré une langue sud-asiatique comme langue maternelle. Les Sud-Asiatiques constituent donc la principale minorité visible du quartier (35 % de la population en 2001, tandis que pour la ville de Montréal, cette proportion n'est que de 3,27 %).

Outre cette diversité, la mobilité constitue une autre caractéristique importante dans ce quartier. Celle-ci est également en léger recul puisque si la mobilité à cinq ans est encore très importante (la moitié de la population ne résidait pas dans le quartier cinq ans auparavant, que ce soit en 1996 ou en 2001), la mobilité à un an est en diminution. En effet, l'année précédant le recensement de 2001, seulement 16,5 % de la population résidait à l'extérieur du quartier alors qu'en 1996, 20 % de la population ne résidait pas dans le quartier l'année précédente, ce qui indique une relative stabilisation de la population. Serait-ce le signe que les nouveaux résidants vont s'installer un peu plus ? Ou

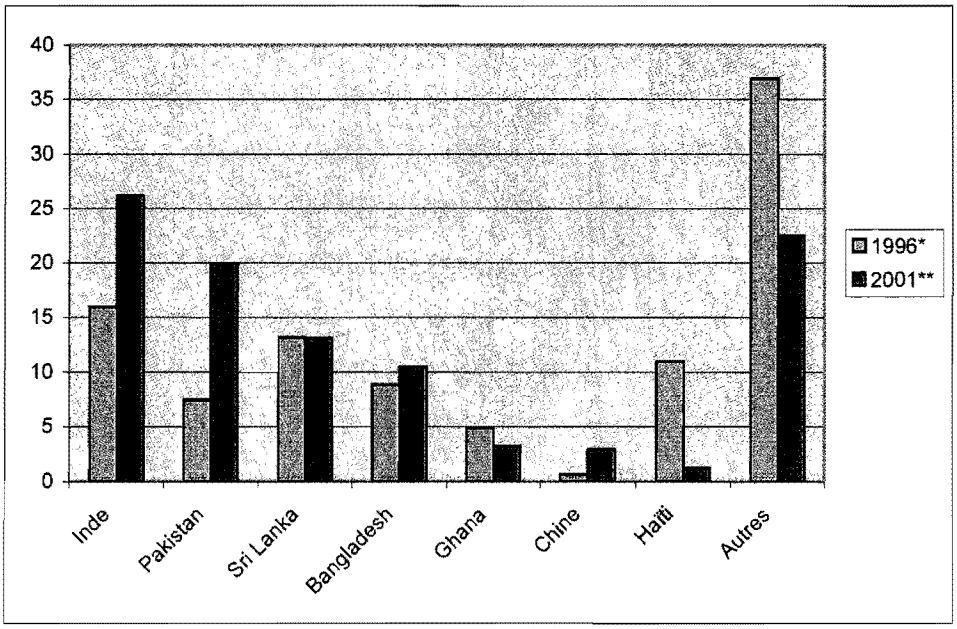
---

[93] Le terme sud-asiatique est plutôt employé pour désigner la catégorie de minorité visible des ressortissants des pays de cette région du globe. Il est bien évident que ce terme ne rend pas justice à la diversité de culture et de religion. En aucun cas les Sud-Asiatiques ne forment un groupe monolithique, et sont même parfois en proie à des tensions liées à la situation politique dans leur pays d'origine. Cependant, la compilation des chiffres d'immigration, et de la langue, de ces différents pays, principalement l'Inde, le Pakistan, le Sri Lanka et le Bangladesh, permet de saisir l'ampleur du phénomène migratoire en cours à Montréal, et à Parc Extension en particulier, phénomène qui modifie considérablement le portrait de la population immigrante et pose de nouveaux défis, notamment en termes de mobilité linguistique.

bien est-ce le signe qu'ils ont encore moins les moyens financiers de déménager dans d'autres quartiers ?

La mobilité est en effet souvent associée à la situation socio-économique pour décrire les trajectoires résidentielles de la population, ce qui peut être un facteur de mobilité important dans un quartier comme Parc Extension marqué par une forte immigration et un manque de services et d'infrastructures. Un tiers de la population du quartier vit grâce aux transferts gouvernementaux, tandis que 10 % de la population, surtout des femmes, n'ont aucun revenu. Pour la plupart (90 %), les revenus n'excèdent pas 30 000 $ (66 % pour la moyenne montréalaise). Le revenu moyen s'élève à 15 088 $. Par contre, la proportion de chômeurs est en diminution, conformément à la tendance générale observée dans l'ensemble de la ville, passant de 30 à 21 % de la population de plus de 15 ans, cette amélioration étant plus nette chez les femmes. Les familles monoparentales, qui sont à plus de 80 % à chef féminin, représentent 22 % des familles de recensement du quartier (proportion équivalente à la moyenne montréalaise), généralement avec un enfant voire deux enfants.

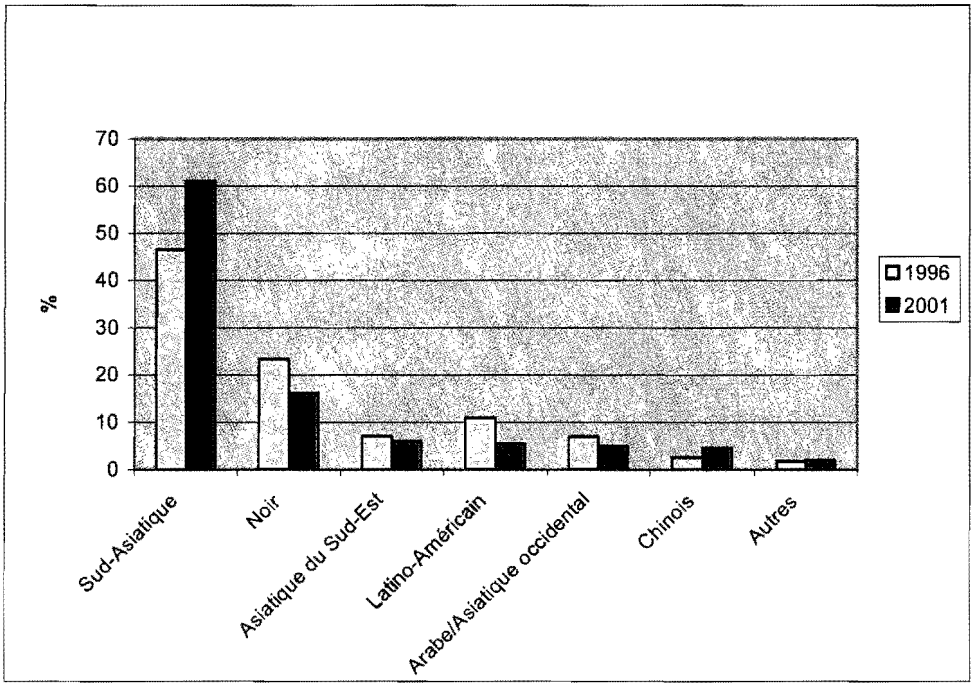
Graphique 1 : Principaux pays de naissance des nouveaux immigrants en 1996 et en 2001



* Immigrants arrivés entre 1991 et 1995 ; ** Immigrants arrivés entre 1996 et 2000.
Source : Statistique Canada, recensements de 1996 et 2001.

Considérant cette grande précarité, il est difficile de répondre à la question de la signification de la mobilité de la population à moyen terme. En effet, les immigrants récents de 1996, c'est-à-dire arrivés entre 1991 et 1995, ont massivement déménagé : 38 % des immigrants arrivés durant cette période avaient déménagé en 2001. En sera-t-il de même avec la cohorte de 1996-2001 ? On remarque cependant que le nombre de nouveaux immigrants a diminué, proportion s'élevant à 28 % de la population immigrante totale en 2001 contre 35% en 1996. Cette question est d'autant plus intéressante que les transformations de l'immigration récente commencent à s'imprimer dans l'espace public comme nous le verrons un peu plus loin.

Graphique 2 : Principales minorités visibles du quartier Parc Extension, 1996 et 2001



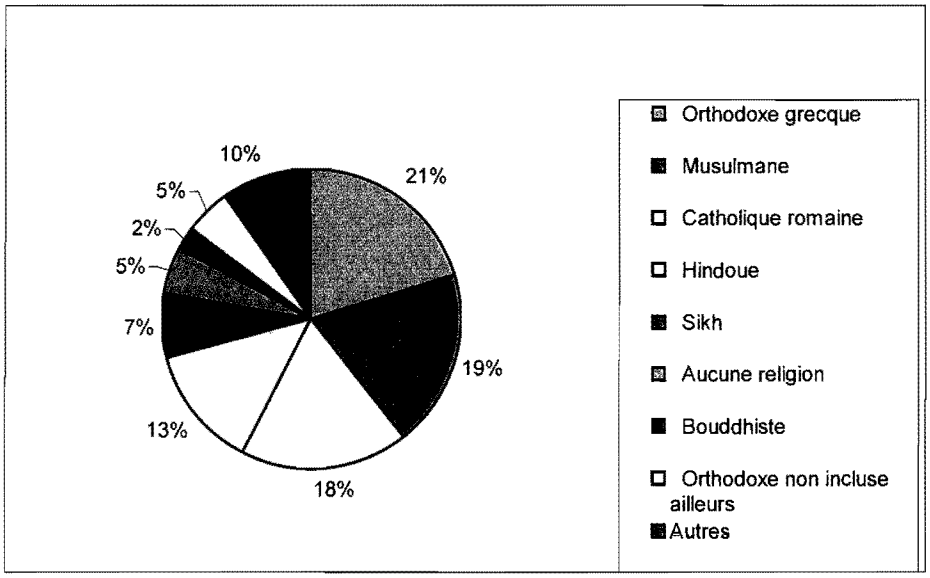
Source : Statistique Canada, recensements de 1996 et 2001

Le nouveau visage de Parc Extension

Si l'enclave demeure encore aujourd'hui un trait caractéristique de la situation de Parc Extension au sein de la ville de Montréal, les travaux d'aménagement qui ont eu lieu ces dernières années, que ce soit la rénovation des parcs, le réaménagement de la gare Jean-Talon ou celui du 415, Saint-Roch, ont considérablement amélioré l'environnement du quartier.

Territoire agricole annexé à Montréal en 1910, le quartier Parc Extension tient son nom de sa localisation au bout de l'avenue du Parc. Le quartier s'est développé principalement dans la période de l'après-guerre malgré quelques tentatives dans les années 1920. Il est physiquement enclavé (*voir carte 4, p. 294*) : de l'autre côté du boulevard l'Acadie se trouve la municipalité de Ville Mont-Royal, délimitée par une clôture, et l'accès aux quartiers limitrophes est limité au Sud et à l'Est par les voies de chemin de fer, au Nord par l'autoroute métropolitaine (Dansereau : 1995).

Graphique 3: Principales religions, Parc Extension, 2001



Source : Statistique Canada, recensements de 1996 et 2001

Cet isolement spatial contraste avec la densité du tissu urbain et de la population. Contrairement au quartier Saint-Michel, Parc Extension est un petit quartier d'une superficie d'1,2 Km², dont la structure respecte peu ou prou la répartition traditionnelle suivante : des rues Nord-Sud résidentielles, des rues Est-Ouest plus commerciales, tandis que les espaces industriels sont situés le long des voies ferrées, aux limites Est et Sud du quartier (*Idem*). La densité de population est très importante, environ 25 000 h/Km². Plusieurs types d'habitats se côtoient, depuis les maisons familiales, en nombre restreint, aux petits immeubles plus nombreux en passant par les duplex/triplex. Les bâtiments se distinguent selon la qualité de l'entretien. Certains logements sont totalement insalubres et certains espaces sont très peu entretenus. Ils se situent dans des micro-zones de pauvreté, ces « enclaves locatives de piètre qualité, [sont] constituées de bâtiments multifamiliaux construits dans des environnements urbains difficiles, à savoir à proximité de nuisances telles les autoroutes, les zones industrielles et les couloirs ferroviaires » (*La Presse*, 5 avril 2002). Bien que certaines rues ou portions de rues soient bien entretenues, l'image générale du quartier est très dévalorisée, du moins jusqu'à la fin des années 1990 (Trottier, 9 mai 2000).

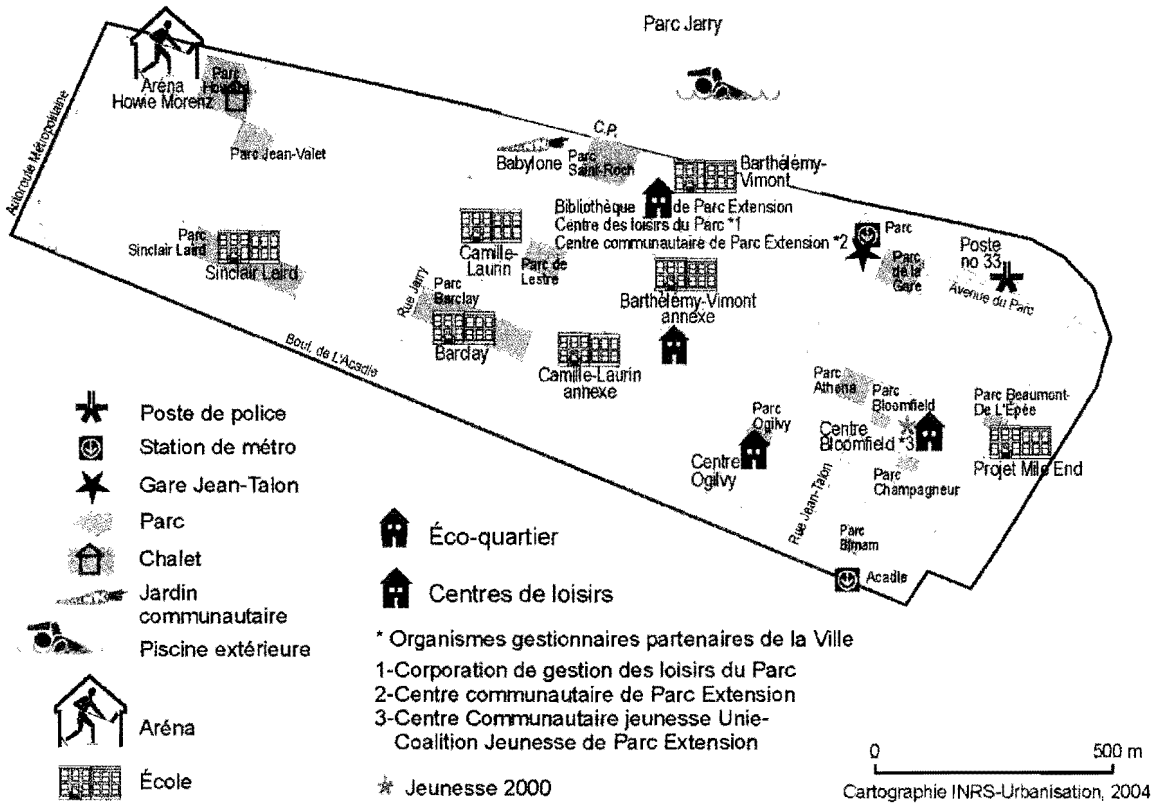
Au Parc Extension mal entretenu, sous-équipé, avec un fort taux de criminalité, une grande pauvreté et un fort sentiment d'insécurité (Duguay, 27 novembre 1992) semble succéder un Parc Extension des années 2000 que des investissements importants contribuent à réhabiliter, équiper et sécuriser, même si la pauvreté et la criminalité, notamment la délinquance juvénile, n'ont pas disparu (Péloquin, 4 août 2003). En 1995, Francine Dansereau soulignait en effet que le sentiment d'insécurité dominait dans le quartier où s'affrontaient des gangs de rue. La mauvaise réputation du quartier en faisait un espace auquel on refusait de s'identifier. Plusieurs interventions ont cependant permis de revaloriser le territoire.

Les changements s'effectuent en plusieurs étapes, à commencer par le réaménagement de la gare Jean-Talon, principal bâtiment patrimonial du quartier inauguré en 1931 et lieu de passage central puisque la station de métro Parc débouche sur un côté de la gare. En 1996, la ville de Montréal annonce sa décision de vendre les terrains et le bâtiment à la chaîne ontarienne Loblaws. Très controversée à l'époque, cette transaction, et les travaux qui en découleront, marqueront le début de la visibilité des transformations déjà en cours dans le

quartier pendant la décennie 1990. Les travaux entrepris par Loblaws ont en effet permis de revaloriser le bâtiment ainsi que l'esplanade située à l'avant, devenue une porte d'entrée agréable du quartier (Trottier, 27 novembre 1999, 10 mai 2000).

Carte 4 : Équipements et lieux d'activités de loisirs du quartier Parc Extension, 2000-2001

Source : Carte Zoom Loisirs, SSLDS



Depuis 1999, en vertu de l'entente-cadre Ville de Montréal – Gouvernement du Québec dans laquelle s'inscrit le programme des quartiers ciblés comprenant des investissements dans les équipements collectifs, la ville de Montréal a entrepris de rénover les parcs et les artères commerciales du quartier, en particulier le Parc Athéna (Roy, 10 juillet 1999). Parc Extension ayant été identifié comme un des onze « quartiers sensibles » de la métropole, plusieurs projets communautaires d'envergure ont aussi été financés dans le cadre de la lutte contre l'exclusion.

Si la gare Jean-Talon symbolise d'un point de vue visuel les changements à l'œuvre dans le quartier, le réaménagement de l'ancienne polyvalente William-Hingston consacre quant à lui les améliorations apportées concernant les équipements collectifs et les services à la population[94]. Mais ce rattrapage ne doit pas masquer les situations encore très précaires identifiées dans le quartier, concernant entre autres le niveau de vie de la population et les conditions de logement. Les logements sont encore souvent de piètre qualité et de taille inadéquate compte tenu de la taille des familles.

Les transformations en cours dans Parc Extension, qui contribuent à la revalorisation de l'image du quartier et à l'amélioration des conditions de vie, résultent pour une bonne part des actions menées par le milieu associatif depuis le début des années 1990 et de la volonté de développer un sentiment d'appartenance au quartier.

6.2.2. Un milieu associatif très actif

De nombreux organismes communautaires, qui interviennent dans des secteurs variés tels que la culture, l'éducation, le logement, les sports et loisirs, l'alimentation, etc., sont installés dans le quartier Parc Extension, certains depuis la fin des années 1960. L'entraide et l'aide à l'emploi sont des secteurs très bien couverts puisqu'ils comptent chacun une dizaine d'organismes dont le territoire d'action est souvent le quartier lui-même, bien qu'un nombre croissant affiche une vocation régionale. Les jeunes sont une des principales clientèles ciblées par les organismes socio-communautaires et de loisirs,

---

[94] Le départ récent des deux réseaux de télévision CFCF et TQS libère des terrains entre la gare Jean Talon et le 415-419 Saint-Roch, ce qui peut éventuellement ouvrir de nouvelles perspectives (Dubuc, 13 avril 2002).

mais plusieurs s'intéressent également aux aînés ou aux nouveaux arrivants. La plupart des organismes se disent ouverts à l'ensemble de la communauté, même si certains mettent l'accent sur les minorités visibles ou sur les nouveaux arrivants, ou encore sur une communauté particulière. Tout comme dans le quartier Saint-Michel, le tissu associatif, en particulier à vocation sociale, est particulièrement dense dans Parc Extension. Il se distingue cependant par l'envergure de la concertation qui renforce l'action des organismes. Ces regroupements d'organismes ont notamment joué un rôle important dans la structuration des loisirs.

Des actions concertées pour une meilleure qualité de vie ?

L'objectif principal des organismes du quartier est l'amélioration de la qualité de vie de la population. Que ce soit dans les organismes de loisirs, de soutien aux nouveaux arrivants, de développement social en général ou encore dans les organismes de concertation, s'exprime la volonté d'intervenir pour lutter contre la précarité, voire la grande pauvreté de certaines familles, pour favoriser l'accès à des logements salubres et de taille adéquate et pour favoriser l'intégration par l'apprentissage de la langue et la participation à des activités récréatives.

Le développement systématique d'actions menées en concertation entre plusieurs organismes débute à la fin des années 1980 et se concrétise par la création de nouveaux organismes « parapluie » : le centre Jeunesse Unie en 1989 (maison de jeunes), la CDEC-Centre Nord en 1988-89 et le Regroupement en Aménagement de Parc Extension (RAMPE) en 1990. L'émergence de ces organismes, devenus des acteurs incontournables dans le quartier, provient de la concertation entre quatre principaux organismes et institutions, le CLSC, le Centre Haïtien d'Animation et d'Intervention Sociales (CHAIS), PEYO et le SSLDS. En particulier, le RAMPE a pour vocation le développement de projets d'aménagement dans le quartier. Il a été créé dans le cadre de la définition des priorités du CLSC, suite à une étude du Comité d'Action de Parc Extension (CAPE), lui-même créé en 1987, et qui intervient sur les questions de logement. Très tôt émerge la question des locaux communautaires et de l'absence d'équipements de loisirs. La participation du RAMPE aux consultations menées dans le cadre de l'élaboration du plan d'urbanisme en 1992 permettra d'identifier les enjeux de développement du quartier.

D'ailleurs, cet organisme sera à l'origine de plusieurs autres organismes tels que les Habitations populaires de Parc Extension (Hapopex), créées en 1995, et du nouveau centre communautaire du 419, Saint-Roch. Il prône en effet la création d'instances de gestion collective.

En 1993, un forum populaire est organisé dans le quartier, conduisant à la création de la table de concertation intersectorielle Parc Extension Quartier en Santé (PEQS) (incorporée en 1996), précédée, en 1992, de la création de la table de concertation sectorielle Coalition Jeunesse (Parc Extension Quartier en Santé, 2000). PEQS a pour mission de « développer et de soutenir des projets en fonction des priorités locales identifiées. »[95], afin d'améliorer la qualité de vie de la population. Il est composé de plusieurs comités de travail qui abordent les thématiques de l'alimentation, de l'environnement, des relations interculturelles et de l'information communautaire. L'organisme est d'ailleurs en charge du programme Éco-quartier[96]. Il est composé de membres provenant des organismes communautaires, des tables de concertation, des paroisses, des institutions publiques, en particulier le CLSC et la ville de Montréal, du milieu économique, ainsi que de citoyens. Il a ensuite donné naissance à une banque alimentaire, la ressource Action-Alimentation Parc Extension, d'abord sous forme de projet issu de son Comité alimentation, puis comme organisme autonome incorporé en 2000. Mentionnons que sur ces tables de concertation siègent des organismes associés à des origines particulières tels que le CHAIS, la Société Internationale du Bangladesh, Afrique au féminin, etc.

Ce type de concertation a permis l'instigation de projets d'aménagement, notamment dans le cadre de PEQS grâce aux liens qui s'établissent entre les organismes communautaires de différents secteurs, la ville de Montréal et d'autres institutions (Entretien, CLSC). Les projets de réaménagement de la gare Jean-Talon et de l'ancienne polyvalente William-

---

[95] Pour plus de détails sur les organismes et les tables de concertation, voir la rubrique « Bottin des ressources » sur le site Arrondissement.com à l'adresse suivante : http://www.arrondissement.com/villeraystmichelparcextension/

[96] Depuis 1995, le programme Éco-quartier confie à des organismes la gestion de l'environnement, de l'embellissement et de la propreté des quartiers, ainsi que la sensibilisation et l'éducation de la population.

Hingston en sont les deux exemples les plus importants. Selon un des intervenants du quartier, le principal atout des organismes de concertation dans le quartier est en effet leur capacité à élaborer des projets alternatifs et à conduire des études, souvent en collaboration avec le milieu universitaire, qui pourront peser face aux institutions telles que la ville de Montréal et la CSDM. C'est un peu le point commun des projets d'aménagement mis sur pied durant la dernière décennie pour lesquels le milieu s'est fortement mobilisé avec plus ou moins de succès.

Après le plan d'urbanisme, le premier projet de développement qui suscite l'intérêt du milieu est le réaménagement de la gare Jean-Talon, proposé par le RAMPE. Lors des consultations pour l'élaboration du Plan d'Urbanisme en 1992 et dans le plan lui-même (Poirier, 2000), la ville de Montréal prend position aux côtés du milieu en faveur de la vocation communautaire du bâtiment. Mais en 1996, la Ville annonce sa décision de vendre, décision d'autant plus difficile à accepter pour le milieu communautaire local que l'équipe du maire Pierre Bourque avait fait campagne en faveur du projet de réaménagement durant les élections municipales de novembre 1994 (Laperrière et Dansereau, 1997). Le RAMPE et PEQS, associés à l'organisme montréalais Héritage Montréal[97], forment alors la Coalition gare Jean-Talon pour continuer à exercer des pressions auprès de la municipalité et faire valoir l'importance de préserver des locaux communautaires. Plusieurs de leurs observations seront prises en compte dans le projet final, notamment la possibilité d'utiliser l'esplanade pour des événements spéciaux et l'embauche de résidants du quartier, bien que la question des locaux communautaires soit restée en suspend (Entretien, CLSC). Le dossier du réaménagement de la gare Jean-Talon se solde donc par un échec pour le milieu communautaire qui demeure convaincu que la Ville a raté une belle occasion de développer un site architectural véritablement utile pour le quartier, en combinant locaux communautaires et transport intermodal (Trottier, 10 mai 2000). Cependant, l'effet de valorisation du quartier constitue un point positif inattendu par les acteurs locaux (*Idem*).

---

[97] Héritage Montréal est un organisme sans but lucratif (OSBL) fondé en 1975 qui s'est donné comme objectifs la promotion et la protection du patrimoine architectural, paysager, urbain et social des quartiers, ainsi que l'éducation et la sensibilisation au patrimoine.

Le type de concertation qui s'est développé dans Parc Extension est relativement récent et correspond à la nécessité de pallier non seulement le manque d'équipements et la situation enclavée du quartier, mais aussi les effets de la grande mobilité de la population. Ceux qui partent sont remplacés par des nouveaux arrivants généralement allophones et pauvres en provenance de pays très divers. Le dynamisme associatif et la concertation communautaire sont donc souvent présentés par les acteurs comme le moyen d'assurer une certaine stabilité, de favoriser le développement du quartier, et par là même stimuler le sentiment d'appartenance et la participation des citoyens (Entretien, CLSC). Les transformations en cours dans le quartier constituent en quelque sorte l'aboutissement des démarches entreprises par les tables de concertation, principalement le RAMPE et PEQS qui interviennent sur les questions d'aménagement.

La mise sur pied du complexe multifonctionnel sur la rue Saint-Roch est perçue par la plupart des acteurs du milieu comme un moyen d'accentuer cette coopération entre les organismes, soit à partir des tables de concertation, soit en fonction de projets communs. Ils le considèrent en effet comme le principal projet d'envergure à Montréal ces dernières années (entretien avec un responsable du centre des loisirs)

> « En travaillant avec eux, ça va créer un bon lien entre les organismes, on peut travailler mieux qu'avant parce qu'avant on était dispersés un peu partout. Le quartier est petit mais ici [le 415-419, Saint-Roch] c'est un service pour la communauté, on est là dans un coin, quand quelqu'un vient à PEYO, il se rend compte qu'il y a la Maison de l'Inde, l'association des enseignants haïtiens du Québec, et d'autres projets du quartier. » (Entretien, Maison de l'Inde)

Le réaménagement de l'ancienne polyvalente William-Hingston touche notamment le secteur des loisirs qui est aussi très impliqué au plan social et communautaire. Contrairement à ce qui se faisait dans le quartier Saint-Michel avant la mise en place du Forum sur les loisirs, les organismes de loisirs de Parc Extension sont partie prenante dans la concertation sur le développement social.

Concentration et concertation en loisirs

Le domaine des loisirs est un des exemples des effets de cette concertation dans le quartier qui sera également à l'origine de la création de la Corporation de gestion des Loisirs du Parc. Indissociables du milieu communautaire, certains organismes proposent

des activités de loisirs parmi d'autres interventions allant de la mesure alimentaire à l'employabilité, contrairement aux comités de loisirs municipaux encore actifs dans Saint-Michel. Deux organismes d'envergure se partagent la plupart des activités récréatives. Cette concentration est sans doute due en partie à la superficie du quartier qui limite le nombre d'organisme, mais elle est aussi en quelque sorte le fruit de la concertation, mais aussi de l'histoire et du développement du quartier caractérisé par une importante mobilité. Pour les acteurs, elle constitue un atout puisqu'elle permet une meilleure complémentarité et une meilleure circulation de l'information.

Avant 1995, quelques organismes de loisirs proposaient des activités aux résidants, en particulier les clubs de soccer, souvent associés aux communautés grecque et italienne, tels que *The Canadian Hellenic Soccer Club* fondé en 1969, *Hermes Club* fondé en 1971, *OMNI Soccer Club* fondé en 1980 et la division de soccer de l'organisme *Parc Extension Youth Organization* fondée en 1980. Ces quatre clubs ont fusionné en 1996 pour constituer le *Panellinios SC*, le club de soccer du quartier. Il y a également des équipes de cricket qui ont émergé timidement depuis le début des années 1990.

Dans les loisirs autres que sportifs, les associations culturelles, grecques et haïtiennes notamment, sont les principaux organismes du quartier et proposent différentes activités de danse, de chant, tandis que certains organismes à vocation socio-communautaire proposent également des activités dites récréatives (CHAIS, 1994). Par exemple, l'organisme Afrique au Féminin propose des activités aquarelle et le centre communautaire Jeunesse Unie, qui est la maison des jeunes du quartier, s'occupe d'une activité cinéma pour les jeunes (*Ensemble pour vous*, Répertoire des activités et des services de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc Extension Édition 2003-2004). D'ailleurs, le centre communautaire Jeunesse Unie semble bien fonctionner auprès des jeunes puisque parmi les cinq *Jeunesse 2000* de l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc Extension, Jeunesse Unie est celui dont la fréquentation est la plus élevée (Boilard, 2001) [98].

---

[98] La fréquentation estivale de Jeunesse Unie a même augmenté puisqu'elle est passée de 1282 jeunes en 1998 à 1697 en 1999. La fréquentation des centres Saint-René-Goupil, Saint-Damase et Sainte-Lucie dans Saint-Michel est passée respectivement de 1034 à 700, de 677 à 584 et de 1494 à 950. Seul le

Les organismes pour aînés constituent d'autres promoteurs d'activités de loisirs. Les activités se déroulent dans des centres communautaires qui sont loués soit aux écoles, comme le Centre Champagneur, ou à des particuliers comme le Centre Communautaire de Parc Extension. Certains de ces bâtiments ont été repris notamment par les écoles du quartier.

En 1995, le principal organisme proposant des activités de sports et loisirs est PEYO dont la mission est de « contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des résidants du quartier Parc Extension en offrant, particulièrement aux jeunes et à leur famille, directement et en collaboration avec d'autres, des services et activités à caractère social, économique, culturel et sportif. » (Bottin des ressources). Le secteur loisirs n'est donc pas la seule vocation de cet organisme qui siège par ailleurs sur les tables de concertation. PEYO propose en effet des activités de mesure alimentaire, d'employabilité, de lutte contre la délinquance il a élargi son mandat et ne se limite plus aux jeunes (PEYO, Rapport annuel 2000-2001). Les sports sont donc un secteur d'intervention parmi d'autres, de même que les activités proposées aux enfants en dehors de l'école.

Lorsque les plateaux sportifs du 415 Saint-Roch sont mis à la disposition du quartier, il faut trouver un organisme gestionnaire. PEYO est alors le principal organisme de loisirs du quartier mais ne souhaite pas devenir un centre de loisirs, car la gestion d'un tel centre aurait été une trop lourde responsabilité pour pouvoir préserver ces différentes vocations. Pour conserver sa capacité à évoluer, PEYO s'est d'ailleurs lancé depuis le début des années 2000 dans un processus de planification stratégique permettant de définir des priorités d'action en fonction des besoins identifiés dans le quartier (PEYO, Rapport annuel 2000-2001).

De plus, les autres organismes communautaires du quartier préféraient conserver un droit de regard sur ce nouvel équipement et impliquer plusieurs organismes plutôt qu'un seul, d'où la proposition de créer une instance de gestion collective représentant les différents organismes du quartier. La Corporation de gestion des loisirs du Parc a donc été mise sur

---

centre Jeunesse 2000 de Villeray a connu une légère augmentation, passant de 946 à 1052 (Boilard, 2001).

pied et dotée, comme nous l'avons vu, d'un double mandat de gestion d'équipements et de programmation d'activités pour les 6-18 ans. Son conseil d'administration est constitué selon la formule des collèges électoraux qui permet d'inclure des représentants d'organismes du quartier œuvrant dans différents domaines, des représentants dits « du milieu » [99], c'est-à-dire des citoyens, des utilisateurs, des parents, et un représentant des employés (Entretien, Corporation de gestion des Loisirs du Parc). Cette solution permettait également à chaque organisme de bénéficier d'une forme de reconnaissance lui offrant la possibilité de préserver ses intérêts. Presque dix ans après la création de la Corporation, la représentation par collèges électoraux est sur le point d'être abandonnée, du fait notamment de la difficulté à atteindre le quota d'organismes, mais aussi parce que la Corporation a désormais sa place dans le quartier (*Idem*). Au départ, l'arrivée d'un nouveau joueur, soutenu par la Ville, pouvait constituer une menace pour l'équilibre des forces dans le quartier, mais la Corporation a peu à peu fait ses preuves comme partenaire.

> « [...] les gens probablement voyaient le centre de loisirs, puis la Corporation comme étant quelque chose de plus gros ou quelque chose peut-être d'un peu plus épeurant que ça l'était en réalité. Puis avec le temps les gens ont bien remarqué qu'on était un organisme, peut-être pas comme les autres, mais qu'on n'était pas de nature conquérante, puis on était plutôt de nature supportante parce qu'on les supportait en termes de locaux et tout ça, et je pense que, avec le temps, on a démontré que justement on avait une approche qui était complémentaire, une approche de support, et c'est probablement ça qui a tranquillement, je dirais pas désintéressé mais peut-être que les gens ont perdu le besoin, ou ont senti qu'il n'y avait pas nécessairement besoin de venir protéger leur sphère de travail ou leur champ d'expertise à l'intérieur de notre conseil d'administration. » (Entretien, Corporation de gestion des Loisirs du Parc).

La Corporation travaille donc en complémentarité avec PEYO et les autres organismes communautaires avec lesquels elle développe des projets communs.

> « Pour pas dédoubler les services qu'on offre à la population, et pour que ça soit le plus efficace possible, on a une entente avec PEYO : ils s'occupent d'abord du volet culturel, arts de la scène, théâtre, arts plastiques pour les

---

[99] Le terme de « milieu » fait ici référence à la population du quartier, le milieu de vie, et non au milieu communautaire.

> jeunes de 6 à 8 ans. Toutes les activités que nous on n'offre pas pour les 9-12 ans, ils les offrent. Par exemple, nous on n'offre pas le théâtre donc il y a des filles de 12 ans qui vont aller à PEYO. Nous, on offre la gymnastique rythmique, donc eux ne l'offrent pas. Donc, on essaye d'avoir un programme complémentaire et non dédoublé, voilà. Les ressources ne sont pas énormes donc on essaie de placer l'argent là où vraiment on sent le besoin. » (*Idem*)

De plus, pour mieux répondre aux besoins identifiés dans le quartier et dans un souci de développement local, la Corporation favorise en quelque sorte l'auto-organisation. Par exemple, si un groupe souhaite participer à une activité nouvelle, les personnes intéressées sont encouragées à se constituer en véritable association qui bénéficiera alors du soutien logistique de la Corporation (*Idem*). Dans la même logique de développement, les responsables de la programmation visent l'instauration de véritables pôles de développement à vocation régionale dans certaines disciplines comme le basket, le soccer, le judo ou encore le badminton. Pour ce faire, les jeunes participants sont encouragés à suivre des formations.

> « [...] On leur dit : « Organisez-vous, organisez votre club de badminton, on est là pour vous aider. On vous offre les plateaux gratuitement, on vous aide à la formation de vos..., on vous envoie en formation d'arbitre et de moniteur de niveau 1, et c'est à vous de prouver que vous êtes responsables et que vous êtes capables de gérer. » [...] Nous la gérons mais on espère qu'elle soit autonome avec une assemblée générale. Et tout. Mais on essaye de faire en sorte qu'il y ait, pas un OSBL dans un premier temps mais dans à moyen ou long terme oui. Un OSBL ou un club de basket, un OSBL oui. Ils vont chercher des subventions, on les aidera pour ça. Donc nous, ça nous enlève le souci d'avoir à gérer une activité, c'est des jeunes qui vont s'en occuper, ils vont se la gérer eux-mêmes. » (*Idem*)

Outre cette volonté d'évoluer, voire d'anticiper les changements et les modes, volonté affichée tant par PEYO que par la Corporation de Gestion des Loisirs du Parc, la collaboration des écoles constitue un atout important dans la capacité à tenir compte des besoins et des préférences. Elles contribuent par exemple à prendre en charge financièrement les inscriptions de certains enfants pour le camp de jour, en complément du CLSC (Entretien, Corporation de gestion des Loisirs du Parc). Elles relayent également la Corporation dans la diffusion de l'information. L'information sur les activités auprès de la population s'effectue en effet par deux principaux vecteurs, le

journal du Centre des Loisirs du Parc édité en collaboration avec le service des sports, loisirs et du développement social, et l'affichage et les interventions dans les écoles.

Pour les intervenants du quartier, cette collaboration dans les questions tant sociales que récréatives est d'autant plus importante que la population est désorganisée, en raison de l'importante mobilité résidentielle, et démunie. Cependant, on remarque que cette mobilité est en diminution, marquant peut-être le retour de la vocation d'intégration, et plus seulement d'accueil, du quartier Parc Extension.

6.2.3. Diversité et appropriation territoriale : évolution de l'organisation des communautés

Les principaux enjeux dans le quartier Parc Extension au chapitre des relations interculturelles sont issus de constats similaires à ceux formulés dans le quartier Saint-Michel : cohabitation de plusieurs générations d'immigrants qui forment des groupes en concurrence, conflits intergénérationnels entre parents et enfants d'immigrants autour des valeurs, pauvreté. Cependant, dans Parc Extension, les populations majoritaires francophones et anglophones sont quasiment absentes du paysage local comme en témoignent les déclarations sur l'origine ethnique. Les origines ethniques canadienne et française arrivent en tête des déclarations à l'échelle de la ville de Montréal (plus de 30 %), l'origine canadienne n'est qu'en 5ème position dans Parc Extension avec seulement 4,3 % de la population s'étant déclarés de cette origine (*voir appendices D et F*). De même, seulement 6,8 % de la population a comme langue maternelle le français, proportion s'élevant à 58,3 % à l'échelle de la ville.

Les relations intercommunautaires de voisinage se déroulent donc presque exclusivement entre populations issues de l'immigration, puisque les descendants d'immigrants nés au Québec ont tendance à quitter le quartier (Dansereau, 1995). Par contre, les employés des institutions et organismes communautaires et de loisirs sont issus encore majoritairement de la société d'accueil, et sont soit d'origine ethnique française ou anglaise, soit d'origine italienne ou grecque (descendants d'immigrants).

La proportion de primo-arrivants est importante dans le quartier, ce qui influence la capacité d'organisation en véritables communautés. Mais la vocation de plaque tournante

de l'immigration à Montréal du quartier Parc Extension est peut-être en train de changer avec les investissements réalisés par certains membres de communautés sud-asiatiques dont la présence croissante marque à la fois l'influence des réseaux et l'émergence d'une implantation durable.

Types d'organisations et relations interculturelles

Dans l'étude de Germain, Dansereau *et al.* (1995), le terme de « coexistence pacifique » était utilisé pour décrire la sociabilité publique dans Parc Extension. Les observations menées dans les espaces publics démontraient en effet que l'entre-soi prédominait mais sans que se manifeste une quelconque hostilité entre les groupes. Certaines tensions ethniques s'expriment cependant entre groupes de jeunes (Dansereau, 1995). La situation ne semble pas avoir véritablement changé depuis cette étude, si ce n'est dans le nombre de communautés représentées dans le quartier du fait de l'arrivée de nouvelles cohortes d'immigrants durant la dernière décennie (Elkouri, 22 juillet 1999).

Plusieurs organismes des communautés sont présents dans le quartier, principalement ceux des aînés. Si les Grecs ont été à l'origine d'un organisme aujourd'hui multiethnique tel que PEYO, ils ont également formé la plupart des associations de type culturel (danse folkloriques ou autres) et d'entraide aux aînés. Idem pour les aînés italiens qui ont dans le quartier un important organisme à vocation régionale, le Conseil régional des aînés italo-canadiens (CRAIC). Ces organismes sont bien implantés dans le quartier et bénéficient de locaux qu'ils n'acceptent pas toujours de partager avec de nouveaux organismes (Laperrière et Dansereau, 1997 ; Entretien, SSLDS). Ils sont également peu présents dans la concertation.

Les autres organismes fondés par des membres des communautés ethnoculturelles dans les trente dernières années ont pour vocation d'aider les nouveaux arrivants dans leurs démarches d'installation et d'intégration en leur apportant diverses formes de soutien (francisation, employabilité, aide aux devoirs). Leurs mandats se sont peu à peu élargis à des clientèles plus multiethniques, notamment dans les organismes s'occupant des jeunes et des nouveaux arrivants. Conformément à leur vocation d'aide à l'établissement, ces derniers ont en effet pris en charge les membres des communautés issues de l'immigration récente dans le cadre de leurs services d'aide aux devoirs pour les enfants,

d'aide juridique etc. Par exemple, le Centre haïtien d'animation et d'intervention sociales (CHAIS), fondé en 1983, définit comme première mission « l'amélioration de la qualité de vie des individus et des familles de toutes les origines situées dans le quartier Parc Extension et ses environs » (Arrondissement.com > Bottin des ressources > CHAIS). Sa vocation initiale d'intervention auprès des familles haïtiennes s'est peu à peu élargie. Dans plusieurs organismes, le passage du mono au multiethnique ne résulte pas seulement de l'évolution de leurs clientèles, mais aussi des réorientations des gouvernements fédéral et provincial (Dansereau, 1995). Parallèlement aux organismes anciennement implantés, de nouvelles associations témoignent de l'évolution socio-culturelle du quartier.

Dans les dernières années, comme nous l'avons vu précédemment, l'importance démographique des Sud-Asiatiques a fortement augmenté. De nouveaux organismes sont apparus dans le quartier. Outre les équipes de cricket mises sur pied au début des années 1990 et les associations culturelles, deux organismes des communautés sud-asiatiques jouent un rôle significatif dans le quartier mais se sont implantés dans des conditions différentes. Le premier, la Société Internationale du Bangladesh date de 1989 et a pour mission d'offrir à la population des services socio-culturels (clinique d'impôt, aide juridique, aide aux devoirs), de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants et de faire connaître la culture sud-asiatique. L'organisme siège sur les tables de concertation du quartier et semble bien intégré au milieu communautaire[100].

En janvier 1999, la fondation Bharat Bhavan ou Maison de l'Inde, fondée en 1984 dans le quartier Saint-Henri dans le Sud-Ouest de Montréal, a ouvert une « succursale » dans Parc Extension afin de répondre aux besoins de la communauté sud-asiatique. Son implantation s'est faite avec l'aide de la ville de Montréal qui souhaitait mettre en place des programmes et activités touchant spécifiquement ces nouvelles communautés pour pallier les problèmes de communication et d'intégration constatés par les intervenants locaux (Entretien, SSLDS). Elle a entre autres proposé à la Maison de l'Inde de s'occuper d'un projet intitulé *Inser-Asie*[101], inscrit dans le programme des quartiers sensibles, qui

---

[100] Nous n'avons malheureusement pas pu rencontrer les responsables de cet organisme.

[101] Ce programme n'a pas été renouvelé.

avait comme objectif de favoriser l'intégration locale des immigrants d'Asie du Sud en servant d'intermédiaire entre ces populations, les organismes et la Ville, et d'améliorer la communication (Entretien, Maison de l'Inde). Le projet devait également favoriser l'implantation de la Maison de l'Inde dans le quartier. Si les organismes locaux reconnaissent aujourd'hui la pertinence sociale de ce nouveau joueur, la collaboration s'est d'abord avérée difficile.

> « Quand un organisme émerge, il est pris en charge par les regroupements, il est accompagné dans ses démarches. Pour la Maison de l'Inde par exemple, il y a eu une période de flottement car comme le quartier est reconnu prioritaire par plusieurs organismes et institutions, certains organismes extérieurs au milieu, au quartier, veulent s'y investir parce qu'ils savent qu'il y a des subventions à aller chercher. Quand l'organisme a une pertinence sociale comme la Maison de l'Inde, c'est ok. Sinon ça pose problème. » (Entretien, CLSC)

Cette implantation ne s'est donc pas faite sans heurts en raison de tensions, notamment sur la question des locaux, et de la confrontation entre deux cultures d'intervention, celle de la concertation pratiquée dans le quartier, et celle de la Maison de l'Inde.

Un des mandats de l'organisme dans le cadre du projet *Inser-Asie* est en effet d'assister aux tables de concertation mais il semble que la collaboration et la communication avec les autres organismes ait été difficile. Lors de son arrivée dans le quartier, la Maison de l'Inde devait partager un local avec un autre organisme. Celui-ci avait tout d'abord accepté la cohabitation, que d'autres organismes du quartier avaient refusée, mais il a finalement quitté le local. Lorsque la Maison de l'Inde s'est retrouvée seule occupante du local, les organismes en attente de locaux ont vivement protesté estimant qu'elle avait bénéficié d'un passe-droit, ce qui avait nécessité l'intervention de la Ville pour régler le conflit (Entretien, SSLDS). Depuis, la Maison de l'Inde est mieux acceptée, elle est présente lors des grands événements de Parc Extension tels que le festival interculturel organisé chaque année par PEYO au mois d'août, et la Fête des Lumières ou *Diwali* (fête hindoue) qu'elle organise en novembre est devenu un événement annuel important.

Mais elle demeure quelque peu en retrait. Elle est en effet peu présente dans la concertation et elle fonctionne de façon autonome et indépendante en développant ses propres projets (Entretien, Maison de l'Inde). Il s'agit en effet d'un organisme assez

expérimenté qui est financé en grande partie à partir de dons versés par les membres les plus riches de la communauté et qui fonctionne principalement à partir des clientèles qui résident dans toute l'agglomération (*voir carte 5, p. 309*). Il ouvre des points de service là où la population en a besoin, d'où sa présence dans Parc Extension, mais intervient peu dans une perspective de développement local pour la population du quartier dans son ensemble (Entretien, Maison de l'Inde). Pourtant, la participation aux instances de concertation locale est devenue une contrainte pour les organismes ethniques ou s'occupant des immigrants et des communautés culturelles (Germain et Sweeney, 2002). Ce mode de fonctionnement « dissident » peut susciter des tensions avec les autres organismes qui desservent l'ensemble des résidants du quartier.

> « C'est Parc Extension alors tu penses pour Parc Extension. Comme il [*le responsable*] n'est pas toujours présent dans le quartier, il ne sait pas ce qui s'y passe, c'est quoi la collaboration avec les autres organismes, qu'est-ce qu'ils font pour la communauté, depuis combien de temps ils existent. Comme PEYO, la cuisine communautaire, ça fait 20 ans. Il suffit de faire référer des gens sud-asiatiques pour aller chercher d'autres clientèles, qui cherchent de l'ouvrage. Je ne dis pas que la Maison de l'Inde ne peut pas le faire mais ça prend toute une organisation, tout un monde, ça prend de l'argent. Mais on ne peut pas empêcher les autres organismes de servir la communauté sud-asiatique. » (Entretien, Maison de l'Inde)

Si la Maison de l'Inde ne tient pas toujours compte des programmes existants qui peuvent desservir les communautés sud-asiatiques, les organismes du milieu la voient également comme un concurrent et non comme complément. Des problèmes de communication, notamment avec les tables de concertation ont entretenu la méfiance entourant la venue de ce nouveau joueur (Entretien, BAI). Mais la situation a peu à peu évolué vers une meilleure collaboration et une adaptation mutuelle.

La Maison de l'Inde propose toujours des services aux nouveaux arrivants mais sert également de relais dans la diffusion de l'information sur les programmes et les services offerts dans le quartier, et contribue à pallier les difficultés rencontrées par les différents intervenants qui souhaitent rejoindre les clientèles sud-asiatiques, en proposant notamment des services de traduction. Des projets en partenariat sont également en cours de réalisation.

> « [...] on est en train de voir avec la Maison de l'Inde pour peut-être coordonner un projet qui est Service Jeunesse Canada, qui serait d'aller chercher des jeunes femmes d'origine sud-asiatique pour participer à un projet de formation professionnelle. Donc on essaye d'aller chercher des gens comme ça puis, offrir notre appui professionnel au niveau des programmes qu'on peut offrir. » (Entretien, PEYO)

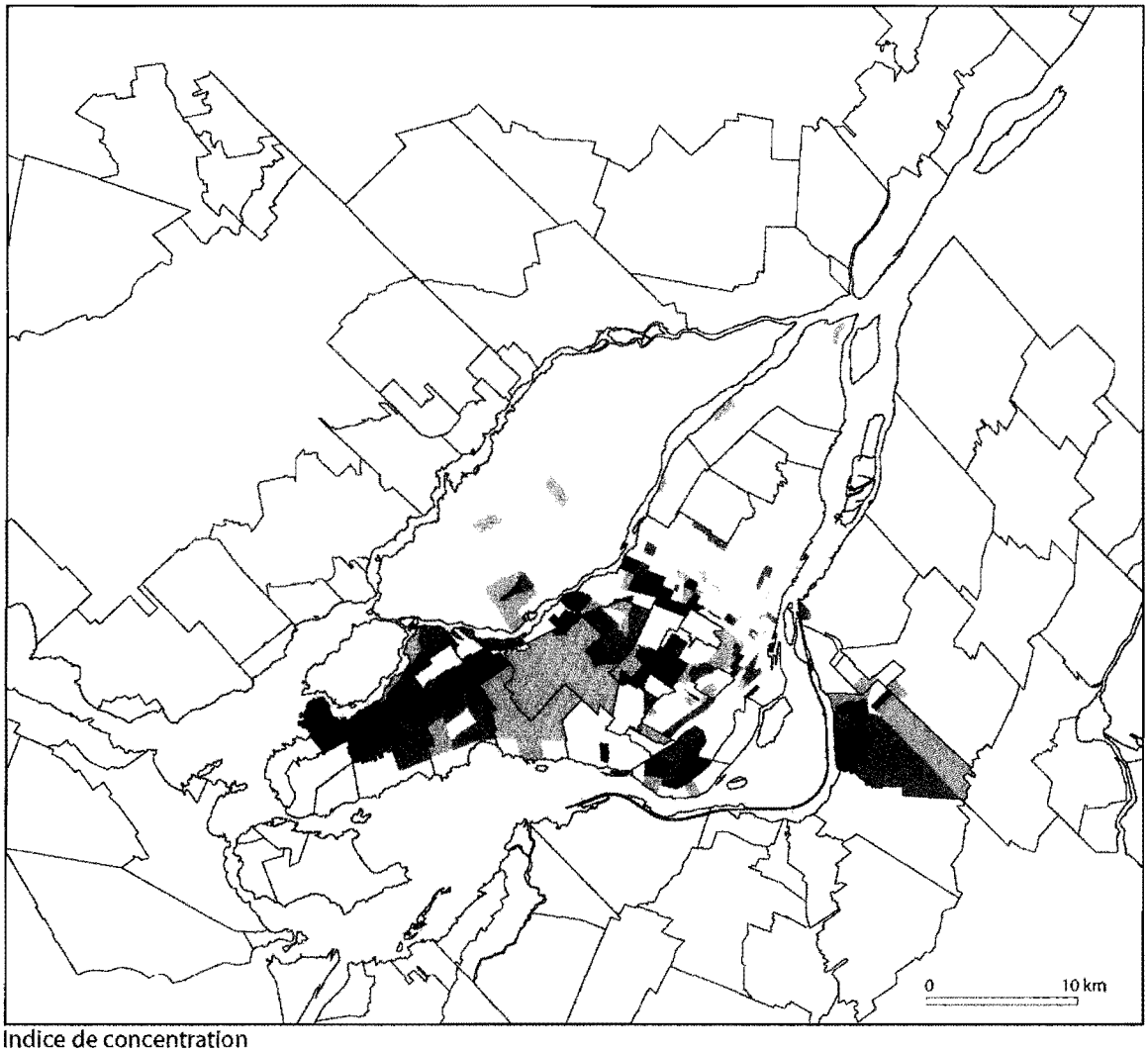
Comme dans le quartier Saint-Michel, les organismes du quartier Parc Extension sont d'importants acteurs du développement du quartier et voient d'un très mauvais œil l'arrivée d'organismes extérieurs qui ne semblent pas respecter les règles du jeu local et méconnaître les enjeux locaux. Mais la Maison de l'Inde a peu à peu fait sa place dans un quartier où la présence des Sud-Asiatiques est une des évolutions dominantes des dix dernières années. Le marquage ethnique et l'émergence d'élites et leaders ethniques contribuent en effet à donner l'impression que Parc Extension est sur le point de redevenir un quartier d'intégration.

Un nouveau quartier d'intégration ?

Avec ses petites entreprises familiales à caractère "ethnique" axées sur l'initiative individuelle, l'entraide et le self-employment, la diversité ethnique se retrouve marquée dans l'espace, ce qui confère à Parc Extension les caractéristiques d'un "quartier d'intégration" (Simon, 1992). Le nombre de commerces indiens a considérablement augmenté, prenant peu à peu la place des restaurants et magasins identifiés aux Grecs. Au milieu des années 1990, deux établissements sur trois affichaient clairement leur appartenance à la communauté grecque sur la rue Jean Talon (Dansereau, 1995), tandis qu'aujourd'hui, les restaurants indiens se sont multipliés, de même que les épiceries et les magasins de vêtements, avec les magasins de vente et de location de films Bollywood (Saint-Pierre, 19 juillet 2002).

À part les Grecs, dont Parc Extension a été le « quartier fondateur », et les Sud-Asiatiques, les communautés qui ont transité par Parc Extension ont peu investi dans le quartier, par manque d'intérêt ou de moyens. Généralement, les immigrants quittent le quartier une fois que leur situation socio-économique s'améliore et ceux qui restent sont ceux qui sont exclus du processus d'ascension sociale (Dansereau, *Ibid*). Mais cette tendance semble sur le point de changer.

Carte 5 : Concentration relative des immigrants nés en Inde, au Pakistan et au Sri Lanka



Concentrations relatives des immigrants nés en Inde, au Pakistan et au Sri Lanka, 1996

Pourcentage de la RMR = 0,71%
Médiane de l'indice = 0

Source : Atlas immigration et Métropoles (phase 1), http://www.im.metropolis.net/frameset_f.html

Si les Grecs sont encore bien souvent propriétaires des bâtiments et des immeubles, les commerces tenus par des Sud-Asiatiques sont en forte augmentation. En effet, les Sud-Asiatiques investissent dans le quartier tant au plan symbolique qu'au plan financier car si une grande partie des résidants du quartier d'origine sud-asiatique sont des immigrants récents, ce qui n'implique déjà pas toujours un manque de moyens, des membres influents de la communauté qui résident à l'extérieur du quartier sont de plus en plus présents dans le quartier à travers les commerces et la participation dans les organismes et institutions (Cauchy, 23 décembre 2003a). Les lieux de culte tels que les temples hindous et les temples sikhs se sont multipliés, tandis que les pancartes d'agents immobiliers d'origine sud-asiatique ont remplacé celles des Grecs. De plus, comme nous l'avons vu précédemment, la mobilité semble ralentir.

Les changements observés dans le marquage ethnique du quartier s'accompagnent de l'émergence de véritables élites et leaders ethniques dont l'influence et les appuis politiques contribuent à augmenter la visibilité de ces communautés et une meilleure prise en compte des problématiques spécifiques. Plusieurs de ces leaders interviennent dans le quartier principalement à travers les organismes qu'ils représentent ou les institutions. Certains sont au Québec depuis les années 1970, d'autres sont arrivés plus récemment, mais de façon générale ce sont des personnes ayant un niveau de scolarité élevé, professeurs, ingénieurs, qui mettent leurs compétences, voire leur argent, au service de la communauté (Cauchy, 23 décembre 2003a et 2003b).

Ce marquage ethnique, caractéristique des quartiers d'intégration (Simon, 1992) et l'émergence de leaders ethniques sont peut-être le signe d'une transformation durable de Parc Extension, que certains commencent d'ailleurs à qualifier de « Little India » (Cauchy, 23 décembre 2003a). Cependant, le milieu politique est encore très marqué par la communauté grecque.

Le pouvoir politique, dernier bastion de la présence grecque

Comme beaucoup de communautés d'implantation aujourd'hui ancienne, la communauté grecque a connu de profonds changements à la fois en termes de situations socio-démographiques, de localisation dans l'espace urbain et de pratiques socio-culturelles. Les premiers Grecs qui se sont installés à Montréal avaient en effet la réputation de rester entre eux, mais peu à peu ils ont connu des évolutions similaires à celles observées dans la société en général, notamment la baisse de la pratique religieuse (Tremblay, 29 mars 2003 ; Chabot, 6 août 2003). Ils partagent avec les Indiens une grande fierté de leur culture d'origine qui a notamment permis la préservation de la langue grâce à la mise sur pied d'institutions d'enseignement (Nadeau, 29 mars 2003).

Si les conflits intergénérationnels sont particulièrement forts entre les primo-arrivants et leurs enfants, socialisés dans leur pays d'accueil, ils diminuent au fil des générations. Ces conflits sont donc presque choses du passé au sein de la communauté grecque. Ce qui perdure cependant, c'est le succès économique des Grecs qui ont peu à peu déménagé en banlieue, notamment dans le quartier Chomedey à Laval, et leur présence sur la scène politique. En particulier, plusieurs élus d'origine grecque ont été élus aux différents paliers de gouvernement, c'est le cas de Parc Extension.

Le secteur de Parc Extension est situé dans les circonscriptions électorales de Laurier-Dorion pour le niveau provincial et Papineau-Saint-Denis pour le niveau fédéral. Le député fédéral est un Canadien-français mais le député provincial, élu sans interruption depuis 1985, est d'origine grecque. Aux élections municipales, la présence grecque est encore plus évidente puisque l'ensemble des candidats est d'origine grecque depuis 1994, excepté en 1998, un des sept candidats du district était d'origine indienne.

Des observations menées durant les conseils de quartier de Parc Extension montrent que le jeu politique local est en effet majoritairement grec. Malgré l'importance numérique croissante des Sud-Asiatiques dans le quartier, leur présence à titre individuel est encore très limitée dans les séances publiques du conseil du quartier, tout comme pour les autres communautés présentes dans le quartier. Par contre, s'ils représentent un organisme, ils assistent aux séances, voire interviennent. Cependant, la grande majorité de l'assistance et des interventions auprès des élus sont le fait de citoyens d'origines grecque et/ou

arménienne. Certes l'échelon municipal et la prise de parole durant les assemblées publiques ne permettent pas de définir l'influence de telle ou telle communauté dans les jeux de pouvoirs réels car les négociations informelles et les relations politiques en dehors du quartier peuvent aussi avoir des effets pour faire avancer certains projets. Mais cela permet d'amorcer l'analyse plus approfondie de l'adaptation des loisirs à la diversité dans le quartier Parc Extension.

6.3. Mode de gestion de la diversité et mobilisation de l'ethnicité

Les quartiers Parc Extension et Saint-Michel présentent des caractéristiques et des dynamiques très différentes qui ont sans aucun doute influencé les pratiques locales de gestion de la diversité et notamment l'adaptation des activités de sports et de loisirs. La grande visibilité de la diversité dans un si petit quartier qui accueille quotidiennement des nouveaux arrivants et ce, de façon quasi ininterrompue depuis cinquante ans, en est un des exemples les plus flagrants. Les organismes communautaires et de loisirs, et notamment les tables de concertation, se sont donnés comme objectifs de prendre en compte cette diversité et d'assurer une certaine stabilité dans la défense des principaux enjeux locaux.

Si l'on peut supposer que ces caractéristiques ont un impact sur le mode de gestion de la diversité dans les sports et loisirs, celui-ci reste à identifier de façon claire. La première section du chapitre a permis, en présentant le cas du Centre des Loisirs du Parc, de jeter les bases de l'analyse des pratiques de gestion de la diversité dans Parc Extension où la diversité, avec ses atouts et ses contraintes, semblait mieux accueillie au sein des organismes de loisirs que dans Saint-Michel. La deuxième section a permis d'identifier l'influence des dynamiques locales. Que peut-on en déduire concernant le mode de gestion de la diversité pratiqué dans le quartier ?

6.3.1. Universalisme et pluralisme : les deux facettes de la gestion de la diversité

La tradition d'accueil et d'intégration de populations issues de l'immigration a profondément marqué l'organisation des loisirs dans Parc Extension. Cette identité de quartier imprègne les pratiques municipales et associatives de gestion des loisirs répondant à une double logique de participation et d'intégration, d'universalisme et de

respect du pluralisme. En effet, si on remarque que les intervenants du quartier Parc Extension semblent plus sensibles à la diversité et plus à même de définir les grands enjeux locaux en incluant la dimension ethnique, ils conservent une perspective d'intégration à long terme. La prise en compte de la diversité s'effectue en fonction des caractéristiques des clientèles, telles que les pratiques culturelles et religieuses, les pratiques linguistiques, le statut socio-économique, mais aussi dans une perspective de développement social et de participation des populations issues de l'immigration à la société d'accueil.

Modalités d'adaptation à la diversité : légitimité et pragmatisme

La logique qui sous-tend les stratégies de prise en compte de la diversité décrites précédemment repose sur une attitude relativement simple : la conduite d'activités de loisirs doit rejoindre au maximum la population résidante ; celle-ci étant majoritairement issue de l'immigration, la prise en compte de la diversité s'avère légitime voire nécessaire pour répondre aux objectifs de participation de la population. Plus encore, si la prise en compte de la diversité est conçue comme une évidence en raison de l'importance numérique de la population issue de l'immigration, elle est également valorisée dans le discours des intervenants qui la présentent comme une richesse et qui cherchent à augmenter leur clientèle.

> « C'est sûr qu'au niveau des activités sportives, pour nous l'activité sportive a un impact incroyable sur le rapprochement interculturel, on le voit chez les jeunes, un petit peu moins chez les adultes parce que c'est difficile à rejoindre. Donc c'est un gros phénomène de communication interculturelle qui existe à travers les sports. Avec le développement d'une programmation plus culturelle, on pense aller chercher un peu plus d'adultes, là on espère tabler un petit peu sur la richesse culturelle, le choc des différentes richesses culturelles puis ce que ça peut amener comme programmation, comme expositions, comme diffusion culturelle en termes de danse, de chants, de spectacles tout ça. Donc on a bien hâte de vivre ça puis de canaliser cette richesse culturelle là puis cette énergie à vouloir faire connaître sa culture. » (Entretien, Corporation de gestion des Loisirs du Parc)

L'adaptation à la diversité peut prendre plusieurs formes que ce soit l'organisation d'événements spéciaux à saveur multiculturelle, la programmation de certaines activités plus prisées que d'autres par certains groupes, la représentation de la diversité au sein du

personnel, les services de traduction, etc. Mais cette sensibilité passe également par la prise en compte de problématiques correspondant plus aux conséquences de la diversité, aux conditions de vie de la population, qu'à des spécificités culturelles en tant que telles. Par exemple, la volonté d'assurer la gratuité des activités et une certaine stabilité dans le personnel relève de cette logique d'intervention.

> « Et puis ce qu'il y a aussi c'est que la stabilité de notre « staff » est importante. Quand ils vont voir le basket, les parents savent que c'est X. Ils savent que c'est toujours X qui les appelle pour le basket. La stabilité du staff est importante aussi. C'est pas toujours le cas, on peut pas tout le temps mais on essaye dans la mesure du possible de garder un contact étroit avec ces parents. » (Entretien, Corporation de gestion des Loisirs du Parc)

Cette stabilité doit permettre de pallier certains problèmes de communication et d'établir un lien de confiance.

> « Pour avoir cette clientèle qui se sent insécure, la langue est difficile pour eux, donc si on donne des facilités, il faut pas oublier aussi, c'est un quartier pauvre donc on essaye de faire ça gratuit pour eux, mais s'il y a un petit coût, on le demande pareil. Il y a des possibilités d'aller chercher des sous ailleurs, comme des commandites pour tout combler, pour faire rouler le projet, s'il y a un événement spécial qui va attirer la clientèle sud-asiatique, on va le préparer avec la collaboration des organismes. » (Entretien, Maison de l'Inde)

Mais la programmation des activités n'est pas *a priori* multiculturelle et le mode de gestion de la diversité pratiquée dans les organismes, comme par les agents de développement de la ville de Montréal, est fondamentalement pragmatique, c'est-à-dire qu'il vise à répondre à des demandes formulées explicitement ou à tenir compte de l'évolution des préférences et des pratiques observées dans le cadre de la gestion quotidienne.

> « C'est curieux parce que si je prends l'exemple du parc Howard où nous avons installé des buts de soccer, sur un terrain de soccer, on s'est vite aperçus, parce qu'on a eu une réunion dernièrement à l'aréna, et notre agent de développement aux activités de sport a remarqué que les Hindous ont installé un filet de volley-ball. Ils ont commencé à jouer, puis là, le gazon il est totalement fini, mais ça joue. Et c'est plein de monde le soir durant la semaine, où il y avait le terrain de baseball, ils jouent, ils prennent les poubelles du parc puis ils s'installent un *pitch*, puis ça joue au cricket, ça se fait naturellement. Avant on disait que les jeunes jouaient au ballon dans la cour d'école après l'école, mais là ils jouent au cricket ou au basket. On a deux terrains extérieurs de basket dans Parc Extension. » (Entretien, SSLDS)

Cette prise en compte des évolutions conduit à adapter les installations et les activités en vue de rencontrer les besoins de la population en matière d'activités de sports et de loisirs.

> « Il y a eu, vous l'avez mentionné tout à l'heure, c'est le cricket qui se développe depuis quelques années disons depuis 3, 4 ou 5 ans. La Ville de Montréal a enlevé dans le parc Saint-Roch une partie des terrains de base-ball pour en faire un terrain de cricket et un terrain de soccer. Donc la réalité est là. » (Entretien, Corporation de gestion des Loisirs du Parc)

Les intervenants admettent cependant qu'ils procèdent souvent par essai-erreur dans leurs tentatives de prendre en compte la diversité que ce soit dans la programmation des activités, dans la prise en compte des spécificités culturelles ou encore lorsqu'ils cherchent à établir un lien de confiance. Tous mentionnent une situation où ils ont dû s'ajuster : « C'est plus par erreur, et vraiment par expérience qu'on apprend ça », nous dit un responsable de PEYO.

D'ailleurs, le maintien d'une certaine flexibilité est considéré comme un moyen de mieux répondre à cette diversité et d'être mieux à l'écoute.

> « C'est bien beau de planifier puis d'avoir des plans quinquennaux, mais on doit réagir aux circonstances des nouveaux arrivés, c'est ce qu'on fait, on est plus réactionnaires (*sic*), parce que toute l'infrastructure après pour avoir les crédits possibles puis le budget et tout planifier comme ça, ça prend du temps. Lorsqu'on pense, il y a deux ans qu'on voulait actualiser cette année. Mais c'est déjà changé : c'est pas du soccer qui devrait être là, ça devrait plutôt être un espace à aire ouverte puis les jeunes si c'est du volley-ball, c'est du volley-ball, si c'est d'autres activités, c'est d'autres activités. » (Entretien, SSLDS)

Une planification trop rigide ne permettrait pas de prendre en compte ces pratiques informelles, entre jeunes, voire familiales, observées dans différentes communautés ethnoculturelles du quartier. Si les activités pratiquées se développent grâce à l'apport des populations immigrées, l'objectif à long terme demeure la participation universelle et l'uniformisation des pratiques, c'est-à-dire le développement de pratiques communes, la progression de la participation chez les femmes et les jeunes filles, etc.

L'interculturel au service d'une gestion à vocation universaliste

Cette sensibilité affichée à l'égard de la diversité ethnoculturelle s'exprime à l'intérieur de balises définies sur le principe de l'adaptation. La prise en compte de la diversité vise à améliorer la participation et favoriser le développement de pratiques conformes aux valeurs de la société québécoise. Si la participation est la priorité, elle ne doit pas se faire à n'importe quel prix, comme le montrent les différentes pratiques concernant l'usage de la langue, la gestion des regroupements ethniques, et l'acceptation ou le refus de l'expression de particularismes. Nous avons en effet pu voir que l'expression de spécificités culturelles, et notamment religieuses, est tolérée jusqu'à un certain point. Enfin, l'usage des langues maternelles permet surtout d'établir un confort dans la communication mais le français, et éventuellement l'anglais, demeurent les langues d'usage principales dans les organismes de loisirs. En 2001, 12,5 % de la population du quartier ne connaissent ni le français ni l'anglais (2,7 % pour Montréal) et 38,3 % ne connaissent que l'anglais (9,5 %).

> « Mais la langue de travail, c'est le français, et on répond aux gens en français, en anglais, en créole, en espagnol, en portugais, en ourdou, en pakistanais, en pendjabi, en arabe, en russe. Ça, c'est un outil important. On n'a pas à chercher d'interprètes comme à l'école, on n'a pas de budget pour ça. Mais si on avait eu à faire face à cette réalité, on aurait été obligés d'aller chercher des interprètes. Mais nos outils de communication c'est français et anglais. Généralement français, mais quand on parle aux parents c'est français ou anglais. Si l'enfant parle français, parce qu'il va à l'école francophone, ce n'est pas évident que le parent parle français. Donc on donne le choix français ou anglais. On va pas s'amuser à faire un pamphlet avec quinze langues ou vingt langues, ça c'est impossible. Les deux langues officielles, c'est le français et l'anglais. » (Entretien, Corporation de gestion des Loisirs du Parc)

La question linguistique ne pose pas de véritable problème auprès des jeunes qui fréquentent majoritairement l'école francophone, mais ceux-ci ont tendance à se regrouper entre amis et les intervenants cherchent généralement à décourager ces regroupements souvent spontanés entre jeunes de même origine lors de pratiques libres ou d'activités dans le cadre d'une ligue. Ce principe de gestion est basé sur l'idée que la mixité favorise l'ouverture aux autres et que c'est d'autant plus important pour les jeunes en contexte migratoire que ceux-ci sont confrontés à des conflits identitaires personnels.

> « Les adultes ont la connaissance beaucoup plus que les enfants de leurs coutumes, de leurs traditions, donc c'est plus au niveau des adultes où on peut amener cette espèce de richesse-là. Les enfants, c'est plus une question d'éviter le phénomène de ghettoïsation, c'est éviter l'inclusion ethnique, de favoriser le travail en équipe, la coopération, puis tout ça. Donc je dirais que ça a beaucoup d'impacts sociaux de mélanger culturellement parlant les jeunes au niveau des sports et je pense que ça aurait beaucoup d'influence au niveau adultes de faire le mélange par les arts et c'est plus une question de sensibilisation, de tolérance, d'ouverture envers les autres ethnies. » (Entretien, Corporation de gestion des Loisirs du Parc)

Comme le montre cet extrait, la distinction entre les jeunes et les adultes conduit à adopter des pratiques de gestion différenciées en fonction des objectifs de participation identifiés pour chaque groupe. Plus exactement, les regroupements de fait entre adultes qui organisent une activité et utilisent les locaux du Centre de loisirs ne font pas véritablement l'objet d'interventions de la part de l'organisme gestionnaire ou du SSLDS à partir du moment où l'activité est formellement ouverte à tous. À plus long terme, ils souhaitent cependant que les échanges et la mixité ethnoculturelle soient favorisés.

> « Il y en a, c'est parce qu'on commence à les connaître. Dimanche soir, c'était la de la Maison de l'Inde, mais eux, encore là, ils veulent desservir leur clientèle, plutôt le côté intégration, cours de langue, cours d'employabilité, des choses comme ça. Mais ils voient que leurs gens vivent dans le quartier, et pour aller à une piscine, c'est ouvert, les principes de base de loisirs, c'est que ce soit démocratique, ouvert à tout le monde. Alors là-dessus, ils vont s'intégrer, c'est un autre élément qui va faire que ça va faciliter la participation, puis aussi pouvoir répondre aux besoins des gens. » (Entretien, SSLDS)

S'ils sont préoccupés par la croissance de la population sud-asiatique dans le quartier, les intervenants affichent cependant leur vocation d'universalisme, de brassage culturel, et regrettent les stratégies de regroupement.

> « [...] mais même à l'intérieur des ligues, c'est beaucoup des ligues nationalistes, c'est la ligue du Pakistan, c'est la ligue du Bangladesh, parmi les Sud-Asiatiques surtout, c'est surtout ça qui est le problème pour nous parce que nous on veut davantage créer de l'interculturel par les sports. Avec les plus jeunes, parce que nous, on mise surtout sur les jeunes de 6 à 12 ans, 12 à 18 ans, au niveau des ligues de hockey, des ligues de sport et tout ça, et on s'aperçoit que parmi beaucoup de groupes sud-asiatiques, ils commencent plus vieux, vers 14-15, dans les sports de cricket organisé, ce qui veut dire que une fois qu'ils sont rendus à l'adolescence, ils ont déjà fait leur perspective plus ethnique au niveau de leur pays. Donc c'est certain que c'est intéressant

> pour eux, mais si tu veux créer de l'interculturel dans les sports, t'arrives à l'âge de 18 ans, alors tu as la ligue pakistanaise, tu as la ligue indienne, donc ça crée des petits problèmes à ce niveau-là. C'est peut-être moins évident parmi les ligues des Antilles parce qu'il y a beaucoup plus de mélanges, mais c'est surtout évident dans les ligues sud-asiatiques. [...] Il y a l'essor des Sud-Asiatiques donc on essaie de plus faire des liens étroits avec ces gens-là où on peut, mais on essaie pas vraiment de trop focuser sur des projets qui sont « mono », trop spécialisés pour un groupe spécifique. Fait que toutes les personnes qui veulent venir, que ce soit de 5 ans à 75 ans, c'est plus comme ça qu'on voit nos services. » (Entretien, PEYO)

Cette vocation universaliste et interculturelle passe par le refus de cautionner des pratiques qui soient exclusives à une communauté en particulier, ce qui crée parfois des frictions avec certains organismes qui desservent des communautés particulières.

> « [...] nous on offre la gratuité dans la mesure où il y a universalité là-dedans, dans la mesure où les gens de toutes nationalités, les citoyens du quartier peuvent s'inscrire à cette activité-là et qu'elle offre un bon rapport qualité prix, nous on va offrir la gratuité à cet organisme-là. Mais on n'offrira pas l'opportunité d'avoir une activité qui est inclusive à une communauté. » (Entretien, Corporation de gestion des Loisirs du Parc)

Si le mode de gestion pragmatique décrit plus haut doit permettre de combiner l'ouverture à la diversité et les objectifs de participation et d'universalisme, ce fonctionnement n'est pas dénué d'ambiguïtés et conduit parfois les intervenants à opérer des arbitrages sans être totalement certains de l'orientation à prendre. Par exemple, un groupe ethniquement identifié propose une activité qui n'est pas dans la programmation mais qui a une légitimité étant donné l'objectif de diversité de l'offre de service. Les gestionnaires en loisirs ont la possibilité de programmer ou non l'activité en question.

> « On dirait que bon chaque secteur de la planète a un petit peu ses préférences, puis l'immigration amène ces préférences-là aussi. Mais nous, notre but, c'est sûr que dans notre programmation, on n'a pas une approche qui est segmentaire, c'est plus une approche universelle. La ville de Montréal elle-même vit une dualité. De par ses politiques en termes d'immigration, elle doit offrir des services adaptés aux communautés culturelles, et parallèlement elle doit favoriser l'intégration des communautés à la société québécoise. Donc elle-même est un peu en contradiction à l'occasion. » (Entretien, Corporation de gestion des Loisirs du Parc)

C'est en ce sens que l'on peut dire que les pratiques de gestion de la diversité dans Parc Extension ont une vocation universaliste. Il s'agit véritablement de mobiliser des

compétences de nature interculturelle afin d'amener les citoyens du quartier à adopter des activités et des fonctionnements définis par l'organisme gestionnaire du Centre, et donc de la Ville. L'adaptation à la diversité apparaît alors comme un moyen de gérer des équipements et des activités de façon universaliste mais avec une certaine souplesse permettant de tenir compte de l'impératif de répondre aux besoins de la clientèle.

D'ailleurs, les sports et loisirs y sont conçus comme un outil d'intégration.

> « En tout cas c'est la philosophie que j'essaie d'inculquer au travers de mon équipe, c'est de voir le loisir comme étant un moyen d'atteindre des buts plus d'ordre social. Je pense que le loisir est un bon outil pour améliorer la qualité de vie dans le quartier, puis bon, développer différents aspects au niveau de la personne, des lieux, au niveau de la sécurité publique, des choses comme ça. » (Entretien, Centre des Loisirs du Parc)

Dans Saint-Michel, les populations d'immigration récente et socio-économiquement défavorisées sont arrivées dans un quartier dominé par la majorité francophone et une population d'origine italienne d'immigration ancienne, alors que les organismes de loisirs étaient déjà très bien structurés. Dans Parc Extension, le développement du quartier s'est fait de façon concomitante avec l'immigration qui est même à l'origine de l'organisation des loisirs. Difficile alors « d'ignorer » la diversité si on s'intéresse minimalement à sa clientèle. Ce qui accentue cette impression d'ouverture à la diversité, c'est l'aisance affichée par la plupart des intervenants face aux différences et aux enjeux de gestion qu'elles soulèvent, aisance qui témoigne de leur capacité à mobiliser l'ethnicité dans le cadre de la gestion quotidienne, à utiliser l'ethnicité comme une ressource.

6.3.2. Stratégies de mobilisation de l'ethnicité

Contrairement aux observations réalisées dans le quartier Saint-Michel, les acteurs rencontrés dans Parc Extension semblent plus à même de développer un mode de gestion en loisirs qui tienne compte de la dimension ethnique, comme en témoignent leur connaissance des clientèles et leurs interventions. Ils ont une approche de la diversité que l'on pourrait qualifier de stratégique tant dans leurs discours que dans leur propre positionnement identitaire, ainsi que dans leurs interactions.

Stratégies discursives

Les stratégies discursives correspondent au sens que les acteurs donnent à leur action et à la vision du monde qu'ils véhiculent en décrivant leur territoire d'intervention, de même qu'à leur compréhension des modes de gestion de la diversité définis dans les politiques et les plans d'action municipaux. Nous nous référons ici aux représentations identifiées soit dans le cadre des entretiens soit lors des observations. La diversité ethnoculturelle caractéristique du quartier est généralement mise en valeur. Pour la plupart des interlocuteurs, elle en constitue un élément favorable par les échanges qu'elle permet, par la connaissance de différentes cultures. Mais elle est également valorisée comme conséquence d'une tradition d'accueil et symbole de valeurs humanistes et sociales.

Cette diversité fonde l'action des intervenants en loisirs dont un des objectifs est de rejoindre les besoins et préférences de la population. Dans Parc Extension, les intervenants semblent plus au courant des réalités de la diversité, à la fois conscients de l'importance de certaines communautés telles que la communauté grecque et les communautés sud-asiatiques, et de la multiethnicité. Dans Saint-Michel, les acteurs locaux semblaient moins conscients non seulement de la diversité elle-même, disons d'un point de vue démographique, mais aussi des différentes réalités reliées à la diversité. Cette connaissance fonde également le discours légitimant la prise en compte de la diversité dans le personnel tant des organismes que de la Ville.

> « C'est ça donc tranquillement on change, faut être malléable. Un, il faut avoir l'esprit ouvert, puis pas être fonctionnaire. Je pense que le monde du loisir possède cette capacité là, puis deuxièmement, il faut voir comment exploiter les ressources qu'on a. Avant, la fonction publique, à 99,9 % c'était français. Aujourd'hui, c'est très transformé, j'ai mon assistant qui est grec, j'ai X, un Haïtien, puis ça va venir, nos partenaires présentement, PEYO, Corporation du loisir, ont effectivement des jeunes sud-asiatiques. Les bénévoles, ils ont commencé dans les camps d'été, les jeunes, ils ont grandi, si on parle de génération, des choses, des efforts qui ont donné des résultats. » (Entretien, SSLDS)

Cette valorisation des multiples visages de la diversité s'accompagne d'un discours sur les difficultés rencontrées par les populations souvent issues de l'immigration dans leur processus d'intégration socio-économique et linguistique. L'ethnicité représente alors

l'aspect positif dans un quartier défavorisé, comme nous l'avons vu, à la fois socialement, économiquement et urbanistiquement.

Lorsque le quartier fait l'objet de critiques émanant de l'extérieur, la diversité sert de point d'ancrage à un discours de revalorisation du territoire par les principaux intervenants. Le quartier est présenté comme étant injustement ignoré voire dénigré, alors qu'il a un fort potentiel de développement. Les acteurs du quartier s'opposent ainsi aux médias et aux personnes extérieures au quartier qui véhiculent une image négative qui leur semble indélébile. Pourtant, cette image du quartier s'améliore, y compris dans les médias. Le plus souvent, la présentation d'une image plus positive passe par la description des caractéristiques ethniques (commerces et en particulier les restaurants, fêtes culturelles ou interculturelles, etc.).

Mais cette valorisation de la diversité concerne principalement l'identité individuelle tandis que, comme nous l'avons vu, la participation aux activités de loisirs selon une logique communautaire est découragée. Dès lors, l'ethnicité justifie la nécessité d'intervenir pour compenser un statut défavorisé, mais selon les normes de la société d'accueil, qui peuvent, le cas échéant, faire l'objet de procédures d'accommodement. Ce discours fondateur de l'action s'accompagne d'un positionnement identitaire de la part des acteurs eux-mêmes.

Mobilisations identitaires

Les acteurs prennent leur place dans l'entrelacs des identités qui caractérise le quartier, renforçant et légitimant ainsi le processus de catégorisation ethnique à l'œuvre dans les interactions et dans les interventions. Ils n'hésitent pas en effet à mobiliser leur propre identité ethnoculturelle, leur parcours migratoire et leurs compétences linguistiques qui structurent leur appartenance au quartier comme résidants, anciens résidants ou comme intervenants.

> « Tout à fait, tout à fait. Oui. On a d'origine haïtienne, d'origine arabe, d'origine québécoise, d'origine sud-américaine, d'origine sud-asiatique, d'origine maghrébine, d'origine africaine, je pense que, on n'est pas l'ONU mais quand même, on essaye globalement de parler environ une quinzaine de langues. » (Entretien, Corporation de gestion des Loisirs du Parc)

Cette capacité à se positionner en fonction des identités ethniques accentue le sentiment de légitimité à intervenir sur les questions ethniques. Elle leur permet de définir les limites de la prise en compte des spécificités ethnoculturelles et de désamorcer les tensions susceptibles d'interférer dans les relations. Dans Saint-Michel, nous avions vu que le personnel des piscines pouvait se sentir dépourvu face à des conflits dus à la confrontation interculturelle. Dans le cas de Parc Extension, les gestionnaires associatifs, mais aussi, dans une certaine mesure, les gestionnaires municipaux, semblent moins « vulnérables » en situation de conflit. En effet, l'utilisation de catégories ethniques n'implique pas qu'une mise à distance qui intervient nécessairement dans le processus de définition d'un groupe par rapport à un autre, mais passe également par une capacité à mobiliser des connaissances sur les codes culturels acquises dans les interventions quotidiennes.

Ces processus de catégorisation certes stigmatisent certains groupes de population, mais en même temps permettent d'orienter les interactions dans une perspective favorable au dialogue interculturel, ou tout au moins à l'évitement du conflit. Par exemple, les gestionnaires éviteront de programmer une activité durant des congés religieux afin de ne pas nuire à la participation, mais ils pourront également organiser un événement mettant en valeur la culture de tel ou tel groupe, toujours pour favoriser les relations. Ainsi, les origines multiples représentées au sein du personnel font en quelque sorte la force des organismes dans le cadre de la gestion de la diversité, car elles leurs permettent de jouer un rôle favorable lors des interactions.

Stratégies d'interaction

La capacité à mobiliser sa propre identité, ainsi que les attitudes quant au mode de gestion de la diversité et la marge de manœuvre dont pensent disposer les acteurs influencent directement leurs interactions avec les clientèles. De même, l'ethnicité intervient de façon plus ou moins explicite dans les interactions entre les différents acteurs du quartier et influence ainsi les logiques à l'œuvre dans les interventions. Durant les interactions, les individus mobilisent leurs identités en fonction de leur lecture de la situation, de la catégorisation opérée vis-à-vis de leur interlocuteur et en fonction du sens qu'ils souhaitent donner à l'interaction (Goffman, 1993). Ils savent qu'ils font eux-mêmes

l'objet d'une catégorisation par leurs interlocuteurs et mettent de l'avant l'identité la plus à même d'orienter l'interaction à leur avantage (*Idem*). Par exemple, les intervenants en loisir du milieu associatif se présenteront différemment selon qu'ils interagissent avec leurs clientèles, avec les fonctionnaires de la Ville ou avec les élus.

Nous avons en effet pu observer plusieurs situations au cours desquelles les identités et les catégories ethniques étaient mobilisées par les acteurs en présence. Il s'agit notamment de situations où s'exprime une relation d'autorité. La mobilisation de l'ethnicité permet généralement de rompre une situation inégale ou de domination. Dans une relation d'autorité telle que le maintien de la sécurité et de l'ordre social dans le cadre de la gestion d'un centre de loisirs, l'embauche du personnel de même origine que les participants correspond à une stratégie délibérée de représentation destinée à faciliter les interactions.

Inversement, l'exercice d'un pouvoir dans telle ou telle circonstance provoque une situation inégalitaire qui doit permettre l'instauration d'un dialogue et d'une coopération.

> « Puis c'est comme ça qu'on a commencé à les connaître, justement, en leur offrant les possibilités, les permis. Ils sont informés de la procédure à suivre, un exemple, une anecdote, c'est au parc Howard, ce fameux filet de volley-ball qui s'est monté. Pour la fête multiculturelle, je l'ai enlevé, je l'ai mis dans mon aréna, puis là, ils vont venir me voir cette semaine. On en a parlé en fin de semaine, j'ai dit : « venez me voir, je vais vous donner le permis ». Puis là on va parler de ce qu'on pourrait faire avec le parc Howard. Ça va devenir un parc, pas Sud-Asiatique, mais un parc qui va être fréquenté par cette clientèle-là. Alors à ce moment-là, c'est la façon qu'on établit les premiers contacts. On leur enlève quelque chose, on leur dit vous avez pas le droit, puis on s'assoit avec, puis le dialogue commence. » (Entretien, SSLDS)

De façon moins abrupte, la volonté d'établir un lien de confiance avec les parents des enfants qui fréquentent le centre de loisirs conduit les intervenants à mobiliser leurs connaissances soit de la langue maternelle de leurs interlocuteurs, soit des codes culturels ou religieux dans les limites qu'eux-mêmes établissent.

> « Par exemple on a encouragé un programme de basket pour les filles. Il y a des filles qui portaient le voile. La maman à l'inscription, elle demande si sa fille peut jouer. On lui a dit de venir voir sa fille, ce qu'elle fait, de venir avec elle. Alors on voyait la maman, elle s'asseyait sur le banc pendant que sa fille jouait au basket, elle avait 15 ans. Elle n'avait aucune chance, si la maman n'était pas là, elle sortait pas de la maison. Alors on lui dit de venir regarder,

> on a essayé de parler, d'accrocher le parent, de le mettre en confiance, en lui parlant avec la langue maternelle, alors on essaye de trouver un moniteur ou une monitrice, quelqu'un du personnel qui puisse communiquer plus facilement, et on s'est retrouvés avec la fille à un moment donné elle est devenue plus autonome. » (Entretien, Corporation de gestion des Loisirs du Parc)

Il est intéressant de noter que ces logiques d'interaction visent à briser les rapports inégalitaires et compenser les différences liées au statut et à la position des acteurs dans le corps social. Mais nous avons aussi pu remarquer qu'il existe encore une sorte de hiérarchie ethnique en constatant que les principaux responsables d'organismes sont généralement issus de la majorité, tandis que ceux qui s'occupent de la sécurité, de l'entretien et de l'accueil sont issus des minorités. Il s'agit souvent de jeunes du quartier et il sera intéressant de voir l'impact du facteur temporel sur la représentation de la diversité ethnoculturelle dans les organismes de loisirs y compris aux postes de direction.

*

* *

À travers cet exemple de Parc Extension, on remarque de façon encore plus nette que les pratiques de gestion de la diversité dans le domaine des loisirs s'inscrivent dans la perspective de la politique interculturelle mise de l'avant par la ville de Montréal dans ses orientations et dans ses plans d'action. Il s'agit principalement d'une tentative de concilier des objectifs de reconnaissance du pluralisme culturel et de connaissance mutuelle entre les différentes franges de la société montréalaise. Certains objectifs entourant l'évolution des pratiques culturelles des populations immigrantes sous-tendent également ces orientations : les regroupements et l'entre-soi sont tolérés à court terme, mais les spécificités doivent s'atténuer à plus long terme, à l'image du processus identifié pour les communautés de l'ancienne immigration. Ainsi, l'examen approfondi des pratiques locales permet de comprendre que les mécanismes de gestion mis en œuvre ne relèvent pas véritablement d'une gestion multiculturelle, pluraliste au sens de Michael Alexander (2003), mais plutôt d'une gestion interculturelle, à vocation universaliste, rejoignant en cela les pratiques dans Saint-Michel. Ces orientations correspondent tout à fait à la définition de la politique locale interculturelle : l'immigration est vue comme un phénomène permanent, mais les différences ne doivent pas être trop valorisées. La

reconnaissance de la diversité peut être comprise comme une stratégie au sein d'une stratégie plus large de cooptation.

La mise en perspective des deux quartiers étudiés démontre que les organismes de loisirs partenaires de la Ville adoptent des modes de gestion proches des orientations municipales, certains ayant même des conceptions encore plus universalistes de leur intervention. Mais cette mise en perspective permet également de distinguer différents types de pratiques selon la capacité des acteurs à concevoir l'ethnicité, perçue, imputée ou vécue, comme une ressource mobilisable dans le cadre de leur action, notamment durant leurs interactions.

De telles pratiques ont été identifiées dans différentes villes et dans différents pays. Nous avons déjà mentionné le quartier de l'Ariane à Nice où les catégories ethniques ont été utilisées dans le cadre d'interventions, notamment dans la gestion d'un théâtre (Rinaudo, 1999a). Un des objectifs entourant la construction et la programmation de ce théâtre était le désenclavement d'un quartier difficile aux prises avec d'importantes tensions interethniques. Afin de tenter de mesurer l'influence du contexte national et local de reconnaissance de la diversité sur les pratiques de gestion de la diversité, nous nous sommes quant à nous intéressée à la ville de Bordeaux qui n'a pas de politique formelle en direction de ses populations immigrantes.

CHAPITRE 7 – LOISIRS ET IMMIGRATION À BORDEAUX

La volonté d'adaptation de l'offre de service, et en particulier l'offre de service en loisirs, de la ville de Montréal apparaît dans la politique interculturelle définie par le Bureau des Affaires Interculturelles. À cet objectif d'adaptation externe s'ajoute celui de l'adaptation interne c'est-à-dire la volonté de refléter la diversité de la population dans le personnel de la Ville. Le plan d'action en matière d'affaires interculturelles adopté par le SSLDS s'inscrit dans cette démarche qui définit un certain nombre de projets à mettre en place dans les quartiers où la diversité ethnoculturelle et l'immigration sont importantes. Mais il ne comprend pas de procédure *a priori*, de règles précises pour la mise en œuvre de cette adaptation. Par contre, le Guide de l'accommodement raisonnable décrit quant à lui les principales étapes d'une procédure visant à concilier exigences particulières et intérêt général. Pourtant, l'adaptation au quotidien, notamment dans les centres de loisirs gérés par des organismes à but non lucratif, passe souvent par des processus informels résultant soit de constats émis par les intervenants en loisirs sur les préférences et la fréquentation des équipements par leurs clientèles, soit de l'expression de demandes en provenance de certaines d'entre elles, directement auprès des gestionnaires en loisirs dans les quartiers.

Nous avons constaté dans les précédents chapitres que l'adaptation interne et externe semble plus forte lorsque les acteurs témoignent d'une certaine sensibilité à la diversité soit du fait de leur propre parcours individuel ou identitaire, soit du fait de leur expérience de travail et de leur volonté d'assurer une adéquation entre l'offre de service et les besoins en loisirs. De plus, cette approche municipale s'inscrit dans un contexte plus global de reconnaissance du pluralisme aux échelons supérieurs de gouvernement. Les pratiques concrètes de gestion de la diversité dans le domaine des sports et loisirs sont fortement marquées par l'*ad-hocratisme* et le pragmatisme qui sont le reflet non seulement d'un mode de gouvernance locale mais aussi de sensibilités individuelles souvent très variables. À partir de ces constats, nous nous demandons quelles peuvent être les pratiques de ce type dans des municipalités fonctionnant dans des contextes plus assimilationnistes. Comment les interactions locales en matière de sports et de loisirs

s'effectuent, dans un contexte national et local où la prise en compte des différences dans l'action publique n'est pas officiellement reconnue ? Quelles peuvent être les stratégies de gestion de la diversité de la population et quel est le rôle des facteurs locaux ?

Pour cela, nous nous sommes intéressée au cas de la France dont le modèle républicain d'intégration se distingue clairement, du moins en théorie, du multiculturalisme canadien et de l'interculturalisme québécois. Nous exposerons plus en détail les principales caractéristiques du mode de gestion de la diversité en France dans les pages qui suivent en étudiant la ville de Bordeaux. Cette municipalité du Sud-Ouest de la France n'a pas défini de politique interculturelle formelle malgré l'importance démographique et historique de l'immigration dans son agglomération. La présence de plusieurs vagues successives d'immigration nous laisse penser qu'il existe pourtant de véritables enjeux de gestion de la diversité. En ce sens, elle s'inscrit tout à fait dans la tradition française qui place les individus sur un pied d'égalité au sein de la nation. Cependant, depuis quelques années, cette municipalité a vu émerger la question de la diversité sur la scène publique locale en provenance d'associations, en particulier durant les périodes d'élections municipales et législatives. La municipalité a elle-même commencé à s'intéresser de façon plus explicite au dossier de la présence étrangère sur son territoire. Nous essaierons ici de déterminer le sens de cette nouvelle (?) expression de l'ethnicité dans l'espace public et d'identifier d'éventuelles pratiques de gestion de la diversité dans les sports et loisirs à Bordeaux.

Nous avons choisi de réaliser l'étude de terrain dans un quartier d'accueil de l'immigration situé dans le centre historique, le quartier Saint-Michel. L'objectif était d'y réaliser une étude complémentaire visant à affiner les résultats des deux études de cas exploratoires conduites à Montréal. Il s'agit bien ici d'un cas « contrôle » destiné à éclairer la question de la place de la diversité dans la gestion municipale et locale à partir d'un autre contexte d'observation, en effectuant un détour comparatif. En tenant compte des mêmes catégories d'analyse que celles utilisées pour Montréal, c'est-à-dire les caractéristiques du mode de reconnaissance nationale des groupes ethniques minoritaires, l'existence ou non de politiques locales et nationales de gestion de la diversité, les effets de quartier potentiels, les grands enjeux sociaux-démographiques et urbanistiques, ainsi que les configurations associatives, nous regarderons si la diversité ethnoculturelle est

prise en compte dans l'offre de service en loisirs et ce que cela implique pour la gestion de la diversité.

Dans un premier temps, nous décrirons les principaux modes d'intervention de la municipalité auprès des populations issues de l'immigration en mettant l'accent sur les sports et loisirs et sur les relations interculturelles. Ensuite, nous analyserons ces types d'interventions en fonction des principales caractéristiques locales de la gestion de la diversité, en fonction du rôle des associations et de l'intervention dans les quartiers urbains en crise. Pour cela, nous examinerons l'offre de service et les pratiques associatives en loisirs dans le quartier Saint-Michel. À partir de ces observations, nous effectuerons une synthèse de la gestion de la diversité à Bordeaux.

7.1 Politiques et pratiques municipales à Bordeaux : sports, loisirs et diversité ethnoculturelle

Avant de nous intéresser aux différents facteurs qui interviennent dans la prise en compte, ou la non prise en compte, de la diversité ethnoculturelle dans le domaine des sports et loisirs dans un quartier à forte présence immigrée, nous présenterons les grandes lignes de l'action municipale dans le domaine des sports et loisirs et dans le domaine de la gestion de la diversité. Nous nous demanderons quelle est la politique de la mairie de Bordeaux concernant les sports et loisirs, quels sont ses principaux partenaires et quelle est la place des minorités ethnoculturelles. En évoquant la position municipale sur ces questions, nous pourrons dresser un portrait préliminaire des acteurs impliqués et des principaux enjeux en essayant de mettre ces caractéristiques en perspective avec ce qui a été observé pour la ville de Montréal.

7.1.1. Les sports et loisirs à Bordeaux

Contrairement à Montréal, la politique de la mairie de Bordeaux en matière de sports et loisirs repose sur la délégation de service aux associations, ce qui tient à la fois au mode de développement des loisirs en France et au mode d'intervention locale qui met en scène différents acteurs associatifs et institutionnels. Cependant, la municipalité n'est pas absente de la programmation et définit des populations cibles selon les tranches d'âge. Ainsi, l'intervention municipale dans ce domaine est traditionnellement centrée sur la

catégorie de population « jeunes ». Dans cette perspective, les minorités issues de l'immigration ne sont pas prises en compte explicitement, d'autant plus que la municipalité ne définit aucun principe de gestion que les associations auraient à respecter.

Interventions municipales en matière de sports et de loisirs : gestion des équipements et soutien aux associations

La municipalité intervient peu de façon directe dans les domaines des sports et des loisirs, excepté pour la diffusion de l'information concernant l'offre de service sur son territoire et pour la gestion de certains équipements. Contrairement au Québec, les sports et loisirs se sont développés en France sous l'impulsion de mouvements locaux privés. Les mouvements de jeunes au début du 20ème siècle et les clubs sportifs, parfois dès le 19ème siècle, regroupés sur une base affinitaire (confessionnelle, laïque, d'entreprise), ont constitué la base sur laquelle se sont appuyés l'État et les municipalités pour structurer leurs interventions. Ces derniers sont principalement intervenus pour répondre aux besoins en équipements durant la deuxième moitié du 20ème siècle (Augustin, 1991). S'ils définissent des orientations, ils délèguent la mise en œuvre aux associations locales et aux grandes fédérations nationales.

Les principales compétences de la municipalité, qui est en charge de la gestion de la commune en vertu de son statut de collectivité territoriale, sont l'état-civil, les listes électorales, l'action sociale et la solidarité, l'aménagement urbain, l'éducation[102], la jeunesse et les sports, l'action culturelle[103], l'environnement, l'hygiène et la santé, la police municipale, le stationnement et le développement économique. L'organisation politico-administrative de la ville de Bordeaux diffère de celle de Montréal par une distinction plus ou moins formelle entre le secteur des sports et celui des loisirs, et par l'inscription de ces questions dans plusieurs directions administratives, ce qui correspond au développement historique du sport en France. En effet, le sport est traditionnellement

---

[102] Il s'agit principalement de la gestion des équipements scolaires puisque la définition des programmes et l'embauche des enseignants demeurent centralisées au niveau du ministère de l'Éducation nationale.

[103] Nous n'aborderons pas dans ce chapitre la question de l'offre municipale en matière culturelle. Cependant, dans la deuxième section, nous évoquerons certaines actions qui s'inscrivent dans des territoires faisant l'objet d'interventions particulières, notamment le territoire à l'étude.

pratiqué dans des clubs, tandis que les municipalités mettent en place des structures permettant de favoriser l'initiation aux activités sportives, notamment dans les écoles et dans les centres de loisirs sans hébergement (CLSH).

La direction générale de la Vie sociale et de la Citoyenneté regroupe les directions de la Jeunesse et des sports, de l'Éducation et de la famille, de l'Accueil et de la citoyenneté, celle du Développement urbain ainsi que le Pôle senior. Ces directions abordent la problématique des sports et loisirs chacune sous un angle différent, soit en fonction de populations cibles, les personnes âgées, les handicapés et les jeunes, soit en fonction de territoires dans le cadre du développement social urbain, soit encore sous l'angle de l'information des résidants sur les services municipaux comme dans le cas de la direction de l'Accueil et de la citoyenneté. À cette direction générale s'ajoutent la direction Vie des quartiers et celle de la Vie associative qui relèvent cette fois du Secrétariat général et dans lesquelles certains dispositifs traitent partiellement de la question des loisirs. Chaque direction est sous la responsabilité d'un adjoint au maire, assisté d'un ou plusieurs conseillers municipaux.

Depuis 1995, c'est-à-dire depuis le premier mandat du maire Alain Juppé, la mairie de Bordeaux a surtout mis l'accent sur la communication et l'information auprès des résidants pour diffuser l'offre de service en loisirs disponible à l'échelle de la ville en distribuant des plaquettes d'information. Plusieurs documents ont été produits pour permettre aux usagers de connaître les activités, les tarifs et les lieux de pratiques, notamment deux guides, l'un sur les sports et l'autre sur les services municipaux[104]. Réélue en 2001, l'équipe municipale a poursuivi le travail d'information en éditant de nouveaux guides thématiques : le guide jeunesse, le guide pratique « Envie de ville », le guide des associations, le guide du vélo et le guide de la personne handicapée qui illustrent les nouvelles orientations de la municipalité.

Certains équipements sportifs appartenant à la Ville sont gérés directement par l'intermédiaire du secteur équipements du service Jeunesse et sport. C'est le cas par exemple de certains stades et gymnases qui sont réservés par des associations sportives.

---

[104] « Guide de votre ville » édition 1999 et « Guide des sports », Mairie de Bordeaux.

Certains locaux sont concédés, c'est-à-dire mis gratuitement à la disposition des associations et des clubs. Cette mise à disposition est entérinée dans une convention qui stipule les conditions d'utilisation, tandis que la Ville assure l'entretien des locaux. Ce système confère aux associations une grande autonomie (entretien avec un responsable associatif). Les Maisons de quartier, au nombre de sept, sont un type d'équipement particulier. Elles regroupent différentes sections sportives et gèrent des centres de loisirs sans hébergement (CLSH).

Remarquons l'imbrication des thèmes de la jeunesse et du sport et la spécialisation municipale pour les activités récréatives et de découverte, tandis que les compétitions sont organisées par les clubs sportifs affiliés aux fédérations (Augustin, 1991).

Contrairement à Montréal, les services municipaux ne sont pas décentralisés dans les quartiers qui sont d'ailleurs moins peuplés[105]. De plus, la municipalité n'a pas fait le choix de développer une gestion des loisirs en régie mais a préféré confier cette gestion à des associations. Par exemple, les maisons de jeunes de Bordeaux sont gérées par des associations. La municipalité peut intervenir directement, surtout par le biais de l'implication de moniteurs et de sauveteurs dans le cadre des activités scolaires et extrascolaires (*Ibid*). En effet, la mairie de Bordeaux s'est surtout impliquée dans le soutien sportif scolaire.

Pour bénéficier des locaux et des subventions municipales, les principaux critères à remplir sont liés à la constitution en association[106], au nombre de licenciés et au niveau de compétition. Ainsi, il est préférable d'être affilié à une fédération agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports, ce qui montre déjà l'imbrication très forte avec les dispositifs contractuels et l'importance des partenariats avec l'État. Si l'association n'est pas affiliée,

---

[105] Dans le quartier Saint-Michel de Bordeaux résident 7529 personnes tandis qu'elles sont 20 000 dans Parc Extension à Montréal et 55 000 à Saint-Michel.

[106] L'article 1 de la Loi relative au contrat d'association du 1er juillet 1901, dite Loi 1901, définit l'association comme « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. » (http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/AAEBG.htm). Pour jouir de la capacité juridique, qui permet entre autre d'ester en justice, de posséder des biens, etc., les associations doivent être rendues publiques par une déclaration à la préfecture du département comprenant les statuts, le titre et l'objet de l'association, le siège de ses établissements et des informations relatives aux administrateurs (nom, profession, domicile et nationalité).

elle entre dans la catégorie loisirs donc elle est moins prioritaire[107], mais dans certains cas, le critère d'affiliation n'est pas pertinent. Par exemple, la capoeira est un sport prisé par une certaine frange de la population, notamment les étudiants, mais c'est aussi un sport nouveau en France, donc il n'y a pas de fédération nationale. Dans ce cas précis, l'affiliation n'est pas un critère valable car il pénalise l'association (entretien avec un responsable du service de la Jeunesse et des Sports).

C'est ce mode de fonctionnement qui permet à des associations sportives regroupées sur une base ethnique de bénéficier de subventions municipales. En effet, contrairement au Québec, les clubs ont tendance majoritairement à s'affilier à des fédérations locales et nationales et non à se regrouper en ligues autonomes[108]. Dans ce cas, la municipalité ne fixe pas de directives concernant la composition de l'association puisque le critère du soutien municipal est l'affiliation à une fédération qui constitue une sorte de garantie pour les pouvoirs publics. D'ailleurs, on retrouve à Bordeaux plusieurs clubs sportifs ethniques, nous y reviendrons.

Les principaux enjeux concernant les sports à Bordeaux sont la difficulté de gestion et la question de l'accès. La gestion s'avère problématique du fait d'une sous-utilisation des équipements à certains moments de la journée et le manque de place à d'autres moments. De plus, la structure urbanistique de la ville ne permet pas de construire ou d'aménager des équipements sportifs. La loi-programme de 1961 qui vise le développement des équipements de sport et de loisirs en France[109] bénéficiera surtout aux communes périphériques avec la multiplication des terrains de grands jeux. Par exemple, à Bordeaux, le nombre de gymnases passe de 4 en 1954 à 49 en 1986 mais ils sont construits principalement entre 1962 et 1968 (Augustin, 1998). Le mouvement de construction de gymnases, piscines et terrains de tennis se déplace vers les communes de première couronne et vers les communes périphériques.

---

[107] Nous verrons plus loin que ce fonctionnement est compensé dans le cadre d'autres dispositifs qui donnent accès à des subventions municipales, départementales, régionales ou étatiques.

[108] Pour un historique du développement des fédérations unisport et affinitaires, voir Augustin, 1991.

[109] Cette loi propose un plan de développement sur 25 ans (cinq plans quinquennaux).

Concernant l'accès, et corrélativement à cette question des équipements, la diffusion de l'information sur les programmes devient indispensable pour optimiser la fréquentation et permettre aux usagers d'accéder aux activités proposées dans les différents quartiers de la ville. À ce sujet, la municipalité valorise la diversité des activités tant en sport qu'en loisirs. Mais la programmation des activités relève des associations. C'est là que se pose véritablement la question de la prise en compte de la diversité car outre les clubs sportifs mono ou multisports, des associations proposent des activités de loisirs incluant des activités sportives de type ludique plutôt que compétitif, dans des zones urbaines parfois en crise ou dégradées et où se concentrent les populations issues de l'immigration. Ces associations sont soutenues par des dispositifs d'intervention mettant l'accent sur des publics différenciés selon les tranches d'âge.

Les activités de loisirs en milieu urbain : l'accent sur les jeunes

À Bordeaux, comme dans le reste de la France, le développement des équipements et des activités de sports et de loisirs s'est effectué majoritairement en fonction de la problématique des jeunes. Comme le rappelle Jean-Pierre Augustin (1991), l'émergence et l'avènement de la catégorie de la jeunesse ont orienté l'évolution des conceptions des loisirs. Dès le 19ème siècle, les loisirs des jeunes sont devenus un enjeu de lutte dans le domaine de l'éducation entre trois tendances conflictuelles : les organisations confessionnelles, et en particulier catholiques, les organisations laïques et les organisations socialistes, elles-mêmes traversées par différents courants et soutenues dans certains cas par les municipalités. Si la société civile a joué un grand rôle dans la constitution du maillage associatif et le développement du sport et des loisirs, l'État occupe également une place importante que ce soit dans le développement d'équipements, ou plus récemment en faveur de projets. Les orientations étatiques ont toujours été marquées par les questions de prévention mais à partir des années 1980, suite à un certain nombre de rapports, sur les jeunes, sur les quartiers, sur la délinquance, de nouvelles stratégies vont conduire à une plus grande prise en charge municipale de ces questions grâce notamment aux lois de décentralisation. Cela permettra l'instauration d'une gestion en concertation dans des territoires cibles avec la mise en place des zones d'éducation prioritaire et des premiers dispositifs de la Politique de la ville, notamment

dans le quartier Saint-Michel qui fait partie du programme de Développement social des quartiers (Augustin, 1991).

Pour la question des loisirs, la mairie de Bordeaux s'intéresse à deux populations cibles : les « seniors », la version française de « l'âge d'or », et les jeunes, chaque clientèle étant gérée, comme nous l'avons vu, par une direction différente. Nous ne nous intéresserons pas au Pôle senior mais regarderons plutôt en détail l'approche bordelaise concernant les loisirs urbains et la jeunesse.

Comme dans le cas des sports, la question de la diversité ethnoculturelle n'apparaît ni comme une priorité, ni comme un problème. Les intervenants admettent cependant que les quartiers qui subissent la dégradation urbaine, le manque d'équipements et la délinquance sont également ceux où la proportion de la population issue de l'immigration est la plus élevée. Mais les problématiques sont différentes selon qu'il s'agit d'un quartier central ou d'un quartier périphérique, notamment en ce qui concerne les équipements[110].

L'intervention de la mairie de Bordeaux concernant les loisirs des jeunes s'inscrit dans des politiques plus globales destinées à l'insertion sociale des jeunes ou dans le cadre de la Politique de la ville (Augustin, 1991). Ainsi, le Contrat Temps Libre Jeunes (CTLJ) a été instauré en 1998. Ce dispositif associe la mairie de Bordeaux et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Un guide des activités par quartier et par tranche d'âge, pour les jeunes et leurs familles a été produit dans ce cadre. Il correspond à la réorganisation opérée par la mairie de Bordeaux dans le domaine des sports et loisirs afin d'améliorer l'accès aux activités dans une perspective de proximité.

Plus récemment, le Projet Jeunesse de Bordeaux inclus dans le Contrat Éducatif Local (CEL)[111] définit six objectifs : favoriser la prise d'autonomie, favoriser la prise de

---

[110] Nous verrons plus loin que les équipements de sport ont souvent été conçus comme des outils de désenclavement de ces quartiers problématiques situés en périphérie (Arnaud, 1999 ; Augustin, 1996a). Cette démarche s'est avérée plus difficile dans les quartiers centraux à cause du manque d'espaces disponibles.

[111] Le contrat éducatif local est un dispositif contractuel conçu pour fédérer les politiques éducatives menées localement par différents acteurs (État, enseignants, collectivités territoriales, associations et familles). Il associe les ministères de l'Éducation nationale, de la Culture et des communications, de la Jeunesse et des sports, et la Délégation interministérielle à la ville. Il doit permettre de réduire les inégalités d'accès des enfants et des jeunes par l'accroissement de la diversité et la qualité des activités.

responsabilités et favoriser l'initiative et la représentativité. Pour répondre à ces objectifs, six domaines d'intervention stratégique ont été mobilisés parmi lesquels l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs et aux activités scientifiques. La diversification et l'accentuation de la cohérence territoriale de l'offre, l'augmentation de la qualité par la formation des acteurs et l'augmentation des dispositifs participatifs sont les principaux objectifs qui sous-tendent cet axe stratégique qui doit permettre d'accentuer les actions menées dans le cadre du CTLJ, en partenariat avec les autres institutions territoriales et déconcentrées, et avec les associations. Les maisons de quartier, les centres d'animation et les fédérations sportives sont les principales structures associatives mises à contribution dans le cadre du Contrat Éducatif Local. Notons également que ce CEL est arrimé aux autres dispositifs touchant les jeunes, que ce soit le CTLJ, avec lequel il doit être harmonisé, ou avec le Contrat de ville dans le cadre de la Politique de la ville (volet éducation ou culture).

De plus, depuis la fin des années 1990, la mairie de Bordeaux a procédé à une réorganisation des Centres de loisirs sans hébergement (CLSH) en lien avec les associations locales d'animation dans les quartiers. La municipalité possédait jusqu'alors des centres de loisirs dits centralisés qu'elle a préféré fermer pour confier l'accueil des enfants pendant les congés scolaires aux associations de quartiers, conformément à sa volonté de développer les structures de proximité. Dans la même perspective, la Ville propose des activités sportives et culturelles dites interclasse, c'est-à-dire le midi entre 11h30 et 13h30, qui sont menées par les associations locales dans les écoles primaires. La municipalité a également lancé une opération de consultation des jeunes de 15 à 22 ans, « Parole aux jeunes », et un programme de recherche sur l'action publique en direction des jeunes à Bordeaux avec l'instauration de l'Observatoire de la jeunesse de Bordeaux.

Ces objectifs ressemblent aux principes d'intervention mentionnés dans le plan d'action de la politique interculturelle de la ville de Montréal, que ce soit dans l'affirmation du rôle des loisirs pour l'insertion sociale ou dans l'importance accordée à la diversité et à la

---

Sa mise en œuvre repose sur la constitution d'un groupe de pilotage local, dans lequel les jeunes doivent être associés, et d'un groupe de pilotage départemental.

qualité des activités. Ce parallèle résumerait-il toute la différence qui sépare les deux traditions d'intervention ?

En résumé, Montréal et Bordeaux diffèrent non seulement dans le mode de gestion mais également dans la distinction opérée entre sports et loisirs. Le volet sportif concerne toute la population et sa gestion est confiée aux associations, aux clubs, tandis que la question des loisirs s'est beaucoup développée autour de la question des jeunes et des questions urbaines par le biais de l'animation socio-culturelle et sportive. Tout en reconnaissant de chaque côté de l'Atlantique le rôle socio-éducatif des loisirs, chaque société a mis l'accent sur certains types de populations dans une perspective soit de prise en compte des différences pour corriger une inégalité de traitement, soit de non différenciation pour combattre les inégalités de statut. Dans les deux cas, ce sont les associations qui sont investies de cette mission socialisatrice. Les différences s'atténuent également lorsqu'on examine les conditions de mise en œuvre de ces objectifs notamment les difficultés rencontrées pour le renouvellement du bénévolat, dans la recherche de financement et à cause des contraintes administratives.

7.1.2. Politique municipale en direction des populations issues de l'immigration

Comme nous l'avons déjà mentionné, la politique de la mairie de Bordeaux en direction des populations issues de l'immigration passe par des dispositifs de droit commun. La dimension immigration apparaît en filigrane dans des dispositifs plus globaux destinés à intervenir non plus auprès de populations spécifiques, comme dans le cas des loisirs, mais dans des territoires. Ces interventions s'inscrivent dans le cadre de la Politique de la ville. Sur ce point, les choix opérés par la mairie de Bordeaux diffèrent peu des grandes orientations nationales. Rappelons cependant que les interventions auprès de populations, c'est-à-dire principalement les jeunes, et les interventions sur les territoires sont fortement imbriquées. Trois domaines d'intervention municipale peuvent être identifiés comme étant susceptibles de toucher les populations issues de l'immigration dont nous décrirons les principales caractéristiques dans la deuxième section de ce chapitre : l'accueil des nouveaux résidants, l'intégration ou la réintégration des populations et des territoires soumis à une logique d'exclusion, la représentation ou la parole donnée aux représentants de communautés issues de l'immigration.

Accueil et citoyenneté

L'intervention de la mairie de Bordeaux en matière d'accueil des populations, immigrées ou non, se limite au service Accueil et citoyenneté qui oriente les personnes selon leurs besoins vers les différents services municipaux, distribue les documents d'information de l'administration municipale. Ce service remplit des fonctions relatives à la citoyenneté tels que délivrer les actes d'état-civil ou les attestations d'accueil qui concernent les populations étrangères de passage dans la municipalité[112]. L'accueil est donc ici pris au sens très large d'accueil du public par une administration et la citoyenneté est conçue au sens administratif du terme.

Selon un responsable de ce service, il est difficile de cibler plus précisément certains types de populations en raison des dispositions de la Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978[113]. La CNIL interdit en effet aux administrations de se servir de leurs fichiers. Pour organiser malgré tout des séances d'informations pour les nouveaux Bordelais, le service des relations publiques doit acheter un *listing* privé (Entretien, service Accueil et citoyenneté de la mairie de Bordeaux). Au plan des relations entre l'administration et les administrés, un médiateur de la Ville est en charge de la gestion des conflits entre un habitant, une association et les services municipaux. De plus, dans les quartiers eux-mêmes se développe la fonction de médiateurs sociaux qui interviennent dans le secteur associatif, dont ils sont issus, mais sont payés par des subventions de la Ville et de l'État.

Ainsi, comme dans d'autres domaines de l'intervention locale, ce sont les associations qui assument le rôle d'accueil des populations, le rôle d'information également, notamment les maisons de quartier qui sont en quelque sorte mandatées par la Mairie pour favoriser

---

[112] L'attestation d'accueil est un « document, établi par une autorité officielle, certifiant que l'étranger désirant venir en France pour une visite privée sera hébergé chez la personne qui fait établir cette attestation. Note : l'attestation d'accueil remplace depuis la loi du 11 mai 1998 le "certificat d'hébergement". » http://www.social.gouv.fr/htm/dossiers/dpm_cid/index.htm

[113] Cette loi interdit la divulgation de renseignements personnels sans l'autorisation des personnes concernées. Elle stipule que l'informatique ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques. La commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) est une autorité indépendante qui statue sur les demandes de traitement des données, reçoit les plaintes et les réclamations concernant ce traitement, etc.

la participation. Notamment, l'association Bordeaux Accueille a pour vocation de proposer des activités aux nouveaux résidants afin de leur permettre de briser leur isolement. En ce qui concerne plus spécifiquement les populations issues de l'immigration, le secteur associatif doit palier l'absence de structures officielles, publiques, qu'elles soient municipales ou étatiques, nous y reviendrons.

Ceci étant dit, il faut bien admettre que contrairement à Montréal qui reçoit encore chaque année des milliers d'immigrants, le nombre de nouveaux arrivants à Bordeaux en provenance d'autres pays est relativement faible. Le véritable enjeu de l'action publique locale auprès des populations issues de l'immigration n'est donc pas tant l'accueil, que le vivre ensemble dans l'espace urbain et l'intégration sociale, économique et culturelle des populations issues de l'immigration. Nous utilisons le terme d'intégration avec beaucoup de précaution voire de réticence tant nous savons combien il est connoté. Nous l'employons cependant pour qualifier les processus qui caractérisent l'accès des populations issues de l'immigration, au même titre que le reste de la population, tant à l'espace urbain qu'aux services et aux activités qui y sont offerts. Dans ce domaine, les politiques sociales et les politiques territorialisées mises en place localement dans le cadre de dispositifs contractuels ont pu jouer un rôle en faveur de l'intégration par les actions menées dans les territoires à forte concentration de minorités ethniques et auprès des populations défavorisées parmi lesquelles on compte une forte proportion de populations issues de l'immigration.

Politiques sociales et politiques territorialisées à Bordeaux : l'intervention dans les quartiers d'immigration

À Bordeaux, la direction du Développement social et urbain a trois principales missions : la réinsertion professionnelle, avec la Mission locale ; l'accompagnement et la dynamisation, avec les emplois-jeunes ; ainsi que la coordination, l'animation et l'impulsion de la Politique de la ville. Ces missions s'inscrivent dans le cadre des politiques contractuelles liant l'État et les collectivités locales. Il s'agit essentiellement d'une direction de coordination et non d'une direction opérationnelle, c'est-à-dire que les investissements directs sont rares mais les interventions visent surtout à tisser des liens entre la Ville et les acteurs de terrain, principalement les associations, ainsi qu'à

coordonner l'action des différentes directions municipales. L'accompagnement des associations s'effectue dans la perspective d'une meilleure coordination des activités des associations avec la Politique de la ville (Entretien, direction Jeunesse et sport). Alors qu'à Montréal, c'est surtout le Bureau des Affaires Interculturelles qui est investi de compétences transversales, à Bordeaux, c'est la direction en charge des politiques sociales et urbaines. Selon nous, cette différence traduit bien les approches française et québécoise de gestion de la diversité qui se matérialisent dans la structure administrative.

La direction du Développement social et urbain est née dans le cadre de la mise en œuvre de dispositifs définis tout d'abord dans le cadre du développement social et urbain des quartiers, puis dans la Politique de la ville dont le principal outil local est le Contrat de ville. L'opération Développement Social des Quartiers [114] (DSQ) dans le quartier Saint-Michel et la convention de quartier de La Bastide sont les deux premiers dispositifs mis en place à Bordeaux au début des années 1980. À la fin de la décennie, l'accent est mis sur le développement urbain et non plus seulement sur les quartiers dégradés qui se trouvent de ce fait fortement stigmatisés. En 1991, Bordeaux formule une demande de contrat Ville-État, ancêtre du Contrat de ville, qui sera signé le 17 mai 1994 (De Maillard, 2000). C'est dans le cadre de ce Contrat de ville qu'est créée en 1998 la direction du Développement social et urbain de la ville de Bordeaux suite à une réorganisation politico-administrative. La municipalité s'est jusqu'alors peu investie dans les dispositifs de la Politique de la ville puisque la maîtrise d'œuvre de cette politique a été confiée à l'Agence d'Urbanisme jusqu'en 1996.

Depuis 1998, la municipalité s'est peu à peu appropriée la Politique de la ville en intégrant à son administration des personnes chargées de gérer ces programmes plutôt que

---

[114] Créée en 1981 suite aux travaux de la Commission Dubedout, la Commission nationale pour le développement social des quartiers (CNDSQ) a pour mission de proposer des mesures visant à intervenir dans les quartiers dégradés. En 1982, 16 quartiers sont retenus pour cette opération novatrice. En 1984, les procédures sont inscrites dans les contrats de plan État-région, et 148 conventions DSQ sont signées dans le cadre du IXème plan. En 1989, le développement social des quartiers est remplacé par le développement social urbain qui institue la Politique de la ville. Celle-ci comprend différents programmes : DSQ, conventions de quartier, conventions ville-habitat, contrats d'agglomération etc. (Lelévrier, 1999).

de mandater des experts extérieurs. Quels sont les types d'actions menées qui peuvent relever de la gestion de la diversité ?

Les cinq quartiers prioritaires de Bordeaux sont Les Aubiers, Bacalan, les Chartrons, la Bastide et Saint-Jean/Victoire/Saint-Michel. Ils ont été définis par les différents partenaires (État, Conseil général, Conseil régional, Communauté urbaine, CAF et Ville) en fonction de critères d'habitat (HLM, environnement dégradé) et de critères urbains (localisation périphérique dans tous les cas sauf un). Si l'importance de l'immigration dans ces quartiers constitue un des critères de l'identification comme territoire prioritaire, notamment dans le domaine de l'éducation, les actions entreprises visent la population du quartier dans son ensemble, contrairement à ce qui se fait à Montréal où les minorités sont explicitement visées. Les principales interventions visent en effet les populations défavorisées et s'inscrivent dans les domaines de la lutte contre l'exclusion que ce soit par des actions de médiation, par l'alphabétisation, l'accompagnement scolaire, la réinsertion économique, les activités culturelles ou encore la prévention de la délinquance.

Comme à Montréal dans le cadre du programme de soutien aux quartiers sensibles, l'intervention locale se situe dans une logique de projets mis en œuvre dans des quartiers ciblés. Ces projets sont gérés par les associations elles-mêmes, ou en partenariat, qui reçoivent des subventions de la Ville ou de l'État par le biais de ses services déconcentrés tels que le Fonds d'action sociale (FAS), la CAF ou autres. Le changement d'orientation amorcé à partir de 1995 est lié à la fois à l'élection d'un nouveau maire et aux conséquences de l'évaluation du Contrat de ville qui vise une plus grande homogénéité des interventions (De Maillard, 2000). Dans cette perspective la ville de Bordeaux joue principalement un rôle de facilitateur.

La politique de gestion de la diversité cible indirectement les populations immigrées, à travers le développement de mesures correctives des inégalités qui se matérialisent dans l'espace urbain par leur concentration dans les espaces les plus dégradés. Comme le mentionne Alexander dans sa typologie des politiques à l'égard des migrants (2003), ces orientations sont caractéristiques d'une attitude municipale de type assimilationniste qui

rejette les interventions en faveur de populations cibles[115]. Dans cette approche, les sports et loisirs sont considérés comme un outil de la lutte contre l'exclusion dans le cadre des dispositifs d'animation qui accompagnent les différentes procédures de la Politique de la ville (Arnaud, 1999). En comparaison avec les orientations de la ville de Montréal qui reposent sur la définition d'une politique claire, formelle, accompagnée d'un plan d'action, il apparaît que la ville Bordeaux n'a pas de véritable politique de gestion de la diversité.

Une responsable de la direction Jeunesse et sport de la Ville, qui connaît bien ces dispositifs, résume ainsi l'approche bordelaise :

> « Le maire l'a réindiqué notamment lors de sa dernière élection avec le renouvellement de son conseil municipal où il n'y a pas d'adjoint, de conseiller municipal délégué à l'immigration. Parce que pour lui, ce n'est pas un axe particulier, il préfère qu'on mette en place des pontages pour que les politiques qui s'adressent aux Bordelais s'adressent à tous les Bordelais. [...] Donc ici, il y a ce parti-pris qui est de mettre en place des politiques locales, souvent liées à des politiques publiques, surtout dans ces cadres-là de la jeunesse, pour tous les jeunes bordelais. Et à l'intérieur de ces politiques-là, c'est vrai qu'il y a peut-être des programmes ou des dispositifs qui ont une petite fenêtre qui s'ouvre plus particulièrement, où on donne une attention particulière pour les jeunes issus de l'immigration, ou alors qui ont des difficultés autres même sans être issus de l'immigration, d'accès soit aux politiques qu'on met en œuvre, aux équipements, à l'offre de loisirs. »

Pour appliquer ces orientations municipales et identifier les lacunes de l'intervention locale, le maire de Bordeaux a mis sur pied des conseils consultatifs sur plusieurs thématiques, et notamment un Conseil des communautés étrangères[116].

Conseil des communautés étrangères

À la suite d'un engagement électoral du maire sortant Alain Juppé durant la campagne pour les élections municipales de 2001, durant laquelle certaines associations locales

---

[115] Rappelons que l'auteur inclut dans ces politiques les politiques qui ne concernent pas directement les migrants mais qui sont susceptibles d'influencer indirectement leurs conditions de vie par des interventions ciblées en fonction de territoires ou en fonction de situations socio-économiques (Alexander, 2003).

[116] Outre les Conseil des communautés étrangères, deux autres structures consultatives sont mises en place avec ce second mandat d'Alain Juppé : le Conseil des jeunes et le Conseil de santé.

avaient exprimé une demande en faveur d'un lieu d'expression spécifique aux communautés, l'équipe municipale réélue s'est intéressée aux populations issues de l'immigration en instaurant un Conseil des communautés étrangères. S'inscrivant dans la démarche en faveur de la démocratie de proximité, ce conseil consultatif a pour mandat de conseiller le maire sur les besoins et problématiques spécifiques aux populations issues de l'immigration dans le but d'améliorer leur qualité de vie.

Ce conseil est composé d'environ soixante membres, l'équivalent du conseil municipal, qui ont été choisis selon la formule de la représentation associative. La municipalité a utilisé les registres de la préfecture et ceux des consulats pour dresser une liste des associations d'étrangers. Pour être éligibles au Conseil, les associations ne doivent pas être à vocation politique ou religieuse, et leur action doit être au niveau de la municipalité, ce qui inclut les associations dont le siège social est en périphérie mais qui interviennent dans la ville de Bordeaux, mais exclut les associations qui organisent des voyages et des échanges ou qui font des actions de solidarité avec certains pays. Celles-ci sont cependant invitées à assister aux séances plénières du Conseil.

Une fois les associations sélectionnées, les représentants, Français d'origine étrangère ou étrangers, sont nommés pour deux ans par leur propre association. Le nombre de représentants pour chaque zone géographique soit l'Amérique, l'Asie, l'Europe, l'Afrique Noire et le Maghreb, est déterminé en fonction du poids démographique des étrangers originaires de chacune de ces zones selon le recensement de l'INSEE de 1999[117]. « Le nombre d'étrangers à Bordeaux est estimé à 24 805 personnes. La population se répartit comme suit : Europe, 12 778 personnes, Maghreb, 6 261 personnes, Afrique noire, 2 749 personnes, Amérique, 1 281 personnes, Asie, 971 personnes, Moyen-Orient, 302 personnes » (Ballarin, 15 octobre 2001).

Selon ce calcul, les Européens dominent et ce pour deux raisons. Tout d'abord, ils se sont installés durant une période d'immigration massive et ne sont pas tous naturalisés Français. De plus, la libre circulation des personnes au sein de la communauté

---

[117] Rappelons qu'en France, les questions sur l'origine ethnique ne sont pas admises. Les seules données auxquelles le recensement donne accès sont le nombre d'étrangers selon le pays de naissance, ce qui ne tient pas compte des Français naturalisés ni des descendants d'immigrés.

européenne a pu faciliter l'arrivée de ressortissants européens dans les années récentes, malgré la fermeture des frontières à l'immigration. Dans les deux cas, les problèmes d'intégration auxquels ils font face sont généralement moindres que pour des ressortissants d'autres pays, soit parce qu'ils sont installés depuis longtemps et le processus d'intégration sociale et culturelle est déjà complété, soit parce qu'ils ont plus de moyens financiers. Ils ont également le droit de vote aux élections locales et européennes. Mentionnons que la catégorie « Européens » inclut bien évidemment les Européens « non-communautaires », qui n'ont pas le droit de vote à ces élections et dont on connaît peu la situation[118].

Cependant, les problèmes d'intégration touchent plus les populations maghrébine, africaine et asiatique, à cause d'obstacles linguistiques, de problèmes d'accès à l'emploi ou au logement. Or le Conseil des communautés étrangères a justement pour vocation d'informer la municipalité sur ces différentes situations et les moyens d'y remédier. Pour permettre une représentation équitable, et éviter une surreprésentation des Européens, la municipalité a utilisé un système de pondération. Comme les Africains et les Maghrébins disposent d'un grand nombre d'associations, ce système a permis de leur accorder un peu plus de sièges. L'Europe a donc 22 sièges, le Maghreb 19, l'Afrique Noire 15, l'Amérique 2 et l'Asie 2 également. L'action du Conseil doit s'effectuer à partir de commissions constituées en fonction des principaux enjeux identifiés par les membres. « Même s'ils sont issus de communautés différentes, qu'ils sont ressortissants de pays identifiés, ils représentent au Conseil des communautés étrangères l'ensemble des ressortissants étrangers de Bordeaux. » (Extrait du document de la mairie de Bordeaux, *Conseil des Communautés Étrangères Mode d'emploi*).

En plus des soixante membres nommés par les associations, sept « personnalités qualifiées » ont été nommées, par le maire cette fois. Elles « sont les "garants" de la bonne tenue des travaux, et répercutent, comme tous les membres, les informations dans les différentes communautés » (extrait de Carrefour local : les textes de référence, http://www.carrefourlocal.org/breves_jour/020131.html).

---

[118] Il serait intéressant d'élaborer des profils de communautés par pays d'origine tels que ceux réalisés à Montréal.

Pour le maire de Bordeaux, le Conseil des communautés étrangères constitue un outil d'aide à la décision et doit permettre d'entreprendre des actions concrètes mieux adaptées à certaines réalités, et améliorer la communication. À travers ce Conseil, l'objectif est donc de promouvoir l'intégration et le dialogue interculturel, voire de lutter contre les discriminations tout en demeurant dans un cadre républicain (Entretien avec une élue ; Courage, 2003). Pour cela, quatre commissions ont été mises sur pied afin de traiter des principales thématiques définies par les membres du Conseil : la première commission doit aborder les thèmes de l'intégration, la cohabitation, le racisme, le civisme et la violence. La deuxième commission doit se pencher sur les questions d'emploi, de formation, d'éducation et de parentalité, la troisième sur le social, la santé, l'accueil, la relation avec les administrations, le logement et les transports. Enfin, la quatrième commission touche les activités culturelles, les loisirs, la jeunesse et les sports, les associations, la multiculturalité, la vie des quartier et la vie des communautés[119]. Les représentants de chaque zone géographique se sont répartis équitablement dans chaque commission composée de quinze membres. Cette répartition vise à éviter que tous les représentants d'une même zone se retrouvent dans la même commission. Les propositions d'action qui seront formulées dans chaque groupe de travail doivent faire l'objet d'une analyse de faisabilité technique et financière. Les premières propositions qui émanent du conseil sont la création d'un comité de vigilance contre les discriminations et l'organisation d'une grande fête intercommunautaire (Weill, 2003).

L'objectif est véritablement d'intervenir dans les limites des compétences et des orientations municipales afin d'offrir aux résidants des actions permettant d'améliorer leur quotidien (Entretien avec une élue). À plus long terme, l'objectif est en quelque sorte de rendre inutile une telle structure en permettant aux citoyens de tous âges et de toutes origines de trouver leur place dans une seule et même structure soit les conseils de quartier (*Ibid*). Ce Conseil se présente donc comme le seul lien direct entre la municipalité et la population bordelaise issue de l'immigration. Mais cette structure ne fait pas l'unanimité et soulève la question de la représentation des minorités dans l'espace

---

[119] Ces informations ont été recueillies lors de la réunion du 29 janvier 2002. Malheureusement, nous n'avons pas pu depuis recueillir d'informations concrètes sur l'évolution des travaux du conseil.

public. En effet, la logique qui sous-tend ce type de structure n'est pas indépendante des débats autour du droit de vote des étrangers même si cet enjeu n'est pas une compétence locale, nous y reviendrons.

Nous avons donc vu dans cette section que la ville de Bordeaux intervient auprès des populations issues de l'immigration de façon détournée par le biais d'actions menées dans les territoires en crise qui sont souvent des quartiers à forte immigration. Les responsables municipaux défendent cette orientation en faveur du droit commun. Par ailleurs, la municipalité a développé une double approche des loisirs : le soutien aux clubs sportifs par les prêts de locaux et les subventions de fonctionnement, et le développement des loisirs, incluant les loisirs sportifs alors axés sur la découverte, qui s'inscrivent dans les dispositifs de développement social urbain. Comme à Montréal, les loisirs et le développement social en milieu urbain sont étroitement liés.

Après avoir établi ce portrait général de l'action municipale, nous devons maintenant examiner les actions concrètes en mettant l'accent sur les interactions entre les différents acteurs pour essayer d'identifier des pratiques de gestion de la diversité. Dans le cas de Montréal nous avions en effet remarqué des différences d'un territoire à l'autre dans l'application de la politique et des plans d'action municipaux. Nous avions également constaté des variations selon les individus qui ont des représentations différentes de la diversité et de leur action en contexte multiethnique.

En reprenant les catégories conceptuelles utilisées pour les quartiers montréalais, nous chercherons à identifier les éléments qui permettent, ou ne permettent pas, de faire émerger des pratiques de gestion de la diversité dans un contexte où il n'existe pas de politique d'adaptation interne et externe.

7.2. Le quartier Saint-Michel

Lors du lancement du Conseil des communautés étrangères de Bordeaux en octobre 2001, c'est à Saint-Michel que le journaliste local chargé de présenter l'événement est allé rencontrer la population. Ce quartier est en effet l'emblème du cosmopolitisme bordelais. Il s'agit pourtant d'un quartier aux multiples facettes : quartier prioritaire de la Politique de la ville, quartier historique en partie inclus dans le secteur sauvegardé, à la fois

stigmatisé et valorisé. De nombreuses associations s'y sont installées, alimentant ainsi un dynamisme local reconnu, dans un environnement urbain dégradé.

Nous commencerons par présenter le quartier Saint-Michel de Bordeaux en insistant sur ses caractéristiques socio-démographiques et sur les principaux enjeux urbains. Ensuite, nous essaierons de savoir si la diversité est prise en compte, et comment, en examinant ensuite les activités du milieu associatif qui joue un rôle central dans le quartier et l'organisation des communautés.

7.2.1. Les différentes facettes du quartier Saint-Michel.

Les qualificatifs pour décrire le quartier Saint-Michel de Bordeaux ne manquent pas : quartier-village, cosmopolite et convivial, il est aussi associé à une certaine délinquance et à un sentiment d'insécurité. De par sa situation dans le péricentre et son inscription dans le secteur sauvegardé, ce quartier est plus souvent comparé à son voisin Saint-Pierre qu'aux autres quartiers prioritaires, sur la rive droite et dans les communes périphériques, qui ont pourtant des caractéristiques socio-démographiques et économiques communes (Villechaise-Dupont, 2000).

Caractéristiques d'un espace pluriel

Contrairement aux quartiers montréalais étudiés précédemment, le quartier Saint-Michel de Bordeaux ne constitue pas une enclave séparée du reste de la ville par des ruptures du tissu urbain. Cependant, il est relativement isolé du centre-ville. La place Meynard, avec la Flèche gothique de 114 mètres de haut et la basilique, et la place Canteloup, rattachées depuis les rénovations des années 1980, forment le point central du quartier, à la fois lieu de convivialité, de passage et de commerce. Communément appelé place Saint-Michel, ce vaste espace constitue le cœur du quartier, tant au plan physique qu'au plan des usages. Mais les limites administratives du quartier sont plus larges : au Nord-Ouest, le cours Victor-Hugo, la rue Leyteire à l'Ouest, les quais au Nord-Est et le cours de la Marne au Sud. Au Sud-Est, la place Renaudel sépare les quartiers Saint-Michel et Sainte-Croix, deux quartiers historiques, mais qui sont administrativement reliés. Le secteur de la place des Capucins est à la fois dans le quartier et constitue une entité sociologique à part (*voir appendice G*).

Tout autour de la « place Saint-Michel », des commerces d'alimentation et des brocantes animent le quartier majoritairement résidentiel, en particulier avec les marchés, marché royal le samedi matin, brocante le dimanche matin, qui attirent tant les habitants du quartier que la population extérieure. Plus au Sud, le marché des Capucins, marché de gros et demi-gros avec une halle centrale, est cerné d'anciens abattoirs transformés en épiceries, restaurants et bars de nuit. Espace de transition vers les cours plus au sud, au cœur du triangle espagnol, les Capucins se distinguent du reste du quartier Saint-Michel.

D'une superficie de 30 hectares, avec des rues étroites et un cadre bâti dégradé, le quartier Saint-Michel porte encore les traces de la multiplicité des fonctions. Cette ancienne paroisse des faubourgs a été annexée à la ville au 14ème siècle avec la construction d'une troisième enceinte. Sa localisation près du port, et plus tard près de la gare Saint-Jean construite en 1898, en fait un lieu de passage privilégié et favorable à l'installation de commerçants et d'artisans. Suite à un incendie qui ravage le quartier au 16ème siècle, un marché aux bœufs est construit place des Capucins entraînant le départ de la bourgeoisie au 18ème siècle vers des quartiers moins bruyants (Bastille, 1993).

Outre les maisons de maîtres, chais et entrepôts, ateliers d'artisans construits à partir du 16ème siècle, qui traduisent l'importance du négoce, Saint-Michel présente un héritage religieux non négligeable. Plusieurs congrégations se sont installées dans le quartier où l'on trouve encore d'anciens couvents et monastères. L'église Sainte-Croix, plus au Sud mais surtout la flèche et l'église Saint-Michel déjà mentionnée et la place Canteloup en témoignent.

À la fin du 18ème siècle cependant, la baisse des activités du port conduit de nombreux artisans et commerçants à la faillite et entraîne une paupérisation du quartier durant le 19ème siècle (Ballu, 1998). À la même période, le besoin de main-d'œuvre lié à l'industrialisation préside à l'arrivée massive de migrants régionaux et étrangers. Les premiers immigrés espagnols arrivent durant cette période, auxquels succéderont plusieurs vagues d'immigration, nous y reviendrons.

Au début des années 1980, la rénovation devient urgente en raison de la dégradation du bâti et de l'insalubrité des logements. Le quart des résidences n'a pas l'eau chaude et la moitié n'a pas de toilettes à l'intérieur (Villechaise-Dupont, 2000). À partir de 1984, une

vaste opération de réhabilitation est lancée avec la signature du contrat de plan État-région dans le cadre de la politique de DSQ. Cette convention définit les actions de réhabilitation qui seront menées dans le quartier pour combattre la dégradation physique, sociale et économique. La première opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) débute en mai 1985, suivie d'une seconde en 1989, rendant le quartier attractif pour les plus aisés, tandis que le réaménagement de la place Saint-Michel démarre en 1988. D'autres actions dans les domaines de l'aménagement urbain, de l'action sociale et de l'économie et de l'emploi sont également prévues. Mais l'action sur le logement prédomine, et pour beaucoup, l'opération de réhabilitation aura surtout bénéficié aux promoteurs immobiliers et à la Ville (*Ibid*).

Le marquage ethnique est aujourd'hui une des principales caractéristiques du quartier dont certaines rues, telles que la rue des Faures, accueillent des magasins d'alimentation "exotiques", des boucheries Halal, des magasins d'épices et de pâtisseries orientales. Les façades donnant sur le cours Victor Hugo font figure de portes d'entrée vers cet univers bigarré qui, s'il est généralement très prisé par les jeunes urbains, par les commerçants et les résidants, demeure fortement stigmatisé vu de l'extérieur.

Quartier ouvrier et d'immigration

Au recensement de 1999, la population bordelaise est de 215 363 personnes, une légère augmentation depuis 1990. Les jeunes adultes y sont fortement représentés tandis que les enfants, les adolescents et les adultes de plus de 40 ans sont moins représentés par rapport à la moyenne nationale. Cette situation est commune à plusieurs villes centre d'agglomération (Bergouignan, 2001). À Saint-Michel, la proportion de jeunes adultes est en augmentation du fait de l'arrivée massive d'étudiants suite aux opérations de rénovation urbaine et de la proximité de la Victoire avec l'Université de Bordeaux 2 et du pôle Sainte-Croix. Le côtoiement des générations s'accompagne d'une relative mixité sociale et d'un brassage ethnique qui sont en quelque sorte la marque de commerce du quartier.

L'histoire de Saint-Michel est fortement marquée par le brassage des populations. Très hétérogène socio-économiquement jusqu'au début du 18ème siècle, il est peu à peu devenu

un quartier populaire en accueillant des ouvriers et des travailleurs du port. Il s'est paupérisé avec le déclin des activités portuaires (Villechaise-Dupont, 2000).

À partir de la fin du 19ème siècle, les premiers immigrants espagnols s'établissent dans le quartier et à partir de 1936, date du début de la guerre civile, leur nombre augmente considérablement jusqu'aux années 1960 alors que leurs succèdent les Portugais, puis les Maghrébins, suivis de leurs familles à partir des années 1970. Les Turcs quant à eux arrivent au début des années 1980. Il faut également mentionner l'histoire très ancienne qu'entretient Bordeaux avec l'Afrique noire en raison de son passé négrier, sans oublier la présence de nombreux ressortissants britanniques impliqués dans le négoce du vin, mais ils sont peu présents dans le quartier Saint-Michel. De façon générale, l'agglomération bordelaise accueille peu d'étrangers. Pour la ville de Bordeaux, les étrangers se concentrent dans les quartiers Saint-Michel/Victoire et Bordeaux-Nord (INSEE Aquitaine, 1998).

À bien des égards, le quartier Saint-Michel se distingue peu du reste du centre ancien de la ville où les proportions de personnes âgées, de personnes isolées et d'ouvriers sont assez proches. De même, ce secteur est caractérisé par une importante proportion de logements anciens : 58 à 96 % des résidences ont été construites avant 1948 (*Idem*). Par contre, il accueille une proportion plus importante de familles monoparentales (12,9 à 16,7 % des familles) et le taux de chômage est très élevé, surtout chez les jeunes de 15 à 24 ans et chez les femmes (*voir Appendice H*).

Les opérations de rénovation ont eu pour conséquence de rétablir une certaine mixité dans le quartier avec l'arrivée d'étudiants (68 à 77 % des 15 à 24 ans sont des étudiants) et de familles plus aisées. Mais les familles nombreuses ont souvent dû quitté à la fois parce qu'elles ne trouvaient plus de logements de taille adéquate et parce que les loyers ont considérablement augmenté. Parmi ces familles, on retrouve souvent des familles immigrées qui reviennent fréquenter le quartier Saint-Michel qui peut être décrit comme un quartier ressource.

Contrairement aux cités, aux banlieues, la présence de l'immigration ne résulte pas de l'évolution de l'urbanisation, mais bien d'une tradition d'accueil liée à la localisation du

territoire à laquelle s'ajoute un environnement valorisé d'un point de vue patrimonial. Le quartier ne souffre pas autant que les quartiers périphériques du délitement du lien social.

> « Ici, même s'il y a une population maghrébine ou hispanique qui a toujours été, c'est clair qu'elle est pas aussi violente et aussi déphasée que dans ces quartiers HLM, parce qu'ici, c'est une mentalité village, les familles se connaissent, tout le monde se connaît. On n'a pas de vrai problème. On a des petites difficultés mais on n'a pas de vrai problème. » (Entretien).

Nous avons évoqué brièvement les marchés et les commerces ethniques, la mixité socio-culturelle qui caractérise les usagers après une période où le quartier était délaissé et très mal vu. Si le quartier apparaît comme une ressource symbolique pour la population, le « racisme populaire » et la grande pauvreté noircissent quelque peu le tableau. Les lectures que font les différentes catégories de la population sont donc variées (Villechaise-Dupont, 2000).

7.2.2. Associations de sports et loisirs

Les multiples facettes du quartier Saint-Michel se retrouvent dans la variété du tissu associatif qui s'y déploie. Arts, culture, sport, loisirs, social et solidarité, citoyenneté, sont autant de thématiques à l'origine des associations installées sur le territoire[120], certaines pour être proches de leurs clientèles, d'autres par hasard, parce que des locaux étaient disponibles et/ou à bas prix. À la diversité des thématiques s'ajoute la diversité des profils des responsables associatifs qu'ils soient porteurs du projet, salariés, militants, adhérents, usagers. Estimées à une soixantaine, ces associations contribuent par leurs activités à dynamiser le quartier et à répondre aux besoins de la population. Mais plusieurs ont une vocation bien plus large que le quartier. Nous mettrons tout d'abord l'accent sur les clubs sportifs puis sur les associations proposant des activités récréatives.

---

[120] Nous avons utilisé les fichiers municipaux des associations, ainsi que les travaux portant sur le quartier. Cependant, il est possible que depuis l'enquête de terrain effectuée en 2002 certaines associations aient pu disparaître.

Les clubs sportifs universalistes ou ethniques

Le quartier Saint-Michel accueille principalement deux associations sportives de taille et d'envergure différente, l'une à vocation régionale, l'autre plus ancrée dans le quartier. La Flèche de Bordeaux, un ancien patronage catholique, est une des associations les plus anciennes de Bordeaux puisque celle-ci a été créée en 1903 (Augustin, 1991). Les bâtiments appartiennent à la ville de Bordeaux.

À la fin des années 1990, l'association périclitait avec seulement 180 adhérents. Les dirigeants ont dû déposer le bilan et le club a failli disparaître. Au début des années 2000, un nouveau président a entrepris de le remettre sur pied. Un projet de développement a permis une reprise, comme en témoigne l'augmentation du nombre d'adhérents qui s'élève à 500 en 2001. L'objectif est d'atteindre rapidement les 800 adhérents. Les adhésions constituent environ 90 % du budget de l'association, le reste provenant d'une subvention de la Ville, du Conseil général, tandis que le Conseil régional verse des subventions ponctuelles.

La présence dans le quartier d'un organisme tel que la Flèche est sans doute un avantage car il permet à l'accès à des activités sportives par la population locale d'accéder et une fréquentation du quartier par la population extérieur, lui assurant ainsi une certaine visibilité. En effet, les adhérents ne viennent pas tous du quartier et résident un peu partout dans l'agglomération. De plus, il n'existe aucun autre équipement sportif d'envergure dans le quartier. Selon son président, la disparition de la Flèche aurait donc été une grosse perte pour le quartier.

L'association cherche à favoriser l'expression sportive et artistique. Elle affiche une volonté très affirmée de respecter le travail et la compétence des entraîneurs en leur offrant une véritable rémunération plutôt qu'une indemnisation, comme c'est souvent le cas dans le milieu associatif. Cette logique de développement quasi entrepreneuriale, qui fait de la Flèche un organisme unique en son genre, devrait garantir son succès, selon son président. Il affiche non seulement une volonté de s'autonomiser mais refuse également une trop grande implication dans le quartier en raison du manque de soutien reçu de la part des autres associations durant la période de crise. Par contre, un partenariat avec une

association de Lormont, une commune de la rive droite, a été mis sur pied pour développer des rencontres de boxe.

Aujourd'hui, plusieurs disciplines sportives et culturelles sont proposées aux adhérents : judo, théâtre, gymnastique adulte, aïkido, danse africaine, capoeira, tae kwan do, tai chi chuan, modern jazz, salsa, boxe anglaise, chorale. Le développement de nouvelles disciplines est en projet. Jusqu'à très récemment, peu d'activités pour enfants étaient proposées, ce qui est paradoxal vu l'origine du club puisque les patronages étaient des mouvements de jeunes, mais ils ont désormais accès à des activités de judo, de danse et de théâtre.

La définition de la programmation s'effectue selon des projets de développement très volontaristes, mais aussi en réponse à des demandes comme dans le cas de la capoeira. La clientèle n'est pas ciblée en fonction de l'âge ou de l'origine. L'organisme n'affiche aucune préoccupation particulière face à la diversité ethnoculturelle et affiche des orientations résolument universalistes, y compris dans le domaine de la participation financière. La logique sociale qui sous-tend son action vise en effet à favoriser la participation de tous, tout en évitant l'assistanat. Il s'agit donc de faire en sorte que les gens s'acquittent d'une cotisation qui sera la moins élevée possible grâce aux subventions dont bénéficie l'association.

Dans le cas de Montréal, nous avons vu que les activités des centres de loisirs n'étaient pas toutes réalisées par les organismes gestionnaires partenaires de la Ville. La situation est similaire à la Flèche car certaines des activités de sa programmation sont assurées par d'autres associations. C'est notamment le cas du taekwondo dont les cours sont donnés par des entraîneurs du Club Koryo, situé à proximité du quartier Saint-Michel. Créé en 1992 par un maître coréen, ce club comprend 160 licenciés et est affilié à la fédération française de taekwondo. Il a sa propre salle d'entraînement mais intervient également dans d'autres structures, dont la Flèche.

Parallèlement à cette grosse structure, une petite association de gymnastique sportive, créée en 1975, est installée dans un local de la rue des Douves depuis 1984. L'Envol d'Aquitaine regroupe une cinquantaine de filles qui pratiquent la gymnastique sportive, certaines à un niveau compétitif. Contrairement à l'exemple précédent, cette association

fonctionne principalement grâce au bénévolat des gymnastes les plus anciennes qui enseignent aux plus jeunes. La Mairie prête la salle et paye la plupart des factures tandis que l'association est propriétaire du matériel et se finance grâce aux cotisations, aux subventions et à la location des locaux à d'autres organismes et institutions, principalement les écoles.

Du fait des bonnes relations personnelles entre le fondateur du club, aujourd'hui décédé, et des élus locaux, l'association est très bien dotée en subventions ce qui permet de maintenir une politique tarifaire très basse et permet aux jeunes, qui viennent la plupart du temps de milieux très modestes, de pouvoir pratiquer leur sport à moindre coût. Outre la cotisation au club, les jeunes filles doivent débourser pour l'affiliation à la fédération, l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP)[121], qui est une fédération moins compétitive et élitiste que la Fédération Française de Gymnastique (FFG). Politique, ce choix d'affiliation permet de conserver une vision sociale et récréative du sport sans pour autant décourager les pratiquantes qui se démarquent nettement des autres. Leur transfert vers un autre club plus compétitif, affilié à la FFG, est alors possible afin de leur permettre de développer au mieux leurs capacités.

Il faut dire que l'Envol ne bénéficie pas d'une salle d'entraînement très perfectionnée et sa situation est précaire, malgré le soutien de la municipalité, en raison de cette dépendance par rapport au bénévolat. D'ailleurs, le décès soudain du fondateur a profondément déstabilisé ce club et provoqué le départ de plusieurs adhérentes.

La prise en compte de la diversité n'est pas une préoccupation du club qui cherche plutôt à développer la pratique sportive chez le jeunes filles. Celles-ci résident principalement à proximité du cours de la Marne c'est-à-dire dans le quartier Saint-Michel, dans Nansouty et dans le secteur de la Gare Saint-Jean, ce qu'on appelle le triangle espagnol. Quelques jeunes filles d'origine immigrée fréquentent le club. Le président du club remarque que quelle que soit l'origine ethnoculturelle, les adolescentes préfèrent souvent arrêter un sport exigeant pour des activités plus artistiques comme le hip-hop ou la danse africaine.

---

[121] Il s'agit d'une fédération qui vise à encourager le sport pour tous.

D'autres associations sportives ont leur siège social à Saint-Michel. Il s'agit parfois du lieu de résidence du responsable mais les lieux de pratique sont ailleurs dans l'agglomération. C'est notamment le cas de plusieurs associations sportives ethniques telles que l'Association sportive et culturelle turque, le Casa Do Benfica, Futbal Euskadi, qui sont des clubs de football (soccer). Leur siège social est situé dans des cafés tenus par leurs responsables. Malgré nos efforts, nous n'avons malheureusement pu rencontrer aucun d'entre eux. Nous savons cependant que ces organismes figurent dans les listes d'associations sportives de la municipalité, bénéficient de subventions et peuvent accéder aux terrains. En effet, comme nous l'avons mentionné précédemment, l'affiliation a une fédération telle que la Fédération Française de Foot est le principal critère de la Mairie pour accorder des subventions quel que soit l'"affichage ethnique" de l'association.

Le centre social et culturel : une vocation pour l'interculturel

Le Centre social et culturel de Saint-Michel a un mode de fonctionnement qui se rapproche des centres communautaires qu'on retrouve à Montréal. Agréé centre social depuis 1992[122], d'où son nom, le Centre est géré par l'association des centres d'animation de Bordeaux qui a pour vocation « l'épanouissement de la personne et le soutien des initiatives individuelles et collectives afin de favoriser l'expression, l'éveil à la culture, la réussite scolaire, les rencontres entre générations, l'accès aux loisirs, aux sports. » (Rapport moral 2000). Proposés en complément des maisons de quartier, qui ont une vocation plus sportive, les centres d'animation sont nés d'une volonté municipale de ne pas créer d'office municipal mais de se tourner vers une structure associative qui gèrerait les équipements dans les quartiers. Les centres d'animation ont une vocation plus socio-éducative et, dans cette approche, le sport peut être conçu comme un vecteur de développement social.

---

[122] L'agrément centre social est attribué par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et permet aux structures de percevoir une aide au fonctionnement, appelée prestation de service animation globale et coordination. Pour ce faire, le centre social doit respecter 4 fonctions définies par la Caisse Nationale des Allocations Familiales : équipement de quartier à vocation sociale globale, équipement à vocation familiale et plurigénérationnelle, lieu d'animation de la vie sociale et support des interventions sociales concertées et novatrices. La CAF verse aux structures des aides au fonctionnement (prestation de service animation globale et coordination et prestation de service animation collective famille). http://www.caf33.org/frame.asp?page=Module2/CT.asp

> « On n'est pas sur des structures à caractère purement sportif. Nous sommes des structures qui utilisent à un moment donné le sport, le vecteur du sport, comme une possibilité de proposer des activités non pas dans un but compétitif, et d'un niveau assez poussé, mais plutôt d'apprentissage, d'expérience de nouvelles activités, le sport étant un des supports qu'on va utiliser. Alors que dans les maisons de quartiers on a quand même des grands clubs en matière de basket, de hand, ils ont même des équipements sportifs assez conséquents. On n'est pas du tout là dedans. » (Entretien, Centre social et culturel)

Une des forces de la structure est aussi sa relation privilégiée avec la municipalité qui est son principal subventionneur, qui prête les locaux, qui associe et rend visible l'équipement dans ses propres démarches de communication. Depuis 2001, la Mairie a même signé une convention de partenariat avec l'association pour l'agrément centre de loisir sans hébergement (CLSH). Le Centre social de Saint-Michel doit recevoir 70 enfants de 6 à 12 ans, 102 jours par an, soit les mercredis et durant les vacances. La nature même de cette structure d'animation en fait un outil de transmission d'une politique municipale de la jeunesse et se situe d'ailleurs dans une dimension de délégation de compétences municipales. La Mairie finance en effet 85 % des salaires du personnel de la structure qui emploie une vingtaine de personnes. Ces employés ont généralement des emplois précaires, à peine dix personnes bénéficient de postes permanents. Cette dépendance vis-à-vis de la Mairie confère au Centre social et culturel un statut quasiment para-municipal. Mais ce rôle est parfois difficile à tenir en raison de la lourdeur des exigences administratives qui accompagnent cette position dominante dans le quartier, du manque d'espaces et de ressources.

Comme dans le cas de la Corporation de gestion des loisirs du Parc dans le quartier Parc Extension, le centre social et culturel de Saint-Michel a une double mission de mise en place d'activités et d'animation globale, c'est-à-dire de dynamisation du milieu local, de soutien aux associations dans le cadre de projets communs, etc. Défini comme une structure de proximité, le Centre doit favoriser la vie associative et la participation citoyenne. Il fait notamment appel à des associations qui ont une expertise dans un domaine, et passe avec elles des conventions de partenariat qui leur permettent de valoriser leur savoir-faire. L'adhésion au projet de la structure, aux principes de l'éducation populaire est une nécessité dans la définition du partenariat. Différentes

associations, du quartier ou de l'extérieur, proposent des activités au Centre social et culturel comme le cirque avec l'association Cirkmu ou le théâtre pour les enfants avec le Théâtre de l'œil.

Mis à part le partenariat dans le cadre du fonctionnement régulier du centre, d'autres formes de collaborations sont établies dans le cadre de projets plus ponctuels. C'est notamment ce qui s'est passé avec le Festival du conte interculturel qui est désormais un événement incontournable dans Saint-Michel et s'est même pérennisé avec la constitution d'une association, l'Association des Arts de la Parole Interculturelle logée au centre d'animation qui en est le fer de lance. L'interculturel y est à l'honneur avec la participation de conteurs venus de différents pays. La collaboration avec certaines associations du quartier est un des moyens de diffusion.

Le Centre s'adresse donc autant à l'individu qu'à sa communauté. À l'origine de son action se trouve l'intervention auprès des populations défavorisées, et non spécifiquement auprès de populations ciblées en fonction de leur origine ethnoculturelle. La tarification est déterminée en fonction du revenu, conformément à la vocation sociale de la structure.

Mais le lien historique entre le quartier et l'immigration, le nombre important d'usagers issus de l'immigration, la vocation d'accompagnement social de familles dans le besoin, tous ces éléments contribuent à accorder une attention particulière à la tolérance et la citoyenneté.

> « On travaille le lien, la tolérance, la citoyenneté. On est bien obligés de partir de ce qui existe. Si on agissait sur un quartier comme Saint-Michel sans la prendre en compte, ce serait nier une réalité. Mais tout ça, ça va dans le sens d'une meilleure intégration, d'une plus grande tolérance, d'une plus grande connaissance de la culture de l'autre. Comment finalement de cette génération qui est née en France avec des parents qui sont nés à l'étranger on arrive à avoir une génération qui va se saisir effectivement d'une identité nouvelle. Et nous, on ne fait pas de *distinguo* c'est-à-dire qu'un enfant soit d'origine x,y,z, pour nous c'est un enfant. Par contre on ne doit pas nier sa spécificité et ce qu'il véhicule comme culture. » (Entretien, Centre social et culturel)

D'ailleurs, l'association des centres d'animation bénéficie du soutien du Fonds d'action sociale (FAS) qui a pour mission de favoriser l'intégration des populations issues de l'immigration (*voir infra chapitre 1*). La plupart des enfants inscrits dans les écoles du quartier et bénéficiant des services d'interclasse et d'accompagnement scolaire pour

lesquels le Centre est mandaté par la Mairie sont d'origine immigrée. Pourtant, comme dans la plupart des villes françaises, l'intervention auprès de ces populations s'effectue plutôt dans le cadre de la lutte contre l'exclusion et par le biais des dispositifs contractuels qui permettent de soutenir et financer les initiatives, en particulier dans le cadre de la Politique de la ville.

Les associations présentées ici ont une vocation délibérément universaliste mais se distinguent selon qu'elles sont plus tournées vers le sport proprement dit ou vers le social. Leur présence dans le quartier assure à elle seule une certaine fréquentation de populations issues de l'immigration qui résident à proximité. Il existe également certaines associations sportives ethniques. Mais d'autres associations s'adressent plus spécifiquement aux enjeux liés à diversité ethnoculturelle et aux populations immigrées elles-mêmes.

7.2.3. Les associations et la diversité culturelle

Nous pouvons identifier deux types d'associations qui intéressent directement les populations issues de l'immigration. Il s'agit des associations culturelles ou associations d'immigrés et des associations d'entraide et de solidarité. Ces dernières ont joué un rôle de premier plan dans l'accueil et le soutien aux travailleurs immigrés et leurs familles à une époque où le droit d'association leur était refusé. Une autre organisation se distingue de ces deux types d'associations car elles est à la fois le résultat de la mobilisation nationale de jeunes issus de l'immigration mais ne s'adresse pas spécifiquement aux populations immigrées. L'action des différentes associations dont nous parlerons ici reflète en quelque sorte l'évolution du mouvement associatif des immigrés en France, depuis les amicales des années 1960, très liées au pays d'origine, aux associations de jeunes et de femmes (Hammouche, 2001).

Des modes d'insertion différenciés

Les modes d'insertion urbaine peuvent varier d'une communauté à une autre. Les Malgaches, relativement nombreux à Bordeaux, sont reconnus pour avoir des stratégies d'invisibilité qui contrastent avec celles plus revendicatives des Africains (Crenn, 1994). Quelles que soient ces stratégies, l'association demeure un moyen privilégié pour

développer des relations d'entraide, pour alimenter sa culture et la faire connaître, voire pour maintenir un lien avec le pays d'origine[123].

À Bordeaux, il existe de nombreuses associations d'immigrés aux objectifs parfois très différents. Certaines sont de véritables institutions, comme le Solar espagnol fondé au début du siècle par deux pères jésuites pour améliorer les conditions de vie alors désastreuses de la communauté espagnole immigrée à Bordeaux. Toutes les associations n'auront pas cette reconnaissance. Le quartier Saint-Michel, malgré son lien déjà ancien avec l'immigration, qui a une importance à la fois démographique et symbolique, accueille peu d'associations de ce type. Paradoxalement, le nombre d'associations culturelles ou « ethniques » turques est plus élevé que celui des communautés espagnole, portugaise et maghrébine qui ont pourtant longtemps résidé dans le quartier.

Trois associations turques sont situées à l'extrémité Nord du quartier. Nous avons déjà mentionné l'Association sportive et culturelle turque dont le siège social est situé dans un café à l'angle du quai Richelieu et de la place Bir-Hakeim à l'entrée du cours Victor Hugo. On y croise surtout des hommes qui fréquentent le café. Dans les fichiers de la municipalité apparaissait une autre association, Ataturc Franco-Turc de Bordeaux et la CUB située de l'autre côté du cours Victor Hugo, quai des Salinières. Elle a aujourd'hui déménagé à Lormont où réside un nombre important d'immigrés turcs. L'association Turc Islam, connue aussi sous le nom de Centre culturel turc de Bordeaux et ses environs, gère la mosquée et le café associatif. L'association est propriétaire du bâtiment situé dans une impasse, la rue de la Halle. Il s'agit en fait d'un centre communautaire qui s'adresse à l'ensemble de la communauté turque de l'agglomération.

Le rapport au quartier est en effet très limité, car les Turcs n'y résident pas en majorité. Nombreux sont ceux qui le fréquentent dans la journée, qui y travaillent ou qui y font leurs achats, mais qui vivent dans les communes périphériques de la rive droite. D'ailleurs, un centre communautaire d'envergure y est en projet, mais le terrain n'a pas

---

[123] Rappelons que le droit d'association n'a pas toujours été automatique pour les immigrés. Jusqu'en 1981, les associations étrangères ou composées d'étrangers étaient soumises, en vertu du décret-loi du 12 avril 1939, à l'autorisation préalable du ministre de l'Intérieur qui délivre une autorisation temporaire ou devant être renouvelée périodiquement. Cette restriction est supprimée par la loi du 9 octobre 1981.

encore été trouvé. L'association s'occupe également d'organiser des voyages et le rapatriement en Turquie des personnes décédées.

Ce mode d'organisation n'est pas toujours bien vu par les personnes extérieures à la communauté qui le considèrent comme un repli néfaste. À une certaine époque, les Portugais ont également fait l'objet de critiques pour leur manque d'ouverture, même s'il n'y a pas véritablement d'association portugaise à Saint-Michel, excepté le Casa Do Benfica, lui aussi situé quai des Salinières. Par contre, l'association O Sol du Portugal, située dans le quartier voisin, est une association culturelle ancienne (1982) qui intervient fréquemment dans le quartier Saint-Michel dans le cadre de projets en partenariat avec des organismes locaux, notamment le Centre social et culturel.

De même, l'Association des Tunisiens de France, devenue l'ALIFS (Association lien culturel familial et social) était installée dans le quartier jusqu'à son déménagement de l'autre côté de la Victoire, cours Pasteur. Mais l'association est toujours présente dans les activités du quartier avec Promo-femmes par exemple.

Que dire des nombreuses autres associations qui n'ont pas pignon sur rue, dont le siège social est souvent la résidence du président de l'association, qui jouent un rôle de lien social pour les membres d'une communauté sans toujours s'inscrire dans l'action locale.

Pour la municipalité, la plupart de ces associations communautaires sont très ouvertes mais certaines critiques s'élèvent parfois, dans la communauté locale voire dans les communautés ethniques elles-mêmes, et affirment qu'il s'agit d'un moyen de créer une représentation parallèle, et non de favoriser la prise de parole.

Mentionnons également l'existence de plusieurs associations artistiques qui se sont donné comme objectif de diffuser la diversité des cultures à travers les arts. Le Centre de formation arts traditionnels a été fondé en 1999 et a pour principal objectif la « formation permanente en arts traditionnels d'où qu'ils viennent et de tous types (danse, peinture, écriture, musique,...) ». Des cours de danse africaine, cubaine, espagnole, etc. , des cours de musique et des cours de langue, de capoeira y sont régulièrement donné en plus de certaines interventions plus ponctuelles par projets. Cependant, n'ayant pu rencontrer les responsables du CFAT, il nous est difficile de connaître a priori leur relation avec le quartier et sa population.

Si ces associations permettent de constituer des réseaux d'entraide, elles n'ont pas toujours accès aux ressources nécessaires pour aider les membres de leur communauté et limitent parfois leur action à la création de liens sociaux et la promotion de leur culture. Les associations de solidarité, qui ne sont généralement pas structurées sur une base ethnique apportent d'autres ressources aux immigrés, qu'ils soient d'anciens résidants ou des nouveaux arrivants.

Les associations de solidarité

Deux associations implantées dans le quartier s'adressent directement aux immigrés en leur offrant un soutien dans la plupart de leurs démarches juridiques, administratives et d'insertion professionnelle, en proposant des cours d'alphabétisation et en aidant les plus démunis, socioculturellement et économiquement, à rompre leur isolement. La première, l'Association de solidarité avec les travailleurs immigrés (ASTI), s'inscrit dans un mouvement national qui a émergé à la fin des années 1960. Ce mouvement vise à défendre les droits et libertés des travailleurs immigrés, à instaurer une solidarité et permettre aux immigrés de s'exprimer librement. Chaque association locale est affiliée à une fédération, la FASTI créée en 1972, afin de répondre à une double mission : agir directement auprès des immigrés et effectuer un travail militant, collectif, visant l'amélioration des conditions de vie des immigrés et la lutte contre les barrières économiques, sociales et politiques. L'ASTI intervient donc auprès des pouvoirs publics dans les instances locales et nationales pertinentes telles que les conseils de quartier, ce qui rappelle un peu les stratégies déployées dans le quartier Parc Extension, c'est-à-dire à la fois s'occuper directement des clientèles et essayer d'agir sur leur environnement.

L'ASTI de Bordeaux est une des premières à avoir été créées en 1968 pour pallier l'absence de droit d'association pour les immigrés et la non prise en charge de la main d'œuvre immigrée en dehors du temps de travail. Implantée dès son origine dans le quartier Saint-Michel, elle a contribué à lutter contre les « marchands de sommeil ». De nouveaux enjeux ont émergé depuis la fermeture des frontières en 1974 conduisant l'ASTI à adapter son action aux nouveaux besoins. Toute cette dimension militante sous-tend l'action quotidienne axée principalement sur la permanence juridique et les cours d'alphabétisation. L'association est aussi un lieu d'accueil et de référence pour des

nouveaux arrivants qui peuvent y recevoir leur courrier en attendant de trouver un logement. Mentionnons que bon nombre d'entre eux sont des sans-papiers en situation extrêmement précaire.

Les permanences juridiques ont lieu trois fois par semaine. L'inscription dans un mouvement national permet d'acquérir une très bonne connaissance des lois et règlements concernant les immigrés, connaissance soutenue par le partenariat avec d'autres associations militantes, en particulier le GISTI, qui est spécialisé dans l'analyse juridique[124].

Les cours d'alphabétisation sont assurés par des bénévoles formés en enseignement du français langue étrangère (FLE). En 2000, l'association a accueilli 189 stagiaires originaires de tous les continents, répartis en quatre groupes : l'alphabétisation rassemble les analphabètes ; le groupe des primo-arrivants est composé de personnes scolarisées dans leur pays d'origine mais qui ne connaissent pas la langue française, tandis que les groupes FLE 1 et 2 accueillent ceux qui ont quelques rudiments de français. Dans le cadre de cette formation linguistique, l'association travaille en partenariat avec le Centre social et culturel, par exemple pour des activités avec les stagiaires lors du festival du conte. Des activités plus conviviales sont également prévues, notamment un repas rassemblant les stagiaires et leurs familles à la fin de chaque trimestre de formation. Presque chaque année, l'association organise dans le quartier un festival Musiques en couleur en collaboration avec une radio locale.

Comme le Centre sociale et culturel, l'ASTI joue un rôle fondamental dans le processus d'insertion professionnelle et sociale des immigrés et répond à des besoins réels. D'ailleurs, l'achalandage est tellement important que le manque de visibilité dans le quartier est presque un atout. Certaines institutions telles que la préfecture ou la mairie de

---

[124] Le Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI) a été créé en 1972 à l'initiative de quatre élèves de l'ENA dans un contexte gouvernemental difficile À l'époque, « les circulaires Marcellin-Fontanet subordonnent la délivrance d'une carte de séjour à l'obtention d'un contrat de travail et d'un « logement décent ». Ces textes mettent fin aux procédures de régularisation et constituent l'amorce, par les pouvoirs publics, des premiers contrôles du flux migratoire. Ils provoquent les premières mobilisations de « sans-papiers » et notamment des grèves de la faim. » http://www.gisti.org/doc/plein-droit/53-54/etapes.html . Le GISTI publie une revue, propose des formations et édite des cahiers et notes juridiques.

Bordeaux leur envoient des personnes qui ont besoin de leurs services. Mais malgré son utilité sociale indéniable, l'association ne bénéficie pas de la délégation de service public comme l'équipement voisin le Centre social et culturel. Elle ne reçoit aucune subvention de la Mairie et loue ses locaux à un propriétaire privé. Son affiliation à une mouvance militante de gauche nationale y est peut-être pour quelque chose.

L'association Promo-femmes Saint-Michel est partenaire de l'ASTI avec laquelle elle partage des actions communes telles que l'alphabétisation et l'apprentissage du français offerts en complémentarité. Comme son nom l'indique, elle s'adresse spécifiquement aux femmes. Certaines sont en France depuis très longtemps, d'autres sont arrivées récemment. Grâce à cette association, elles peuvent non seulement bénéficier de cours de français mais aussi obtenir un soutien administratif (aide pour remplir les formulaires de la caisse d'allocations familiales, les impôts etc.), participer à des stages pré-qualifiants (secourisme, ménage), à des tables-rondes d'information sur la justice et la santé, à des ateliers divers (chant, initiation aux techniques d'application du henné) et des sorties dans la ville (musées, jardin public, etc.). Comme en témoigne cette liste des activités, l'association fonctionne sur le principe de la réciprocité, de l'interculturel. Chacune a à offrir à l'autre.

Contrairement à l'ASTI ou au Boulevard des potes, dont nous parlerons plus loin, la naissance de Promo-femmes ne provient pas d'un engagement militant, mais plutôt d'un engagement pragmatique. Jusqu'en 1994, des cours de français étaient en effet donnés au centre médico-social afin de promouvoir la santé des enfants et permettre des consultations médicales. Au départ, ces cours étaient donnés par des militants de l'ASTI, principalement des étudiants. Ils ont été remplacés par des personnes extérieures à l'association en raison de problèmes d'horaires incompatibles. D'autres problèmes d'horaires et de locaux au Centre médico-social ont conduit les différents partenaires (CMS, ASTI, Centre social et culturel) à inciter ces personnes à se constituer en association. C'est ainsi qu'est née l'association Promo-femmes Saint-Michel en 1994.

Au fur et à mesure de la prise de conscience des différentes problématiques auxquelles font face les femmes immigrantes, l'association s'est peu à peu ouverte à d'autres activités que l'alphabétisation. Les multiples activités auxquelles participent environ 145

adhérentes sont encadrées par 25 bénévoles et 2 salariées (les médiatrices langue turque et langue arabe). Dès 1995, elles ont travaillé avec une artiste plasticienne et éditrice qui leur a permis d'explorer l'expérience de la double culture en permettant aux femmes de raconter leurs histoires, de chanter, etc. En collaboration avec le Village Saint-Michel qui s'occupe d'insertion économique, elles ont mis en place un stage d'initiation au ménage.

Pour la prévention médicale, deux associations de médecine interculturelle situées à l'extérieur du quartier interviennent auprès de l'association sur des thématiques variées telles que les relations de couple, la protection sociale, et incitent les femmes à les consulter. Certaines ont vécu longtemps dans leur pays d'origine séparées de leur mari qui travaillait en France. À leur arrivée, elles doivent réapprendre à vivre en couple. Dans d'autres cas, ce sont les enfants qui sont restés au pays et auxquels elles veulent envoyer des vêtements et des jouets. Les maris ne voient pas toujours d'un très bon œil qu'elles fréquentent l'association qui fonctionne la plupart du temps dans la journée pour que les femmes puissent être chez elles au retour des enfants et du mari.

Mais l'activité de l'association ne se limite pas aux premiers pas dans la société d'accueil. Elles accompagnent également les femmes dans les conseils de quartier ou autres instances publiques afin de les inciter à prendre la parole, à rompre avec cette stratégie d'invisibilité et développer la participation citoyenne. Comme dans le cas de l'ASTI, il semble que Promo-femmes soit devenu un acteur incontournable dans le quartier. La municipalité et les autres acteurs rencontrés saluent unanimement l'action de cette association qui bénéficie de locaux exigus dans un HLM. Pourtant, son financement demeure problématique malgré le travail d'utilité publique.

L'accent sur la citoyenneté et la lutte contre le racisme et les discriminations : le Boulevard des potes.

Autant l'histoire du Centre social et culturel est liée au contexte local, autant celle du Boulevard des Potes s'inscrit dans un mouvement national associé à l'émergence sur la scène politique des jeunes issus de l'immigration maghrébine durant les années 1980. Créé en 1991, il a une mission d'éducation populaire visant à faire émerger des actions

collectives et de soutenir les initiatives de solidarité. Il soutient donc les initiatives individuelles et collectives en faveur de la citoyenneté et des liens sociaux, de la lutte contre les discriminations, contre les ghettos urbains et pour l'égalité, de la lutte pour les droits des femmes. L'association adhère à la Fédération Nationale des Maisons des potes créée par SOS-Racisme[125]. Nous reviendrons sur l'aspect militant de l'association dans la dernière partie de ce chapitre.

Vus de l'extérieur, ces objectifs peuvent ressembler à ceux du Centre social : éducation populaire, citoyenneté, lutte contre les discriminations. Pourtant, les courants idéologiques et les modes d'action diffèrent. En effet, le Boulevard des potes ne propose pas d'activités spécifiquement sur le quartier, si ce n'est dans le cadre de manifestations ponctuelles, qui sont d'ailleurs souvent organisées à l'échelle nationale et municipale, tels que les repas de quartier. Il a plusieurs axes d'intervention : c'est à la fois un centre de formation, un café associatif et un espace d'information. Il a mis en place un espace d'information, *Info-potes nationalité*, suite aux réformes du droit de la nationalité. Avec les lois de 1993 et 1998 notamment, les jeunes nés en France de parents étrangers ne sont plus Français automatiquement et doivent faire une démarche pour obtenir la nationalité. La structure est plus généralement un relais d'informations concernant le logement, l'insertion en emploi etc. Le café associatif vise à laisser la place aux cultures et aux différentes formes d'expression. Des activités culturelles telles que des expositions, des soirées musicales, des soirées conte, etc. y sont présentées

> « C'est un espace de reconnaissance des expressions culturelles, de reconnaissance aussi des acteurs de la culture en général, donc ça peut être de la poésie, de la littérature, de la photo, de la peinture, du conte, de la musique, du théâtre, du culinaire. C'est une palette relativement large mais ce qui est important pour nous, c'est qu'on puisse de manière permanente et fréquente faire exprimer des artistes, mais aussi partager des messages avec d'autres sur des cultures, et permettre surtout à des jeunes artistes de pouvoir se risquer, de s'exposer. » (Entretien avec un responsable du Boulevard des Potes)

Le Boulevard propose également une formation, agréée par le ministère de la Jeunesse et des sports, au Brevet d'état d'animateur technicien d'éducation population (BEATEP)

---

[125] SOS-Racisme a été créée en 1984 suite aux premiers succès électoraux du Front National par des militants d'extrême-gauche.

avec une spécialisation en animation socio-urbaine. De plus, le Boulevard organise chaque année la Semaine nationale d'éducation contre le racisme qui passe notamment par des interventions en milieu scolaire. Les élèves sont invités à participer à une veille scolaire des discriminations en menant des recherches permettant de recueillir des témoignages. Le Boulevard propose également différents supports à la réflexion que les enseignants peuvent impulser auprès de leurs élèves, comme une exposition itinérante, des documents audiovisuels (courts-métrages sur le racisme, documentaires sur la mémoire immigrée) et des revues de presse.

Si l'implantation dans Saint-Michel a été délibérée en raison de la tradition populaire et immigrée du quartier, l'action du Boulevard est à la fois ancrée dans le territoire et a-territoriale. En effet, la volonté de décloisonner le secteur passe par l'attraction de populations extérieures pour les manifestions culturelles notamment, et non par « l'implementation » des populations locales. Cela correspond aussi à une vision, à un discours sur l'intégration qui rejette les actions spécifiques à certaines populations et qui vise l'égalité. « Il faut sortir des logiques spécifiques, mais en contrepartie, faire un travail politique, au bon sens du terme, pour que chaque culture ait une place » (Entretien, Boulevard des potes). De plus, les interventions que déploie l'association, que ce soit le BEATEP ou la Semaine nationale d'éducation contre le racisme, s'adressent à la population, aux institutions et aux associations de tout le département. D'ailleurs, les mairies socialistes de Cenon, sur la rive droite, et de Talence, sont des partenaires privilégiés du Boulevard.

Pour ce qui est du quartier, cette volonté d'autonomisation des populations issues de l'immigration en faveur d'une participation citoyenne, égalitaire et universaliste ne tient pas compte de la réalité vécue par certaines personnes en situation d'immigration et de confrontation culturelle. Par exemple, les activités du bar associatif sont généralement peu fréquentées par certaines femmes du quartier car elles ont lieu le soir. Elles réunissent plutôt une certaine élite intellectuelle et artistique.

L'examen des activités des différentes associations du quartier Saint-Michel en relation avec la diversité ethnoculturelle de la population fait donc apparaître un décalage entre certaines réalités quotidiennes et le discours global, militant, véhiculé par certains acteurs.

Le double visage de Saint-Michel se matérialise aussi dans la diversité des clientèles des associations, les associations culturelles attirant plutôt une population instruite et relativement aisée, du moins culturellement, et les associations à vocation plus sociale s'adressant aux plus démunis.

Dès lors, on peut identifier plusieurs échelles de gestion de la diversité : une action purement locale et pragmatique et une action locale à vocation nationale et universaliste d'éducation à la citoyenneté. Au chapitre de la prise en compte de la diversité dans la gestion quotidienne, ou des usages des catégories ethniques, l'enquête que nous avons menée ne nous permet pas d'identifier de telles pratiques. Par contre, nous avons pu remarquer que ces différentes associations sont souvent très marquées politiquement et institutionnellement, ce qui nous amène à questionner la nature de la gestion de la diversité au niveau local.

7.3. Gestion déléguée et politisation : la diversité comme enjeu

Dans les pages précédentes nous avons examiné les modalités de prise en compte de la diversité et constaté que la Ville était peu impliquée dans la gestion de la diversité. Ce sont plutôt les associations qui gèrent les problématiques liées à la présence de populations issues de l'immigration. Mais les associations de loisirs, principalement les clubs sportifs, définissent leur action comme universaliste, ne ciblent aucune population particulière et ne procèdent à aucune différenciation. Pour clore ce chapitre et poursuivre notre réflexion sur les pratiques de gestion de la diversité, nous essaierons d'expliquer le mode de fonctionnement identifié à Bordeaux qui repose sur deux principaux phénomènes : la cooptation municipale et la politisation, locale et nationale, de l'ethnicité.

7.3.1. Politique à l'égard des populations issues de l'immigration : le faire-faire

Le cas de la ville de Bordeaux peut sembler particulier à maints égards puisqu'on y trouve à la fois une ancienneté de l'immigration, qui a conduit à définir certains aménagements et à une forme de reconnaissance de la diversité dans la ville, et en même temps une relative absence de politique et d'intervention dans les dernières décennies mais une gestion de la diversité implicite avec des interventions axées sur les territoires.

En cela, la ville de Bordeaux diffère peu du discours national d'intégration qui privilégie les dispositifs de droit commun afin d'assurer une égalité entre des individus. De plus, la tradition de délégation du service public au niveau local accentue cette tendance à gérer par projets, à « gouverner par contrats ».

Entre assimilationnisme et pluralisme

Pour mieux situer les interventions de la mairie de Bordeaux dans le domaine de la gestion de la diversité, nous reprenons la typologie des politiques locales en direction des migrants définie par Michael Alexander (*voir infra, chapitres 1 et 3*). Aux différents types ou phases de politiques qu'il a identifiés correspondent des interventions particulières dans les domaines juridico-politique, socio-économique, culturel-religieux et spatial[126]. Il serait d'ailleurs utile de mener une étude approfondie et systématique des types de réponses de la ville de Bordeaux en fonction des domaines d'intervention. Quel sens peut-on donner à la mise en place de Conseil des communautés étrangères ? Est-ce le signe que la municipalité se trouve dans une situation de transition ?

Le domaine juridico-politique illustre bien cette double orientation de la ville de Bordeaux puisqu'avec l'instauration du Conseil des communautés étrangères, celle-ci met en place une structure consultative composée de représentants d'organismes ethniques typique d'une politique pluraliste. Mais cette structure repose sur la cooptation des associations immigrées. En effet, les membres du CCE sont choisis sur la base de leur implication dans une association ethnique. Ils doivent ensuite représenter une origine particulière, voire la communauté immigrante dans son ensemble. Le système de personnalité qualifiante, qui crée en quelque sorte des « super-représentants », est également, pour plusieurs observateurs, un outil de cooptation. Les recherches menées sur ce type de représentations ont d'ailleurs bien montré les limites de ce type de conseil consultatif pour les populations immigrées qui offre un espace de parole contrôlé (Martiniello, 1994). Donc si la volonté de donner une voix aux communautés

---

[126] Bien que nous n'ayons pas recueilli des données exhaustives sur tous les secteurs d'intervention, nous utilisons les informations fournies par nos différents interlocuteurs. Celles-ci nous permettent de produire une estimation de l'attitude de la ville de Bordeaux.

ethnoculturelles peut être le signe d'un mode de gestion pluraliste, l'intervention générale de la municipalité demeure très limitée : une adaptation externe limitée au Conseil des communautés étrangères et aux interventions territorialisées, une adaptation interne inexistante.

Ces orientations plutôt assimilationnistes sont renforcées par les attitudes de la Ville concernant le statut civique, c'est-à-dire la question de la citoyenneté, du droit de vote des étrangers, etc. Celle-ci refuse de prendre position en avançant que cette question est en dehors de son champ de compétence.

Les interventions dans les domaines socio-économiques du marché du travail, du logement et de l'éducation correspondent principalement au modèle assimilationniste voire à celui de la politique des travailleurs immigrés. En effet, on ne retrouve pas de politique anti-discrimination en emploi. Certaines dispositions en faveur de l'accès au logement social sur des critères non ethniques ont pu être favorables aux immigrés tout en s'inscrivant dans des programmes relevant de politiques nationales (opération DSQ, Politique de la ville). L'approche est la même dans le domaine de l'éducation où la politique de déségrégation scolaire est en fait une politique nationale qui s'inscrit dans la Politique de la ville et la politique éducative des zones d'éducation prioritaire (ZEP). Dans bien des villes de France en effet, l'existence d'une politique différenciée sur une base territoriale est rarement une politique municipale en tant que telle.

Par contre, si l'accès aux services sociaux s'effectue sur une base universaliste, l'instauration récente du conseil des communautés étrangères a pour objectif, entre autres, de conseiller la municipalité sur les obstacles spécifiques rencontrés par les populations issues de l'immigration et sur les modes d'intervention différenciés qui pourraient être mis en place. L'élue en charge du dossier évoque par exemple la possibilité d'organiser des séances de prévention du cancer du sein auprès de petits groupes de femmes immigrées, à domicile plutôt que dans des centres médico-sociaux. En termes de résolution de conflit, les politiques sont principalement territoriales et les immigrés ne sont ciblés que de façon implicite. Par contre, on note le développement d'équipes de prévention dans certains quartiers.

La municipalité semble plus ouverte en ce qui concerne les manifestations en faveur de la diversité même si celles-ci sont généralement à l'initiative des associations qui, dans certains cas, seront soutenues logistiquement et financièrement par la Mairie. Par contre, dans les domaines du développement urbain et de l'utilisation symbolique de l'espace, Bordeaux se situe plutôt dans le modèle assimilationniste avec la mise en place de politiques de rénovation urbaine ayant pour vocation plus ou moins explicite la dispersion et l'embourgeoisement, et l'absence de pratiques de reconnaissances symboliques de l'altérité dans l'espace public. Un bémol à cette affirmation cependant puisque la diversité religieuse qui résulte de l'immigration et de l'histoire du brassage des populations a permis le développement d'institutions religieuses reconnues officiellement. C'est le cas de la synagogue et des temples protestants. La reconnaissance de l'Islam est plus récente mais encore très teintée par le colonialisme (Crenn, 1994). De plus, suite à diverses initiatives en faveur de la création d'un mémorial de la traite des Noirs, la municipalité s'inscrit aujourd'hui dans un processus de reconnaissance de son passé négrier.

On peut également remarquer que la situation du quartier Saint-Michel, avec la diversité ethnique et socio-économique de sa population, peut apparaître comme le résultat d'une politique de mixité ethnique (embourgeoisement et maintien des résidants) caractéristique des politiques interculturelles, mais il s'agit probablement d'une situation transitoire. En effet, la situation risque de se dégrader au détriment des résidants actuels qui sont souvent des familles plus nombreuses, issues de l'immigration, qui n'ont plus les moyens de rester après les opérations de rénovation urbaine comme le craignent de nombreux intervenants locaux.

Ces exemples montrent que Bordeaux est caractéristique du fonctionnement français de l'approche de la diversité avec une définition des problématiques et des interventions selon des logiques territoriales et une imbrication des différents niveaux de gouvernement associés sur une base contractuelle. On peut donc dire que selon la typologie de Michael Alexander (2001), le mode de gestion de la diversité de Bordeaux est majoritairement l'assimilationniste, c'est-à-dire qu'il vise la disparition des différences, avec de rares mesures de type pluraliste ou d'acceptation des différences. Ces orientations s'expliquent également le mode de gestion locale.

Délégation de service public dans des territoires cibles

Si on examine le contenu des politiques locales bordelaises, voire l'absence de politique et de reconnaissance, on ne peut que constater une différence importante avec Montréal qui a défini une politique interculturelle et mis en place un certain nombre d'actions destinée à promouvoir une adaptation municipale à la fois interne et externe. En ce sens, Bordeaux s'inscrit dans la tradition républicaine française. Pourtant, la municipalité affirme vouloir assurer une adéquation entre les services et les besoins des différentes clientèles. Mais si les minorités sont reconnues comme une clientèle particulière, la municipalité n'intervient pas, ou du moins pas encore, de façon directe auprès de ces populations. Cette absence d'intervention municipale directe est attribuable non seulement à la tradition d'universalisme républicain mais aussi (et surtout ?) aux pratiques de délégation de service public aux associations.

Mentionnant les objectifs qui sous-tendent la mise en place du Conseil des communautés étrangères, la responsable du dossier décrit les différentes implications possibles d'une telle structure :

> « Hormis adapter les actions que la Ville pourrait mener sur un thème ou un autre, à ces communautés-là, qu'elles s'y accrochent mieux, ou qu'elles soient plus, pour l'offre de loisirs, des activités plus adaptées etc., hormis adapter ça, notre objectif, je le dis pas haut et fort d'accord, mais c'est un peu lutter contre la discrimination dans la ville, discrimination mais qui peut être le simple regard dans mon quartier, que peut avoir un habitant envers quelqu'un, que ce soit un maghrébin ou autre. Pour moi, ce sera réussi si on a sensibilisé les enfants des Bordelais à ces communautés. En modifiant peut-être un peu le regard parce qu'on parle d'elles. Déjà si ça, pour moi c'est un début de diminution de la discrimination. »

Le CCE a donc pour fonction symbolique de combattre les discriminations en assurant une visibilité aux minorités qui sont de ce fait officiellement reconnues par la municipalité. Mais cette façon de masquer un objectif, qui serait à la base d'une politique multiculturelle ou interculturelle, est symptomatique du refus du politique de prendre position dans un domaine investi par les associations depuis une trentaine d'années.

Si le rôle joué par les associations est indéniable de part et d'autre de l'Atlantique, les différences entre la France et le Québec sont importantes dans le domaine de la gestion de la diversité puisqu'au Québec, l'État intervient, définit des programmes, soutient des

projets d'accueil et d'intégration. En France, l'État et les collectivités locales interviennent de façon plus indirecte, notamment par le biais de financements attribués par le FAS. Nous avons parlé du modèle républicain souvent cité comme à l'origine de cette absence d'intervention, mais il faut également tenir compte de l'histoire du mouvement associatif dont le développement précoce et la généralisation renforcent la tendance à déléguer que l'on retrouve actuellement dans la plupart des États, ainsi que les dynamiques locales dans lesquelles s'inscrivent, et auxquelles participent, ces associations. Dès la fermeture des frontières en 1974, l'État français a confié la gestion de l'accueil, puis de l'insertion des populations immigrées au secteur associatif. « L'action sociale déléguée aux associations d'accueil inscrit celles-ci dans une relation de dépendance voire de substitution à l'action publique. » (Wihtol de Wenden et Leveau, 2001).

Plus concrètement, dans le quartier Saint-Michel à Bordeaux, plusieurs associations prennent en charge de façon directe ou indirecte les questions relatives à l'installation et à l'intégration des populations immigrantes. Elles interviennent d'ailleurs aux deux extrémités du processus puisque certaines s'efforcent d'aider les nouveaux venus, certains en situation illégale, dans leurs démarches pour obtenir des permis de séjour ou pour déposer des dossiers auprès des différentes institutions.

Outre ces situations pragmatiques, d'urgence pourrait-on dire, les associations locales sont aussi d'actifs militants en faveur de la citoyenneté en général, en faveur des droits des immigrés, et de la lutte contre les discriminations dont sont victimes outre les immigrés eux-mêmes, leurs enfants nés et socialisés dans la société française. Relayés chacun par une organisation nationale, aux orientations politiques d'ailleurs différentes, le Boulevard des Potes et l'ASTI sont ainsi fortement engagés dans la lutte contre le racisme et les discriminations au niveau de l'agglomération et du département.

Ces organismes sont véritablement nés des lacunes de l'intervention publique auprès des immigrés pour promouvoir leur reconnaissance, leurs droits et leur contribution à la société française.

Dans tous les domaines, les associations sont les garantes de l'application d'orientations municipales, c'est le cas notamment dans les sports et loisirs, ou inversement, servent de filet de protection pour combler les lacunes de l'action publique.

Comme nous l'avons vu précédemment, la délégation de service public est claire dans les sports et les loisirs, domaine où la ville n'intervient quasiment pas de façon directe mais soutient voire mandate des associations. Les clubs sportifs bénéficient de locaux et de certains financements pour assurer une offre de service de qualité et diversifiée. Dans une perspective plus sociale, les centres d'animation sont officiellement les partenaires de la Ville pour proposer aux populations des quartiers des activités récréatives.

> « Mais la mairie de Bordeaux, en fait, comme toute mairie de France quelle que soit son étiquette, a besoin d'associations comme nous. Parce que si on n'était plus là, qu'est-ce qui se passerait? On a un rôle important. Donc on est effectivement sollicités mais dans la mesure où on remplit notre rôle. » (Entretien avec un responsable de club sportif)

L'action de la municipalité est donc profondément reliée au tissu associatif. Dans les années récentes, les orientations en faveur des structures de proximité se sont multipliées mais cela n'empêche pas la municipalité de sélectionner ses partenaires à l'échelle de la ville et pas dans chaque quartier. Par exemple, la subvention du Centre d'informations et d'activités musicales (CIAM) a été supprimée malgré l'importance et le rayonnement de cette structure. C'est que la mairie de Bordeaux a la réputation dans le milieu culturel de fonctionner avec de gros outils de communication sur lesquels elle concentre son intervention. Dans le domaine des musiques actuelles à Bordeaux, c'est la Rock School Barbey, dont la vocation est moins professionnelle que celle du CIAM, qui a les faveurs de la Mairie. Il est probable que ce choix soit aussi éminemment politique : le CIAM est subventionné par le Conseil général de Gironde tenu par la gauche.

Les clubs sportifs ne définissent aucune prise en compte particulière des populations issues de l'immigration dans le cadre de leurs activités, que ce soit dans la programmation (ils sont à l'écoute des clientèles en général et celles-ci sont peu diversifiées) ou dans la conduite même des activités. Par contre, du côté du Centre social et culturel, qui a une vocation de structure de proximité, la diversité ethnoculturelle de la population est au cœur des préoccupations de par le volet social de l'intervention. En effet, le centre

intervient principalement auprès de populations défavorisées du quartier qui sont la plupart du temps des familles immigrées. La diversité est également reconnue comme une richesse et fait l'objet de manifestations festives et culturelles qui consacrent le cosmopolitisme défini comme une caractéristique essentielle du quartier. Mais si elles visent à favoriser l'intégration socio-culturelle des populations qu'il dessert, comme lors de manifestations festives qui prendront une « saveur multiculturelle », les interventions du Centre social et culturel ne s'adressent pas à certaines communautés ou certains groupes de la population particuliers. L'action du Centre dans le quartier Saint-Michel est en effet largement liée à la mise en œuvre de la Politique de la ville et s'inscrit dans les dispositifs contractuels qui visent à financer des projet locaux gérés par des associations.

Contre toute attente, les pratiques concrètes se rapprochent alors de ce que l'on peut observer dans les quartiers montréalais. La diversité ethnoculturelle est conçue comme une évidence, voire comme la raison d'être de l'intervention des associations dont la vocation demeure une intégration universaliste qui passe par différents canaux : l'alphabétisation, la lutte contre le racisme et les discriminations, l'animation sportive et culturelle.

L'action quotidienne est l'apanage des associations et peu des services municipaux qui ne sont pas en contact avec la population elle-même. La sensibilité, ou la simple conscience de la réalité de la diversité ne se traduit pas toujours dans l'intervention quotidienne. Les intervenants ont d'ailleurs de la difficulté à parler en termes ethniques et mettent de l'avant le discours de l'intégration tout en rappelant l'urgence d'agir. On retrouve également la volonté d'éviter la stigmatisation et la concentration ethnique. En somme, des considérations proches des discours des intervenants montréalais, principalement dans le quartier Saint-Michel.

Comme dans le quartier Saint-Michel à Montréal, les interactions locales en sports et loisirs, du moins dans le discours des intervenants, semblent peu différenciées culturellement et ethniquement alors que la diversité du quartier à l'étude est généralement une des premières caractéristiques mises de l'avant par la population et les intervenants municipaux et associatifs. Mais dans ce cas, elles s'inscrivent dans une tradition nationale et française. De plus, nous avons pu mettre ces attitudes sur le compte

du manque de compétences interculturelles dans le cas montréalais, mais dans le cas de Bordeaux, cette explication est moins évidente. Elles semblent plutôt être le résultat de considérations idéologiques.

7.3.2. Du militantisme à l'action politique : politisation de l'ethnicité

Nous avons identifié le mode de gestion de la diversité et son inscription dans les dynamiques locales. Nous avons vu que certaines associations entretiennent des liens, à des degrés divers, avec la municipalité, alors que d'autres se situent en opposition. De plus, la Ville a développé des stratégies en matière sociale qui visent à cibler certaines structures ayant une certaine envergure plutôt que de procéder par saupoudrage. Cette question des relations avec la municipalité peut sembler moins prégnante dans les associations sportives[127]. Mais l'implication militante, voire politique des associations de solidarité et de lutte contre le racisme est souvent forte tout en s'inscrivant dans un discours universaliste. En fait, les associations se distinguent par la place accordée à la diversité dans la traduction empirique des discours. L'ethnicité est en effet mobilisée comme ressort de l'action en faveur, pour certains de l'universalisme, pour d'autres de la reconnaissance des différences. De plus, l'absence de prise en compte de la diversité dans les associations est moins le fait, comme à Montréal, d'un manque d'outils que d'un choix d'intervention.

L'ethnicité comme ressort de l'action citoyenne et politique

Nous nous éloignons ici quelque peu de la question spécifique de la gestion de la diversité dans les sports et loisirs pour essayer d'appréhender le contexte global d'intervention des associations dans le quartier Saint-Michel. Contrairement au Québec, le développement d'associations d'immigrés ou de solidarité avec les immigrés est indissociable d'un certain militantisme, de revendications relatives au droit d'association, au droit de vote, à la citoyenneté. À ce titre, l'évolution du mouvement associatif immigré, aujourd'hui bien

---

[127] Tout au moins au moment de l'enquête car elles peuvent s'avérer déterminantes dans certaines circonstances, que ce soit pour l'obtention de subvention, de locaux, ou pour faire pression pour la construction d'un nouvel équipement.

documentée, permet de comprendre les différentes problématiques dans une perspective diachronique.

Catherine Wihtol de Wenden et Rémy Leveau (2001) identifient trois générations d'associations, trois types d'associations dont on retrouve les traces au sein du quartier Saint-Michel.

> « En vingt-cinq ans, trois générations d'associations civiques se sont succédé : les premières, nées dans les années 1970 étaient encore marquées par l'ouvriérisme, « l'immigritude » et tournées vers les pays d'origine, les deuxièmes, héritières de la loi de 1981 et du mouvement beur, ont connu leur apogée entre 1983 et 1993 avec de nouveaux acteurs, de nouvelles stratégies et de nouveaux enjeux, les troisièmes appartenant à la génération des années 1990 ont été confrontées au déclin de l'associationnisme civique issu de l'immigration et à la nécessité de s'inscrire en partenaires des pouvoirs publics dans l'action sociale locale et la lutte de proximité contre l'exclusion. » (Wihtol de Wenden et Leveau, 2001 : 8-9)

Mentionnons à la suite de ces auteurs que les deuxième et troisième générations d'associations mettent en scène principalement des jeunes issus de l'immigration maghrébine.

Plusieurs associations présentes dans le quartier correspondent au premier type d'associations : l'ASTI, dont l'action auprès des nouveaux arrivants et pour la défense des droits n'a pas perdu sa pertinence, de même que Promo-femmes et les associations immigrées traditionnelles. Ces dernières illustrent tout à fait ce type d'associations avec l'existence d'un café communautaire et d'une équipe de foot.

Le Boulevard des potes quant à lui est directement issu du mouvement beur et le profil de ses dirigeants rappelle celui des élites maghrébines identifiées par Vincent Geisser (1997). Formés à l'école républicaine et laïque, ils fondent leur action sur la promotion de la citoyenneté et la lutte contre le racisme. L'émergence du mouvement beur durant les années 1980 est indissociable des stratégies de cooptation développées par le parti socialiste au pouvoir. Le Boulevard des potes est en effet très lié aux instances socialistes locales et aux autres mouvements proches du PS tels que les syndicats étudiants et lycéens, ne serait-ce que par l'origine de leurs adhérents qui sont aussi, parfois, des militants politiques. De par ses orientations politiques, le Boulevard est en situation d'opposition vis-à-vis de la municipalité et affiche une certaine méfiance vis-à-vis des

associations que celle-ci soutient. Son approche résolument citoyenne diffère également de celle jugée paternaliste des associations de soutien. Bref, sur ce point, les configurations associatives à Bordeaux sont typiques de ce qui a pu être observé dans d'autres villes de France (Wihtol de Wenden et Leveau, 2001; Geisser, 1997).

Plus récemment, une association a émergé sur la scène politique, DiversCités, qui revendique entre autres le droit de vote des étrangers et prône l'émergence de jeunes issus de l'immigration dans les différentes instances politiques comme garantie de la progression de la démocratie républicaine. DiversCités se définit comme une « association interculturelle ayant pour but la promotion et la défense de la diversité issue de l'immigration par l'organisation du Mémorial de la traite des Noirs, le Nouvel An Interculturel et la citoyenneté politique. » (Sud-Ouest, l'Annuaire des Associations, http://www.annuaires.sudouest.com, page consultées le 26 avril 2004). Le président de l'association, également leader du mouvement étudiant africain de Bordeaux avec la fédération d'associations Africapac[128], a dirigé la liste Couleurs Bordelaises durant les élections municipales de 2001. Soutenue par le cinéma Utopia[129], dans la mouvance des Motivé-e-s lancée par le groupe Zebda à Toulouse, la liste « interculturelle » Couleurs Bordelaises rompt quelque peu avec la tradition locale en revendiquant une place dans l'espace politique tout en rejetant la dépendance vis-à-vis des partis politiques de gouvernement, en particulier le parti socialiste.

De la politisation de l'ethnicité à l'ethnicisation de la politique locale, pourrait-on dire. En fait, ce mouvement se situe en rupture en raison des constats d'échecs du système de cooptation des élites issues de l'immigration. Son slogan est on ne peut plus clair : « Ne comptez pas sur nous pour vous promettre un jardin de roses » Il résulte également de questionnements entourant la progression concomitante de l'exclusion et de l'intégration (Wihtol de Wenden et Leveau, 2001). Ce rejet du système partisan sert aussi, selon certains détracteurs locaux de la liste interculturelle, de tremplin pour des leaders

---

[128] Africapac est une fédération de seize associations d'étudiants d'Afrique, Caraïbes, Pacifique et Océan Indien créée en 1996 à Bordeaux.

[129] Réseau de salles de cinéma créé à Avignon au milieu des années 1970.

associatifs ambitieux[130], bien que les Français non issus de l'immigration y soient représentés en grand nombre.

Ces différentes traditions associatives se retrouvent dans les débats entourant la mise en place du Conseil des communautés étrangères. Certains représentants d'associations immigrées traditionnelles semblent plutôt enthousiastes tandis que pour certains acteurs locaux, les plus militants, l'émergence d'une prise en compte de la diversité par le biais d'un organe consultatif relève moins d'une réelle préoccupation des problèmes spécifiques vécus par les immigrés que d'une stratégie clientéliste voire néo-colonialiste visant à s'adresser à une partie de l'électorat tout en désignant des « notables » ethniques locaux.

> « La Mairie de Bordeaux vient de créer le conseil des communautés donc c'est un artifice, c'est néo-colonial. Qu'est-ce que ça veut dire que de mettre en place, au moment où il faut donner le droit de vote aux étrangers, au moment où il faut lutter activement contre les discriminations, où beaucoup de boîtes à Bordeaux font des discriminations, des boîtes de nuit, des entreprises, la CGFTE [*société de transport*], ils ont leur quota de Blacks et de Maghrébins, ils en veulent plus alors qu'est-ce que ça veut dire que d'aller chercher des gens qui sont Français d'origine, je sais pas moi, camerounaise, sénégalaise ou polonaise ou portugaise et de les mettre à siéger dans un conseil de communautés ? Qu'est-ce que ça veut dire ? » (Entretien, Boulevard des potes)

Les associations bordelaises regroupées au sein du Collectif pour le droit de vote des étrangers (ASTI, DiversCités, Travailleurs sénégalais, associations de femmes, la Ligue Communiste Révolutionaire) rejettent cette « machine à discriminer » (Ballarin, 2001) alors que l'heure est à la reconnaissance des droits politiques et la lutte contre la double peine[131], même si certains d'entre eux en sont membres.

---

[130] Notons que cet opportunisme n'est pas nouveau comme nous le rappelle Philippe Juheim qui parle de la professionnalisation politique des fondateurs de SOS-Racisme (Juheim, 2001).

[131] Un étranger résidant régulièrement en France et commettant un délit peut se voir expulsé : soit par une Interdiction du Territoire Français (ITF) qui peut être définitive, prononcée par une décision de justice, soit par un Arrêté Ministériel d'Expulsion (AME) qui est par nature définitif, prononcé par une décision de police. En novembre 2000, une campagne nationale contre la double peine a été lancée par plusieurs associations. Pour plus d'informations, voir le site internet de la Campagne *Une peine, point barre* à l'adresse suivante : http://www.unepeinepointbarre.org/campagne/index.html .

En effet, le mode de représentation est vertement critiqué par plusieurs membres du Conseil qui souhaitent malgré tout participer pour essayer de changer de l'intérieur la vocation et le fonctionnement du Conseil. D'ailleurs, des problèmes de cet ordre se sont posés dès le début : un représentant membre de deux associations, l'une représentant les étudiants africains, l'autre la communauté gabonaise, a dû choisir son association de rattachement. S'il avait choisi l'association étudiante, il aurait été exclu du Conseil car il n'aurait plus représenté une association monoethnique. Paradoxalement, une fois élus, ils sont sensés représenter l'ensemble de la communauté immigrée. Cette anecdote fait apparaître les ambiguïtés de cette structure destinée à favoriser l'intégration dans la ville mais qui refuse d'aborder les questions politiques et religieuses (Ballarin, 2001), ainsi que les conflits au sein même des communautés qui se partagent un espace de parole et de reconnaissance limité.

On peut donc remarquer qu'à Bordeaux, comme dans d'autres villes françaises, la mobilisation en faveur des immigrés s'est transposée sur la scène politique. Suite à cette politisation, d'autres mobilisations se sont fait entendre pour une plus grande reconnaissance des apports de l'immigration, de son histoire, de sa richesse, qui contraste avec les stratégies des années 1980 car l'ethnicité, l'identité sont à l'origine de certains types d'associations qui revendiquent désormais les différences.

Cette prédominance de la politique et du militantisme dans les mobilisations en faveur de la diversité constitue une des principales différences avec la situation montréalaise où les revendications portent certes sur une plus grande reconnaissance de la diversité, mais moins du point de vue des droits politiques que du point de vue des modalités de l'accommodement et de la cohabitation interethnique. Les modalités d'accès à la nationalité peuvent expliquer que dans un cas les revendications portent sur la reconnaissance de la citoyenneté distincte de la nationalité, tandis que dans l'autre elles portent sur la prise en compte et le respect des différences. Mais d'autres facteurs peuvent également expliquer cette distinction tels que les compétences interculturelles.

Des compétences interculturelles au service de la République ?

Contrairement à Montréal, la question de la gestion de la diversité à Bordeaux s'est donc déplacée vers le domaine politique, tandis que dans les sports et loisirs, elle est

relativement peu abordée. Cela nous amène à formuler deux constats par rapport à nos questionnements initiaux. Tout d'abord, nous avons pu voir que les acteurs locaux, y compris les gestionnaires en loisir, semblaient dotés de compétences interculturelles. Ensuite, les compétences interculturelles des gestionnaires en loisirs sont certes variables mais surtout, elles ne sont pas utilisées dans le cadre des activités de sports et de loisirs. Les gestionnaires affirment traiter tout le monde de la même manière. Par contre, la prise en compte des différences passe par une reconnaissance de l'interculturel comme valeur.

Le domaine des loisirs semble demeurer relativement neutre et faire l'objet d'un consensus autour de ses vertus par essence intégratives. Le sous-entendu étant ici que l'intégration fonctionne si les pratiquants s'intègrent dans le système, comme le suggère Mognis Abdallah parlant de "l'effet Zidane" (Abdallah, 2000). « Aujourd'hui, par ces multiples tours de passe passe où sport et politique s'entremêlent, la déification des champions du monde rendrait le modèle français d'intégration indiscutable, voire invulnérable. » (Abdallah, 2000 : 8). La force du modèle est réaffirmée à travers la victoire de l'équipe de France lors du Mondial 1998 alors que l'emblème de cette équipe, le "héros-muet", met lui-même bien plus l'accent sur les valeurs transmises par sa famille (*Ibid*).

Par contre, les compétences interculturelles sont plus volontiers mobilisées dans le cadre du militantisme et de l'action politique mais toujours selon deux types de conceptions du pluralisme : une conception purement républicaine et une conception plus multiculturelle. L'origine même des militants pourrait fournir un début d'explication pour comprendre ces deux orientations, les premiers étant surtout issus de l'immigration maghrébine et sont des enfants d'immigrants, les seconds étant eux-mêmes des primo-arrivants, arrivés notamment en tant qu'étudiants.

Mise à part l'absence d'orientations formelles de la municipalité en matière de gestion de la diversité, on peut donc remarquer que les différences entre Montréal et Bordeaux s'atténuent si on examine les pratiques et les discours des intervenants. Il serait d'ailleurs intéressant d'approfondir l'examen des interactions dans les sports et loisirs à Bordeaux pour essayer d'identifier d'éventuelles pratiques différenciées à partir des catégories ethniques telles qu'elles ont pu être identifiées à Nice (Rinaudo, 1999a) et dans nos

entretiens à Montréal dans le quartier Parc Extension. Dans l'état actuel des choses, les intervenants bordelais sont peu susceptibles de parler de ces catégories ethniques, tout comme ceux de Saint-Michel à Montréal par opposition à ceux de Parc Extension. Ce qui ne veut pas dire que les catégories ethniques ne sont pas mobilisées concrètement.

Les différences s'atténuent également si on considère le type d'intervention. Que ce soient les dispositifs de la Politique de la ville dans le cas de Bordeaux, ou les plans d'action en relations interculturelles dans le cas de Montréal, les interventions prennent la forme de projets, généralement portés par des associations, qui sont déployés dans des territoires cibles, et ouverts à toute la population. Dès lors, la principale différence entre Bordeaux et Montréal n'en serait-elle pas une de terminologie : dans un cas on parle de territoire, dans l'autre d'immigration ?

Par contre, l'ethnicité ne constitue pas un ressort de l'intervention tel que nous avons pu l'observer dans Parc Extension, malgré une préoccupation ou plutôt une conscience disons sociale de la diversité. Comme en témoigne la difficulté pour certains intervenants à parler en termes ethniques, la spécificité française réside bien plus dans le paradoxe de la combinaison d'une politisation des faits ethniques avec une difficulté à reconnaître l'ethnicisation des rapports sociaux, et donc à raisonner en ces termes dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre formelle des politiques.

*

* *

Dans cette troisième étude de cas, nous avons essayé de répondre à la question de l'impact du modèle national de gestion du pluralisme sur les pratiques locales en présentant tout d'abord les orientations municipales en sports et loisirs et en matière de gestion de la diversité pour nous concentrer ensuite sur les associations en raison de l'importance de leur rôle dans la gestion locale. À Montréal, nous avons pu identifier différentes pratiques selon les quartiers dans un contexte municipal de reconnaissance de la diversité et d'engagement en faveur de la lutte contre le racisme et les discriminations, le tout à travers un processus d'adaptation interne et externe de l'administration et de l'offre de service.

À Bordeaux, il n'existe pas de politique équivalente c'est-à-dire que la municipalité considère que ces questions ne relèvent pas de ses compétences et elle se base sur les principes du modèle républicain d'intégration privilégié au niveau national. De plus, elle mise sur une action concertée sur des territoires plutôt que sur le ciblage de populations spécifiques ou sur un engagement formel dans la lutte contre le racisme. Ces orientations illustre la tradition française de non-intervention de l'État, l'engagement étant plus symbolique.

Dans un dernier chapitre, nous tenterons d'effectuer une synthèse des principaux constats qui se dégagent des trois études de cas en essayant d'en dégager les similitudes et les différences.

Chapitre 8 - Synthèse de l'analyse des pratiques locales de gestion de la diversité : l'ethnicité comme ressource

Nous venons d'examiner en détail les trois cas étudiés à Montréal et Bordeaux. Nous avons structuré ces chapitres de telle sorte que la logique propre à chaque cas soit présentée tout en esquissant quelques éléments de comparaison qui reflètent la progression de la réflexion. À l'origine de la recherche empirique se trouve un questionnement sur les modalités de gestion de la diversité dans les sports et loisirs. Chaque étude de cas constitue donc une partie d'un puzzle que nous tenterons ici de reconstituer.

La recherche ayant été conçue selon les principes de la théorisation ancrée, les questions de recherche ont été formulées à partir de l'enquête de terrain et l'analyse a démarré très tôt dans le processus. Rappelons tout d'abord les différentes questions de recherche qui ont émergé. Le questionnement initial portait sur l'existence possible de décalages entre les politiques municipales, les orientations et les pratiques de gestion de la diversité. En particulier, nous voulions savoir si les modèles de reconnaissance privilégiés aux niveaux national et local avaient un impact sur ces pratiques. Nous avons aussi mis l'accent sur les acteurs à la fois individuels et collectifs, d'autant plus que les sports et les loisirs sont désormais gérés en partenariat avec le milieu associatif. Dès lors, comment les acteurs collectifs tels que les organismes communautaires, les organismes de loisirs, les communautés ethnoculturelles et la Ville interagissent-ils ? Ont-ils des relations conflictuelles, de coopération ? Quels rôles jouent les représentations individuelles et les logiques d'acteurs ? Autant de questions devant nous permettre de développer des éléments de problématique des pratiques de gestion de la diversité.

Dans ce dernier chapitre, nous présenterons donc les principales conclusions auxquelles nous amènent l'examen et la comparaison des données empiriques concernant la gestion de la diversité. Nous insisterons également sur les questions que soulèvent ces conclusions, ainsi que sur les lacunes de la recherche.

8.1 Gestion de la diversité dans les sports et les loisirs

Les trois catégories conceptuelles définies durant le processus continu d'analyse se sont avérées pertinentes pour comprendre les modalités de gestion de la diversité dans les trois cas étudiés, mais leurs propriétés ont un impact variable. Les études de cas ont aussi montré que les catégories sont interdépendantes. Cette première section constitue donc une synthèse des résultats empiriques qui met l'accent sur les relations entre les catégories conceptuelles et illustre l'importance du contexte et des représentations.

8.1.1. Des pratiques contextualisées

Les dynamiques locales ont une influence variable sur les pratiques de gestion de la diversité. La combinaison des différentes dimensions de ces dynamiques traduit bien l'importance du contexte dans l'analyse des pratiques. À ce titre, l'exemple de Saint-Michel à Montréal est particulièrement éclairant puisque l'importance des configurations associatives et de la concertation en loisirs ne s'est jamais démentie tout au long de la recherche. Cependant, ce ne sont pas tant les éléments de contexte pris individuellement que la façon dont ils s'imbriquent les uns dans les autres qui semble déterminante, ce que nous essaierons de démontrer ici en revenant sur la question de la concertation et des enjeux locaux et sur celle de la place des communautés dans le jeu local.

Concertation et enjeux locaux

La concertation peut être définie comme une pratique de coopération plus ou moins formalisée. Elle peut être régulière ou ponctuelle. Nous avons constaté l'existence de pratiques pluralistes lorsque la concertation en loisirs est forte. À l'inverse, dans les situations de non coopération, voire de conflit dans le domaine des loisirs, les pratiques de gestion de la diversité sont plutôt de type universaliste. Cette observation n'est valable que pour la concertation en loisirs et non dans les autres domaines de concertation (jeunes, environnement, santé, etc.). Il apparaît en effet important de distinguer la concertation en loisir des autres secteurs.

Dans le cas de Bordeaux comme dans celui de Saint-Michel à Montréal, les organismes de loisirs fonctionnent selon leurs intérêts propres et leurs principaux interlocuteurs sont

la Ville et les institutions qui les supportent financièrement et matériellement (le Conseil général par exemple dans le cas de la France). Ils sont en compétition les uns avec les autres pour des ressources de plus en plus rares. De plus, à Bordeaux, l'intervention municipale dans le domaine des sports et loisirs se fait principalement à l'échelle de la municipalité, voire de l'agglomération, et non à l'échelle du quartier, ce qui semble dévaloriser quelque peu l'action locale en loisirs, et surtout en sport. Notons que ce n'est pas tout à fait le cas dans les domaines du social et des loisirs récréatifs puisque les centres sociaux et les maisons de quartiers sont explicitement mandatés pour définir une offre de service. Pourtant, les responsables municipaux admettent qu'une intervention plus ciblée serait utile et que le manque d'équipements dans les quartiers peut poser problème. Mais leurs interventions privilégieront le désenclavement du quartier par le développement de l'accessibilité à des équipements extérieurs plutôt que par la construction d'équipements dans le quartier lui-même.

À Saint-Michel (Montréal), la concertation en loisirs est encore embryonnaire et découle du dossier du YMCA pour jeunes Haïtiens. Alors que certains organismes de loisirs commencent à développer des projets en collaboration, d'autres éprouvent encore de la difficulté à fonctionner en interaction et sont parfois en situation de conflit latent. Ces organismes, nombreux et anciens, ont développé au fil des ans une « culture » organisationnelle que les contraintes actuelles remettent en question.

Dans Parc Extension, au contraire, deux organismes se partagent l'essentiel de l'offre de service en loisirs. L'un est très ancien, l'autre très récent, mais les deux ont développé des stratégies de définition de leurs objectifs et de leurs actions. Ils sont également très impliqués dans la concertation locale sectorielle et intersectorielle. Cette concertation a donné lieu à la définition de projets de développement et à la formation d'un noyau dur d'organismes, tous secteurs confondus, constituant un véritable contre-pouvoir. Cela n'exclut en rien l'existence de conflits mais ceux-ci peuvent être régulés. Pour reprendre le concept de configuration (*voir infra chapitre 3*), on peut considérer qu'il existe dans Parc Extension un certain équilibre des forces.

Une telle configuration avait pu être observée par Martin Alain (2002) dans le quartier Saint-Michel mais dans le domaine de l'environnement. La coopération a primé malgré

l'existence de désaccords ou de conflits potentiels. Tout comme dans Parc Extension, la conjonction de la concertation avec des stratégies de développement local fortes a démontré son efficacité.

À Bordeaux également on peut retrouver une certaine coopération mais elle est plus ou moins ponctuelle et surtout, elle ne réunit pas l'ensemble des acteurs locaux. D'un côté, le Festival du conte interculturel réunit des organismes de loisirs, d'entraide et artistiques, de l'autre, les repas de quartier correspondent à un mouvement national qui met l'accent sur la participation des citoyens et s'implique peu avec certains organismes locaux. Bien sûr, les relations ne sont pas aussi segmentées. On pourrait parler de réseaux locaux au sein desquels s'établit un certain équilibre, et qui s'entrecroisent parfois.

Peut-on pour autant en déduire qu'il existerait une relation causale entre le degré de concertation et le type de pratique de gestion de la diversité ? Probablement pas, compte tenu par exemple que dans Saint-Michel à Montréal, la concertation dans d'autres domaines (environnement, alimentation) est particulièrement dynamique. Par contre, on peut considérer que la concertation et les pratiques de gestion de la diversité sont deux conséquences d'un même phénomène qu'on pourrait appeler la capacité à formuler des objectifs et à utiliser des ressources. Ainsi, les enjeux locaux et les conflits, réels ou latents, conduisent les acteurs à définir des objectifs de développement local qui peuvent influencer le mode de gestion de la diversité dans le domaine des loisirs. L'image ou l'identité du quartier est manipulée par les acteurs pour justifier leurs orientations qui peuvent s'opposer aux demandes formulées par les communautés ethnoculturelles ou répondre à ces demandes.

Implication des communautés

Les communautés ethnoculturelles ont des rapports différenciés au quartier. Elles peuvent faire preuve d'une relative invisibilité dans l'espace urbain ou développer une visibilité plus ou moins grande en investissant le quartier. Sur ce point, le quartier Saint-Michel de Bordeaux et le quartier Parc Extension se rejoignent non seulement en raison d'un marquage ethnique fort du paysage urbain, mais également en raison du caractère symbolique de ces espaces pour les communautés. En effet, le quartier n'accueille pas toujours autant de résidants issus d'une communauté que le marquage ethnique peut le

laisser paraître : à Bordeaux, Saint-Michel est à la fois fortement identifié aux communautés turque et maghrébines, qui ne résident pourtant pas en très grand nombre dans le quartier, et au cosmopolitisme, au brassage de populations. Parc Extension a aussi cette image de quartier multiethnique, en même temps qu'il est le quartier fondateur de la communauté grecque de Montréal et qu'il apparaît de plus en plus comme un quartier d'intégration des communautés sud-asiatiques.

Cela dit, il demeure difficile de cerner l'implication et le rôle des communautés en tant que groupes organisés, dans la définition de l'offre de service en loisirs. À Bordeaux, les communautés présentes dans le quartier Saint-Michel sont plutôt impliquées dans des réseaux économiques et culturels, incluant la pratique religieuse, et peu dans la concertation locale ou dans les loisirs. Certaines ont mis sur pied leurs propres associations sportives. À Montréal, ce type d'association sportive existe également mais l'implication des communautés comme telles est aussi difficile à saisir.

Certaines communautés sont très structurées et dotées d'institutions de représentation mais leur action s'effectue à l'extérieur du quartier voire à d'autres échelles que le niveau municipal, ce qui ne les empêche pas d'avoir un ancrage local fort. C'est le cas de la communauté grecque dont le quartier Parc Extension constitue véritablement le quartier fondateur, un lieu de ressourcement, alors que les Grecs y résident de moins en moins. Inversement, certaines communautés ont peu d'attaches territoriales comme les Haïtiens ou les Sud-Asiatiques mais vont « investir » dans certains quartiers où leurs membres sont relativement concentrés. C'est la logique qui sous-tend l'action de la Maison de l'Inde dans Parc Extension, ainsi que les organismes haïtiens implantés dans le quartier Saint-Michel. Le projet de YMCA pour jeunes Haïtiens a été conçu selon cette même logique. L'intervention dans un quartier peut donc se faire de l'intérieur, avec des organismes des communautés très impliqués localement, ou de l'extérieur par la définition de projets ciblant certaines populations.

Les cas que nous avons étudiés ne nous permettent pas de déterminer l'importance du territoire pour la promotion des intérêts d'une communauté ethnoculturelle. Nous pouvons cependant dire que leur implication dans le milieu local, soit en participant à la concertation, soit en formulant des demandes, peut contribuer à servir ces intérêts. Il ne

s'agit pas ici de faire la promotion de la participation mais plutôt de souligner l'importance de la capacité à mobiliser des ressources et à faire valoir ses intérêts en situation interculturelle. Comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, ces habiletés sont caractéristiques du caractère politique des communautés et reposent notamment sur la présence de leaders et d'élites, nous y reviendrons.

Cependant, ces conditions sont insuffisantes car elles se conjuguent avec la définition d'enjeux locaux qui sont parfois en opposition. Par exemple, le projet de YMCA pour Haïtiens dans Saint-Michel était en quelque sorte voué à l'échec car les gestionnaires municipaux n'auraient pas permis une telle identification à une communauté. Mais ce n'est pas la seule raison. Nous avons en effet vu que les deux organismes porteurs du projet avaient un faible ancrage local et que les configurations associatives étaient caractérisées par des conflits. L'évolution du projet a été grandement déterminée par la combinaison de ces deux phénomènes. On ne peut donc pas interpréter l'échec du YMCA comme un refus d'adaptation comme tel. Que peut-on en déduire pour le mode de gestion de la diversité dans le domaine des loisirs ?

8.1.2. Gestion de la diversité dans les sports et loisirs : exemple ou contre-exemple ?

L'importance du contexte démontre que la gestion de la diversité en loisirs nécessite une sorte d'arbitrage entre les différents intérêts des acteurs impliqués. Ces intérêts sont eux-mêmes influencés par les représentations individuelles. Après avoir présenté les éléments de contexte, nous revenons plus spécifiquement sur le mode de gestion de la diversité dans les loisirs en examinant le rôle des représentations et des compétences interculturelles

Spécificités de la gestion de la diversité dans les loisirs

Concernant le décalage possible entre les politiques et les pratiques, il est difficile de répondre de façon tranchée. Dans le cas de Bordeaux, il y a peu de différences entre les orientations et les pratiques en loisirs qui mettent l'accent sur l'universalisme. Un Conseil des communautés étrangères a bien été mis sur pied, et ses mandats sont d'éclairer la municipalité relativement à certains besoins propres aux communautés issues de l'immigration et aux obstacles pouvant nuire à leur intégration. On ne peut cependant pas

considérer ce nouveau conseil comme le signe d'un changement d'orientation de la municipalité, non seulement parce que l'objectif n'est pas de développer des pratiques pluralistes, mais aussi parce qu'il représente un exemple unique dans toutes les politiques de la Ville. En effet, le Conseil des communautés étrangères doit permettre d'informer l'administration municipale sur les problèmes spécifiques vécus par les populations issues de l'immigration dans l'accès aux services municipaux. Les solutions que pourra proposer le Conseil et les réponses de la municipalité doivent demeurer dans un cadre universaliste. Cela rejoint l'observation soulevée par Michael Alexander concernant l'importance de considérer l'ensemble des secteurs d'interventions pour appréhender l'attitude générale de la municipalité (Alexander, 2003). C'est en quelque sorte ce que nous avons tenté de faire en partie en regardant les politiques en matière de relations interculturelles.

Dans les deux cas montréalais, nous avons vu qu'à un même cadre d'orientations pouvaient correspondre différentes pratiques, confirmant ainsi l'existence d'une marge de manœuvre des gestionnaires associatifs. Quelle est cette marge de manœuvre ? Provient-elle de l'imprécision des orientations formelles, du mode de gestion en partenariat ? Comment les gestionnaires en loisirs exploitent-ils cette marge ? Pourtant, les discours justificateurs de ces pratiques se réfèrent aux mêmes orientations municipales. Cela conduit donc à formuler de nouvelles questions : est-ce que ces différences sont liées aux ambiguïtés de l'interculturel ? Nous pouvons également nous demander si le domaine d'intervention choisi pour réaliser cette recherche ne constitue pas un biais : les différences observées correspondent-elles à la double vocation individuelle et intégrative des sports et loisirs ? Il serait donc intéressant, pour approfondir cette recherche, d'étudier en profondeur les pratiques de gestion de la diversité dans des villes où les orientations sont de type multiculturel plutôt qu'interculturel et dans d'autres domaines d'interventions.

Cependant, cette recherche a permis d'identifier des similitudes dans les modes de gestion de la diversité. Si les décalages entre politiques et pratiques sont parfois difficiles à saisir, les éléments de contexte présentés ci-dessus font bien ressortir l'importance de ne pas se limiter aux orientations formelles et de tenir compte des logiques des différents acteurs en présence et des enjeux proprement locaux ou sectoriels. De plus, elle confirme certaines

intuitions de départ qui nous ont conduite à nous intéresser aux acteurs et à leurs représentations.

Les représentations et compétences interculturelles : des catégories-clés

Nous avions au départ mentionné trois dimensions du mode de gestion de la diversité : la politique ou les orientations, les pratiques et les représentations. L'analyse des données a permis de voir que les représentations individuelles jouent un rôle prépondérant et influencent les modes de gestion de la diversité pour deux raisons. Tout d'abord, les acteurs chargés de la mise en œuvre des orientations en font une lecture qui leur est propre. Ainsi, dans le cas d'une politique interculturelle, certains acteurs mettront l'accent sur le respect des différences ou sur la dimension intégration. Pour notre part, nous considérons que les deux ne sont pas aussi antinomiques qu'on le dit souvent mais là n'est pas notre propos. Nous voulons ici soulever l'idée que pour mettre en place la plus avant-gardiste des politiques, une municipalité ne peut faire l'économie d'une prise en compte des acteurs chargés de son application.

Dans un domaine tel que les relations interculturelles, il est fréquent que le formel et l'informel, ce que perçoivent les clientèles et les discours que tiennent les gestionnaires, soient parfois en décalage, et que plusieurs conceptions s'entremêlent. Comme nous l'avons vu, certains acteurs appartenant au même organisme ou à la même institution peuvent tenir un discours différent qui sera teinté certes par leur appartenance organisationnelle, mais également par leur propre vision du monde et leur identité.

À une même politique et à une même pratique correspondront en effet plusieurs visions, plusieurs interprétations, et ce, quel que soit le type d'acteur. Cela signifie que pour approfondir l'analyse, il serait intéressant de distinguer ces représentations et de les mettre en perspective avec les politiques et les pratiques. Par exemple, la mise en place d'horaires séparés pour les hommes et les femmes dans les piscines implique différents acteurs qui sont en contact, à des degrés divers, avec les clientèles : fonctionnaires, directeurs des piscines, sauveteurs. Notons au passage que les personnes qui sont en contact direct avec les clientèles sont rarement celles qui décident. Comment présumer alors que la décision sera appliquée dans le respect des principes qui ont conduit à la formuler ? Quels éléments permettent d'identifier une bonne gestion de la diversité ? Est-

ce que l'acceptation des orientations par ceux qui sont chargés de les mettre en œuvre est un de ces éléments ? La question est généralement posée en ces termes : l'arbitrage, car il s'agit bien de trancher, s'effectuera dans un sens ou dans un autre, au nom du bien-être des communautés.

Or durant cette recherche, nous avons pu voir que la réalité était plus complexe. Si la gestion de la diversité a pour objectifs non seulement la participation et l'intégration, mais aussi la lutte contre le racisme et les discriminations, il apparaît donc important de considérer les attitudes individuelles, quotidiennes, et de promouvoir l'éducation à l'interculturel, en particulier dans un contexte de partenariat où les municipalités ont peu de prise sur les gestionnaires associatifs (Richardson, 2004). En effet, malgré l'existence de plans d'action et de procédures d'accommodement raisonnable en cas de conflit, la prise de décision demeure à la discrétion des gestionnaires municipaux, mais surtout des gestionnaires associatifs en raison du partenariat[132]. Ainsi, si Alexander parle de l'attitude des villes (2003), nous pensons qu'il s'agit également d'attitudes individuelles, tout comme l'expérience du racisme, qu'il soit institutionnel ou non, s'appréhende aussi dans les interactions avec des individus, parfois dans le cadre d'une relation d'autorité (usagers/représentants de services publics par exemple). Ces attitudes individuelles reposent en partie sur les compétences interculturelles.

La formation peut être un outil intéressant pour développer les compétences interculturelles. Au début de la recherche, nous avions considéré que la connaissance objective des minorités présentes sur le territoire d'intervention, c'est-à-dire leur nombre, leur situation socioéconomique, leur poids démographique, pouvait faire la différence dans la gestion de la diversité. Nous avons constaté durant l'enquête de terrain que la plupart des gestionnaires associatifs et municipaux avaient une bonne connaissance de ces populations, tandis que d'autres, moins nombreux étaient peu au courant de ces réalités. Mais ce ne sont pas tant ces connaissances objectives que les représentations qui importent dans la gestion de la diversité.

---

[132] Dans le quartier Villeray, il y a eu une crise importante opposant un centre de loisirs, soutenu par le Service des sports, loisirs et du développement social, et un organisme qui en avait été chassé, soutenu par le comité exécutif et le médiateur. Ils n'ont jamais pu revenir sur la décision du centre de loisirs (Entretien, SSLDS).

La connaissance et la compréhension des codes culturels apparaît fondamentale pour une bonne gestion. Il importe en effet de saisir le sens que revêtent certaines pratiques pour les communautés qui en font la demande. Cette connaissance permet également de comprendre les dynamiques locales et la situation de certaines communautés dans le milieu local. Mais la connaissance se combine aux représentations et peut s'avérer insuffisante tant et aussi longtemps que les codes des gestionnaires, des décideurs, ne seront pas eux-mêmes questionnés. En effet, il apparaît important de tenir compte de deux éléments : questionner les codes et valeurs imposés par la société dominante pour voir dans quelle mesure ils peuvent faire l'objet d'accommodements et vérifier que ces accommodements sont acceptés à la fois par ceux qui les appliquent et par ceux auxquels ils sont destinés[133].

Les compétences interculturelles permettent alors de définir de façon éclairée certaines pratiques de gestion et les limites de l'intervention, et d'éviter des réactions d'opposition guidées par l'incompréhension. Le repli sur ses valeurs n'est pas l'apanage des minorités ethnoculturelles. Les compétences interculturelles telles que nous les avons appréhendées dans la recherche empirique correspondent aux représentations individuelles soit cette capacité à négocier sur le plan identitaire et relationnel. C'est par exemple la capacité à accéder à une demande particulière sans se sentir menacé par l'expression des différences. Dès lors, nous distinguons les représentations ethnocentrées, qui se définissent par une certaine fermeture à la différence, des représentations cosmopolites qui correspondent à des attitudes d'ouverture. Cependant, on ne peut parler de relation causale entre les compétences interculturelles et le type de représentation. Les compétences interculturelles permettent seulement de combler certaines lacunes, d'acquérir des connaissances qui pourront influencer les représentations.

Cette question est d'autant plus importante dans le domaine des sports et loisirs que celui-ci est considéré comme un outil d'intégration. Les demandes d'accommodement apparaissent souvent comme des refus de s'intégrer dans la société d'accueil, d'en accepter les bienfaits (Janssens, 2001). L'outrage que représentent les demandes

---

[133] Il ne faut pas oublier en effet que certains groupes radicaux exigent parfois l'imposition de normes qui leurs sont propres.

d'accommodement voire les refus de participer ou les regroupements ethniques est en quelque sorte proportionnel au potentiel intégrateur des sports et loisirs. Les immigrants sont soupçonnés de préférer les replis communautaires, les modes de gestion eux-mêmes pouvant avoir des effets pervers. Nous avons vu que la gestion de la diversité était fortement marquée par le pragmatisme comme l'ont d'ailleurs montré plusieurs recherches. Notamment, Lionel Arnaud remarque que les politiques locales d'intégration apparaissent bien souvent « comme des « bricolages » qui hésitent toujours entre droit commun et reconnaissance des particularismes » (Arnaud, 1998 :141). Il mentionne également l'importance de questionner le « référentiel sportif » et non de l'ériger en idéal universel.

Selon lui, le mode de gestion en partenariat, la délégation de service public comporte un risque. « Le risque de dérive particulariste est important, d'autant plus que ces associations se disputent généralement le « marché » des jeunes en difficulté afin d'affirmer leur poids en termes d'adhérents, auprès des pouvoirs publics. » (Arnaud, 1998 : 136). Nous croyons pour notre part que parler en termes de risque de dérives introduit un biais et que l'enjeu de la gestion de la diversité dans les loisirs est au contraire d'adopter une attitude que l'on pourrait qualifier de "bienveillance démocratique" par opposition à l'impatience démocratique dont parle Jan Janssens (2001).

Nous avons évoqué dans la revue de la littérature sur l'intégration par le sport (*voir infra chapitre 2*) que les normes et règlements étaient généralement imposés dans le cadre d'une relation de domination entre la société d'accueil et les groupes minoritaires. Notre recherche a permis de confirmer cette tendance à considérer certaines pratiques comme les seules valables. Mais elle a également permis de constater que ces pratiques pouvaient être présentées comme des évidences non plus du point de vue des valeurs, mais dans le cadre de stratégies d'interactions visant à accroître une influence. Cela nous conduit à proposer une nouvelle catégorie analytique, l'ethnicité comme ressource politique.

8.2. L'ethnicité comme ressource

Comme nous l'avons vu dans le chapitre de méthodologie, l'ethnicité peut être définie comme un construit social reposant sur des caractéristiques subjectives et objectives et faisant l'objet de processus continus de définition de ses frontières. Elle fait référence tant à l'identité individuelle qu'aux identités collectives. Elle peut être vécue ou perçue, et fait l'objet de négociations dans le cadre des interactions, de la définition identitaire des communautés et dans le cadre du positionnement des groupes dans l'ordre social. Nous montrerons ici comment la recherche empirique nous conduit à proposer une analyse de la gestion de la diversité sous l'angle de l'ethnicité conçue comme une ressource mobilisable pour l'action et pour exercer une influence, c'est-à-dire l'ethnicité comme une ressource politique.

8.2.1. L'ethnicité comme ressource mobilisable pour l'action

Considérer l'ethnicité comme une ressource n'est pas en soi très original car cette conception est à la base de la perspective interactionniste aujourd'hui privilégiée dans de nombreuses recherches sur l'ethnicité. Cependant, cette approche est plus novatrice en ce qui concerne la gestion de la diversité qui est généralement étudiée sous l'angle des politiques publiques. Les résultats de la recherche empirique menée à Bordeaux et Montréal démontrent l'importance du facteur individuel par l'intermédiaire des représentations et des compétences interculturelles. Nous pensons que cette observation peut être élargie aux relations entre organismes, institutions et communautés, ce que nous essaierons d'expliquer en abordant les différents types de mobilisations qui ont pu être identifiés. Les différentes données recueillies font ressortir l'ethnicité qui se dessine en filigrane dans la définition et dans la concrétisation de projets.

L'ethnicité vécue se retrouve au centre de différents projets dont elle constitue le point de départ. Le projet de YMCA pour jeunes Haïtiens correspond en effet à la définition d'un problème appréhendé à partir d'une lecture ethnicisée de la réalité sociale qui permet d'identifier un traitement et une situation spécifique des jeunes Haïtiens dans la société. De même, la création de la liste interculturelle pour les élections municipales de

Bordeaux répond à cette même logique puisqu'elle vise à valoriser la diversité dans le débat public.

Les équipes sportives ethniques sont elles aussi constituées à partir de différentes motivations allant de l'envie de jouer entre amis jusqu'à la volonté de se regrouper par affinité « ethnique » ou pour éviter le rejet des autres, potentiel ou vécu (Janssens, 2001).

Ces mobilisations sont portées principalement par des membres des minorités mais la définition d'un projet ethnicisé n'implique pas nécessairement une ethnicité vécue. Elle peut également résulter d'une perception de la part de personnes extérieures aux minorités concernées qui, par le biais de cette lecture ethnicisée, appréhendent la pertinence sociale ou politique d'un projet. L'association Promo-femmes de Saint-Michel à Bordeaux s'inscrit dans cette démarche pour développer des réseaux d'entraide. L'organisation du Festival du conte interculturel correspond également à une volonté de rassembler les différentes cultures qui composent le quartier, tandis que l'ASTI a pour objectif de donner une voix à ceux qui en sont privés. L'association du YMCA de Montréal avec l'Alliance haïtianno-québécoise d'aide à la jeunesse en est également un exemple car elle résulte du partage par le YMCA du constat de l'Alliance concernant la situation des jeunes Haïtiens.

La logique qui sous-tend toutes ces démarches émane de la combinaison d'un certain nombre de constats de besoins (lacunes dans les équipements de loisirs, dans la représentation, dans les services) et d'un sentiment de pouvoir agir, de pouvoir mobiliser des ressources. Cette capacité de mobilisation a d'ailleurs bien été analysée dans les études sur les mouvements associatifs ethniques (Labelle et Therrien, 1992 ; Wihtol de Wenden et Leveau, 2001).

L'ethnicité peut également constituer un ressort pour l'action des gestionnaires qui sont en charge de la définition de l'offre de service en loisirs. Selon leurs compétences et leur expérience du terrain, ils seront à même de saisir les spécificités ethniques dans la façon de pratiquer certaines activités ou dans le type d'activité privilégiée par tel ou tel groupe ethnique. Cela ne présume en rien du type de réponse qu'apporteront les gestionnaires aux besoins identifiés mais décrit leur capacité à utiliser les catégories ethniques dans la définition de la situation. Par la suite, ils pourront tout autant refuser la prise en compte de ces spécificités ou favoriser une adaptation à des degrés divers. Bref, il s'agit

principalement de leur capacité à cerner la question en tenant compte des dimensions ethnoculturelles.

Si l'ethnicité peut constituer la motivation d'un projet, elle influence également l'action elle-même, la réalisation des projets. Nous avons pu observer que certaines différences dans les pratiques et dans les discours résultaient d'une capacité différenciée à identifier et utiliser les catégories ethniques. Ces utilisations des catégories ethniques interviennent à différentes étapes de la définition de l'offre de service en loisirs, que ce soit dans l'analyse d'une demande formulée par un groupe particulier, dans le type de réponse à apporter ou dans les modalités de mise en œuvre.

Bien sûr, nous nous basons sur des discours reconstruits *a posteriori* par les acteurs impliqués, donc nous ne pouvons être totalement sûre que l'entretien n'introduit pas de biais en suscitant une relecture ethnicisée par les acteurs du processus de gestion de la diversité auquel ils ont participé. Il s'agit là d'une lacune importante, inhérente à la recherche que nous avons menée puisque nous avons privilégié non pas l'observation d'interactions réelles des gestionnaires et des clientèles mais le point de vue des gestionnaires sur l'adaptation à la diversité. Cependant, la littérature portant sur les théories de l'ethnicité et certaines recherches empiriques confirment l'existence de processus de catégorisation et d'auto-imputation de caractéristiques ethniques dans le cadre des interactions (Poutignat et Streiff-Fénart, 1995). Dans le cadre de la gestion du Théâtre Lino Ventura de Nice, le personnel reflète la diversité du quartier, mais il est également affecté à certains spectacles selon l'origine du public attendu (Rinaudo, 1999a). De plus, l'ethnicité n'est pas absente des mobilisations civiques et politiques des minorités en France mais, comme nous le rappellent Catherine Wihtol de Wenden et Rémy Leveau (2001 : 58) :

> « aucune forme de mobilisation politique, de classe, de couleur ou d'ethnicité ne domine ; cette mobilisation s'effectue moins pour l'ethnicité (ce qui est le cas des associations religieuses ou linguistiques, à fort contenu identitaire) qu'à travers l'ethnicité. »

À Bordeaux, la mise en place du Conseil des communautés étrangères peut être perçue comme une réponse stratégique à un certain nombre de constats (besoins spécifiques, mobilisations politiques) et comme la mise en place d'une concertation sectorielle sur une

base ethnique puisque le fonctionnement même du Conseil reproduit les distinctions ethniques. Par contre, l'évolution du projet de YMCA dans Saint-Michel, avec la table de concertation en loisirs qui lui succède, témoigne d'une mise à l'écart des questions ethniques. Donc l'ethnicité, vécue ou perçue, peut être à la base de la définition d'un enjeu ou d'une action.

Outre les gestionnaires, les décideurs, les clientèles elles-mêmes font valoir certains intérêts en mettant de l'avant l'identité la plus pertinente pour arriver à leurs fins, ce qui nous amène à considérer l'ethnicité comme une ressource politique.

8.2.2. L'ethnicité comme ressource politique : une perspective heuristique

Après avoir examiné les différents types de mobilisation de l'ethnicité, nous expliquerons en quoi celle-ci peut être considérée comme une ressource politique. Nous avons vu d'une part que la gestion de la diversité dépendait fortement de la conjonction des logiques d'acteurs et des représentations individuelles, et d'autre part que les projets et actions pouvaient être définis et réalisés à partir d'une lecture ethnicisée de la réalité sociale et des enjeux locaux. Pourquoi dès lors certains projets sont-ils voués à l'échec ? Pourquoi certaines décisions conduisent-elles à proposer une intervention plutôt universaliste ou plutôt pluraliste ? Comme nous l'avons vu, les modèles de reconnaissance et les dynamiques locales jouent un rôle dans ces orientations. Ces observations peuvent être analysées en considérant l'ethnicité comme une ressource politique définie comme un « moyen d'influence dans les rapports de pouvoir » (Braud, 1994). C'est cette capacité différentielle qui relie les différentes catégories conceptuelles élaborées à partir de l'analyse des données empiriques. En effet, ce qui distingue les différents acteurs c'est leur capacité à mobiliser l'ethnicité pour faire valoir leurs intérêts dans le cadre des interactions et de la prise de décision.

Interactions

Plusieurs types de stratégies d'interactions peuvent être identifiés. Nous en avons mentionné quelques-uns principalement dans le chapitre portant sur Parc Extension, au cours duquel nous avons pu voir que les gestionnaires en loisirs mobilisaient leurs compétences interculturelles. Ces mobilisations résultent d'un processus de catégorisation

ethnique, afin d'orienter les interactions à leur avantage. Ils utilisent par exemple la langue maternelle de leurs interlocuteurs, ils leurs témoignent une certaine empathie et font valoir une bonne connaissance de leurs codes culturels, le tout afin de les amener à accepter les règles du jeu définies par les gestionnaires. Dans cette perspective, l'adaptation interne et externe à la diversité peut être conçue comme un moyen d'orienter les interactions en faisant preuve d'ouverture et de compréhension. Il faut ici distinguer la définition des règles du jeu (on adapte ou non) et la façon de les appliquer (en ethnicisant ou pas). L'enjeu de l'adaptation est finalement la maîtrise de la situation, en acceptant de façon stratégique de faire quelques compromis.

À l'inverse, dans une situation où les gestionnaires disposent d'une faible compétence interculturelle, leurs interlocuteurs peuvent se retrouver en position de force et ethniciser l'interaction à leur avantage. Les conflits d'autorité et de valeurs qui dérivent en accusations racistes en sont un exemple. Ainsi, le personnel des piscines est soumis à de tels risques en essayant de faire appliquer les normes et règlements. Plusieurs surveillants de baignade ont pu faire l'objet de plaintes d'usagers qui ont mal interprété, parfois à juste au titre, parfois non, une remarque de leur part. Parfois même, l'accusation de racisme est tout simplement une insulte proférée pour leur « clouer le bec ». Cependant, définies souvent en fonction de normes et valeurs propres à la société d'accueil, ces règles d'utilisation des piscines peuvent être remises en question par les utilisateurs qui les jugent contraires à leurs valeurs, voire injustes. Cette fois encore, l'interaction pourra être dominée par celui le plus à même de mobiliser l'ethnicité.

Nous avons jusqu'à présent très peu utilisé les observations réalisées dans les conseils de quartier à Montréal parce qu'il y était peu question de loisirs, mais nous avons pu y remarquer des interactions qui confirment l'intérêt de tenir compte de l'ethnicité comme ressource politique. Les échanges entre les élus, les citoyens et les groupes organisés présents lors de ces événements se font parfois sur un registre ethnique. De manière informelle, les élus s'entretiennent avec les citoyens dans leur langue maternelle, soit le grec ou l'italien dans les quartiers que nous avons étudiés.

SCHÉMA 1 : SYNTHÈSE DU PROCESSUS D'ANALYSE DES PRATIQUES LOCALES DE GESTION DE LA DIVERSITÉ

DES POLITIQUES AUX PRATIQUES

Politique de gestion de la diversité

Pratiques de gestion de la diversité

REPRÉSENTATIONS

relatives au mode de gestion

DYNAMIQUES LOCALES

Concertation, implication des communautés

COMPÉTENCES INTERCULTURELLES

Connaissance et compréhension des codes culturels

L'ETHNICITÉ COMME RESSOURCE POLITIQUE

Les citoyens eux-mêmes posent des questions enregistrées au procès-verbal également dans leur langue, questions qui sont ensuite traduites par les élus concernés pour le reste de l'assemblée. Cela pose un problème stratégique à ceux qui ne maîtrisent pas la langue et qui se trouvent exclus de l'échange. Ils ont alors la possibilité de vérifier auprès de collègues parlant la même langue que la traduction initiale était la bonne.

Adaptation à l'environnement local

La constitution d'équipes ethniques correspond à des stratégies de regroupement sur une base ethnique qui s'adaptent à l'environnement dans lequel elles se développent. Par exemple, dans le cas de la ville de Montréal, la création de ligues adultes ethniques est découragée grâce à des moyens coercitifs tels que la limitation de l'accès aux équipements et au financement. Une équipe ou une ligue ethniques ne sont pas prioritaires pour l'accès aux terrains, elles devront parfois payer la location et n'obtiendront pas de subventions. Les organisateurs ont donc tout intérêt, s'ils ont besoin du soutien municipal, à minimiser la dimension ethnique de leur groupe.

Par contre, à Bordeaux, l'important n'est pas la composition de l'équipe mais son affiliation à une fédération départementale ou nationale qui représente une sorte de garantie du respect des règles du jeu. En effet, les équipes affiliées à une fédération doivent participer aux compétitions, ce qui garantit la mixité, le mélange, même ponctuel, exigé formellement dans le cas de la ville de Montréal. La saillance ethnique dans le cadre d'une équipe sportive n'est alors plus un problème pour l'accès aux terrains et aux financements. Certains clubs sportifs associés à des communautés particulières peuvent même devenir de véritables institutions locales, comme le Solar espagnol à Bordeaux.

Les projets de la Maison de l'Inde, tant dans Parc Extension que dans la Petite-Bourgogne visent à desservir les communautés Sud-Asiatiques et répondent directement à leurs besoins que ce soit la traduction, l'insertion économique ou l'accès au logement. Inversement, d'autres organismes, parfois issus d'une communauté particulière, sont devenus de plus en plus multiethniques, non seulement en raison de l'évolution des besoins des clientèles, mais également en raison des nouvelles orientations des institutions qui les soutiennent. Par exemple, certains organismes de la communauté

haïtienne affichent désormais des orientations multiculturelles tout en conservant la référence à la communauté.

Élites et leaderships ethniques

Les constats émis ci-dessus nous amènent à considérer à nouveau les élites et leaders ethniques qui vont développer des stratégies visant à obtenir des appuis pour leurs projets ou les intérêts de leur communauté. En effet, le sentiment de pouvoir agir doit pouvoir se concrétiser et se transformer en une véritable capacité d'action. Or cela n'est pas toujours possible comme l'a montré le cas de Saint-Michel. L'organisme porteur du projet est composé d'élites issues de la communauté haïtienne, qui ont une bonne situation sociale. Dans leur recherche d'appuis pour le projet de centre communautaire, ils ont fait jouer leurs relations afin tout d'abord d'obtenir des entretiens auprès des institutions et des hommes politiques susceptibles de les aider. L'association avec le YMCA de Montréal témoigne d'une capacité à faire valoir le projet. Mais la disparition de la problématique haïtienne de même que l'incapacité à obtenir les appuis les plus significatifs soit celui du maire de Montréal et celui des élus locaux qui auraient pu soutenir la démarche auprès du comité exécutif traduit toute la difficulté à transformer l'ethnicité en ressource politique efficace.

Dans d'autres cas, comme à Parc Extension, les minorités ethnoculturelles seront invitées à participer au processus de concertation ce qui permet aux organismes en place de maintenir leur pouvoir d'influence. C'est ce qui a suscité par exemple la méfiance face à l'arrivée d'un nouveau joueur, la Maison de l'Inde, dans lequel sont impliquées des élites sud-asiatiques elles-mêmes influentes, si ce n'est à l'intérieur du moins à l'extérieur du quartier. Or l'enjeu pour les organismes locaux était bien d'obtenir leur collaboration pour maintenir l'équilibre des forces.

La question des appuis politiques est effectivement très importante, en particulier dans un contexte local de progression de la représentation numérique des minorités et de politisation de l'ethnicité. Plusieurs études ont démontré l'influence des élites ethniques dans la mobilisation de la communauté au moment du vote (Lapp, 1998). À l'inverse, Martiniello (1994) a bien démontré le processus de dépolitisation de l'action des élites ethniques et, jusqu'à très récemment, leur neutralisation en Belgique. Ce processus n'est

pas sans rappeler la démarche de la ville de Bordeaux avec la mise en place du Conseil des communautés étrangères. Ce type de conseil consultatif leur donnait en effet « l'illusion de faire de la politique, dans des arènes tout à fait éloignées des sphères de pouvoir » (Martiniello, 1994 : 113). De plus, leur action a été dépolitisée par l'attribution de postes leur permettant d'améliorer leur situation sociale en même temps qu'elle leur faisait abandonner leur rôle de leader (*Ibid*). Cela rejoint la critique formulée par certains leaders ethniques bordelais à l'effet que la municipalité cherche à neutraliser les critiques récentes, à la fois en cooptant les leaders associatifs les plus proches d'elle politiquement et en établissant un espace de débat « officieux », factice, qui ne satisfait que les moins contestataires d'entre eux.

Ces observations amènent à formuler de nouvelles questions relatives à la représentation politique des minorités non pas du point de vue du nombre de représentants mais du point de vue du sens de la représentation. Quel peut être le rôle des élus ethniques dans la société en général (conscience de certaines problématiques que d'autres ignorent), et auprès des communautés (défense de leurs intérêts) ? Quel sens donnent-ils à leur élection, à leur rôle d'élu ? Autant de questions qui pourraient conduire à de nouvelles recherches.

CONCLUSION

Depuis quelques années, nombre de municipalités en Europe et en Amérique du Nord ont élaboré des politiques et des programmes visant à gérer la diversité. Cette gestion peut se faire directement, par le biais de politiques interculturelles, multiculturelles, voire assimilationnistes, c'est-à-dire en direction de populations-cibles, ou indirectement par le biais de la gestion de territoires en crise, quartiers sensibles, banlieues, etc. dans lesquels se concentrent les populations issues de l'immigration. Les chercheurs se sont généralement intéressés à cette question en examinant les politiques et les programmes, leur contenu comme leurs conditions d'émergence. Plus récemment, certains ont mis l'accent sur les modalités de mise en œuvre locale de ces politiques définies de façon autonome ou en partenariat avec d'autres paliers de gouvernement. D'autres, plus rares encore, ont identifié des pratiques de catégorisations ethniques dans la gestion de certains équipements publics ou para-publics.

À la suite de ces auteurs, nous nous sommes intéressée aux conditions de mise en œuvre des orientations municipales en matière de gestion de la diversité. En particulier, nous avons regardé ces pratiques dans un contexte où existe une politique formelle d'adaptation à la diversité de l'administration municipale tant comme employeur que comme pourvoyeur de services, mais aussi dans un contexte où de telles orientations sont absentes. Nous avons aussi porté attention au fait que les municipalités privilégient aujourd'hui le partenariat et délèguent la fourniture de certains services au secteur associatif, notamment dans le domaine des sports et loisirs et dans le domaine de l'accueil et de l'intégration des populations issues de l'immigration, et ce, tant en France qu'au Québec.

Nous nous sommes donc demandée comment étaient appliquées les orientations municipales en matière de gestion de la diversité dans le domaine des sports et loisirs. Nous avons choisi ce domaine d'intervention parce qu'il est particulièrement mobilisé dans le cadre de la gestion de la diversité. Les sports et loisirs sont en effet généralement mis de l'avant comme des outils d'intégration efficaces pour favoriser la participation et

la cohésion sociale, et sont érigés en valeur universelle. Nous avons notamment émis l'hypothèse de départ que les pratiques étaient influencées par les grands principes nationaux et locaux de gestion du pluralisme, mais qu'il pouvait exister des décalages entre ces principes et les pratiques. Les questions de recherche initiales ont été affinées à partir des données empiriques analysées tout au long du processus de recherche comme le préconise la théorisation ancrée sur laquelle nous avons basé notre stratégie de recherche. Nous avons procédé par étude de cas pour essayer d'identifier les pratiques locales de gestion de la diversité dans les sports et loisirs et les facteurs influençant ces pratiques.

Nous avons tout d'abord examiné le cas de la ville de Montréal. Cette municipalité a en effet défini une politique en matière de relations interculturelles et les sports et loisirs sont un domaine d'intervention sollicité dans le cadre de la mise en œuvre des principes d'adaptation mis de l'avant par la municipalité. Le service des Sports, des loisirs et du développement social est décentralisé dans les arrondissements et la programmation des activités, ainsi que leur gestion quotidienne, sont confiées à des organismes partenaires. Nous avons alors analysé l'évolution d'un projet de YMCA pour jeunes Haïtiens dans le quartier Saint-Michel, projet destiné à lutter contre la délinquance juvénile par le biais d'un centre d'activités sportives et de loisirs. Ce projet a été transformé en un vaste exercice de consultation sur les loisirs dans le quartier et les gestionnaires en loisirs, en particulier ceux qui sont issus du milieu associatif, semblent peu outillés pour gérer la diversité. Ensuite, nous avons étudié un autre cas, presque opposé puisque nous avons identifié des pratiques d'adaptation à la diversité dans le cadre des activités d'un centre de loisirs dans un autre quartier de Montréal, celui de Parc Extension. Enfin, nous avons choisi un dernier cas pour examiner l'impact de la variation des contextes nationaux sur les orientations municipales et les pratiques locales. Nous nous sommes penchée sur l'adaptation de l'offre de service en loisirs dans un quartier de la ville de Bordeaux.

Nous avons constaté qu'il existait généralement peu de différences entre les politiques et les pratiques. Surtout, les différences qui ont pu être identifiées d'un territoire à l'autre sont liées au contexte local et aux compétences interculturelles dont disposent les acteurs. En effet, les dynamiques locales que nous avons définies comme la combinaison des effets de territoire, des configurations associatives et du mode d'organisation des communautés sont caractérisées par une concertation plus ou moins grande entre les

différentes associations. Les pratiques d'adaptation semblaient plus développées dans un contexte où les conflits étaient régulés. Mais nous avons également remarqué que dans les trois quartiers, les acteurs municipaux et associatifs valorisaient une perspective universaliste à long terme, bien que leurs pratiques à court terme soient différentes.

Nous avons évoqué les biais pouvant être reliés au domaine d'intervention choisi mais nous avons également constaté la pertinence d'examiner les sports et loisirs dont la pratique peut avoir des significations différentes selon les groupes ethnoculturels. Pourtant, ce sont les principes de la société dominante qui sont privilégiés. Le manque de participation, les préférences pour certaines activités « importées » ou encore les regroupements ethniques sont interprétés comme des dénis d'intégration et un rejet des valeurs de la société d'accueil. Les bienfaits de la participation aux activités de sports et loisirs pour les immigrants sont généralement mis de l'avant mais l'apport de ces immigrants à la société d'accueil, que ce soit par de nouvelles activités ou de nouvelles façons de pratiquer, est rarement abordé. Plus encore, les sports et loisirs sont un domaine qui, paradoxalement, valorise les bienfaits de la participation en même temps qu'il conduit à une mise à distance, une distinction Nous/Eux. La participation aux sports et loisirs comporte des ambiguïtés intrinsèques puisque coexistent des enjeux de développement personnel et de cohésion sociale. De plus, les gestionnaires associatifs et municipaux en loisirs disposent d'une relative marge de manœuvre. Ils sont donc confrontés quotidiennement à ces deux objectifs individuel et collectif. Certains mettront plutôt l'accent sur la participation de tous aux activités, d'autres privilégieront la participation tout court, quelles qu'en soient les modalités.

Cela nous conduit à formuler un des principaux apports de cette recherche qui souligne l'importance des représentations individuelles et des compétences interculturelles, c'est-à-dire la capacité des acteurs à intervenir dans un contexte de confrontation interculturelle, à comprendre les codes culturels pour prendre des décisions éclairées. Plus encore, ces compétences interviennent dans la capacité des acteurs à mobiliser l'ethnicité en tant que ressource politique, c'est-à-dire pour influencer les rapports de pouvoir. Nous avons mentionné plusieurs types d'interactions durant lesquelles l'ethnicité pouvait être mobilisée tant par les gestionnaires que par les clientèles. Dès lors, ce n'est pas tant le dispositif institutionnel proprement dit que ses conditions d'application qui importent.

Certes les modèles nationaux et locaux orientent les politiques et les pratiques qui en découlent mais ce sont surtout les acteurs, en fonction de leurs compétences interculturelles et de leurs représentations par rapport au mode de gestion, qui définissent leur propre vision du monde et interprètent les orientations pour développer des stratégies d'action.

Ces constats suggèrent des pistes intéressantes pour l'action concrète. Considérant que l'ethnicité peut être conçue comme une ressource politique et que les moyens d'influence sont déterminés par les compétences interculturelles, cette recherche débouche sur deux observations : d'une part l'importance de l'éducation interculturelle, et d'autre part l'importance, pour chaque acteur, de questionner ses propres valeurs. Cela signifie que les gestionnaires en loisirs, quelles que soient les orientations en matière de relations interculturelles, non seulement devraient bénéficier de programmes de formation adéquats leur permettant d'acquérir des compétences interculturelles, mais également devraient pouvoir accéder à des espaces de dialogue et de réflexion pour analyser leurs propres valeurs ou, en d'autres mots, pour développer des pratiques réflexives. Par ailleurs, les politiques et les programmes en faveur de l'adaptation à la diversité, quelle qu'en soit l'ampleur, demeurent importants, ne serait-ce que pour le message d'ouverture qu'ils peuvent envoyer en direction des clientèles issues des groupes ethniques minoritaires.

Comme nous l'avons évoqué dans les chapitres précédents, cette recherche à visée exploratoire avait pour objectif de rendre compte de la complexité de la réalité dans l'examen des pratiques de gestion de la diversité. Cet objectif, qui s'est imposé à nous au fur et à mesure de la collecte des données, présente le défaut de ne pas permettre d'expliquer en profondeur certains phénomènes. Mais il a comme avantage de cerner les principaux enjeux de l'analyse de la gestion de la diversité. En particulier, nous avons pu préciser la notion même de gestion de la diversité. Nous pensons d'ailleurs que ce terme pourrait remplacer certains qualificatifs souvent trop orientés tels que politiques d'intégration, le multiculturalisme etc. Cette notion pourrait alors désigner les politiques et les pratiques qui influencent les conditions de vie des populations issues de l'immigration et les minorités, et les saisir comme un processus continu.

Il serait également intéressant d'approfondir l'analyse en examinant non plus l'offre de service en loisirs mais la demande, c'est-à-dire en étudiant les préférences en loisirs des membres des groupes ethniques minoritaires ainsi que leur appréciation de l'offre de service. Cela permettrait notamment d'inclure les minorités dans une réflexion qui les exclut trop souvent. Un portrait plus nuancé des demandes d'accommodement et surtout des dynamiques d'échange auxquelles elles donnent lieu pourrait ainsi être dressé. De telles recherches nous semblent d'autant plus importantes que se multiplient les critiques formulées dans l'espace public à l'égard de ces accommodements que beaucoup considèrent comme une perversion des services publics au profit d'intérêts particularistes.

ANNEXES

APPENDICE A - L'IMMIGRATION DANS LES VILLES CANADIENNES

Répartition des immigrants des années 1990 par rapport à la répartition de la population totale, Canada et région métropolitaine de recensement, 2001

Lieu de naissance	Immigrants des années 1990	Population totale
	%	%
Canada	**100**	**100**
Total des RMR	**94,1**	**64,4**
Total des non-RMR	**5,9**	**35,6**
Toronto	43,3	15,7
Vancouver	17,7	6,6
Windsor	1,3	1,0
Calgary	3,8	3,2
Abbotsford	0,6	0,5
Ottawa-Hull [1]	3,9	3,5
Kitchener	1,4	1,4
Montréal	11,8	11,4
Hamilton	1,9	2,2
Edmonton	2,5	3,1
London	1,1	1,4
Winnipeg	1,4	2,2
Victoria	0,5	1,0
St. Catharines-Niagara	0,5	1,3
Kingston	0,2	0,5
Oshawa	0,4	1,0
Sherbrooke	0,2	0,5
Saskatoon	0,3	0,8
Halifax	0,4	1,2
Regina	0,2	0,6
Québec	0,5	2,3
Thunder Bay	0,1	0,4
St. John's	0,1	0,6
Greater Sudbury	0,1	0,5
Saint John	0,0	0,4
Trois-Rivières	0,0	0,5
Chicoutimi-Jonquière [2]	0,0	0,5

Source : Statistiques Canada. 2003. *Recensement 2001 : série "analyses", Portrait ethnoculturel du Canada : une mosaïque en évolution.* Ottawa : Statistique Canada, p. 44.

---

[1] Maintenant connu sous le non d'Ottawa-Gatineau.

[2] Maintenant connu sous le non de Saguenay.

Les 10 pays de naissance en tête de liste pour les immigrants arrivés au cours des années 1990, Montréal, 2001

	Ayant immigré de 1991 à 2001 [1]	
		%
Total de tous les immigrants des années 1990	**215 120**	**100**
Haïti	14 200	6,6
République populaire de Chine	13 830	6,4
Algérie	12 570	5,8
France	12 555	5,8
Liban	10 495	4,9
Maroc	8 735	4,1
Roumanie	7 995	3,7
Philippines	7 505	3,5
Inde	7 395	3,4
Sri Lanka	7 005	3,3

Source : *Ibid*, p. 53.

Les 10 pays de naissance en tête de liste pour les immigrants arrivés au cours des années 1990, Toronto, 2001

	Ayant immigré de 1991 à 2001 [2]	
		%
Total de tous les immigrants des années 1990	**792 030**	**100**
République populaire de Chine	85 345	10,8
Inde	81 845	10,3
Philippines	54 885	6,9
Région administrative spéciale de Hong Kong	54 805	6,9
Sri Lanka	50 425	6,4
Pakistan	39 265	5,0
Jamaïque	25 355	3,2
Iran	23 840	3,0
Pologne	21 555	2,7
Guyana	20 800	2,6

Source : *Ibid*, p. 57.

[1] Comprend des données jusqu'au 15 mai 2001.

[2] Comprend des données jusqu'au 15 mai 2001.

Les 10 pays de naissance en tête de liste pour les immigrants arrivés au cours des années 1990, Vancouver, 2001

	Ayant immigré de 1991 à 2001 [1]	
		%
Total de tous les immigrants des années 1990	**324 815**	**100**
République populaire de Chine	58 495	18,0
Région administrative spéciale de Hong Kong	48 915	15,1
Taïwan	38 125	11,7
Inde	30 445	9,4
Philippines	25 865	8,0
Corée du Sud	14 840	4,6
Iran	12 205	3,8
Viet Nam	6 810	2,1
Etats-Unis	6 225	1,9
Royaume-Uni	6 205	1,9

Source : *Ibid,* p. 61.

[1] Comprend des données jusqu'au 15 mai 2001.

Proportion des personnes nées à l'étranger[1], régions métropolitaines de recensement, 2001, 1996 et 1991

	2001	1996	1991
		%	
Canada	**18,4**	**17,4**	**16,1**
Toronto	43,7	41,9	38,0
Vancouver	37,5	34,9	30,1
Hamilton	23,6	23,6	23,5
Windsor	22,3	20,4	20,6
Kitchener	22,1	21,8	21,5
Abbotsford	21,8	20,3	19,8
Calgary	20,9	20,9	20,3
London	18,8	19,2	18,8
Victoria	18,8	19,3	19,5
Montréal	18,4	17,8	16,4
Edmonton	17,8	18,5	18,3
St. Catharines-Niagara	17,8	18,3	18,9
Ottawa-Hull	17,6	16,3	14,7
Partie ontarienne	21,1	19,8	17,7
Partie québécoise	6,6	5,6	5,4
Winnipeg	16,5	16,9	17,4
Oshawa	15,7	16,5	17,2
Kingston	12,4	12,8	13,5
Thunder Bay	11,1	12,2	13,1
Saskatoon	7,6	7,6	8,2
Regina	7,4	8,0	8,4
Greater Sudbury	7,0	7,5	8,1
Halifax	6,9	7,0	6,4
Sherbrooke	4,6	4,3	3,8
Saint John	3,8	4,0	4,3
Québec	2,9	2,6	2,2
St. John's	2,9	2,9	2,8
Trois-Rivières	1,5	1,6	1,3
Chicoutimi-Jonquière	0,9	0,7	0,7

Source : *Ibid*, p. 62.

[1] Personnes nées à l'étranger : la population ayant le statut d'immigrants reçus au Canada ou l'ayant déjà eu.

Les 25 municipalités de 5 000 habitants et plus ayant les plus fortes proportions de minorités visibles, 2001

	Population totale	Minorités visibles	
	nombre	nombre	%
Municipalités[1]			
Richmond (C.-B.)	163 395	96 385	59,0
Markham (Ont.)	207 940	115 480	55,5
Vancouver (C.-B.)	539 630	264 495	49,0
Burnaby (C.-B.)	191 385	93 065	48,6
Greater Vancouver A (C.-B.)	7 810	3 400	43,5
Toronto (Ont.)	2 456 800	1 051 125	42,8
Richmond Hill (Ont.)	131 600	53 185	40,4
Mississauga (Ont.)	610 815	246 325	40,3
Brampton (Ont.)	324 390	130 275	40,2
Saint-Laurent (Qc)	76 605	29 225	38,2
Surrey (C.-B.)	345 780	127 015	36,7
Coquitlam (C.-B.)	111 425	38 190	34,3
Brossard (Qc)	64 655	17 880	27,7
Pickering (Ont.)	86 685	22 910	26,4
Dollard-des-Ormeaux (Qc)	47 850	12 430	26,0
Pierrefonds (Qc)	54 310	13 995	25,8
New Westminster (C.-B.)	53 805	13 415	24,9
Ajax (Ont.)	73 520	17 875	24,3
Montréal-Nord (Qc)	82 260	19 325	23,5
Delta (C.-B.)	96 365	22 505	23,4
Montréal (Qc)	1 019 735	231 760	22,7
North Vancouver (ville) (C.-B.)	43 930	9 950	22,6
Port Quitlam (C.-B.)	50 800	11 335	22,3
Saint-Léonard (Qc)	69 510	14 450	20,8
Port Moody (C.-B.)	23 735	4 905	20,7

Source : *Ibid*, p. 64.

[1] Les municipalités québécoises Saint-Laurent, Pierrefonds, Montréal-Nord et St-Léonard sont aujourd'hui fusionnées avec la ville de Montréal.

Les 25 municipalités de 5 000 habitants et plus ayant les plus fortes proportions d'immigrants des années 1990, 2001

	Population totale	Immigré entre 1991 et 2001 [1]	
	nombre	nombre	%
Municipalités [2]			
Richmond (C.-B.)	163 395	48 705	29,8
Greater Vancouver A (C.-B.)	7 810	2 210	28,3
Burnaby (C.-B.)	191 380	46 415	24,3
Markham (Ont.)	207 940	46 075	22,2
Toronto (Ont.)	2 456 805	516 635	21,0
Richmond Hill (Ont.)	131 595	26 325	20,0
Coquitlam (C.-B.)	111 425	21 940	19,7
Vancouver (C.-B.)	539 630	106 245	19,7
Saint-Laurent (Qc)	76 605	14 950	19,5
Mississauga (Ont.)	610 815	114 150	18,7
North Vancouver (ville) (C.-B.)	43 930	6 675	15,2
Surrey (C.-B.)	345 780	47 035	13,6
Brampton (Ont.)	324 390	43 880	13,5
Port Moody (C.-B.)	23 735	2 890	12,2
West Vancouver (C.-B.)	40 860	4 850	11,9
Montréal (Qc)	1 019 735	118 275	11,6
New Westminster (C.-B.)	53 805	6 135	11,4
North Vancouver (municipalité de district) (C.-B.)	81 675	9 175	11,2
Saint-Léonard (Qc)	69 510	7 670	11,0
Port Coquitlam (C.-B.)	50 805	5 485	10,8
Windsor (Ont.)	205 865	22 185	10,8
Côte-Saint-Luc (Qc)	29 155	3 065	10,5
Ascot (Qc)	6 905	690	10,0
Brossard (Qc)	64 655	6 385	9,9
Bayham (Ont.)	6 375	610	9,6

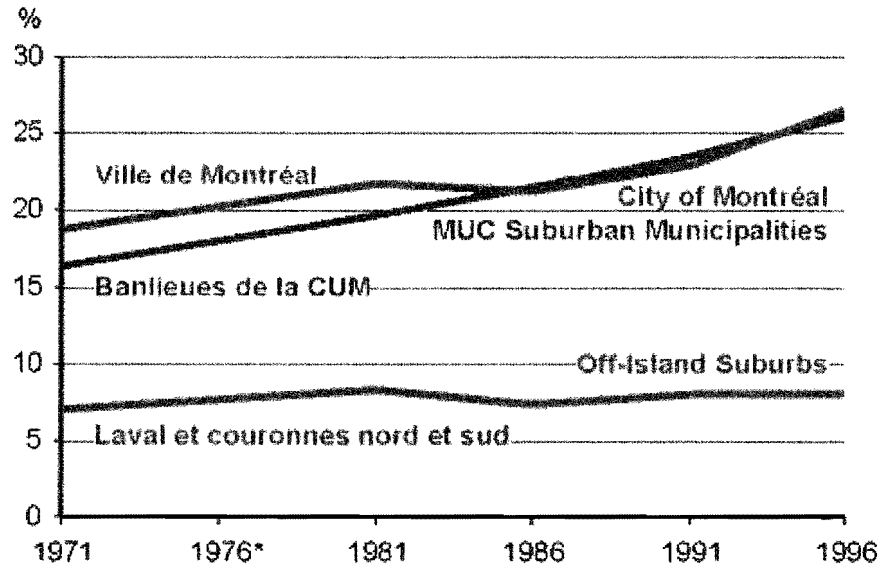
Source : *Ibid,* p. 65.

[1] Comprend les données jusqu'au 15 mai 2001.

[2] Les municipalités québécoises Saint-Laurent et Saint-Léonard sont aujourd'hui avec la Ville de Montréal.

APPENDICE B - CONCENTRATION RELATIVE DES IMMIGRANTS DE LA RMR DE MONTRÉAL EN 1996

Source : Atlas de l'immigration Phase I, Immigration et Métropoles, http://www.im.metropolis.net/frameset_f.html

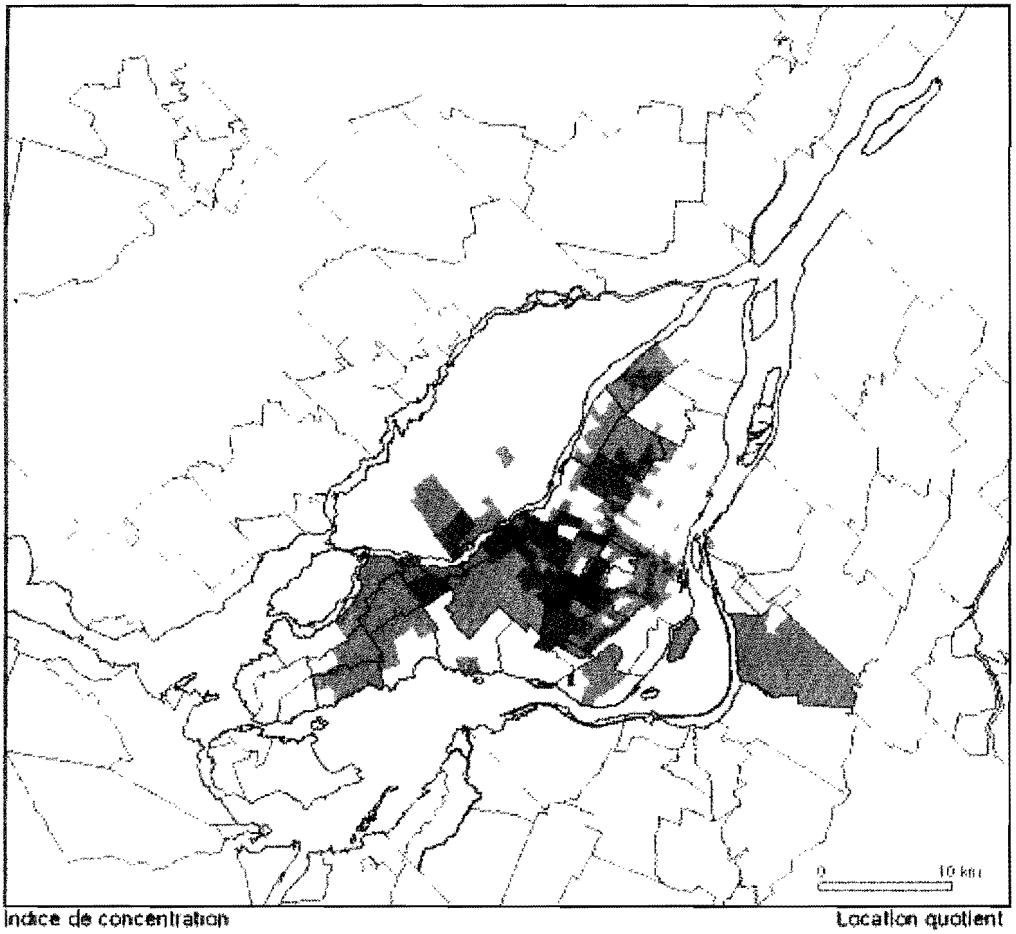


* Données non diponibles pour 1976

* Data not available for 1976

Immigrants en pourcentage de la population totale, 1971-1996, Ville de Montréal, banlieues de la CUM et Laval et couronnes nord et sud

Immigrants as a percentage of total population, 1971-1996, City of Montréal, MUC Suburban Municipalities and Off-Island Suburbs

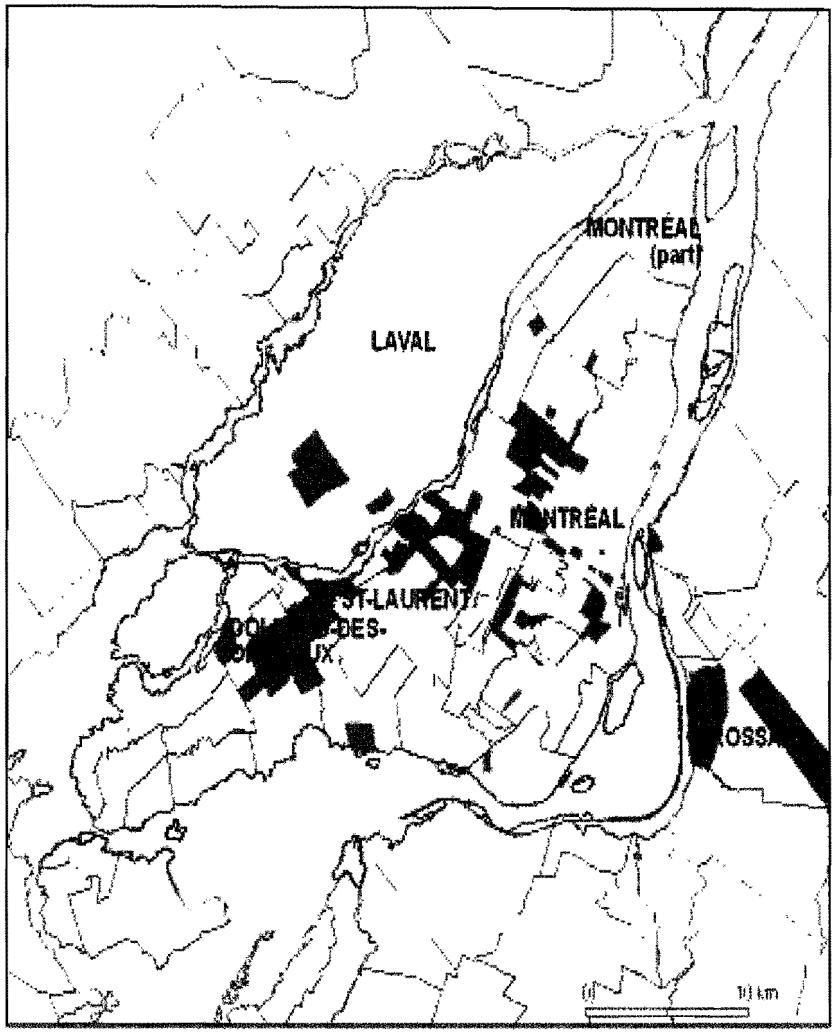


Concentrations relatives des immigrants nés dans tous les pays et régions, 1996

Pourcentage de la RMR = 17,84%
Médiane de l'indice = 0,85

Relative Concentrations of Immigrants Born in All Countries and Regions, 1996

CMA Percentage = 17.84%
Median of LQ = 0.85

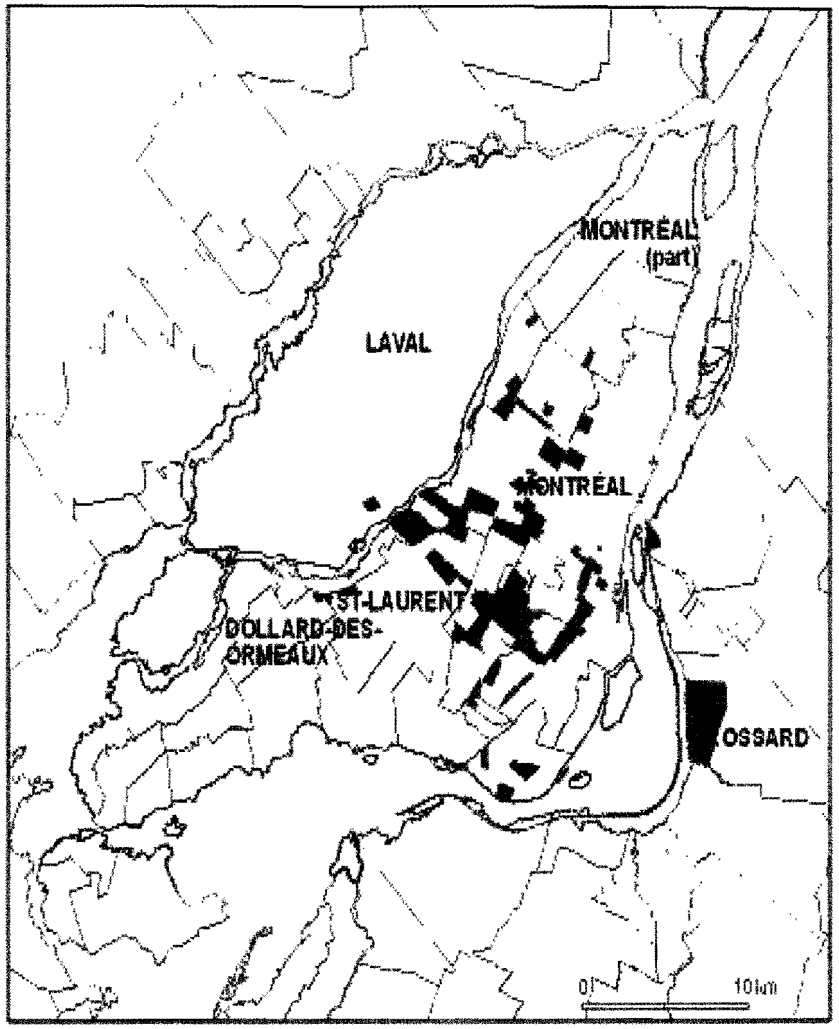


Zones d'immigration récente (1981-1990), RMR de Montréal, 1996

Secteurs de recensement dont 25% et plus de la population est née à l'extérieur du Canada et dont 25% et plus de celle-ci est arrivée entre 1981 et 1990

Zones of Recent Immigration (1981-1990), Montréal CMA, 1996

Census tracts where at least 25% of the population was born outside Canada and where 25% or more of these immigrants arrived between 1981 and 1990

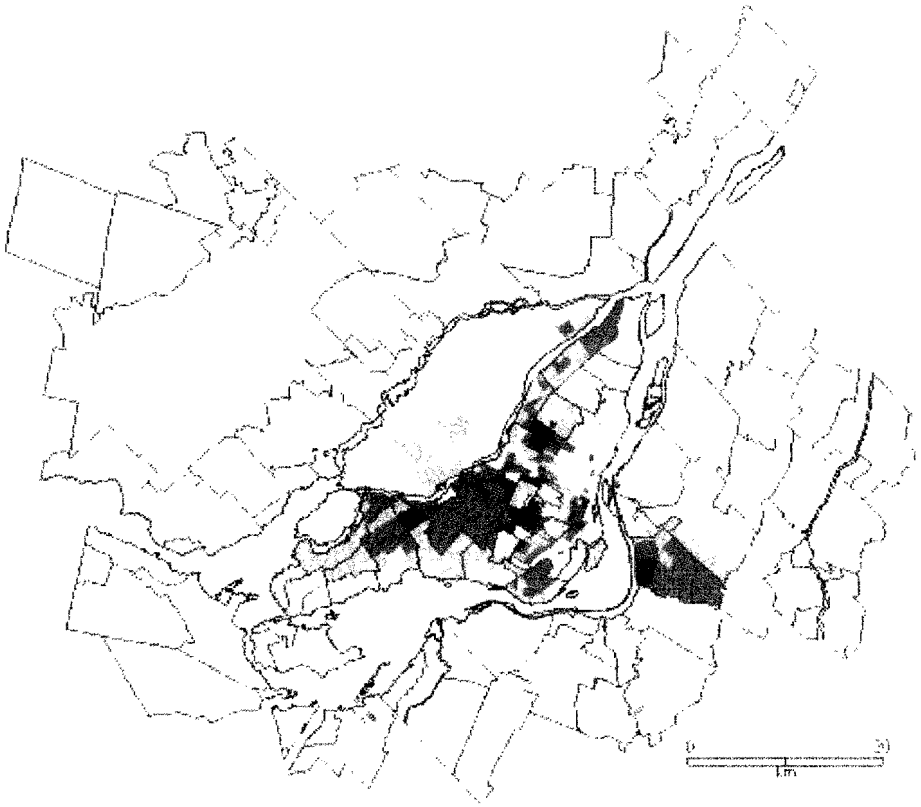


Zones d'immigration récente (1991-1996), RMR de Montréal, 1996

Secteurs de recensement dont 25% et plus de la population est née à l'extérieur du Canada et dont 25% et plus de celle-ci est arrivée entre 1991 et 1996

Zones of Recent Immigration (1991-1996), Montréal CMA, 1996

Census tracts where at least 25% of the population was born outside Canada and where 25% or more of these immigrants arrived between 1991 and 1996



Minorités visibles en pourcentage de la population totale par secteurs de recensement, RMR de Montréal, 1996

Moyenne de la RMR: 12,2%

Visible Minorities as a Percentage of Total Population, by Census Tracts, Montréal CMA, 1996

CMA average: 12.2%

APPENDICE C - TYPOLOGIE DES POLITIQUES A L'EGARD DES MIGRANTS (M. ALEXANDER)

Tiré de Alexander, M. 2001. "Comparing local policies toward migrants: A proposed analytical framework and preliminary survey results" Paper presented to the 5th International Metropolis Conference in Rotterdam, 26-30 november, Disponible sur le site de Metropolis à l'adresse suivante: http://www.international.metropolis.net/events/rotterdam/papers/57_Alexander2.doc, page consultée le 21 avril 2003, 11-12.

TABLE 2: Typology of local migrant policies*, by domains and issue areas

* Selected policies, given as examples.

HOST-STRANGER RELS: **Attitudes/assumptions of local authority**	Migrants as transient phenomenon	Migrants as temporary Guestworkers	Migrants as permanent; but their Otherness will disappear (Assimilation)	Migrants as permanent; their Otherness should be supported.	Migrants as permanent; ethnic Otherness should not be overemphasized.
POLICY TYPES: **Policy issue areas:**	NON-POLICY	GUESTWORKER POLICY	ASSIMILATIONIST POLICY	PLURALIST POLICY	INTERCULTURAL POLICY
Civic status	---	---	Facilitate naturalisation	Support regularisation (Oeiras) Extend local voting rights (Turin, Bologna)	Same as Pluralist
Consultative structures	---	---	Reject, or Mixed (non-ethnic) consultative structures. (LaCornv/ Lille)	Initiate, support ethnic-based advisory council(s). (Amsterdam, Hague)	Prefer mixed consultative structures incl. migrant reps. (Stuttgart)
Migrant organizations/ mobilisation	Ignore migrant associations.	Informal cooperation with migrant associations on limited issues. (Barcelona, Tel Aviv)	Co-opt or exclude migrant associations. (Lille)	Support migrant associations as agents of empowerment (Birmingham) ; Delegate services to assocs. (Rome)	Support migrant assocs. as agents of integration w/ host society (Cologne, Zurich)
Labour market	Ignore black market activity.	Minimal regulation of legal work conditions. Limited vocational assist.	Anti-discrimination policy. General vocational training (non-ethnic criteria). (Lille)	Affirmative hiring policy (Antwerp); Ethnic-based vocational training, entrepreneurs policy. (Amsterdam '80s)	Same as Assimilationist

Housing	Ignore migrant housing. React to crises with temporary shelters. (Rome '80s)	Short-term housing solutions; Minimal regulation of private rental conditions (crisis prevention). (Amsterdam '70s)	Equal access to social housing (non-ethnic criteria). Ignore ethnic-based discrimination in housing market.	Affirmative access to social housing (ethnic criteria?). Anti-discrimination policy incl. ethnic monitoring.	Equal access to social housing Anti-discrimination policy incl. ethnic monitoring.
Education	Allow access to migr children on ad-hoc basis.	Enroll migrant children in school (Tel Aviv). Possible home-language classes (Berlin 70s?).	National-language classes (Zurich). School desegregation policy (Berlin? A'dam 80s?).	Special support for schools with high ethnic pupil ratio (staff training, extra hours) (Turin). Home-language classes (Berlin), religion/culture classes. (Birmingham)	National language classes, home-language tutoring.
Social Services	Ad-hoc access to minimal services	Selective access to some local services. Reception/orientation service for labour migrant population. (Tel Aviv)	Equal access to all services (ignore ethnic-based needs). (Brussels, Barcelona)	Specific services targeted at specific ethnic communities. (Birmingham, Stuttgart)	Sensitivity to minority needs (e.g. cultural mediators) but minimize separate ethnic facilities.
Policing/Conflict resolution	Migrants as public security problem. (Rome '80s)	Police as agents of migrant regulation (deportation units, control of legal guestworkers). (Athens, Tel Aviv)	Area-based policing (implicit targeting of migrants)	Police as social workers (explicit targeting of migrants) (Youth Project, Rotterdam). Pro-active anti-racism enforcement (Leicester).	Police as agents of inter-ethnic conflict management (Stuttgart).
Minority religious institutions	---	Allow temporary solutions (ad-hoc places of worship) (Tel Aviv)	Discourage institutions (e.g. mosques, religious schools). (Utrecht in 80s??)	Support religious institutions as agents of integration/ empowerment (Birmingham).	Minimize support for relig. instits., channel toward inter-ethnic activities (Amsterdam from ??)
Public awareness	---	---	Anti-racism/tolerance campaign.	Multi-cultural manifestations, projects 'celebrate diversity' (Berlin, Frankfurt)	Campaign/projects emphasize inter-cultural 'togetherness'

Urban development, relation to ethnic enclaves	Ignore ethnic enclaves, disperse if crisis arises. (Rome '80s)	Ethnic enclaves considered temporary. (Tel Aviv '90s) (Berlin '70s?)	Ethnic enclaves seen as urban problem. Dispersal policy (Berlin, Frankfurt '70s). Gentrification policy (Cologne, Brussels, Paris).	Recognize potential of ethnic enclaves (Amsterdam?); renewal with residents policy. (Frankfurt from '80s?)	Policy for ethnic mix: gentrification while safeguarding existing residents. (Stuttgart)
Symbolic use of space	---	---	Oppose symbolizing uses of space.	Symbolic recognition of Others (monuments, minarets).	Emphasize functional instead of symbolizing uses of space.

APPENDICE D – CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION DES QUARTIERS A L'ETUDE, RECENSEMENT DE 1996

- Caractéristiques générales

	Saint-Michel 1996		Parc Extension 1996		Montréal 1996	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Activité et chômage						
Taux d'activité	**25595**	**55,1%**	**13020**	**54,3%**	**501090**	**59,4%**
Taux de chômage	**4650**	**18,2%**	**3915**	**30,1%**	**75050**	**15,0%**
Taux de chômage des hommes	2510	18,4%	2380	30,4%	44465	16,5%
Taux de chômage des femmes	2120	17,8%	1525	29,4%	30585	13,2%
Catégories de travailleurs (% sur pop active)						
travailleurs rémunérés	**22160**	**86,5%**	**10345**	**79,4%**	**433540**	**86,5%**
- employés	20340	79,4%	10055	77,2%	418935	83,6%
- travailleurs autonomes	310	1,2%	285	2,2%	14600	2,9%
travailleurs autonomes	**920**	**3,6%**	**465**	**3,6%**	**30215**	**6,0%**
travailleurs familiaux	**80**	**0,3%**	**20**	**0,2%**	**890**	**0,2%**
Secteurs d'activité						
Toutes les industries	**23175**	**90,5%**	**10840**	**83,2%**	**464645**	**92,7%**
Secteur primaire	**60**	**0,2%**	**0**	**0,0%**	**1600**	**0,3%**
Secteur secondaire	**8545**	**33,4%**	**4865**	**37,3%**	**95780**	**19,1%**
Service à la consommation	**7545**	**29,5%**	**4160**	**31,9%**	**157030**	**31,3%**
Commerce de gros	1285	5,0%	630	4,8%	23510	4,7%
Commerce de détail	2830	11,1%	1170	9,0%	51290	10,2%
Hébergement, restauration et autres services	3430	13,4%	2360	18,1%	82230	16,4%
Services à la production	**3430**	**13,4%**	**1035**	**7,9%**	**100385**	**20,0%**
Transport et communications	1235	4,8%	400	3,1%	30430	6,1%
Finances, assurances et immobiliers	825	3,2%	230	1,8%	26335	5,3%
Service aux entreprises	1370	5,4%	405	3,1%	43620	8,7%
Services publics	**3540**	**13,8%**	**750**	**5,8%**	**109845**	**21,9%**
Services gouvernementaux	660	2,6%	105	0,8%	22205	4,4%

Services d'enseignement	965	3,8%	170	1,3%	37600	7,5%
Soins de santé et services sociaux	1915	7,5%	475	3,6%	50040	10,0%
Revenu (% de la population totale de 15 ans +)						
Sans revenu	**4785**	**10,3%**	**2805**	**11,7%**	**62705**	**7,4%**
- Hommes	1510	7,0%	915	7,4%	20645	5,1%
- Femmes	3280	13,2%	1895	16,4%	42060	9,5%
Avec revenu	**41650**	**89,6%**	**21160**	**88,3%**	**781490**	**92,6%**
- Hommes	20120	93,1%	11510	92,7%	383040	94,9%
- Femmes	21520	86,7%	9650	83,6%	398455	90,5%
< 15000$	**23425**	**50,4%**	**14865**	**62,0%**	**393240**	**46,6%**
- Hommes	9515	44,0%	7485	60,3%	172615	42,8%
- Femmes	13860	55,9%	7380	63,9%	220635	50,1%
15000-29999	**12080**	**26,0%**	**4885**	**20,4%**	**207020**	**24,5%**
- Hommes	6415	29,7%	3025	24,4%	100525	24,9%
- Femmes	5670	22,8%	1860	16,1%	106490	24,2%
30000-44999	**4580**	**9,9%**	**990**	**4,1%**	**107355**	**12,7%**
- Hommes	3040	14,1%	690	5,6%	60505	15,0%
- Femmes	1490	6,0%	285	2,5%	46855	10,6%
45000$ et +	**1450**	**3,1%**	**365**	**1,5%**	**73865**	**8,7%**
- Hommes	1080	5,0%	300	2,4%	49395	12,2%
- Femmes	405	1,6%	75	0,6%	24465	5,6%
Population	**57927**		**29870**		**1012376**	
Homme	27465	47,4	15515	51,9	489035	48,3
Femme	30465	52,6	14365	48,1	527340	107,8
Superficie (km2)	9,3		1,5		177,1	
Densité de population	6229		19913		5739	
Âge						
0-19 ans	14895	25,7%	7710	25,8%	208545	20,6%
20-64 ans	35335	61,0%	18720	62,7%	657915	65,0%
65 ans et plus	7675	13,2%	3380	11,3%	149925	14,8%
Familles monoparentales						
Nombre total de familles	14105		7350		243385	
Nombre total	**4025**	**28,5%**	**1620**	**22,0%**	**55535**	**22,8%**
à chef féminin (% sur total familles monoparentales)	3505	24,8%	1355	18,4%	47205	19,4%
à chef masculin (% sur total familles monoparentales)	525	3,7%	250	3,4%	8325	3,4%
Logement						
Propriétaires	7125	32,6%	2185	19,3%	127355	27,1%
Locataires	15860	72,5%	9120	80,6%	341800	72,9%
Scolarité des 15 ans et plus						

Moins de 9 ans	14725	31,7%	7845	32,7%	165685	19,6%
Études universitaires	5400	11,6%	3660	15,3%	245810	29,1%
Mobilité						
Personnes n'ayant pas déménagé, mobilité 1 an	48045	84,5%	23400	80,0%	795645	80,7%
Personnes ayant déménagé	**8785**	**15,5%**	**5870**	**20,1%**	**190485**	**19,3%**
Non-migrants	6640	11,7%	3850	13,2%	134180	13,6%
Migrants	2130	3,7%	2015	6,9%	56305	5,7%
Personnes n'ayant pas déménagé, mobilité 5 ans	**28625**	**53,5%**	**13440**	**48,9%**	**452125**	**48,1%**
Personnes ayant déménagé, selon la mobilité 5 ans auparavant	22645	42,3%	14045	51,1%	487730	51,9%
Non-migrants	18360	34,3%	7500	27,3%	317990	33,8%
Migrants	6495	12,1%	6540	23,8%	169735	18,1%

Source : Statistique Canada, données du recensement 1996, e-stat.

- Immigration et langue

		Saint-Michel 1996			Parc Extension 1996			Montréal 1996	
		Nb	%		Nb	%		Nb	%
Citoyenneté									
Canadienne		50950	88,4%		21400	71,7%		894010	89,5%
Autre		6670	11,6%		8425	28,2%		104775	10,5%
Population immigrante	**Total**	**23035**	**40,0%**	**Total**	**18080**	**60,6%**	**Total**	**266880**	**26,7%**
Principaux pays de naissance des immigrants	**Haïti**	6665	28,9%	**Grèce**	4775	26,4%	**Italie**	32775	12,3%
% de la population immigrante	**Italie**	5630	24,4%	**Inde**	1800	10,0%	**Haïti**	23265	8,7%
	Vietnam	1480	6,4%	**Haïti**	1570	8,7%	**Vietnam**	14485	5,4%
	Portugal	1230	5,3%	**Sri Lanka**	1050	5,8%	**France**	13545	5,1%
	Cambodge	1160	5,0%	**Pologne**	625	3,5%	**Portugal**	11110	4,2%
Nouveaux arrivants	**Total**	**5580**	**9,7%**	**Total**	**6310**	**21,1%**	**Total**	**78520**	**7,9%**
Principaux pays de naissance des nouveaux arrivants	**Haïti**	2125	38,1%	**Inde**	1005	15,9%	**Haïti**	6100	7,8%
% du total des nouveaux arrivants	**Vietnam**	415	7,4%	**Sri Lanka**	830	13,2%	**France**	4700	6,0%
	El Salvador	370	6,6%	**Haïti**	690	10,9%	**Sri Lanka**	4045	5,2%
	Guatemala	215	3,9%	**Bengladesh**	555	8,8%	**Liban**	3785	4,8%
	Pérou	165	3,0%	**Pakistan**	470	7,4%	**Philippines**	3690	4,7%
Origine ethnique									
% de la population totale	**Canadien**	10635	18,5%	**Grec**	8095	27,1%	**Canadien**	218610	21,9%
	Haïtien	9755	16,9%	**Indien**	3185	10,7%	**Français**	210970	21,1%
	Italien	9675	16,8%	**Haïtien**	1945	6,5%	**Italien**	66220	6,6%
	Français	6855	11,9%	**Bangladeshi**	820	2,7%	**Haïtien**	33195	3,3%
	Chinois	1865	3,2%	**Italien**	820	2,7%	**Chinois**	18920	1,9%
Minorité visible	**Total**	**20705**	**35,9%**	**Total**	**14910**	**49,9%**	**Total**	**203695**	**20,4%**
% de la population totale	**Noir**	10805	18,8%	**Sud Asiatique**	6940	23,2%	**Noir**	62480	6,3%

	Latino-américain	3440	6,0%	**Noir**	3475	11,6%	**Arabe / Asiatique occ.**	30040	3,0%
	Asiatique du Sud-Est	2735	4,7%	**Latino-américain**	1625	5,4%	**Latino-américain**	29055	2,9%
	Chinois	1840	3,2%	**Asiatique du Sud-Est**	1055	3,5%	**Sud Asiatique**	25380	2,5%
	Arabe / Asiatique occ.	1030	1,8%	**Arabe / Asiatique occ.**	1030	3,5%	**Asiatique du Sud-Est**	21670	2,2%
Période d'immigration									
Avant 1961		3345	14,5%		2270	12,6%		37175	13,9%
1961-1970		2620	11,4%		2625	14,5%		36005	13,5%
1971-1980		4485	19,5%		2765	15,3%		46815	17,5%
1981-1990		6950	30,2%		4105	22,7%		68365	25,6%
1991-1996		5580	24,2%		6310	34,9%		78520	29,4%
Langue maternelle									
% de la population totale	**Français**	26070	45,2%	**Grec**	7770	26,0%	**Français**	580650	58,1%
	Italien	8995	15,6%	**Anglais**	3505	11,7%	**Anglais**	109185	10,9%
	Langues créoles	5480	9,5%	**Français**	2040	6,8%	**Italien**	55555	5,6%
	Espagnol	3875	6,7%	**Espagnol**	1680	5,6%	**Espagnol**	35055	3,5%
	Chinois	1840	3,2%	**Pendjabi**	1555	5,2%	**Arabe**	21235	2,1%
Connaissance des langues officielles									
Anglais seulement		2400	4,2%		10700	35,9%		101280	10,1%
Français seulement		30020	52,1%		4585	15,4%		369350	37,0%
Anglais et français		21260	36,9%		10330	34,6%		492270	49,3%
Ni l'anglais ni le français		3920	6,8%		4210	14,1%		35875	3,6%

Source : Statistique Canada, données du recensement 1996, e-stat.

APPENDICE E – CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION NOIRE DE SAINT-MICHEL

1996	Population noire de Saint-Michel		Population noire de la RMR	
	Nb	%	Nb	%
Population totale	8460	100	116735	100
Hommes	3680	43,5	53815	46,1
Femmes	4790	56,6	62915	53,9
Âge			116735	
0-19	3495	41,3	46000	39,4
20-64	4465	52,8	64260	55,0
65 et +	475	5,6	6445	5,5
Activité et chômage				
Taux d'activité		55,5		61,1682385
Taux de chômage		31,49		25,8430319
Taux d'activité hommes		61,9		67,3215012
Taux de chômage, homme		29,2		26,1622057
Taux d'activité, femmes		50,3		56,151977
Taux de chômage, femmes		33,1		25,5114083
Taux d'activité des hommes 15-24 ans		30,9		42,0115496
Taux de chômage des hommes 15-24 ans		30,4		38,9461627
Taux d'activité des femmes 15-24 ans		33,7		41,7475728
Taux de chômage des femmes 15-24 ans		42,9		34,2192691
Secteurs d'activité				
Toutes les industries	2720	100,0	42900	100,0
Secteur primaire	**10**	**0,4**	**70**	**0,2**
Secteur secondaire	**1300**	**47,8**	**12630**	**29,4**
Services à la consommation	**665**	**24,4**	**12450**	**29,0**
Commerce de gros	155	5,7	2210	5,2
Commerce de détail	215	7,9	3915	9,1
Hébergement, restauration et autres services	295	10,8	6325	14,7
Services à la production	**270**	**9,9**	**6395**	**14,9**
Transport et communications	155	5,7	2620	6,1
Finances, assurances et immobiliers	25	0,9	1220	2,8

Services aux entreprises	90	3,3	2555	6,0
Services publics	**425**	**15,6**	**11320**	**26,4**
Services gouvernementaux	40	1,5	1375	3,2
Services d'enseignement	20	0,7	2160	5,0
Soins de santé et services sociaux	365	13,4	7785	18,1
Catégories de travailleurs				
Catégories de travailleurs (Hommes)	1350	100,0	21360	100
Travailleur(euse)s rémunéré(e)s	1265	93,7	20195	94,5
Employé(e)s	1265	93,7	19870	93,0
Travailleur(euse)s autonomes	75	5,6	1140	5,3
Travailleur(euse)s familiaux (familiales) non rémunéré(e)s	0	0,0	25	0,1
Catégories de travailleurs (Femmes)	1365	100	21535	100
Travailleur(euse)s rémunéré(e)s	1315	96,3	20945	97,3
Employé(e)s	1305	95,6	20790	96,5
Travailleur(euse)s autonomes	30	2,2	560	2,6
Travailleur(euse)s familiaux (familiales) non rémunéré(e)s	10	0,7	30	0,1
Revenu				
Population de 15 ans et plus selon le sexe et le revenu total	5865	100,0	82175	100
Hommes de 15 ans et plus	2520	43,0	36905	44,9
Sans revenu (% H)	395	15,7	5225	14,2
Avec revenu	2125	84,3	31685	85,9
Moins de 15 000	1335	22,8	17725	21,6
15 000-29 999	**595**	10,1	**7930**	9,7
30 000-44 999	150	2,6	3795	4,6
45 000 et +	40	0,7	2220	2,7
Femmes de 15 ans et plus	3355	57,2	45270	55,1
Sans revenu (% F)	645	19,2	6775	8,2
Avec revenu	2695	80,3	38490	46,8
Moins de 15 000	1990	33,9	24650	30,0
15 000-29 999	580	9,9	9505	11,6

30 000-44 999	110	1,9	3120	3,8
45 000 et +	20	0,3	1195	1,5
Population totale selon la langue maternelle	**8475**		**116735**	
Anglais	95	1	32395	27,8
Français	3100	37	42765	36,6
Langues non officielles	4380	52	32870	28,2
Langues créoles	4190	49	27225	23,3
Population totale selon la connaissance des langues officielles	**8470**		**116735**	
Anglais seulement	85	1	21200	18,2
Français seulement	6235	73,6	51485	44,1
Anglais et français	1875	22,1	42030	36
Ni anglais ni français	250	3	2005	1,7
Population totale selon la citoyenneté	**8470**		**116725**	
Canadienne	6805	80,3	99100	84,9
Non canadienne	1655	19,5	17635	15,1
Population totale selon le lieu de naissance	**8465**		**116730**	
Population non immigrante	2835	33,5	47075	40,3
Population immigrante	5640	66,6	69655	59,7
Caraïbes et Bermudes	5380	63,6	57305	49,1
Afrique	185	2,2	8870	7,6
Population immigrante totale selon la période d'immigration	**5635**		**69650**	
Avant 1961	0	0	1190	1,7
1961 - 1970	70	1,2	6520	9,4
1971 - 1980	1495	26,5	22280	32,0
1981 - 1990	2285	40,6	21020	30,2
1991 - 1996	1790	31,8	18635	26,8
Population immigrante totale selon l'âge à l'immigration	**5640**		**69650**	
0 - 4 ans	285	5,1	4790	6,9
5 - 19 ans	1705	30,2	19700	28,3
20 ans et plus	3635	64,5	45165	64,8
Population de 15 à 24 ans selon la	**1580**		**21210**	

fréquentation scolaire				
Ne fréquentant pas l'école	265	16,8	4495	21,2
Fréquentant l'école à plein temps	1225	77,5	15140	71,4
Fréquentant l'école à temps partiel	80	5,1	1580	7,4
Population de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité atteint	**5865**		**82180**	
N'ayant pas atteint la 9ième année	1385	23,6	12300	15,0
9 - 13ème année	2165	36,9	26370	32,1
Certificat ou diplôme de métiers	225	3,8	2865	3,5
Autres études non universitaires seulement	1420	24,2	22420	27,3
Université	630	10,7	18215	22,2
Université sans grade	445	7,6	9820	11,9
Études universitaires avec baccalauréat ou diplôme supérieur	195	3,3	8395	10,2
Genre de familles	Familles à parents noirs		Ensemble des familles	
familles monoparentales	12 950	48,4	309 435	15,9
familles biparentales	13 815	51,6	1 640 535	84,1
Total	26 765	100,0	1 949 970	100,0

Source : Statistique Canada, Données compilées par Jaël Mongeau.

APPENDICE F – CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION DU QUARTIER PARC EXTENSION, RECENSEMENT DE 2001

- Caractéristiques générales

	Parc Extension 2001		Montréal 2001	
	Nb	%	Nb	%
Population	**31399**		**1039534**	
Homme	16375	52,2%	502440	48,3
Femme	15035	47,9%	537095	51,7
Superficie (km2)	**1,7**		**185,9**	
Densité de population	18470		5592	
Âge				
0-19 ans	7965	25,4%	206000	19,8%
20-64 ans	19650	62,7%	681835	65,6%
65 ans et plus	3805	12,1%	151695	14,6%
Activité et chômage				
Taux d'activité	**13940**	**55,2%**	**548030**	**63,2%**
Taux de chômage	**2900**	**20,8%**	**56595**	**10,3%**
Taux de chômage des hommes	1870	21,8%	32615	11,2%
Taux de chômage des femmes	1035	19,2%	23980	9,3%
Catégories de travailleurs (% sur pop active)				
travailleurs rémunérés	**11880**	**85,2%**	**491500**	**89,7%**
- employés	11605	83,2%	476255	86,9%
- travailleurs autonomes	265	1,9%	15245	2,8%
travailleurs autonomes	**560**	**4,0%**	**33480**	**6,1%**
travailleurs familiaux	**10**	**0,1%**	**740**	**0,1%**
Revenu				
Sans revenu	**2465**	**9,8%**	**44635**	**5,1%**
- Hommes	1070	8,1%	17730	4,3%
- Femmes	1390	11,5%	26900	6,0%
Avec revenu	**22770**	**90,2%**	**821875**	**94,8%**
- Hommes	12095	91,9%	398730	95,7%
- Femmes	10675	88,4%	423140	94,0%
< 15000$	**13325**	**52,8%**	**335205**	**38,7%**
- Hommes	6320	48,0%	141480	34,0%
- Femmes	6955	57,6%	193720	43,0%
15000-29999	**7005**	**27,8%**	**236845**	**27,3%**
- Hommes	3960	30,1%	112235	26,9%
- Femmes	3025	25,1%	124620	27,7%
30000-44999	**1840**	**7,3%**	**134930**	**15,6%**
- Hommes	1325	10,1%	71330	17,1%
- Femmes	530	4,4%	63595	14,1%
45000$ et +	**610**	**2,4%**	**114890**	**13,3%**
- Hommes	450	3,4%	73695	17,7%
- Femmes	155	1,3%	41195	9,2%

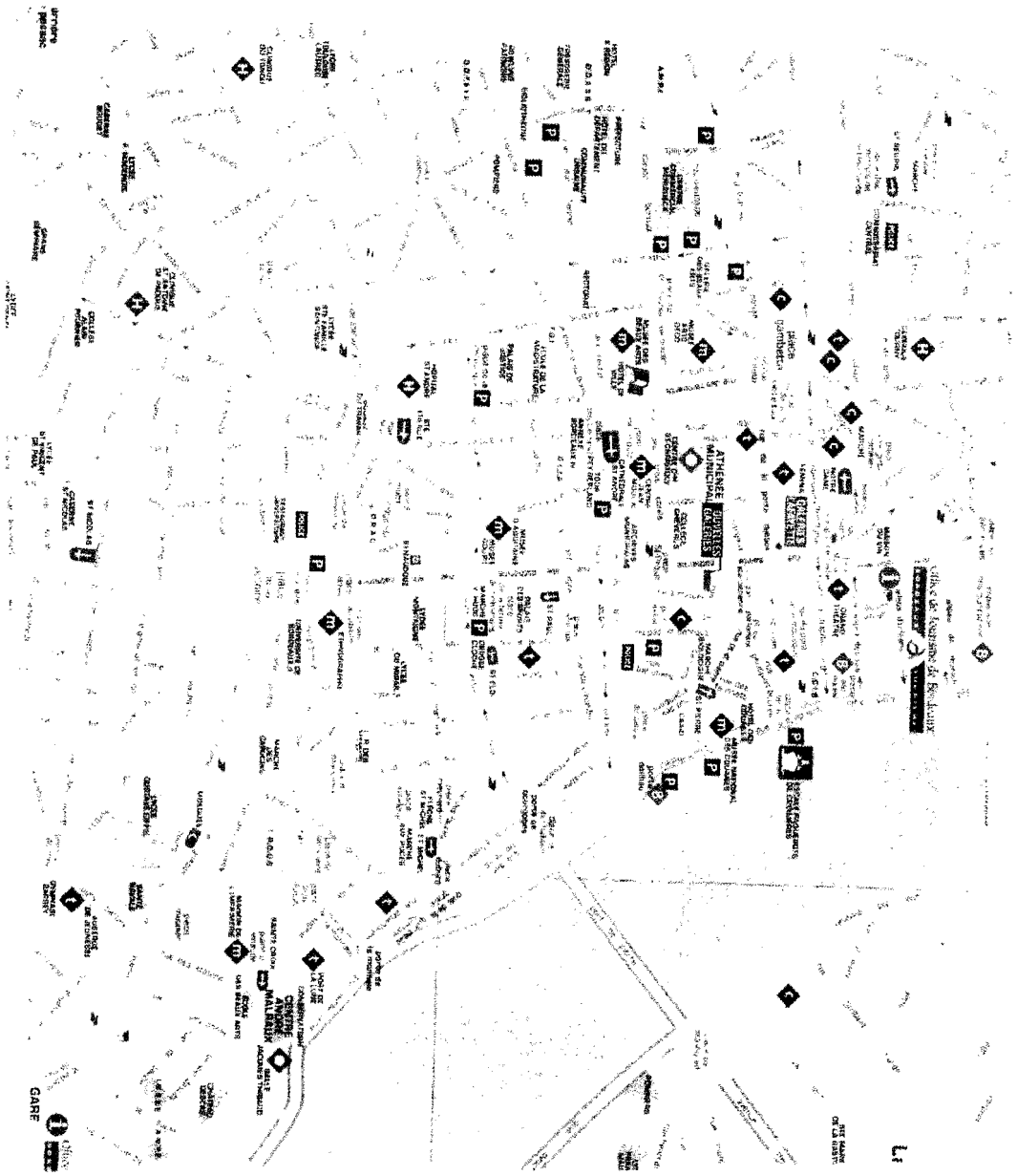
Familles monoparentales				
Nombre de familles	**7940**		**254010**	
Nombre total	**1735**	**21,9%**	**58350**	**23,0%**
- à chef féminin	1440	**18,1%**	48880	**19,2%**
- à chef masculin	300	**3,8%**	9470	**3,7%**
Scolarité des 20 ans et plus				
Moins de 9 ans	7145	44,4%	130025	16,0%
Études universitaires	3545	22,1%	245300	30,1%
Mobilité				
Personnes n'ayant pas déménagé, mobilité 1 an	25760	83,5%	824760	81,8%
Personnes ayant déménagé, mobilité 1 an	**5085**	**16,5%**	**183375**	**18,2%**
- Non-migrants	2820	9,1%	121185	12,0%
- Migrants	2270	7,4%	62185	6,2%
Personnes n'ayant pas déménagé, mobilité 5 ans	14365	49,6%	468985	48,5%
Personnes ayant déménagé, selon la mobilité 5 ans auparavant	**14595**	**50,4%**	**497920**	**51,5%**
- Non-migrants	7605	26,3%	305510	31,6%
- Migrants	7005	24,2%	192410	19,9%

- Immigration et langue

		Parc Extension 2001			Montréal 2001	
		Nb	%		Nb	%
Citoyenneté						
Canadienne		22905	73,0%		916690	89,9%
Autre		8455	27,0%		103045	10,1%
Population immigrante	**Total**	**19455**	**62,0%**	**Total**	**281380**	**27,6%**
Principaux pays de naissance des immigrants	**Grèce**	4365	22,4%	**Italie**	28570	10,2%
% de la population immigrante	**Inde**	2920	15,0%	**Haïti**	22725	8,1%
	Sri Lanka	1580	8,1%	**France**	15840	5,6%
	Pakistan	1640	8,4%	**Vietnam**	13680	4,9%
	Bengladesh	1255	6,5%	**Chine**	11090	3,9%
Nouveaux arrivants	**Total**	**5370**	**17,1%**	**Total**	**67720**	**6,6%**
Principaux pays de naissance des nouveaux arrivants	**Inde**	1405	26,2%	**Algérie**	6305	9,3%
% du total des nouveaux arrivants	**Pakistan**	1070	19,9%	**Chine**	5635	8,3%
	Sri Lanka	700	13,0%	**France**	4890	7,2%
	Bengladesh	560	10,4%	**Maroc**	3510	5,2%
	Ghana	170	3,2%	**Haïti**	3145	4,6%
Origine ethnique						
% de la population totale	**Grec**	7135	22,8%	**Canadien**	278315	27,3%
	Indien	4495	14,3%	**Français**	90850	8,9%
	Pakistanais	1640	5,2%	**Italien**	58680	5,8%
	Sri-lankais	1550	4,9%	**Haïtien**	30405	3,0%
	Canadien	1355	4,3%	**Chinois**	21845	2,1%
Minorité visible	**Total**	**18025**	**57,5%**	**Total**	**231760**	**22,7%**
% de la population totale	**Sud Asiatique**	10990	35,0%	**Noir**	68245	6,7%
	Noir	2880	9,2%	**Arabe / Asiatique occ.**	34030	3,3%
	Asiatique du Sud-Est	1060	3,4%	**Sud-Asiatique**	33310	3,3%
	Latino-américain	975	3,1%	**Latino-Américain**	31190	3,1%

	Arabe / Asiatique occ.	885	2,8%	**Chinois**	23270	2,3%
Période d'immigration						
Avant 1961		2005	10,3%		29385	10,4%
1961-1970		2140	11,0%		32700	11,6%
1971-1980		2370	12,2%		41835	14,9%
1981-1990		3665	18,8%		59185	21,0%
1991-1996		3900	20,1%		50550	18,0%
1996-2001		5375	27,6%		67725	24,1%
Langue maternelle						
% de la population totale	**Grec**	7065	22,5%	**Français**	594375	58,3%
	Pendjabi	3225	10,3%	**Anglais**	105750	10,4%
	Anglais	2805	8,9%	**Italien**	48350	4,7%
	Français	2135	6,8%	**Espagnol**	35325	3,5%
	Tamoul	1855	5,9%	**Arabe**	28825	2,8%
Connaissance des langues officielles						
Anglais seulement		12025	38,3%		96950	9,5%
Français seulement		3860	12,3%		349090	34,2%
Anglais et français		11560	36,9%		546010	53,5%
Ni l'anglais ni le français		3935	12,5%		27690	2,7%

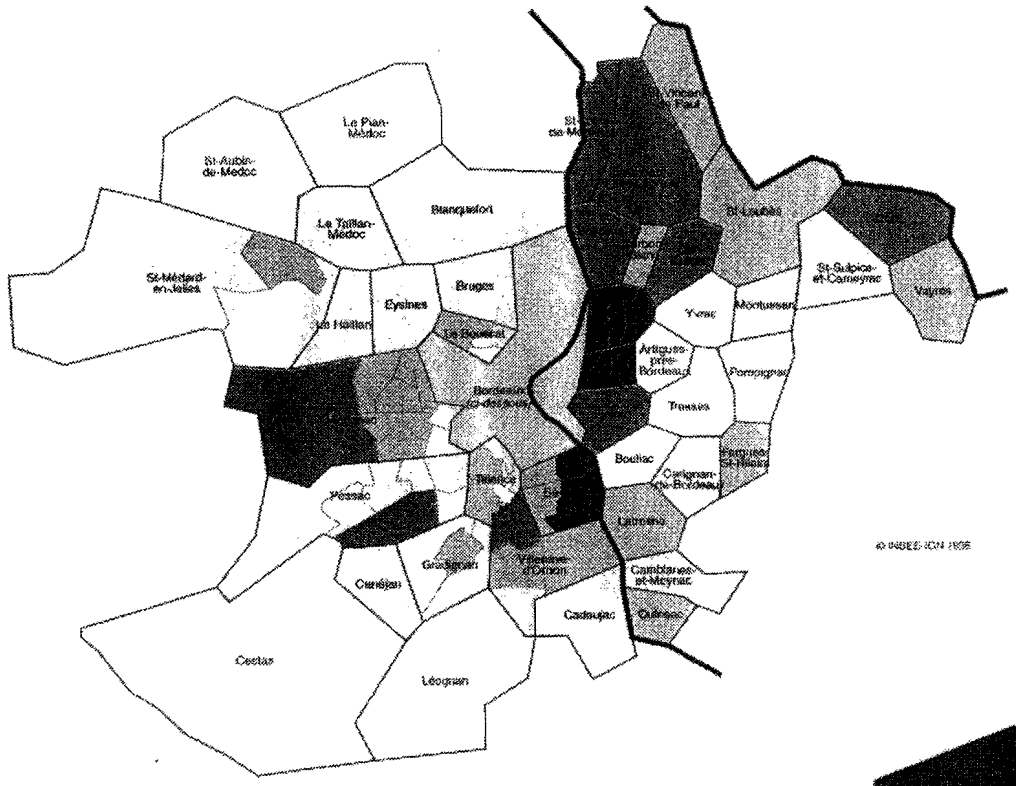
APPENDICE G - CARTE DU QUARTIER SAINT-MICHEL À BORDEAUX

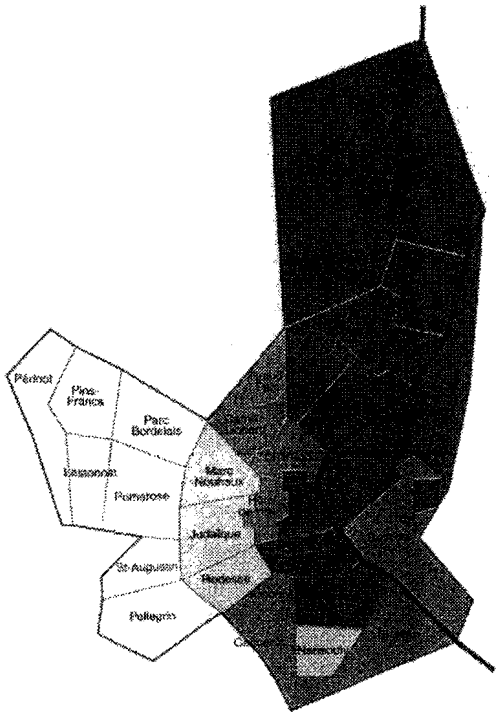


Source : INSEE Aquitaine. 1998. *Atlas social de l'agglomération bordelaise*. Bordeaux : INSEE Aquitaine, n°29.

Emploi et chômage

Chômage





Le taux de chômage

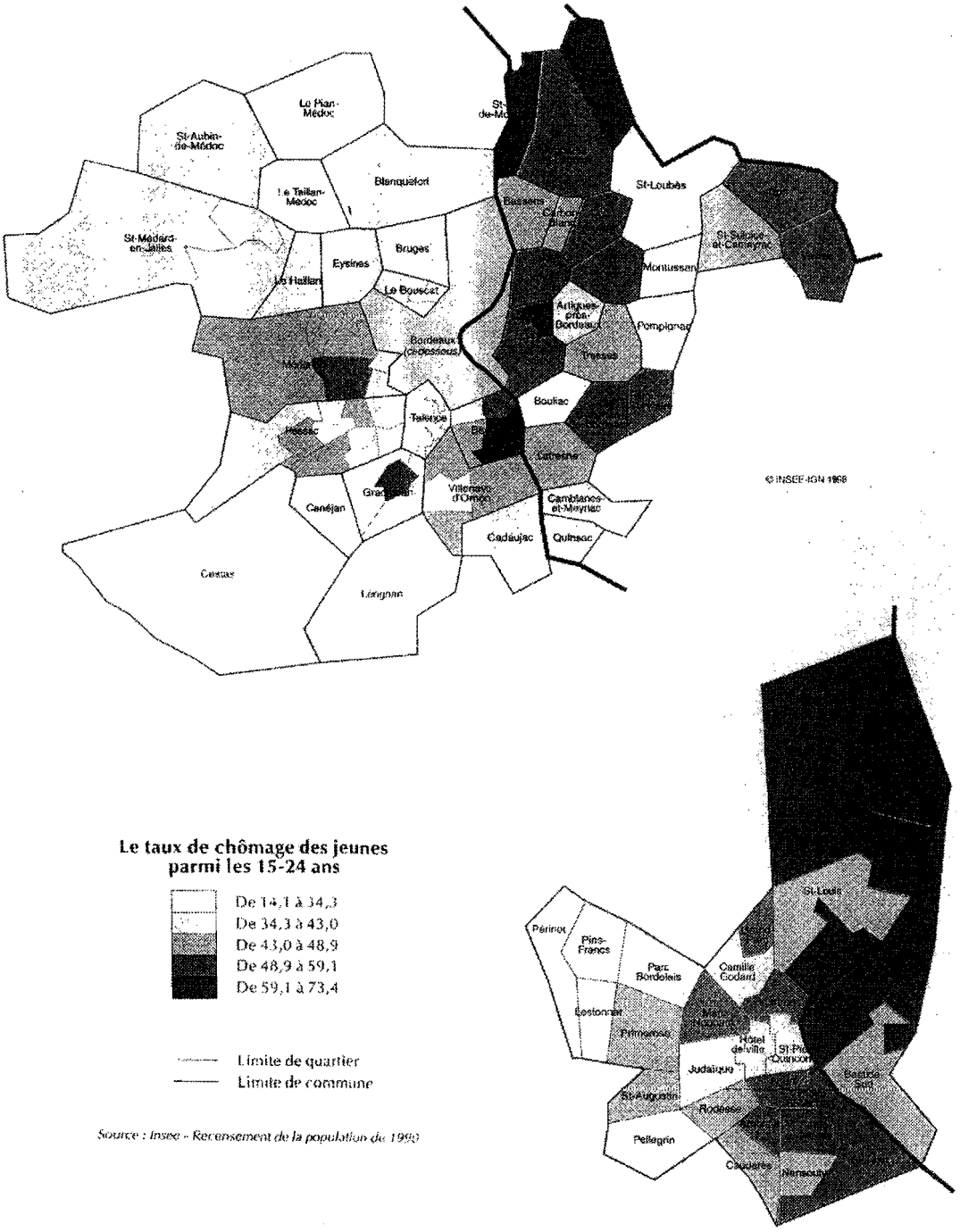
- De 6,1 à 9,1
- De 9,1 à 10,7
- De 10,7 à 13,2
- De 13,2 à 17,5
- De 17,5 à 29,0

Limite de quartier
Limite de commune

Source : Insee - Recensement de la population de 1990

Emploi et chômage

Chômage des jeunes



Le taux de chômage des jeunes parmi les 15-24 ans

- De 14,1 à 34,3
- De 34,3 à 43,0
- De 43,0 à 48,9
- De 48,9 à 59,1
- De 59,1 à 73,4

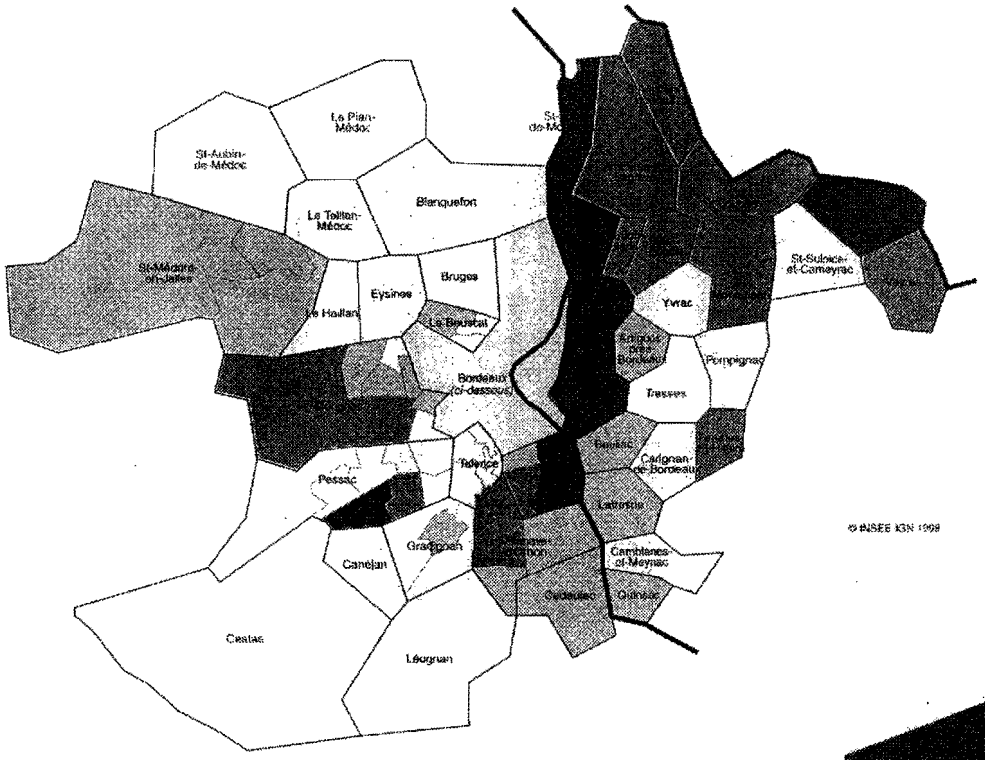
Limite de quartier

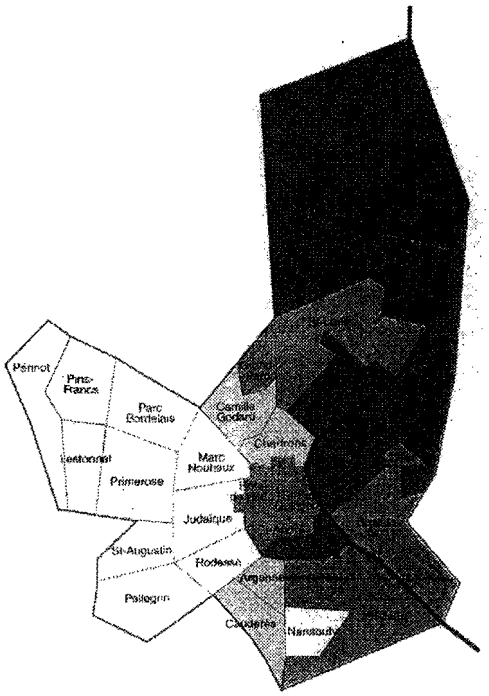
Limite de commune

Source : Insee - Recensement de la population de 1999

Emploi et chômage

Chômage féminin





Le taux de chômage féminin

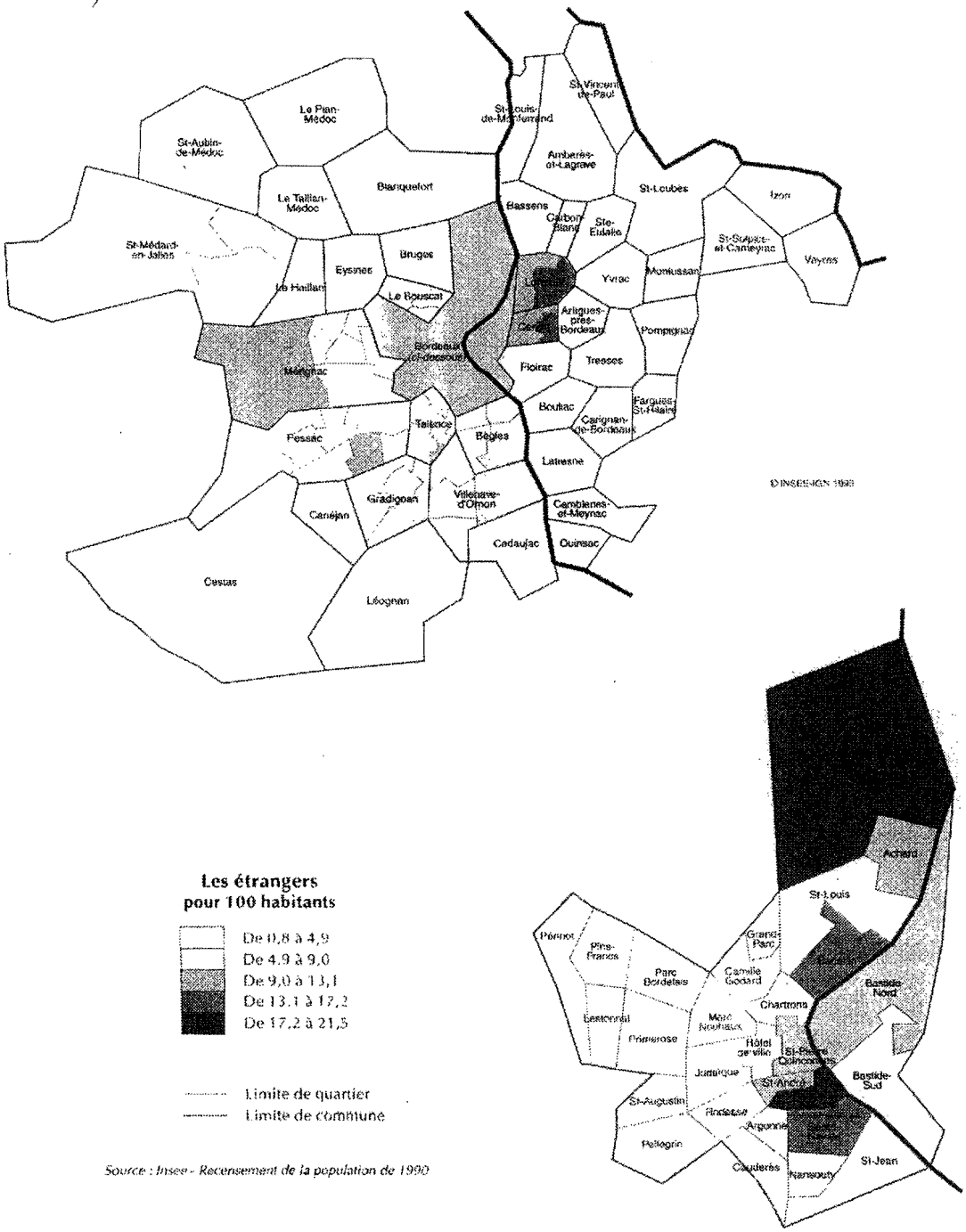
- De 9,0 à 11,9
- De 11,9 à 13,8
- De 13,8 à 16,2
- De 16,2 à 20,6
- De 20,6 à 33,1

Limite de quartier
Limite de commune

Source : Insee - Recensement de la population de 1990

Étrangers

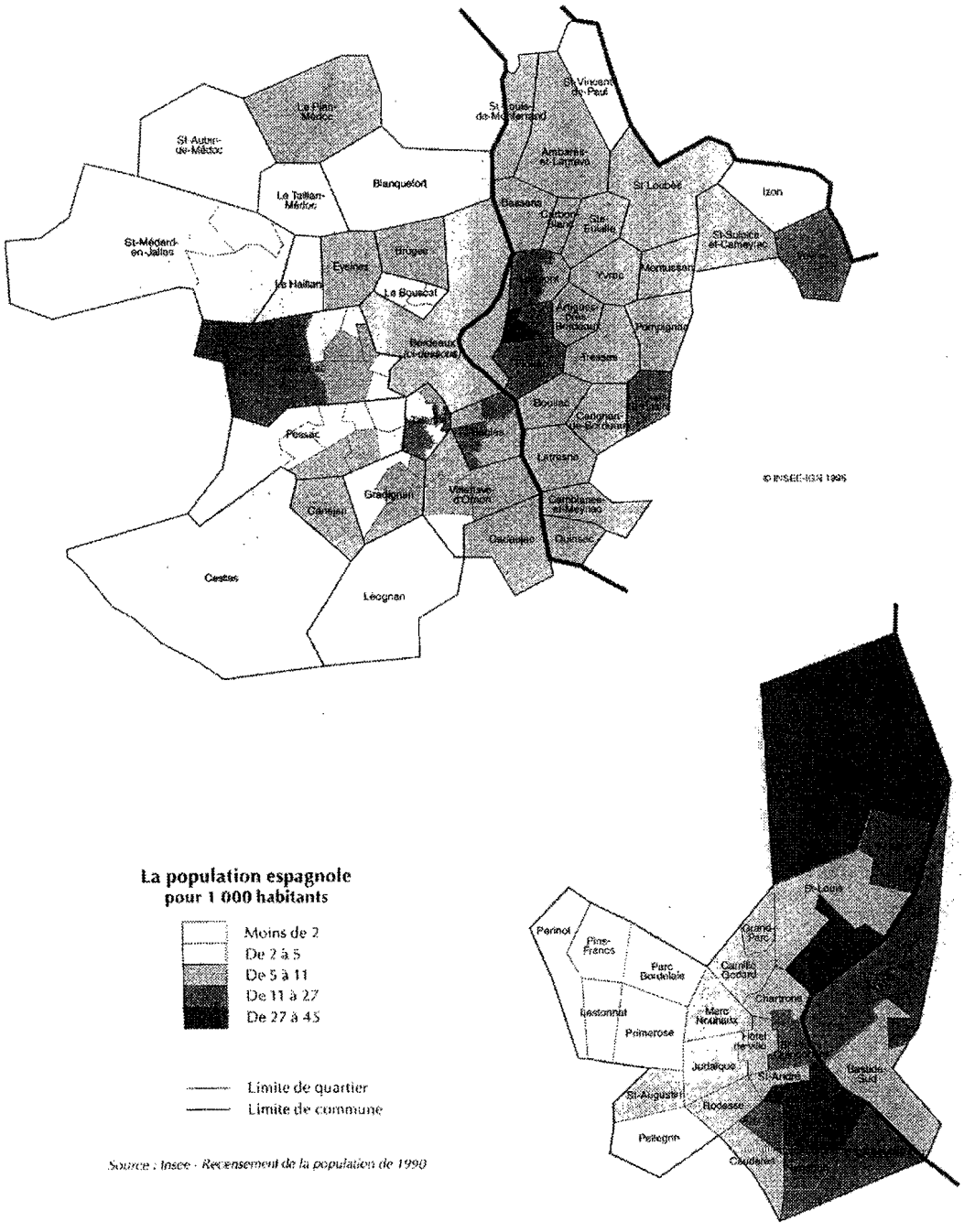
Population étrangère



Source : Insee - Recensement de la population de 1990

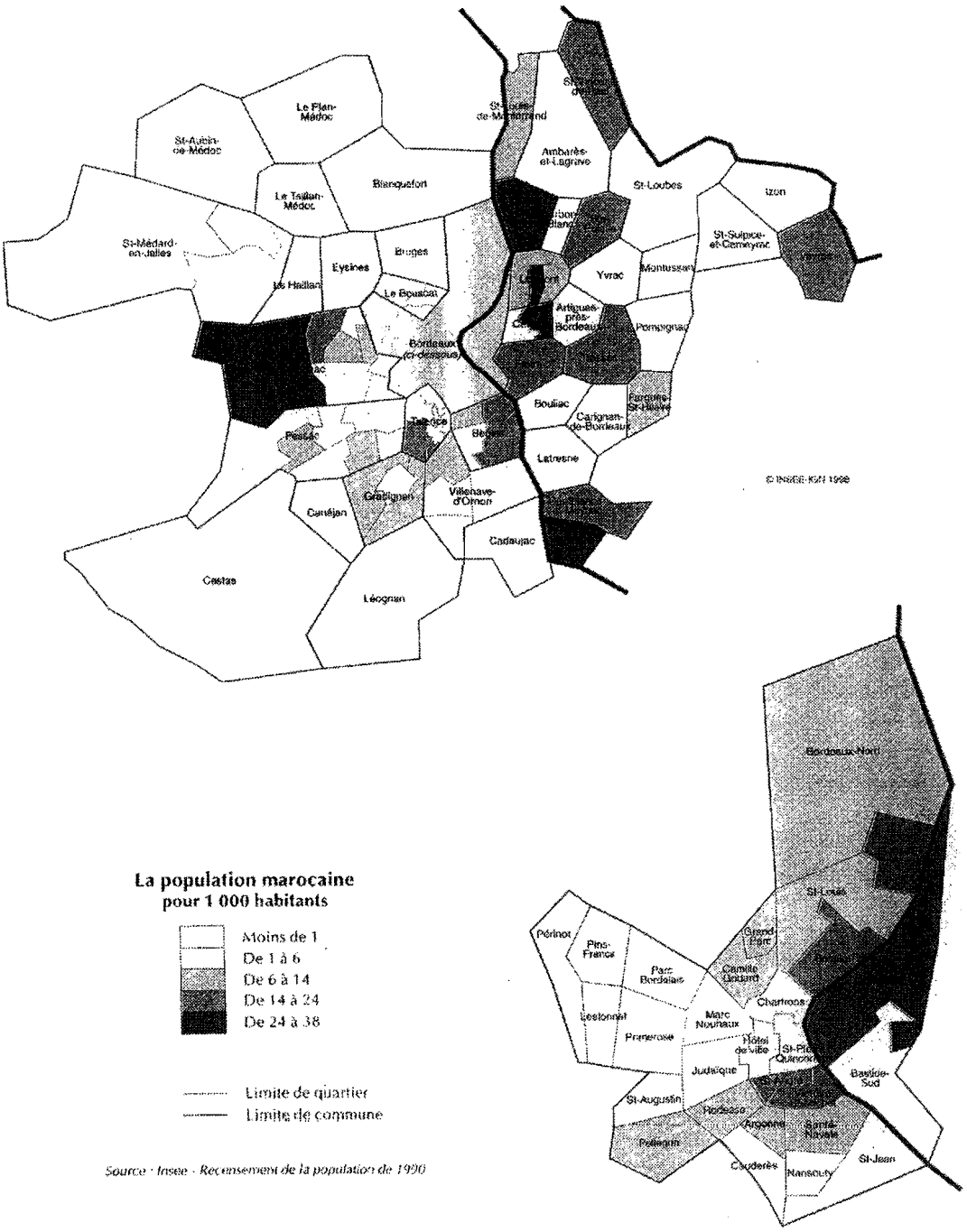
Étrangers

Espagnols



Étrangers

Marocains



La population marocaine pour 1 000 habitants

- Moins de 1
- De 1 à 6
- De 6 à 14
- De 14 à 24
- De 24 à 38

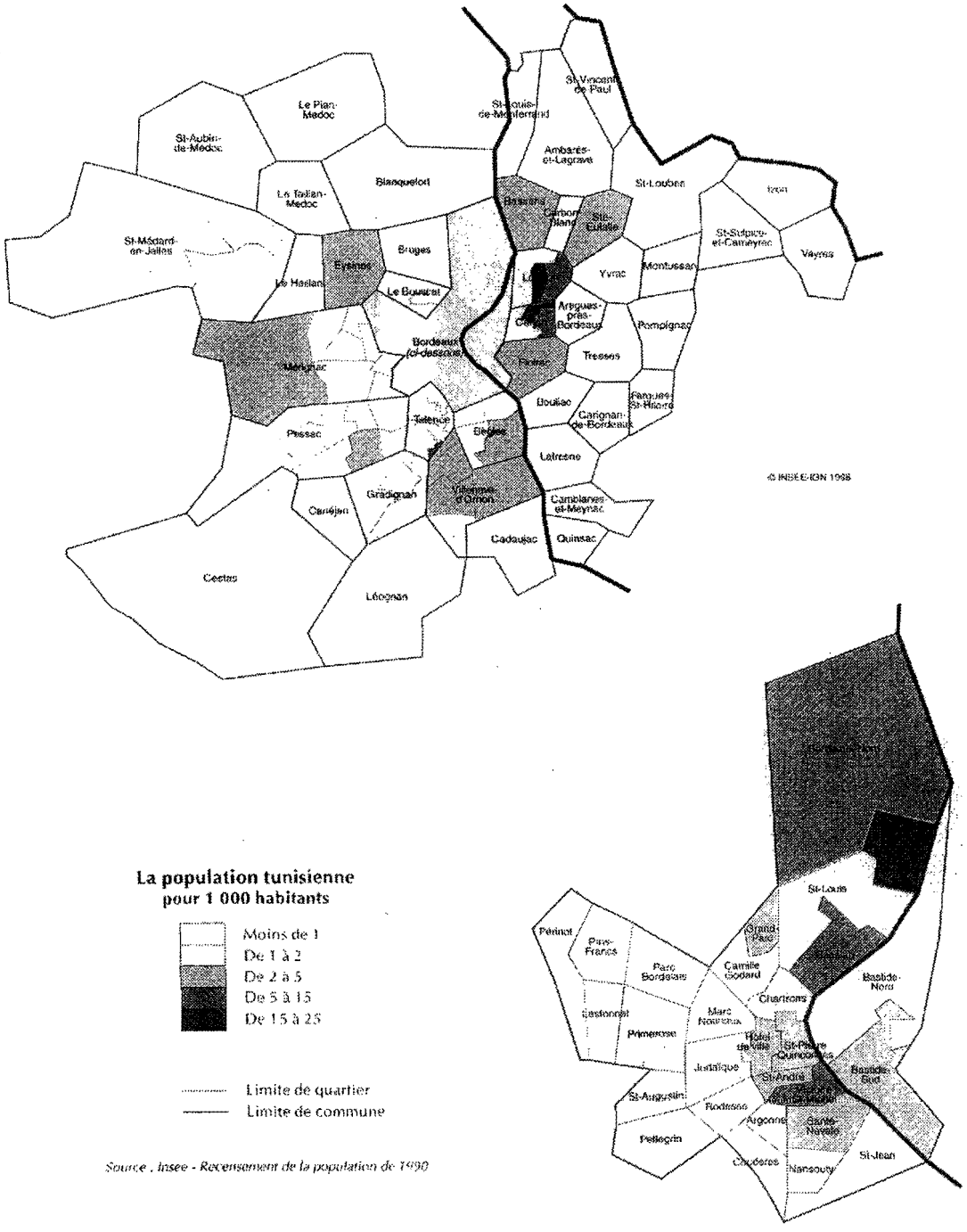
Limite de quartier

Limite de commune

Source : Insee - Recensement de la population de 1990

Étrangers

Tunisiens



La population tunisienne
pour 1 000 habitants

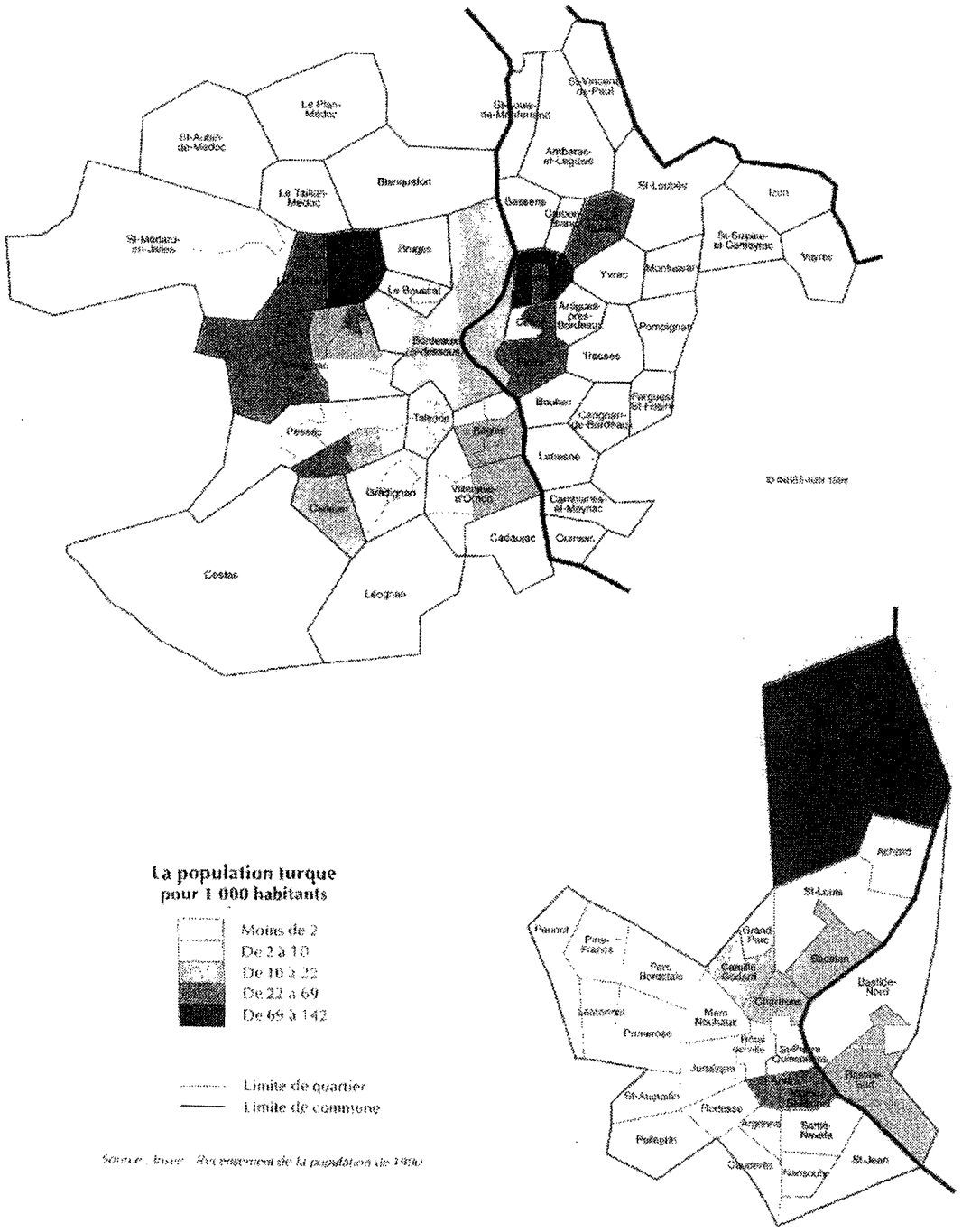
- Moins de 1
- De 1 à 2
- De 2 à 5
- De 5 à 15
- De 15 à 25

Limite de quartier
Limite de commune

Source : Insee - Recensement de la population de 1990

Étrangers

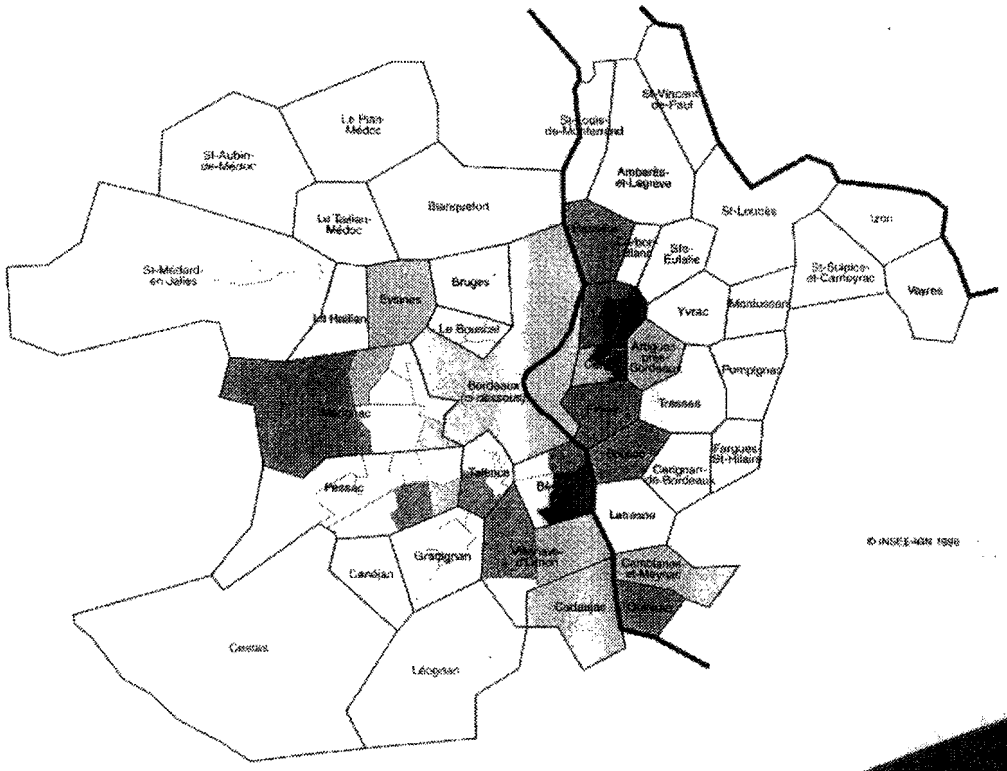
Turcs



Source : Insee - Recensement de la population de 1990

Étrangers

Algériens

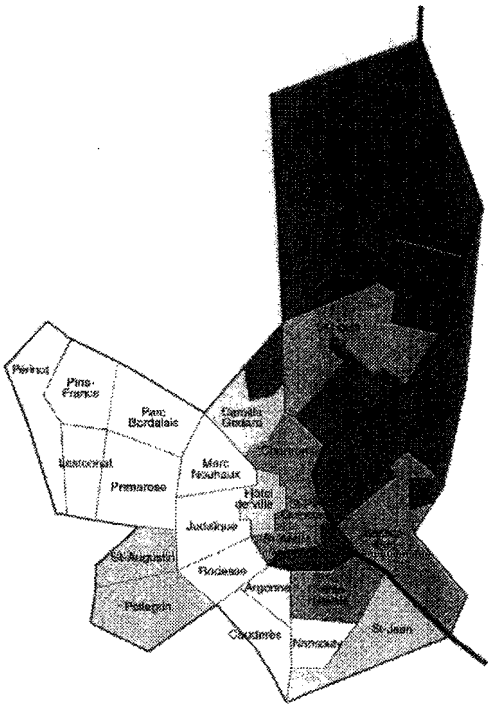


La population algérienne pour 1 000 habitants

- Moins de 1
- De 1 à 4
- De 4 à 9
- De 9 à 20
- De 20 à 41

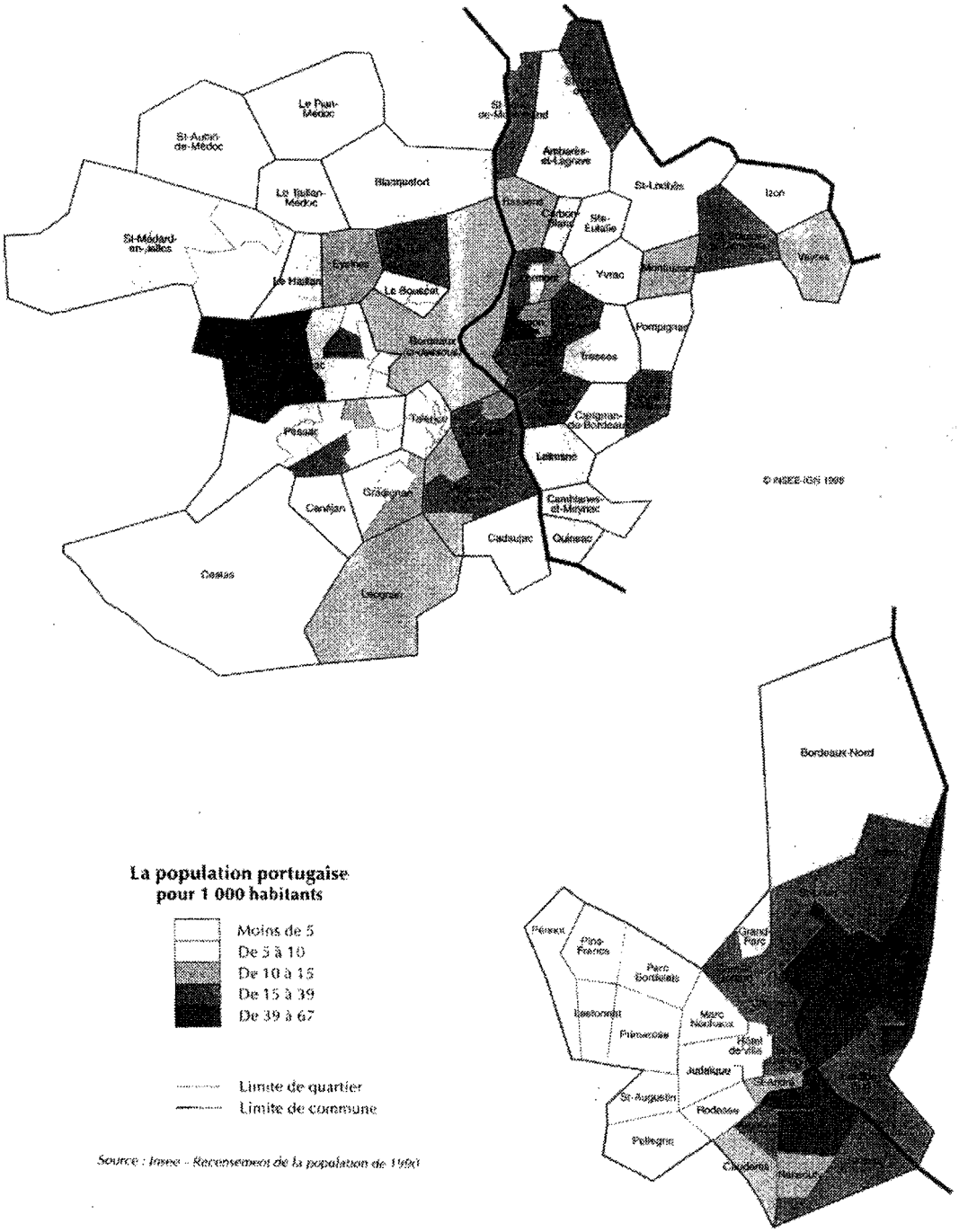
Limite de quartier
Limite de commune

Source : Insee - Recensement de la population de 1990



Étrangers

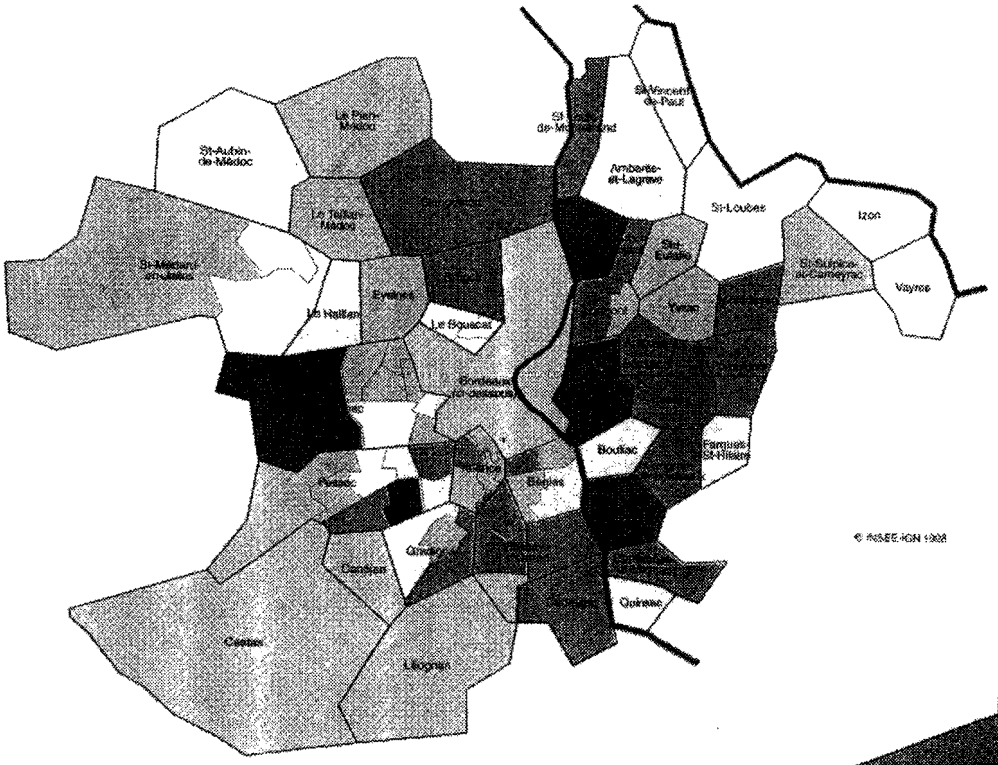
Portugais



Source : Insee - Recensement de la population de 1990

Étrangers

Français par acquisition

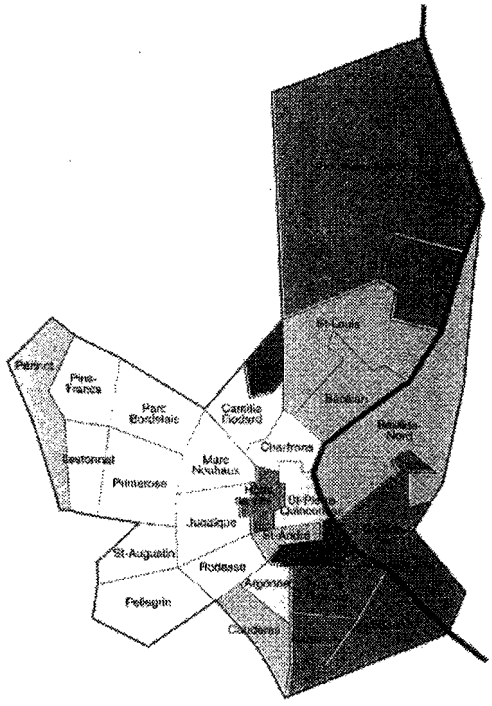


Les Français par acquisition pour 1 000 habitants

- Moins de 18
- De 18 à 24
- De 24 à 30
- De 30 à 38
- De 38 à 60

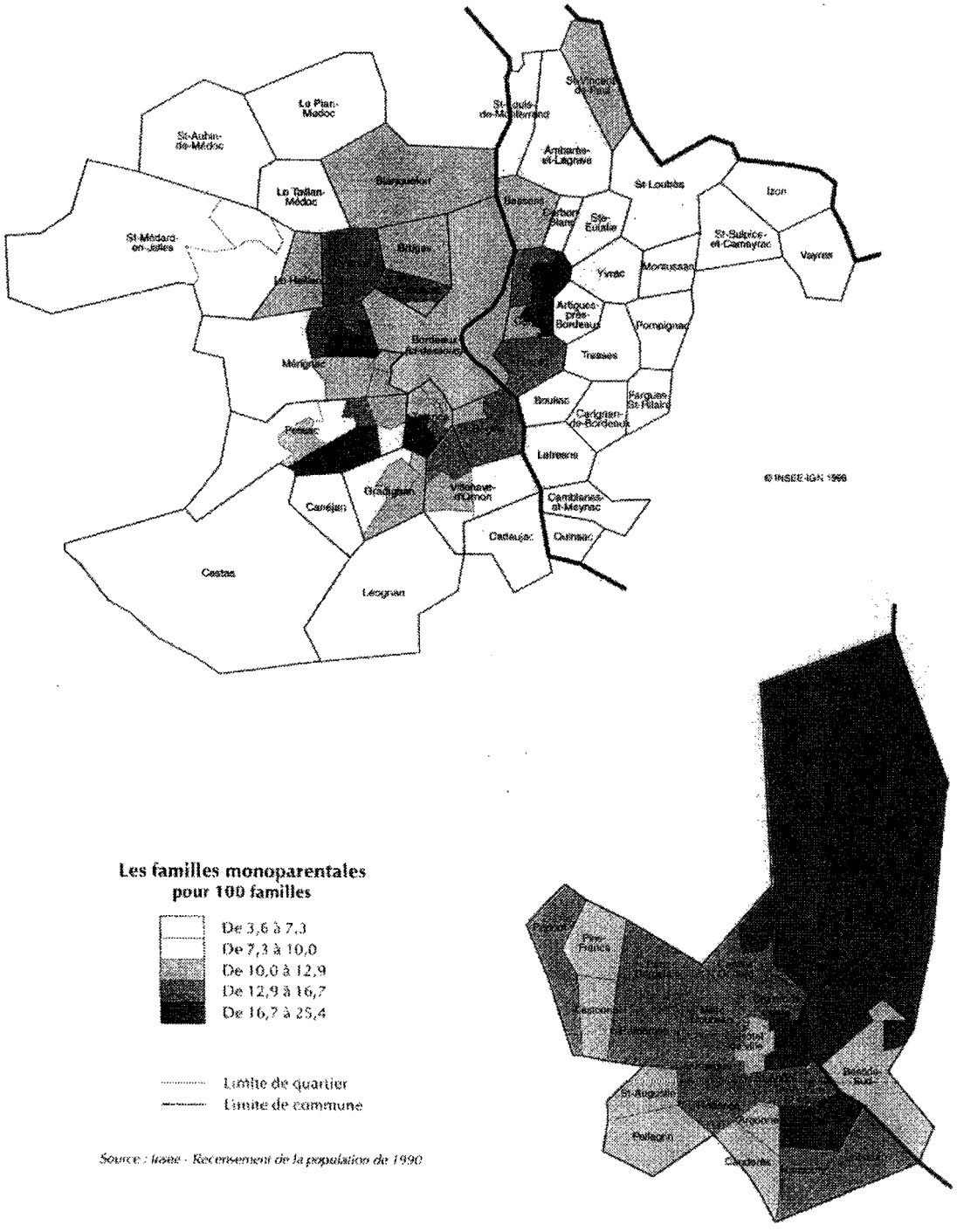
- Limite de quartier
- Limite de commune

Source : Insee - Recensement de la population de 1990



Ménages et familles

Familles monoparentales



Les familles monoparentales pour 100 familles

- De 3,6 à 7,3
- De 7,3 à 10,0
- De 10,0 à 12,9
- De 12,9 à 16,7
- De 16,7 à 25,4

Limite de quartier

Limite de commune

Source : Insee - Recensement de la population de 1990

RÉFÉRENCES

ABDALLAH, M. H. 2000. « "L'effet Zidane", ou le rêve éveillé de l'intégration par le sport ». *Hommes et Migrations*, « Au miroir du sport », n° 1226 : 5-14.

ALAIN, M. 2002. *La construction politique d'un quartier: Saint-Michel et la controverse sur la carrière Miron*. Mémoire de maîtrise en études urbaines, Sainte-Foy : Université du Québec, INRS-Urbanisation, Culture et Société.

ALEXANDER, M. 2003. "Local policies toward migrants as an expression of Host-Stranger relations: a proposed typology", *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 29 (3): 411-430.

ALEXANDER, M. 2001. "Comparing local policies toward migrants: A proposed analytical framework and preliminary survey results" Paper presented to the 5th International Metropolis Conference in Rotterdam, 26-30 november, disponible en ligne sur le site de Metropolis à l'adresse suivante: http://www.international.metropolis.net/events/rotterdam/papers/57_Alexander2.doc, page consultée le 21 avril 2003.

AMIN, A. 2002. "Ethnicity and the multicultural city: living with diversity", *Environment and Planning A*, 34 (6): 959-980.

ANSELLEM, A-L. 1998. « Pour un renouveau du modèle républicain d'intégration. Les expériences d'Hérouville-Saint-Clair et de Chanteloup-les-Vignes », *Géographie et Culture*, 26 : 63-77.

ARCHIBALD, C. 1984. *Un Québec corporatiste? : corporatisme et néo-corporatisme : du passage d'une idéologie corporatiste sociale à une idéologie corporatiste politique : le Québec de 1930 à nos jours*, Hull : Asticou, Coll. Questionnements.

ARNAUD, L. 2003. « Le sport au secours des politiques d'intégration à Lyon et à Birmingham », in LATOUCHE, D. dir. *Voulez-vous manger avec moi ? Pratiques interculturelles en France et au Québec,* Montréal : Fides, 173-192.

ARNAUD, L. 2002. "Sport as a Cultural System: Sports Policies and (New) Ethnicities in Lyon and Birmingham", *International Journal of Urban and Regional Research*, 26 (3): 571-587.

ARNAUD, L. 1999. *Politiques sportives et minorités ethniques : le sport au service des politiques sociales à Lyon et à Birmingham*, Paris ; Montréal : L'Harmattan, Coll. Logiques politiques.

ARNAUD, L. 1998. « Le sport, entre citoyenneté et assujettissement culturel: Ethnicité et politiques sportives municipales à Lyon et Birmingham », *Annales de la recherche urbaine*, « Sports en ville », 79 : 135-141.

ARNAUD, L. 1995. « Des équipements sportifs au service de l'intégration ? Comparaison des politiques sportives destinées aux minorités immigrées de Lyon et

Birmingham », in ANSTETT, M. et B. SACHS, *Sports, jeunesses et logiques d'insertion,* Paris : La Documentation française : 177-196.

ASHFORD, D. 1982. *British dogmatism and French pragmatism: central-local policymaking in the welfare state,* London: G. Allen & Unwin, n° 22, The new local government series.

AUGUSTIN, J-P. 2001. « La ville des loisirs », *Urbanisme*, « Loisirs urbains », n° 319 : 54-57.

AUGUSTIN, J-P. 1998. « Générations d'équipements sportifs », *Annales de la recherche urbaine*, « Sports en ville", n° 79 : 5-13.

AUGUSTIN, J-P. 1996a. « L'intégration par le sport des enfants d'immigrés », *Espace, Populations, Sociétés*, n°2-3 : 467-472.

AUGUSTIN, J-P. 1996b. *Sport et culture en agglomération bordelaise : l'émergence de nouvelles pratiques*. Montréal : INRS-UCS, 96-7, Culture et Ville.

AUGUSTIN, J-P. 1991. *Les jeunes dans la ville : institutions de socialisation et différenciation spatiale dans la communauté urbaine de Bordeaux,* Bordeaux : Presses Universitaires de Bordeaux.

AUGUSTIN, J-P. 1981. « Vers une laïcisation des loisirs au Québec, les loisirs du cadre confessionnel au cadre étatique : transfert et résistances », *Les Cahiers de l'animation*, 33 : 67-78.

AUGUSTIN, J-P. et C. SORBETS. dir. 1996. *La culture du sport au Québec*, Talence : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Coll. Sports et Sociétés.

BABEL, H. 1998. "The City of Stuttgart and Immigration: Policies and Experiences", in OECD, *Immigrants, integration and cities: exploring the links*, Paris: OECD, OECD Proceedings.

BAILLETTE, F. et J-M. BROHM. éd. 1995. *Critique de la modernité sportive*, Paris : Éditions de la passion.

BALLU, K. 1998. *Le village Saint-Michel : le passé présent d'un quartier urbain, analyse de l'identité à travers l'hétérogénéité des discours de commerçants.* Mémoire de maîtrise, Bordeaux: Université Victor Segalen-Bordeaux II, UFR Sciences Sociales et de l'Homme.

BARTH, F. 1969. *Ethnic Groups and Boundaries: the Social Organization of Culture Difference*, Boston: Little Brown.

BASTILLE, E. 1993. *Le cosmopolitisme et l'intégration sociale urbaine : le quartier de Saint-Michel à Bordeaux.* Mémoire de maîtrise, Bordeaux : Université de Bordeaux II.

BATTEGAY, A. 1992. « L'actualité de l'immigration dans les villes françaises : la question des territoires ethniques », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 8 (2) : 83-100.

BEAUDET, G. 2000. « Des équipements et des infrastructures, pour qui ? pour quoi ?", in BEAUDET, G. *Le pays réel sacrifié, la mise en tutelle de l'urbanisme au*

Québec, Montréal : Nota Bene, Coll. Interventions.

BELLEFLEUR, M. 1981. « Une animation à l'américaine ? Récréologues ou animateurs culturels ? », *Les Cahiers de l'animation*, n°33 : 79-86.

BELLEMARE, J. 1988. *Rapport final du Comité d'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités visibles et ethniques,* Montréal : Commission des droits de la personne du Québec.

BERGOUIGNAN, C. 2001. « La population bordelaise et son renouvellement », *Événement démographique : le courrier des démographes bordelais*, n°10.

BERTHET, T. 1999. « Doit-on parler de politiques locales de l'ethnicité ? », in BALME, R., FAURE, A. et A. MABILEAU, dir. *Les nouvelles politiques sociales : dynamiques de l'action publique*, Paris : Presses de Sciences Po.

BERTHET, T. et C. POIRIER. 2000. « Politiques locales d'intégration et immigrants aisés : une comparaison France-Québec », *Politique et Sociétés*, « Judiciarisation et pouvoir politique », 19 (2-3) : 181-213.

BHERER, L. 2002. « Les jeunes à Saint-Michel au regard des modèles du quartier-village et du "quartier-délaissé" », in SORBETS, C., *Jeunes en attentes. Parlons-en... Rapport de synthèse de la recherche « Stigmates de victimes : la réception des jeunes en leurs loisirs à Bordeaux », avril 2002,* Pessac : IEP de Bordeaux.

BIDOU-ZACHARIASEN, C. 1997. « La prise en compte de l'"effet de territoire" dans l'analyse des quartiers urbains », *Revue française de sociologie*, XXXVIII (1) : 97-117.

BLANCHET, A. et A. GOTMAN. 1992. *L'enquête et ses méthodes: l'entretien*, Paris : Nathan, Collection 128.

BODY-GENDROT, S. et M. MARTINIELLO. Ed. 2000. *Minorities in European Cities: The Dynamics of Social Integration and Social Exclusion at the Neighbourhood Level*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire; New York: Macmillan Press; St. Martin's Press, Migration, Minorities and Citizenship.

BOILARD, B. 2001. *Étude des besoins en loisir des adolescents dans le cadre du programme Jeunesse 2000 du secteur François-Perrault-Ville de Montréal.* Mémoire de maîtrise en loisir, culture et tourisme, Trois-Rivières: UQTR.

BOUCART, A. 2001. *Le mouvement communautaire haïtien de Montréal en tant que mouvement social.* Thèse de sociologie, Montréal : Université de Montréal.

BOUGAREL, X. 1992. « Allemagne : Assimilation ou préservation des spécificités », in LAPEYRONNIE, D. dir. *Immigrés en Europe : Politiques locales d'intégration*, Paris : La Documentation française, 19-54.

BRAUD, P. 1994. *Manuel de sociologie politique,* Paris : L.G.D.J., 2ème édition.

BRETON, R. 1983. « La communauté ethnique, communauté politique », *Sociologie et sociétés*, XV (2) : 23-37.

BROHM, J-M. 1976. *Critiques du sport*, Paris : C. Bourgeois.

BURSTEIN, M. et S. GRENIER. 2000. "Urban Diversity. Planning for Multicultural

Cities", *Plan Canada*, 40 (4): 13.

BÉHAR, D. 2001. « L'intégration à la française, entre rigueur et pragmatisme : le cas des politiques de l'habitat », *Hommes et Migrations*, n°1229 : 77-85.

CANDAPPA, M. et D. JOLY. 1994. *Local Authorities, Ethnic Minorities and "Pluralist Integration": A study in five Local Authority Areas,* Warwick : Centre for Research in Ethnic Relations, 7, Monograph Series in Ethnic Relations.

CARIM (COMITÉ AVISEUR SUR LES RELATIONS INTERCULTURELLES DE MONTRÉAL). 2001. *Rapport annuel 2000,* Montréal : Ville de Montréal.

CELLARD, A. 1997. « L'analyse documentaire", in POUPART, J. *et al.*, *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques,* Montréal, Paris, Casablanca : Gaetan Morin Éditeur, 251-271.

CENTRE HAÏTIEN D'ANIMATION ET D'INTERVENTION SOCIALES (CHAIS). 1994. *Répertoire des ressources du quartier Parc Extension,* Montréal : CHAIS,

CENTRE JEUNESSE DE MONTRÉAL - INSTITUT UNIVERSITAIRE. 2003. *Rapport annuel 2002-2003,* Montréal : Centre jeunesse de Montréal, http://www.centrejeunessedemontreal.qc.ca/publications/index.htm .

COMMISSION PERMANENTE DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE. 1989. *Énoncé d'orientations dans le domaine des loisirs : projet de rapport de la commission permanente du développement communautaire,* Montréal : Ville de Montréal.

CONSEIL DE L'EUROPE, Congrès d. p. l. e. r. d. l. 1996. *Déclarations adoptées lors des conférences européennes organisées par la CPLRE (ou avec son concours) : 1986-1994,* Strasbourg : Conseil de l'Europe, 45, Études et travaux.

CCCI. 1991. *Identité et intégration. Rapport synthèse de la table-ronde des jeunes de communautés culturelles,* Montréal : Conseil des Communautés culturelles et de l'immigration.

CONSULAT GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI À MONTRÉAL. 1997. *Rapport sur la délinquance dans la communauté haïtienne de Montréal,* Montréal : Consulat général de la République d'Haïti à Montréal, http://www.haiti-montreal.org/consulat/services/communication/delinquance.PDF

COURAGE, S. 2003. « Vivre ensemble à Bordeaux », *Le Nouvel Observateur,* « Faut-il avoir peur du communautarisme ? », n°2015.

CORBO, C. 1992. *Une occasion d'avance. Rapport du groupe de travail du ministre de la sécurité publique du Québec sur les relations entre les communautés noires et le service de police de la communauté urbaine de Montréal,* Québec : Ministère de la sécurité publique.

CRENN, C. 1994. « Malgaches de Bordeaux, entre intégration et recherches identitaires », *Hommes et Migrations*, n°1180 : 10-22.

D'KHISSY, M., COMPÈRE, J. et A. LAPERRIÈRE. 1993. *Entre la révolte et l'espoir: perceptions et stratégies de jeunes Haïtien(ne)s de secondaire III et V dans un quartier montréalais à majorité francophone*, Montréal, Québec : UQAM, IQRC,

n°8, Coll. La construction sociale des relations interethniques et interraciales.

DANSEREAU, F. 1995. « Parc Extension : du quartier fondateur à la multiethnicisation en accéléré », in GERMAIN, A. Coord. *Cohabitation interethnique et vie de quartier*, Montréal : INRS-Urbanisation, n°12, Coll.Études et Recherche.

DANSEREAU, F. et A. GERMAIN. 2002. « Fin ou renaissance des quartiers ? Les significations des territoires de proximité dans une ville pluriethnique », *Espaces et Sociétés*, 108-109 : 11-28.

DE COSTER, M. et F. PICHAULT. 1985. *Le loisir en quatre dimensions : de la critique des théories à la formulation d'une sociologie*, Bruxelles : Labor, Dossiers Media.

DE MAILLARD, J. 2000. *La politique de la ville: une institutionnalisation inachevée.* Thèse de doctorat en science politique, Bordeaux: Université Montesquieu-Bordeaux IV, Institut d'Études Politiques.

DE RUDDER, V., POIRET, C. et F. VOURC'H. 2000. *L'inégalité raciste : l'universalité républicaine à l'épreuve,* Paris : Presses universitaires de France, Coll. Pratiques théoriques.

DE RUDDER, V. *et al.*. 2001. « Les enjeux politiques de lutte contre le racisme: discrimination justifiée, *Affirmative Action*, discrimination positive, parle-t-on de la même chose ? », *Les Cahiers du CERIEM*, n° 7 : 5-17.

DÉCHAUX, J-H. 1995. « Sur le concept de configuration: quelques failles dans la sociologie de Norbert Elias », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n°99 : 293-313.

DEFRANCE, J. 1995. « L'autonomisation du champ sportif. 1890-1970 », *Sociologie et Sociétés*, « Le sport », XXVII (1) : 15-31.

DEJEAN, P. 1978. *Les Haïtiens au Québec*, Montréal : Presses de l'Université du Québec,

DESLAURIERS, J-P. 1991. *Recherche qualitative: guide pratique,* Montréal : McGraw Hill, Thema.

DONNELLY, P. 1995. « Les inégalités sociales dans le sport », *Sociologie et Sociétés*, « Le sport », XXVII (1) : 91-104.

DONZELOT, J. 2003. *Faire société: la politique de la ville aux États-Unis et en France*, Paris : Éditions du Seuil, Coll. La couleur des idées.

DONZELOT, J. et P. ESTÈBE. 1994. *L'État animateur: Essai sur la politique de la ville*, Paris : Éditions Esprit, Coll. ville et société.

DOUGLASS, W. A. et S. M. LYMAN. 1976. « L'ethnie : structure, processus et saillance », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, LXI : 197-220.

DUBAN, J-P. 2002. « Les Quartiers "Prioritaires" de la Politique de la Ville », *Le quatre pages INSEE Aquitaine*, n°103.

DUBET, F. et D. LAPEYRONNIE. 1992. *Les quartiers d'exil*, Paris : Éditions du Seuil, Coll. L'épreuve des faits.

DUMAZEDIER, J. 1974. *Sociologie empirique du loisir: critique et contre-critique de la civilisation du loisir*, Paris : Éditions du Seuil,

DUMAS, M-C. 2000. « Montréal, une ville à l'image du monde », in *Plan Canada*, 40 (4) : 23-24.

DUSSEAULT, A. et N. MARCOTTE. 2001. *Le bénévolat dans tous ses états,* Montréal : Ville de Montréal, SSLDS.

DYCK, N. 2001. "Immigration, Integration and Sport in Canada", Halifax/Ethnocultural, Racial, Religious, and Linguistic Diversity and Identity Seminar.

EDGINGTON, D. W. *et al.*. 2001. *Urban Governance, Multiculturalism and Citizenship in Sydney and Vancouver*, Vancouver Centre of Excellence RIIM, 01-05, Working Paper.

EDGINGTON, D. W. et T. HUTTON. 2002. *Multiculturalism and Local Government in Greater Vancouver.* Vancouver Centre of Excellence, RIIM, 02-06, Working Paper Series.

ELIAS, N. 1993. *Qu'est-ce que la sociologie ?* Paris : Pocket, Coll. Agora.

ELLING, A. 2001. "Sport, ethnicity and integration: a critical reflexion". Rotterdam/ Workshop *Sport, a way to integrate in the community,* 26-30 novembre.

FADDOUL, M. et B. DESAUTELS. 1996. *Recherche qualitative en vue de l'implantation d'un YMCA dans le quartier Saint-Michel,* Montréal.

FILION, P. 2003. "Postmodern Planning : All Talk, No Action?", in Andrew, C., Graham, K. A. and Phillips, S. D. *Urban Affairs: Back on the Policy Agenda,* Montreal & Kingston: McGill-Queen's University Press, 265-285.

FOLCO, R. 1992. « Le rôle intégrateur des services et des équipements urbains auprès des communautés culturelles », *Trames*, n°6 : 58-65.

FRANCQ, B. 1992. « Belgique: Une situation transitoire », in LAPEYRONNIE, D. dir. *Immigrés en Europe : Politiques locales d'intégration*, Paris : La Documentation française, 55-78.

FRIEDMANN, J. et U. A. LEHRER. 1997. "Urban Policy Responses to Foreign In-Migration: The Case of Frankfurt-am-Main", *American Planning Association*, 63 (1): 61-78.

FRISKEN, F. et M. WALLACE. eds. 2002. "The response of the municipal public service sector to the challenge of immigrant settlement - Research report presented to Citizenship and Immigration Canada, Ontario Region, OASIS", Rapport disponible en ligne à l'adresse suivante: http://www.settlement.org/sys/library_detail.asp?pageID=REF&passed_lang=EN&doc_id=1002328

FRISKEN, F. et M. WALLACE. 2003. "Governing the multicultural city-region", *Canadian Public Administration/Administration publique du Canada*, 46 (2) : 153-177.

FRYBÈS, M. 1992. « France : un équilibre pragmatique fragile », in LAPEYRONNIE, D.

dir. *Immigrés en Europe : Politiques locales d'intégration*, Paris : La Documentation française, 83-112.

GAGNÉ, M. et C. CHAMBERLAND. 1999. « L'évolution des politiques d'intégration et d'immigration au Québec », in MCANDREW, M., DECOUFLÉ, A-M. et C. CICERI. *Les politiques d'immigration et d'intégration au Canada et en France: analyses comparées et perspectives de recherche*. Montréal : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (France) et Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Actes du séminaire tenu à Montréal du 20 au 22 mai 1998, 71-89.

GARBAYE, R. 2001. "Birmingham: Conventional Politics as the Main Channel for Political Incorporation", in ROGERS, A. and J. TILLIE, eds. *Multicultural Policies and Modes of Citizenship in European Cities*, Aldershot: Ashgate, 85-106.

GARBAYE, R. 2000. "Ethnic Minorities, Cities, and Institutions: a Comparison of the Modes of Management of Ethnic Diversity in a French and a British City", in KOOPMANS, R. and P. STATHAM. eds. *Challenging Immigration and Ethnic Relations Politics: Comparative European Perspectives*, New York: Oxford University Press, 283-311.

GAUDIN, J-P. 1999. *Gouverner par contrat: l'action publique en question*, Paris : Presses de Science Po.

GAXIE, D. *et al.* 1999. « Les politiques municipales d'intégration des populations d'origine étrangère », *Migrations Études*, n°86 : 1-12.

GEISSER, V. 1997. *Ethnicité républicaine: les élites d'origine maghrébine dans le système politique français,* Paris : Presses de Sciences Po.

GENEST, S. et M. DEPRIESTER. 2001. « Le logement des migrants face au paradoxe de l'action publique », *VEI-Enjeux*, « Accueillir les migrants », n°125.

GERMAIN, A. 2003. « Deux Montréal dans un ? », *Possibles*, 27 (1-2) : 78-88.

GERMAIN, A., R. MORIN, et G. SÉNÉCAL. 2004. « L'évolution du mouvement associatif montréalais : un retour au territoire programmé par l'État ? », *Lien social et politique-RIAC,* 52 : 129-138.

GERMAIN, A., DANSEREAU, F. *et al.* 2003. *Les pratiques municipales de gestion de la diversité à Montréal,* Montréal : INRS-UCS.

GERMAIN, A. et J. É. GAGNON. 2003. "Minority places of worship and zoning dilemmas in Montreal: planning theory and practice", *Planning Theory and Practice*, 4 (3): 295-318.

GERMAIN, A. et M. SWEENEY. 2002. *La participation d'organismes s'occupant d'immigrants et/ou de communautés culturelles aux instances de concertation,* Montréal : INRS-UCS.

GERMAIN, A., DANSEREAU, F. *et al.* coord. 1995. *Cohabitation interethnique et vie de quartier.* Québec : Ministère des affaires internationales, de l'immigration et des communautés culturelles, Coll. Études et recherches, n°12.

GLASER, B. G. and A. L. STRAUSS. 1967. *The discovery of grounded theory: strategies for qualitative research,* Chicago: Aldine Publications, Coll. Observations.

GOFFMAN, E. 1993. *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, Paris : Les Éditions de Minuit.

GORGEON, C. 2001. « Les élus locaux et l'intégration des populations immigrées », *VEI-Enjeux*, « Accueillir les migrants », n°125.

GORGEON, C. et R. EPSTEIN. 1999. « Les élus locaux et l'intégration des immigrés », *Migrations études*, n°85 : 1-8.

GORGEON, C. *et al.* 2001. « La mise en oeuvre locale du 114 », *Migrations Études*, n°99 : 1-16.

HAMMOUCHE, A. 2001. « Des amicales d'hier aux associations de quartier d'aujourd'hui. Un essai de typologie », *Hommes et Migrations*, « Vie associative, action citoyenne », n°1229 : 41-53.

HARVEY, J. 2002. « Politique du sport et citoyenneté : vers un nouveau cadre normatif d'évaluation des politiques du sport au Canada », *Isuma : Canadian Journal of Policy Research/Revue canadienne de recherche sur les politiques*, 3 (1) : 134-139.

HARVEY, J., ANDREW, C. et D. DAWSON. 1990. « Le loisir municipal et l'État-providence », *Recherches sociographiques*, XXXI (1) : 25-44.

HARVEY, J. et L. THIBAULT. 1996. « Politique du sport et restructuration de l'État-providence au Canada », in AUGUSTIN, J-P. et C. SORBETS. dir. *La culture du sport au Québec,* Talence : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Coll. Sports et société, 93-111.

HAUMONT, A. 2001. « Entre pratiques de proximité et grands équipements », *Urbanisme*, « Loisirs urbains », n°319 : 58-61.

HELLY, D. 2004. *Le financement des organisations par le programme du multiculturalisme, 1971-2001*, Rapport de recherche.

HELLY, D. 2001a. « Primauté des droits ou cohésion sociale, les limites du multiculturalisme canadien 1971-1999 », in WIEVIORKA, M. et J. OHANA, dir. *La différence culturelle : une reformulation des débats*, Paris : Balland, Voix et regard, Colloque de Cerisy.

HELLY, D. 2001b. « Communauté et citoyenneté, Les années 1990 : enracinement local, responsabilité sociale », *Anthropologie et Sociétés*, « Politique, réflexivité, psychanalyse », 25 (3) : 11-29.

HELLY, D. 2000. « La nouvelle citoyenneté, active et responsable », in BOISVERT, Y., HAMEL, J. et M. MOLGAT, dir. *Vivre la citoyenneté. Identité, appartenance et participation,* Montréal : Liber, 119-134.

HELLY, D. 1999. « Une injonction : appartenir et participer. Le retour de la cohésion sociale et du bon citoyen », *Lien social et politique - RIAC*, n°41 : 35-46.

HELLY, D. 1996a. « Les politiques d'immigration au Canada de 1867 à nos jours », *Hommes et Migrations*, « Canada », n°1200 : 6-14.

HELLY, D. 1996b. « Le multiculturalisme canadien », *Hommes et Migrations*, « Canada », n°1200 : 25-34.

HELLY, D. 1994. « Politique québécoise face au « pluralisme culturel » et pistes de recherche : 1977-1990 », in BERRY, J. W. et J. A. LAPONCE, eds. *Ethnicity and culture in Canada: the Research landscape*, Toronto: University of Toronto Press, 81-93.

HELLY, D., LAVALLÉE, M. et M. MCANDREW. 2000. « Citoyenneté et redéfinition des politiques publiques de gestion de la diversité : la position des organismes non gouvernementaux québécois », *Recherches sociographiques*, XLI (2) : 271-298.

HÉNU, É. 1998. « Recomposition urbaine et "gestion communautaire" : la résorption du bidonville de Lorette », *Géographie et Cultures*, « Villes et communication interculturelle », n°26 : 45-61.

HUET, A. et G. SAEZ. dir. 2002. *Le règne des loisirs : loisirs culturels et sportifs, dynamiques sociospatiales*, La Tour-d'Aigues ; Paris : Éditions de l'Aube ; DATAR, Monde en cours. Série Bibliothèque des territoires.

HUSBANDS, W. et P. IDAHOSA. 1995. "Ethnicity and Recreation Behaviour: A Review and Critique of the Literature", *Canadian Ethnic Studies*, XXVII (1) : 84-98.

INGLIS, C. 1996. *Multiculturalism: New Policy Responses to Diversity,* UNESCO-MOST, Policy Paper n°4 http://www.unesco.org/most/pp4.htm .

INSEE AQUITAINE. 1998. *Atlas social de l'agglomération bordelaise,* Bordeaux : INSEE Aquitaine, n°29.

IRELAND, P. 2000. "Reaping What They Sow: Institutions and Immigrant Political Participation in Western Europe", in KOOPMANS, R. and P. STATHAM, Eds. *Challenging Immigration and Ethnic Relations Politics: Comparative European Perspectives*, Oxford: Oxford University Press, 233-282.

IRELAND, P. 1994. *The policy challenge of ethnic diversity: immigrant politics in France and Switzerland*, Cambridge, Mass.: Harvard University Press.

JACCOUD, M. et R. MAYER. 1997. « L'observation en situation et la recherche qualitative », dans POUPART, J. *et al.*, *La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Paris, Casablanca : Gaétan Morin Éditeur, 211-249.

JACOBS, D. 2001. "Immigrants in a Multinational Political Sphere: The Case of Brussels", in ROGERS, A. and J. TILLIE, Eds. *Multicultural Policies and Modes of Citizenship in European Cities,* Aldershot: Ashgate, Research in Migration and Ethnic Relations Series, 107-121.

JACQUET, M. 2001 *La prise de décision lors des demandes d'adaptation des normes et pratiques scolaires à la diversité culturelle et religieuse*. Thèse en fondement de l'éducation, Montréal : Université de Montréal.

JAMET, M. 1980. *Les sports et l'État au Québec,* Montréal : Éditions Saint-Martin.

JANSSENS, J. 2001. « Ethnic divide in sport » Communication présentée à la 6ème Conférence Internationale Metropolis, Amsterdam.

JOLY, D. 1992. « Grande-Bretagne : Minorités ethniques et risques de ségrégation », in LAPEYRONNIE, D., dir. *Immigrés en Europe : Politiques locales d'intégration,* Paris : La Documentation française, 111-139.

JOUVE, B. 2003. *La gouvernance urbaine en question,* Paris : Elsevier, Coll. Sociologie, économique, politique, territoires.

JUHEIM, P. 2001. « Entreprendre en politique de l'extrême gauche au PS : la professionnalisation politique des fondateurs de SOS-Racisme », *Revue française de science politique,* 51 (1-2) : 131-153.

JUNEAU, É. ed. 2000. « Étude des besoins en loisir des citoyens du quartier Saint-Michel », Montréal : Ville de Montréal.

JUTEAU, D., MCANDREW, M. et L. PIETRANTONIO. 1998. "Multiculturalism à la Canadian and Intégration à la Québécoise. Transcending their Limits", in BAUBÖCK, R. and J. RUNDELL, ed. *Blurred Boundaries: Migration, Ethnicity, Citizenship,* Aldershot: Ashgate, Coll. Public Policy and Social Welfare, n°23, 95-110.

KARLIS, G. and D. DAWSON. 1995. "Ethnicity and Recreation; Concepts, Approaches, and Programming", *Canadian Ethnic Studies,* XXVII (2): 166-179.

KIRSZBAUM, T. 1999. « Les immigrés dans les politiques de l'habitat : variations locales sur le thème de la diversité », *Sociétés contemporaines,* n°33-34 : 87-110.

KOOPMANS, R. and P. STATHAM. Ed. 2000. *Challenging Immigration and Ethnic Relations Politics: Comparative European Perspectives,* Oxford: Oxford University Press.

KRAAL, K. 2001. "Amsterdam: From Group-Specific to Problem-Oriented Policy", in ROGERS, A. and J. TILLIE, Eds. *Multicultural Policies and Modes of Citizenship in European Cities,* Aldershot: Ashgate, 15-39.

KYMLICKA, W. and W. NORMAN. 1994. "Return of the Citizen: A Survey of Recent Work on Citizenship Theory", *Ethics,* n°104: 352-381.

LABELLE, M. *et al.* 1996. « Stratégies et discours sur la discrimination systémique et la gestion de la diversité ethnoculturelle au sein de municipalités de la région de Montréal », in FALL, K., HADJ-MOUSSA, R. et D. SIMEONI. dir. *Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques,* Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 259-275.

LABELLE, M., LAROSE, S. et V. PICHÉ. 1983. « Émigration et immigration : les Haïtiens au Québec », *Sociologie et Sociétés,* XV (2) : 73-88.

LABELLE, M. et J.-J. LÉVY. 1995. *Ethnicité et enjeux sociaux: le Québec vu par les leaders de groupes ethnoculturels,* Montréal : Liber.

LABELLE, M. et D. SALÉE. 1999. « La citoyenneté en question : l'État canadien face à

l'immigration et à la diversité nationale et culturelle », *Sociologie et Sociétés*, XXXI (2) : 125-144.

LABELLE, M., SALÉE, D. et Y. FRENETTE. 2001. *Incorporation citoyenne et/ou exclusion ? La deuxième génération issue de l'immigration haïtienne et jamaïcaine*, Montréal : Fondation canadienne des relations raciales.

LABELLE, M. et M. THERRIEN. 1992. « Le mouvement associatif haïtien au Québec et le discours des leaders », *Nouvelles Pratiques Sociales*, 5 (2) : 65-83.

LABERGE, S. 1996. « La sociologie du sport au Québec », in AUGUSTIN, J.-P. et C. SORBETS, dir. *La culture du sport au Québec*, Talence : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Coll. Sports et Sociétés.

LABERGE, S. 1995. « Sports et activités physiques : modes d'aliénation et pratiques émancipatoires », *Sociologie et sociétés*, XXVII (1) : 53-74.

LABERGE, S. et J. HARVEY. 1995. « Présentation », *Sociologie et sociétés*, XXVII (1) : 5-14.

LABERGE, S. et J. HARVEY. dir. 1995. *Sociologie et Sociétés : le Sport*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, XXVII, 1.

LAPERRIÈRE, A. 1997. « La théorisation ancrée (*grounded theory*): démarche analytique et comparaison avec d'autres approches apparentées », in POUPART, J. *et al. La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Paris, Casablanca : Gaétan Morin éditeur, 309-340.

LAPERRIÈRE, A. 1996. « Entre identité ethnique et identité civique : études québécoises », in GAGNON, F., MCANDREW, M. et M. PAGÉ, dir. *Pluralisme, citoyenneté et éducation,* Paris/Montréal : L'Harmattan, Coll. Ethike, 321-336.

LAPERRIÈRE, A. 1984. « Chapitre 10 : L'observation directe », dans GAUTHIER, B. dir. *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 225-246.

LAPERRIÈRE, A. et G. DESCHAMPS. 1978. « Les fondements sociaux des types d'insertion « culturelle» observés chez les Néo-québécois et l'utilisation politique des cultures ethniques », in ACSALF, *La souveraineté du Québec : aspects économique, politique et culturel*, Montréal : ACSALF, 2, 120-155.

LAPEYRONNIE, D. 1993. *L'individu et les minorités : la France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés,* Paris : Presses Universitaires de France, Coll. Sociologie d'aujourd'hui.

LAPEYRONNIE, D. dir. 1992a. *Immigrés en Europe : Politiques locales d'intégration*, Paris : La Documentation française, 4952, Notes et études documentaires.

LAPEYRONNIE, D. dir. 1992b. *Migrations Études - Synthèse des travaux sur l'immigration et la présence étrangère en France*, Issy les Moulineaux : ADRI, n°24.

LAPP, M. 1999. "Ethnic Group Leaders and the Mobilization of Voter Turnout: Evidence from Five Montreal Communities", *Canadian Ethnic Studies/Études Ethniques au Canada*, XXXI (2): 17-42.

LATOUCHE, D. dir. 2003. *Voulez-vous manger avec moi ?* Montréal : Fides.

LE GALÈS, P. 1995. « Politique de la ville en France et en Grande-Bretagne : volontarisme et ambiguïtés de l'État », *Sociologie du travail*, n°2 : 249-275.

LELÉVRIER, C. 1999. « Renaissance ou fin de la politique de la ville ? », *Les Cahiers de l'IAURIF*, « Regards sur la politique de la ville », n°123.

LÉVEILLÉE, J. 1988. « Pouvoir local et politiques publiques à Montréal : renouveau dans les modalités d'exercice du pouvoir urbain », *Cahiers de recherche sociologique*, 6 (2) : 37-63.

LEVINE, M. V. 1990. *The Reconquest of Montreal: Language Policy and Social Change in a Bilingual City*, Philadelphia: Temple University Press, Conflicts in Urban and Regional Development.

LINTEAU, P-A. 1992. *Brève histoire de Montréal*, Montréal : Boréal.

MAGUER, A. 2002. « Les difficultés d'accès ou de maintien dans un logement des jeunes immigrés ou issus de l'immigration : identification des discriminations », *Migrations Études : Synthèse de travaux sur l'immigration et la présence étrangère en France*, n°105 : 1-8.

MAHNIG, H. 1999. « La question de "l'intégration" ou comment les immigrés deviennent un enjeu politique : une comparaison entre la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse », *Sociétés contemporaines*, 33-34 : 15-38.

MAM. 1997. *Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport : pour un partenariat renouvelé,* Québec : Ministère des Affaires Municipales.

MANÇO, A. 2002. *Compétences interculturelles des jeunes issus de l'immigration. Perspectives théoriques et pratiques*, Paris : L'Harmattan, Coll. Compétences interculturelles.

MARTINIELLO, M. 1994. « Élites et leaders ethniques : entre mobilité sociale et structuration communautaire ». *Revue Internationale d'Action Communautaire,* 31/71 : 105-117.

MAY, T. 1993. *Social Research*, Buckingham, Philadelphia: Open University Press.

MCANDREW, M. 1997. « La redéfinition des politiques publiques de gestion du pluralisme au Canada et au Québec : vers quelle citoyenneté ? », *Vivre ensemble*, 5 (20) : 8-10.

MCANDREW, M. 2002. « De l'interculturel au civique: 20 ans d'approche québécoise », in SOSOE, L. K., dir. *Diversité humaine: démocratie, multiculturalisme et citoyenneté,* Paris/Sainte-Foy : L'Harmattan/Presses de l'Université Laval, Dikè, 537-540.

MCKAY, J. 1980. "Ethnicity Versus Process Approaches to Ethnic Relations and Ethnic Identity: A Case Study of Ethnic Soccer Clubs in Toronto's Italian Community", *Canadian Ethnic Studies*, XII (1): 57-80.

MCNICOLL, C. 1993. *Montréal : une société multiculturelle,* Paris : Belin, Coll. Histoire et Sociétés/Modernités.

MILLER, M. J. 1986. "Policy Ad-Hocracy: The Paucity of Coordinated Perspectives and Policies", *Annals, AAPSS*, n°485: 64-75.

MOORE, D. 2001a. *Ethnicité et politique de la ville en France et en Grande-Bretagne*, Paris : L'Harmattan.

MOORE, D. 2001b. "Marseille: Institutional Links with Ethnic Minorities and the French Republican Model", in ROGERS, A. and J. TILLIE, eds. *Multicultural Policies and Modes of Citizenship in European Cities*, Aldershot: Ashgate, 123-141.

MOREAU, L. 2002. « Portrait de quartier : de passage dans Saint-Michel », *Le journal Centraide*, 16 (1) : 3-5.

MUCCHIELLI, A. dir. 1996. *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris : Armand Collin/Masson.

MUSTERD, S. and W. OSTENDORF. 1996. «Ethnicity and the Dutch Welfare State: The Case of Amsterdam», in ROSEMAN, C. C., LAUX, H. D. and G. THIEME, Eds. *EthniCity: Geographic Perspectives on Ethnic Change in Modern Cities*, Lanham: Rowman & Littlefield Publishers, 121-140.

MUSTERD, S., OSTENDORF, W. and M. BREEBAART. 1998. *Multi-ethnic metropolis: patterns and policies,* Dordrecht; Boston: Kluwer Academic Publishers, GeoJournal Library.

NORMANDEAU, A. et E. DOUYON. dir. 1995. *Justice et communautés culturelles*, Montréal : Méridien, Coll. Repère.

OECD. 1998. *Immigrants, integration and cities: exploring the links,* Paris: OECD, Coll. OECD Proceedings.

OUELLET, F. 2002. « L'éducation interculturelle et l'éducation à la citoyenneté. Quelques pistes pour s'orienter dans la diversité des conceptions », *Revue Ville-École-Intégration Enjeux*, « L'école et les cultures », n°129 : 1-22.

PAQUOT, T. 2001. « Loisirs urbains », *Urbanisme*, « Loisirs urbains », n°319 : 52-53.

PEQS. 2000. *Parc Extension quartier en santé,* Montréal : Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, Direction de la santé publique : Ville de Montréal : Centraide du Grand Montréal, Coll. Développement des communautés locales: portrait de concertations de quartier à Montréal.

PARISOT, D. dir. 1992. *Actes du colloque: Sport et Insertion sociale*, Paris : Fédération nationale Léo Lagrange.

PARÉ, S., FROHN, W. et M.-E LAURIN. 2002. « Diversification des populations dans la région de Montréal : de nouveaux défis de la gestion urbaine », *Canadian Public Administration/Administration publique du Canada*, 45 (2) : 195-216.

PERREAULT, M. et G. BIBEAU. 2003. *La gang : une chimère à apprivoiser. Marginalité et transnationalité chez les jeunes Québécois d'origine afro-antillaise*, Montréal : Boréal.

POIRIER, C. 2003. *Federal-Municipal Relations in Immigration and Settlement Municipal-Federal-Provincial Relations*, Kingston, Queen's University, "New

Structures/New Connections", 9-10 mai.

POIRIER, C. 2000. *Mobilisations associatives et conflits d'appropriation : le cas de la gare Jean-Talon à Montréal,* Montréal : INRS-Urbanisation, Cahiers Culture et Ville n°00-23.

PONTBRIAND, A. 2003. *Profil de l'intervention municipale en sport et loisir à Montréal,* Montréal : Ville de Montréal, Service des parcs, des espaces verts, des sports et des loisirs.Direction des sports et des loisirs.

PORTER, J. A. 1965. *The vertical mosaic: an analysis of social class and power in Canada,* Toronto: University of Toronto Press, Coll. Studies in the Structure of power - decision-making in Canada n°.

POTVIN, M. 1997. « Les jeunes de la deuxième génération haïtienne au Québec : entre la communauté "réelle" et la communauté "représentée" », *Sociologie et Sociétés.* XXIX (2) :77-101.

POUPART, J. 1997. « L'entretien de type qualitatif: considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques », in POUPART, J. *et al. La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques,* Montréal, Paris, Casablanca : Gaétan Morin Éditeur, 173-209.

POUPART, J. *et al.* 1997. *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Paris, Casablanca : Gaétan Morin Éditeur.

POUTIGNAT, P. et J. STREIFF-FÉNART. 1995. *Théories de l'ethnicité*, Paris : PUF.

PRONOVOST, G. 1993. *Loisir et société: traité de sociologie empirique*, Sainte-Foy : Presse de l'Université du Québec.

QADEER, M. 2000. "Urban Planning and Multiculturalism. Beyond Sensitivity", *Plan Canada*, 40 (4): 16-18.

QADEER, M. 1997. "Pluralistic Planning for Multicultural Cities. The Canadian Practice", *Journal of the American Planning Association*, 63 (4): 481-494.

RAY, B. 1998. *A comparative study of immigrant housing, neighbourhoods and social networks in Toronto and Montreal,* Ottawa: CMHM-SCHL, Research Report.

RAY, B. 1994. "Immigrant Settlement and Housing in Metropolitan Toronto", *The Canadian Geographer/Le Géographe canadien*, "Focus: Immigration to Canada", 38 (3): 262-265.

RAY, B., HALSETH, G. and B. JOHNSON. 1997. "The Changing "Face" of the Suburbs: Issues of Ethnicity and Residential Change in Subrban Vancouver", *International of Urban and Regional Research*, 21 (1): 75-99.

REITZ, J. 1995. *A Review of the literature on aspects of ethno-racial access, utilization and delivery of social services,* Toronto: Ontario Ministry of Community and Social Services and Multicultural Coalition for Access to Family Services.

RICHARDSON, J. 2004. « Entre l'obligation et le refus: quelques réflexions sur un processus d'inclusion et le rôle des municipalités », *Nos diverses cités*, n°1 : 180-181.

RINAUDO, C. 1999a. *L'ethnicité dans la cité : jeux et enjeux de la catégorisation ethnique*, Paris ; Montréal : L'Harmattan, Coll. Logiques sociales.

RINAUDO, C. 1999b. « L'imputation de caractéristiques ethniques dans l'encadrement de la vie scolaire », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 14 (3) : 27-43.

RIOUX, C. 1992. « Montréal noir », *L'Actualité*, 17 (20) : 6.

ROGERS, A. 2000. "Citizenship, Multiculturalism and the European City", in BRIDGE, G. and S. WATSON, eds. *A Companion to the City*, Oxford, Malden: Blackwell Publishers, 282-291.

ROGERS, A. 1998. « Les espaces du multiculturalisme et de la citoyenneté », *RISS*, n°156 : 225-237.

ROGERS, A. and J. TILLIE. eds. 2001. *Multicultural Policies and Modes of Citizenship in European Cities*, Aldershot: Ashgate, Research in Migration and Ethnic Relations Series.

ROGERS, A., TILLIE, J. and S. VERTOVEC. 2001. "Introduction: Multicultural Policies and Modes of Citizenship in European Cities", in ROGERS, A. and J. TILLIE, Eds. *Multicultural Policies and Modes of Citizenship in European Cities,* Aldershot, Burlington USA, Sydney: Ashgate, 1-14.

ROSEMAN, C. C., LAUX, H. D. and G. THIEME. Ed. 1996. *EthniCity,* London: Rowman & Littlefield Publishers, Inc., Geographic Perspectives on Ethnic Change in Modern Cities.

SAEZ, G. 2002. « Les loisirs, temps social, temps pour soi, temps aménagé », in HUET, A. et G. SAEZ, *Le règne des loisirs*. La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, DATAR : Paris, Bibliothèque des territoires.

SAMSON, M. 1992. « Les loisirs : un temps de réflexion », *Trames*, « Services urbains », n°6 : 41-47.

SANDERCOCK, L. 2003. *Integrating Immigrants: The Challenge for Cities, City Governments, and the City-Building Professions*, Vancouver: RIIM, Working Paper Series n°03-20.

SÉNÉCAL, G. 1996. « Sur l'écologie sociale du sport montréalais : des groupes et des sports face à l'intégration ou à la spécification », in AUGUSTIN, J-P. et C. SORBETS. dir. *La culture du sport au Québec,* Talence : MSHA, 113-121.

SIEMIATYCKI, M. 1998. *Immigration and Urban Politics in Toronto*, Paper presented to the Third International Metropolis Conference in Israel, 29 nov- 3 dec.

SILVERMAN, D. 2000. *Doing Qualitative Research: A Practical Handbook*, London: SAGE Publications.

SIMARD, C. 2003. « Les élus issus des groupes ethniques minoritaires à Montréal, perceptions et représentations politiques, une étude de cas », *Politique et Sociétés*, 22 (1) : 29-54.

SIMMONS, A. 1999. « La politique canadienne d'immigration dans les années 1990 :

plus ça change, plus c'est la même chose ? », in MCANDREW, M., DÉCOUFLÉ, C. et C. CICERI. dir. *Les politiques d'immigration et d'intégration au Canada et en France : analyses comparées et perspectives de recherche - Actes du séminaire tenu à Montréal du 20 au 22 mai, Chapitre 1, Les politiques d'immigration et d'intégration : enjeux et perspectives*, Paris : Ministre de l'emploi et de la Solidarité ; Montréal : Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, 37-70.

SIMON, P. 1999. « La gestion politique des immigrés : la diversion par la réforme urbaine », *Sociétés Contemporaines*, n°33-34 : 5-13.

SIMON, P. 1992. « Belleville, un quartier d'intégration », *Migrations et Société*, 4 (19).

SOLOMOS, J. and L. BACK. 2000. "Rethinking the Politics of Race: Participation, Representation and Identity in Birmingham", in BODY-GENDROT, S. and M. MARTINIELLO, Ed. *Minorities in European Cities: The Dynamics of Social Integration and Social Exclusion at the Neighbourhood Level*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire; New York: Macmillan Press; St. Martin's Press, Coll. Migration, Minorities and Citizenship, 145-161.

SOLOMOS, J. and G. SINGH. 1990. *Housing, Racial Equality and Local Politics: Policy Making in a Changing Context*, Coventry: University of Warwick, Centre for Research in Ethnic Relations, Policy Paper in Ethnic Relations n°19.

SOUBRIER, R. 1988. *Planification, aménagement et loisir*, Sillery : Presses de l'université du Québec.

SSLDS. 2001. Bureau r. V. S.-M. P. E., *Les actes du Forum Saint-Michel, "Votre quartier, vos loisirs..."*, Montréal : Ville de Montréal.

SSLDS. 1998. *Politique administrative d'organisation*, Montréal : Ville de Montréal.

STATISTIQUE Canada. ed. 2003. *Recensement 2001 : série "analyses", Portrait ethnoculturel du Canada : une mosaïque en évolution*, Ottawa : Statistique Canada.

STRAUSS, A. and J. CORBIN. 1990. *Basics of Qualitative Research: Grounded Theory Procedures and Techniques*, Newbury Park, London, New Delhi: Sage Publications.

TANTER, A. et J-C. TOUBON. 1999. « Mixité sociale et politiques de peuplement ; genèse de l'ethnicisation des opérations de réhabilitation », *Sociétés contemporaines*, n°33-34 : 59-86.

TATE, E. and L. QUESNEL. 1995. "Accessibility of municipal services for ethnocultural populations in Toronto and Montreal", *Canadian Public Administration/Administration publique du Canada*, 38 (3): 325-351.

THOMAS, H. and V. KRISHNARAYAN. ed. 1994. *Race Equality and Planning : Policies and procedures*, Aldershot, Brookfield USA, Hong Kong, Singapore, Sydney: Aveburry.

THOMAS, M. 2000. *Acquérir une compétence interculturelle - Des processus d'apprentissages interculturels au quotidien*. Mémoire de DESS en psychologie,

Nancy : Université de Nancy 2.

THRÄNHARDT, D. 2000. "Conflict, Consensus, and Policy Outcomes: Immigration and Integration in Germany and The Netherlands", in KOOPMANS, R. and P. STATHAM, Eds. *Challenging Immigration and Ethnic Relations Politics: Comparative European Perspectives*, Oxford; New York: Oxford University Press, 162-186.

TOFFLER, A. 1971. « L'organisation: l'ad-hocratie montante », in TOFFLER, A., *Le choc du futur*, Paris : Denoël, 128-152.

VERTOVEC, S. 1998. « Politiques multiculturelles et citoyenneté dans les villes européennes », *Revue internationale des sciences sociales*, n°156 : 211-224.

VILLE DE MONTRÉAL, BAI. 2000a. *Construire ensemble: Plan triennal 2000-2001-2002, Interventions en relations interculturelles, Une ville à l'image du monde,* Montréal : Direction générale de la Ville de Montréal.

VILLE DE MONTRÉAL, BAI. 2000b. *L'accommodement raisonnable : guide à l'intention des gestionnaires de la ville de Montréal,* Montréal : Ville de Montréal.

VILLE DE MONTRÉAL, BAI. 1999. *Construire Ensemble: Orientations 2000-2001-2002, Relations Interculturelles, Une ville à l'image du monde,* Montréal : Ville de Montréal.

VILLE DE MONTRÉAL, BRI, 2002. *Plan d'action visant l'accueil et l'intégration en français des immigrants dans les quartiers de Montréal. Édition 2002-2003,* Montréal : Ville de Montréal.

VILLECHAISE-DUPONT, A. 2000. *Amère banlieue. Les gens des grands ensembles,* Paris : Grasset/Le Monde.

VSMS. 2000. *Vivre Saint-Michel en Santé,* Montréal : Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, Direction de la santé publique, Ville de Montréal : Centraide du Grand Montréal, Coll. Développement des communautés locales: portrait de concertations de quartier à Montréal.

WACQUANT, L. 1995. « Protection, discipline et honneur. Une salle de boxe dans le ghetto américain », *Sociologie et Sociétés*, « Le sport », XXVII (1) : 75-89.

WALLACE, M. 2000. "Where planning Meets multiculturalism. A view of Planning Practice in the Greater Toronto Area", *Plan Canada*, 40 (4): 19-20.

WALTER, T. O., BROWN, B. and E. GRABB. 1991. "Ethnic Identity and Sports Participation: A Comparative Analysis of West Indian and Italian Soccer Clubs in Metropolitan Toronto", *Canadian Ethnic Studies*, XXIII (1): 85-96.

WATERS, M. C. 1990. *Ethnic Options: Choosing Identities in America*, Berkeley, Los Angeles, Oxford: University of California Press.

WEILL, C. 2003. « La République face à ses communautés: Une France plurielle... ou éclatée ? », *Le Nouvel Observateur*, n°2015.

WIHTOL DE WENDEN, C. et R. LEVEAU. 2001. *La beurgeoisie: les trois âges de la vie associative issue de l'immigration*, Paris : CNRS Éditions.

YMCA DE MONTRÉAL. 1998. *Analyse de marché pour un centre communautaire YMCA dans le quartier Saint-Michel,* Montréal : YMCA.

Articles de journaux

La Presse

Allard, M. 2002. « Au-delà du Kirpan, à la découverte du sikhisme ». 13 mai, Actuel, B1.

Bisson, Bruno. 1989. « Gangs de jeunes à Montréal-Nord: un fossé se creuse entre jeunes Haïtiens et leurs parents. » 27 juin, A7.

Cauchy, C. 2003a. « Les communautés de la nouvelle vague. De "Par Ex" à "Little Hindustan". » 23 décembre, Les actualités, A1.

Cauchy, C. 2003b. « Les communautés de la nouvelle vague - De la soumission à l'émancipation. » 23 décembre, Les actualités, A1.

Chabot, S. 2003. « Québec Grec. La révolution "très" tranquille de la communauté hellénique de Montréal. » 6 août Actuel, B1.

Chapdelaine, B. 1989. « Le phénomène des gangs prend de l'ampleur à la CUM. » 2 février, Nouvelles générales, A4.

Duguay, R. 1992. « La légende et Trudelakis. » 27 novembre, Nouvelles générales, A5.

Elkouri, R. 1999. « Embellie à Parc Extension: La criminalité recule, affirme la police. » 22 juillet, Nouvelles générales, A5.

Gruda, A. 1996. « Bénévoles en colère : Montréal s'apprête à se tirer elle-même dans le pied, en donnant aux jeunes familles une raison de plus pour s'exiler en banlieue. » 11 juin, Éditorial, B2.

Hétu, R. 1991. « D'abord et avant tout des Noirs. » 10 août, A1, 5.

Hétu, R. 1991. « Les Haïtiens accusent les policiers d'être "complaisants" et "zélés". » 13 mars, Nouvelles générales, A1.

Hétu, R. 1990. « Montréal et ses quartiers: Parc Extension ; entre anciens et nouveaux immigrés, le choc. » 23 octobre, Nouvelles générales, A6.

La Presse. 2002. « Un parc de logement en bon état. » 5 avril, Forum, A11.

La Presse. 1995. « Nouveau centre de loisirs. » 5 avril, Nouvelles générales, A5.

Marissal, V. 1993. « Les Haïtiens ont mal à leur jeunesse. » 17 juin, Nouvelles générales, A14.

Montpetit, C. 1995. « Un centre de loisirs à Parc Extension. » 24 mai, A3.

Nadeau, J. 2003. « Passage des générations. La fierté grecque. » 29 mars, Culture, I5.

Napier, J. et F. Bernard. 1988. « Deux policiers de la CUM congédiés pour brutalité et racisme. » 2 juin, Nouvelles générales, A12.

Pratte, A. 1988. « La CECM songe à fermer six écoles. » 27 octobre, Nouvelles

générales, A2.

Péloquin, T. 2003. « Parc Extension. Miser sur la famille pour lutter contre la criminalité. » 4 août, Actualités, A5.

Roy, P. 1999. « Bourque en campagne. Plus que... trois ans et demi avant les élections ! » 10 juillet, Actualités, A3.

Saint-Pierre, B. 2002 « Mosaïque montréalaise: Bollywood, rue Jean-Talon. » 19 juillet, Actuel, B8.

Trottier, É. 2000. « Une bougie d'allumage pour les quartiers démunis. » 9 mai A6.

Trottier, É. 2000. « Parc Extension revit: tout n'est pas réglé mais le quartier est sur la bonne voie. » 10 mai A6.

Trottier, É. 1999. « Oui ou non à un Loblaws dans Ahuntsic ? La commission de développement urbain (CDU) devra finalement trancher. » 27 novembre; Actualités, A23.

Le Devoir

Laperrière, H. et F. Dansereau. 1997. « Gare à vous ! La revitalisation de Parc Extension passe davantage par le développement de locaux communautaires à la gare Jean-Talon que par sa reconfiguration commerciale. » 3 février, Idées, A7.

Tremblay, M. 2003. « Les Grecs de Montréal. Il y a 30 ans, en 1970, ils décidaient d'être francophones. » 29 mars, Culture, I3.

Le Journal de Saint-Michel

Barbe, F. 2002. « S.O.S. Ste-Yvette: Le comité rencontre Mgr Dicaire le 12 mars. » 3 Mars, 1 et 8.

Barbe, F. 2002. « Des activités de loisirs pour 350 jeunes: St-Damase et St-Grégoire unissent leurs forces. » 24 février, 5.

Barbe, F. 2002. « Vers une régionalisation des loisirs. » 17 février, 3.

Barbe, F. 2001. « St-Damase restructure le taekwondo: les parents prennent l'activité en charge. » 13 mai, 14.

Barbe, F. 2000. « Le CEPHAM: un atout pour la communauté haïtienne. » 24 septembre, Éditorial, 2.

Barbe, F. 1999. « Oui, il y a du basket-ball à Saint-Michel ! Le journaliste n'a pas fait ses devoirs... » 28 novembre; Sports et loisirs, 14.

Bricault, L. 2001. « L'église Sainte-Yvette bientôt vendue à des intérêts étrangers. » 2 décembre.

Latendresse, D. 1995. « Pas question pour la F.D.L.S.M. de s'ingérer dans les organisations de loisirs ! » 3 septembre; La voix sportive, 16.

Morasse, R. 1995. « Ça "jase" dans le domaine du baseball à St-Michel ! » 13 août, 11.

Morasse, R. 1995. « Pour St-René, la seule vraie voie, c'est la Fédération des Loisirs St-Michel. » 27 août, La voix sportive, 13.

Morasse, R. 1995. « L'avenir du baseball à St-Michel. » 9 juillet, La voix sportive, 34.

Les Affaires

Dubuc, A. 2002. « Le Téléport de Montréal devient l'immeuble Bell Globemédia. » 13 avril, L'actualité, 9.

Sud-Ouest

Ballarin, J. 2001. « Intégration: le Conseil des étrangers en marche » 15 octobre.

The Gazette

Sevunts, L. 2000. « It's up to us, Haitians say. » 3 août.

Van Praet, N. 2000. "Who speaks for city Haitians?" B1 et 4.